



ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1877

QUATRIEME SERIE

TOME V

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1877

QUATRIEME SÉRIE

TOME V



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXVIII

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1877.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JANVIER-FÉVRIER-MARS.

PRÉSIDENCE DE M. RAVAISSON.

SÉANCE DU VENDREDI 5 JANVIER.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Rossignol qui décline, pour raison de santé, toute candidature à la place de vice-président.

L'Académie procède à la nomination d'un président et d'un vice-président pour l'année 1877.

M. Ravaisson, vice-président, est élu président.

M. Laboulaye est élu vice-président.

M. le Président sortant adresse ses remercîments à la Compagnie pour la bienveillance qu'elle lui a montrée pendant toute la durée de ses fonctions, et il exprime l'espérance que cette bienveillance lui sera continuée au moment où il les quitte. Il appelle au bureau M. Ravaisson, président, et M. Laboulaye, vice-président.

M. Ravaisson, en prenant possession du fauteuil, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui fait pour la seconde fois. Il espère que le même sentiment de bienveillance qui lui a valu ses

suffrages le soutiendra dans l'accomplissement de sa tâche. Il propose à l'Académie de voter des remercîments à M. de Wailly qui a toujours montré tant de conscience, d'impartialité et de haute raison dans la présidence de la Compagnie.

L'Académie répond à cette proposition par un vote unanime.

MM. Vasquez-Queipo et Fabretti, élus récemment correspondants, écrivent à l'Académie pour lui adresser leur remercîments.

L'Académie passe ensuite à la nomination de ses commissions annuelles, qui sont composées ainsi qu'il suit :

Commission des travaux littéraires : MM. Naudet, Egger, de Longpérier, Ad. Regnier, Maury, Renan, Hauréau et Thurot.

Commission des Antiquités nationales : MM. de Saulcy, de Longpérier, Maury, Delisle, de Lasteyrie, Hauréau, Desnoyers, de Rozière.

Commission des Écoles d'Athènes et de Rome : MM. Egger, de Longpérier, L. Renier, Miller, Waddington, Thurot, Heuzey, Perrot.

Commission administrative : MM. Garcin de Tassy et Jourdain.

M. de Longpérier présente, de la part de MM. Poole, pour le concours de numismatique, le second volume du *Catalogue des monnaies des dynasties musulmanes* conservées au British Museum (Londres, 1876, in-8°). Ce volume contient la description, faite par M. Stanley Lane Poole, des monnaies d'Espagne, de celles des Samanides, des Ghaznévides, des Bouïdes, etc. Il est accompagné de 8 planches exécutées par le procédé de l'autotypie.

Le Secrétaire perpétuel présente ensuite des mémoires et des ouvrages adressés à l'Académie pour les divers concours. Ces mémoires et ces ouvrages ajoutés à ceux présentés antérieurement donnent, pour le concours de 1877, la situation suivante :

Antiquités nationales : vingt-neuf ouvrages dont un manuscrit.

Prix du budget : *Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens, etc.*, deux mémoires.

Prix du budget : *Recueillir et expliquer pour la période comprise entre l'avénement de Pépin le Bref, etc., les inscriptions qui peuvent intéresser l'histoire de France*, un mémoire.

Prix de numismatique (Allier de Hauteroche) : sept ouvrages, dont trois du même auteur.

Prix Gobert : six ouvrages.

Prix Bordin : *Discuter l'authenticité, déterminer la date et apprécier la valeur des textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis Ier*, deux mémoires.

Prix Bordin : *Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme*, un mémoire.

Prix Bordin : *Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes et assyriennes, etc.*, trois mémoires.

Prix Bordin : *Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains, etc.* Aucun mémoire n'a été déposé.

Prix Brunet : *Faire la bibliographie de celles des œuvres écrites au moyen âge en vers français ou provençaux, etc.*, six ouvrages dont quatre manuscrits.

Prix Stanislas Julien (au meilleur ouvrage relatif à la Chine) : un ouvrage.

SÉANCE DU VENDREDI 12 JANVIER.

Mgr l'Archevêque de Paris écrit à M. le Président pour l'informer que les prières publiques qui doivent être faites en vertu de l'article 1er de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 auront lieu le dimanche, 14 janvier courant, à la métropole, à midi et demi précis, et que, selon l'usage, des places seront réservées pour MM. les Membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui se proposent d'assister à cette cérémonie.

MM. Dorn, Mussafia, Poole et Allmer, récemment élus correspondants, écrivent à l'Académie pour lui adresser leurs remercîments.

M. Gaston Paris fait, au nom de la Commission du prix Gobert, le rapport suivant :

La Commission a tenu sa première séance aujourd'hui 12 janvier. Elle s'est constituée en nommant pour son président M. Jourdain, et pour son secrétaire M. Gaston Paris, et elle a procédé au

récolement des ouvrages envoyés au concours. Ces ouvrages sont les suivants :

Histoire des troubles religieux de Valenciennes, par M. Paillard. t. IV (Paris, 1876, in-8°).

Les Parias de France et d'Espagne (cagots et bohémiens), par M. de Rochas (Paris, 1876, in-8°).

Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, par M. Célestin Port (Paris-Angers, 1876, 2 vol. in-8°).

L'Amiral Du Casse (1646-1715), par le baron B. Du Casse (Paris, 1876, in-8°).

Histoire des protestants du Dauphiné aux XVI*e*, XVII*e et* XVIII*e siècles*, par M. Arnaud (Paris, 1875, 4 vol. in-8°).

Études historiques sur la province de Languedoc (1643-1790), par M. Roschach (Toulouse, 1876, in-4°).

La Commission fera connaître ultérieurement ses propositions.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Il est procédé au scrutin pour la nomination des Commissions de prix.

Ces Commissions sont ainsi composées :

Prix du budget : 1° *Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens, etc.* MM. Naudet, Egger, E. Renier, Duruy. — 2° *Recueillir et expliquer pour la période comprise entre l'avénement de Pépin le Bref, etc., les inscriptions qui peuvent intéresser l'histoire de France.* MM. Delisle, Hauréau, Le Blant et Deloche.

Prix de numismatique : MM. de Saulcy, de Longpérier, Waddington, Ch. Robert.

Prix Bordin : 1° *Discuter l'authenticité, déterminer la date et apprécier la valeur des textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis Ier.* MM. Delisle, Hauréau, Desnoyers, Deloche. — 2° *Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent, etc.* MM. Renan, de Slane, Defrémery, Pavet de Courteille. — 3° *Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes, etc.* MM. de Saulcy, de Longpérier, Renan, Derenbourg.

Prix Brunet : *Faire la bibliographie de celles des œuvres écrites au*

moyen âge en vers français ou provençaux, etc. MM. P. Paris, Maury, Thurot, Gaston Paris.

Prix Stanislas Julien (au meilleur ouvrage relatif à la Chine). MM. Regnier, Renan, Maury, Pavet de Courteille.

SÉANCE DU VENDREDI 19 JANVIER.

M. Ch. Tissot écrit à l'Académie pour la remercier de sa nomination de correspondant.

M. d'Abbadie, membre de l'Académie des sciences, lit une note sur l'*inscription copiée dans Aksum* par Rüppell, sous le n° 1[1].

M. de Saulcy lit une note sur l'*âge des grands monuments d'Héliopolis* (Baalbek)[2].

M. Ch. Nisard continue la lecture de sa notice sur *Paciaudi*, associé de l'Académie des inscriptions et correspondant de Caylus.

SÉANCE DU VENDREDI 26 JANVIER.

Le Secrétaire perpétuel lit son rapport semestriel sur l'*état des travaux de publications de l'Académie*[3]. Ce rapport sera imprimé et distribué.

M. Ch. Nisard continue la lecture de sa notice sur *Paciaudi*, associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et correspondant de Caylus.

A propos de cette lecture, M. Egger fait observer à M. Nisard que l'on n'est pas aujourd'hui dans une ignorance aussi complète qu'il le paraît croire sur la vraie forme des galères antiques. Il y a à l'École des beaux-arts le moulage d'un bas-relief retrouvé dans l'Acropole d'Athènes et qui présente de profil une galère avec ses trois rangs de rames. Il y a là une démonstration authentique de la disposition des rames, et déjà les recherches de M. Jal autorisaient à dire que nos connaissances en cette matière sont aujourd'hui plus avancées qu'au temps de Paciaudi.

[1] Voir aux Communications, n° I.
[2] Voir aux Communications, n° II.
[3] Voir l'Appendice.

M. Clermont-Ganneau communique une note additionnelle à son mémoire sur *Horus et saint Georges.*

M. de Mas Latrie commence la lecture d'un travail sur *Guillaume de Machault, poëte et musicien célèbre du XIVe siècle.*

SÉANCE DU VENDREDI 2 FÉVRIER.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer que, par arrêté en date du 25 janvier 1877, pris conformément aux propositions du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, il a nommé archivistes paléographes, dans l'ordre de mérite suivant, les élèves désignés ci-après :

MM. Martel (Félix-Louis), Prudhomme (Marie-Antoine), Delaborde (Marie-Henri-François), Neuville (Jean-Baptiste-Didier-Jules), Dufourmantelle (Charles-Marie), Delahaye (Jules-Augustin), Chilhaud-Dumaine (Alfred), André (Francisque-Louis), Brochard de la Rochebrochard (Louis-Henri-Marie), de Bonnault d'Houet (Marie-Louis-Xavier).

Par une autre lettre en date du 30 janvier, M. le Ministre fait connaître au Secrétaire perpétuel que M. Cestre, conducteur des ponts et chaussées en retraite, sollicite la communication de vingt-huit pièces qu'il a adressées à l'Académie pour le concours des Antiquités de 1875.

L'Académie procède à la nomination de la Commission d'impression qui doit être renouvelée par suite de la publication des tomes XXVII et XXVIII de ses *Mémoires*. MM. Naudet, Egger, Ad. Regnier, Miller et Thurot sont élus.

M. E. Desjardins lit, au nom de M. Robert Mowat, une communication sur *une inscription de Britannicus dans la cité des Turons;* il y joint quelques observations que M. L. Renier, absent, l'a chargé de présenter à sa place[1].

M. Paul Viollet, archiviste aux Archives nationales, chargé par la Société de l'histoire de France d'une édition des *Établissements*

[1] Voir aux Communications, n° III.

de saint Louis, communique à l'Académie quelques-unes des observations destinées à figurer dans l'introduction de cette édition.

SÉANCE DU VENDREDI 9 FÉVRIER.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, de la part de M. Costa, de Constantine, six estampages d'inscriptions puniques.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

Une lettre autographiée fait part de la création d'un club scientifique à Vienne (Autriche), sous la présidence de S. Exc. le Dr Ritter von Schmerling.

M. de Mas Latrie achève sa lecture sur *Guillaume de Machault, poëte et musicien célèbre du* XIVe *siècle*[1].

M. le Dr Briau, bibliothécaire de l'Académie de médecine, commence la lecture d'une note sur la *médecine officielle à Rome.*

M. Heuzey commence la communication de ses nouvelles recherches sur les *terres cuites grecques.*

SÉANCE DU VENDREDI 16 FÉVRIER.

M. Ch. Nisard achève la lecture de sa notice sur *Paciaudi*, associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et correspondant de Caylus[2].

M. Heuzey achève la communication de ses nouvelles recherches sur les *terres cuites grecques*[3].

M. de Saulcy communique une note suggérée par un passage du *Paris-Guide* (1867), passage reproduit dans une brochure de M. Mourat, intitulée : *La butte des Moulins, sa naissance, sa vie et sa mort.*

[1] Voir le résumé aux Communications, n° IV.

[2] Voir aux Communications, n° V.

[3] Voir le résumé aux Communications, n° VI.

SÉANCE DU VENDREDI 23 FÉVRIER.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie une lettre dans laquelle M. Albert Dumont rend compte des travaux de l'École française d'Athènes, depuis le début de l'année classique 1876-1877. Le Secrétaire pérpétuel donne lecture de cette lettre à l'Académie.

M. Marcel Devic adresse à l'Institut, pour le concours Volney de cette année, un *Dictionnaire étymologique des mots français d'origine orientale.*

M. Aug. André adresse à l'Académie, comme supplément à l'ouvrage qu'il a envoyé pour le concours des Antiquités nationales, un volume intitulé : *Étude sur le serment judiciaire et le serment promissoire suivant l'ancien droit coutumier de la province de Bretagne* (Rennes, 1877, in-8°).

M. Duruy continue la lecture de son mémoire sur *Septime Sévère.* Cette lecture provoque plusieurs observations de la part de MM. Egger, Ravaisson et Naudet.

M. le Dr Briau continue la lecture de son mémoire sur la *médecine officielle à Rome.*

M. Victor Guérin donne lecture d'un mémoire relatif à l'*emplacement et aux ruines de Jotapata, ville de Palestine*[1].

M. Eug. Révillout prie l'Académie d'accepter un pli cacheté pour le joindre à celui qu'il a déjà déposé. Ce pli sera enregistré au secrétariat.

SÉANCE DU VENDREDI 2 MARS.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, écrit à l'Académie pour l'informer que deux nouvelles sociétés viennent de se former à Rome pour l'étude de l'histoire et pour celle de l'archéologie chrétienne. «L'une, dit-il, intitulée : *Società romana di storia patria*, se propose de publier et de commenter les docu-

[1] Voir aux Communications, n° VII.

ments inédits concernant l'histoire de la ville et du territoire de Rome, particulièrement au moyen âge. Ses publications seront trimestrielles. Le premier fascicule comprendra une étude sur les sources de l'histoire de Rome au moyen âge, un travail sur les murs et les portes de la ville, etc. L'autre société est la *Società di amatori della cristiana archeologia*. Ses travaux seront publiés, provisoirement au moins, dans le bulletin trimestriel de M. de Rossi. »

M. Frédéric Godefroy fait connaître, par une lettre adressée au Secrétaire perpétuel, que, par décret daté du 27 février M. le Ministre de l'instruction publique, tenant compte de la recommandation de l'Académie des inscriptions, a décidé qu'une allocation de 150,000 francs, par annuités de 15,000 francs, serait accordée à l'éditeur Vieweg pour la publication du *Trésor de l'ancienne langue française* dont M. Godefroy est l'auteur. M. Godefroy remercie l'Académie du bienveillant intérêt qu'elle a porté à son œuvre et demande comme faveur d'agréer le legs qu'il désirerait lui faire, après sa mort, de tous ses manuscrits lexicographiques relatifs à la langue moderne.

M. Duruy continue la lecture, commencée en 1876, de son mémoire sur *Septime Sévère*.

M. le Dr Briau achève la lecture de son mémoire sur la *médecine officielle à Rome*[1].

M. Paul Viollet continue sa lecture sur les *Établissements de saint Louis*.

SÉANCE DU VENDREDI 9 MARS.

Une circulaire du directeur du Congrès scientifique de France et une carte de délégué au prochain congrès sont adressées à M. le Président.

M. de Witte fait une communication qui a pour objet l'explication d'un *médaillon de terre cuite* sur lequel est représenté le *Génie de la ville de Lyon*[2].

[1] Voir le résumé aux Communications, n° VIII.

[2] Voir aux Communications, n° IX.

M. E. Desjardins communique une note sur *l'existence dans le midi des Gaules d'une population appartenant à la race des Ambrons*[1].

M. Ravaisson présente l'estampage d'un bas-relief funéraire récemment acquis par le Musée du Louvre. Le monument représente un cavalier devant lequel sont debout deux personnages : l'un est un enfant, l'autre un homme qui a la main levée en signe d'adoration. Le cavalier tient de la main droite les rênes du cheval, et de la main gauche une patère. Le cheval s'enlève de terre, dans un mouvement plein de fougue et de naturel, affectionné par les artistes grecs. L'animal, dont la queue balaye le sol, est placé sur une éminence; derrière lui se dresse le tronc d'un arbre aux rameaux coupés et dénudés. Dans le fond s'élève un autel sur lequel est allumé le feu du sacrifice. A côté du feu est déposé un fruit, probablement une pomme.

M. Ravaisson fait remarquer que ce monument vient à l'appui de l'opinion émise par lui dans son mémoire sur le monument de Myrrhine, opinion qui consiste à dire que les stèles où l'on voit un cavalier représentent toujours, comme toutes les autres, le défunt élevé à la condition divine ou héroïque, c'est-à-dire demi-divine, et dans l'Élysée.

M. Paul Viollet continue sa lecture sur les *Établissements de saint Louis.*

SÉANCE DU VENDREDI 16 MARS.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse à M. le Président un dessin au crayon représentant un bas-relief de la villa Ludovisi que M. Ravaisson lui avait demandé à l'appui de considérations sur certaines représentations antiques exposées par ce dernier devant l'Académie. M. Geffroy ajoute que M. Fernique, membre de l'École, sera très-prochainement en mesure de soumettre à l'Académie les photographies d'un grand nombre d'objets inédits de l'antique Préneste.

M. Ravaisson dit que le dessin du bas-relief ne suffirait pas

[1] Voir aux Communications, n° X, [illegible]

pour résoudre la question dont il s'agit, et qu'il serait désirable qu'on en pût avoir un moulage.

Le Secrétaire perpétuel donne communication de la liste des mémoires lus pendant le dernier semestre, à l'effet de choisir un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle.

L'Académie désigne M. Duruy pour lire sa notice sur *Septime Sévère.*

M. E. Desjardins communique des observations relatives aux *traces que les Phéniciens ont laissées de leur passage dans le midi des Gaules*[1].

M. François Lenormant dépose sur le bureau de l'Académie le moulage d'une stèle araméenne du musée égyptien du Vatican, moulage destiné à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. de Saulcy lit un mémoire sur les deux questions suivantes : 1° *Y a-t-il eu des rois de France faux monnayeurs?* 2° *Quels sont, dans notre histoire, les personnages qui ont mérité le nom de faux monnayeurs?*

SÉANCE DU VENDREDI 23 MARS.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse en communication à l'Académie un rapport de M. Albert Dumont sur des découvertes faites à Mycènes par M. Schliemann. M. le Ministre demande que ce travail lui soit renvoyé dès que la Compagnie en aura pris connaissance.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport de M. Albert Dumont.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse à l'Académie dix photographies d'objets provenant de l'antique Préneste et conservés dans la bibliothèque du prince Barberini, ainsi qu'une note de M. Fernique sur les personnages que ces photographies représentent. A cet envoi sont joints deux numéros du journal *Il Popolo romano* contenant des lettres non signées, mais dont l'auteur est un professeur de l'Université romaine orien-

[1] Voir aux Communications, n° X, [illegible]

taliste; ces lettres contestent l'authenticité des découvertes faites à Palestrina.

M. Geffroy adresse en même temps les *Comptes rendus de l'administration des fouilles* pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1876.

M. de Saulcy continue la lecture de son mémoire sur les deux questions suivantes: 1° *Y a-t-il eu des rois de France faux monnayeurs?* 2° *Quels sont, dans notre histoire, les personnages qui ont mérité le nom de faux monnayeurs?*

M. Egger donne lecture d'une note sur quelques *fragments inédits de lyrique grecque*[1].

M. Paul Viollet achève la lecture de sa communication sur les *Établissements de saint Louis*[2].

SÉANCE DU MERCREDI 28 MARS.

(Séance avancée à cause du vendredi saint.)

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie une lettre de M. Albert Dumont, directeur de l'École d'Athènes, sur les fouilles du versant méridional de l'Acropole, et un plan de ces fouilles dressé, à la demande de M. Albert Dumont, par M. Lambert, architecte, pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

En remerciant M. Albert Dumont de cet envoi, le Secrétaire perpétuel lui demandera si l'on ne peut avoir une photographie des monuments mis à découvert par les fouilles.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. François Lenormant répond à quelques points des articles insérés dans le journal *Il Popolo romano* contre l'authenticité des découvertes archéologiques faites en 1876 à Palestrina.

M. Foucart commence la lecture d'un mémoire sur les *colonies athéniennes au ve et au ive siècle avant l'ère chrétienne.*

M. Perrot demande, à ce sujet, s'il y a trace de ventes des terres données aux clérouques.

[1] Voir aux Communications, n° XI.
[2] Voir aux Communications, n° XII.

M. Naudet demande s'il y a traces de transmission des clérouquies par disposition testamentaire.

M. Foucart dit qu'il n'en a trouvé aucune trace.

M. Bréal cite un exemple relatif à la Locride.

M. Foucart dit que chaque république avait ses usages, et il s'est refusé à tirer des conclusions des coutumes d'une autre colonie pour en faire application à l'Attique.

M. le Président approuve cette sage réserve et montre combien le même mot peut représenter des idées différentes dans le droit des différents pays.

COMMUNICATIONS.

N° I.

SUR L'INSCRIPTION N° I DE RÜPPELL.

PAR M. ANTOINE D'ABBADIE.

Les deux inscriptions copiées à Aksum par Rüppell ont été reproduites dans l'atlas de son voyage[1], avec l'indication, en lettres pointées, d'un petit nombre de caractères douteux. La première de ces inscriptions a été traduite en allemand par ce voyageur, à la page 280 du second volume de sa relation, d'après un pèlerin indigène qu'il rencontra au Caire. La page suivante offre l'interprétation faite en Europe par M. Rödiger, avec plusieurs rectifications heureuses, mais en conservant une erreur grave dans la septième ligne. Plus tard cette traduction a été améliorée par M. Dillmann. Si nous revenons sur ces travaux, c'est dans la persuasion qu'une copie indépendante peut offrir quelque intérêt à l'Académie au moment où elle va publier un grand recueil d'inscriptions sémitiques.

Quand je quittai la France, en 1838, le procédé si exact de l'estampage m'était inconnu. Après avoir fait alors une première copie, je m'adjoignis, en 1842, des copistes indigènes avec lesquels je discutai la valeur de chaque lettre, sans me préoccuper du sens. Je m'attachai cette fois à reproduire les formes archaïques des lettres. Frappé de surprise par une interpolation évidente et craignant d'être la victime d'une illusion, je fis une troisième copie cinq ans plus tard, avec le secours d'un professeur éthiopien qui, discutant mot à mot

[1] *Reise in Abyssinien*, von Dr Eduard Ruppell, Frankfurt am Main, 1840.

avec moi, examinait d'abord les caractères et ensuite le sens probable.

Avant de proposer ma traduction, il est bon de reproduire ici mon commentaire, écrit dans Aksum, sur les incertitudes que j'éprouvais en copiant. Soit pour se conformer au goût de ces temps reculés, soit peut-être pour faciliter le travail du sculpteur, les caractères sont anguleux là où ils sont arrondis aujourd'hui. Ainsi la pierre donne :

[illegible]	pour	ወ
[illegible] ou [illegible]	—	የ
[illegible]	—	ዩ
[illegible]	—	መ
[illegible]	—	ሚ
[illegible]	—	ቀ
[illegible]	—	ቁ

Les Éthiopiens appellent *feuilles* les signes accolés aux consonnes pour en désigner les voyelles. Par extension nous appelons *pétioles* les traits plus fins qui joignent ces signes au corps du caractère. Excepté pour la voyelle *e*, la pierre ne présente que des pétioles sans feuilles et donne, par exemple, [illegible] pour ቁ. Elle n'a pas de ces lettres où la voyelle *o* est indiquée par une boucle fermée, mais nous savons, par les plus anciens manuscrits, que ces boucles étaient primitivement dépourvues de pétioles.

Au lieu des deux points employés aujourd'hui, les quatre inscriptions trouvées dans Aksum ont encore le trait vertical des Sabéens pour séparer les mots. Les signes de ponctuation manquent : on peut donc croire qu'on n'avait pas encore inventé ces signaux ingénieux qui ajoutent tant de clarté au sens en délimitant nettement chaque phrase.

On remarquera que les particules ወዘ, *et de*, confondues aujourd'hui avec le mot qu'elles régissent, étaient traitées, dans

cette inscription, comme formant un mot séparé. et que les chiffres ne sont pas inscrits dans les demi-cadres qui auront été introduits plus tard pour les mettre en relief.

Ligne 1. — Le haut de la pierre est coupé à quatre ou cinq millimètres au-dessus de la première ligne. L'angle à gauche est ébréché; les trois premières lettres sont peu visibles et il y a ዘ au lieu de ዜ que le sens paraît exiger. Le pétiole du ሉ dans le second mot n'est qu'une faible bosse.

Ligne 2. — On distingue ሎን, mais le ሐ initial a été enlevé; je l'avais copié en 1838. L'avant-dernière lettre de cette ligne est ጸ, sans qu'on puisse bien affirmer l'existence du trait inférieur à droite. Le dernier caractère ር est très-peu visible.

Ligne 3. — Les deux premières lettres ወዘ ont été enlevées. Le ባ de ሰባአ porte la quatrième voyelle. Il n'y a pas de place pour une lettre après ሳሌ.

Ligne 4. — Le mot que je lis ቢሮ a un በ pourvu de *deux* pétioles, de sorte qu'en supprimant l'un d'entre eux on pourrait lire *bĭ* ou *bu*. Le pétiole qui indiquerait un *u* est plus long et plus large, mais moins net que celui que je préfère et qui donne *ĭ*. La dernière lettre semble être ሰ et non ሳ.

Ligne 5. — La première lettre visible est ለ ou plutôt ሌ.

Ligne 6. — Le premier caractère est effacé. Le ቢ de ዐቢኰ a une forme insolite, son premier jambage étant plus court et terminé par un rond : ꝺ. La dernière lettre de ce mot est bien certainement un ኰ. Le ጺ de ጺሬጺ est bien net et visible; nous ne voyons pas moyen de le lire autrement. Nous lisons tous ዓ et non ጉ dans le mot suivant. Le dernier caractère de cette ligne ne peut être qu'un አ *ă*.

Ligne 7. — Aujourd'hui le commencement de cette ligne est complétement effacé. Il n'y a là de place que pour deux lettres, à moins qu'on ne les ait faites beaucoup plus petites que toutes les autres. ce qui n'est pas présumable. ን, le premier caractère visible, celui du ፈቀሰን prétendu, est exacte-

ment au-dessous du ር de la ligne 6, et les deux traits verticaux qui viennent, comme séparations de mots, à la suite de ces deux lettres ር et ን sont dans un même plan perpendiculaire à la surface de la pierre. J'en conclus qu'il ne manque qu'une seule lettre au commencement de la septième ligne. Le ል de ቀተል est évidemment affecté de la sixième voyelle éthiopienne. La dernière lettre de cette ligne ne peut être qu'un ዶ ou ዷ, et nullement un ፉ, car les traits horizontaux du ዷ sont beaucoup trop bas, surtout quand on compare cette lettre au ፉ de la ligne 6.

Ligne 8. — Au commencement il n'y a pas de place pour un መ. On croit y voir un ግ, peut-être un ን, qui conviendrait mieux au sens. Le troisième mot est terminé par un X dont le jambage à droite est plus court que celui de gauche. Ce caractère se lira ኾ ou plutôt ሁ. L'avant-dernière lettre de cette ligne est un ቀ et non un ወ.

Ligne 9. — La deuxième lettre ነ ne saurait être ኘ. Le dernier mot entier est መሐዘ et non መሒዘ. Le ሐ est écrit [illegible]. Comme dans les trois lignes suivantes, il faut lire ር et non ሬ.

Ligne 10. — On lit ዲክን plutôt que ዴክን. Bien que le copiste qui m'accompagnait prétendît voir un ዴ à la fin de cette ligne, je lis ወለሉ. C'est le plus grand dissentiment entre lui et moi dans tout ce travail. Le professeur lisait ሉ.

Ligue 11. — Bien que le ኅ soit adopté par M. Dillmann, d'après la plupart des copistes et l'analogie du خَدَرَ arabe, et qu'en outre cette aspiration me semble encore usitée dans ce mot vulgaire de la langue tĭgrĭñña, qui est étroitement alliée à l'idiome gĭʿĭz, on a peine à identifier ሃ avec ኅ parce que le même caractère semble être employé dans la ligne 8, où il paraît indiquer un ሁ, régime pronominal exprimé toujours, du moins aujourd'hui, par le premier *h* du syllabaire éthiopien. ኍ du mot précédent a deux pétioles, l'un qui en ferait un *wa*, l'autre, plus probable, qui devrait être lu *wĭ*.

La dernière lettre de cette ligne est un መ, que nous avons tous été portés à lire ሙ afin d'arriver à un sens probable.

Ligne 12. — La première lettre de cette ligne est un ሬ très-faible. La première lettre du deuxième mot peut être lue ʿA ou ʿU. Ce mot est terminé par un ϒ avec un trait incliné sur la corne droite du caractère. Le አ, *a*, est très-clair et ne saurait être ኦ.

Ligne 13. — Nous lisons ሙ pour ሡ et ም pour ሦ dans l'avant-dernier mot. L'avant-dernière lettre de cette ligne est un ሀ à base *arrondie*. On remarquera que le caractère qui le précède est un መ et non un ማ tel qu'on semble le préférer aujourd'hui.

Ligne 14. — La première lettre est un ከ ou un ክ très-faible; le sens exige un ኩ.

Ligne 16. — Les deux premières lettres sont effacées. Il est difficile d'affirmer que le trait vertical qui suit ምክለ soit un trait de séparation, car il porte une bosse à gauche en haut. La lettre suivante ressemble plutôt à un ከ ou ክ, mais ses deux jambages sont très-frustes.

Ligne 17. — A la fin il y a place pour trois lettres.

Ligne 18. — Le deuxième mot pourrait se lire ፳፻፫, mais le signe ቶ du milieu empiète sur le premier caractère, et le ፻ ou chiffre 100 de la même ligne est fait autrement. Le caractère suivant paraît être un ከ, comme chez Rüppell; il faudrait lire ፫ si ce sont des chiffres, comme on est autorisé à le supposer. Le አ possible de አ፯ est plutôt un ኸ ; au-devant on lit un ሠ mi-effacé. Le dernier caractère de cette ligne m'a paru être un ፳, chiffre avant lequel il n'y a de la place que pour un seul caractère. En 1847 on veut y lire ፪፻. A l'avant-dernier mot de cette ligne nous lisons clairement le chiffre ፪ suivi d'un trait vertical, et non le ሐ de Rüppell. Nos trois copies s'accordent sur ce point.

Ligne 19. — Le ሰ du troisième mot est écrit ሰ avec des

courbes à chaque jambage. Le quatrième mot semble ne contenir que des chiffres, mais on ne saurait lire ፺፴, ce qui serait *nonante trente*. La pierre d'ailleurs n'a que le trait continu ንሠገ. A la fin de cette ligne le pétiole du ጕ est très-faible. Il y a peut-être un trait de séparation entre ዘ et ዕ.

Ligne 20. — La petitesse du trait médian dans le second caractère autorise peut-être à le prendre, non pour un ሣ, mais pour le chiffre ፵, 40. La dernière lettre du troisième mot a le pétiole d'un ቀ et aussi celui d'un ቂ, avec un trait supérieur faible qui en ferait ቈ, forme insolite et qu'on acceptera difficilement.

Ligne 21. — Le ፫, 3, ne saurait être un ተ. Il est impossible de dire si une lettre devrait être insérée entre les deux derniers caractères de cette ligne.

Ligne 22. — Lus ዘን dans mes deux premières copies, ces caractères sont devenus ፹፯ dans la troisième. Nous ne voyons pas de vide entre 827 et ወቶ.

Ligne 23. — Le deuxième caractère est ጿ, que nous lisons ጸ. La troisième lettre plus loin est un ኊ, à ce qu'il semble. L'avant-dernier caractère de cette ligne est ጹ, et ne saurait être ዋ. Nous ne pouvons dire quelle lettre il y avait avant et après ce ጹ. En 1847 nous avons lu ደኊን pour ጼንን, et ክሕዘቤ ሆሙ à la fin de la ligne.

Ligne 25. — La première lettre est ጿ et devrait donc être lue ጾ, mais les indigènes qui discutaient avec moi lisaient ዖ, caractère qui convient d'ailleurs au sens. La sixième lettre de cette ligne est ሦ qui a les pétioles du ዎ et du ዋ. Le mot suivant commence par ከ ou ለ, car il y a incertitude. De plus, le trait vertical, un peu confus, pourrait être un ኔ, mais ces hypothèses ne donnent pas de sens, à moins qu'on ne suppose là un nom propre. En 1847 on a lu ሉቢሖር.

Ligne 28. — Il s'agit d'imprécations pour faire conserver l'inscription, et j'avais écrit en 1839 et 1842 ወይትኈማት « et

qu'il soit noirci »; mais en 1847 nous crûmes devoir lire **ይት ነሠት** dont le sens est plus convenable.

Ligne 29. — **ለይሢኔ** semble indiquer l'existence d'une racine **ሠይኔ** « fut couvert d'opprobre ». Aujourd'hui on n'en aurait conservé que le nom **ሰይኔ**.

Ligne 30. — De toute cette ligne on ne peut lire qu'un seul mot qui paraisse entier, c'est **ለሀመ** « vache ».

En 1847, mon professeur, qui s'étudiait à trouver des sens probables, restitua ainsi les deux dernières lignes :

29. **ለይማኔ | ወይሣእ | ፍቶቶ | ለመሐ**
30. **ረም | ዘወለዶሙ | ለእምሕይወቶሙ**

A la rigueur on peut lire ou plutôt supposer cette phrase en prenant le **ሀ** de **ላሀም** pour un **ኔ**, tant les derniers caractères sont faibles; mais alors l'emploi du **ለ**, dont on ne saurait se défaire, est étrange : il en est de même du sens attribué au dernier mot de cette inscription. En adoptant cette restitution, faute de mieux, nous invitons les savants à en proposer une meilleure.

Dans cette inscription les lettres ne sont pas équidistantes. En général, elles ont près de trois centimètres de hauteur, et la gravure en est peu profonde. La pierre paraît calcaire. On remarque la forme des traits, épanouis à leurs extrémités. Cela est surtout frappant dans les **ተ**, et l'on en tirera un appui à l'hypothèse, de M. Nasmyth, croyons-nous, que l'écriture cunéiforme a servi de base à celle des Sabéens et des Éthiopiens.

INSCRIPTION COPIÉE DANS AKSUM PAR RÜPPELL SOUS LE N° 1.

1. **ለዜና | ውሉደ | ኢለ | ዕሚዳ | ብእስየ**
2. **ሐሴን | ናጉሠ | አክሱም | ወዘ | ሐሜር |**
3. **ወዘረይዳን | ወዘ | ሰባእ | ወዘ | ሰል**
4. **ሔን | ወዘ | ጽያሞ | ወዘ | ብጋ | ወዘ | ካስ |**
5. **ወልደ | መሐረም | ዘኢይትመዋእ | ለ**
6. **■ር | ፀባኡ | ጸረኔ | መንግሥቶሙ | አ**
7. **■ን | ሶቤ | ገፍዐን | ወቀተል | ኔጋዲ■**

8. ▮ | ወእምገዘ | ዐባእናሁ | ወእምቀዳ |
9. ፈነውነ | ሰራዊተ | ሰርዌ | መሐዘ | ወ
10. ሰርዌ | ዳከን | ወሰርዌ | ሐራ | ወለሊ
11. ነ | ተለውነ | ወኀደርነ | መግባእ | ሙ
12. ራደ | ዑላሃ | ወአውፈርነ | ሰራዊተ
13. ነ | ወቀተልዎ | ወፄወውዎ | ወመሀረ
14. ከዎ | ቀተልነ | ሳዕኔ | ወጸወንተ |
15. ወጌመ | ወዘሕተን | አርባዕተ | እን
16. ▮▮ | ወአኀዝነ | እሊታኍ | ምስለ | ከ
17. ልኤ | ደቂ | ወከነ | ቀተለ | ዕድ | ዘ▮▮▮
18. ን | ፳፻፫ | ወእንስት | ፪፻፪ | ወከነ | ፪፻፳
19. ፄዋ | ዕድ | ወእንስት | ን▮ | ጕዐዘ | ዕ
20. ድ፺ | ወእንስት | ወደቂቅ | ፻፺፳ | ወ
21. ከነ | ፪፻፳ | ምህርካ | ለህም | ፫፼፺፻
22. ፴፲ | እንስሳ | ዐውድ | ፳፻፳፲ | ወተ
23. መይጠ | ዲንነ | ምስለ | አሕዛበ | ▮ዳ▮
24. ወተከለ | መንበረ | በገዞ | በሠዩ | ወ
25. ይሚሐዐንዎ | ለዕስተር | ወለብሔ
26. ር | ወለምድር | ጽእመ | በዘነሠ▮▮
27. ▮ቀለ | ውእቱ | ወብሔሩ | ወዘመዱ▮
28. ይትነቀል | ወይትነሠት | እብሔሩ
29. ለይሢኢ | ወ▮▮ | ▮ተተ | ለመስ
30. ▮መ | ዘወለ ለህመ | የ |

ESSAI DE TRADUCTION.

1. Pour la renommée des enfants de Ilä 'Imida. Le valeureux
2. Halen roi de Aksum et de Hámer
3. et de Ráydan et de Säba-ĭ et de Sälhen
4. et de Zyamo et de Bija et de Kas
5. fils de Mähäräm invincible pour ses
6. ennemis a fait la guerre à l'ennemi de son royaume
7. (Adan) lors de ses violences et tueries à l'égard des voyageurs
8. et alors nous lui avons fait la guerre, et de Miqäda
9. nous avons envoyé nos armées (à savoir :) le corps de Mahäza et
10. le corps de Dakän et le corps des citoyens libres et
11. nous-mêmes avons suivi et nous avons passé la nuit au refuge
12. de la descente de 'Ulaha et nous avons envoyé nos armées
13. et elles ont tué et fait des captures tant forcées que volontaires.
14. Nous avons tué Sa-ïne et Zawänt
15. et Gema et Zahtän quatre (chefs d'élite)
16. et nous avons pris Alitahu avec ses

17. deux fils et la tuerie (de beaucoup?) d'hommes fut
18. de 503 et celle des femmes 202 et il y eut 205
19. captures d'hommes et de femmes . . ., celles des goujats
20. (fut de) 40 hommes et 195 femmes et enfants et
21. il y eut 205 captures de 30947 vaches,
22. 827 de bêtes d'aire : et
23. nos dispositions furent changées à l'égard du peuple de (Adan).
24. Et (le roi) dressa (ce) trône sous la tente à Săde et
25. il le met sous la protection de 'Ịstăr et du pays
26. et de la terre (dite) Ẓĭ-ĭmă. S'il y a quelqu'un qui l'enlève ou
27. qui l'arrache, que lui et son pays et sa parenté
28. soient enlevés et arrachés de son pays.
29. Que (Halen) soit victorieux et qu'il sacrifie sa part à
30. Măhărăm qui l'a procréé de ses ancêtres.

Nos copies de cette inscription établissent surtout le fait important que le vaincu dont elle commémore la défaite était un rebelle ou un rival, dont le nom est effacé en partie, et nullement des Fălaxa ou juifs d'Éthiopie. On peut remarquer d'abord que, dans la langue gĭʿĭz employée ici, le mot ፈላሲ « étranger, émigré, déporté », ferait au pluriel ፈላስያን, et non ፈላሳን, ainsi que Rüppell l'a écrit. De plus il reste à démontrer que les juifs éthiopiens ont été nommés ainsi en gĭʿĭz. Le terme ፈላሻ, usité en amarĭñña pour désigner ces sectaires, a une terminaison étrangère à cette langue et appartient plutôt à l'idiome parlé jadis en Dămbya. Cette dernière langue tient de près au Ḳamtĭğa, dit Agăw par les Amara. Les juifs indigènes, qu'on rencontre à Gondăr comme ouvriers, vivent dans la plaine voisine de Ḳayla et se donnent, dans leur idiome, le nom de Ḳaylaxa, ou gens de Ḳayla. Fălaxa signifierait donc, dans cette même langue, gens de Făla, et ce terme peut bien avoir été emprunté par les Amara à leurs voisins pour les désigner. Ces raisons militent contre l'existence du mot ፈላሳን que Rüppell a cru voir dans la ligne 7 de l'inscription.

Pour ceux qui ne se laisseraient pas convaincre par ces rai-

sons nous ajouterons un argument péremptoire : il n'y a pas, dans la ligne 7, un espace suffisant pour y insérer le mot ፈላሳን. Ni moi ni les divers lettrés indigènes qui avons déchiffré cette inscription n'avons pu voir qu'un ኦ à la fin de la ligne 6, et un ን au commencement de la ligne suivante. De plus ce ን est précédé d'un espace, vide aujourd'hui, et qui ne suffit à intercaler qu'*une seule* consonne avec sa voyelle, à moins que le mot ፈላሳን, qui exige quatre caractères, ne fût écrit en trois lettres beaucoup plus petites, et un caractère final ን très-visible aujourd'hui et du même *corps* que tout le reste de l'inscription. Rien n'autorise une pareille supposition. Pour mieux rehausser sa propre vaillance on serait au contraire porté à agrandir le nom de l'ennemi dont on va narrer la défaite. La nature humaine ne suggère pas un motif pour le désigner par trois petits caractères suivis d'une grande lettre finale. Bien que la lacune au commencement de la ligne 7 ait pu être remplie par deux lettres étroites, nous supposons là un seul caractère sous le ዐ présumé de la ligne 6, et nous proposons la lettre ዳ selon la ligne 23, où le nom du vaincu semble avoir été répété. De cette façon il s'appellerait Adan. Le territoire commandé par ce rebelle n'est pas mentionné. Il devait être fameux parmi ses contemporains et l'on ne s'est pas soucié de le mieux préciser. Même dans les temps rapprochés de nous, les annalistes indigènes n'écrivent pas mieux l'histoire ; ils annoncent gravement la défaite ou la mort de tel personnage, connu encore aujourd'hui par la tradition, mais dont le chroniqueur a omis de narrer les hauts faits. Les noms de ces héros ne sortent du néant que pour y rentrer et, comme des étoiles filantes, ils ne sont signalés qu'au moment où ils vont disparaître. En tout cas il ne saurait être question ici des Fălaxa. Il en coûte de détruire une illusion qui ajoutait de l'intérêt à ce monument, mais il importait d'en signaler au moins la très-grande invraisemblance.

On voudrait savoir au moins la date de cette inscription. Par malheur le nom de Halen manque dans les listes, peu concordantes d'ailleurs, des rois qui ont régné à Aksum. Elles peuvent désigner ce prince sous un autre nom, car les rois de ce pays faisaient et font encore comme nos papes, qui se choisissent un nom nouveau quand ils montent sur le trône. C'est ce qui est arrivé notoirement pour le roi Kaleb, nommé Ilă Azbĭha dans les listes et que les annalistes étrangers appellent Elesbaa. Comme ce roi quitta le trône pour faire des vœux monastiques, il dut reprendre alors son nom primitif, qui a pu ainsi nous être conservé par les hagiographes indigènes de l'Éthiopie.

Dans la partie méridionale de cette contrée, où l'on se vante de conserver dans leur pureté les vieux usages du nord, c'est encore aujourd'hui une insulte grave de désigner par leurs noms primitifs soit le roi régnant, soit même son père défunt. Ce trait de mœurs expliquerait naturellement comment des historiens qui fréquentaient la cour n'auront pas écrit dans leurs listes des rois les noms primitifs qu'il leur était interdit de prononcer, et comment le nom de Halen manque dans ces listes. On objectera aisément qu'on ne graverait pas sur la pierre un nom prohibé; mais une inscription monumentale peut être assimilée à ces thèmes de guerre, où l'on a soin de donner tous ses noms et que les guerriers éthiopiens prononcent dans les revues solennelles, ou quand ils montent leurs grands chevaux pour charger l'ennemi.

Quand on n'a pas de preuves à donner on s'abandonne forcément à des hypothèses. La nôtre a du moins l'avantage d'expliquer le silence de tous les manuscrits sur le nom d'un roi qui remportait des victoires, et auquel on consacrait de longues inscriptions pour les commémorer. On est tenté de supposer ici que Halen est le nom primitif de Ilă ʿImida, qui écrit son histoire pour ses propres enfants. Cette hypothèse ne four-

nirait pas d'ailleurs une date relative, car les listes de rois mentionnent quatre Ilă Amida ou Ameda, ou ʿAmida, l'un avant et les trois autres après Azbĭha, qui régnait dans le premier tiers du IVe siècle, sans compter un Al-amida auquel succéda Tazena, le prédécesseur de Kaleb.

Les listes des premiers rois qui ont siégé à Aksum sont dans une confusion inextricable. Tout ce que l'on peut faire c'est d'émettre des suppositions et de relater en même temps les faits qui pourraient les infirmer. Il faut donc se hâter d'ajouter que la règle du nom nouveau, assumé par un roi en montant sur le trône, n'est pas toujours suivie. Bakăffa et les deux Yasu ne sont guère cités, dans les temps modernes, que sous leurs noms originels. Il en est quelquefois de même pour les temps anciens : avant Bazen on trouve deux rois, Săyfay «mon sabre», et Rămhay «ma lance», qui portent des noms vulgaires. Plus tard on remarque dans les listes Zăr-ay «ma semence» ou «ma race», qui est usité de nos jours comme nom d'homme, et Armah dont le nom, mentionné dans les histoires indigènes, est confirmé par des monnaies ou médailles.

MM. Rödiger et Dillmann ont traduit le terme ብእስየ, à la première ligne de l'inscription, par son sens ordinaire : «mon mari.» Trois raisons nous amènent à ne pas accepter ce sens : d'abord on ne voit pas ce qu'une épouse doit faire ici à moins qu'elle ne soit veuve ou régente, et alors elle le dirait; ensuite si l'on adopte notre hypothèse qu'il s'agit du roi Halen, surnommé Ilă ʿImida, son épouse ne pouvait énoncer Halen, le nom primitif de son mari; l'usage universel de l'Éthiopie s'y oppose aujourd'hui et l'on peut croire qu'il en était de même dans les temps antiques; enfin il est dans les convenances épigraphiques de donner un mot d'éloge à un roi victorieux. Les listes des rois nous y autorisent, car Bazen, qui monta sur le trône huit ans avant l'ère chrétienne, est parfois désigné par

l'expression Bĭ-ïse Bazen. On sait qu'aujourd'hui même la voyelle *e* du syllabaire éthiopien est rendue quelquefois par የ; il est donc permis de supposer que ብእሰየ est une forme archaïque de ብእሲ, mot qui a le sens de *vir,* homme par excellence.

Quelque opinion que l'on conserve à cet égard, on est forcé de prendre ፕገሠ de la ligne 2 pour une variété archaïque du ንጉሠ actuel qui signifie « roi ». Hamer a la cinquième voyelle éthiopienne qui se prononce à volonté *é, i* ou *ie.* On identifie ce nom ethnique avec les Ὁμηριτῶν ou Himyarites de l'inscription rapportée par Salt, et l'on pourrait en arguer que l'*η* grec, sur le son primitif duquel on a disputé dans nos écoles, pourrait bien avoir eu aussi le son variable de cette voyelle éthiopienne. Räydan et Säba-ĭ sont en Arabie.

Nous ignorons où étaient Sälhen et Ẓyamo. Ce dernier nom de pays, appelé Tiamo ou Tziamo dans l'inscription d'Adulis, montre qu'en ces temps reculés le ጠ et le ጸ se permutaient absolument comme aujourd'hui en Éthiopie. C'est donc dans cette contrée qu'il faudrait chercher Ẓyamo si l'on n'avait à craindre que cette même permutation n'existât chez les Sabéens, car ils avaient aussi la consonne ጸ. En effet, dans cette énumération de pays, rien ne sépare les contrées arabes de celles de l'Afrique. Il est inutile d'identifier, comme on l'a fait, Ẓyamo avec Damo, nom de deux lieux en Tĭgray, à moins qu'on ne démontre que ጸየ peut se changer en *Da,* hypothèse qui n'est guère admissible chez les Sémites.

Bĭga désigne ces tribus appelées Bĭxarĭy par les Arabes et qui, dans leur propre langue, se donnent le nom ethnique de ብጃ « Bĭja ». La lettre ጃ ajoutée à l'alphabet gĭʿiz n'était-elle pas encore inventée à l'époque où l'inscription fut gravée? Ne vaut-il pas mieux supposer que les gens qui parlaient la langue gĭʿiz et qui n'avaient pas le son *j,* le remplaçaient par *g* pour le nom de leurs voisins du nord?

Le dernier pays mentionné dans cette inscription comme étant soumis aux rois qui régnaient dans Aksum est ከሰ, mot qui a fort embarrassé nos devanciers. Ce terme ethnique doit désigner le pays des Tïgre qui occupent le rivage de la mer Rouge depuis Muçäwwʿä, appelé Baẓʿe par eux, jusqu'à ʿAqïyq. En effet quand je demandai, en langue arabe, à un indigène de Baẓʿe comment on désignait, dans sa langue maternelle, le nom de son idiome, il me dit : «Tïgre» ou «Ḳasïy». Il ajouta que ses compatriotes prononçaient mal le *ḳ* ou خ arabe, et le remplaçaient par une aspiration particulière que mon oreille saisit mal et que je crois représenter le ኸ du gïʿïz. De l'adjectif *ḳasïy* on déduit régulièrement le mot *ḳas* pour le nom du pays. Comme dans l'inscription, il est attenant à celui des Bïja, et nous verrons que, sur une autre pierre du roi Halen, il est écrit ኸሰ, *ḳas*, où la première lettre correspond exactement au خ arabe. Ce ኸ montre aussi que les lettres supplémentaires du syllabaire gïʿïz ont été probablement inventées en Tïgray et peut-être dans Aksum même. Une autre considération milite aussi en faveur de notre désir d'identifier Ḳas avec le pays des Tïgre. Ces derniers parlent une langue si voisine du gïʿïz qu'on se comprend souvent d'un idiome à l'autre, comme entre Portugais et Espagnols. Dans Aksum on assure même que la tribu Tïgre des Asgïde parle du gïʿïz pur. Or ce dernier langage étant employé dans une inscription officielle, n'est-il pas probable que le conquérant sémite qui déposséda les Ḳamta ou Agäw du Tïgray ait conservé la souveraineté de ses compatriotes Tïgre?

Le dernier mot de la ligne 5 présente l'état réciproque, aujourd'hui inusité, du verbe ሞአ «vainquit». A la ligne suivante on voit que le roi, au singulier, gouverne un verbe au pluriel. C'est la forme respectueuse usitée aujourd'hui, et par les Tïgray, et par les Amara. Je prends ገዋዐን comme si ce mot était le pluriel du ገዋዕ gïʿïz. Nos deux copies portent ቀተሉ,

forme répétée dans la ligne 17; aujourd'hui on dirait ቀትለ, parce que ce mot régit ንጋዴያን, qu'on écrit de nos jours ንጋድያን.

Dans la ligne 8, ና est embarrassant : nous traduisons comme s'il y avait ን, et nous prenons la lettre suivante pour une forme archaïque du ሁ, car un ኍ serait grammaticalement inadmissible. Le dernier mot de cette ligne peut se traduire « et de Qăda », ou « et de Mĭqăda ». Les lettrés indigènes préféraient cette dernière version. Dakăn peut être un nom d'homme ou de lieu; ʿUlaha est encore un nom de lieu qui manque dans mes listes de plus de dix mille noms de lieux écrits en Éthiopie. Il est superflu d'ajouter que ce travail, bien que considérable, est loin d'avoir épuisé la matière, car il ne comprend que les villages habités et mentionne rarement les sites désertés aujourd'hui. Comme tant d'autres témoignages négatifs, celui-ci ne prouve pas grand'chose. La lettre ዑ de ዑለየ semble indiquer une terre habitée par des Sémites, car, à la seule exception des Saho et de leurs voisins les ʿAfăr, les Éthiopiens non Sémites n'usent pas de la consonne *ʿayn*.

Comme les deux premières lettres de la ligne 16 manquent, on a toute liberté de les choisir, à la condition de commencer par les lettres እን. M. Rödiger a proposé እንጋድ « tribus », mais il faut rejeter cette conjecture pour deux motifs : d'abord le gĭʿĭz ne met pas au pluriel après un nom de nombre, et ensuite une armée ne tue pas toute une tribu, et encore moins quatre tribus à la fois. Au reste le sens de « chefs » ou « guerriers » se laisse sous-entendre.

Dans la ligne 19 le dernier mot me fut traduit par ጓዝ, terme amarĭñña qui comprend les bêtes de charge et ceux qui les conduisent, soit dans une caravane, soit dans une armée. Dans les lignes 20 et 22 le premier caractère a été lu ዘ en 1839 et 1842. La troisième copie en a fait ድ à la ligne 20, et ዘን, lu deux fois à la ligne 22, est devenu ፶፯ en 1847, tant ces traits sont difficiles à lire!

Nous avons tous lu ጸ dans la ligne 23. Mais M. Rödiger en a fait un ይ, que le sens paraît exiger, absolument comme dans la ligne 28. Bien que nos deux copies portent እሕዛቦ, nous lisons እሕዛበ. En effet un *o* final ne pourrait s'entendre que de cet article défini que nos grammairiens n'admettent pas et que les indigènes, peu d'accord sur ce point, ne reconnaissent nettement que dans le ፋትሕ ፡ ነገሥት et d'autres ouvrages modernes. Ils les citent d'ailleurs comme nous le ferions pour des ouvrages de basse latinité dont les écarts ne sauraient être invoqués comme règles quand il s'agit de la langue de Cicéron.

Dans la ligne 24, ጕቁ m'a été traduit de deux façons différentes. Les Amara en faisaient un mot de leur langue qui désigne «l'abaissement» : un lettré tĭgray soutenait au contraire que c'est le «support d'une tente». Je trouve le nom de Sǎde dans ma liste de lieux, mais c'est là un ruisseau près Mota en Gojjam, et, comme il n'y a pas de lieux intermédiaires mentionnés, il est peu probable que l'expédition guerrière soit allée jusque-là. Si, après avoir identifié Mĭqǎda, point de départ de l'armée, on admettait, selon la ligne 12, qu'elle n'a bivouaqué qu'une seule fois avant de descendre dans un pays plus bas pour y livrer bataille, il serait aisé de limiter le rayon où l'on doit chercher ʿUlaha et Sǎde, probablement au nord de Aksum, où le terrain s'abaisse. De ce côté on trouve Mǎqĭda, gros village entre les ruisseaux Xĭre et Gira, dans la province dite ʿAd Yabo.

Dans la ligne 25, tout en lisant ዮ, tous mes lecteurs prononçaient ይ, qui donne un sens naturel. Faute de mieux, et malgré un እ qui semble net, on est enclin à lire ለ, et, en supprimant un trait de séparation assez confus, à prendre ዐስተር «ʿIṣtär» pour le nom d'une divinité; mais ceci est une simple conjecture. «Lǝbharǎ», lu deux fois, n'a pas de sens connu; ce mot est devenu, en 1847, ለብሔር «au pays», ce qui donne

un sens naturel. **ጽኤመ** nous semble un nom de lieu, il n'est pas permis de l'identifier avec **ጸምዐ** « Ẓămʿa », district du Tĭgray.

Les copistes contemporains oublient souvent un **ም** devant une consonne. On est tenté de voir une omission de ce genre dans le dernier mot de la ligne 28. La racine **ሰይአ** n'existe plus, mais il est légitime de la supposer d'après **ሰይኤ** « flagitium, res turpis », qui en serait le dérivé.

Les deux dernières lignes de cette inscription, très-effacées aujourd'hui, laissent un champ libre pour des hypothèses. On se demande si elles ne contenaient pas la suite des imprécations par lesquelles le roi éthiopien suppléait énergiquement à la formule française : « défense d'enlever ou de mutiler ce monument. »

Nº II.

SUR L'ÂGE DES GRANDS MONUMENTS D'HÉLIOPOLIS (BAALBEK),

PAR M. DE SAULCY.

Les observations de M. de Saulcy, fondées principalement sur les monuments numismatiques, sont destinées à compléter celles qui ont été mises en avant jusqu'à ce jour et qui s'appuyaient de préférence sur le style et le mode de construction des temples. Les édifices représentés au revers des monnaies impériales et coloniales de la Syrie, aussi bien que des autres provinces de l'empire, rappellent, avec une précision parfois remarquable, des temples célèbres. On le sait aujourd'hui d'une manière certaine. Voyons si ces représentations ne conviennent pas à ce que l'observation archéologique des ruines de Baalbek nous a appris sur les édifices en question.

Nous avons d'abord le grand temple du Soleil qui, sous la domination romaine, a remplacé un sanctuaire gigantesque construit par les Phéniciens à une époque reculée. Les faces

est et ouest comportaient chacune dix colonnes et les grands côtés chacun dix-neuf, en comptant deux fois les colonnes d'angle. Quant au temple de Jupiter, on y voyait huit colonnes sur les faces est et ouest et quatorze sur les grands côtés. L'ensemble des deux temples était précédé, à l'est, d'une vaste enceinte, sorte de téménos composé d'une cour hexagonale et d'une seconde cour carrée. A l'orient, le téménos donnait accès sur un somptueux vestibule flanqué de deux pavillons quadrangulaires entre lesquels régnait une grande salle précédée d'un escalier monumental.

La chronique de Malala fournit la date de la construction du temple du Soleil, qui eut lieu sous le règne d'Antonin le Pieux. La chronique Paschale, mentionnant la destruction de l'édifice par Théodose, nous apprend en outre le nom de la divinité adorée à Héliopolis : c'était Balanios. M. de Saulcy n'hésite pas à reconnaître dans ce vocable une altération de deux mots, l'un phénicien, l'autre grec, accolés en qualité d'équivalents, Baal et Hélios[1].

Pour déterminer l'âge des deux autres édifices, il faut recourir aux médailles.

La suite monétaire d'Héliopolis est belle et riche; mais elle ne commence guère qu'à Septime Sévère. Sur une monnaie appartenant à ce groupe paraît un temple décastyle accompagné des abréviations

I. O. M. H. COL. HEL.

Jovi Optimo Maximo Heliopolitano, Colonia Heliopolis. « Au Jupiter d'Héliopolis, très-bon, très-grand, la Colonie d'Héliopolis. »

Le temple étant décastyle doit nécessairement représenter le sanctuaire du Soleil.

[1] Pareil est le mot *alabarque*, désignant le premier magistrat de la colonie juive d'Alexandrie; le vocable *arque* (*archos*, *archôn*) traduit en grec le vocable hébreu *alab*, qui est un titre d'honneur.

Sur d'autres monnaies, frappées du vivant et encore après la mort de ce prince déifié, avec la légende

DIVO SEVERO

on voit, d'en haut et de côté, un temple orné d'un grand nombre de colonnes et muni de quelques degrés pour y monter. Ce temple, nous le trouvons identiquement représenté sur des monnaies de Julia Domna et de Caracalla; il est octostyle; c'est donc l'image du temple de Jupiter. On verra tout à l'heure que le grand téménos a été construit sous Caracalla; il devient dès lors tout à fait vraisemblable que le véritable auteur du temple de Jupiter a été Septime Sévère, et que Caracalla n'a fait que continuer et achever l'œuvre grandiose si bien commencée par son père. Ce qui prouve du reste que le temple de Jupiter est bien une œuvre de famille, c'est qu'il se montre, à l'exclusion de celui du Soleil, sur les monnaies de Julia Domna et de Caracalla. M. de Saulcy conclut en enfermant la date de la construction du monument dans les dix-huit années (193-211) du règne de Sévère.

De Caracalla jusqu'à Philippe, les monnaies d'Héliopolis ne présentent l'image d'aucun édifice. Sous Philippe, le temple de Jupiter reparaît, mais rarement; en revanche, nous trouvons alors sur les monnaies deux types tout à fait nouveaux. Le premier représente un édifice élevé au-dessus d'un grand escalier; il est orné, à gauche et à droite, de deux pavillons, et, au centre du vestibule, entre deux colonnades hexastyles, s'élève un grand cyprès, arbre consacré au soleil. Nous avons donc sous les yeux l'entrée orientale du grand téménos.

Le second type est ainsi conçu : temple construit sur un lieu élevé, avec un escalier coudé y accédant; dans l'enceinte sacrée sont un vase et un autel; en dehors, on remarque un caducée; à droite de l'escalier se dressent des troncs d'arbres et des arbustes. Le temple est octostyle; c'est donc celui de

Jupiter. De la fin du règne de Caracalla au commencement du règne de Philippe, il y a un intervalle de vingt-sept ans, que M. de Saulcy juge nécessaire pour achever la construction du Téménos et du grand vestibule. Voici maintenant la preuve que cet ouvrage fut commencé par Caracalla. Sur les deux piédestaux encore en place des deux colonnes extrêmes qui bordent l'entrée du vestibule, se lit une inscription dont voici la teneur :

M. DIIS. HELIVPOL. PRO. SAL.
ET. VICTORIIS. D. N. ANTONINI. PII. FEL.
ET. IVLIAE. AVG. MATRIS D. N. CASTR. SENAT. PATR.
MAR. ANT. LONGINVS. SPECVL. LEG. I. ANTONINIANAE
CAPITA. COLVMNARVM. DVA. AEREA AVRO. INLVMINATA
SVA. PECVN.
EX. VOTO. L. A. S.

Magnis Diis Heliupolitanis, pro salute et victoriis Domini nostri Antonini Pii, Felicis, et Juliæ Augustæ Matris Domini nostri Senatûs, castrorum, patriæ, Marcus Antonius Longinus, Speculator legionis primæ Antoninianæ, capita columnarum duo ærea, auro inluminata, de sua pecunia ex voto libente animo solvit. « Aux grands Dieux d'Héliopolis, pour le salut et pour les victoires de notre seigneur Antonin, Pieux, Heureux, et de Julia Augusta, Mère de notre seigneur, du Sénat, des camps, de la patrie, Marc-Antoine Longinus, speculator de la légion première Antoninienne, a fait avec plaisir placer de ses deniers deux chapiteaux des colonnes en bronze doré, pour accomplir un vœu. »

Ce texte prouve que deux grands dieux distincts étaient adorés à Héliopolis. Naturellement les deux chapiteaux dont il est question ont été mis en place au moment même de la construction du vestibule. Ils ont été consacrés par Longinus du vivant de Caracalla et de sa mère. C'est donc bien sous le règne de ce prince (211-217) que le vestibule a été commencé. Il n'a probablement été achevé que sous le règne de Philippe l'Arabe.

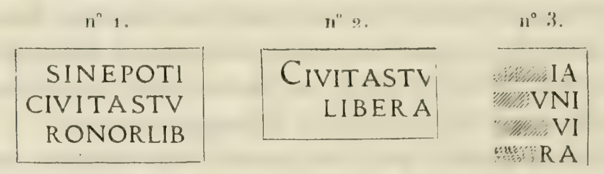
Quant au second type, qui représente le temple de Jupiter avec un escalier coudé, de douze ou treize marches, dont on n'a pas retrouvé les traces, M. de Saulcy croit qu'il a été construit par l'ordre de Philippe. Sur une monnaie héliopolitaine de Valérien (seconde moitié du IIIe siècle) on voit deux temples ornés d'un grand nombre de colonnes; ils sont de côté et paraissent se faire face; on y reconnaît encore les deux sanctuaires d'Héliopolis.

N° III.

UNE INSCRIPTION DE BRITANNICUS DANS LA CITÉ DES TURONS,

PAR M. ROBERT MOWAT.

Les murs des caves de l'archevêché de Tours contiennent dans leur maçonnerie des blocs de pierre sur lesquels sont gravées, en beaux caractères variant de 7 à 9 centimètres de hauteur, trois inscriptions antiques incomplètes que Baluze déclare avoir été découvertes le 13 mai 1711; leur aspect paléographique annonce le Ier siècle de notre ère. Ces fragments ont été publiés, notamment par Chalmel, et après lui par l'abbé Bourassé. Je les donne ici, d'après mes propres copies :



Dès le principe, on a reconnu l'importance des inscriptions nos 1 et 2 pour l'histoire locale de Tours; elles nous apprennent, en effet, un fait sur lequel Pline et les autres auteurs sont muets, à savoir que les Turoni (et non *Turones*, suivant l'orthographe usuelle) formaient, sous la domination romaine, une cité libre; par ces mots, il faut entendre un groupe de po-

pulations élisant leurs magistrats locaux, se gouvernant par leurs propres lois, et astreintes vis-à-vis du pouvoir central aux seules charges de l'impôt et du recrutement militaire. Tel est le résultat acquis par ceux qui se sont occupés de l'étude de ces monuments, et, jusqu'à présent, il ne paraît pas qu'on en ait tiré un plus grand parti[1].

Il me semble cependant que, en dehors de la lecture et de l'interprétation faciles des mots *Civitas Turonorum Libera* dont on s'est contenté, la ligne inexpliquée de l'inscription n° 1

SINEPOTI

renferme un lambeau de texte assez considérable pour qu'on ait quelques chances d'en tenter la restitution avec succès.

Cette ligne prouve que l'inscription a été dédiée à un personnage dont l'aïeul portait un nom terminé en *sius* ou en *sus*. Or, comme on sait que des familles gauloises de distinction avaient emprunté aux Romains ou possédaient en propre l'usage de faire parade de leur généalogie, on peut se demander si tel n'est pas le cas du titulaire de l'inscription n° 1, dont la filiation serait mentionnée à la manière de certains prêtres de l'autel de Rome et d'Auguste, par exemple de *C. Julius, Otuaneuni filius, Rufus, C. Juli Geddemonis nepos, Epotserovidi pronepos,* lequel fit la dédicace de l'arc de Saintes; par exemple encore, de *C. Pompeius, M. Pompei Libonis filius, C. Pompei Sancti nepos, Sanctus,* à Lyon. Il se trouve que, par un singulier hasard, le seul personnage de nationalité turone, mentionné par une inscription, s'appelle Paternius Ursus; or, ce dernier nom, Ursus, a précisément une terminaison qui le rend apte à entrer dans l'inscription de Tours; de plus, le personnage qui le porte est un haut fonctionnaire de l'insti-

[1] Je dois dire cependant que M. Léon Palustre avait songé à rétablir ainsi le début du texte n° 1 : NERONI DRVSI NEPOTI. Comme on le verra plus loin, cette restitution, bonne en ce qui concerne le mot *Drusi*, devient inadmissible dès que l'on introduit le nom de Néron.

tution des Trois-Gaules, à laquelle ressortissait, comme on sait, le sacerdoce gaulois de Rome et d'Auguste. Malgré cette circonstance, je ne puis me résoudre à reconstituer en faveur d'Ursus, dans l'inscription de Tours, une généalogie modelée sur celle de ses collègues C. Julius Rufus et C. Pompeius Sanctus. L'inscription de Paternius Ursus mérite cependant d'être rapprochée des deux tituli de la *Civitas Turonorum Libera*, moins à cause de la restitution arbitraire et très-contestable qu'on tirerait du nom Ursus pour le fragment n° 1, qu'à cause de l'ethnique *Turonus* qui se rencontre dans ces trois seuls monuments épigraphiques. Elle a été découverte à Lyon, mais ne se retrouve plus aujourd'hui. Spon, qui nous en a conservé la copie, a sans doute transcrit fautivement PATERNO, au lieu de PATERNIO ou PATERNO, que je n'hésite pas à proposer comme correction de sa lecture. Je la donne avec cette légère modification et avec les suppléments de M. Léon Renier :

PATERNO
VRSO
TVRONO
OMNIB·HONO
RIB·APVD·SVOS
FVNCT·I*nquisitori*
GALLIAR*um*
P*rimus unquam*
EX CIVITATE·SVA
III·PROVINC*iae*
GALLIAE

Pour procéder méthodiquement à la reconstitution du fragment lapidaire de Tours, il convient d'indiquer d'abord et de discuter ensuite les seuls cas qui peuvent se présenter : le personnage auquel la cité des Turons a fait une dédicace était un membre de la famille impériale, ou un fonctionnaire public, ou enfin un simple particulier, dépourvu de toute qualification officielle.

De ces trois hypothèses, la dernière doit être tout d'abord écartée; car, si un monument avait été élevé par toute une cité à un simple particulier, l'inscription aurait nécessairement fait mention du motif d'un pareil honneur, qui ne s'expliquerait que comme témoignage de reconnaissance pour un éminent service ou pour un acte éclatant de libéralité; d'après les règles épigraphiques, cette mention aurait sa place marquée après l'énoncé des noms et de la filiation du titulaire; dans l'espèce, ce serait donc après le mot NEPOTI. Or, l'aspect de la pierre suffit pour montrer qu'il n'y a aucune lacune à remplir entre ce mot et le suivant, CIVITAS; le dispositif du texte, tel qu'il est gravé, s'oppose matériellement à toute insertion, et, par conséquent, met à néant l'hypothèse en vertu de laquelle le titulaire serait un simple particulier.

Il ne saurait davantage être un fonctionnaire public, prêtre, officier ou magistrat, car la qualification officielle devrait faire suite à l'énoncé de ses noms et de sa filiation, c'est-à-dire venir après le mot NEPOTI. Cette deuxième hypothèse est donc tout aussi inadmissible que la précédente.

La question se trouve ainsi ramenée à chercher dans les dynasties impériales les personnages dont les noms, terminés en *sius* ou en *sus*, s'accommoderaient aux exigences épigraphiques du fragment n° 1. Ces noms sont au nombre de cinq : Drusus, Messius[1], Carausius, Theodosius, Anastasius; des quatre derniers, je n'ai évidemment pas à m'occuper, en sorte qu'il reste le seul nom Drusus à prendre comme élément de restitution

DRV
SINEPOTI

Comme ce nom a été porté par plusieurs membres de la branche Claudienne des premiers Césars, quelques explications sont nécessaires pour faire reconnaître celui qu'il faut

[1] L'empereur Dèce s'appelait C. Messius Quintus Traianus Decius.

choisir. J'éliminerai d'abord tous les Drusus qui n'ont eu aucun petit-fils: c'est la condition imposée par le texte *Drusi nepoti*. En voici l'énumération :

1° Drusus Julius César, fils de l'empereur Tibère; de ses deux fils jumeaux, l'un, nommé Germanicus, mourut âgé de quatre ans; l'autre, nommé Tibère, avait dix-huit ans quand Caligula, son frère adoptif, le fit mettre à mort.

2° Drusus César, fils du célèbre Germanicus. Il avait vingt-cinq ans et venait d'épouser la fille d'Othon (plus tard empereur) avant qu'elle fût nubile, quand l'empereur Tibère, son grand-oncle, le fit mourir de faim.

3° L'empereur Claude, qui portait les noms de Tiberius Claudius Drusus, avant la mort de son frère Germanicus, époque à laquelle il quitta le surnom de Drusus pour celui de Germanicus. Ses deux fils, Drusus et Britannicus, moururent sans postérité.

4° Drusus, fils de Claude et de sa troisième femme, Plautia Urgulanilla. Il mourut dans son adolescence à Pompéi, s'étant étranglé avec une poire qu'il faisait sauter en l'air et qu'il recevait dans la bouche. Il était fiancé à la fille de Séjan.

5° L'empereur Néron, qui s'appelait Nero Claudius Drusus Germanicus, après avoir été adopté par Claude.

Cette élimination faite, il se trouve que Nero Claudius Drusus, frère cadet de l'empereur Tibère, dont il nous reste à parler, est le seul Drusus qui satisfasse à la condition imposée par le mot *nepoti*; on peut même dire qu'il y satisfait surabondamment, car on ne lui connaît pas moins de huit petits-fils, à savoir :

D'une part, dans la lignée de son fils aîné Germanicus : Caïus César dit Caligula, Néron César et Drusus César, ces deux derniers condamnés à mourir de faim par ordre de l'empereur Tibère; plus trois enfants morts en bas âge, l'un nommé Caïus, l'autre Tiberius, et le troisième, de prénom inconnu.

D'autre part, dans la lignée de son second fils Claude : Drusus, né de Plautia Urgulanilla, et Britannicus, né de Valeria Messalina.

Parmi ces huit petits-fils de Néron Drusus, l'illustre vengeur du désastre de Varus, lequel dois-je choisir comme désigné par le mot *nepoti* de l'inscription de Tours? Il faut procéder ici à un nouveau travail d'élimination; ce sera, à proprement parler, un triage au deuxième degré. D'un seul trait, j'exclus les six Césars formant la lignée masculine de Germanicus. En effet, ce dernier, ayant été adopté par Tibère, lui-même fils adoptif d'Auguste, était passé de la gens Claudia dans la gens Julia; il en résulte que Tibère était légalement substitué à Néron Drusus en qualité d'aïeul des fils de Germanicus, c'est-à-dire qu'aucun d'eux ne pouvait plus officiellement faire remonter sa filiation à Néron Drusus. Ils sont donc, tous les six, étrangers au Drusus de l'inscription de Tours.

Le cas est tout autre pour les deux fils de Claude; l'un et l'autre avaient incontestablement un droit égal à se dire *Drusi nepos,* puisque Claude, à la différence de son frère Germanicus, était resté dans la gens Claudia, et était qualifié *Drusi filius,* comme le prouvent les monuments épigraphiques et numismatiques de son règne.

A la vérité, Claude avait un autre fils, non par le sang, mais par l'adoption : je veux parler du fils de sa nièce Agrippine qu'il avait épousée, et qui fut empereur sous le nom de Néron. Mais on ne saurait faire entrer ce personnage en ligne de compte; car Néron, tout en se disant fils de Claude, s'est toujours gardé de faire remonter sa généalogie d'adoption à Néron Drusus, parce qu'il se piquait de compter le divin Auguste au nombre de ses aïeux, et qu'il était même parvenu à établir sa descendance au moyen d'une fiction légale. En effet, le mot *nepos* signifiant indifféremment « petit-fils » ou « neveu », Néron pouvait, à double titre, se dire *Germanici nepos*, puisque

d'une part, il était fils adoptif de Claude, frère de Germanicus, et qu'il était, en ce sens, neveu de Germanicus, et puisque, d'autre part, il était fils d'Agrippine, fille de Germanicus, et se trouvait ainsi petit-fils de Germanicus en ligne maternelle [1]. Grâce à cet artifice de langage, Néron se qualifiait *Divi Claudii filius, Germanici Caesaris nepos, Tiberii Caesaris Augusti pronepos, Divi Augusti abnepos*. On ne saurait donc voir en lui le *Drusi nepoti* de l'inscription de Tours, et l'on est assuré qu'elle se rapporte seulement à l'un des deux fils issus de Claude. Le choix à faire est embarrassant au premier abord; cependant, en y regardant de plus près, je découvre qu'entre les dénominations des deux frères germains il existe une différence essentielle, qui me fournira le critérium nécessaire pour écarter l'un et admettre l'autre.

Claude, resté personnellement étranger à la gens Julia, ne prit le surnom de César qu'à son avénement à l'empire, en l'an 41, dix ans après la mort de son fils Drusus. Ce dernier n'avait donc jamais porté le nom de César, et, sauf son prénom qui nous est inconnu, mais qui était probablement Tiberius ou Nero, on peut affirmer qu'il s'appelait Tiberius? (ou Nero?) Claudius Drusus. Admettons un instant qu'il soit le titulaire de l'inscription de Tours; la règle épigraphique exigerait que les trois noms y figurassent, et que le cognomen *Druso* fût rejeté après le mot *nepoti*, en sorte que le texte aurait été ainsi conçu : « | *Ti*. ou *Neroni* Claudio, Ti. filio, Dru | si nepoti, Druso, Civitas Turonorum libera. » Or, j'ai déjà fait remarquer que le texte lapidaire ne se prête à aucune insertion entre les mots *nepoti* et *civitas*. Il y a donc un obstacle insurmontable à ce que la restitution se fasse au moyen des noms de Drusus,

[1] Un exemple authentique de filiation en ligne maternelle nous est donné par Suétone, qui nous apprend que Galba s'inscrivait sur ses statues : *Q. Catuli Capitolini pronepos*; sa mère, Mummia Achaica, était, en effet, née de Lutatia, fille de Q. Lutatius Catulus Capitolinus.

fils de Claude et d'Urgulanilla, petit-fils du célèbre Néron Drusus.

La même difficulté ne se présente pas si l'on opère avec les noms du fils de Claude et de Messaline. Étant né pendant le règne de son père, vingt jours après son avénement en l'an 41, il a toujours, à la différence de son frère germain, porté le surnom de César, et cette particularité permet de le désigner d'une manière suffisamment claire, et non moins officielle, en sous-entendant le nom gentilice *Claudio*, et même le prénom, comme cela se voit sur un certain nombre de monuments épigraphiques relatifs aux autres Césars. Cette suppression a pour effet de ne pas obliger à rejeter le cognomen *Britannico* après le dernier terme de l'énumération généalogique, et a, par conséquent, une importance capitale pour la réussite de ma tentative de reconstruction.

La suite complète des noms de Britannicus nous étant révélée par la légende d'un rarissime grand bronze romain,

TI·CLAVDIVS·CAESAR·AVG·F·BRITANNICVS

nous possédons tous les éléments voulus pour la restitution du texte, que je mets sous la forme très-régulière : « [Britannico Caesari, Augusti filio, Dru]si nepoti. Civitas Turonor(*um*) lib(*era*). » ou sous la forme non moins régulière : « [Ti. Britannico Caesari, Ti. Claudi Caesaris Augusti filio, Dru]si nepoti. Civitas Turonor(*um*) lib(*era*)[1]. »

Quelle que soit, du reste, celle que l'on préfère, je pense

[1] Depuis que cette note a été communiquée à l'Académie, M. Léon Renier m'a fait remarquer qu'il n'était pas indispensable de supprimer le nom gentilice de Britannicus; il lui semble même que, si le monument de Tours a été effectivement élevé en l'honneur de l'expédition de Bretagne, le surnom *Britannico*, apparaissant pour la première fois, n'eût pas désigné d'une manière suffisamment claire le personnage auquel il était appliqué, sans l'accompagnement de son nom gentilice. En conséquence, l'inscription pourrait être restituée ainsi : « [Ti. Claudio Britannico Caesari, Ti. Claudi Caesaris Augusti filio, Dru]si nepoti. civitas Turonor(*um*) lib(*era*). »

avoir rigoureusement démontré que le fragment lapidaire n° 1 ne saurait convenir à aucun autre personnage que Britannicus. Ce surnom lui fut donné à l'occasion de l'expédition de Bretagne, entreprise par son père en l'an 44. Auparavant, il portait celui de Germanicus. Nous savons aussi qu'il périt empoisonné par son frère adoptif Néron, en l'an 55. C'est donc dans l'intervalle de ces deux années que l'inscription a été gravée.

Dion Cassius et son abréviateur Xiphilin rapportent que Claude reçut le surnom de Britannicus; mais ce surnom ne figure sur aucune de ses monnaies, ni sur aucune de ses inscriptions. Je croirais volontiers que, par le même sentiment de modestie dont il donna une preuve manifeste en s'abstenant de prendre le prénom d'*Imperator*, Claude n'accepta point pour lui personnellement le surnom que lui décerna le Sénat, mais qu'il le transféra à son fils, préférant pour lui-même continuer à porter celui de Germanicus, illustré par son frère et par son père.

Après avoir donné la restitution théorique de la partie absente du fragment n° 1, je vais essayer de la réaliser au point de vue de l'exécution pratique. A cet effet, je remarque que les trois lignes qui subsistent encore en entier correspondent bout pour bout entre elles, sauf l'avant-dernière, dont la tête dépasse légèrement à gauche la verticale à laquelle s'appuient les têtes de la première et de la dernière ligne; il semble que le lapicide ait voulu mettre en vedette l'initiale du mot *Civitas*, par lequel débute la proposition *Civitas Turonorum libera*, sous-entendu *dedicavit* ou *poni jussit*. Une disposition semblable se retrouve, par exemple, sur la fameuse Table Claudienne de Lyon, chaque fois qu'un commencement de phrase coïncide avec un alinéa. Il est permis de croire que le lapicide, se conformant à cet usage, avait également mis en vedette la première tête de ligne que nous ne possédons plus.

Si donc nous la rétablissons par la pensée, l'inscription aurait sans doute présenté l'aspect suivant :

TIBRITANNI COCAESARI TICLAVDI CAESARIS AVGVSTI FILIODRV SINEPOTI CIVITASTV RONORLIB	ou bien	BRITANNI COCAESARI AVGVSTI FILIODRV SINEPOTI CIVITASTV RONORLIB

Je rapporte ici, à titre de rapprochement intéressant, deux autres inscriptions qui offrent avec la précédente une curieuse analogie : l'une a été trouvée à Scardona, en Dalmatie; par son âge, elle est presque contemporaine de celle de Britannicus; elle a été dédiée à son cousin Néron César par les cités liburniques (*Corp. insc. lat.* t. III, n° 2808).

NERONI·CAESARI
GERMANICI·F·TI·
AVG·N·DIVI·AVG·PRo
FLAMINI AVG·
CIVITATES LIBVRNIÆ

L'autre inscription existe à Saint-Paulien (Haute-Loire) :

ETRVSCILLAE
AVG CONIVG
AVG N
CIVITAS VELLAVORVM
LIBERA

Du fragment lapidaire n° 2 de Tours je n'ai que peu de chose à dire, si ce n'est qu'il paraît avoir formé la fin d'une inscription analogue au n° 1, et dédiée à quelque autre membre de la famille impériale. Il n'offre d'autre particularité que la hauteur de la lettre initiale C, plus grande que les lettres suivantes, comme si le lapicide avait voulu mettre ce passage en évidence; ceci confirme la conjecture que j'ai faite à ce sujet en ce qui concerne le fragment n° 1.

Le fragment n° 3 est difficile à restituer avec certitude: on entrevoit cependant que le groupe de lettres VNI a fait partie de la formule *tribunicia potestate*; que le groupe VI est peut-être l'expression numérale du quantième de cette puissance tribunice, et le groupe RA une syllabe du mot *imperator;* à moins toutefois qu'on ne voie dans VI et RA deux lambeaux des mots *civitas* et *libera*.

En supposant ce fragment n° 3 contemporain des précédents, il se rapporterait à l'empereur Claude lui-même, dont les surnoms (Caesar)i A(ugusto) n'auraient laissé d'autres traces que les lettres du milieu IA; peut-être l'inscription se lisait ainsi: « [Ti. Claudio, Drusi filio, Caesar] IA[ugusto Germanico, Pontif. Max. Trib]VNI[cia potestate] VII [cos. iiii, impe]RA[tori, » etc.

En présence de ces trois fragments, évidemment de même origine et de même destination, je conjecture qu'il y avait pour chaque membre de la famille régnante une dédicace analogue, et que toutes ces inscriptions étaient gravées sur les murs d'un même monument, élevé dans la cité de Tours après la guerre de Bretagne. Je rappelle à ce propos que, d'après Dion, le Sénat décréta que deux arcs de triomphe seraient élevés en commémoration de cette glorieuse campagne, l'un à Rome, l'autre à Gessoriacum, le port où Claude s'embarqua. On possède quelques-unes des inscriptions de l'arc de Claude à Rome; je ne sais si l'on retrouvera à Boulogne des restes de l'autre arc: quoi qu'il en soit, il est permis de supposer que Tours et d'autres cités s'empressèrent de se conformer à un usage qui n'était point sans précédents sur le sol même de la Gaule, témoin l'arc de Saintes orné d'inscriptions en l'honneur des membres de la famille de Tibère. L'expédition de Bretagne eut un retentissement immense jusque dans les parties les plus reculées de l'empire, comme le prouve une inscription de Cyzique, naguère savamment commentée devant l'Académie par M. Georges Perrot, et on ne s'étonnera

pas que les Gaulois aient saisi l'occasion de témoigner leur admiration et leur reconnaissance pour le prince qui, au début de sa carrière politique, s'était fait l'avocat de leurs intérêts devant le Sénat, en prononçant le célèbre discours que nous connaissons par le double témoignage de Tacite et de la Table Claudienne de Lyon.

N° IV.

SUR GUILLAUME DE MACHAUT ET LA PRISE D'ALEXANDRIE, PAR M. DE MAS LATRIE.

M. de Mas Latrie, en s'appuyant sur des documents nouvellement retrouvés aux Archives nationales, prouve qu'il y eut, dès le XIVe siècle, en France, deux familles de Machaut ou Machault, l'une noble et déjà parvenue aux grands offices de la couronne dès le XIIIe siècle, l'autre non noble, mais probablement originaire du village de Machaut.

Guillaume de Machaut, l'auteur de nombreuses poésies, appartenait à cette dernière famille, dont quelques membres furent anoblis à la fin du XIVe siècle.

Si Guillaume de Machaut, le célèbre et populaire écrivain du moyen âge, est le même, comme tout l'annonce, que le valet de la chambre du roi Philippe le Bel, il n'a pu naître, comme on l'a dit, en 1300, puisqu'en l'année 1308 le roi lui donnait un fief situé dans la Beauce, pour le récompenser de services déjà anciens.

Le mémoire et la communication de M. de Mas Latrie ont pour objet principal l'examen de la *Prise d'Alexandrie*, grande composition historique de Guillaume de Machaut, qui est une sorte de chronique générale du règne de Pierre Ier de Lusignan, roi de Chypre. La partie la plus considérable de l'œuvre est le récit de l'expédition d'Alexandrie en 1365, avec les annexes antérieures et postérieures qui se rattachent à ce grand fait

militaire, en réalité la dernière croisade. Machaut en a reçu la narration d'un témoin oculaire, Jean de Reims, écuyer de Champagne. Tous les monuments originaux connus justifient l'exactitude de son récit. La fin de la chronique, concernant le soulèvement des barons de Chypre et l'assassinat du roi Pierre de Lusignan, est moins satisfaisante. Machaut a appris ces faits de Gautier de Conflans, autre écuyer passé en Chypre à l'occasion des guerres du roi Pierre, et qui prétend avoir vu de ses yeux la scène du meurtre. Mais les témoignages les plus graves et les plus nombreux contredisent ses assertions. Gautier de Conflans ne paraît avoir été qu'un écho peu fidèle des bruits et des rumeurs populaires. Il n'a rien vu personnellement du drame intime qui se passa au palais de Nicosie dans la nuit du 17 janvier 1369. L'autorité considérable des chroniques de Machera, Strambaldi et Amadi tend à établir péremptoirement, et contre le récit de Gautier de Conflans, que les frères du roi, le prince d'Antioche et le connétable du royaume, Jean et Jacques de Lusignan, furent étrangers non-seulement à la perpétration, mais à la pensée même du meurtre.

N° V.

NOTICE SUR LE PÈRE PACIAUDI, THÉATIN ITALIEN QUI FUT MEMBRE ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS, ET CORRESPONDANT DU COMTE DE CAYLUS, PAR M. CH. NISARD.

Il y a plus de cent ans, c'est-à-dire en 1757, l'Académie des inscriptions nommait son correspondant étranger, en remplacement de l'Italien Gori, un autre Italien qu'elle nommait douze ans après membre associé, en remplacement de l'abbé Venuti. Cet autre Italien était le Père Paciaudi, théatin. De 1757 à 1765, ce Père entretint avec le comte de Caylus une correspondance suivie. Ses lettres ont été publiées en 1802 par Sérieys: elles sont à la fois savantes, spirituelles et rem-

plies d'anecdotes sur les personnages et les livres de son temps, en Italie comme en France, et enfin d'une lecture faite pour charmer tous les amis de la littérature érudite, des arts et des antiquités. Ce qui ressort de cette correspondance, c'est surtout la part considérable que le Père a prise aux cinq derniers volumes du *Recueil d'antiquités* du comte, et dont, malgré les aveux de Caylus, on était loin de connaître toute l'étendue. Mais cela apparaît avec la dernière évidence dans les lettres du comte auxquelles répondent et donnent lieu tour à tour celles de son ami. On y voit Caylus dans tout le feu de la composition de ce recueil fait à bâtons rompus et au fur et à mesure des arrivages de matériaux. Les demandes d'antiquités et d'explications qu'il adresse à Paciaudi, et qui se succèdent et se poussent comme un flot pousse l'autre; la lassitude dont il se plaint, le découragement où il tombe, après avoir dit de chaque volume publié que c'est bien le dernier; l'espérance à laquelle il renaît après de nouveaux envois de Paciaudi, accompagnés de nouvelles explications; enfin la joie qu'il ressent, lorsque son sixième volume est sorti de dessous la presse, et qu'il entrevoit la possibilité, en présence des matériaux qui lui restent encore, d'en faire un septième : voilà le fond de ces lettres écrites à la diable, et d'autant plus abandonnées qu'il ne vient jamais à la pensée de l'auteur qu'elles puissent tomber un jour sous les yeux du public. Mêlez à ces épanchements qui tiennent moins de l'amitié que de la profession, mêlez, dis-je, et à très-forte dose, les nouvelles recueillies par Caylus aux dîners de Mme Geoffrin, où il assistait régulièrement tous les lundis, des anecdotes sur les gens de lettres et les philosophes qui faisaient alors le plus de bruit; des jugements sur leur personne et sur leurs écrits, pleins de liberté et d'audace; une manière de considérer les jésuites et les moyens mis en œuvre pour arriver à leur suppression, qui ne cède guère en violence aux attaques à force

ouverte dont ils étaient alors l'objet; une crédulité à l'égard de certains faits, si absurdes qu'ils fussent, qui leur étaient imputés, à rendre invraisemblable le scepticisme qui fut toute sa religion jusqu'à la fin de sa vie; enfin une animosité contre les dignitaires de l'Église, principalement les évêques, qui se traduit en paroles tantôt burlesques, tantôt cyniques, dont on ne peut ne pas rire d'abord, mais dont on regrette et condamne aussitôt après l'indécence et la dureté.

Paolo-Maria Paciaudi, fils d'un médecin de la cour de Turin, naquit en cette ville le 23 novembre 1710. Il fit ses premières études à Turin, chez les jésuites, et les fit excellentes. Il est à croire qu'il en demeura reconnaissant à ses maîtres: il ne put toutefois aller jusqu'à les aimer. Il devint en effet leur ennemi et le fut toute sa vie. Sorti des jésuites, il entra à l'université de Turin, et, son cours terminé, il alla à Venise où il prit l'habit de théatin. Il avait alors dix-huit ans. Il fit sa philosophie à Bologne et sa théologie à Gênes où il professa bientôt après lui-même la science qu'il avait apprise à Bologne. Il se livra ensuite à la prédication, et pendant dix ans il y eut beaucoup de succès. Il composa dans cet intervalle des oraisons funèbres, des panégyriques de saints, et quelques écrits sur les antiquités profanes et religieuses. Son premier ouvrage sur ce dernier sujet fut un petit traité des antiquités de Ripatransona [1]. Vinrent ensuite une dissertation sur une statuette en bronze de Mercure [2]; une autre sur l'usage des bains chez les chrétiens [3], réimprimée huit ans après avec des corrections et des augmentations considérables; une autre sur un bas-relief funéraire [4]; un commentaire sur le port de l'ombelle chez les anciens [5]; un autre sur une statue trouvée

[1] Dans les *Miscellanea di varie operette*; Venise, 1740, t. VI, p. 73 et suiv.

[2] *Dissertazione sopra una statuetta de Mercurio*; Naples, 1747, in-4°.

[3] *De sacris christianorum balneis*; Venise, 1750, in-4°.

[4] *Diatribe qua graeci anaglyphi interpretatio traditur*; Rome, 1751, in-4°.

[5] *Σκιαδιοφόρημα, sive de umbellæ gestatione*; Rome, in-4°.

à Bénévent, et qui représentait un mesureur de blé[1]; enfin un gros traité sur le culte de saint Jean-Baptiste[2].

Paciaudi était à Rome lorsqu'il publia les quatre derniers de ces écrits. Il y avait été appelé par ses supérieurs et nommé successivement procureur général et consulteur de son ordre. Il était de plus historiographe de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et jouissait, tant à cause de ces titres divers que de son mérite personnel, d'une faveur particulière auprès du pape Benoît XIV. En 1755, l'abbé Barthélemy étant à Rome, Paciaudi se rencontra avec lui chez l'ambassadeur de France, le comte de Stainville, depuis duc de Choiseul. Ils s'y lièrent de la plus étroite amitié. L'abbé mit le théatin en relation avec le comte de Caylus, et c'est à cette circonstance que nous devons la correspondance dont il a été parlé ci-dessus, et qui fut si utile à Caylus. L'objet principal en est, de la part du comte, des demandes d'antiquités pour en former son recueil; de la part du religieux, des demandes d'écrits de toute sorte concernant les jésuites. Elle s'ouvrit par l'envoi que Paciaudi fit à Caylus, en 1756, d'un traité sur la cubistique chez les anciens[3], et ne prit toutefois son essor qu'en 1758, pour se continuer ensuite sans interruption jusqu'en septembre 1765, très-peu de jours avant la mort de Caylus. On a déjà dit que les lettres de Paciaudi avaient été publiées; celles de Caylus sont à la veille de l'être.

Paciaudi poursuivait ses études sur les antiquités. L'année 1756 vit encore paraître son commentaire sur un puits sacré découvert dans le Bolonnais[4], et l'année suivante ses remarques philologiques sur les médailles de Marc-Antoine le triumvir[5]. C'est un des plus intéressants de ses écrits, un de

[1] *De Beneventano Cereris augustæ mensore* Ἐξήγησις; Rome, 1753, in-4°.

[2] *De cultu sancti Joannis Baptistæ*; Rome, 1755, in-4°.

[3] *De athletarum κυβίστησει*; Rome, 1765, in-4°.

[4] *Puteus sacer agri Bononiensis*; Rome, 1756, in-4°.

[5] *Ad numinos consulares Marci Antonii triumviri animadversiones*: Rome, 1757, in-4°.

ceux pour lesquels il a le plus fouillé l'histoire, où il a fait preuve de la meilleure critique, et où il a traité diverses questions de numismatique qui, pour être depuis lors devenues banales, à force d'être prouvées, n'en étaient pas moins neuves encore de son temps ou à peine entrevues. Sa correspondance avec Caylus remplissait presque tous les moments qu'il eût donnés à ses propres études, ou plutôt elle faisait partie de ces mêmes études. Elle était dans sa plus grande activité quand Paciaudi alla à Naples, visita Herculanum, Pompéi et le musée formé des monuments exhumés de leurs ruines. Il pensait bien faire profiter Caylus lui-même de ce voyage, et s'y procurer quelques-unes de ces « guenilles » antiques si chères à son ami. Déçu à cet égard à cause de la surveillance rigoureuse dont les visiteurs étaient l'objet, il ne put rien envoyer à Caylus, non pas même un dessin. Il espérait au moins lui envoyer des remarques sur certaines pièces du musée royal; mais s'il le fit une fois, il ne le fit pas deux. « Le marquis de Tanucci, écrit-il à Caylus, a défendu qu'on me donnât l'entrée du muséum royal. Les académiciens jaloux ont dit au marquis que j'examine tout avec exactitude, que je prends note de tout, et qu'ayant des correspondances littéraires et devant voyager, je rendrais publiques ces antiquités avant qu'elles n'aient été éclaircies et publiées par l'Académie[1]. »

Pendant qu'il était à Naples, le cardinal Passionei mourut, laissant une des plus belles bibliothèques particulières de l'Italie. Du Tillot, ministre de l'infant don Philippe, duc de Parme, eut l'ordre de l'acheter. Le prince le chargea en même temps de lui désigner un bibliothécaire. Du Tillot indiqua Paciaudi qui fut agréé. Il connaissait le Père par tout le bien qu'on en disait en Italie, et que lui en avait rapporté Caylus avec lequel ce ministre était en correspondance depuis environ deux ans. Et comme alors le prince faisait faire des fouilles à

[1] Il veut dire l'Académie des Ercolanesi à Naples.

Véleia. Du Tillot fit ajouter au titre de bibliothécaire celui d'antiquaire de Son Altesse Royale. Paciaudi accepta cette double fonction, vint à Paris avant d'en prendre possession, y vit pour la première fois son ami Caylus, les philosophes qu'il rencontra aux lundis de Mme Geoffrin et que, non plus que Caylus, il n'eut garde de fréquenter, assista régulièrement aux séances de l'Académie des inscriptions, et, après un séjour d'environ six mois, revint en Italie en passant par Besançon où l'Académie de cette ville l'élut son associé.

A peine installé à Parme, il se mit avec ardeur à la formation de la bibliothèque. Celle de Passionei lui avait échappé, le pape l'ayant retenue et achetée pour la verser dans celle du Vatican; une autre, celle du comte Pertusati, de Milan, lui échappa également, la cour de Vienne en ayant défendu la vente. Il ne se découragea pas pour cela. Il acheta des livres en Allemagne, en Hollande, en Italie, en France où Caylus lui fut alors d'un grand secours. Bientôt il eut rassemblé plusieurs milliers de volumes et quelques manuscrits. Les fouilles de Véleia dont il avait la surintendance ne tournèrent pas aussi bien qu'il l'avait espéré: c'est à peine s'il en tira quelques «guenilles» dont le duc de Parme lui commanda de faire présent de sa part à Caylus. Les plus beaux morceaux et encore en fort petit nombre, et parmi lesquels la table alimentaire de Trajan et la loi Rubria qui sont de premier ordre, formèrent le fonds du musée des antiques confié aussi à sa direction. La pénurie des découvertes ultérieures fit bientôt abandonner les fouilles. La bibliothèque seule continua à s'agrandir, et offrit bientôt un ensemble de livres capable de faire moins regretter la perte de l'ancienne bibliothèque Farnèse qui avait été transportée à Naples et qu'elle remplaça.

Paciaudi n'était point encore établi à Parme, lorsqu'il publia ses *Monumenta Peloponnesia*[1]. Ce n'est pas seulement le plus

[1] Deux volumes in-4°. Rome, 1761.

savant de ses écrits, c'en est aussi le plus considérable. Ce fut à la prière de Bernardo Nani dont les ancêtres avaient rapporté ces monuments du Péloponèse, qu'il se chargea de les expliquer. Il se borna toutefois à l'interprétation des inscriptions grecques que ces monuments portaient pour la plupart, il omit tout à fait les inscriptions latines. Tous les monuments dont il parle dans cet écrit y sont représentés fort bien gravés, et c'est ainsi qu'il en use d'ailleurs dans tous les autres ouvrages où il traite des sujets d'antiquité. Ses *Monumenta Peloponnesia* ne sont pas sans doute exempts d'erreurs, mais en général Paciaudi y fait preuve d'autant de sagacité que d'érudition, et y décide sur plus d'un point d'une manière exacte et définitive.

En juillet 1765, l'infant don Philippe mourut; moins de deux mois après, Caylus mourait également, l'un et l'autre laissant, si l'on peut dire, Paciaudi veuf et de son protecteur et de son ami. Il en eut un profond chagrin. L'infant don Ferdinand qui succéda à don Philippe, son père, ne changea rien d'abord dans le gouvernement des duchés; il garda Du Tillot comme premier ministre, maintint Paciaudi dans ses emplois, et de plus il le nomma, en 1768, surintendant de l'enseignement public, après la suppression des jésuites qui en étaient chargés. La même année Paciaudi versait dans la bibliothèque ducale celle des jésuites, et faisait l'ouverture solennelle de ce magnifique établissement par un discours prononcé en présence de l'archiduc, qui fut depuis l'empereur Léopold II. Enfin, il appelait Bodoni à Parme, et l'aidait à fonder l'imprimerie bodonienne qui fut bientôt célèbre dans toute l'Europe.

Jusque-là donc tout lui avait prospéré. Il en fut de même jusqu'en 1771. Mais alors, entraîné dans la chute de Du Tillot à qui l'archiduchesse d'Autriche Marie-Amélie n'avait jamais pardonné l'opposition qu'il avait faite à son mariage

avec don Ferdinand. Paciaudi fut destitué de toutes ses charges, éloigné de la cour, et relégué dans un couvent de Parme. L'entrée même de la bibliothèque et du musée lui fut interdite. Six mois après, le prince, honteux d'avoir accueilli trop légèrement les calomnies dont le Père avait été l'objet, reconnaissait son innocence et lui rendait ses honneurs et ses emplois. Cette restauration dura deux ans pendant lesquels Paciaudi eut tout le temps de s'apercevoir que, grâce à de nouvelles intrigues ourdies contre lui, il n'obtenait plus du prince ni de ses ministres la considération et la confiance dont il avait joui autrefois. Il donna sa démission qui fut acceptée, et il se retira à Turin dans un couvent de son ordre. Il y demeura quatre ans. Alors, saisi de nouveaux remords et cédant à un nouveau repentir, don Ferdinand le rappela une seconde fois. Paciaudi s'excusa sur son âge, sur sa santé et ne voulut pas revenir. Voyant qu'à lui seul il ne pourrait triompher de la résistance du Père, le prince pria Victor-Amédée, roi de Sardaigne, dont Paciaudi était le sujet, de lui commander d'obéir; ce qui fut exécuté. Paciaudi partit donc. Il arriva à Parme à la fin de mars 1778. Ceux qui l'avaient remplacé soit à la bibliothèque, soit au musée, avaient été renvoyés. Il trouva, pour ainsi dire, la maison vide de ses hôtes intrus, et il eut toute la liberté de la remplir comme il lui plairait. Ce qu'il trouva aussi, c'est cette belle bibliothèque dont il était le créateur, toute bouleversée et dans un inexprimable désordre. La prétention de faire mieux que lui, jointe à l'espoir de faire oublier à jamais le bibliothécaire disgracié en détruisant tout ce qui pouvait témoigner en sa faveur, avait été la cause de ce bouleversement. C'est un jeu qui se joue communément sur de plus vastes théâtres, et où le plus grand dommage est pour les enjeux. Paciaudi n'eut pas trop du reste de sa vie pour réparer celui qui avait atteint sa bibliothèque.

Vers la fin de 1781, il fut attaqué de la goutte et de

« mille autres maux, écrivait-il à M. Hennin[1], qui ne lui laissaient pas de repos, et qui, à l'âge où il était, l'avertissaient qu'il devait s'attendre à quelque chose de pis que des infirmités. » L'année suivante, il eut une crise dont il pensa mourir; mais il n'en revint que pour demeurer dans un état de faiblesse qui lui rendit tout travail impossible. Enfin une attaque d'apoplexie l'emporta le 1er février 1785, à l'âge de soixante-quinze ans.

Outre sa correspondance avec le comte de Caylus, Paciaudi en eut une également avec l'abbé Barthélemy et une autre avec Pierre Mariette. On a les lettres de celui-ci et de celui-là qui seront imprimées à la suite de celles de Caylus. On ne sait ce que sont devenues les lettres de Paciaudi à l'un et à l'autre; il serait à souhaiter qu'un jour elles se découvrissent.

N° VI.

NOUVELLES RECHERCHES SUR LES TERRES CUITES GRECQUES, PAR M. LÉON HEUZEY.

(RÉSUMÉ.)

I. *Groupe de Déméter et de Coré.* Parmi les opinions diverses émises par les archéologues pour expliquer la signification des figurines de terre cuite que l'on trouve dans les tombeaux grecs, deux systèmes surtout sont en présence. Les partisans de l'ancienne école symbolique inclinent à y reconnaître presque exclusivement des divinités, tandis que l'opinion aujourd'hui en faveur en arrive, par une exagération contraire, à vouloir bannir presque complétement les sujets religieux du cycle des figurines funéraires; pour caractériser cet ordre de représentations, elle emprunte même très-improprement au langage de l'art moderne le nom de *sujets de genre.*

[1] Lettre du 23 novembre 1781. L'original de cette lettre et de neuf autres, adressées au même personnage, se trouve à la bibliothèque de l'Institut.

Quand il s'agit d'une étude encore aussi peu avancée que celle des terres cuites, la bonne méthode n'est pas de chercher une explication générale, qui embrasse l'ensemble des monuments connus, mais de former, sans parti pris, un certain nombre de groupes naturels, dont la signification se dégage d'elle-même par le seul rapprochement des représentations mieux caractérisées que les autres. C'est la marche que j'ai suivie dans un précédent travail sur les figurines de *femmes voilées*[1]. Un petit groupe du musée du Louvre, provenant de l'Italie, m'avait fourni mon principal argument pour faire rentrer beaucoup de ces figures dans la classe des sujets religieux, se rapportant au mythe de Déméter. La femme voilée s'y trouve, en effet, accompagnée d'une autre figure couronnée de feuillages et de fruits, qui s'appuie avec un tendre abandon sur l'épaule de sa compagne, rappelant à l'esprit la réunion des deux Grandes Déesses, sous les formes italiennes de Cérès et de Libéra[2]. L'importance traditionnelle de ce groupe est aujourd'hui démontrée par un autre groupe du musée du Louvre, provenant de la Grèce et appartenant à la belle époque de l'art des coroplastes : ici la figure qui appuie la main sur l'épaule de la femme voilée est coiffée du *κεκρύφαλος* et tient une pomme; mais c'est toujours le même contraste entre les deux types, avec la même expression de mutuelle tendresse[3]. L'art grec n'avait pu manquer de s'emparer du magnifique motif sculptural que lui avait préparé la légende, lorsqu'elle montrait Déméter et sa fille se retrouvant et se tenant embrassées, *ἀμφαγαπαζόμεναι*. Le geste familier par lequel l'une des figures appuie sa main sur l'épaule de l'autre est la traduction plastique de cette tendre affection,

[1] Dans les *Monuments grecs*, publiés par l'Association des études grecques, 1873 et 1874. Cf. les *Comptes rendus de l'Académie*, 1874, p. 19.

[2] *Monuments grecs*, 1874, pl. I, fig. A, pl. III du tirage à part : *Recherches sur les figures de femmes voilées dans l'art grec.*

[3] *Monuments grecs*, 1876, pl. I.

comme le montre en termes formels Pausanias à propos d'un groupe colossal érigé en Arcadie, dans le sanctuaire des deux déesses, et comme le prouve aussi toute une série de groupes analogues, depuis les terres cuites primitives de Rhodes et les figurines hiératiques de Chypre jusqu'aux terres cuites de la Cyrénaïque et jusqu'aux miroirs étrusques, sur lesquels le nom d'*Alpnu* désigne certainement Perséphone[1]. Le sujet de la réunion des Grandes Déesses tenait une telle place dans les croyances mythologiques des Hellènes que la religion l'avait imposé à l'art dès sa naissance.

II. *Les cueilleuses de fleurs et les joueuses d'osselets.* Je voudrais maintenant examiner une autre série de figurines, dont l'étude nous conduira à des résultats assez différents de ceux qui viennent d'être énoncés, mais sans nous faire encore rencontrer de véritables sujets de genre. Il s'agit de ces figurines de jeunes femmes demi-agenouillées que l'on a prises tour à tour pour des représentations de Coré cueillant des fleurs ou pour des joueuses d'osselets, en appuyant cette dernière explication sur une monnaie de Kiérion et sur un petit groupe trouvé à Canosa, où les osselets sont très-certainement figurés.

L'étude des monuments prouve que les deux interprétations subsistent l'une à côté de l'autre et qu'elles ne s'excluent pas. C'est ce que démontre en particulier une figurine du musée du Louvre, qui représente une jeune femme à demi agenouillée, tenant une grappe de raisin[2]. Cet attribut en fait une vendangeuse, si l'on veut même une héroïne bachique comme Ariadne ou Érigone; mais de toute manière on trouve là une action analogue à celle de cueillir des fleurs et qui s'accommode d'une attitude presque identique.

D'un autre côté, la présence des joueuses d'osselets parmi

[1] Gerhard, *Etruskische Spiegel*, 324 et 324^b^, cf. 323. *Revue archéologique*, 1865, vol. XI, p. 234, lettre de M. de Witte.

[2] Voir cette figure et les suivantes dans les *Monuments grecs*, 1876, pl. II

les terres cuites funéraires, dès le temps de la belle époque de l'art grec, est prouvée par des exemples incontestables. Une autre figurine de Tanagre, au musée du Louvre, du style le plus fin et le plus élégant, représente la jeune fille accroupie, occupée à jeter les osselets à l'aide du cornet appelé *φῖμος* et tenant de l'autre main un petit sac que l'on a pris à tort pour une bourse ou pour un filet contenant une balle. La forme de cet objet, représenté aussi sur une coupe à sujets éphébiques, signée du peintre Hiéron, montre qu'il devait servir à serrer de menus jouets comme des osselets ou des dés.

Est-ce une raison pour ne voir dans la représentation du jeu d'osselets qu'un simple sujet de genre? La difficulté est toujours d'expliquer la cause qui faisait placer de semblables représentations auprès des morts. Il faut se rappeler que l'antiquité grecque a introduit ce jeu dans plusieurs compositions mythologiques ou légendaires. Apollonius de Rhodes et, après lui, Philostrate ont figuré non-seulement Éros et Ganymède, mais encore Zeus enfant, comme jouant aux osselets ou à la balle. Les filles de Niobé, sur un célèbre dessin d'Alexandre d'Athènes, et les enfants de Médée, dans une peinture de Pompéi, jouent aussi aux osselets. On a voulu trouver dans ces représentations l'expression d'un symbolisme profond, un signe de la mort prématurée, une sorte d'augure des funestes hasards du destin; mais c'est là proprement l'abus des interprétations symboliques. Il n'y faut voir qu'un effet de contraste, une opposition pittoresque, destinée à faire ressortir l'heureuse insouciance de la vie enfantine à côté de la mort menaçante. Aux plus beaux temps de l'art grec, lorsque le peintre Polygnote représentait aussi, dans sa grande composition des *Enfers*, les filles de Pandareus jouant aux osselets, il obéissait évidemment à la même idée : seulement, au lieu de la quiétude avant la mort, il montrait la vie joyeuse et paisible de l'enfance se continuant jusque sous la terre pour les innocentes

victimes de la destinée. Dans le même sentiment, il avait représenté dans cette peinture des héros jouant aux dés, et le poëte Pindare, dans un de ses *thrènes* ou chants funéraires, ne craignait pas de nommer parmi les plaisirs du monde souterrain cette espèce de jeu de dames ou d'échecs que les Grecs appelaient *πεσσοί*. A côté des joueuses d'osselets, on peut placer les *sphéristes* ou joueuses de balle, assez communes aussi parmi les terres cuites grecques : un tableau des Enfers, sur un vase peint, nous montre, au-dessus du supplice des Danaïdes et tout près du groupe des dieux infernaux, une jeune femme assise une balle à la main[1]. De même, on n'avait pas encore expliqué, je crois, pourquoi le sculpteur Colotès, sur la table chryséléphantine d'Olympie, avait figuré à côté des divinités infernales deux nymphes de l'Hadès, dont l'une tenait une clef, l'autre une balle : il voulait exprimer par là que, si l'enfer était un lieu fermé, c'était aussi un séjour de délassement et de doux loisir.

L'enchaînement logique des exemples que j'ai cités me conduit sur un point à des conclusions très-voisines des idées que mon savant maître et ami, M. Ravaisson, a récemment développées à propos des représentations funéraires chez les anciens[2]. Toutefois, je n'étends pas cette explication à l'ensemble des figurines funéraires et je n'y vois pas une raison pour quitter le terrain de la mythologie ou tout au moins de la légende. Les textes formels sur lesquels je m'appuie montrent que l'art grec, répugnant aux généralités anonymes, fuyant l'allégorie froide et morte, aimait à personnifier ces jeux de l'autre vie dans des types consacrés : c'étaient des divinités du monde souterrain, des nymphes de l'Hadès, des êtres légendaires comme les filles de Pandareus. Le dieu-enfant des ré-

[1] *Bolletino archeologico Napolitano*, nuova serie, 1855, vol. III, pl. III.

[2] Voir surtout le mémoire sur le *Monument de Myrrhine*, dans la *Gazette archéologique*.

gions infernales, le petit Bacchus ou Iacchus, était représenté aussi par la poésie comme un joueur passionné, non-seulement pour les osselets, mais pour la toupie et la balle, et je ne puis m'empêcher de croire qu'il ne se cache le plus souvent sous les nombreuses figures d'enfants couronnés de lierre, tenant le masque bachique ou le sac à osselets, si fréquentes parmi les terres cuites des tombeaux.

Ces représentations tenaient au progrès qu'avaient fait chez les Grecs, depuis les temps homériques, les croyances relatives à l'autre vie. D'après la tradition orphique, mentionnée par Virgile, Perséphone elle-même prenait une telle part aux enchantements du séjour infernal, qu'elle refusait de le quitter et de suivre sa mère. De toute manière, il s'en faut que de pareils sujets soient des scènes de la vie commune et des *sujets de genre* : c'étaient des sujets religieux et mythiques, étroitement associés aux idées des Grecs sur la vie future, et par là, au culte des morts.

N° VII.

SUR L'EMPLACEMENT ET LES RUINES DE JOTAPATA, VILLE DE PALESTINE, PAR M. VICTOR GUÉRIN.

M. Guérin fait une communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les ruines de Djefat, l'ancienne Jotapata, l'une des places les plus fortes de la Galilée, et si célèbre par le siége qu'elle soutint contre Vespasien. Il commence par décrire les restes de cette ville, puis il analyse, d'après Josèphe, les principales phases de la résistance mémorable qu'elle opposa aux Romains. M. Guérin se pose ensuite la question suivante : Faut-il ajouter une foi entière à tous les détails du récit de cet historien? Pour lui, il ne le pense pas. Il y en a, en effet, qui s'accordent très-bien avec la nature des lieux, mais il y en a d'autres aussi qui paraissent

invraisemblables, quand on a examiné le terrain, et qui sont empreints d'une véritable exagération orientale. Josèphe, par exemple, parle de ravins entourant Jotapata d'une profondeur telle que le regard ne pouvait sonder d'aussi effroyables précipices. Or, M. Guérin estime à 120 mètres au plus l'altitude du point culminant de Djefat, par rapport aux vallées immédiatement adjacentes. En outre, il doute que Jotapata ait jamais pu renfermer la moitié seulement de la population qu'indique l'écrivain juif. Enfin, que penser de la cachette mystérieuse au fond de laquelle Josèphe échappa quelque temps aux recherches des Romains, et de l'artifice qu'il employa pour sauver sa vie, malgré les quarante compagnons qui occupaient avec lui la même caverne, et qui préférèrent la mort à la honte de se rendre aux vainqueurs? De nombreuses cavernes et citernes sont creusées soit sur le plateau, soit sur les flancs de la hauteur de Djefat. M. Guérin en a examiné au moins une vingtaine, mais aucune de celles dans lesquelles il a pénétré n'aurait pu dérober longtemps ni Josèphe ni ses quarante compagnons aux regards et aux mains des Romains, qui, une fois maîtres de la ville, en scrutaient toutes les cavernes pour y tuer impitoyablement ceux qui s'y étaient réfugiés. En résumé, M. Guérin a cru se convaincre, en étudiant sur les lieux mêmes, non-seulement Jotapata, mais encore beaucoup d'autres villes de la Palestine qui tombèrent alors au pouvoir des Romains, que plusieurs des places fortes emportées par eux n'avaient jamais eu l'importance militaire et surtout la population que Josèphe leur prête, et que, devenu citoyen romain, cet écrivain, pour rehausser la gloire de Vespasien et de Titus, auxquels il soumit son ouvrage avant de le publier, exagéra les proportions de quelques-uns de leurs exploits en Palestine, en augmentant la puissance des obstacles dont ils eurent à triompher et le nombre des ennemis qu'ils eurent à vaincre.

N° VIII.

L'ARCHIATRIE ROMAINE OU LA MÉDECINE OFFICIELLE DANS L'EMPIRE ROMAIN,

PAR M. LE DOCTEUR BRIAU.

Pendant toute la durée de la République et jusqu'à la dictature de Jules César, il n'y eut à Rome aucune institution médicale publique. La médecine pratique avait toujours eu jusque-là un caractère essentiellement privé. Le médecin d'ailleurs, esclave, affranchi ou étranger, et presque toujours Grec de naissance, se trouvait placé sous l'empire du droit rigoureux qui régissait ces trois conditions et sous le poids de la déconsidération et du mépris qui s'attachaient à ces divers états. Il n'y avait donc à Rome rien qui, de près ou de loin, pût se rapporter à ce que nous appelons aujourd'hui la médecine sociale. S'il fut pris des mesures importantes d'hygiène publique, telles que la construction des égouts, la défense d'enterrer et de brûler les morts dans la ville, la distribution des eaux, la propreté des rues, l'élévation et la forme des bâtiments, tout cela se fit sans l'intervention des médecins. Il en fut de même pour les rudiments de médecine légale que l'on trouve dans la législation romaine, bien que dans certains cas on eût recours aux sages-femmes.

Cet état de choses dura jusqu'à ce que les nécessités sociales dictèrent à Jules César le décret qui accorda aux médecins et aux professeurs de belles-lettres le droit de cité. Les conséquences de ce décret furent considérables et eurent une très-grande influence sur la civilisation. C'est à partir de cette époque que des médecins habiles vinrent de toutes parts se fixer dans la ville éternelle, et qu'ils commencèrent à entrer dans l'administration publique et dans les différentes branches du service de l'État. On désigna ces médecins fonctionnaires

sous le titre d'archiatres, et on peut les ranger dans les cinq ordres suivants : 1° les médecins des empereurs; 2° les médecins municipaux des villes de province; 3° les médecins publics des deux villes impériales; 4° les présidents des colléges ou sociétés de médecins; 5° les médecins attachés au service du portique appelé xyste et des vierges vestales. Toutefois il est nécessaire de dire que les médecins militaires firent exception à cette règle, car bien qu'ils eussent été les premiers revêtus de fonctions publiques, ils ne portèrent pas le titre d'archiatres, soit pour des raisons de discipline, soit parce qu'ils n'avaient que le grade de sous-officiers.

Le médecin de l'empereur Néron, nommé Andromaque, fut le premier des médecins palatins désignés sous le titre d'archiatre. Il y en eut ensuite plusieurs autres; mais ce titre ne fut pourtant généralement donné aux médecins des princes que sous Dioclétien. Ils eurent ensuite une situation extrêmement élevée et furent rangés parmi les plus grands dignitaires de la cour impériale. Quelques-uns d'entre eux s'élevèrent même au commandement des provinces, comme Vindicianus, gouverneur d'Afrique, plusieurs fois mentionné par saint Augustin.

La coutume d'établir des médecins publics dans les villes de province existait très-anciennement, et les auteurs ainsi que les inscriptions en fournissent de nombreux exemples. Ils étaient donc déjà très-répandus dans les provinces de l'empire lorsque Antonin le Pieux, qui trouvait cette coutume en faveur, voulut la réglementer et en faire une institution stable. Le statut qu'il édicta dans ce but était, en réalité, basé sur des raisons fiscales; mais il n'en fut pas moins un grand bienfait. En fixant pour chaque ville le nombre d'archiatres qu'elle pouvait nommer (car c'est sous ce titre que ces médecins furent partout désignés), il remédia à un abus qui nuisait au trésor, à cause des immunités dévolues à ces médecins, et

peut-être releva-t-il la dignité de cette institution en empêchant d'en multiplier les titulaires dans une proportion abusive. Du reste, le gouvernement se désintéressa complétement de la nomination de ces archiatres et ne changea rien dans leur mode de recrutement. Lorsqu'il y avait une vacance, soit par mort, soit par révocation d'un titulaire, le conseil de la cité, *ordo*, auquel venaient s'adjoindre à cet effet les principaux propriétaires du pays, procédait à l'élection d'un nouvel archiatre, en dehors de toute action du président de la province. Leurs fonctions consistaient, selon toute probabilité, à donner des soins aux pauvres de la cité et à enseigner les règles de leur art. Sans doute aussi leurs conseils étaient invoqués dans les questions d'hygiène et de police locales.

Il est vraisemblable que c'est par suite de l'utilité reconnue de l'institution des archiatres municipaux que les empereurs se décidèrent, mais très-tard, à établir aussi des archiatres populaires dans les deux villes impériales. La constitution impériale qui les institua est de l'année 368, et elle est adressée au préfet de la ville de Rome, Prætextatus; elle accorde un archiatre à chaque région de la ville : en tout, quatorze. Comme on doit bien s'y attendre, la nomination de ces médecins n'est point semblable à celle des archiatres municipaux. Ici, l'action du gouvernement se fait sentir dans tous les détails. Lorsqu'il y a une vacance dans le collége, les treize médecins restants procèdent à l'élection, qui doit être faite à la majorité; mais le nouvel élu n'est investi de ses fonctions qu'après l'approbation de l'empereur, et prend le dernier rang, car il y avait des préséances, des priviléges et des avantages divers dans ce collége d'archiatres. L'établissement de ces médecins populaires précéda de très-peu d'années l'institution des hôpitaux publics, puisque ceux-ci, comme on le sait, datent de l'année 380 ou 381, et sont dus à l'initiative privée d'une grande dame romaine, Fabiola.

Il est démontré, par des monuments authentiques, qu'il y eut, dès le principat d'Auguste et de Tibère, un bâtiment construit à Rome par les médecins sur le mont Esquilin, et appelé *schola medicorum*. Cette *schola* servait de lieu de réunion, de conférences et d'instruction pour les médecins de la ville. Cela n'empêchait pas les professeurs et chefs d'école de se faire accompagner par leurs élèves chez les clients qui les appelaient. Mais c'est dans la *schola* que devait se donner l'instruction théorique. Sous quelle forme cette instruction se donnait-elle? Il est évident que cette forme n'avait rien de semblable à ce qui se passe aujourd'hui dans nos Facultés; mais l'instruction puisée dans la *schola* résultait des discussions des médecins entre eux, des conférences qui y avaient lieu et des démonstrations qui s'y faisaient publiquement, comme nous le dit Galien. C'était donc un centre d'instruction médicale, qui avait une organisation administrative, des greffiers, secrétaires et archivistes, et dont le président était décoré du titre d'archiatre, ainsi que nous l'apprend une inscription qui fait mention de deux affranchis de la famille Livia.

Enfin, le titre d'archiatre était encore donné au médecin qui assistait aux exercices du xyste et à celui des vierges vestales. Le texte qui nous apprend ce fait est authentique, mais unique et très-concis. On le trouve dans le décret d'institution des archiatres populaires des villes impériales. Pourquoi ces deux médecins furent-ils décorés du titre d'archiatre? Voilà ce qui, au premier abord, paraît singulier, et ce dont on ne saisit pas nettement la raison. Toutefois, en se rappelant que le xyste était une partie du gymnase qui avait une importance exceptionnelle, qu'il était dirigé par un fonctionnaire appelé *xystarque*, qu'en outre on y avait institué des pontifes ou grands prêtres, on ne peut s'empêcher de reconnaître que c'était un lieu consacré, auguste, et que les exercices qui s'y pratiquaient avaient un caractère religieux. Voilà sans doute

pourquoi le médecin de ce lieu possédait un titre élevé, qui rehaussait sa dignité et le mettait au niveau des premiers fonctionnaires du gymnase.

Quant au médecin des vestales, on est beaucoup moins étonné de le voir élevé à la dignité d'archiatre, et on reconnaît bien vite que ce fonctionnaire devait avoir un rang très-honorable et proportionnel à l'importance immense du collége de prêtresses auxquelles il devait donner ses soins en cas de maladie.

D'après ce qui précède, on peut donc établir que le titre d'archiatre n'était donné qu'à des catégories de médecins nommés par des corps constitués et selon un mode établi par le gouvernement impérial; c'est-à-dire qu'ils avaient tous une empreinte officielle et des fonctions commandées et obligatoires : ils étaient médecins-fonctionnaires. Mais en même temps le titre d'archiatre n'indiquait point par lui-même une attribution définie; il n'était en réalité qu'une marque d'honneur qui désignait le médecin fonctionnaire à la considération et au respect de tous.

N° IX.

LE GÉNIE DE LA VILLE DE LYON.

PAR M. DE WITTE.

Ce n'est que depuis peu d'années qu'on a publié un certain nombre de médaillons de terre cuite avec des reliefs, genre de monuments dont les archéologues ne s'étaient guère occupés[1]. Ces médaillons de l'époque romaine sont faits d'une argile fine ayant une teinte rougeâtre, différente des poteries ordinaires de terre sigillée, avec ou sans vernis, qu'on rencontre en grande quantité dans plusieurs contrées où les Ro-

[1] Fröhner, *Les Musées de France*, Paris, 1873. — L. Stephani, *Compte rendu de la Commission imp. d'archéologie de Saint-Pétersbourg*, 1873, p. 68. — Cf. *Die Vasen-Sammlung der k. Ermitage*, n° 1353.

mains ont eu des établissements. Ces médaillons étaient destinés à orner des vases comme on peut s'en assurer en examinant le vase à trois anses, connu depuis longtemps et conservé encore aujourd'hui au musée de Lyon [1]. Sous le rapport de l'art, ces reliefs ont peu de valeur; ils appartiennent au IIIe siècle de notre ère et paraissent tous sortir d'une seule fabrique locale qui aurait existé dans le midi de la France, où on les trouve dans plusieurs endroits.

Un de ces médaillons, qui vient des environs d'Orange, mérite de fixer tout particulièrement l'attention des archéologues. En voici la description :

Le Génie d'une ville, couronné de tours, est debout sur une base ou piédestal. Il s'appuie de la main droite sur un sceptre et tient sur son bras gauche une corne d'abondance. Une chlamyde est jetée sur son épaule gauche; il est armé d'un glaive suspendu à un baudrier; à ses pieds on voit un corbeau qui, retournant la tête en arrière vers le dieu, se tient debout sur un petit rocher. Ce rocher semble affecter la forme d'un lion accroupi.

En face du Génie s'avance un personnage romain, vêtu de la toge, nu-tête et chaussé de bottines. C'est un homme dont les traits annoncent un certain âge. De la main droite il présente comme offrande deux épis plantés dans un vase garni d'une petite anse; de la gauche il tient un sceptre ou plutôt un rouleau.

Les proportions des deux figures sont à peu près égales, avec cette différence que les formes du Génie sont plus fortes, plns puissantes, plus accentuées.

Dans le champ on lit le mot FELICITER, formule de consécration que le personnage romain est censé prononcer, en souhaitant que son offrande porte bonheur à la ville et qu'elle lui assure une récolte abondante.

[1] Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. VI, pl. CVII. — Alph. de Boissieu, *Inscript. antiques de Lyon*, p. 464. Lyon, 1854.

L'archéologue[1] qui a publié ce curieux médaillon a parfaitement reconnu dans le dieu qui figure ici le Génie tutélaire de la ville de Lyon; il l'a rapproché de la médaille d'Albin, au revers de laquelle est représenté le Génie de Lyon dans la même attitude, et ayant à ses pieds un corbeau, avec la légende GEN[*ius* LVG[*duni*[2]. Il n'a pas manqué de rappeler le récit légendaire de la fondation de Lyon par Momorus et Atepomarus[3], l'étymologie du nom de cette ville, tirée de deux mots celtiques *Lug*, *Dun*, qui signifient *rocher* ou *colline du corbeau*, et, à propos de la corne d'abondance que tient le Génie, de citer le nom de *Copia* que portait la colonie de Lyon.

Quant au personnage romain, voici ce qu'il en dit[4] :

« Mais ce qui me paraît plus remarquable encore, c'est que le Romain, s'avançant d'un pas solennel et dans une attitude grave, n'a pas un visage de convention; l'artiste a voulu faire un portrait. De qui? nous sommes hors d'état de le dire. Faut-il y voir un légat impérial? un procureur? ou simplement un des hauts dignitaires de la colonie? Je ne me permettrai pas de répondre à la question. Dans tous les cas, c'est un personnage du Ier siècle de notre ère, car il ne porte pas de barbe. »

Je crois qu'on pourrait aller plus loin, et dans le personnage romain, vêtu de la toge, qui apporte une offrande au Génie de la ville de Lyon et lui adresse des vœux de prospérité, je n'hésite pas à reconnaître L. Munatius Plancus, le fondateur de la colonie romaine de Lugdunum, qui, un an après la mort de César (l'an 711 de Rome, 43 av. J. C.), vint, par ordre du Sénat, établir une colonie au confluent du Rhône et de la Saône. Il ne faut pas toutefois se le dissimuler, il se présente ici une difficulté assez grave; elle porte sur l'âge apparent du

[1] Fröhner, *Les Musées de France*, pl. XV, n° 2, p. 59 et suiv.

[2] H. Cohen, *Médailles imp.* t. III, p. 224, n° 22.

[3] Clitophon *ap.* Plutarch. *De Fluviis*, t. X, p. 732, éd. Reiske. — *Fragm. hist. græc.* t. IV, p. 367, éd. Didot.

[4] *Loc. cit.* p. 59 et 60.

Romain; on a cru même, ce qui n'est pas, qu'il avait le front dégarni de cheveux. Plancus, qui mourut dans un âge avancé, ne pouvait guère avoir plus de quarante ans au moment où fut fondée la colonie de Lugdunum. Peut-être les traits séniles du personnage ne sont-ils qu'apparents et tiennent-ils à la nature du petit monument d'argile dont je joins ici le dessin que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie. Peut-être aussi, à deux siècles de distance, ne connaissait-on à Lyon que des portraits de Plancus faits dans les dernières années de sa vie. On ne peut émettre à cet égard que des conjectures. La médaille de bronze sur laquelle est figuré le prétendu portrait de Plancus, dans un âge très-avancé [1], est fausse, de l'avis des plus habiles numismatistes modernes [2], malgré ce qu'en ont pensé Eckhel [3], Visconti [4] et Borghesi [5]. Quant aux deux pièces de fabrique barbare, publiées par M. Robert dans la *Revue numismatique* [6], si on admet qu'elles ont été émises réellement au temps de L. Plancus, elles ne peuvent fournir aucun élément de comparaison, lorsqu'il s'agit d'une question iconographique.

Il nous reste à dire un mot du petit rocher sur lequel est posé le corbeau. Ce rocher, comme je l'ai dit plus haut, semble affecter la forme d'un lion accroupi. A l'appui de cette idée, il m'est permis, grâce à l'obligeance de M. Étienne Récamier, de citer ici un curieux plomb de douane, trouvé à Lyon, et qui fait partie de sa riche collection. On y voit un corbeau voltigeant au-dessus d'un lion couché; dans le champ sont placées les têtes du soleil et de la lune, sous les traits peut-être

[1] Voy. Gérard-Jacob Kolb, *Traité élémentaire de numismatique*, pl. VII, n° 10, et t. Ier, p. 79.

[2] H. Cohen, *Monnaies de la République romaine*, p. 222, note 2.

[3] *D. N.* t. V, p. 258.

[4] *Iconographie romaine*, pl. VI, n° 8, et p. 158.

[5] *Œuvres complètes*, t. Ier, p. 93.

[6] 1859, p. 230.

d'Auguste et de Livie. Je ne dirai rien de plus de ce curieux petit monument, M. Récamier se proposant de faire un travail sur les plombs de toute espèce qu'on recueille dans la Saône. Il ne faut pas oublier que Marc-Antoine prit une part très-grande à la fondation de la colonie de Lugdunum. Sénèque, dans son écrit satirique[1] contre l'empereur Claude, dit, en parlant de lui : *Lugduni natus est, Marci municipem vides.* Ainsi Lugdunum était considéré comme un *municipium* de *Marcus*, et ce Marcus ne peut être autre que Marc-Antoine. Le triumvir avait la prétention de faire remonter l'origine de sa famille à Hercule et de descendre d'un des fils de ce héros qui, selon le témoignage de Plutarque[2], se nommait Antéon ou Anton. Cicéron, dans une de ses lettres à Atticus[3], dit : *Tu Antonii leones pertimescas cave.* L'on disait aussi que, le premier à Rome, il avait paru sur un char tiré par des lions[4]. Le lion rappelait donc Marc-Antoine et, en effet, sur les quinaires d'argent frappés à Lyon, et portant le nom du triumvir[5], on voit un lion.

Ces citations expliquent, ce me semble, la forme de lion donnée par l'artiste au rocher sur lequel est posé le corbeau, oiseau symbolique de Lugdunum.

N° X.

LES AMBRONS, OMBRIENS OU OMBRES ET LES PHÉNICIENS, DANS LE MIDI DE NOTRE PAYS, AVANT L'ARRIVÉE DES GAULOIS, PAR M. ERN. DESJARDINS.

I. — LES AMBRONS, OMBRIENS OU OMBRES.

Plutarque raconte[6] qu'avant la bataille d'Aix les Ambrons

[1] Ἀποκολοκύντωσις, 6.
[2] *In Anton.* IV.
[3] X, 13.
[4] Pline, *H. N.* VIII, 16, 21
[5] Eckhel, *D. N.* t. VI, p. 38.
[6] Plut. *C. Marius*, XIX.

répétaient, en dansant, leur propre nom; que les Ligures italiens de l'armée de Marius qui s'avançaient contre eux, en entendant ces clameurs, se mirent à crier de leur côté que ce nom qu'ils entendaient était celui de leur patrie d'origine, et Plutarque ajoute : « C'est ainsi que les Ligures se nomment eux-mêmes (Ambrons) quand ils désignent leur race [1]. » D'après ce curieux passage, il semblerait que les Ligures ne fussent qu'une tribu de la grande famille des Ambrons, lesquels seraient, par conséquent, identiques aux *Umbri* « regardés comme la nation la plus ancienne de l'Italie... On lit dans les histoires, nous dit Pline, que trois cents de leurs villes furent soumises par les Étrusques [2]. » Nous possédons du moins pour les *Umbri* de l'Italie centrale, — refoulés sur le versant oriental de l'Apennin et sur les rivages de l'Adriatique par les Étrusques, et subissant plus tard, comme ces derniers, la pression des envahisseurs gaulois, — cet incomparable monument de leur langue, si savamment interprété par M. Michel Bréal [3], monument connu dans la science sous le nom de *Tables Eugubines;* mais si ce document témoigne invinciblement de l'origine indo-européenne de ces peuples, il ne faut pas oublier qu'il appartient à l'époque la plus basse de leur histoire nationale, puisqu'il faut le faire descendre jusqu'aux temps des guerres puniques, c'est-à-dire jusqu'au temps où Plaute, de Sarsina, ville du nord de l'Ombrie, écrivait, en bon latin, ses comédies. Peut-être faut-il rattacher à cette race les Insubres dont Polybe écrit le nom *Isombres* [4] et dont Tite-Live fait une colonie d'un *pagus* des *Ædui* [5]: nous remarquerons seulement que, si l'origine

[1] Plut. *C. Marius*, XIX, 5 : σφᾶς γὰρ αὐτοὺς οὕτως [Ἄμβρωνας] ὀνομάζουσι κατὰ γένος Λίγυες.

[2] III, XIX (XIV), 1 et 2.

[3] *Biblioth. de l'École des hautes études* (*sciences, philosophie et histoire*), 26e fasc. LXVII-391 pages, in-8°, et album petit in-fol. Paris, 1875.

[4] Polybe : Ἴσομβρες, II, XVII, 4, *passim*.

[5] V, 34 : « Haud procul Ticino flumine, cum in quo consederant agrum *Insu-*

des *Ambrones* ou *Umbri* est commune avec celle des Ligures, les premiers apparaissent en Occident très-distincts des seconds. Il n'existe aucun souvenir historique de leur passage en Gaule, si ce n'est l'invasion des Ambrons, mêlés aux Teutons et détruits à Aix par Marius en 102; mais la géographie et l'archéologie nous apportent des témoignages irrécusables et certainement beaucoup plus anciens de leur séjour dans notre pays.

Pline, dans ses énumérations par ordre alphabétique des villes et des peuples de Narbonnaise, nomme les *Umbranici*[1]. Nous ne pouvons rien tirer de cette mention en ce qui regarde la position de ce peuple; mais la *Table de Peutinger* vient à notre aide. Ce document renferme, en effet[2], un nom de pays écrit ainsi : *Umbranicia,* en grandes lettres rouges, à côté de celui des *Volcetectosi*[3] (*Volcae Tectosages*); voici la disposition :

Volcetectosi Umbranicia

Nous avons nous-même cherché à démontrer[4] que la position relative des noms sur la *Table de Peutinger* ne pouvait être exacte, en raison de la déformation intentionnelle que le dessinateur avait donnée à cette carte, dont les contours, démesurément étirés dans le sens horizontal et singulièrement réduits dans le sens vertical, indiquaient, entre autres preuves, que l'*orbis pictus* d'Agrippa, sous le portique de Polla[5], avait dû lui servir de prototype, ainsi qu'à toutes les cartes routières ro-

brium appellari audissent, cognomine *Insubribus* pago Æduorum ibi omen sequentes loci condidere urbem, *Mediolanium* appellarunt.» — Cf. Pline, III, XXI, (XVII), 2.

[1] III, V (IV), 6.

[2] Segment I, C, 2; texte in-f°, p. 5, col. 1, n° 2, et *Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 22-23.

[3] Voy. ce nom exactement reproduit d'après le manuscrit original, dans notre édition, *loc. cit.*

[4] Voy. texte in-f°, p. 66, col. 2 et 3, et *Gaule d'après la Table de Peutinger* Introduction, p. XXII-XXX.

[5] Dio Cassius, LV, 8.

maines; mais notre démonstration a porté sur le défaut de coïncidence entre les noms des régions, des provinces, des peuples, d'une part, et le réseau des routes avec la position des villes, de l'autre. Il ressort de ces observations que ce réseau avait dû être établi sur un fond plus ancien, c'est-à-dire sur une carte primitive qui ne donnait que la nomenclature topographique des pays et des peuples, et que le dessinateur chargé d'y ajouter postérieurement les voies et les villes n'avait pas dû s'occuper de les faire concorder avec les anciens noms des pays; de là des écarts considérables entre certains peuples et leurs capitales; de là aussi la suppression de tous les anciens noms qui se trouvaient sur le chemin de son pinceau. C'est ce que nous avons établi à l'aide de preuves nombreuses; mais il ressort aussi de l'emploi bien constaté de ce procédé primitif ou pour mieux dire de ce grossier sans-gêne, qu'il faut tenir grand compte des rapprochements et des situations relatives des noms appartenant au premier dressement; faisant donc abstraction des routes et des positions vicinales qui avoisinent le nom *Umbranicia*, et ne considérant que les noms de peuples ou de pays ménagés dans les intervalles du réseau, nous avons la disposition suivante, tirée des segments I et II :

	Gallia	Comata	Vocontii	
			Cavares	
Auci	Volcetectosi	Umbranicia		Selteri
			Gretia	
		Ostia fl	Rodani	

donc l'*Umbranicia* doit être cherchée à l'est des *Volcae Tectosages*, par conséquent chez les *Volcae Arecomici*, sur la rive droite du Rhône.

Il est à propos de remarquer qu'il existe, en Italie, un autre peuple également mentionné par Pline sous le nom

d'*Umbranates*, dans une liste, malheureusement alphabétique, des peuples et des cités de la VIIIe région d'Auguste (Gaule Cispadane)[1]. Gabriel Brottier, dans son édition de Pline (1760), avait déjà rapproché le nom des *Umbranates* de celui d'une petite localité appelée *Città d'Umbria*[2]. En 1861, M. Alexandre Wolf, archéologue américain, guidé par les conjectures de Brottier, s'y transporta et y entreprit des fouilles. La *Città d'Umbria* est sur la rive droite du torrent Ceno, au-dessous de son confluent avec la Noveglia, au pied du *monte Barigazzo*, sur la pente orientale du *Pizzo d'Occa*, entre *Pareto*, au sud, et *Cucarello*, au nord (district de Bardi, *circondario* de *Fiorenzuola*, province de Plaisance)[3]. Le résultat de ces fouilles a été consigné dans une publication spéciale de

[1] III, XX (XV), 2.

[2] T. I, p. 465 : «*Umbranates*, ita manuscrit Barberin. et cf. Rezzonic. Nunc *Città d'Ombria* ubi multa adhuc manent antiquitatis vestigia.»

[3] Cette position ne figure dans aucune carte récente, ni dans celle de Cocconcelli, ni dans la *Carta corografica dei ducati di Parma, Piacenza e Guastalla* de Gaetano Testa, ni dans la carte de l'*Institut géogr. milit.* (autrichien) de Milan (1828-1849), ni même dans la feuille XI de la carte de Scheda en 20 feuilles, 1870. Mais la *Città d'Ombria* est mentionnée dans les *Éphémérides* de G. B. Anguissola, dans lesquelles on trouve une lettre de Picinelli à Landolo, Milan, 31 juillet 1617. — Une vue de la *Città d'Umbria*, gravée sur bois, figure dans la 2e édition du *Libro della descrizione in rame de i stati e feudi imperiali di don Frederico Landi*, par Carlo Natali, peintre de Crémone; aux deux éditions (1615 et 1617) est jointe une carte topographique de ce territoire où il est fait mention de la localité de *Città d'Umbria*, et, dans le texte, se trouve une courte description des ruines. — On la voit représentée encore en 1603, dans l'*Arbre* (*généalogique*) *des princes de Val-di-Taro*. — En 1615 et en 1625, dans un grand atlas topographique du diocèse de Plaisance, l'ingénieur Alessandro Bolzoni a nommé, exactement à sa place, la *Città d'Umbria*. — Magini, dans sa *Géographie italienne* (1620), carte de la Rivière de Gênes, place *Tosia* et *Città d'Antria* (évidemment pour *Tosca* et *Città d'Umbria*). — Nicoli, dans ses *Riscontri e Note di alcune carte topografiche dei ducati di Parma, Piacenza e Guastalla* (Piacenza, 1830, p. 93, 97) rappelle une carte inédite de Girolamo Asquini, d'Udine (XVIe siècle), où figure la *Città d'Ambria* (pour *Umbria*). — Dans la carte, dessinée sur un mur de l'évêché de Plaisance, on voit, près de *Pizzo d'Occa*, les mots *Città d'Ombria*. — Molossi, dans son *Vocabulario topografico dei ducati di Parma, etc.*, mentionne la *Città d'Ombria* au mot *Bardi*. — Enfin, dans la grande carte de la *Topogra-*

M. Bernardo Pallastrelli, de Plaisance, intitulée la *Città d'Umbria* (1864)[1]. Les planches photographiques V, VI, VII et VIII représentent les murs mis au jour en cet endroit et permettent de se rendre compte de leur construction. Nous avions rapproché déjà les noms *Umbranates*, *Umbranici* de Pline de celui d'*Umbranicia* de la *Table de Peutinger*[2]; mais nous pouvons comparer aujourd'hui les murs de *Città d'Umbria* avec les plus anciens spécimens connus des constructions primitives de l'Italie et de la Gaule. Celles qui appartiennent à l'époque romaine doivent être écartées tout d'abord, ainsi que celles des Étrusques. Il en est de même de l'époque gauloise. César nous a laissé une description très-détaillée des murs de l'enceinte d'*Avaricum* (Bourges)[3], et l'on a retrouvé, en 1867, des spécimens absolument conformes à cette description, à Murseint ou Mursens, commune de Cras, canton de Lauzes, arrondissement de Cahors (Lot)[4], et à *Bibracte*, sur le mont

phia (sic) della Liguria, par l'ingénieur espagnol D. Joseph Chafeion (1683), se lit, à la même place, *Cittaduntria*.

[1] Publié aux frais de la *Reale deputazione di Storia patria*, in-4°, 76 pages avec 2 plans topographiques et 7 planches photographiques. Ce travail est divisé en cinq chapitres : «I. Résultat des fouilles de M. Al. Wolf. — II. Bibliographie de la *Città d'Umbria*, mentionnée comme localité ancienne dans les écrivains du pays aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. — III et IV. Examen du problème historique qui se rattache à la découverte.» Dans cette partie de son livre, M. Pallastrelli croit reconnaître : 1° que cette cité est antérieure à l'époque romaine; 2° qu'elle ne saurait être gauloise; 3° qu'elle doit être considérée comme ligurienne ou ombrienne, mais il incline plutôt pour cette dernière opinion. — «V. Examen des constructions et des objets mis au jour par les fouilles : murs d'appareil original et ne rappelant ni les procédés gaulois, ni ceux des Étrusques, ni ceux des Romains : haches de pierre, de bronze, flèches de silex.» — Voy. l'analyse de ce livre et les observations personnelles qu'il nous avait suggérées, — et dont nous ne retenons d'ailleurs presque rien aujourd'hui, — dans un article intitulé : *Découverte des ruines d'une cité inconnue aux environs de Plaisance* (*Revue arch.* nouvelle série, t. XI, p. 129-136, février 1865).

[2] *Cité inconnue*, *loc. cit.* p. 134. — Cf. *Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 22-23, et édit. in-f°, p. 5, col. 1, n° 2.

[3] *De Bello Gall.* VII, 23.

[4] *Rev. arch.* nouvelle série, XVII, p. 249, avril 1868 : enceinte découverte.

Beuvray, près d'*Augustodunum* (Autun)[1]; mais les anciens murs de Murviel et de Nages dans le bas Languedoc, ceux de la *Città d'Umbria* en Cispadane, et les murs de Fiésole (l'ancienne *Faesulae,* au nord de la Toscane) diffèrent essentiellement de ceux d'*Avaricum*, de *Bibracte* et de Murseeint.

Pour les constructions du bas Languedoc, nous avons deux spécimens : 1° celui de Nages en Vaunage (canton de Sommières, arrondissement de Nîmes), à égale distance (13 kilomètres) de Nîmes et du Vidourle, Nages, dont l'emplacement est désigné par le nom de *Castellas,* et dont les murs, fort anciens, sont composés « de pierres sèches, grands blocs de calcaire marneux, mesurant jusqu'à 2 mètres de longueur sur $0^m,30$ à $0^m,40$ d'épaisseur[2] »; 2° les débris de l'*oppidum* de Murviel (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Béziers,

mesurée et dessinée par M. Castagnez en 1868, 1 pl.; — cf. *ibid.* XVIII, juillet 1868, p. 73; voy. la planche 38 (classement provisoire) du *Dictionnaire arch. de la Gaule, époque celtique,* publiée par la *Commission de la Carte des Gaules,* 1875. On y retrouve ces « poutres d'une seule pièce, posées en longueur sur le sol, d'équerre avec la direction du mur et à la distance de deux pieds ($0^m,2963$ étant le pied romain dont César fait usage, $0^m,2963 \times 2 = 0^m,5926$) les unes des autres, reliées dans œuvre par des traverses revêtues entièrement de terre, à l'exception du parement formé de grosses pierres logées dans les intervalles susnommés, » et César ajoute : « Ce premier rang, solidement établi, on élève au-dessus un second rang semblable, disposé de façon que les poutres ne touchent pas celles du rang inférieur, mais de manière qu'elles n'en soient séparées que par ce même intervalle de deux pieds, dans lequel on encastre pareillement des blocs de pierre bien ajustés : on continue de même jusqu'à ce que le mur ait atteint la hauteur voulue. Ce genre d'appareil, avec ses pierres et ses poutres alternées régulièrement, produit un ensemble qui n'est point désagréable à l'œil, et qui est, de plus, parfaitement adapté à la défense des places. » Un spécimen de ces murs a été exécuté en réduction, relief colorié, et se voit au musée de Saint-Germain.

[1] *Rev. arch.* nouvelle série, t. XX, p. 398-414, *Fouilles de Bibracte,* par M. Bulliot, en 1869, p. 400 et suiv, n° de décembre 1869.

[2] *Rev. arch.* nouvelle serie, t. XXX, déc. 1869, art. intitulé l'*Oppidum de Nages,* 1869, par Ed. Flouest, p. 392-397, voy. p. 393. — Mais certaines parties de l'enceinte et les objets qui y ont été trouvés semblent témoigner de l'existence d'une époque plus moderne, et prouvent que ces anciens murs auraient été utilisés par les Gaulois et peut-être par les Romains.

Hérault), qui ont été décrits par MM. A. de Montgravier et Ad. Ricard, chargés par M. de Saulcy, président de la Commission de la topographie des Gaules, d'exécuter des fouilles sur ce point. Ces murs, « sur 2 kilomètres d'étendue, ne présentent pas trace de ciment;... ils sont construits en calcaire lias;... les pierres ont souvent 2 mètres de longueur; les parements extérieurs forment des assises horizontales irrégulières;... les assises, jointives l'une à l'autre, se soutiennent par leur propre masse et l'agencement des joints, sans même que l'on ait essayé de remplir les vides par un blocage; au reste, les matériaux bruts ont été choisis sur place avec tant de soin que, partout où l'on sonde les murs, on ne trouve que peu de vides, et qu'ils forment encore des masses très-solides;... aucun de ces matériaux ne paraît avoir été taillé ni même dégrossi *sur les faces des joints*, et ils ne portent aucune trace de scellement[1]. » Cet endroit a reçu, comme à Nages en Vaunage, le nom de *Castellas*. Certaines parties des constructions, les médailles et objets gaulois et romains, trouvés en grand nombre dans ce lieu[2], prouvent qu'elles ont été utilisées postérieurement. « Ces murs n'ont pas d'analogues parmi ceux des villes romaines connues[3], » disent les auteurs du *Rapport*. Ils auraient pu ajouter qu'ils n'en avaient pas non plus parmi les constructions gauloises, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la comparaison du spécimen de Murviel, qu'ils ont donné, avec celui de Mursceint (*Dict. arch. de la Gaule*). Mais, en 1863, époque à laquelle remonte leur description, on ne connaissait encore ni les murailles de Mursceint, ni celles de *Bibracte*, qui sont venues donner depuis une si éclatante con-

[1] *Rev. arch.* nouvelle série, t. VII, 1863, n° de mars, p. 146-166. L'article porte pour titre : *Murviel, Ruines d'un oppidum des Volsques Arécomiques*, titre inexact, comme nous le verrons bientôt. Il nous a trompé nous-même : voy. t. I, p. 432, de notre *Géographie histor. et administr. de la Gaule rom.*

[2] *Op. et loc. cit.* p. 157 et suiv.

[3] *Ibid.* p. 160.

firmation à l'exactitude de César (VII, 23); leurs conclusions à propos de Murviel eussent sans doute été tout autres : « L'ensemble de ces observations nous amène, disent-ils, à conclure que les enceintes de Murviel doivent être attribuées à la confédération des Volces Arécomiques établis dans la Gaule méridionale, vers l'an 350 avant notre ère[1]. »

Par une ingénieuse conjecture, M. de Saulcy rapproche la légende monétaire des Longostalètes[2] qu'il avait été impossible, jusqu'à ce jour, d'identifier avec aucune localité moderne : 1° du nom de *Naustalo* cité, pour cette région, dans un vers de Festus Avienus[3], et que le savant antiquaire propose de corriger en *Longostalo;* 2° des ruines découvertes à Murviel[4].

Si nous passons maintenant à la description des murs de *Città d'Umbria,* dans le Placentin, « leur épaisseur est de 2m,03[5].... Les pierres qui constituent cette enceinte ne sont pas travaillées; elles ne sont pas jointes ensemble à l'aide de ciment[6]. » On peut voir, dans la note ci-dessus (p. 74,

[1] Rapport à M. de Saulcy, *loc cit.* p. 161.

[2] Cabinet de France. Voy. Ch. Robert, *Numismatique de la province de Languedoc* (extr. du t. II de la nouvelle édit. de l'*Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, 1876), p. 53, pl. IV, fig. 13 : *Buste de Mercure,* à droite; ℞ ΛΟΓΓΟΣΤΑ|ΛΗΤΩΝ en deux lignes verticales séparées par un *trépied surmonté d'une étoile;* travail grec. — Cf. deux autres moins anciennes, mais de travail gallo-grec, avec la légende ΛΟΓΓΟΣΤΑ|ΛΗΤΩΝ. Cabinet de France. — Voy. La Saussaye, *Numismatique de la Narbonnaise*, pl. XXII. — Cf. Robert, *op. cit.* p. 54 et 55, pl. IV, nos 13 et 14.

[3] Il s'agit des positions anciennes voisines de l'étang de Thau, *Taphros :* « Tum *Mansa* vicus, oppidumque *Naustalo* » (*Ora Marit.* vers 612). — Voy. notre t. Ier de la *Géographie de la Gaule romaine*, p. 239, note 9. M. de Saulcy propose de corriger ce vers ainsi : « Tum *Mansa*, Vicus, oppidum *Longostalo*, » en identifiant *Mansa* avec Mèze (ce que nous avons aussi proposé, t. I, *loc. cit.*), en faisant de *Vicus* un nom propre qu'il identifie avec Vic, en supprimant la conjonction *que* qui est inutile après *oppidum* et en changeant le dernier nom (*Étude topographique sur l'*Ora Maritima *d'Avienus*, dans la *Revue archéolog.* nouv. série, t. XV, février 1867, p. 90).

[4] De Saulcy, *loc. cit.* p. 88-91.

[5] Pallastrelli, *la Città d'Umbria*, p. 13.

[6] *Id. ibid.* p. 17.

note 1), que M. Pallastrelli ne découvre aucune analogie entre ces constructions et celles des Romains ou des Gaulois; mais il croit apercevoir quelques points de ressemblance avec celles de l'ancien Latium et de l'Étrurie, en quoi il se trompe et prouve par là que les constructions anciennes de ces deux contrées de l'Italie centrale lui sont mal connues. Il y a cependant une exception à faire pour ce qui regarde les murs de Fiésole, et la position géographique de cette ville explique tout naturellement que les occupants de la Cispadane aient dû facilement communiquer avec les peuples qui ont précédé les Étrusques dans la vallée supérieure de l'Arno. Une tradition fort ancienne représentait même *Tyrrhenus* (c'est-à-dire les Étrusques) comme étant venu dans le pays des Ombriens[1].

Nous conclurons de ce qui précède que *Città d'Umbria* était un *oppidum* des *Umbranates* de Pline, en Italie; que les murs archaïques de Nages et de Murviel appartenaient à des *oppida* des *Umbranici* mentionnés par le même auteur, en Gaule; que l'*Umbranicia*, placée par la *Table de Peutinger* à l'est des *Volcae Tectosages* et à l'ouest du Rhône, était la région occupée par ces peuples, région dans laquelle on rencontre encore une localité appelée *Ambrussum* (*Itinér. d'Antonin*, p. 389 et 396, et trois des quatre *Vases Apollinaires*), ou *Ambrusium* (*Table de Peutinger*, I, c. 2; *Itinéraire Hiérosolymitain*, et quatrième *Vase Apollinaire*) que tous s'accordent à placer à XV milles romains de Nîmes (22 kilomètres); qu'ils appartenaient à une race indo-européenne congénère de celle des Ligures[2]; que cette race a dû occuper, comme ces derniers, une partie considérable de l'Italie, surtout le versant septentrional et oriental de l'Apennin, ayant dû être refoulée par les Ligures, puis par les Étrusques et plus tard par les Gaulois, dans le pays auquel ils

[1] Pseudo-Scymnus, *Orb. descript.* v. 221 :

Τυρρηνὸς ἐπὶ τοὺς Ὀμβρικοὺς ἐλθών ποτε.

[2] Voy. Plutarque, cité plus haut.

ont donné leur nom, l'Ombrie; enfin qu'ils ont occupé, comme ces mêmes Ligures, une partie de la Gaule méridionale, notamment le bas Languedoc, d'où ils auront été expulsés et détruits, ou fondus peut-être avec leurs prédécesseurs et avec les nouveaux venus, c'est-à-dire avec les Ibères d'abord, avec les Ligures ensuite, et enfin avec les Gaulois et les Romains. Nous ajouterons que Valois[1], d'Anville[2] et Walckenaer[3] ne s'étaient pas très-sensiblement écartés de la vérité en plaçant les *Umbranici* de Pline et l'*Umbranicia* de la *Table de Peutinger* dans la partie sud du diocèse d'Albi. On doit seulement regretter que, manquant des indications fournies par les découvertes archéologiques plus récentes, ils n'aient pas donné plus d'extension à leur domaine, qui devait comprendre, outre le diocèse d'Albi, ceux de Montpellier, une partie de celui de Nîmes, et s'étendre sur tout le bas Languedoc, cela bien entendu, avant l'arrivée des Gaulois, et peut-être même avant celle des Ligures.

II. — LES PHÉNICIENS EN GAULE.

Depuis que des écrivains de talent et de savants linguistes ont entrepris d'étudier les rares débris de l'histoire, de la langue, de la religion, en un mot de ce qui constitue l'ensemble de la civilisation des races sémitiques, et en particulier des Phéniciens; depuis que la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum,* constituée le 17 avril 1867, dans le sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres[4], a réuni ce nombre inespéré de documents originaux tirés surtout des

[1] *Notitia Galliar.* p. 616.

[2] *Notice de la Gaule*, p. 712-714.

[3] *Géogr. des Gaules*, t. II, p. 175.

[4] MM. de Saulcy, de Longpérier, de Slane, Waddington, Renan, de Vogüé et Derenbourg composent aujourd'hui cette commission du *Corpus des inscriptions sémitiques.* — Le regretté M. Munk, M. Movers, et surtout M. Renan, se sont occupés plus particulièrement des études phéniciennes dans ces derniers temps.

ruines et des environs de Carthage, on commence à se faire une idée plus exacte de ces peuples, on renonce aux banalités traditionnelles à mesure que se dissipe l'ignorance de nos devanciers. On s'aperçoit que M. Movers lui-même est loin d'avoir dit le dernier mot sur cette question, dans son livre trop vanté[1] et dans son article plus récent de l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber.

Ce n'est pas sans raison d'ailleurs qu'on s'est épris de cette tâche difficile qui a pour but de reconstituer, en partie du moins, l'histoire de ces peuples silencieux et intentionnellement discrets, que l'on a trop longtemps et trop exclusivement considérés comme les colporteurs et les commissionnaires du commerce international des Égyptiens et des Orientaux d'abord, puis des Grecs et des Romains. Les Phéniciens, en effet, peu soucieux de leur passé, indifférents à l'avenir, et plus attirés vers les bénéfices d'un négoce lucratif que touchés de la renommée durable qui s'attache aux lettres et aux arts, paraissent même avoir été peu jaloux des profits et de la solide gloire que peuvent assurer les succès militaires. Il est bien vrai que ces négociants de Sidon, de Tyr, de Carthage et de Gadès, voyageurs intrépides sur des mers inconnues, et qui ont frayé peut-être la route, vingt et un siècles avant la Renaissance[2], aux Diaz, aux Gama et aux Albuquerque, semblent n'avoir fait dépense d'esprit inventif, d'intelligence, de

[1] *Die Phœnizier.*

[2] Nous ne faisons nul doute, quant à nous, que le récit d'Hérodote sur les navigateurs phéniciens, qui, au temps de Néchao, auraient fait le tour de l'Afrique et seraient revenus en Égypte après deux ans de navigation, ne soit parfaitement authentique. Ceux qui l'ont nié n'ont peut-être pas pesé avec assez d'attention les expressions mêmes employées par Hérodote, et notamment cette phrase touchant le point de leur voyage où ils ont dû atteindre le cap de Bonne-Espérance : *καὶ ἔλεγον, ἐμοὶ μὲν οὐ πιστὰ, ἄλλῳ δὲ δή τεῳ, ὡς περιπλώοντες τὴν Λιβύην, τὸν ἥλιον ἔσχον ἐς τὰ δεξιά*, «ils ont dit, mais moi je ne saurais y ajouter foi, — qu'un autre le croie s'il veut, — qu'en naviguant autour de l'Afrique ils avaient eu le soleil à leur droite.» (IV, *Melpom.* 42.)

bon sens pratique, d'intrépidité, de génie même que pour «gagner», comme les Normands du moyen âge; qu'ils n'ont songé à vivre que dans le présent, et n'ont voulu peiner que pour jouir. Mais on ne s'est peut-être pas assez souvenu qu'ils avaient une histoire écrite, et que, si leurs livres, leurs fastes et leurs archives se sont perdus, c'est que les Grecs et les Romains, auxquels ils ont cédé l'empire du monde, les avaient détruits. On n'a pas assez réfléchi, d'autre part, que leur prospérité commerciale, leur prépondérance surtout, n'avait pu s'acquérir qu'à la faveur du plus grand mystère et se conserver qu'au prix de la plus rigoureuse discrétion. La source de la fortune de Tyr et de Carthage n'était pas sous leurs mains : elle se trouvait au contraire fort éloignée et dans des pays d'accès plutôt ignoré que difficile. Le secret était donc la condition même d'un négoce tout de transit et de commission, si bien que les mines de plomb argentifère de l'Espagne, les ivoires de l'Afrique apparaissaient sur les marchés de la Grèce et de l'Orient sans qu'on en soupçonnât la provenance. C'est avec les Grecs surtout qu'ils se gardaient bien de causer. *Gades*, dira-t-on, n'était pas tenue au même secret, parce qu'elle avait à ses portes le riche grenier de *Tartessus* ou de la Bétique, qui alimentait ses riches exportations d'huiles, de plomb, d'argent, de vins et de salaisons, tous produits du pays[1]. Mais l'éducation était plus forte que la réflexion, et le mot d'ordre universel de ces dominateurs des mers semble avoir été «de ne pas parler et de ne rien écrire». Carthage et Tyr surtout avaient pu dire, au sens littéral du mot : «le silence est d'or.» La première a même si bien observé ce silence qu'après les révélations incomplètes de Pline et le gros ouvrage du général Armandy[2] on se demande encore d'où elle tirait ses éléphants. Il est donc incontestable que, chez ces peuples sémitiques, les

[1] Strabon, III, II et suiv.

[2] *Histoire militaire des éléphants*, in-8°, Paris, 1843.

gros profits du négoce, et, dans le négoce, ceux de la commission, dominant tout, ils devaient s'abstenir de parler dans la crainte de révéler la source de leur trafic. Ce parti pris ne leur permettait pas, comme on pense, d'être aussi aimables que les Grecs dont le commerce, sans rayonner aussi loin que celui de la Phénicie, créait de plus actifs courants pour les choses de l'esprit; mais il faut bien se garder d'y voir un signe de barbarie; l'on ne peut se défendre, au contraire, d'une certaine admiration pour ce peuple qui, tout captivé qu'il fût par les intérêts matériels, a cependant ouvert les voies à la civilisation grecque, a précédé les colonies de l'Hellade sur toutes les mers et dans tous les pays, longtemps avant qu'Homère chantât les exploits des héros de ce petit coin de terre qui commençait à compter dans le monde. Comment oublier que le grand Melkarth a tracé la route à l'Hercule grec moins audacieux, moins fort que lui; que Carthage a exploité ces mines qu'on n'a jamais su faire aussi habilement valoir depuis lors; qu'elle a laissé la Sardaigne et l'Espagne si riches, si peuplées du moins, qu'au sortir de leurs mains la première a pu opposer à Rome et faire tuer 107,000 de ses défenseurs en moins de quatre ans [1], et la seconde plus de 317,700 pour la Celtibérie, la Lusitanie et le pays des Vaccéens, et cela dans une période de vingt-cinq ans seulement [2]? Une si nombreuse population n'est-elle pas l'indice d'une prospérité, que ces deux

[1] Tite-Live, XLI, 11 : l'an 177, morts, 12,000 ; — *ibid.* 17 : l'an 176, morts, 15,000; *ibid.* 28 : en 174, morts ou pris, 80,000.

[2] Tite-Live, XXXI, 49 : en l'an 200 avant notre ère, morts, 15,000; — XXXIII, 44 : en 196, morts, 12,000; — XXXIV, 10 : en 195, morts, 12,000; — *ibid.* 15 : morts, 40,000 (chiffre emprunté par Tite-Live à Valérius d'Antium, et probablement exagéré); — XXXV, 1 : en 193, morts, 12,000; — XXXIX, 31 : en 185, morts, 30,000; — XL, 32 : en 181, 23,000 morts et 4,700 prisonniers; — *ibid.* 33, même année : 1,200 morts et 5,000 prisonniers; — XLVI, 40 : en 180, 17,000 morts et 4,000 prisonniers; — *ibid.* 48 : en 179, morts, 9,000; — *ibid.* 50 : même année, morts 22,000 et 35,000; — XLI, 4 : en 178, morts, 40,000; — *ibid.* 26 : en 175, morts, 15,000.

pays n'ont d'ailleurs su retrouver dans aucun temps depuis? Comment ne pas s'étonner de l'aptitude prodigieuse et de l'intelligence si variée et si souple de cette nation punique qui, « faisant toujours la guerre sans l'aimer[1], » parvint à tirer de ses alliés, à défaut d'armée nationale, des mercenaires disciplinés, souvent mal payés, révoltés parfois, cruellement châtiés toujours, mais d'ordinaire bien commandés, et parfois vainqueurs des légions? Comment ne pas être confondu surtout de voir sortir du sein de ce peuple de commerçants cette famille de héros, d'hommes de génie, grands capitaines et grands politiques, qui, ne trouvant plus à Carthage ni vertu ni enthousiasme, emportèrent avec eux, et au bout de leurs épées, la patrie punique, la patrie faite colonie; qui la représentèrent seuls, et, seuls, la firent prospérer sur la terre d'Espagne, autour de la Carthage nouvelle, *Carthago nova;* qui firent tout eux-mêmes, pourvurent à tout, trouvèrent des bras dévoués et des cœurs fidèles, firent sortir des armées obéissantes d'un sol étranger, les animèrent de leur esprit, de leur passion, et, par des prodiges de volonté, les conduisirent jusque dans les plaines de l'Italie; tout cela nous ne le savons que par les historiens de Rome, par les fils des vaincus de Cannes.

Mais aujourd'hui cet écho, qui a suffi à contenter la curiosité peu exigeante de nos pères, n'a plus de quoi nous satisfaire; nous voulons en savoir plus que les Grecs et les Romains ne nous en ont dit; nous voulons savoir si, pour ce qui regarde notre pays, par exemple, les Liby-Phéniciens n'ont pas mis le cap sur nos ports naturels, s'ils n'ont pas visité nos champs provençaux et languedociens, s'ils n'ont pas porté les rayons discrets de leurs lampes dans les profondeurs de nos mines, leur argent sur les marchés des sauvages Ligures; s'ils n'ont pas échangé le plomb, les salaisons et le vin de l'Espagne

[1] Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, ch. IV.

contre les toisons de la Crau et du Canigou. Faut-il croire, enfin, avec M. Movers, qu'ils n'aient eu chez nous qu'un seul établissement, *Ruscino*[1], dont le nom suffit à signaler leur passage, — ou, au contraire, avec Amédée Thierry et d'autres écrivains contemporains, qu'ils aient été partout, sans qu'on puisse étayer cette conjecture, beaucoup trop libérale pour eux, d'un seul raisonnement ni d'un seul texte[2]? Nous pensons que la vérité vient se placer entre la sèche affirmation dépourvue de critique du premier et l'hypothèse dépourvue de preuves des seconds.

N'oublions pas d'abord que les Grecs, qui ont tout embelli, ont par conséquent tout défiguré et se sont tout approprié; que Marseille, par exemple, a trop ingénieusement promené les agréables légendes de l'Hercule grec sur les traces de Melkarth, qu'elle a trouvées partout empreintes sur le sol de la Provence. Dans la marque des pas du géant, elle a mis les pas du fils de Jupiter, et Eschyle s'est fait, un siècle après la fondation de la ville ionienne, le poëte inspiré de ces traditions agrandies qui avaient dû sourire au chantre de Prométhée (voy. le passage rapporté par Strabon). Mais Hercule n'était pas le dieu de Phocée : nous savons que ses dieux étaient la Diane d'Éphèse et l'Apollon de Delphes (voyez le même). Pourquoi donc partout Hercule : à *Heraclea* du Rhône (Saint-Gilles), à *Heraclea Caccabaria* (dont le nom, avec sa physionomie punique, peut se traduire : «la *Ville carthaginoise de Melkarth,*» Κακκαβή étant, comme on sait, un des noms grecs de Carthage[3]? Ne trouvons-nous pas encore, sur les côtes de

[1] *Die Phoenizier*, II, II, p. 644 et suiv.; 654 et suiv.

[2] *Les Gaulois*, I, p. 20 et suiv. — Cf. Lindenschmidt, *Die vaterländ. Alterthum der Hohenzoll. Sammlung.* Mayence, 1860, p. 164 et suiv.; et conf. Herzog, *Gall. Narb. Proemium*, p. 7.

[3] La seule mention qui soit faite d'*Heraclea Caccabaria* est celle de l'*Itinéraire maritime* d'Antonin (p. 505). Il faut remarquer que, sur les vingt-trois manuscrits que nous possédons de ce monument, il y en a sept qui donnent l'orthographe

Provence, la *Via Herculia*, mettant en communication les colonies marseillaises, comme elle avait dû rapprocher d'abord les uns des autres les comptoirs phéniciens? Comment ne pas reconnaître surtout, ainsi que nous l'a fait remarquer M. Renan, Melkarth, — « le dieu seul, » le dieu sans rivaux, qui ne souffre ni émule, ni voisins, — dans le *Portus Herculis Monoeci* (*μόνος οἴκῳ,* seul chez lui), dont le nom même révèle invinciblement son antique résidence, et dont le roc, détaché en presqu'île, comme Gibraltar, l'ancienne *Calpe* phénicienne des *Colonnes d'Hercule* (c'est-à-dire de Melkarth), avait certainement attiré les regards des navigateurs de Carthage?

Faut-il rappeler encore cet autre *Portus Herculis* de Ptolémée (III, 1, 2), évidemment distinct du Μονοίκου λιμήν, ou *Portus Herculis Monoeci*, puisque ces localités ont des longitudes différentes et sont séparées l'une de l'autre par les Τρόπαια Σεϐαστοῦ? C'est Hercule que nous trouvons mentionné partout dans les environs de Nice et de Cimiez, à l'époque romaine, dans les inscriptions dont une le désigne même sous le nom d'*Hercules Lapidarius* [1], peut-être analogue à l'*Hercule saxanus*, et dont les « saxa » du *Portus Monoeci* ont peut-être été le point de départ, à moins que ce ne soient les *Campi Lapidei* de la Crau où le héros avait combattu les « féroces Ligures ».

Cacabaria avec un seul *c* et trois qui portent *Catabaria*, évidemment fautif; restent donc treize manuscrits qui présentent la leçon du *c* redoublé; or si la lecture devait être *Cacabaria*, au lieu de *Caccabaria*, le nom pourrait venir de *caccabus*, vase, amphore, au lieu de venir de Κακκαϐή (Carthage). Il faut remarquer que le baron de Bonstetten, qui paraît avoir placé, avec beaucoup de vraisemblance, cette *Heraclea* aux ruines qui dominent la baie de Cavalaire (voy. t. I, p. 180), dit que cet emplacement est tout couvert de débris. Comme c'est un texte de la basse époque qui mentionne seul cette ville, il se pourrait à la rigueur que, comme pour le *Monte Testaccio* de Rome, on eût pu dire l'« *Heraclea-des-poteries* »; mais ce qui importe, c'est avant tout le nom d'Hercule, que les Marseillais n'ont pas honoré comme une de leurs divinités principales et qui se rencontre partout dans cette région, — parce qu'ils l'y ont trouvé.

[1] *Inscript. ant. de Nice et de Cimiez* (Bourquelot, *Mém. de la Soc. des Antiq.* t. X, p. 50 et suiv.

Cette fameuse pierre noire, divinité honorée à *Antipolis* (Antibes), sous le nom du Dieu topique *Terpon,* et que M. Heuzey fait dater du IVe siècle avant notre ère [1], n'est-elle pas un souvenir frappant des établissements phéniciens sur les côtes de Provence ?

Est-il permis de douter que Port-Vendres, le *Portus Veneris*, que l'*Aphrodisium promontorium,* que l'étang de Vendres près de Narbonne, où se reflétait le temple de la même déesse [2], n'aient donné asile auparavant à la Vénus phénicienne, à l'impudique Astarté? Partout où les vaisseaux de Tyr conduisaient ces aventureux commerçants, ils apportaient avec eux deux divinités et deux cultes : le culte du dieu fort, du dieu des mers, propice aux périlleuses entreprises, l'austère Melkarth, et cet autre culte, moins noble, enfanté par le besoin moins avouable de retrouver sur les rivages lointains une image de l'amour, une ombre de la femme absente et délaissée.

M. de Saulcy nous fait observer un singulier rapprochement entre les noms ΜΕΛΚΑΡΘ et ΗΡΑΚΛΗΣ, et ceux de ΑΝΑΙΤ et ΔΙΑΝΑ dont les lettres se correspondent si exactement que le premier lu de droite à gauche fait ΘΡΑΚΛΕΣ et le second ΤΙΑΝΑ. Cette double coïncidence, peut-être due au hasard, mérite cependant d'être remarquée.

D'ailleurs, n'avons-nous pas un témoignage du séjour de la Phénicie aux flancs des Pyrénées et sur les rivages qu'elles abritent? A côté du *Portus Veneris* et de l'*Aphrodisium promontorium* n'avons-nous pas *Ruscino* [3] (Castel-Roussillon), en phénicien *Rusukmo* [4] (la pointe du sycomore ou du figuier), dont le nom se retrouve sous les murs mêmes de Carthage? de même celui de *Barcino* (Barcelone), en Espagne, rappelle

[1] Voy. *Mém. de la Soc. des Antiq.* de 1875.

[2] Ausone (*Epist.* IX) mentionne seul, dans l'antiquité, cette position.

[3] Movers. *Die Phoenizier* (*loc. cit.*).

[4] Tite Live. XXX. 10.

l'héroïque famille d'Hamilcar. Ne rencontrons-nous pas, dans la même région, les noms très-anciens du fleuve *Sordus*, du *Sordice stagnum*, et de cette nation des *Sordi*[1], *Sordones*[2] ou *Sardones*[3], fixée sur le rivage du Roussillon «dans un pays d'accès difficile[4]», sans doute à cause du sol mobile des étangs et des marais qui baignaient la base des abruptes pentes pyrénéennes? On est tenté de rapprocher ces noms de ceux des colons hispano-phéniciens qui ont peuplé la Sardaigne, qui ont imposé à cette île le vocable qu'elle a gardé depuis lors, qui ont donné enfin le nom de *Mare Sardonium* à cette mer sillonnée par les vaisseaux de Carthage. La vieille forme *Narba* du nom de la ville appelée par les Gaulois *Narbo*, et par les Romains *Narbo-Martius* (Narbonne) est significative[5] aussi bien

[1] Festus Avienus, *Or. Marit.* vers 552-553 :

> . . . . *Sordus* inde denique
> *Populus* agebat inter avios locos ;

cf. vers 558 :

> In *Sordiceni* cespitis confinio,
> Quondam *Pyrene*, civitas, etc.

[2] Pomponius Méla, II, v, 8 : «Inde est ora *Sordonum*.» — Pline, III, v (iv), 1 : «In ora, regio *Sordonum*.». Trois manuscrits portent *Sordinum* : celui du Vatican, n° 3861 ; celui de Paris, n° 6795 ; celui de Leyde, *Lips.* VII. Le *Codex Riccardianus* porte *Sardinum*.

[3] Les éditeurs du XVIIe et du XVIIIe siècle avaient fait prévaloir la forme *Sardones*, qui établissait une conformité absolue entre le nom de ces peuples et celui des habitants de la Sardaigne et tranchait par conséquent la question d'origine en faveur des Phéniciens. Voy. Hardouin, *Ad Plin. loc. cit.*; d'Anville (*Notice de la Gaule*, p. 579-581); — cf. Mannert, II, 2e partie, p. 60; — Forbiger, III, p. 180, note 46. Mais le plus grand nombre des manuscrits, comme on peut le voir dans la note précédente, ne justifie pas cette lecture.

[4] D'Anville (*Notice de la Gaule*, p. 580) voudrait étendre dans la haute région des Pyrénées le domaine de cet ancien peuple, mais aucun des trois textes classiques ne nous autorise à l'éloigner de la mer et des étangs du Roussillon. Voy. ci-dessus les textes cités, p. 113, notes 6 et 7.

[5] Un fragment d'Hécatée (commencement du ve siècle) cité par Étienne de Byzance nous donne le plus ancien vocable de Narbonne : Ναρβών, *ἐμπόριον καὶ πόλις* Κελτική. Ἑκαταιος (Εὐρωπῇ). *ἔστι καὶ λίμνη* Ναρβωνῖτις *καὶ ποταμὸς* Ἀτακός, Ἑκαταῖος *δὲ Ναρβαίους αὐτούς φησι* (voy. *Fragm. histor. gr.* de Didot

que celle de *Carcaso* (Carcassonne). Sans nous arrêter au *Setius Mons* (montagne de Cette)[1] dont le radical *Seth* paraît cependant phénicien, ni à *Magalona* (Maguelone), dont la terminaison pourrait être ramenée à la forme *Ailon* (dieu suprême du panthéon tyrien) et dont l'ensemble du mot peut signifier «citadelle du dieu suprême»; sans insister même, ni sur l'île *Phoenice* (Ratonneau ou Pomègues), nom que lui ont conservé les Marseillais eux-mêmes, à l'entrée de Marseille, ni sur les ports *Incarus* (Carry), *Carsici* (Cassis), quoique le suffixe du premier et le préfixe du second fassent songer au *karth* (ville) des Phéniciens; ni sur le nom moderne d'*Almanare*, «phare, fanal,» dans les langues sémitiques, — mais qui paraît avoir été donné par les Arabes du moyen âge aux lieux où gisent les ruines d'*Olbia* près de la presqu'île de Giens, — mentionnons du moins le *Sambracitanus sinus* (golfe de Saint-Tropez)[2], dont le vocable rappelle certainement un établissement phénicien. Mais comment n'être pas convaincu du long séjour que ces peuples ont dû faire sur nos côtes et dans le bas Rhône, lorsque nous voyons le nom d'*ora Lybica* conservé en-

I, p. 2, fr. 19). La forme gauloise *Narbo*, *Narbon*, apparaît pour la première fois dans Polybe (frag. du l. XXXIV, v, 7). M. d'Arbois de Jubainville, qui a remarqué cette différence d'orthographe (voy. *Revue arch.* nouv. série, t. XXX, p. 377-378), croit voir dans *Narba* une terminaison ligurienne, au lieu de se borner à constater qu'elle différait de la terminaison gauloise; l'idée des Phéniciens ne lui est pas venue. C'est là qu'étaient les *Elysici*, Ἐλίσυκοι, de race ligurienne (Hécat. *loc. cit.* fragm. 20). M. d'Arbois de Jubainville remarque cependant qu'Hérodote (VII, 165), en mentionnant les peuples qui fournirent des mercenaires au général carthaginois Hamilcar, en Sicile, distingue les Hélisyces des Ligures. Ne faut-il pas entendre qu'une partie des peuples du bas Languedoc était composée de Ligures, une autre partie d'Ibères, et une troisième partie, celle qui servit la cause de Carthage en Sicile, des Liby-Hélisyces de *Narba*, ville qui devait peut-être son origine à une colonie phénicienne.

[1] On remarquera que ce nom est fort ancien aussi, puisqu'il est cité par Avienus.

[2] Les variantes données par les manuscrits de l'*Itinéraire maritime* (p. 505) sont *Samblacitanus*, *Samlacitanus*, *Sabracitanus*, *Sambricitanus*, *Sambraccitanus* et *Sambragitanus*.

core, au temps de Pline[1], aux deux petites bouches occidentales du fleuve, celles qui devaient embrasser l'île *Metina*[2] et qui donnaient précisément accès à l'*Heraclea* du Rhône (Saint-Gilles), c'est-à-dire au port fluvial de Melkarth? Enfin Marseille elle-même a caché jusqu'en 1845, dans les fondations de la maison d'Allègre, près de l'ancien cimetière de la Major, cette curieuse inscription phénicienne de vingt et une lignes qui a provoqué tant de récents travaux[3], et qui nous fait connaître les prescriptions religieuses envoyées, comme la pierre sur laquelle elle est gravée[4], de Carthage, de la mère patrie, et dont les ca-

[1] Pline, III, v (iv), 2 : «*Libyca* appellantur *duo* ejus (*Rhodani*) *ora* ex his alterum *Hispaniense*, alterum *Metapinum*.» Voy. t. I, p. 216 de notre *Gaule rom.*

[2] Pline, III, xi (v), 3 : «In Rhodani ostio, *Metina*.»

[3] Cette inscription célèbre, qui nous offre le règlement du culte à exercer dans un temple érigé sur une terre étrangère, a donné lieu à de nombreux et savants commentaires; M. de Saulcy est le premier qui en ait fait l'objet d'un travail scientifique : *Sur une inscription phénicienne déterrée à Marseille en juin 1845* (dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2[e] série, t. XVII, 1[re] partie, Paris, 1847, p. 310-347). — Dans l'ordre chronologique, viennent se placer ensuite : M. Judas, *Etude démonstrative de la langue phénicienne*, Paris, 1847, p. 163, 175; — puis M. l'abbé Bargès, *Temple de Baal à Marseille, ou grande inscription phénicienne, etc.* Paris, 1847; — M. Movers, *Phönizische Text*, II. *Das Opferwesender Karthager.* Breslau, 1847; — M. Munk, *Inscription phénicienne de Marseille traduite et commentée* (*Journ. asiat.* novembre-décembre 1847, p. 473-532). — Viennent ensuite : M. Ewald, *Ueber die neuentdeckte phönikische Inschrift zu Marseille.* Göttingue, 1849. — M. Judas, *Nouvelle analyse de l'inscription phénicienne de Marseille.* Paris, 1857. — De nouveau : M. l'abbé Bargès, *Inscription phénicienne de Marseille; Nouvelle interprétation.* Paris, 1858; M. Meier, *Die phönizische Opfertafel von Marseille* (*Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, XIX, 1865, p. 20-115). — Pour la troisième fois, M. l'abbé Bargès, *Inscription phénicienne de Marseille; Nouvelles observations historiques de la découverte et description exacte de la pierre, le tout accompagné de pièces justificatives et d'une planche lithographique.* Paris, 1868; — M. Halévy, *Nouvelles considérations sur l'inscription de Marseille* (*Journ. asiat.* 1868. — Enfin Schröder, *Die Opfertafel von Marseille* (*Die phönizische Sprache*, p. 237-247).

[4] Cette pierre est un calcaire dolomitique, qui n'a aucun rapport avec ceux que fournissent les environs de Marseille. Elle y a donc été apportée. Une autre inscription analogue et gravée sur une pierre absolument semblable a été décou-

ractères ne dénoncent malheureusement qu'une époque assez basse, probablement le IIe siècle avant notre ère. Mais si l'inscription de Marseille est postérieure à la fondation de la colonie phocéenne, elle prouverait du moins, comme les inscriptions analogues trouvées à Athènes, que les Phéniciens avaient un comptoir et peut-être leur quartier réservé dans la ville phocéenne. Il nous paraît même vraisemblable que l'emplacement de Marseille, si favorable à la création d'un port, n'avait pas dû être négligé par eux; car ils semblent avoir compris partout que chaque grand fleuve, avec la vallée qu'il arrose et le bassin qui l'entoure, devait avoir ses débouchés, et, que les estuaires des fleuves de la mer Intérieure offrant déjà, dans ces temps reculés, les plus sérieux obstacles à la navigation, les ports établis aux embouchures devaient être insensiblement remplacés par la création d'entrepôts et de comptoirs maritimes situés à portée des grands courants fluviaux; c'est ce qui les a décidés sans aucun doute à fonder *Barcino* (Barcelone) et *Tarraco*, non sur l'Èbre, mais près des bouches de l'Èbre; Carthage et Utique, près du *Bagradas* (Medjerdah); *Gades* et *Calpe*, pour commander le détroit des Colonnes d'Hercule-Melkarth. Les mêmes motifs ont dû les porter à interroger la côte marseillaise et à y établir *Heraclea Caccabaria*, et peut-être même le port *Lacydon* sur l'emplacement où s'éleva plus tard Marseille, pour suppléer à l'*Heraclea* située sur le delta du Rhône, alors en formation. Le *Portus Veneris* (Port-Vendres) dut suppléer, de même, *Ruscino* (*Ru-sucmo*[1] ou Castel-Roussillon) ensablé déjà par les apports du Tet (*Tichis*) et du Tech (*Tetum* ou *Ruscino*, fleuve portant le même nom

verte à Carthage en 1865 et donnée par Mme Cornu à la Bibliothèque nationale. Elle est conservée au cabinet de France.

[1] Cf. Tite-Live, XXX, 10. — C'est exactement le même nom que portait le petit port, situé à l'orient de Carthage et dans le *submoenium* de cette ville : «Carthaginienses... navigatione absumpto sub occasum solis in portum — *Rusucmona* Afri vocant — classe appulere.»

que la ville). Tout cela s'accorde d'ailleurs avec les souvenirs de la lutte soutenue par les colons grecs contre les flottes de Carthage au VIe et au Ve siècle [1], et par les légendes hellénisées de Melkarth, partout présent sur la terre liguro-grecque : dans les deux *Heraclea,* dans les bouches *Libyques* du Rhône, dans les *Campi Lapidei,* témoins de sa lutte contre les *Ligures,* dans la voie *Herculia* conduisant au premier *portus Herculis* (Villefranche) et, un peu plus loin, au second, le port d'Hercule *Monoecus* (Melkarth-Seul); ainsi, même au delà du Var, se retrouve le souvenir des dieux de Carthage et surtout de Melkarth.

Les côtes de l'Océan ont dû recevoir aussi des comptoirs phéniciens et *Corbilo* (que les découvertes toutes récentes de M. Kerviller nous invitent à porter à Saint-Nazaire et non plus à Bêlon où nous l'avions placé) est peut-être un de ces comptoirs; mais, si la navigation d'Himilcon [2] nous permet de croire que les Carthaginois ont visité ces côtes, comme les navires d'Hannon ont colonisé celles de l'Afrique, nous n'avons aucun nom à citer avec certitude, et la prétendue inscription de Guérande est fausse; il n'en est pas de même des rivages de la Méditerranée, et il n'est pas impossible de découvrir, pour qui sait lire les noms géographiques, que, si la Phénicie a été méconnue, parce qu'elle avait été proscrite et hellénisée, son empreinte est encore reconnaissable sur nos rivages maritimes après vingt-quatre siècles de silence et d'oubli.

[1] Justin, XLIII, 5; — Thucydide, I, 13; — Strabon, IV, 1, 5. Dans ce passage Strabon ne nomme pas les Carthaginois, mais il les désigne assez clairement en parlant des dépouilles enlevées par les Marseillais à ceux «qui leur disputaient l'empire des mers».

[2] Festus Avienus, *Or. Marit. passim.*

N° XI.

NOTE SUR QUELQUES FRAGMENTS INÉDITS DE LYRIQUE GRECQUE, PAR M. EGGER.

L'Académie se souvient peut-être qu'en 1870 je l'entretins brièvement de quelques fragments d'ouvrages grecs conservés sur des papyrus que m'avait récemment communiqués M. Aug. Mariette. L'un de ces fragments provenait d'un traité d'optique, peut-être d'optique appliquée à l'astronomie; ce fut à l'Académie des sciences que j'en fis spécialement part, non sans exprimer, à cette occasion, le regret que les quatre livres de l'*Optique* de Ptolémée, dont une traduction latine nous est parvenue, fussent restés inédits jusqu'à ce jour. En France, M. Caussin père, en Italie, un savant historien de l'optique, Venturi, avaient projeté, préparé même la publication de ces quatre livres; mais ils n'avaient pu l'accomplir. La note que j'avais lue à l'Académie des sciences, et qui fut insérée dans ses *Comptes rendus,* réveilla le zèle des savants italiens pour cette publication. Aujourd'hui, les feuilles du Ptolémée latin, imprimé d'après un meilleur manuscrit que ceux que nous possédons à Paris, sont prêtes à paraître par les soins de M. Gilbert Govi, le savant physicien qui préside, à Paris, le bureau international des poids et mesures. J'ai le plaisir de placer ces feuilles sous les yeux de nos confrères. La petite découverte de M. Mariette aura produit indirectement cet heureux et considérable résultat [1].

L'autre papyrus, dont notre ami nous communiquait les dix-huit parcelles, presque toutes informes, nous offrait quel-

[1] Voir les *Comptes rendus* de l'Académie des inscriptions pour 1870, p. 241; ceux de l'Académie des sciences, séance du 3 octobre 1870.

ques vers, quelques mots et fragments de mots, qui ont appartenu à une pièce lyrique en dialecte dorien. Je me contentai alors de l'indiquer et j'en ajournai la publication au temps où j'aurais pu déchiffrer tous ces fragments et en tirer quelques renseignements utiles pour l'histoire littéraire et pour la métrique des chœurs chez les Grecs de l'antiquité. Distrait par d'autres devoirs et un peu découragé par la fatigue de mes yeux qui me rend ces sortes de déchiffrements assez difficiles, je n'avais pas jusqu'ici dépassé la transcription d'une quinzaine de lignes, lorsque le docteur Blass, professeur à l'université de Kiel, à qui j'avais montré jadis ces trop courts morceaux de métrique, me demanda l'autorisation de les lire et de les copier à son tour, en vue d'études qu'il a commencées sur la division métrique des chœurs. Outre de savants travaux sur l'éloquence grecque[1], M. Blass s'était particulièrement occupé du fragment d'Alcman que M. Brunet de Presle et moi nous avons publié parmi les papyrus du Louvre[2]; il venait à Paris avec l'intention de l'étudier de nouveau sur le manuscrit original, et il désirait rattacher à ses recherches sur ce sujet les fragments du lyrique anonyme. Je ne pouvais qu'accéder à son désir, sous la seule condition que ces précieux débris ne fussent pas publiés en Allemagne avant de l'être en France. Cette condition une fois acceptée, comme elle l'a été, de bonne grâce, je me fais un devoir et un plaisir de mettre sous les yeux de l'Académie le déchiffrement de M. Blass, qui s'étend à une vingtaine de lignes ou fragments de lignes, et pour lequel j'ai pu constater sa longue patience et la finesse de sa vue. Si maigres que soient les textes ainsi retrouvés,

[1] *Hyperidis orationes quatuor cum perditarum fragmentis* edidit F. Blass. Lipsiæ, 1869, in-12 (collection Teubner). — De 1865 à 1874 M. Blass a publié trois volumes d'une histoire, qui prochainement sera complète, de l'éloquence grecque.

[2] Voir sa note *Zu Alkman*, dans le *Rhein Museum*, neue Folge, t. XXIII, p. 526-558. Cf. Antonio Canini, fragment du *Parthénée* d'Alcman pour la fête des Dioscures. Paris, 1870, in-8°.

quelques brèves observations en feront comprendre l'importance.

Tout ce que nous possédons de la poésie lyrique chez les Grecs nous est parvenu par des manuscrits de dates relativement récentes, où les divisions métriques, quand elles sont marquées, le sont d'après des règles d'une autorité douteuse. Il nous reste à peine quelques indices des divisions adoptées, peut-être imposées, à la métrique de Pindare, des tragiques et des comiques, par Aristophane de Byzance et par Aristarque, en des temps où, du moins, n'étaient pas effacés les souvenirs d'une alliance étroite entre la musique et les paroles du poëte[1]. Or, le papyrus d'Alcman[2] et celui, qui vient s'y joindre, du poëte anonyme nous laissent voir une division métrique fort ancienne que les caractères de l'écriture permettent de reporter à un temps voisin, tout au moins, d'Héphestion le métricien. La distinction des *κῶλα* et des *περίοδοι* de la strophe lyrique semblent pouvoir y être ressaisie avec quelque précision. Les signes en usage dans les manuscrits des grammairiens éditeurs, comme Aristophane, ont laissé quelques traces sur ces vieux papyrus. On voit quelle conséquence pourraient avoir, si elles se multipliaient, de telles découvertes paléographiques. Elles permettraient peut-être d'asseoir enfin sur de solides bases la métrique des odes de Pindare et des autres pièces de ce genre éparses dans les drames grecs ou conservées par des citations chez des compilateurs. Les rapports de la musique ancienne et de la métrique deviendraient plus nettement appréciables. Aux musiciens savants qui, comme M. Gevaert et M. Bourgault-Ducoudray, s'occupent des règles

[1] Voir, entre autres témoignages, le chapitre dernier (*περὶ Σημείων*) du *Manuel* d'Héphestion; les chapitres XI, XXII et XXVI du *Traité* de Denys d'Halicarnasse *περὶ συνθέσεως ὀνομάτων*, et Quintilien, *Inst. orat.* I, 8; IX, 4. Cf. Schol. *ad Euripidis Orestem*, v. 154, 174, etc.

[2] Voir mes *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, p. 159 et suiv.

de leur art dans l'antiquité, les philologues offriraient un contingent de matériaux épurés par la critique.

TEXTE DES FRAGMENTS[1].

ἐμέ τ' ἔπεα
ἔδωκε Θέμις
Ἀπόλλωνι μὲν [θεῶν
ἀτὰρ ἀνδρῶν Ἐχεκράτει
παιδὶ Πυθαγγέλω
σ7εφάνωμα δαιτί γ' αὐτ[ῶ
πόλιν ἐς Ὀρχομενῶ, διώ-
ξιππον ἔνθα ποτέ
. . . .
. . . . ας ἔτικτεν
. . . . τὸ δὲ παρ' ἐμοῦ (?)
. . . . ἀγλαὸν μέλος
παρ]θενηίας ὀπὸς εὐκρ[άτω
. . . . υτι γὰρ ἀνα

. . . . . . αι πάννυχοι
(?) δαφνοσ]7εφές
ἀρετάν τε νέμεις
δαῖμον

χἀ μεγαλοσθενὴς [Ἀθαναία
τὸν ὕμνον . . . .

N° XII.

LES SOURCES DES ÉTABLISSEMENTS DE SAINT LOUIS,

PAR M. PAUL VIOLLET.

Les *Établissements* dits *de saint Louis* ont été rédigés entre la Toussaint de 1272 et le 19 juin 1273. Le succès de ce

[1] Il est bien entendu que les accents et les signes de l'esprit doux ou rude manquent sur le papyrus original.

livre fut immense et son influence considérable; il est dû à un compilateur orléanais; il n'émane pas du roi de France. Les *Établissements* ont pour origine :

1° Un règlement sur la procédure devant le prévôt de Paris et l'ordonnance de saint Louis qui abolit le duel judiciaire (liv. Ier, ch. I-VII);

2° Une coutume d'Anjou rédigée vers 1246, et dont le texte nous est parvenu séparément (liv. Ier, ch. VIII-CLXVIII);

3° Une coutume d'Orléanais, dont le texte pur n'a pas été retrouvé, mais dont il est facile de prouver l'existence d'une manière certaine (liv. II).

Les procédés du compilateur sont très-simples : il enrichit les textes qu'il copie d'allusions fréquentes au droit romain et au droit canonique; il plaque diverses réflexions de son cru; dans la dernière partie de son œuvre, il se préoccupe visiblement d'harmoniser la coutume d'Orléanais avec la coutume d'Anjou précédemment copiée, et, par suite, il traite cette coutume orléanaise avec moins de respect encore que la coutume d'Anjou copiée la première : c'est, du moins, ce qui paraît résulter d'une comparaison attentive de divers chapitres du livre II des *Établissements* avec le livre Ier, d'une part, et avec certains textes orléanais, d'autre part.

On arrive ainsi à déterminer avec beaucoup de vraisemblance quelques-unes des altérations que le compilateur a fait subir volontairement au texte primitif qu'il avait sous les yeux. Les chapitres XXV et XXXIX du livre II paraissent avoir subi des remaniements graves de ce genre : en restituant par voie de conjecture la coutume primitive, on retrouve un texte beaucoup plus satisfaisant.

Dans le livre Ier, la plupart des altérations subies par les textes primitifs sont involontaires ; elles n'en sont pas moins curieuses. Par exemple, dans le chapitre CXXVIII, ce compilateur, qui transcrivait un passage où il était question du *Juef le*

roi (Juif le roi), a lu *mes le roi* et a compris *homme le roi*. Il a adopté cette expression *mes le roi*, fruit d'une mauvaise lecture, et l'a reproduite dans le livre II.

Toutefois, des altérations volontaires peuvent être également constatées dans le livre I[er]; le règlement relatif à la prévôté de Paris a été appliqué intentionnellement aux prévôtés de Paris et d'Orléans.

En tout ceci, le compilateur a montré une certaine bonhomie: l'*explicit* du livre I[er] rappelle, dans quelques manuscrits, l'une des sources mises à contribution : le texte même du livre II, dans les bons manuscrits, cite à plusieurs reprises l'Usage d'Orlenois copié dans ce livre. Le préambule de promulgation par saint Louis qu'on trouve dans toutes les éditions ne paraît pas appartenir à l'œuvre primitive : il ne figurera pas en tête de l'édition nouvelle.

Parmi les nombreux manuscrits utilisés pour cette étude critique du célèbre recueil attribué à saint Louis, il faut citer, outre les manuscrits de Paris, celui de Stockholm, celui de Troyes, tous deux très-importants, le manuscrit de Montpellier (daté), les manuscrits du Vatican, notamment le manuscrit Reine Christine 773 et le manuscrit Reine Christine 608 qui joue un rôle décisif pour l'établissement du texte.

Le mémoire lu par M. Viollet doit former l'un des chapitres de l'introduction à l'édition des *Établissements de saint Louis* qu'il prépare pour la *Société de l'Histoire de France*[1].

[1] La *Société de l'Histoire de France* a autorisé M. Viollet à publier ce chapitre à part. Il paraît chez Champion, avec ce titre : *Sources des Établissements de saint Louis*.

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1876, LU LE 26 JANVIER 1877.

MESSIEURS,

Le travail de l'Académie, dans le semestre qui vient de s'écouler, a été, je ne dis pas d'une activité exceptionnelle (votre activité se soutient sans défaillance), mais d'une fécondité tout à fait rare. Cinq volumes ou demi-volumes de nos recueils, trois in-folio, deux in-4°, ont été livrés au public : 1° le tome XXIII des *Historiens de France,* consacré, comme les trois précédents, à la période comprise entre l'avénement de saint Louis et celui de Philippe de Valois, volume de plus de 1100 pages, dû à la collaboration de MM. N. de Wailly, L. Delisle et Jourdain; 2° le tome VIII des *Tables de Bréquigny,* continuées par M. Pardessus, et je puis dire aujourd'hui achevées par M. Laboulaye; car ce volume atteint la fin du règne de Philippe le Bel que l'Académie, par une décision en date du 21 mars 1873, a marquée pour terme à ce recueil; 3° la deuxième partie du tome II des *Historiens arabes des Croisades,* par M. de Slane, dont mon dernier rapport vous annonçait le prochain achèvement; et, dans nos recueils in-4° : le tome XXVIII, 2ᵉ partie, de nos *Mémoires,* comprenant les sujets les plus variés : deux mémoires de M. Th.-H. Martin : *la Prométhéide d'Eschyle* et *la Cosmographie populaire des Grecs après l'époque d'Homère et d'Hésiode;* deux de M. E. Le Blant : *les Martyrs chrétiens et les supplices destructeurs du corps; — Polyeucte et le zèle téméraire;* trois de M. Hauréau : *Sur quelques maîtres du* XIVᵉ *siècle; — Sur les récits d'apparitions dans les sermons du moyen âge; — Sur deux écrits intitulés* DE MOTU CORDIS; deux de M. N. de Wailly : *le Romant ou Chronique en langue vulgaire dont Joinville a reproduit plusieurs passages; — Sur la langue de Reims au* XIIIᵉ *siècle;* un de M. Jourdain : *la Royauté et le droit populaire;* et un de M. Desjardins : *Sur les inscriptions graffites du corps de garde de la cohorte des Vigiles.* Enfin le tome XXIV, 2ᵉ partie, des *Notices et extraits des manuscrits,* rempli par six notices : deux de M. N. de Wailly et quatre de M. Hauréau.

Les savants éditeurs des *Historiens de France,* ayant terminé le

tome XXIII, vont commencer le tome XXIV. La première moitié de ce volume, dont la copie n'a plus besoin que d'une dernière révision, comprendra les procès-verbaux des enquêtes des commissaires que saint Louis chargea de rechercher les dommages causés à ses sujets par les officiers royaux dans les diverses provinces de ses États, et notamment en Languedoc, en Poitou, en Touraine, en Normandie et en Picardie. La seconde partie, dont les matériaux ne sont pas encore complétement recueillis, sera consacrée à la suite des chroniques locales relatives aux règnes de saint Louis et de ses successeurs jusqu'à l'avénement de Philippe de Valois.

Au recueil de Bréquigny, qui vient de finir, va succéder dans nos publications un autre recueil d'un caractère plus original et d'un grand intérêt : c'est le recueil des *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France, antérieurs à Philippe-Auguste.* Depuis longtemps les rapports semestriels vous tiennent au courant des travaux préliminaires de cette importante collection. M. L. Delisle, qui les dirige, me fait savoir que dans ce semestre on a copié les actes antérieurs à 1180, contenus sous forme de *vidimus* dans les registres 175-184 du Trésor des chartes. Le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Mihiel, communiqué par M. le préfet de la Meuse, a été examiné en détail; mais, sauf quelques additions faites après coup, il ne comprend que des pièces anciennes, dont le texte était déjà à la disposition de l'Académie, la Bibliothèque nationale en ayant fait exécuter une copie complète et figurée, pendant que ce précieux manuscrit était à Paris.

La grande collection que l'Académie a commencée, parallèlement à celles dont elle a recueilli des Bénédictins le laborieux héritage, la collection des *Historiens des Croisades,* se continue dans ses trois séries :

1° Le tome IV des *Historiens occidentaux,* j'ai regret de le dire, en est à peu près au même point qu'il y a six mois. Le texte entier est imprimé, mais la publication en est retardée par les tables, dont les éditeurs, MM. Ad. Regnier et Thurot, ont cru devoir retirer la copie de l'imprimerie, afin d'en faire une révision complète avant d'en commencer l'impression.

2° M. Miller poursuit avec le même zèle l'achèvement du tome II des *Historiens grecs :* il y a 74 cahiers (c'est-à-dire 148 feuilles, 592 pages), tirés ou bons à tirer, un 75° cahier en correction et 74 placards. Le manuscrit est entièrement terminé.

3° J'ai annoncé tout à l'heure la publication de la 2° partie du tome II des *Historiens arabes,* par M. de Slane. Notre laborieux confrère a déjà

fort avancé la 1re partie du tome III; 27 cahiers sont tirés ou bons à tirer, la copie d'environ 40 feuilles est à l'imprimerie. Quant à la 1re partie du tome II, arrêtée au 11e cahier par tant de fâcheuses raisons qui ont entravé M. Defrémery dans son travail, notre confrère, quoique souffrant encore, vient de remettre pour l'impression une suite de la copie et nous en promet la continuation.

J'ai dit, en commençant, que la collection de nos *Mémoires* venait de s'enrichir d'un volume nouveau, le tome XXVIII, 2e partie, et je n'attends que la seconde lecture de plusieurs mémoires pour commencer le tome XXIX. Dans ce recueil, deux lacunes restent à combler : le tome XXV, 1re partie, et le tome XXVII, 1re partie, consacrés, selon le plan arrêté, à l'histoire de l'Académie. Notre regretté secrétaire perpétuel honoraire, mon bien cher maître, M. Guigniaut, en se démettant de ses fonctions, avait voulu se réserver et avait obtenu de l'Académie la mission de publier la 1re partie du tome XXV qu'il avait commencée, c'est-à-dire l'histoire de l'Académie pendant quatre années, de 1861 à 1865. Il avait, en effet, préparé en grande partie la composition de ce volume sur le plan tracé et suivi dans plusieurs volumes antérieurs par notre vénérable secrétaire perpétuel honoraire M. Naudet; mais sa santé ne lui avait pas permis de mener ce travail à bonne fin. Je l'ai repris, et, depuis le mois dernier, toute la copie est à l'imprimerie. Aujourd'hui, 26 feuilles sont tirées ou bonnes à tirer; et si l'imprimerie continue, comme je n'en doute pas, à me seconder, dans quinze jours la dernière épreuve sera corrigée et le volume entier mis sous presse. Ce volume achevé, j'aborderai immédiatement, avec la 1re partie du tome XXVII, la période qui suit, et cette dernière lacune étant ainsi comblée, on pourra désormais faire marcher de front l'Histoire de l'Académie et la publication de ses Mémoires, selon les vues qui ont présidé à cette répartition des matières dans la collection.

Le recueil des *Mémoires des savants étrangers* est en dehors de ces considérations d'équilibre. Il poursuit régulièrement sa marche. Le tome IX, qui compte déjà deux mémoires imprimés, se continue par l'impression du mémoire de M. Tissot, ministre plénipotentiaire de France en Grèce, notre nouveau correspondant, sur la *Maurétanie Tingitane*, et il est arrivé à la feuille 40.

Le recueil des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, etc.*, avec ses deux séries marchant d'un pas inégal, série orientale et série occidentale, est sujet, au contraire, à des lacunes moins faciles à faire disparaître dans la suite de la tomaison.

Dans la série orientale, le tome XXIII (1[re] partie) est consacré au *Dictionnaire des simples*, d'Ibn-Beïthar, publié par M. le docteur Leclerc, avec le concours de notre confrère M. de Slane. Aux 48 feuilles tirées se joignent 49 placards à mettre en pages, et toute la copie est prête. Cette copie excéderait non-seulement les limites de ce volume, mais même celles d'un autre volume encore, si l'auteur n'avait compris la nécessité de la réduire aux choses vraiment essentielles. Ibn-Beïthar aura donc deux volumes, et le tome XXIV, 1[re] partie, étant déjà commencé avec le *Mémoire* de M. Maspéro, c'est le tome XXV, 1[re] partie, qui en contiendra la fin.

Dans la série occidentale, le tome XXIV, 2[e] partie, vient de paraître, comme je l'ai annoncé; le tome XXV, 2[e] partie, avait déjà paru (le *Commentaire d'Alexandre d'Aphrodisias*, de M. Thurot). Le tome XXVI, 2[e] partie (la *Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie*, par M. Prou), a 20 feuilles tirées ou bonnes à tirer, et le reste du texte en placards. L'auteur n'a plus à remettre que la table alphabétique des matières, une table sommaire des divisions générales de l'ouvrage, et d'autres accessoires qui seront placés sous les yeux de la Commission des travaux littéraires avant d'être envoyés à l'imprimerie.

L'*Histoire littéraire de France*, qui continue l'histoire du XIV[e] siècle, a 84 feuilles tirées et de 85 à 91 bonnes à tirer : c'est la fin du volume. Il ne reste à composer que les tables.

L'impression du tome IX des *OEuvres de Borghesi* se poursuit sous la direction de M. Léon Renier.

Enfin, le *Corpus inscriptionum semiticarum* est à la veille de sortir de l'état de préparation où il était resté jusqu'ici. Le Ministre de l'instruction publique, M. Waddington, qui, membre de la Commission chargée de ce travail, en connaît mieux que personne l'importance, a demandé aux Chambres de mettre l'Académie en mesure d'en entreprendre l'impression, en inscrivant dans le budget un supplément de crédit aux frais de publication de notre Compagnie, demande qu'il pourrait surabondamment justifier d'ailleurs à tous les yeux s'il déposait sur la tribune les cinq volumes ajoutés par le dernier semestre à l'ensemble de nos publications. Les noms des commissaires auxquels est confiée la préparation de ce nouveau recueil, MM. de Saulcy, de Longpérier, Renan, de Slane, Waddington, de Vogüé, Derenbourg, nous répondent qu'il tiendra sa place auprès des autres avec honneur.

H. Wallon,
Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 5 JANVIER.

Sont offerts :

Catalogue du Musée Fol, 3ᵉ partie. *Peinture artistique et industrielle*, par M. W. Fol (Genève, 1876, in-8°).

Expédition de Labiénus, lieutenant de César, contre Lutèce, oppidum Parisiorum, siége de Paris, par M. le baron Carra de Vaux (brochure).

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie sa *Revue*, pour 1876, *de la langue et de la littérature hindoustanies* (Paris, 1877, in-8°). «Ce travail, dit-il, offre des détails, d'après les journaux indigènes, sur le voyage du prince de Galles et sur le nouveau titre d'*impératrice* donné à la reine d'Angleterre; et comme toujours on y trouve des renseignements sur les ouvrages récents et sur les nouveaux journaux qui ont paru en Hindoustan, sur les progrès de la civilisation européenne et sur ceux du christianisme; et de plus on y trouve en appendice la liste d'environ neuf cents auteurs à ajouter à ceux qui ont été mentionnés dans l'*Histoire de la littérature hindouie et hindoustanie.*»

M. de Longpérier présente, de la part de M. Am. de Caix de Saint-Aymour, l'*Annuaire des sciences historiques, bibliographie des ouvrages d'érudition* (Paris, 1877, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 12 JANVIER.

Aucun hommage n'a été fait à l'Académie dans cette séance.

SÉANCE DU VENDREDI 19 JANVIER.

Le Secrétaire perpétuel présente deux volumes des publications de l'Académie :

1° Le tome VIII de la *Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France*, par M. de Bréquigny continuée par MM. Pardessus et Laboulaye (Paris, 1876, in-f°). Ce volume complète le recueil.

2° Le tome XXIV, 2e partie, des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, contenant six notices : deux de M. de Wailly et quatre de M. Hauréau (Paris, 1876, in-4°).

Est en outre offert, au nom de M. Jules Baissac, un ouvrage en deux volumes intitulé : *Les origines de la religion* (Paris, 1877, in-8°).

Sont encore offerts :

Isis et Osiris, fragment de l'histoire primitive, par M. H. Thiers (extrait de la *Revue de France,* Paris, 1876, broch. in-8°).

Le Mémorial diplomatique d'Orient, par Aristarchi-bey (Démétrius), n° 1, 15 novembre 1876 (Athènes, in-8°).

Vocabulaire hiéroglyphique comprenant les mots de la langue, les noms géographiques, divins, royaux et historiques classés alphabétiquement, par M. Paul Pierret, conservateur adjoint des antiquités égyptiennes au Musée du Louvre. 10 fascicules (Paris, 1875, in-8°).

M. Alfred Maury offre au nom de l'éditeur M. Alexandre Bruel, archiviste aux Archives nationales, le tome Ier du *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* (Paris, 1876, in-4°). «L'idée de cette publication appartient à feu M. Auguste Bernard, dont l'Académie a plus d'une fois couronné les œuvres et qui s'est acquis des titres à la reconnaissance des amis de l'histoire par sa publication des cartulaires de Savigny et d'Ainay. Il en avait réuni les premiers éléments et préparé les premières feuilles lorsque la mort vint le frapper, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, le 5 septembre 1868. Mais ces archives de l'abbaye de Cluny, que le regrettable érudit voulait reconstruire et qui étaient d'une si prodigieuse richesse, comme nous le savons par l'aperçu qu'en donna en 1775 Lambert de Barive, demandaient, pour être recueillies, encore bien des efforts et des soins. M. Auguste Bernard n'avait pas à beaucoup près rassemblé, même pour la première époque, l'époque carolingienne, tous les documents qui se conservent dans les dépôts; les copies qu'il avait faites ou fait faire n'étaient pas toujours d'une extrême fidélité, la lecture en ayant souvent présenté de sérieuses difficultés.

«M. Alex. Bruel, que le Comité des travaux historiques a chargé de la continuation de l'œuvre de M. Auguste Bernard, s'en est acquitté avec un zèle et une intelligence qui lui font le plus grand honneur. Il a commencé par soumettre la copie de son devancier à une révision sévère d'après les originaux. M. Bernard n'avait d'ailleurs recueilli d'une manière quelque peu complète que les pièces allant du ixe à la fin du xiiie siècle; pour la suite, le choix des matériaux était à peine ébauché. Les notes laissées par lui réclamaient également des additions nombreuses.

M. A. Bruel a ajouté des pièces nouvelles, préparé une introduction étendue et substantielle qui paraîtra avec le tome II et qui fera connaître le trésor d'informations à retirer de l'ensemble des chartes. Dans le tome Ier, il se borne à rappeler l'origine et le caractère des sources auxquelles il a puisé pour constituer ce précieux choix de textes, manuscrits de la Bibliothèque nationale, cartulaires originaux conservés à Cluny, collection des copies de Lambert de Barive, etc.

«Le volume que je dépose sur le bureau de l'Académie, qui n'a pas moins de 840 pages in-4°, accompagné de beaux fac-simile de monogrammes et de chartes, renferme un ensemble de documents allant de l'an 802 à l'an 954, classés chronologiquement et transcrits avec la plus scrupuleuse exactitude. Jamais on n'avait encore publié d'un coup en France une telle série de chartes inédites relatives à une des époques de notre histoire qui appelle le plus les investigations. La collection des monuments inédits de l'histoire de France s'enrichit avec cette publication d'un volume d'une si grande importance; il en est peu qui fournissent pour le IXe et le Xe siècle des documents plus neufs et plus précieux. M. Bruel me paraît avoir rendu en le donnant un service signalé à l'érudition.»

M. Maury offre en outre en son nom la quatrième édition, considérablement augmentée, de son ouvrage intitulé : *La terre et l'homme* (Paris, 1877, in-8°).

M. Deloche offre à l'Académie, au nom du directeur et de l'éditeur, le premier numéro d'un nouveau recueil qui a pour titre : *Revue de Géographie.*

«Le bulletin mensuel que publie la Société de géographie renferme, dit-il, les comptes rendus de ses travaux intérieurs et des notices ou mémoires, généralement consacrés à des descriptions ou aux récits de voyages de découvertes. Le journal *l'Exploration* tient le monde savant et le monde commercial au courant des expéditions lointaines et des faits de nature à faciliter et à multiplier nos relations de trafic et d'échange. Mais nous n'avions jusqu'ici aucun recueil spécialement destiné à la géographie historique et à la démonstration, par les sciences géographiques, de l'origine et du sens des graves questions qui se débattent sous nos yeux. La Revue qui vient de se fonder sous la direction de M. Ludovic Drapeyron doit combler cette lacune.»

M. Egger offre à l'Académie, de la part des auteurs :

1° *Essais sur l'éphébie athénienne,* tome Ier, par M. Albert Dumont (Paris, 1876, in-8°) (dont le tome II, contenant les documents épigra-

phiques a paru depuis deux ans). «Tableau aussi complet, dit-il, que le permet l'état actuel de la science, d'une institution qui nous a été presque révélée par les inscriptions découvertes depuis vingt-cinq ans à Athènes, et dont la connaissance forme un chapitre à peu près nouveau de l'histoire d'Athènes durant les deux siècles qui précèdent et les deux siècles qui suivent l'ère chrétienne. Ce travail sur l'éphébie athénienne va être complété par celui de M. Collignon, ancien membre de l'École française d'Athènes, sur les institutions analogues dont l'existence est aussi attestée par des documents épigraphiques épars sur le sol des autres cités grecques. On sait d'ailleurs de quelles acquisitions précieuses s'est enrichie la chronologie des archontes athéniens par l'étude scrupuleuse à laquelle M. Dumont s'est livré sur les inscriptions éphébiques.»

2° *Deux dissertations en italien* du professeur D. Comparetti, *sur l'histoire ou plutôt sur la légende des amours de la célèbre poëtesse Sappho avec Phaon* (Florence, 1876, in-8°). «La première dissertation contient un aperçu général et un résumé des recherches minutieuses de M. Comparetti sur ce sujet moins épuisé qu'il ne paraît au premier abord. La seconde traite particulièrement, et sous une forme plus scientifique, de l'*Épître à Phaon* qui fait partie des épîtres héroïques d'Ovide, morceau dont M. Comparetti défend l'authenticité contre les doutes de quelques critiques modernes, mais en reconnaissant que le poëte l'a composé d'après des traditions relativement récentes, et qui, en tout cas, ne reposaient sur aucun témoignage direct de Sappho ou de ses contemporains.»

3° *De l'influence provençale dans la langue de Molière*, par M. A. Espagne (Paris, 1876, in-8°) (Extrait des Mémoires de la Société des langues romanes de Montpellier), complément utile du *Lexique de Molière* par F. Genin (Paris, 1846), et des *Études* sur le même sujet par M. Herm. Fritsche (Dantzig, 1868).

M. Renan présente à l'Académie, de la part de M. Reboud, un nouvel envoi d'inscriptions néo-puniques et berbères, qui sera joint à tant d'autres monuments que l'Académie doit à M. Reboud.

M. Renan présente également à l'Académie le volume intitulé : *Études historiques sur les religions, les arts, la civilisation de l'Asie antérieure et de la Grèce*, par M. Jules Soury, recueil d'articles pleins de recherches sagaces et consciencieuses (Paris, 1877, in-8°).

M. Ravaisson offre au nom de son fils, attaché au Musée des antiques, une brochure intitulée : *La critique des sculptures antiques* (Extrait de la *Revue archéologique*).

SÉANCE DU VENDREDI 26 JANVIER.

M. Egger offre à l'Académie, au nom des auteurs :

1° Une nouvelle édition de la *Milonienne de Cicéron,* publiée pour la première fois par M. J. Wagener, rééditée par son fils M. A. Wagener, professeur à l'université de Gand. Ce volume se distingue des autres éditions par une recension et une annotation très-soignée du texte et par l'heureuse addition de la préface historique d'Asconius Pedianus, réimprimée ici avec une bonne traduction française (Mons, 1876, in-12).

2° *La fosse de Soucy, Étude philologique,* par M. A. Joly, doyen de la Faculté des lettres de Caen (Paris, 1876, in-8°), dissertation fort méthodique où l'auteur essaye d'expliquer par une étymologie latine le nom, jusqu'ici fort obscur, d'une localité du Bessin, en Normandie.

3° Une note de M. Victor Egger, professeur de philosophie au lycée d'Angers, sur *une médaille frappée en l'honneur de Passera*; philosophe et professeur à l'école de Padoue (fin du xve siècle), et qui offre des caractères intéressants pour l'histoire de la philosophie et pour celle de l'art padouan.

M. Egger présente en outre la réimpression et l'illustration d'une plaquette extrêmement rare, de la fin du xve siècle ou des premières années du xvie, intitulée : *Antiquarie prospettiche romane, composte per Prospettivo Milanese dipintore* (Antiquités *perspectives* romaines, composées par le *Perspectif* milanais, peintre).

«L'exemplaire de cette plaquette qui a servi à la réimpression se trouve, dit-il, à la *bibliothèque Casanate* de Rome; on n'en connaît qu'*un* autre exemplaire appartenant à la bibliothèque de Munich. Il n'a que quatre feuillets, sans numération, sans signature, sans lieu d'impression, sans nom d'imprimeur et sans date. C'est un petit poëme en fort mauvais italien, écrit par un artiste anonyme et sur lequel on ne pourrait avancer que des conjectures assez vagues. L'auteur a mis en tête de son poëme deux sonnets de dédicace à *Léonard de Vinci,* dont il paraît avoir été le disciple et l'ami. On peut retrouver même quelques traces de l'influence de *Léonard* dans la gravure sur bois qui figure au titre de la *plaquette* et qui a été reproduite ici très-exactement par la photolithographie.

«Dans une courte préface, M. Govi cherche à déterminer la date probable de la composition et de l'impression du petit poëme, qu'il croit pouvoir fixer à 1499 ou 1500. Il passe ensuite rapidement en revue les

divers objets d'antiquité, monuments d'architecture, statues en marbre, bronzes, etc., mentionnés dans les *Antiquarie,* s'attachant surtout à montrer l'ordre topographique de leur distribution, et insistant sur l'intérêt que cet opuscule, ignoré des principaux bibliographes connus, peut avoir pour la connaissance des richesses artistiques de Rome à la fin du moyen âge.

«Dans les notes placées à la suite du poëme, M. Govi a essayé d'en illustrer les passages les plus obscurs, et d'identifier, partout où la chose lui a été possible, les monuments ou les objets décrits par le peintre milanais avec les monuments ou les œuvres d'art que l'on peut voir encore, soit à Rome, soit ailleurs.

«On trouve dans ces notes beaucoup de renseignements sur la ville de Rome au XVe siècle, dont il reste si peu de traces chez les historiens du temps, et que les documents publiés ne nous permettent pas encore de reconstituer complétement.»

M. Renan présente un petit mémoire de M. Clermont-Ganneau sur *un monument phénicien apocryphe du cabinet impérial et royal de Vienne* (Paris, 1877, broch. in-8°). M. Clermont-Ganneau démontre, dans ce mémoire, la fausseté d'une pierre prétendue phénicienne admise par M. Lévy de Breslau, et qui a été faite à l'imitation de la célèbre pierre de Florence qui porte la légende *le-Abibaal.*

M. Defrémery présente à l'Académie, au nom de l'un des deux éditeurs, M. le baron James de Rothschild, le tome XI du *Recueil de poésies françaises des XVe et XVIe siècles, morales, facétieuses, historiques,* réunies et annotées par MM. Anatole de Montaiglon et James de Rothschild (Paris, 1876, in-18).

«Ce volume, faisant partie de la *bibliothèque elzévirienne,* est le second, dit M. Defrémery, que l'on doit à la collaboration des deux savants bibliographes dont le nom figure sur le frontispice. L'Académie n'a sans doute pas oublié que le précédent volume lui fut offert, il n'y a guère plus d'un an, au nom du même donateur, par notre savant confrère M. de Wailly [1]. Comme le tome X, le volume que nous déposons aujourd'hui sur le bureau de l'Académie se recommande à la fois par le choix judicieux des pièces qui le composent, par la reproduction très-exacte des originaux et par la précision des descriptions bibliographiques faites *de visu.* Chaque morceau est précédé d'une notice plus ou moins détaillée et

[1] Dans la séance du vendredi 26 novembre 1875. Cf. les *Comptes rendus* de 1875, p. 476-477.

accompagnée de notes nombreuses, parfois très-étendues et fort intéressantes. Plusieurs des pièces reproduites dans le recueil de MM. de Montaiglon et de Rothschild étaient restées inconnues, même de nom, aux bibliographes, y compris Brunet. Beaucoup n'avaient pas encore été réimprimées. On remarquera surtout deux pièces relatives à la délivrance des deux fils de François I[er] et à l'arrivée en France d'Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint. La première est en prose, mais les éditeurs l'ont néanmoins comprise dans leur collection, parce qu'elle constitue un document historique des plus intéressants. On lira encore avec profit plusieurs morceaux sur les guerres de religion et la Ligue, ainsi que trois petites poésies sur les buveurs et les tavernes. On trouve, dans l'avertissement qui précède la première de ces trois pièces, les indications les plus curieuses sur la police des tavernes, avec la nomenclature détaillée d'un grand nombre de règlements relatifs anx cabarets de Paris, depuis l'année 1560 jusqu'à l'année 1629. »

SÉANCE DU VENDREDI 2 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel fait hommage au nom de M. Hauréau, membre de l'Académie, du tome X et dernier de l'*Histoire littéraire du Maine,* 2[e] édition qui témoigne de l'accueil fait par le public à la première (Paris, 1877, in-12).

Le Secrétaire perpétuel présente encore, au nom de M. Heuzey, membre de l'Académie, *Les fragments de Tarse au musée du Louvre,* mémoire que M. Heuzey a lu devant l'Académie et qu'il a fait imprimer dans la *Gazette des beaux-arts* (Paris, 1876, broch. gr. in-8°).

M. E. Desjardins, architecte du Gouvernement, écrit à l'Académie en lui adressant un travail qu'il vient de publier dans l'*Encyclopédie d'architecture* et dont il a fait faire quelques tirages à part. Ce travail est intitulé : *L'art des Étrusques et leur nationalité* (Paris, 1876, in-f°).

M. Maury présente, au nom de M. Fernand Labour, un volume intitulé : *La chatellenie suzeraine d'Oissery, son terrier, ses coutumes, son histoire* (Dammartin, 1876, in-8°).

M. É. Desjardins offre à l'Académie, au lieu et place de M. L. Renier qui devait se charger de cet hommage, la première livraison de la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, nouvelle série dirigée par MM. Édouard Fournier et Louis Havet, janvier 1877 (Paris, in-8°).

M. G. Perrot présente, au nom de M. Ch. Lucas, une brochure intitulée : *Architecture et archéologie. De la reconstruction des contre-forts de la*

cathédrale d'Évreux, rapport présenté au congrès des architectes français de 1875, au nom de la Commission d'archéologie de la Société centrale.

«Outre l'étude d'une question technique, présentée avec clarté et discutée avec compétence, ce rapport, dit M. Perrot, contient des renseignements intéressants et précis sur le service des monuments historiques et des édifices diocésains, sur les résultats qui ont été obtenus depuis le moment (il y aura bientôt quarante ans) où ce service a été organisé sous la haute surveillance de M. Vitet, auquel succéda M. Mérimée.»

M. le Président offre en son propre nom une lettre à M. le Directeur de la *Revue archéologique,* lettre dans laquelle il a rectifié les erreurs commises par M. Stark relativement aux *origines de l'École française de Rome.*

Est encore offert : *Gazette archéologique,* par MM. de Witte et Fr. Lenormant (2e année, 1876, Paris, in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 9 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. L. Delisle, une *Notice sur vingt manuscrits du Vatican* (extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes, Paris, 1877, in-8°). «C'est, dit-il, le fruit d'un voyage fait à Rome par notre confrère pendant les vacances, et une preuve que, pour M. L. Delisle, les vacances sont un temps où la science trouve encore son profit.»

M. Laboulaye, vice-président de l'Académie, fait hommage en son nom et au nom de ses collaborateurs, MM. de Rozière, Paul Gide, Dareste et Boissonade, du premier numéro de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger,* janvier-février, 1877 (Paris, in-8°). «C'est la continuation de la *Revue de législation;* mais la série nouvelle, publiée chez un autre éditeur, doit comprendre des recherches qui entreront plus particulièrement dans l'ordre des travaux de l'Académie. On en peut juger par le premier article : *La science du droit dans la première moitié du moyen âge,* par M. Rivier, professeur de l'université de Gand.»

M. C. Révillout offre à l'Académie une étude historique et littéraire sur l'ouvrage latin intitulé : *Vie de saint Guillaume* (in-4°).

Est aussi offert, au nom de l'auteur, par M. Garcin de Tassy, *Dictionnaire hindoustani-anglais,* du docteur Fallon, 6e livraison (Bénarès, 1876, in-8°).

M. de Rozière fait hommage, au nom de M. Jules Finot, d'une brochure intitulée : *Recherches sur les incursions des Anglais et des grandes compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne à la fin du XIVe siècle.* M. de Rozière ne croit pas avoir besoin de louer ce travail que l'Académie elle-même a récompensé d'une mention honorable au concours des Antiquités nationales de 1873.

M. Paulin Paris offre à l'Académie le tome Ve des *Romans de la Table ronde mis en nouveau langage* et contenant la fin de *Lancelot du Lac* (Paris, 1877, in-12).

SÉANCE DU VENDREDI 16 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie : 1° au nom de M. Hauréau, un volume intitulé : *Bernard Délicieux et l'inquisition albigeoise (1300-1320)* (Paris, 1877, in-8°); 2° au nom de M. Edm. Le Blant : *Polyeucte et le zèle téméraire* (extrait des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome XXVIII, 2e partie. Paris, 1876, broch. in-4°).

Sont encore offerts :

La vie et les travaux de Wolowski, par M. Levasseur, membre de l'Institut (Paris, 1876, broch. in-8°).

Le pont de Villeneuve-sur-Lot, son origine et ses restaurations, par M. J. Serret (Agen, 1877, broch. in-8°).

Serpent and Siva worship and mythology in central America, Africa and Asia, par M. Hyde Clarke (Londres, 1876, in-8°).

Etymology. Ersatz-Mittel für eine Weltsprache, par M. Adolphe Storch (Budweis, 1877, in-12).

M. Gaston Paris fait hommage : 1° au nom de M. Rolland, d'un volume intitulé : *Devinettes ou énigmes populaires de la France,* auquel il a ajouté une préface; 2° au nom de M. Paul Meyer, d'un *Recueil d'anciens textes bas latins, provençaux et français* (Paris, 1877, in-8°).

M. Ravaisson, président, offre à l'Académie, au nom de M. Albert Dumont, le premier numéro du *Bulletin de correspondance hellénique*, janvier 1877 (Athènes-Paris, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 23 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom de M. le marquis de Queux

de Saint-Hilaire, une brochure qui intéressera vivement l'Académie, car c'est une *Notice sur les services rendus à la Grèce et aux études grecques par M. Ambroise Firmin Didot*, le regretté confrère que l'Académie a perdu il y a un an.

Est encore offert :

Archéologie ou Mélanges relatifs à l'antiquité, publiés par la Société des antiquaires de Londres. Tome XLIV, 2e partie (Londres, 1873, in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 2 MARS.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Germain, membre de l'Académie, deux *Études historiques*, l'une sur le *Liber procuratoris studiosorum*, intitulée : *Les étudiants de l'École de médecine de Montpellier au XVIe siècle* (Paris, 1876, broch. in-8°); l'autre sur l'*École de droit de Montpellier, 1160-1793, d'après les documents originaux* (Montpellier, 1877, in-4°).

M. Gebhart fait hommage d'un volume ayant pour titre : *Rabelais, la Renaissance et la Réforme* (Paris, 1877, in-8°).

Le R. P. Verdière offre à l'Académie une brochure intitulée : *Saint Éloi et ses ateliers*.

Est encore offert :

La première partie du tome VI du *Corpus inscriptionum latinarum*, de Berlin, partie intitulée : *Inscriptiones urbis Romæ latinæ, consilio et auctoritate Academiæ litterarum regiæ Borussicæ*, collegerunt G. Henzen et Baptista de Rossi, ediderunt E. Bormann et G. Henzen (Berlin, 1876, in-f°), très-beau volume digne des précédents.

M. Thurot fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Macarii Magnetis quæ supersunt* ex inedito codice edidit C. Blondel (Parisiis, e typographia publica, 1876, in-4°). « L'auteur, qui porte le nom de Macarius Magnès, et qui, dit-il, paraît avoir été un évêque, probablement originaire du diocèse d'Antioche, a composé en grec, vers le milieu du IVe siècle, sous le titre d'Ἀποκριτικά, en cinq livres, et sous la forme d'un dialogue ou, pour parler plus précisément, d'un colloque entre un philosophe païen et un chrétien, une défense du christianisme contre les objections que les philosophes tiraient du texte même des évangiles. C'est, avec le traité d'Origène contre Celse, le seul monument de ce genre qui nous soit parvenu; car les traités composés contre Porphyre par Méthodius, Eusèbe et Apollinaire n'ont pas été conservés. L'ouvrage de Macarius n'était connu jusqu'ici que par quelques courts fragments. Il en existait, à la

bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, un manuscrit qui semble avoir disparu très-anciennement, et qui est sans doute le même que le manuscrit du xve ou du xvie siècle qui fut trouvé en Épire, en 1867, et qui parvint entre les mains de M. Apostolidis, ancien conservateur de la bibliothèque nationale d'Athènes. Ce manuscrit est mutilé; il ne contient pas le premier livre, ni les sept premiers chapitres du second livre, ni la fin du dernier chapitre du quatrième livre. M. Dumont, aujourd'hui directeur, alors élève de l'École d'Athènes, fit part de cette découverte à M. Miller, qui en saisit immédiatement toute l'importance et la signala à l'Académie dans la séance du 5 juillet 1867. M. Ch. Blondel, alors élève de l'École d'Athènes, s'attacha avec passion à la publication de l'ouvrage, et il la prépara avec le soin le plus minutieux. Mais une mort prématurée l'emporta, quand l'impression était à peine commencée. Un de ses amis, M. P. Foucart, s'est chargé de l'achever. Nous sommes redevables à M. Ch. Blondel de la publication d'un ouvrage très-intéressant pour la connaissance de la lutte entre la philosophie païenne et la religion chrétienne. »

M. Ravaisson offre à l'Académie, au nom de M. Ch. Capmas, un ouvrage en deux volumes intitulé : *Lettres inédites de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, sa fille, extraites d'un ancien manuscrit* (Paris, 1876, in-8°).

M. A. Maury fait hommage, de la part de M. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Académie, d'un volume ayant pour titre : *Les premiers habitants de l'Europe, d'après les auteurs de l'antiquité et les recherches les plus récentes de la linguistique* (Paris, 1877, in-8°).

M. L. Delisle présente, au nom de M. Fr. Morand, une brochure intitulée : *Lettres à Augustin Thierry,* et autres documents relatifs à un projet de *constitution des archives communales* proposé en 1838 et années suivantes. Cet opuscule ne renferme pas seulement des détails intéressants sur les premières tentatives d'organisation des archives départementales; il contient une excellente analyse des principaux documents conservés dans les archives communales de la ville d'Aire, en Artois.

SÉANCE DU VENDREDI 9 MARS.

Sont offerts à l'Académie :

Ἑλληνικὰ κάτοπτρα, ἀρχαιολογικὴ διατριβὴ δοθεῖσα εἰς τὴν φιλοσοφικὴν σχολὴν τοῦ ἐθνικοῦ πανεπιστημίου ἐπὶ ὑφηγεσίᾳ τοῦ μαθήματος τῆς ἀρχαιολογίας, par Μυλῶνας (Athènes, 1876, broch. in-8°).

Archives des missions scientifiques et littéraires, choix de rapports et instructions publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique (Paris, 1876, in-8°).

M. DE SAULCY offre en son nom un *Dictionnaire topographique abrégé de la terre sainte* (Paris, 1877, in-8°). Il présente, en outre, de la part de M. le vicomte Jacques de Rougé: 1° le 4e fascicule de la *Chrestomathie égyptienne,* par feu M. le vicomte de Rougé (Paris, 1876, gr. in-8°). «Ce fascicule, dit-il, contient l'analyse mot à mot de la fameuse stèle du roi Piankhi-Meriamen, stèle découverte au Djebel Barkal et qui nous donne les détails les plus précieux sur l'invasion de l'Égypte par les rois éthiopiens. M. de Rougé avait analysé ce texte dans son cours jusqu'à la soixante-neuvième ligne; son fils, M. Jacques de Rougé, a continué l'analyse de ce texte jusqu'à la fin.» — 2° *Études égyptologiques,* 9e livraison; *Inscriptions hiéroglyphiques copiées en Égypte,* par M. Jacques de Rougé (Paris, 1877, in-4°). C'est un recueil de textes copiés avec une correction entière, et qui, par suite, sera de la plus grande utilité pour tous les égyptologues.

M. JOURDAIN fait hommage, au nom de l'auteur, M. le comte de Gozzadini, du mémoire que M. Gozzadini vient de publier sur les fouilles récentes faites aux environs de Bologne et qui a pour titre : *Intorno agli scavi archeologici fatti dal sign. A. Arnoaldi Veli presso Bologna osservazioni* (Bologna, 1877, in-4°).

«Aux portes de Bologne, dit M. Jourdain, dans le domaine de San-Polo, appartenant à la famille Arnoaldi, le hasard fit découvrir, en 1836, près d'un squelette humain, les fragments d'un vase grec, une amphore, quelques poteries et la lame d'un couteau de bronze. Cette découverte était restée longtemps inaperçue, même des archéologues, lorsqu'elle fut rappelée au propriétaire actuel de San-Polo par les brillants résultats des fouilles opérées, à dater de 1853, d'abord à Villanova, puis à Marzabetto, enfin à la Chartreuse, c'est-à-dire à une distance très-rapprochée de San-Polo. M. Arnoaldi estima qu'un sol qui confinait à une nécropole étrusque, et dans lequel des débris antiques avaient déjà été trouvés, devait en renfermer beaucoup d'autres. En conséquence, il entreprit des fouilles, il les dirigea lui-même, non sans s'éclairer des avis de quelques archéologues italiens; et, après des essais infructueux, il eut la satisfaction de découvrir jusqu'à 248 tombes renfermant une quantité de poteries et autres objets en argile, bronze, cuivre, fer et or, tout un mobilier sépulcral qu'il confia, pour l'étudier, à M. le comte Gozzadini. C'est la description raisonnée de ces richesses qui fait l'objet du

mémoire que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie. Les tombes nouvellement retrouvées semblent avoir fait partie d'une vaste nécropole qui se serait étendue aux alentours de Bologne, l'antique Felsine, de San-Polo à la Chartreuse. Les traces que plusieurs présentent indiquent que les corps, avant d'y être déposés, avaient été brûlés. Un grand nombre paraissent remonter à la plus haute antiquité, à cet âge que M. le comte Gozzadini appelle celui des premiers Étrusques : point sur lequel il se trouve en désaccord avec M. Alexandre Bertrand, qui attribue les monuments analogues à une population distincte des Étrusques et antérieure à eux. Quelques tombes sont plus récentes, et les objets qu'elles renferment appartiennent à la belle époque de l'art étrusque ; mais généralement elles ont été violées, sans doute parce qu'elles renfermaient des objets plus précieux, des objets en or, par exemple, tandis que les tombes plus anciennes ont été respectées, sans doute parce que les restes qui s'y trouvaient contenus n'offraient rien qui pût tenter la cupidité. Des urnes sépulcrales, des fragments de poterie, des vases de diverses formes, des ustensiles, des plaques et des lames de bronze, de cuivre et de fer, voilà ce qui a été recueilli en grande quantité dans tous ces monuments par les soins de M. Arnoaldi. La plupart des objets qui ont passé sous les yeux de M. le comte Gozzadini reproduisent les types que les fouilles de Villanova avaient mis au jour, mais avec plus de variété et d'élégance dans l'ornementation, avec un emploi du fer plus fréquent : ce qui indique, selon M. Gozzadini, une civilisation déjà plus avancée, non que l'auteur soit disposé à changer de sentiment sur l'origine purement étrusque de ces vieux restes de l'industrie humaine, mais parce qu'ils appartiennent, croit-il, à deux âges différents de la civilisation d'une même race. Par ces rapides indications, l'Académie peut voir que le mémoire de M. Gozzadini ne se borne pas à un simple catalogue des richesses recueillies par M. Arnoaldi, mais qu'on y trouve une discussion approfondie de beaucoup de questions qui partagent aujourd'hui les archéologues. L'auteur a joint à son travail des gravures sur bois qui sont insérées dans le texte et quatorze planches lithographiées. A tous les points de vue, ce savant mémoire me paraît tout à fait digne de fixer l'attention de l'Académie. »

M. Egger présente à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, 10° année (Paris, 1876, in-8°), accompagné du cinquième fascicule in-4° des *Monuments grecs* publiés et commentés par MM. Heuzey et Perrot. M. Egger ayant eu part à la rédaction de ce volume avec plusieurs autres membres de l'Académie, croit devoir être sobre d'éloges

sur les mémoires qu'il contient. Il fait remarquer que c'est déjà le dixième annuaire de la Société et signale les accroissements qu'a pris aujourd'hui ce recueil.

2° Au nom de M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire : *Lettres inédites de Coray à Chardon de la Rochette (1790-1796), suivies d'un recueil de ses lettres françaises à divers savants* (Paris, 1877, in-8°). «Cette correspondance doit attirer à plusieurs titres l'attention des lecteurs. Coray a habité Paris pendant plus de cinquante ans, de 1787 à 1855, époque de sa mort; de 1789 à 1795, il a été le témoin des scènes les plus dramatiques de Révolution, et ses lettres en portent la trace; sa correspondance avec Chardon de la Rochette et avec Villoison est d'un véritable intérêt pour l'histoire littéraire. Enfin, pour répondre aux désirs des Hellènes, on a imprimé dans ce volume plusieurs opuscules de Coray épars dans diverses collections, ainsi que les thèses de médecine qu'il a soutenues devant la Faculté de Montpellier. M. Firmin Didot, à qui le projet de cette publication avait été communiqué, avait voulu montrer le prix qu'il y attachait en s'en faisant l'éditeur.»

M. Miller offre, au nom de M. d'Avril, un mémoire qui a été lu à l'Académie sur *Les hiérarchies et les langues liturgiques dans les églises d'Orient* (Paris, 1876, broch. in-8°).

«Après avoir énuméré toutes les églises qui sont en réalité ou qui se prétendent *autonomes* et *autocéphales*, l'auteur, dit M. Miller, montre qu'il n'y a pas d'unité religieuse en Orient, ni pour le dogme ni au point de vue hiérarchique. Il fait ressortir historiquement l'influence dominante des questions de nationalité. Un tableau synoptique montre en présence les églises unies ou non unies et indique les langues usitées dans les liturgies.»

M. Edm. Le Blant fait hommage, au nom de M. Müntz, élève de l'École de Rome et sous-conservateur à la bibliothèque de l'École des beaux-arts, de trois brochures qui contiennent un aperçu des études de ce dernier et comme un premier exposé du travail étendu qu'il prépare sur les *mosaïques chrétiennes* depuis leur première apparition jusqu'au XIIe siècle.

«Il s'agit là, dit-il, d'une voie nouvelle ouverte à la science, car si j'excepte la belle publication, par malheur peu avancée encore, qu'a entreprise M. de Rossi et qui d'ailleurs ne s'étend qu'aux mosaïques de Rome, aucun ouvrage spécial n'a encore été écrit sur cette intéressante question.

«Ceux de nos savants confrères qui depuis quelques années vous présentent des rapports sur les travaux de l'École française d'Athènes ont

souvent prononcé devant vous, et avec un honneur mérité, le nom de M. Müntz; ils vous ont dit ses laborieuses recherches dans les manuscrits de l'Italie qui éclairent l'histoire de la mosaïque. Le succès a couronné d'incessantes investigations, car le jeune antiquaire a pu retrouver dans des dessins inédits, dans des descriptions de monuments perdus, un nombre considérable de représentations qu'il nous faut ajouter à celles qui ont été figurées ou détruites.

« Souvent ses révisions, aussi bien que ses découvertes, lui permettent de redresser des erreurs capitales commises par ceux qui l'ont précédé. Ciampini surtout, dont le recueil, si imparfait au point de vue artistique, ne se recommande guère plus par la valeur des interprétations.

« Les descriptions de M. Müntz témoignent d'une scrupuleuse exactitude et, dans la partie exégétique de sa publication, on reconnaît le savant élevé à bonne école, ne se laissant pas emporter aux conjectures et s'appliquant à résoudre, par les seuls procédés d'une critique sévère, les problèmes délicats de l'antiquité figurée. C'est dans cet esprit qu'il étudie de célèbres mosaïques de Rome, celles de Sainte-Praxède, de Sainte-Constance, les interrogeant à la fois par les moyens de l'iconographie, de la technique, de l'épigraphie, science qu'il invoque parfois avec un heureux à-propos, pour déterminer l'âge des monuments. Il y a là, je le répète, une étude aussi neuve que savante et qui honore notre École française de Rome. »

SÉANCE DU VENDREDI 16 MARS.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le 4e et dernier fascicule des *Comptes rendus* des séances de 1876 (Paris, 1877, in-8°). Il présente aussi le tome XXV, première partie, des *Mémoires de l'Académie*, volume qui comprend l'*Histoire de l'Académie* pendant les quatre années 1861-1864 (Paris, 1877, in-4°).

M. de Witte offre, en son nom et au nom de M. François Lenormant, la première livraison de la troisième année de la *Gazette archéologique* (Paris, 1877, in-4°). Cette livraison contient :

1° Un article très-important de M. Henri Delaborde sur un bas-relief antique de Ravenne que Mantegna a copié dans sa célèbre estampe du *Combat de dieux marins*.

2° Un article de M. François Lenormant sur un des plus beaux *miroirs étrusques* connus, découvert récemment à Orvieto, représentant Tyndare et Léda avec les Dioscures et Hélène sortis de l'œuf, sujet nouveau.

3° Un article de M. Renan sur la *patère d'argent de Palestrina*.

Est encore offert le 3ᵉ fascicule du *Bulletin de correspondance hellénique*, 1ʳᵉ année, février 1877 (Athènes-Paris, in-8°).

M. G. Perrot fait hommage, en son nom, à l'Académie, d'une brochure in-4°, qui a pour titre : *Le triomphe d'Hercule, caricature grecque d'après un vase de la Cyrénaïque.*

M. Derenbourg présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Ad. Neubauer, sous-bibliothécaire de la Bodléienne à Oxford, deux volumes in-8° intitulés : *The fifty-third chapter of Isaiah according to the jewish interpreters* (Le 53ᵉ chapitre d'Isaïe d'après les commentateurs juifs).

«C'est, dit-il, un ouvrage aussi original que curieux et intéressant. La publication en a été provoquée par M. E.-B. Pusey, professeur d'hébreu à l'université d'Oxford depuis 1828, surtout célèbre comme un des derniers survivants parmi les promoteurs du mouvement religieux provoqué en 1833 au sein de l'Église anglicane. Ce mouvement est connu sous le nom du tractarianisme, à cause de 90 *tracts* ou traités, répandus de 1833 à 1841 par les collègues de Pusey et par Pusey lui-même, en vue de combattre l'invasion du rationalisme dans la théologie et de ranimer la foi affaiblie en se rapprochant davantage du christianisme des premiers siècles. Aux luttes ardentes, qui pendant une trentaine d'années ont passionné le clergé et les laïques, la haute société aussi bien que la bourgeoisie de nos voisins d'outre-Manche, la conversion d'un certain nombre de chefs au catholicisme et la mort d'autres meneurs éminents du parti ont fait succéder une époque de calme relatif, et Pusey est devenu si bien la tête de l'école que le nom même en a changé et qu'on a remplacé celui de tractarianisme par celui de puseyisme.

«Une des préoccupations de cette avant-garde de l'Église anglicane est aussi la christologie de l'Ancien Testament, ou l'explication dans un sens dogmatique chrétien des passages messianiques de la Bible. On sait que le 53ᵉ chapitre d'Isaïe, ou, pour parler plus exactement, la prophétie qui commence au verset 13 du chapitre LII et va jusqu'au chapitre LIII, verset 12, en tout quinze versets, a fourni de tout temps le champ le plus fertile à la controverse religieuse. M. Pusey a donc demandé à M. Neubauer, que notre Académie connaît depuis longtemps comme un des plus savants connaisseurs de la science rabbinique, de réunir tout ce que la littérature juive de tous les âges renferme pour l'exégèse de cette prophétie. Dans cette intention, les anciennes versions, les extraits des livres talmudiques et midraschiques, les commentaires, les manuels de foi juive, les ouvrages de controverse et d'apologie, tout

a été mis à contribution, a été publié dans les langues originales et traduit en anglais. Le recueil contient ainsi une soixantaine de pièces qui sur plus d'un point intéressent non-seulement les théologiens, mais aussi et surtout les philologues orientaux. Toutes les bibliothèques de l'Europe ont fourni leur contingent; car les parties déjà imprimées ont été revues et corrigées sur de bons manuscrits, et un grand nombre de pièces paraissent ici pour la première fois. On remarquera une rédaction hébraïque du Zohar, qu'on ne connaissait jusqu'à ce jour qu'en araméen, d'après un manuscrit d'Oxford; le commentaire du caraïte Jephet ben Ali, auteur du xe siècle, d'après un manuscrit de Saint-Pétersbourg; celui du R. Joseph Qara, rabbin français du xiie siècle; de Joseph Nathan, l'official de Sens, auteur du xiiie siècle, et de bien d'autres parmi lesquels nous ferons ressortir surtout l'interprétation du R. Jehuda ben Bal'am, célèbre grammairien et exégète de l'école judéo-arabe de l'Espagne, vivant dans la seconde moitié du xie siècle. Le Commentaire sur Isaïe a été découvert par M. Neubauer pendant l'automne dernier, parmi les manuscrits Firkowicz, à Saint-Pétersbourg.

«Ces volumes, par la richesse, la variété de provenance, le style et l'âge des matières qu'ils contiennent, peuvent être considérés comme une chrestomathie rabbinique.»

M. Egger offre à l'Académie :

1° L'*Histoire de l'archéologie* (depuis les temps anciens jusqu'au xviiie siècle), par M. A.-L. Odobescu, professeur d'archéologie à l'université de Bucharest (Bucharest, 1877, in-8°). «C'est la rédaction, en langue roumaine, des premières leçons du cours professé par M. Odobescu, ancien auditeur de nos cours parisiens pour lesquels il a consigné dans son livre sa juste reconnaissance.»

2° La *Grammaire de la langue serbo-croate*, par M. A. Parcic, traduction à l'usage des Français avec une introduction par le docteur Feuvrier, médecin-major, en mission au Monténégro (Paris, 1877, in-8°).

M. Heuzey fait hommage de la 12e et dernière livraison de la *Mission archéologique de Macédoine*, par MM. Heuzey et Daumet. Cette dernière livraison contient les résultats des recherches des deux auteurs dans les parties de l'Épire et de la Thessalie adjacentes à la Macédoine.

Elle est accompagnée de 10 planches, qui donnent principalement les restaurations des édifices antiques découverts par la mission.

M. Delisle offre, de la part de M. Siméon Luce, le tome VI de l'édition des *Chroniques de Froissart*, publiée par la Société de l'histoire de France (Paris, 1876, in-8°). «Ce volume, qui embrasse la période comprise

entre les années 1360 et 1366, se recommande, dit-il, comme les précédents, par les soins apportés à l'établissement du texte et par le commentaire historique, dont l'importance augmente de volume en volume.

«On remarque, dans le tome qui vient de paraître, beaucoup de renseignements tout à fait nouveaux sur les grandes compagnies, sur les voyages du roi de Chypre en France et en Angleterre, sur la bataille de Cocherel et sur la campagne de Du Guesclin en Espagne.»

M. L. Renier présente, de la part de M. le docteur Briau, un volume intitulé : l'*Archiatrie romaine ou la médecine officielle dans l'empire romain* (Paris, 1877, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 23 MARS.

M. Geffroy, directeur de l'École de Rome, adresse à l'Académie les *Comptes rendus de l'administration des fouilles*, pour les mois d'octobre novembre et décembre 1876.

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie, de la part du raja Rajendra Lal Mitr, Bahadur de Calcutta, le même éminent Hindou dont il a dernièrement présenté le magnifique ouvrage sur les «Antiquités d'Orissa», *vingt-neuf* nouveaux volumes, à savoir trois volumes de Notices de manuscrits sanscrits et huit différents ouvrages sanscrits célèbres publiés dans la *Bibliotheca indica*, formant 26 volumes dont quelques-uns composés de plusieurs parties.

Est encore offert :

Œuvres de Tacite, texte latin revu et publié d'après les travaux les plus récents par M. Émile Jacob, *Annales*, livres XI-XVI (Paris, 1877, grand in-8°).

SÉANCE DU MERCREDI 28 MARS.

(Séance avancée à cause du vendredi saint.)

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Frédéric Pincott, un ouvrage intitulé : *Primitive and universal laws of language*.

Sont encore offerts :

Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France, t. II (Paris, 1876, in-8°).

Ethnographie des peuples étrangers de Ma-touan-lin, traduit du chinois par M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys (Genève, in-4°).

Das geographische Wörterbuch des Abu 'Obeid 'Abdallah ben 'Abd el-'Azîz

Cambridge, London und Mailand, par F. Wüstenfeld, vol. I et II (Göttingen-Paris, 1876, in-8°).

Abhandlungen der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, vol. XXI (Göttingen, 1876, in-4°).

M. Ernest Desjardins offre, de la part de M. Paul Gaffarel, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Dijon, une brochure grand in-4° intitulée : *Étude sur un portulan inédit de la bibliothèque de Dijon*, 51 pages et 1 planche (Dijon, 1876).

«Ce portulan qui avait été communiqué, en 1851, à M. de Santarem ne porte, dit M. Desjardins, ni nom ni date et il est en italien.

«Neuf villes maritimes y sont représentées par des vignettes dessinées et coloriées avec un soin minutieux et parfois avec une certaine exactitude. Ce ne sont pas précisément les villes dans leur ensemble, mais un des monuments saillants ou un des aspects les plus connus qui sont ainsi décrits dans ces portulans, comme le château des papes à Avignon et le port de Gênes avec le môle et le phare qui en indiquent l'entrée. C'est de la même façon qu'on voit représentés dans la Table de Peutinger le *Portus* de Claude et de Trajan, l'église *San-Vitale* à Ravenne, les docks de *Centumcellæ*, le contour semi-circulaire du *Portus* des *Fossæ Marianæ*, le pont romain d'Antioche, etc.

«Outre *Avignon* et *Gênes*, qui sont figurées sur le portulan dijonnais, les vignettes représentant *Lisbonne* et *Grenade* (?) figurée peut-être par l'Alhambra; *Venise*, en Italie: *Salonique*, en Macédoine: *Alexandrie*, *Alger* (je ne crois pas que ce soit Constantine, qui n'est ni sur la mer ni sur un fleuve navigable), ou *Tlemcen* qui figure comme vignette sur d'autres portulans, enfin *Ceuta* en Afrique : en tout, neuf vignettes.

«L'éditeur s'applique à déterminer d'abord la nationalité de l'auteur de ce portulan. Il a raison de le croire Italien, puisque la carte est rédigée en italien, ce qui ne serait cependant pas une raison tout à fait péremptoire, attendu qu'un des trois portulans inédits de M. Pinard, que nous avons sous les yeux, et qui doit être de 1502 ou de 1503, donne les noms, tantôt en italien, tantôt en espagnol, tantôt en latin. Il nous paraît bien difficile d'indiquer avec certitude l'origine du portulan dijonnais. M. Gaffarel croit que c'est Gênes, parce que la vignette qui représente ce port lui paraît faite avec plus de soin et d'exactitude de détails que les autres; le port y est en effet assez bien indiqué, quoique d'une façon rudimentaire, car nous n'y voyons pas figurer ces maisons en amphithéâtre dont parle l'éditeur et de plus Avignon, Grenade, Lisbonne ne sont pas dessinées avec moins de soin, avec moins de détail

Les noms de la Rivière de Gènes qu'il déclare plus nombreux et mieux placés que ceux des autres rivages, n'y sont ni plus rapprochés, ni plus exactement indiqués. Le drapeau génois (croix de gueules sur champ d'argent) flotte, il est vrai, sur sept points différents, en Angleterre, en Irlande, en Espagne, à Lisbonne, à Ceuta (en Afrique), à Gênes et à Salmesa (sur les côtes de Dalmatie); non sur neuf points, car, à Venise et à Avignon, nous voyons le drapeau à croix d'argent sur champ de gueules. L'usage journalier des portulans nous a appris d'ailleurs à ne pas attacher une trop grande importance à ces signes dont l'emploi paraît avoir été souvent laissé à la fantaisie des dessinateurs. L'absence de drapeau turc à Salonique et à Constantinople ne serait même pas, à nos yeux, un motif suffisant pour ne pas dater les portulans d'une époque plus basse que l'an 1429 (prise de Salonique par Amurat II) et que l'an 1453 (prise de Constantinople par Mahomet II). Les motifs tirés du grand nombre de positions maritimes et de leur exactitude topographique sur les rivages de la mer Noire et de la Crimée nous paraissent beaucoup plus significatifs; ils autorisent du moins à rapprocher cette circonstance de la longue et prospère domination des Génois dans ces parages pendant la seconde moitié du moyen âge. Nous accorderons toutefois que l'étendard chrétien et le drapeau génois, figurés sur les remparts de Ceuta, peuvent et doivent accuser une époque postérieure à la prise de ce port par Jean I[er] de Portugal, en 1415; ce portulan pourrait donc avoir été dressé entre les années 1415 et 1429 et plus près de la seconde date que de la première. La nomenclature détaillée des îles et des positions maritimes de l'Afrique océanienne se rapporte à une période évidemment postérieure aux premières tentatives de découvertes des Portugais dans ces parages, vers le commencement du XV[e] siècle. Mais un des éléments essentiels propres à déterminer approximativement l'époque de ce document, élément négligé par l'éditeur, est la forme des lettres : les *e* sont fermés et ne sont plus figurés comme des *c* munis d'un crochet à leur partie supérieure (ɛ), ainsi que nous le remarquons dans le portulan de l'atlas catalan de 1375 (Bibl.[e] nation. de Paris, n° 4808, fac-simile de Rosenberg); les *i* n'ont pas de points et l'on trouve cette lettre pointée sur les portulans du XVI[e] siècle. Mais le jambage vertical des *t* dépasse souvent, dans l'écriture du portulan dijonnais, la barre horizontale, ce qu'on ne rencontre jamais dans l'écriture du XV[e] siècle, et rarement dans celle de la première moitié du XVI[e]; mais comme M. Gaffarel a reconnu sur ce document des additions, des corrections et des surcharges de mains différentes et probablement plus modernes que le temps de Louis XII, nous

n'insisterons pas sur cette particularité. Ses arguments historiques n'en ont pas moins une véritable valeur. Il est probable en effet, comme le croit l'éditeur, que le portulan dijonnais est antérieur de quelques années à la prise de Constantinople.

« Nous regrettons d'ajouter que l'exécution matérielle de la planche, représentant soi-disant l'original, à l'aide de la photographie transportée sur pierre, est si défectueuse qu'elle devient presque inutile. Les noms en sont à peu près illisibles, même pour les parties les mieux conservées. Les couleurs différentes employées dans le texte et dans le dessin des pays et des vignettes de l'original ont produit à la photolithographie un effet si déplorable que l'on ne distingue plus que des masses noires; or, comme les îles sont coloriées en vermillon sur l'original et que cette couleur ne détache, sur la planche, que d'énormes pâtés d'encre, il en résulte que les noms écrits sur les fonds rouges du vélin sont absolument perdus pour nous : en Sicile, par exemple, il est impossible d'en retrouver un seul. Fort heureusement M. Gaffarel, qui s'occupe depuis plusieurs années de l'histoire des découvertes et de la navigation, possède assez de connaissances sur ces matières pour avoir tenté avec succès une lecture complète de ce portulan, et sa liste, qui forme la partie essentielle de sa publication, présente un déchiffrement presque toujours satisfaisant. Les tableaux qui la composent, de la page 20 à la page 51, donnent, pour chaque nom du portulan dijonnais, le nom ancien quand il est identifié; le nom qui figure sur la carte catalane de 1376 et le nom actuel. On pourrait relever dans ce tableau quelques identifications douteuses; mais, en somme, ce travail, fort difficile, est aussi bien fait qu'on peut l'attendre d'un géographe instruit qui est privé des moyens de comparaison que nous avons ici, grâce à notre riche collection de portulans de la Bibliothèque nationale. »

Sont encore offerts :

Annales de philosophie chrétienne, octobre-novembre 1876 (Paris, in-8°).

Archives des missions scientifiques et littéraires, 3e série, t. III (Paris, 1876, in-8°).

Bibliothèque de l'École des chartes, t. XXXVII, 6e livraison (Paris, 1876, in-8°).

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, septembre-décembre 1876 (Saint-Omer, 1876, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1er et 2e trimestre 1873 (in-8°).

Journal asiatique, octobre-décembre 1876, janvier 1877 (Paris, in-8°).

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. XXXIX, année 1875.

Revue archéologique, décembre 1876, janvier-février 1877 (Paris, in-8°).

Revue des questions historiques, 1er janvier 1877 (Paris, in-8°).

Revue africaine, juillet à décembre 1876 (Alger, in-8°).

Revue de législation, novembre-décembre 1876 (Paris, in-8°).

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der Akademie der Wissenschaften zu München, t. III et IV (Munich, 1876, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1877.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

AVRIL-MAI-JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. RAVAISSON.

SÉANCE DU VENDREDI 6 AVRIL.

Sont adressés pour le concours Volney les ouvrages suivants :

The mastery of languages, or the Art of speaking foreign tongues idiomatically (Londres, 1872, grand in-8°). — *The mastery series : French, Latin, Spanish, German, Hebrew* (Londres, 1873-1877, petits in-8°). — *Handbook to the mastery series* (Londres, 1873, in-8°), par M. Thomas Prendergast.

Etymologisches Wörterbuch der magyarischen Sprache genetisch aus chinesischen Wurzeln und Stämmen erklärt, par Ludwig Podhorszky (Paris, 1877, in-8°).

M. de Saulcy achève la lecture de son mémoire sur les deux questions suivantes :

1° *Y a-t-il eu des rois de France faux-monnayeurs?* 2° *Quels sont, dans notre histoire, les personnages qui ont mérité le nom de faux-monnayeurs*[1]?

[1] Voir aux Communications, n° I.

M. Carapanos fait une communication sur *Dodone et ses ruines* [1]. A la suite de cette lecture, M. Perrot signale à l'Académie un fait : c'est que, dès 1858, M. Gaultier de Claubry avait été conduit à émettre une hypothèse qu'il n'avait aucun moyen de prouver alors, mais qui se trouve confirmée par les fouilles conduites avec tant de persévérance et de libéralité par M. Carapanos.

M. Carapanos dit qu'il n'a pas touché ici à la question de l'emplacement de Dodone : il l'a traitée dans son mémoire principal, et se borne à résumer les opinions de voyageurs précédents sur ce sujet. M. Gaultier de Claubry lui-même a fait une confusion en identifiant Dodone avec Passaro.

M. Perrot reconnaît que M. G. de Claubry, dans le Guide Joanne, cédant aux objections qui lui avaient été faites au sein même de l'Académie, a placé Dodone où la mettaient les autres; mais dans son mémoire son opinion est très-nette, et il place le temple dans le voisinage du théâtre où M. Carapanos l'a retrouvé.

M. de Witte communique à l'Académie l'extrait d'une lettre de M. Albert Dumont, directeur de l'École française d'Athènes, lettre en date du 25 mars 1877, relative à un *fragment d'amphore panathénaïque* trouvé à l'Acropole et portant les huit premières lettres du nom de l'archonte ΘΕΜΙΣΤΟΚ (λῆς), Olymp. cviii, 2 (avant J. C. 347) [2].

M. Heuzey communique, au nom de M. Gilliéron, plusieurs documents provenant d'un *voyage* que M. Gilliéron a fait l'an dernier *en Épire* [3].

SÉANCE DU VENDREDI 13 AVRIL.

M. de Saulcy présente à l'Académie une serrure de bronze trouvée adhérente à la porte d'une sépulture juive, non loin de la route conduisant de Jérusalem à Bethléem. La porte était monolithe et tournait sur ses deux gonds. Cette serrure est du genre de celles qui apparaissent sur les monuments égyptiens; elle est

[1] Voir aux Communications, n° II.
[2] Voir aux Communications, n° III.
[3] Voir aux Communications, n° IV.

de bronze massif. Elle se compose d'un pêne ou verrou glissant entre deux mâchoires. Le pêne offre des saillies qui correspondent aux accidents des gardes; la clef introduite le fait marcher à droite ou à gauche, le fait rentrer ou le fait sortir, ouvre ou ferme porte.

M. de Saulcy a étudié cette serrure au point de vue métrique et il croit y avoir remarqué une confirmation de la théorie suivant laquelle les anciens auraient recherché, dans les proportions données à certains objets, la réalisation de combinaisons arithmétiques déterminées. Dans la longueur, la largeur et l'épaisseur de la serrure et du verrou, il signale la combinaison fréquente des nombres 3 et 7, et du carré de ces nombres, et il rappelle que l'emploi du nombre 13 est en quelque sorte traditionnel dans l'architecture sépulcrale des Hébreux.

M. Foucart continue la lecture de son mémoire sur les *colonies athéniennes au* v*e et au* iv*e siècle avant J. C.*

M. Egger présente à la suite de cette lecture quelques observations : 1° Sur le nom *ἔπουφες* : il demande si cette lecture est bien exacte. M. Foucart ne met pas en doute l'exactitude de la transcription qu'il tient de M. Homolle. Le monument est aujourd'hui à Athènes. 2° Sur la citation du IIe livre de l'*Économique* d'Aristote : dans les éditions ordinaires, il est considéré comme n'étant pas d'Aristote; ce n'est ni sa méthode, ni son style. Il serait plus sûr de dire : l'auteur du IIe livre de l'*Économique*.

M. Hauréau dit qu'il est si vrai que ce qui est donné comme la 2e partie de l'*Économique* dans les œuvres d'Aristote n'est pas d'Aristote, que l'on a retrouvé la véritable 2e partie de l'*Économique;* il en existe une traduction latine, qui a été faite en 1298 par Durand d'Auvergne et par un évêque grec venu au concile. M. Hauréau en a parlé dans l'*Histoire littéraire de la France*, à propos de Durand d'Auvergne.

M. Perrot demande à M. Foucart s'il lui paraît fort probable qu'une grande propriété appartenant à un clérouque en Attique ait pu échapper, pendant plusieurs générations, aux charges de l'impôt.

M. Foucart ne voit aucune raison pour que ces biens aient

échappé aux impôts proprement dits, ou εἰσφοραί, mais ils échappaient aux charges personnelles, aux *liturgies*. Il fallait que la personne fût là pour remplir les fonctions de clérouque ou de triérarque.

M. Perrot montre qu'après l'établissement des symmories, les charges furent réparties autrement.

M. Naudet dit qu'il y avait quelque chose d'analogue chez les Romains, les *munera patrimonalia* et les *munera personalia*. Il y avait des charges qui réclamaient un service personnel, mais les biens étaient là qui devaient répondre de ce service. Il croit que l'observation de M. Perrot doit être prise en considération; il peut y avoir l'homme qui fournit la galère et l'homme qui la commande.

M. Foucart reconnaît qu'à partir de 354 av. J. C. il en fut ainsi, mais auparavant celui qui commandait la galère devait aussi la fournir.

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur les *deux stèles peintes de Sidon trouvées à Jérusalem*.

SÉANCE DU VENDREDI 20 AVRIL.

M. L. Delisle lit une *notice* sur un manuscrit de la bibliothèque de Bordeaux, qui lui a été signalé par M. Jules Delpit, auteur d'un catalogue encore inédit des manuscrits de cette ville.

M. Foucart continue la lecture de son mémoire sur les *colonies athéniennes au* v^e^ *et au* ive *siècle avant J. C.*

SÉANCE DU VENDREDI 27 AVRIL.

M. le Président annonce que la séance est honorée de la présence de S. M. l'Empereur du Brésil, correspondant de l'Institut, qui porte un intérêt aussi vif qu'éclairé aux études des membres de l'Académie.

M. Heuzey communique une *Notice sur une figure voilée gravée sur un miroir trouvé en Grèce* [1].

[1] Voir aux Communications, n° V.

M. Pavet de Courteille, au nom de la Commission du prix Stanislas Julien, conclut à ce que ce prix soit décerné à M. Philastre, lieutenant de vaisseau, auteur du *Code annamite.*

L'Académie donne acte à la Commission des conclusions de son rapport.

M. Renan présente à l'Académie quelques fragments de bronze d'origine phénicienne provenant de l'île de Chypre et très-importants pour la paléographie sémitique.

A l'occasion de cette communication, M. Egger appelle l'attention des orientalistes sur une observation de Priscien, relative à la lettre par laquelle le chiffre 50 est figuré dans la numération grecque et dans la numération latine.

M. de Longpérier annonce à l'Académie, de la part de M. Vacquer, inspecteur des fouilles archéologiques de la Ville de Paris, la découverte de quelques monuments antiques qui vient d'être faite dans les terrains du cimetière Saint-Marcel, non loin des restes de la vieille tour. En creusant le sol pour établir les fondations d'une maison, à l'angle de l'avenue des Gobelins et du boulevard, on a mis à découvert plusieurs tombes des IVe et Ve siècles, quelques fibules cruciformes de cuivre doré, des vases de terre à couverte rouge et des ampoules de verre blanc. Sur le flanc d'une des tombes dont il ne subsiste qu'une moitié, creusée dans un énorme bloc qui avait déjà servi à un autre usage, on lit, en très-beaux caractères de 18 centimètres de hauteur et profondément gravés, cette portion d'inscription :

. . . . MADIEC . . . . .

C'était, suivant M. de Longpérier, un fragment de quelque frise sur laquelle, lorsqu'elle était complète, on voyait : *Porticu*]*m adjec*[*it*, formule qui n'étonnera pas les épigraphistes, et qui dénote l'existence sur ce point, ou du moins dans le voisinage, de quelque grand édifice. Un autre sarcophage a été creusé dans une borne milliaire, et forme ainsi une tombe cylindrique de 2 mètres de longueur sur 60 centimètres de diamètre. Malgré de nombreuses mutilations, remontant à une époque fort ancienne, comme l'indique l'état de la pierre, M. de Longpérier a pu rele-

ver le texte que voici, tracé presque au sommet de la colonne qui paraît avoir été rognée :

. . . . *I*. . . N . .
. . . N GAL VAL
MAXIMINO
NOBIL CAES
A CIV PAR
RO —
I

[*Domino*] *nostro Galerio Valerio Maximino nobilissimo Cæsari, a Civitate Parisiorum* Rotomagum. [milliarium] *primum*.

Ce premier milliaire de la route partant de Paris avait été érigé à l'époque où Galérius Valérius Maximinus [Daza] faisait, en qualité de César, partie de la tétrarchie qui gouvernait l'empire, c'est-à-dire entre l'an 305 et la fin de 307.

Par les soins de M. Théodore Vacquer, ces monuments ont été transportés à l'hôtel Carnavalet. Il n'est pas nécessaire d'insister sur la rareté des monuments épigraphiques de Paris.

SÉANCE DU VENDREDI 4 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique accuse réception du mémoire de MM. Mermet et Gorceix sur l'*île de Santorin*, mémoire qui lui avait été envoyé, sur sa demande, le 21 avril.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse à l'Académie un rapport de M. Fernique sur les *nouvelles acquisitions du musée de Capoue*.

M. Clermont-Ganneau lit une *Notice sur deux stèles, avec inscription funéraire en grec, conservées à l'hospice autrichien de Jérusalem*.

M. Egger fait à propos de cette lecture deux observations. Dans le nom de *Zenodoros*, le mot *doros* peut très bien n'être qu'un suffixe. Un passage de la *Poétique* d'Aristote, texte fort ancien, quand

même il ne serait pas d'Aristote, porte que dans le mot *Théodoros* la finale *doros* ne signifie rien, *οὐδὲν σημαίνει.*

A l'appui de l'explication que M. Clermont-Ganneau a donnée du mot *κατάγραφος,* M. Egger dit que l'on pourrait invoquer divers textes épigraphiques; le mot *εἰκὼν γραπτή* pourrait s'entendre ou d'un bas-relief peint ou d'un tableau. Dans une inscription relative à l'éphébie athénienne, le mot *εἰκών* désigne évidemment un portrait, et doit faire adopter ce dernier sens.

M. Victor Guérin commence la communication des résultats de ses *recherches topographiques et historiques dans la plaine de Saint-Jean-d'Acre.*

M. Ravaisson, président, continue et achève sa communication relative à l'entrée au Louvre de plusieurs vases antiques remarquables au point de vue de l'art et au point de vue des figures qui y sont représentées[1].

M. Foucart continue la lecture de son mémoire sur les *colonies athéniennes au ve et au ive siècle avant J. C.*

SÉANCE DU VENDREDI 11 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un mémoire de M. Paul Girard, membre de l'École française d'Athènes, intitulé : *Catalogue des objets de plomb et de bronze conservés au musée de Varvakeion.* 1re partie, Tablettes judiciaires. *Jetons de vote.*

M. d'Hervey de Saint-Denys commence la communication d'un mémoire intitulé : *Sur l'état présent du bouddhisme en Chine.*

M. Foucart achève la lecture de son mémoire sur les *colonies athéniennes au ve et au ive siècle avant J. C.*

M. Victor Guérin continue la communication des résultats de ses *recherches topographiques et historiques dans la plaine de Saint-Jean-d'Acre.*

M. Gaultier de Claubry fait une communication sur l'*emplacement du temple de Dodone.*

[1] Voir aux Communications, n°s VI et VII.

SÉANCE DU VENDREDI 18 MAI.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences écrit à M. le Président pour lui demander qu'un membre de l'Académie des inscriptions soit désigné pour compléter la commission chargée d'examiner le mémoire de M. Alexandre Bertrand sur la découverte d'anciens ports près Saint-Nazaire.

M. le Président prie M. de Longpérier de vouloir bien s'adjoindre à la commission nommée par l'Académie des sciences.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, de la part de M. Cherbonneau, les estampages d'inscriptions libyques recueillies aux environs d'Alger.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. le Ministre adresse en outre un mémoire de M. Riemann, membre de l'École française d'Athènes, intitulé : *Description archéologique des sept îles Ioniennes.* 1re partie, *Corfou.*

A ce mémoire sont joints : 1° les estampages de trois inscriptions; 2° la carte de Corfou dressée par la marine britannique.

M. Schliemann est admis à communiquer le compte rendu des fouilles exécutées par lui à Mycènes[1].

M. le Président remercie M. Schliemann de son intéressante communication et le félicite, au nom de l'Académie et aux applaudissements de la Compagnie, de la persévérance et du dévouement qu'il a mis dans ses explorations et des magnifiques résultats qu'elles ont produits. Il associe à ces félicitations Mme Schliemann, qui a partagé les travaux de son mari et a montré dans la direction des ouvriers une habileté et un courage vraiment remarquables.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport fait au nom de la Commission du prix Gobert sur les résultats du concours de l'année 1877.

[1] Voir aux Communications, n° VIII.

SÉANCE DU VENDREDI 25 MAI.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique qui transmet à l'Académie deux manuscrits de la bibliothèque de Vienne (Autriche) contenant la *Chronique d'Ibn el-Forât*, manuscrits dont la communication avait été demandée.

M. le Ministre rappelle que le gouvernement austro-hongrois n'a consenti au prêt de ces documents, pour un délai de six mois, qu'à la condition qu'ils seraient déposés dans la bibliothèque de l'Institut pour y être consultés. Cette condition sera ponctuellement observée.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des conclusions de la Commission du prix Gobert.

La séance redevient publique.

L'Académie procède au scrutin secret sur les conclusions de la Commission du prix Gobert, qui sont adoptées.

Le premier prix est décerné, à l'unanimité des suffrages, à M. Célestin Port, auteur d'un *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*.

Le deuxième prix est décerné, par 28 suffrages sur 29 votants, à M. Roschach, auteur de l'ouvrage intitulé : *Études historiques sur la province de Languedoc depuis la régence d'Anne d'Autriche jusqu'à la création des départements (1643-1790)*.

M. Perrot rend compte d'une inscription qui vient de lui être transmise d'Athènes, par M. Koumanoudis.

« On connaît, dit-il, les chapitres du livre VI dans lesquels Thucydide, qui tenait par la naissance aux Pisistratides, prend à partie, avec insistance et comme avec une sorte d'irritation sourde, les préjugés qui régnaient à Athènes sur la période de la domination de Pisistrate et de ses fils. A la fin du LIVe chapitre, voulant prouver que les Pisistratides laissaient agir les lois et continuer l'ordre des magistratures annuelles, il rappelle qu'un fils d'Hippias, appelé Pisistrate comme son aïeul, a exercé l'archontat, et il en donne la preuve suivante :

« C'est lui qui, pendant son archontat, dédia l'autel des douze « dieux dans la place publique et celui d'Apollon Pythien dans « l'enceinte consacrée à cette divinité. Par la suite, le peuple « ayant agrandi l'autel de la place publique, l'inscription disparut; « mais celle d'Apollon Pythien est encore visible; elle porte ces « mots en caractères presque effacés :

« Pisistrate, fils d'Hippias, a consacré ce monument de sa ma- « gistrature dans le temple d'Apollon Pythien : »

μνῆμα τόδ' ἧς ἀρχῆς Πεισίστρατος Ἱππίου υἱὸς
θῆκεν Ἀπόλλωνος Πυθίου ἐν τεμένει.

« Le texte même que Thucydide avait sous les yeux, le marbre d'après lequel il l'avait transcrit, existent encore à Athènes. Voici, ajoute M. Perrot, ce que m'écrit M. J. Martha :

« Sur la rive droite de l'Ilissos, au sud-ouest de l'Olympiéion, « à un endroit où, il y a quelques années, on avait découvert des « inscriptions en l'honneur d'Apollon, M. Koumanoudis vient de « trouver la partie supérieure d'une base d'autel brisée en deux « morceaux et portant l'inscription suivante, gravée sur une seule « ligne en caractères réguliers, mais grêles et peu profonds, ce qui « justifie le terme de *ἀμυδρὰ γράμματα* dont se sert Thucydide :

ΜΝΕΜΑΤΟΔΕΗΕΣΑΡΧΕΣΠΕΙΣΙΣ
ΥΙΟΣΘΕΚΕΝΑΠΟΛΛΟΝΟΣΠΥΘ[illegible]ΕΝΤΕΜΕΝ

« L'orthographe est celle qui est restée en vigueur jusqu'au commencement du IVe siècle, l'ancienne orthographe attique.

« La découverte a un autre mérite que de nous fournir un nouveau témoignage de la curiosité de Thucydide, une preuve nouvelle de son exactitude; rapprochée des autres inscriptions en l'honneur d'Apollon qui avaient été trouvées au même endroit il y a quelques années, elle fixe un point de la topographie d'Athènes qui était jusqu'ici resté douteux, l'emplacement de ce sanctuaire d'Apollon Pythien. »

M. L. Delisle fait part à l'Académie d'une nouvelle qui intéresse vivement la science. C'est que M. le baron d'Ailly, à qui l'Académie a décerné en 1871 le prix de numismatique, vient de

léguer, en mourant, à la Bibliothèque nationale, sa collection de monnaies romaines, une des plus précieuses de l'Europe.

M. le Président lit, au nom de M. Gozzadini, une note sur l'importante découverte d'une *fonderie de l'époque pré-romaine, située près de Bologne, l'ancienne Felsina des Étrusques*[1].

Le Secrétaire perpétuel demande à l'Académie la permission de renouveler, au nom de la Compagnie, à M. Waddington, présent à la séance, les remercîments qu'il lui a adressés pour les mesures prises par lui en faveur des publications de l'Académie, pendant son ministère.

L'Académie s'associe à l'expression de ce sentiment.

M. Gaultier de Claubry continue sa communication sur l'*emplacement du temple de Dodone.*

SÉANCE DU VENDREDI 1er JUIN.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, au nom de M. le directeur de l'École d'Athènes, deux mémoires: le premier, intitulé : *Inscriptions relatives au sacerdoce d'Esculape à Athènes*, par M. Martha; le second, ayant pour titre : *Inventaires du temple d'Esculape à Athènes*, par MM. Martha et Girard.

M. Michel Bréal fait une communication relative au déchiffrement des *inscriptions de l'île de Chypre*[2].

M. Deschamps de Pas adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales de 1878, un ouvrage intitulé: *Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer, depuis leur origine jusqu'à leur réunion sous une seule et même administration en l'an v (1797)* (Saint-Omer-Paris, 1877, 1 vol. in-8°).

M. Ad. Regnier fait, au nom de la Commission du prix Volney, le rapport suivant:

«La Commission, dans sa séance d'aujourd'hui vendredi, 1er juin, a décerné le prix à M. Guyard, répétiteur à l'École des hautes études, pour son ouvrage intitulé : *Théorie nouvelle de la*

[1] Voir aux Communications, n° IX.
[2] Voir aux Communications, n° X.

métrique arabe, précédée de considérations générales sur le rhythme naturel du langage (Paris, 1877, 1 vol. in-8°). Elle a accordé, en outre, deux médailles d'or de 300 francs chacune: l'une à M. Liebich, pasteur à Douéra (Algérie), pour sa *Grammaire alsacienne*, manuscrit de 148 pages in-4°; la seconde à M. Frédéric Schön, chapelain à l'hôpital de Greenwich, pour les ouvrages suivants: 1° *Dictionary of the hausa language;* 2° *Hausa vocabulary;* 3° *Grammar of the hausa language* (Londres, 1862, in-8°). »

M. le Président, au nom de l'Académie, donne acte à M. Regnier des conclusions de son rapport.

M. Ravaisson, président, met sous les yeux de l'Académie la double empreinte d'un chaton de bague quadrangulaire (chaton tournant) acquis récemment par le musée égyptien du Louvre.

« Cet objet, en jaspe vert, offre une double représentation du roi Thoutmès II, de la xviiie dynastie. D'un côté, le pharaon, désigné par son prénom *Râ-ââ-Kheper*, saisit par la queue un lion qu'il s'apprête à frapper de sa massue. C'est une scène emblématique de force victorieuse à la louange du roi; elle est d'une extrême rareté; le sens en est expliqué par le mot *qen* qui exprime la *vaillance* en égyptien. Sur l'autre face, Thoutmès II est figuré lançant des flèches contre les ennemis du haut de son char; devant lui un homme tombe, frappé à mort; un autre est foulé aux pieds par l'attelage royal. Cette représentation, fréquente sur les murs extérieurs des temples, ne se rencontre pas d'ordinaire sur des objets de petite dimension.

« La pierre gravée qui vient d'entrer dans la collection du Louvre, déjà si riche en objets de cette nature, est d'autant plus intéressante, dit M. Ravaisson, que le règne de Thoutmès II fut très-court et que les monuments portant son nom sont fort rares. »

M. d'Abbadie, membre de l'Académie des sciences, fait une communication relative à une *inscription copiée dans Aksum par Rüppell, sous le n° II*[1].

M. Guérin continue et achève la lecture de ses *Recherches topographiques et historiques dans la plaine de Saint-Jean-d'Acre*[2].

[1] Voir aux Communications, n° XI.

[2] Voir aux Communications, n° XII.

SÉANCE DU VENDREDI 8 JUIN.

M. le Directeur de l'enseignement supérieur répond, au nom de M. le Ministre de l'instruction publique, à la lettre par laquelle le Secrétaire perpétuel lui faisait connaître le désir exprimé par l'Académie, que les notices sur des monuments figurés découverts récemment en Grèce, transmises par l'École française d'Athènes, fussent, autant que possible, pour les monuments les plus importants, accompagnées soit de moulages, soit au moins de photographies.

M. le Directeur dit qu'il comprend le légitime désir de l'Académie, mais qu'actuellement le crédit spécial de 4,000 francs mis à la disposition du directeur de l'École d'Athènes, pour fouilles et moulages, peut seul être affecté à la dépense dont il s'agit.

M. Bréal, pour compléter ce qu'il a dit dans la séance précédente sur le déchiffrement des inscriptions de l'île de Chypre, rend compte à l'Académie de deux brochures: l'une de M. Léon Bodet, contenant un syllabaire cypriote avec des fac-simile des inscriptions conservées à Paris et à Londres; l'autre de M. W. Deecke, dans laquelle l'auteur tend à rattacher l'alphabet cypriote à l'écriture cunéiforme.

L'Académie, ayant à désigner un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle de l'Institut, fait choix de M. Bréal qui fera l'exposé du *déchiffrement des inscriptions cypriotes.*

M. de Rozière, au nom de M. Finot, architecte de la Haute-Saône, commence la lecture d'un mémoire sur l'*Histoire de la Bourgogne cisjurane, depuis Lothaire II jusqu'à Louis l'Aveugle.*

M. Drouyn de Lhuys, membre de l'Académie des sciences morales, adresse au Secrétaire perpétuel, pour les déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de M. P. Dabry de Thiersant, consul de France à Canton : 1° huit inscriptions relevées par lui-même en Chine; 2° un mémoire relatif à ces inscriptions; 3° une brochure sur le catholicisme en Chine au VIIIe siècle de notre ère, avec une nouvelle traduction de l'inscription de Sy-ngan-fou.

Le mémoire contient un aperçu historique très-intéressant sur

l'introduction de l'islamisme en Chine. L'auteur nous apprend que le premier mahométan qui a porté la doctrine du Prophète dans le Céleste-Empire est un oncle de Mahomet, le Sahhabe-Wahb-abou-Kabcha, mort à Canton en l'an 634, et dont le tombeau est resté un objet de vénération pour tous les musulmans de l'extrême Orient. Cette découverte est d'autant plus importante que, comme on peut le voir par les inscriptions, les mahométans chinois ne possédaient sur leur origine que des notions vagues et incertaines. M. Dabry de Thiersant publiera très-prochainement un ouvrage en deux volumes qui complétera ce premier travail et fera connaître dans les moindres détails l'histoire du mahométisme chinois, qui, quoique à peu près ignoré jusqu'à ce jour, est appelé à jouer un grand rôle dans cette partie de l'Asie.

En publiant une nouvelle traduction de l'inscription sinico-chaldaïque de Sy-ngan-fou, et en la faisant précéder de l'historique du catholicisme en Chine au VIIIe siècle de notre ère, M. de Thiersant a rendu un véritable service à la science et à l'histoire. Cette publication est digne d'intéresser les savants qui recherchent la vérité dans ce qu'elle a de plus noble, de plus élevé, ainsi que tous ceux qui croient encore à l'influence du christianisme sur les progrès de la civilisation.

M. Ravaisson entretient l'Académie de la récente découverte d'un bras de marbre trouvé dans l'île de Milo.

« Plusieurs journaux, dit-il, annonçaient dernièrement qu'il venait d'être trouvé dans l'île de Milo un bras de marbre tenant un miroir, et que ce bras avait dû appartenir à notre célèbre Vénus. Cette annonce, que rien n'est venu justifier, semble devoir son origine à un récit imaginaire, publié assez récemment. D'après ce récit, la Vénus de Milo aurait été mutilée, après qu'on l'avait découverte, dans un combat livré aux habitants par les marins français, pour la conquérir, et il y aurait chance de retrouver ses bras non loin du lieu de ce combat. Il résultait déjà des narrations authentiques de Dumont d'Urville, de Marcellus, etc., que le combat n'était qu'une fable et que la Vénus de Milo, lorsqu'elle était sortie de terre, était dans le même état que celui où elle est arrivée au Louvre. J'en apporte à l'Académie une nouvelle preuve.

ajoute M. Ravaisson, dans la photographie de dessins exécutés à Milo, d'après la Vénus, au moment même où elle venait d'être découverte, par M. Voutier, alors officier de marine à bord de *l'Estafette* et maintenant en retraite. Ces dessins, que leur auteur a communiqués à M. Ravaisson, montrent la statue séparée en deux morceaux et sans bras, comme elle l'est aujourd'hui. C'est là une confirmation irréfragable de ce fait, si bien établi déjà et si vainement nié, que la Vénus de Milo n'avait plus ses bras lorsqu'elle fut déposée, il y a sans doute, plus de douze siècles, dans le caveau d'où elle ne devait sortir qu'en 1820. Non-seulement donc on n'a point retrouvé un des deux bras de la Vénus de Milo, mais il n'est pas probable qu'on les retrouve jamais ni l'un ni l'autre.

« Le bras qu'on prétend avoir été retrouvé tiendrait un miroir. Les recherches que j'ai soumises antérieurement à l'Académie ont démontré que la Vénus de Milo était groupée avec un Mars de telle manière qu'elle ne devait tenir à la main ni un miroir ni aucun autre attribut. On entend dire quelquefois, il est vrai, à l'encontre de cette démonstration, que les Grecs n'avaient pas groupé Mars avec Vénus comme le firent souvent les Romains; mais, sans parler de divers autres monuments incontestablement grecs où Mars et Vénus forment un groupe, entre autres la grande base archaïque de candélabre que possède le musée du Louvre, ces deux divinités sont réunies, et avec elles l'Amour, sur un vase peint qui est aussi au Louvre, où il est entré il y a peu d'années et qui provient de l'île même de Milo. »

M. Perrot dit que la fausse nouvelle concernant la découverte, par des élèves de l'École d'Athènes, d'un bras appartenant à la Vénus de Milo a paru dans un numéro de l'*Éphéméris*, journal sérieux où souvent M. Koumanoudis a inséré des communications archéologiques, mais que, dès le lendemain, le journal grec démentait la nouvelle, demandant pardon à ses lecteurs d'avoir trop facilement cédé à son enthousiasme, et réduisant les découvertes faites à Milo à quelques objets antiques, notamment, non pas un bras, mais un poignet tenant un objet où l'on verrait difficilement un miroir, et qui, soit par la nature du marbre, soit par le

caractère du travail, ne pourrait, en aucune sorte, être rapporté à la Vénus de Milo.

M. Miller demande à M. Ravaisson s'il croit pouvoir fixer l'époque où la Vénus de Milo aurait été renfermée dans le caveau où on l'a découverte.

M. Ravaisson dit qu'on peut conjecturer que cela eut lieu à l'époque de la réaction chrétienne; les idoles étaient souvent mutilées, et la Vénus de Milo en porte elle-même les traces sur le nez et sur les seins. A ce propos, il rappelle que la mutilation des statues de l'antiquité qui nous restent est moins l'effet du temps que de la main des hommes; et ce qui le prouve, c'est que, tandis que les statues des dieux sont ainsi mutilées, les bustes, qui étaient des portraits, sont généralement restés intacts.

M. Carapanos lit une *notice historique et comparative sur Dodone*, qui complétera son mémoire sur les fouilles opérées par lui à Dodone.

SÉANCE DU VENDREDI 15 JUIN.

M, le Directeur de l'enseignement supérieur adresse à l'Académie, au nom de M. le Ministre de l'instruction publique, une lettre dans laquelle M. Albert Dumont, directeur de l'École française d'Athènes, réfute la nouvelle, répandue par les journaux, de la découverte, à Milo, des bras de la Vénus qui est au musée du Louvre. Dans la même lettre, M. Albert Dumont fait part de la découverte du temple de Jupiter Olympien faite par M. Koumanoudis, à Athènes, sur la rive droite de l'Ilissus. Il ajoute que le même savant vient de publier, d'après un estampage, une inscription découverte à Thèbes; elle rappelle, dit-il, la bataille de Leuctres et mentionne un des béotarques que nous savons, par Pausanias, avoir pris part à cette bataille[1].

M. Egger fait observer, au sujet de l'inscription de Thèbes transmise par M. A. Dumont, que ce texte est celui même sur lequel il doit aujourd'hui lire une note à l'Académie.

[1] Voir aux Communications, n° XIII.

M. Egger a reçu de M. Foucart un extrait de l'*Éphéméris*, journal athénien, qui, sous la signature S. K. (Stephanos Koumanoudis), contient le texte en trois distiques, avec le bref commentaire d'une inscription récemment trouvée à Thèbes, qui est relative à la célèbre bataille de Leuctres (374 avant J. C.). Il présente de ces six vers une traduction latine et une traduction française. Puis, il ajoute aux renseignements déjà fournis par l'éditeur athénien quelques observations grammaticales et historiques, d'où il résulte : 1° que l'inscription est probablement funéraire; 2° qu'elle confirme à quelques égards le rôle attribué par Pausanias au béotarque Xénocrate dans cette journée célèbre; 3° qu'elle semble être de quelques années postérieure à 371, et que, en tout cas, elle n'est pas rédigée en dialecte béotien, mais en ce grec composite des épigrammatistes qu'on peut appeler le grec *anthologique*. Il ne croit pas nécessaire d'insister davantage, M. A. Dumont ayant annoncé qu'un article spécial sur l'inscription thébaine sera publié dans le prochain cahier du *Bulletin de correspondance hellénique*.

M. L. Delisle communique quatre tablettes de cire qui viennent d'être données à la Bibliothèque nationale par M. Viglas, propriétaire à Beauvais (Oise), et donne lecture de la note ci-après que lui a adressée à ce sujet M. Olleris :

« M. Viglas, faisant défoncer un jardin qui occupe l'emplacement du cimetière de la chapelle de Notre-Dame du Chastel, a découvert dix tablettes semblables dans une espèce de fosse, à plus d'un mètre de profondeur. Elles avaient été jetées pêle-mêle avec des vases de terre cuite et des assiettes de faïence ornées de dessins très-curieux. Une boue noire et fétide les entourait. Deux des dix tablettes ont été brisées par les ouvriers.

« Pour les nettoyer, on les a plongées dans l'eau, on les a même un peu grattées, ce qui les a singulièrement altérées.

« La chapelle de Notre-Dame du Chastel, placée à côté du palais des évêques, a été élevée à la fin du xiie siècle; elle a été détruite en 1793.

« Je n'ai rien trouvé pour expliquer la présence des *tres sorores* qui assistaient aux offices de la chapelle.

« L'écriture de ces tablettes doit remonter, dit M. Delisle, au commencement du XIVe siècle. On y voit la liste des frères et des sœurs qui avaient assisté à certains offices. Ce sont probablement les notes prises par le trésorier d'une compagnie pour la répartition des sommes allouées à titre de droits de présence.

« C'est un nouveau témoignage qui s'ajoute à ceux que nous possédions déjà pour constater que l'usage des tablettes de cire était fort répandu au XIIIe et au XIVe siècle. »

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse à l'Académie la photographie d'un bas-relief de la villa Ludovisi, dont un dessin, fait par M. Wencker, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, avait été précédemment communiqué.

M. le Président demande qu'à l'occasion de cette communication il soit écrit à M. le Ministre de l'instruction publique pour lui recommander de vouloir bien mettre à la disposition du directeur de l'École de Rome les sommes nécessaires pour la photographie ou le moulage des monuments signalés par l'Académie à l'attention des membres de l'École.

M. Ch. Robert communique à l'Académie, au nom de M. de Chevarrier, consul de France à Gabès, quelques estampages de monnaies et les copies de dix-neuf inscriptions romaines dont treize sont inédites[1].

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie, de la part de M. le directeur de l'École d'Athènes, deux mémoires qui ont pour titre : 1° *Catalogue des objets de bronze et de plomb conservés au Musée de la société archéologique d'Athènes.* 2e partie, *Poids*, par M. Girard; 2° *Description archéologique des îles Ioniennes.* 3e partie, *Cérigo*, *Paxo*, *rectifications aux cartes publiées des îles Ioniennes*, par M. Riemann.

M. Carapanos achève la lecture de sa seconde *Notice historique et comparative sur Dodone.*

[1] Voir aux Communications, n° XIV.

SÉANCE DU VENDREDI 22 JUIN.

M. Maury fait une communication sur l'*Origine des Ligures*[1].

M. de Rozière continue la lecture du mémoire de M. Finot, architecte de la Haute-Saône, sur l'*Histoire de la Bourgogne cisjurane, depuis Lothaire II jusqu'à Louis l'Aveugle.*

SÉANCE DU VENDREDI 29 JUIN.

M. le Directeur de l'enseignement supérieur, au nom de M. le Ministre de l'instruction publique, par une lettre en date du 27 juin, informe le Secrétaire perpétuel qu'il résulte d'une correspondance de M. Homolle, membre de troisième année de l'École française d'Athènes, que les fouilles de Délos continuent heureusement. M. Homolle a découvert de nouvelles parties importantes des inventaires des biens et des objets qui appartenaient au sanctuaire d'Apollon et plusieurs fragments des comptes de construction, comptes qui sont intéressants pour l'histoire de l'architecture et pour la topographie de l'île.

M. le directeur de l'École française de Rome adresse à l'Académie les mémoires de fin d'année de MM. Fernique et Chatelain, membres de cette École, et de M. Beaudouin, membre de l'École française d'Athènes.

M. Fernique envoie les premiers chapitres d'une étude sur l'*antique Préneste.*

M. Chatelain envoie huit études distinctes : 1° *Collation des plus importants manuscrits de Sidoine Apollinaire;* 2° *Étude sur les travaux philologiques d'Achille Statius;* 3° *Recherches spéciales sur le manuscrit Vat. 3421 que possédait Achille Statius à la fin du XVIe siècle;* 4° *Notice sur les manuscrits des poésies de saint Paulin de Nole;* 5° *Notice sur cinq manuscrits d'Ausone conservés à Rome et à Florence;* 6° *Description des manuscrits contenant le commentaire de Donat sur Térence;* 7° *Description de quelques manuscrits du Vatican;*

[1] Voir aux Communications, n° XV.

8° *Pièce de vers* (probablement inédite) *en l'honneur de saint Julien*, d'après le manuscrit 514 du fonds Christine.

M. Beaudouin envoie une *Étude sur les documents d'archives concernant l'administration des possessions vénitiennes aux XVIIe et XVIIIe siècles, particulièrement celle de la Morée et de la Crète.*

M. Holthausen, de New-York, écrit à l'Académie pour lui annoncer qu'il croit avoir résolu la question de l'*origine de la langue.*

M. le docteur Halleguen écrit au Secrétaire perpétuel qu'il a fait don à la Bibliothèque nationale de la collection des *Chants populaires, des proverbes et des mystères de la basse Bretagne*, connue sous le nom de collection Pouguern. Ces documents doivent servir de pièces justificatives à une *Histoire littéraire de l'Armorique* et seront mis à la disposition du public dès que cette histoire sera terminée, et au plus tard le 1er janvier 1879.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. le Président annonce que le prix du budget, sur l'*Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du règne de Constantin le Grand*, n'a pas été décerné et que l'Académie retire la question du concours.

M. L. Delisle donne lecture d'un mémoire sur les *Manuscrits des ouvrages de Bernard Gui* (Bernardus Guidonis), chroniqueur latin, mort en 1331.

M. Montucci communique des observations extraites d'un ouvrage inédit sur les *Détails d'architecture du palais des empereurs byzantins au Xe siècle.*

COMMUNICATIONS.

N° I.

NOTE SUGGÉRÉE À M. DE SAULCY PAR UN PASSAGE DU *PARIS-GUIDE* (1867) REPRODUIT DANS UNE BROCHURE DE M. MOURA, INTITULÉE : *LA BUTTE DES MOULINS; SA NAISSANCE, SA VIE ET SA MORT.*

M. de Saulcy exprime le regret que par sa citation M. Moura ait assumé la responsabilité des assertions émises dans le passage du *Paris-Guide,* car elles sont toutes inexactes. Voici la citation :

« Là (dans l'ancien marché aux pourceaux), dans une cuve de fer, au nom de ces princes qui, entre autres habiletés monétaires, inventèrent le *tournois noir;* au nom de Philippe Ier, qui déclara argent les pièces de billon; au nom de Louis VI et de Louis VII, qui contraignirent tous les Français, les habitants de Compiègne exceptés, à prendre des sous pour des livres; au nom de Philippe le Bel, qui fabriqua ces angevins d'or douteux, appelés moutons à la grande laine et moutons à la petite laine; au nom de Philippe de Valois, qui altéra le florin Georges; au nom du roi Jean, qui éleva des rondelles de cuir, portant un clou d'argent au centre, à la dignité de ducats d'or; au nom de Charles VII, doreur et argenteur de liards qu'il qualifia *saluts d'or* et *blancs* d'argent; au nom de Louis XI, qui décréta que les *ardits* d'un denier en valaient trois; au nom de Henri II, lequel fit des *henris d'or* qui étaient en plomb, pendant cinq siècles, on a bouilli vifs les faux-monnayeurs. »

M. de Saulcy examine l'une après l'autre chacune de ces assertions.

1° « Au nom de ces princes, qui... inventèrent le tournois noir. »

En quoi l'invention du denier tournois est-elle blâmable? Il serait difficile de le dire et embarrassant de le prouver. Ce denier avait été inventé par l'abbaye de Saint-Martin de Tours; il était fort répandu et bien agréé partout. Ce qui fut cause que Philippe-Auguste, en sa double qualité d'abbé de Saint-Martin et de roi de France, n'hésita pas à inscrire son nom sur cette monnaie et à la substituer (1204) aux deniers qui avaient cours en Normandie et sortaient d'ateliers indépendants de la couronne de France. Était-ce donc là une mesure désastreuse? Les contemporains en jugèrent autrement: la chrétienté entière accepta le système monétaire tournois, le trouvant honnête et loyal.

On s'est trompé en voyant dans la dénomination de *tournois noir* la preuve d'une défaveur ou l'indice d'une fraude: avec un peu moins de légèreté et un peu plus de lecture, on aurait appris que toute monnaie de billon (c'est-à-dire d'argent allié à une plus ou moins forte quantité de cuivre) était désignée sous le nom de *monnaie noire*, pour la distinguer de la monnaie d'argent-le-roi. Du calcul auquel se livre M. de Saulcy il résulte que, dans 12 deniers tournois, il y avait 4gr. 480 d'argent fin, tandis que dans un gros tournois à 23/24 de fin, équivalant à ces 12 deniers tournois, il n'y avait que 3gr. 89 d'argent fin. Pauvre tournois noir, ajoute-t-il, il valait décidément mieux que la réputation qu'on prétend lui faire!

2° « Au nom de Philippe Ier, qui déclara argent la pièce de billon. »

Où l'auteur a-t-il trouvé cela? Dans son imagination sans doute; et on peut le mettre au défi de justifier les expressions dont il use. Depuis longtemps déjà, le titre des deniers courants avait passé de l'argent fin à l'argent allié de cuivre, au billon. Leblanc, qu'on aurait pu à cet égard consulter avec

plus de soin qu'on ne l'a fait, dit que les deniers de Philippe I[er] étaient à 7 ou 8 deniers de loi. Ce fut en 1103, suivant la chronique de Maillezais, qu'eut lieu le premier affaiblissement de la monnaie d'argent. Mais ce témoignage est sujet à caution; car les deniers de Robert et de Henri I[er] parvenus jusqu'à nous sont toujours en billon. En 1112, nouvel affaiblissement du titre des deniers, qui, en 1113, étaient encore à 6 deniers de loi, c'est-à-dire que leur alliage était moitié argent, moitié cuivre. Enfin, en 1120, il y eut un troisième affaiblissement. Mais en quoi cela implique-t-il que Philippe I[er] ait déclaré argent la pièce de billon?

3° « Au nom de Louis VI et de Louis VII, qui contraignirent tous les Français, les habitants de Compiègne exceptés, à prendre des sous pour des livres. »

Il faut avoir une grande confiance dans la crédulité de ses lecteurs pour tirer une conclusion pareille du titre que l'on semble invoquer et que l'on a trouvé dans Leblanc (p. 162). M. de Saulcy donne ce titre[1] et ajoute : Que résulte-t-il de ce texte, intelligible même pour un écolier de sixième? Que Louis VI ayant voulu établir un atelier monétaire à Compiègne, les habitants élevèrent contre cette innovation des réclamations bruyantes auxquelles le roi céda en s'engageant, pour lui et pour son héritier, à ne plus frapper de monnaie royale à Compiègne et à permettre dans cette ville la circulation des monnaies anciennes, sans doute celles de Beauvais, d'Amiens, de Laon, de Corbie et de Saint-Quentin, auxquelles

[1] In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ego Ludovicus, Dei gratia Rex Francorum, notum fieri volo cunctis fidelibus tam futuris quam instantibus, quam nos, qui, contra voluntatem hominum de Compendio, ibi monetam fieri volebamus, tum propter discordiam inde ortam, tum propter petitionem eorum, illis concedimus ut neque nos nec hæres noster, unquam amplius Compendii monetam fieri faciamus, sed illis in perpetuum annuimus ut talis moneta ad medietatem ibi perpetuo mittatur qualis antecessorum temporibus ibidem cucurrisse cognoscitur, etc. . . .

les gens du pays étaient habitués. C'est trop de perspicacité que de découvrir dans ce fait que Louis VI a fait prendre des sous pour des livres.

4° « Au nom de Philippe le Bel, qui fabriquait des angevins d'or douteux, appelés moutons à la grande laine et moutons à la petite laine. »

Des *angevins* d'or douteux ! M. de Saulcy déclare que grande serait sa perplexité pour reconnaître les pièces dont on a voulu parler, s'il n'était question en même temps de *moutons*. On n'a jamais connu, ajoute-t-il, d'autres angevins que les deniers de billon des comtes d'Anjou ; il y a bien aussi des angevines à Metz, mais c'était une infime monnaie noire. Des angevins d'or! On se perd en conjectures là-dessus. Peut-être l'auteur, ayant lu un peu vite l'histoire des *aignels d'or,* aura-t-il écrit de mémoire *angevin* pour *aignel.* On trouve bien, en effet, dans les écrits du temps, le nom de mouton à la grande laine, appliqué aux aignels d'or. Quant aux moutons à la petite laine, leur mention appartient exclusivement à Leblanc, qui l'a puisée dans son imagination. Restent les mots *d'or douteux,* que rien ne justifie.

Les aignels de Philippe le Bel, frappés en vertu d'une ordonnance royale du 1er janvier 1297 (ancien style), étaient d'or fin et de 59 1/3 au marc. Le 22 janvier 1310, il fut encore ordonné de frapper des aignels d'or fin, de 59 1/6 au marc. Le 7 février 1310, ils furent mis à la taille de 58 1/3; mais ils continuaient à être d'or fin. Le lundi avant le 14 janvier 1311, nouvel ordre de frapper des aignels d'or fin, de 58 1/3 au marc. Leblanc, dans ses *Tables,* mentionne, en juin 1313, des aignels d'or fin, remis à la taille de 59 1/6. C'est l'assemblée des notables des bonnes villes, convoqués à Paris, qui, le 8 novembre 1314, proposa d'abaisser le titre des aignels à 22 carats. Cette proposition n'eut pas de suite, le roi étant mort le 24 du même mois.

Ainsi l'or douteux dont il est question ne cessa pas un instant, pendant le règne de Philippe le Bel, d'être de l'or fin.

5° «Au nom de Philippe de Valois, qui altéra le florin Georges.»

Jamais Philippe VI n'a frappé de florins Georges, comment aurait-il pu les altérer?

Le 4 février 1340, le duc Philippe fit frapper à Orléans des florins Georges d'or fin, de 52 2/3 au marc. Le roi s'émut à l'annonce de cette fabrication qu'il n'avait pas autorisée, et les florins Georges furent promptement interdits. Le 27 avril 1346, Jehan, fils aîné du roi et son lieutenant en Languedoc, fit frapper à Toulouse des florins Georges; et, le 21 janvier 1347, les écus royaux à 23 carats seulement furent ordonnés dans la même ville. L'émission des florins Georges avait donc été interdite. Toutefois, le 9 octobre 1346, le comte d'Armagnac avait ordonné l'exécution des lettres patentes du duc Jehan, datées du 27 avril 1346.

C'est ainsi que Philippe VI, accusé d'avoir altéré le florin Georges, s'est constamment préoccupé de l'interdire.

6° «Au nom du roi Jean, qui éleva des rondelles de cuir, portant un clou d'argent au centre, à la dignité de ducats d'or.»

Personne jusqu'ici n'avait découvert des ducats d'or dans la monnaie française. Leblanc parle en ces termes des fabuleuses rondelle de cuir: «Ce que Commines dit de la monnoye de cuir qu'on fit en France après avoir payé la rançon du Roy ne me paroit point vraysemblable, puisqu'il est certain que le Roy, à son retour d'Angleterre, fit forte monnoye d'or et d'argent, que le marc d'argent ne valut que 5 livres et celuy d'or 60 livres, ce qui eût été absolument impossible si la disette de ces deux métaux eût été aussi grande en France, que le marque Philippe de Commines.» Ce chroniqueur qui, de l'avis de M. de Saulcy, a écrit plus de cent ans après le règne

du roi Jean, a réédité une histoire ridicule, déjà répandue sur le compte de saint Louis et dont Leblanc a fait également justice.

7° « Au nom de Charles VII, doreur et argenteur de liards qu'il qualifia saluts d'or et blancs d'argent. »

M. de Saulcy qualifie à son tour cette assertion d'audacieuse énormité. Les saluts d'or, dit-il, ont été frappés en France par Charles VI; en Normandie, par Henri V, roi d'Angleterre, devenu gendre et héritier de la couronne de Charles VI, au détriment de l'héritier légitime, le dauphin Charles, qui fut plus tard le roi Charles VII; puis enfin par Henri VI, fils de Henri V et de Catherine de France, lequel posséda Paris jusqu'en 1345. Les saluts d'or de Charles VI, qu'on qualifie de liards dorés par Charles VII, étaient d'or fin et de 63 au marc. Il fut ordonné de les frapper le 11 août 1421, après l'ignoble traité de Troyes (21 mai 1420) qui spoliait Charles VII. Le salut de Henri V, créé par ordonnance de novembre 1421, était également d'or fin et de 63 au marc. Les saluts de Henri VI furent de deux espèces, la première d'or fin et de 63 au marc (6 février 1422), la seconde encore d'or fin, de 70 au marc (6 septembre 1423). Il est vrai qu'il fut frappé à Tournai (du 20 au 31 mai 1433) 1,600 saluts au nom de Charles VII, mais ils étaient d'or fin et de 70 au marc (Arch. nat., registre en papier du carton Z, 1 B 999). C'est tout ce que nous savons de cette monnaie que personne n'a jamais vue.

Voilà pour Charles VII, le doreur de liards; passons à Charles VII, argenteur de ces mêmes liards qu'il aurait qualifiés blancs d'argent. Le 28 janvier 1435, furent créés les gros d'argent de Charles VII; ils étaient de 70 au marc et à 22/24 d'argent fin. Cette monnaie, dont la création fut conseillée par Jacques Cœur, était, on le voit, un liard fortement argenté. Dira-t-on qu'il s'agit des blancs de billon, qui valaient 10 deniers tournois et qu'on appelait *grands blancs*?

Or, ces pièces de Charles VII étaient presque toutes à cinq deniers de loi, c'est-à-dire à 20/48 d'argent fin. Leur titre a parfois varié, mais il ne s'est jamais abaissé au point de pouvoir être qualifié de liard argenté, et ces abaissements ont toujours été de courte durée.

8° «Au nom de Louis XI, qui décréta que les ardits d'un denier en valaient trois.»

Sous la domination anglaise, la Guienne et la Gascogne s'étaient habituées à voir circuler des *hardis* d'Angleterre et du prince Noir, évalués à 3 deniers tournois. Le 18 octobre 1467, Louis XI, ayant trouvé avantageux, dans le système duodécimal, cette coupure de la valeur de 3 deniers, prescrivit de frapper des hardis, copiés de ceux d'Angleterre; ils étaient à 3 deniers de loi, c'est-à-dire qu'ils contenaient un quart de leur poids d'argent fin, tandis que le denier tournois n'était qu'à un denier de loi. Louis XI a donc eu grandement raison de dire que le hardi courrait pour 3 deniers. D'ailleurs il n'y a jamais eu de hardi de 1 denier.

9° «Au nom de Henri II, lequel fit des henris d'or qui étaient en plomb.»

Les henris d'or, créés en 1549, valaient 2 écus; ils étaient à 23 carats et de 67 au marc. Il y eut également des doubles et des demi-henris. Quant aux henris d'or en plomb, c'est une découverte à faire, les numismatistes n'ont jamais pu en trouver trace. «Et voilà, dit en terminant M. de Saulcy, ce qu'on n'a pas craint d'imprimer en 1867; voilà ce que M. Moura a copié sur la parole du maître et ce qu'il a fait distribuer de confiance à l'Académie des inscriptions. Il eût mieux fait de laisser à qui de droit toute la responsabilité d'assertions déplorablement inexactes.»

M. de Wailly fait observer que si ce n'était pas de la fausse monnaie en ce sens qu'elle était faite ainsi conformément à l'ordonnance royale, le

résultat n'en était pas moins le même, et l'impression des contemporains est que l'on faisait de la fausse monnaie.

M. de Saulcy répond que c'était la conséquence du droit régalien; c'étaient des monnaies de nécessité.

M. Naudet dit que si on n'appelle pas ces princes faux-monnayeurs, il faudra les appeler au moins *altérateurs* de monnaies.

M. de Wailly ajoute que ces variations dans le prix des monnaies n'entraînaient pas moins des pertes injustes et qui provoquèrent plusieurs fois des émeutes.

M. de Saulcy rappelle que Philippe le Bel a engagé son domaine pour indemniser ceux qui avaient souffert de l'altération des monnaies.

M. le Président, voulant ramener la question à ses termes véritables, dit que la thèse de M. de Saulcy est non pas que les monnaies n'ont pas été altérées, mais qu'elles l'ont été légalement et par nécessité.

M. de Wailly fait observer qu'il y a plusieurs manières d'altérer la monnaie. Philippe le Bel fit frapper des tournois au même titre que ceux de saint Louis, mais il leur donna trois fois leur valeur, en sorte que les débiteurs purent s'acquitter en payant le tiers de leurs dettes; mais quand la monnaie fut ramenée à sa valeur réelle, le contraire arriva, d'où des plaintes et une émeute. Philippe le Bel procédait par ordonnances, il est vrai, mais il ne faut pas oublier le serment imposé aux maîtres des monnaies de garder le secret sur leurs opérations. Ce secret ne pouvait avoir d'autre objet et d'autre résultat que de tromper le public sur le titre réel de la monnaie.

C'était un droit de la prérogative royale, cela est encore vrai; mais on peut user de cette prérogative avec ménagement, discrétion et équité, ce que ne fit pas Philippe le Bel. Il était peu dans son droit en agissant ainsi; il s'en est repenti lui-même, et la preuve en est dans l'ordonnance où il engage son domaine et celui de sa femme pour indemniser ceux qui avaient souffert des altérations des monnaies; ordonnance d'une application impossible, car comment apprécier les droits à cette indemnité? c'est tout le monde qui souffre de ces altérations.

M. de Wailly cite à l'appui de son jugement le chroniqueur Gilles de Saint-Denys, chroniqueur très-favorable à Philippe le Bel, car il lui reconnaît toutes les vertus, mais avoue qu'il était faible et qu'il cédait trop facilement à son entourage.

M. de Saulcy dit qu'il ne conteste aucune des assertions de M. de Wailly, et, pour le prouver, il lit quelques passages de son mémoire qui leur donnent satisfaction.

N° II.

DODONE ET SES RUINES, PAR M. CARAPANOS.

Dans les voyages que j'ai eu l'occasion de faire ces trois dernières années, en Épire, j'étais constamment préoccupé de l'idée du temple de Dodone. J'avais un grand désir de découvrir ce temple qui, le premier célèbre dans le monde hellénique, continuait à se dérober aux recherches des voyageurs et des archéologues. J'avais déjà fait des fouilles dans plusieurs localités qui portaient d'anciennes ruines, lorsque j'ai eu l'occasion de visiter la vallée de Tcharacovista. Sa situation entre la Thesprotie et la Molossie, l'aspect imposant des ruines connues sous le nom de Paléocastro des Dramechous qui y sont situées et que la plupart des voyageurs attribuaient à Passaron, capitale de la Molossie, et d'un autre côté quelques fragments de bronze, découverts par les fouilles d'essai que j'avais faites, me donnèrent l'idée que ces ruines devaient plutôt appartenir à Dodone.

Je résolus donc d'entreprendre des fouilles en règle, et j'en demandai l'autorisation au gouvernement impérial ottoman. Mais pendant que j'étais occupé à Constantinople par les formalités administratives qu'exigeait l'obtention de cette autorisation, d'autres personnes, avec l'espoir d'y trouver un trésor d'objets précieux, fouillaient à mon insu l'emplacement du temple et découvraient plusieurs ex-voto en bronze et autres métaux, sans se douter que ces objets provenaient du temple de Dodone. Les ex-voto que je suis parvenu à acheter[1], et le résultat des fouilles que j'ai continuées, en vertu de l'autorisa-

[1] Presque toutes les statuettes, bas-reliefs et inscriptions étaient parmi les objets que j'ai achetés des personnes qui avaient fouillé à mon insu l'emplacement du temple, et de divers autres habitants de Jannina et de la vallée de Tcharacovista.

tion du gouvernement impérial ottoman, pendant plus de six mois (sur une étendue dépassant 20,000 mètres carrés et à une profondeur en moyenne de $2^{m},50$), ont prouvé la justesse de ma supposition. Les ruines que j'ai découvertes et les nombreuses offrandes qui s'y trouvaient disséminées ne pouvaient appartenir qu'au temple le plus important de l'Épire. Mais en dehors de ces preuves qui pouvaient laisser encore subsister quelque incertitude sur la véritable situation de Dodone, j'y ai trouvé de nombreuses inscriptions ayant rapport à Jupiter Naïos, à Dioné et à leur oracle, qui me paraissent ne laisser plus aucun doute sur son emplacement.

Devant publier prochainement une description détaillée des ruines et des objets que j'ai découverts, avec une étude historique sur le sanctuaire de Dodone, je n'en donnerai aujourd'hui qu'un résumé suffisant pour faire connaître sommairement une découverte qui, je pense, contribuera à éclaircir non-seulement la question de l'emplacement de Dodone, mais encore différents points relatifs à la religion et à l'art hellénique, ainsi qu'à la géographie de l'Épire.

Au sud-ouest de Jannina et à une distance de 18 kilomètres environ, se trouve la vallée de Tcharacovista. Longue de 12 kilomètres à peu près du sud-est au nord-ouest et large en moyenne de 700 mètres, cette vallée est séparée de celle de Jannina par une chaîne de collines en grande partie incultes. Au sud-ouest elle est fermée par la montagne d'Olytzika, le Tomaros des anciens, dont la cime majestueuse et pittoresque domine toutes les autres montagnes qui l'environnent.

Aux pieds du Tomaros jaillissent de nombreuses fontaines dont les eaux transforment en marais une partie de la plaine, qui, parmi beaucoup de mauvaises terres labourables, contient aussi quelques belles prairies.

Au milieu presque de la vallée de Tcharacovista et sur une sorte de promontoire formé par une saillie des collines qui

séparent cette vallée de celle de Jannina, se trouvent les ruines d'une petite ville ou acropole, d'un théâtre et d'une enceinte sacrée.

La ville placée au sommet de ce promontoire, à une hauteur de 15 à 20 mètres au-dessus de la plaine, a une forme irrégulière, à peu près celle d'un quart de cercle. Les deux côtés de l'angle allant de l'est au sud-ouest et de l'est au nord ont, le premier une longueur de 198 mètres[1], et le second de 168 mètres. L'arc qui fait face au sud-ouest et au nord-ouest est garni de sept tours et a un développement total de 325 mètres. Les murs qui entourent la ville sont en appareil hellénique et ont une épaisseur variant entre 3^{m},25 et 5^{m},80. Toute la surface est divisée en plusieurs parcelles par des murailles helléniques à fleur de terre, qui appartiennent selon toute probabilité à des habitations antiques. Une petite citerne taillée en partie dans le roc est le seul reste de construction qui se distingue entre les lignes de murailles. La seule porte qui donnait accès à la ville est placée au côté nord-est; elle est flanquée de deux tours rectangulaires et a une ouverture de 4 mètres. J'y ai fait faire des fouilles en plusieurs endroits; mais je n'ai pu trouver ni les traces d'un édifice ni aucun objet travaillé en pierre ou en métal.

Au sud-ouest de la ville est situé le théâtre, qui est un des plus grands et des mieux conservés parmi les théâtres helléniques. Adossé à la montagne, suivant l'usage habituel des Grecs, il est soutenu des deux côtés de la cavéa par un massif considérable en pierres quadrangulaires posées sans ciment et jointes avec beaucoup d'art. Le développement de l'hémicycle au sommet de la cavéa est de 188 mètres et, au niveau du sol, de 80^{m},45. Sa hauteur en ligne oblique est de 45 mètres. Une précinction divise la cavéa en deux parties inégales dont l'inférieure a une hauteur double de celle qui la surmonte. Quoique l'édifice soit assez bien conservé, il est difficile de dire

exactement le nombre des gradins, parce que les pierres dont les siéges étaient composés sont en grande partie déplacées et forment une masse confuse. D'après ce que j'ai pu calculer, il doit y en avoir en tout quarante-neuf, dont j'ai déblayé les trois derniers enfouis dans une couche de terre[1].

Un mur demi-circulaire, placé à une distance de 1m,50 du dernier gradin, sépare la cavéa de l'orchestre. L'emplacement de l'orchestre et de la scène est actuellement transformé en un champ labouré que j'ai fait fouiller à une profondeur de 4 mètres environ. En dehors du mur qui sépare la cavéa de l'orchestre, j'y ai trouvé, à l'extrémité ouest de la scène, une construction souterraine et, à l'extrémité opposée, les restes d'une porte.

La construction souterraine est une espèce de petite chambre ronde située à une profondeur d'environ 10 mètres de la surface du sol actuel. Elle est pavée de grandes dalles et a une circonférence de 6 mètres. A l'exception de l'ouverture (de 2 mètres de circonférence) par laquelle on y descend actuellement, je n'ai pu trouver aucune autre communication entre cette chambre et la scène. Je ne saurais donc dire si elle servait à quelque jeu de machine pour le théâtre, ou bien si ce n'était qu'un réservoir pour les eaux.

Les restes de la porte qui devait appartenir au mur séparant la scène du post-scenium sont travaillés avec tout l'art et l'élégance d'une bonne époque hellénique. Les montants étaient flanqués des deux côtés de quatre colonnes de style ionien.

Les murailles qui fermaient la scène n'existent plus, en sorte qu'il ne m'a pas été possible de déterminer d'une manière positive son étendue et sa forme.

L'enceinte sacrée, située à l'est du théâtre et au sud-est de

[1] Leake (*Trav. in North. Greece*, t. I, chap. IV, p. 265) dit qu'il y avait deux précinctions et 65 à 66 gradins; mais je crois qu'il s'est trompé, à cause de la confusion dans laquelle se trouvent les pierres qui composaient les siéges.

la ville, peut être divisée en deux parties : celle du nord-ouest qui est placée sur un plateau formé par le prolongement de la colline sur laquelle la ville est située, et que je nommerai l'*enceinte du temple;* et celle du sud-est, qui s'étend sur la plaine et que, pour plus de simplicité, j'appellerai le *Téménos.*

L'enceinte du temple est limitée au sud-ouest par le théâtre, au nord-ouest par le mur de la ville et au nord-est par un autre mur hellénique. Elle a 200 mètres de longueur sur 90 mètres de largeur en moyenne, et contient les ruines de trois édifices dont les murs n'arrivent à présent que jusqu'au niveau du sol.

Le premier est le *temple de Jupiter,* reconstruit et transformé en église chrétienne. Il a une longueur de 40 mètres sur 20^{m},50 de largeur. Les ruines des murs helléniques se confondent ici avec des murailles plus récentes, construites en petites pierres et en chaux, et il serait difficile de dire exactement si, lorsque l'on a construit l'église, on a maintenu toutes les parties qui composaient le temple et toutes ses séparations. On y voit pourtant des divisions qui peuvent très-bien s'adapter au pronaos, au naos et à l'opisthodome.

Un grand nombre d'ex-voto en bronze, en cuivre et en fer, de nombreuses inscriptions sur des plaques de bronze, de cuivre et de plomb, et une grande inscription sur pierre calcaire ont été trouvés disséminés dans ces ruines à une profondeur de 3 mètres environ.

Le second édifice, situé à une dizaine de mètres environ au sud-ouest du temple, est une construction hellénique presque quadrangulaire de 19^{m},50 sur 18 mètres. Quatre murs intérieurs la divisent en diverses pièces qu'on pourrait appeler deux chambres rectangulaires et trois corridors.

A une distance de 48 mètres et à l'ouest de ce dernier est placé le troisième édifice de l'enceinte du temple. C'est une construction trapézoïde de 42^{m},50 sur 30 mètres. L'intérieur

de cet édifice est comblé de grandes pierres détachées, et je n'y ai trouvé aucune muraille de séparation. Un escalier à quatre marches, situé à l'intérieur, indiquerait probablement que son sol était en contre-bas de 60 centimètres au moins de celui des deux édifices précédents.

Il m'est difficile de déterminer positivement la destination de ces derniers édifices. Ce qui paraît le plus probable, c'est qu'ils étaient affectés aux différents moyens de prédiction employés par l'oracle de Dodone. Leur situation et leur forme d'une part, et de l'autre le grand nombre de monnaies de bronze découvert dans le premier de ces édifices, et la grande quantité de débris de différents objets en bronze trouvés dans tous les deux seraient, je pense, des arguments qui pourraient venir à l'appui de cette supposition.

Le péribole que j'ai appelé *Téménos* est situé au sud-est et en contre-bas de 4 mètres environ de l'enceinte du temple. Il a en moyenne une longueur de 110 mètres sur une largeur de 105 mètres. Il est entouré de trois côtés de murs en appareil hellénique. Ces murs, ainsi que tous ceux qui appartiennent aux édifices en ruine de ce péribole, arrivent à peine jusqu'à la surface du sol actuel. Quelques pans seulement au sud-ouest ont une hauteur de 4 mètres environ au-dessus du sol.

Au côté sud-ouest il y a un édifice d'une forme polygonale très-irrégulière. Il est long de 35 mètres en moyenne et large de 25 mètres, et enferme une autre petite construction trapézoïde de 10 mètres sur 9 mètres. Tout en étant annexé au Téménos, cet édifice forme une saillie de 25 mètres environ en dehors de la ligne de son enceinte. Au sud-est et à l'intérieur du Téménos se trouve un corridor large de 11^{m},60 et aboutissant à une construction rectangulaire qui a la même largeur sur une longueur de 26 mètres.

Au milieu presque de cette construction, j'ai découvert un petit autel rond, composé de trois assises de pierres superpo-

sées dont celle qui forme la base a une circonférence de 5 mètres. Autour de cet autel j'ai trouvé plusieurs débris d'ex-voto en bronze, et parmi eux une petite roue avec inscription dédicatoire à Aphrodite; ce qui prouve que toutes ces constructions appartiennent au sanctuaire de cette déesse. Aphrodite, comme nous le savons, était la fille de Jupiter et de Dioné, les deux grandes divinités de Dodone, et elle y avait aussi un temple.

Deux escaliers menant au sanctuaire d'Aphrodite et deux autres au corridor indiquent que le Téménos était en pente douce et en contre-bas du sanctuaire et du corridor, de 40 centimètres jusqu'à $1^{m}, 35$.

Au côté opposé il y a un autre corridor large de $6^{m}, 50$ qui pourrait appartenir à quelque autre temple entièrement détruit.

Trois portes donnaient accès à l'intérieur du Téménos, au sud-ouest, nord-est et sud-est. Les deux premières ne présentent rien d'extraordinaire; mais la dernière est une espèce de propylées, flanqués des deux côtés de tours et de murailles indépendantes des constructions voisines.

Deux séries de petites constructions ont été découvertes à l'intérieur du Téménos, à une profondeur de 75 centimètres à $1^{m}, 50$. La première de ces séries, qui est la plus importante, est située devant le sanctuaire d'Aphrodite et le corridor qui y fait suite. Les constructions qui la composent sont au nombre de vingt-cinq. Elles sont de formes très-variées et faites chacune de deux ou plusieurs pierres. Parmi elles il y en a dont la forme carrée, rectangulaire ou ronde, donne immédiatement l'idée que c'étaient des bases de colonnes, ou des piédestaux de statues; et d'autres dont la forme semi-circulaire indique des niches qui contenaient des statues ou autres offrandes faites aux dieux.

La seconde série, placée devant l'autre corridor, contient

seize de ces petites constructions qui, tout en différant entre elles dans les détails et les dimensions, ont toutes la même forme rectangulaire.

Un grand nombre de débris de vases, statuettes et autres objets en bronze, en cuivre et en fer, plusieurs fragments d'inscriptions sur des plaques de bronze et de cuivre, et quelques inscriptions sur des plaques de plomb, ont été trouvés autour de ces pierres et notamment de celles de la première série. La découverte de ces débris d'ex-voto et la variété des formes de ces constructions me font supposer qu'elles étaient des monuments votifs sur lesquels des statues et autres objets d'une grande dimension étaient placés en même temps que des offrandes de dimension plus petite.

Au sud-est du Téménos et hors de son enceinte, il y a une construction parallélogramme de 144 mètres sur 13^{m},50, et dont les murs en appareil hellénique ne dépassent pas le niveau du sol actuel. Cette construction pourrait être considérée de prime abord comme affectée aux jeux Naïens, qui étaient célébrés à Dodone, en l'honneur de Jupiter Naïos et de Dioné; mais la grande proximité du mur du Téménos, qui aurait gêné le mouvement des lutteurs et des spectateurs, me fait supposer qu'elle appartenait plutôt aux temples et servait à quelques pratiques religieuses.

En dehors des édifices dont les ruines ont été découvertes, il devait y avoir à Dodone un stade et un hippodrome affectés aux jeux Naïens; mais, soit qu'il n'y ait pas eu de grands édifices construits pour ce service pendant la période hellénique, soit que les constructions de cette époque aient été détruites pour faire place à d'autres plus modernes, je n'ai pas trouvé de ruines pouvant provenir de tels édifices et déterminant leur emplacement. Je crois pourtant que le stade pourrait être placé au sud-ouest du Téménos et au sud-est du théâtre, dans l'endroit où mes fouilles ont mis à jour plusieurs pans de

murailles bâties en petites pierres et en chaux, et parmi lesquels on aperçoit quelquefois de grandes pierres provenant de constructions helléniques. Quant à l'hippodrome, l'endroit qui me paraît le mieux convenir à son emplacement serait au nord-est du Téménos, et à une distance de quelques centaines de mètres. Dans cette direction, la plaine s'enfonçant au milieu des collines forme une espèce de cirque naturel, qui, entouré d'élévations de trois côtés, présenterait toutes les conditions nécessaires pour la course des chars et pour le placement des spectateurs.

J'ai maintenant à donner une liste sommaire des objets qui ont été découverts dans les ruines de Dodone.

Les ex-voto et autres fragments en bronze et en cuivre sont les plus nombreux et les plus importants. Ils se composent des catégories suivantes :

I. 20 statuettes en bronze de différentes époques et la plupart archaïques.

II. 31 bas-reliefs sur des plaques de bronze, représentant divers sujets.

III. 16 statuettes d'animaux.

IV. 25 vases sacrés et autres ex-voto ou fragments d'ex-voto portant des inscriptions dédicatoires à Jupiter Naïos et Dioné, et un à Aphrodite.

V. 45 inscriptions et fragments d'inscriptions sur des plaques de bronze et de cuivre, contenant des vœux, des actes accordant la proxénie ou autres honneurs, des affranchissements d'esclaves, etc.

VI. 84 inscriptions entières et fragmentées sur des plaques de plomb. Elles contiennent des demandes et des vœux adressés à l'oracle de Jupiter Naïos et Dioné, et quelques réponses de l'oracle. Un certain nombre de ces plaques contiennent chacune jusqu'à trois inscriptions d'époques différentes et par-

fois éloignées. Ces inscriptions sont quelquefois tellement entremêlées que leur déchiffrement devient presque impossible. Je n'en ai pu lire jusqu'à présent que trente-cinq.

VII. 96 fragments de couronnes, d'ornements, de cuirasses, de vases, de trépieds et d'autres offrandes en plaques de bronze ou de cuivre.

VIII. 44 petits trépieds et fragments de trépieds, de candélabres ou de cistes.

IX. 132 petits bassins et vases, poteries et fragments de poteries, de vases et de bassins.

X. 194 anses de vases de différentes formes.

XI. 102 pièces de toilette et de parure, telles qu'agrafes, fibules, bracelets, bagues, etc.

XII. 17 pièces à l'usage des cavaliers et des chevaux, telles qu'éperons, mors, etc.

XIII. 38 pièces d'armure, telles que casques, géniastères de casque, pointes de flèche, etc.

XIV. 27 fragments d'instruments divers, tels que couteaux, ciseaux, styles, etc.

XV. 40 pièces d'objets employés probablement à quelques cérémonies religieuses, telles que bases d'encensoirs, petites boîtes, petites haches votives, etc.

XVI. 100 fragments de statues de diverses grandeurs et de statuettes d'animaux.

XVII. 110 fragments d'objets divers, tels que serrures, petits crochets, clous d'ornementation, etc.

Les objets en fer qui y ont été découverts consistent en 37 lances de formes et grandeurs différentes, 4 fragments d'épée, 2 bagues et plusieurs fragments d'instruments, tels que styles, strigiles, couteaux, ciseaux, aiguilles, etc.

En or et en argent, ainsi qu'en terre cuite, en marbre et autres matières, je n'ai trouvé que très-peu d'objets, et ceux-ci sans importance.

Il a été aussi découvert 662 monnaies dont 14 en argent et 648 en bronze. Elles se divisent dans les catégories suivantes :

288 monnaies d'Épire et de différentes contrées épirotes, dont 2 en argent.

77 monnaies de différentes villes et pays de la Grèce, dont 5 en argent.

85 monnaies de divers rois et villes macédoniennes, dont 3 en argent.

60 monnaies romaines dont 4 en argent.

152 monnaies entièrement frustes.

N° III.

SUR UN FRAGMENT D'AMPHORE PANATHÉNAÏQUE,

PAR M. DE WITTE.

Je viens de recevoir d'Athènes, à la date du 25 mars 1877, une lettre de M. Albert Dumont qui signale à mon attention un fragment de vase panathénaïque, trouvé récemment dans les fouilles qui s'exécutent à l'Acropole, aux abords de l'Érechthéion. Déjà dans le n° de mars 1877 du *Bulletin de correspondance hellénique* (p. 173 et suiv.), M. Jules Martha a parlé de quelques fragments de vases de la même espèce, recueillis dans ces fouilles. Quelque petit qu'il soit, celui dont M. Dumont m'envoie un calque a une importance bien plus grande : il porte les huit premières lettres d'un nom d'archonte, ΘΕΜΙΣΤΟΚ... (Θεμιστοκλῆς). On ne rencontre ce nom, si je ne me trompe, que quatre fois dans la liste des archontes d'Athènes. Ce ne peut être ni le grand Thémistocle, ni l'archonte de la seconde année de la CCIX^e olympiade[1] (an 58 de l'ère chré-

[1] Albert Dumont, *Essai sur la chronologie des archontes postérieurs à la CXXII^e olympiade et sur la succession des magistrats éphébiques*, p. 65, Paris, 1870.

tienne). Mais c'est évidemment, comme le pense M. Albert Dumont, l'archonte Thémistocle qui entra en charge la seconde année de la CVIII[e] olympiade (347 av. J. C.). Les lettres sont tracées en colonne verticale de haut en bas. Thémistocle se place entre *Pythodélos*, archonte de la première année de la CXI[e] olympiade (336 av. J. C.), dont j'ai eu l'honneur de parler à l'Académie dans une précédente communication [1], et Polyzélos, archonte de la seconde année de la CIII[e] olympiade (367 av. J. C.)[2]. Le nom de Polyzélos est écrit horizontalement le long d'une des colonnes qui encadrent la figure de Pallas-Athéné, comme sur les amphores d'une date plus ancienne, où l'on lit tout simplement **ΤΟΝ ΑΘΕΝΕΘΕΝ ΑΘΛΟΝ**, tandis que celui de Pythodélos est tracé comme le nom de Thémistocle, en lettres superposées et en colonne verticale. Ceci nous apprend d'une manière positive que cet usage de tracer les inscriptions en colonne sur les amphores données en prix aux fêtes des Panathénées remonte déjà à onze ans avant la date de l'archontat de Pythodélos, nommé sur deux amphores tirées des tombeaux de Cervetri [3]. Il y a encore un intervalle de vingt ans entre Thémistocle et Polyzélos. La disposition des lettres dans l'inscription de Thémistocle confirme ce que j'ai dit précédemment sur la chronologie des amphores panathénaïques.

N° IV.

VOYAGE DE M. GILLIÉRON EN ÉPIRE.

M. Alfred Gilliéron, docteur en philosophie et professeur au gymnase de Neufchâtel (Suisse), me prie de communiquer

[1] *Comptes rendus*, 1873, p. 238 et suiv. — 1875, p. 53 et suiv.
[2] *Comptes rendus*, 1868, p. 182 et suiv.
[3] Et non de Corneto, comme je l'avais dit, d'après des renseignements inexacts.

en son nom à l'Académie plusieurs documents provenant d'un voyage qu'il a fait l'an dernier sur la côte d'Épire.

Le plus intéressant de ces documents est le dessin d'une stèle funéraire, récemment exhumée sur l'emplacement de l'ancienne Apollonie. Elle se distingue des monuments, ordinairement assez simples, de la même classe, par la richesse et par la complexité d'une décoration très-originale. Sous un fronton triangulaire, orné d'une tête de femme et supporté par un rang de denticules, court d'abord une frise de toutes petites figures, représentant un combat d'Amazones. J'avais moi-même remarqué et fait dessiner à Apollonie plusieurs fragments de ces petites frises d'Amazones; je m'étais étonné de l'exiguïté des monuments auxquels elles pouvaient appartenir : la découverte de M. Gilliéron en montre l'application à la décoration des stèles, emploi qui n'était pas connu jusqu'ici et qui paraît particulier à Apollonie. Plus bas, on retrouve les deux rosaces qui forment l'ornement ordinaire des stèles grecques; mais ici elles ne sont pas seules. Par une combinaison ornementale et symbolique des plus hardies et des plus inattendues, sur le bord de chaque fleuron est posé, on pourrait dire perché, un de ces oiseaux à tête et à corps de femme, Sirènes ou Harpyes, dont la présence sur les monuments funéraires remonte au plus ancien temps de l'art grec et gréco-asiatique; une filiation lointaine les rattache aux oiseaux qui représentent l'âme ou le souffle des morts sur les tombeaux égyptiens. Enfin la décoration de la stèle se termine à la partie inférieure par un vase placé entre deux griffons. L'inscription, qui répète deux fois, au milieu de ces ornements, le nom de *Parmeniscos* fils de *Damen,* n'est pas très-ancienne : elle s'accorde avec le style du monument, dont le luxe trahit l'époque macédonienne et peut-être même le voisinage des temps romains, mais conserve dans l'arrangement du détail une élégance tout hellénique.

Je dois m'en tenir à cette description succincte. Il appartient à M. Gilliéron de publier lui-même le monument qu'il a découvert, avec une étude qu'il veut bien réserver à notre recueil des *Monuments grecs*. J'ai voulu seulement prendre date en son nom devant l'Académie.

A ce précieux dessin, M. Gilliéron a joint :

Un plan de l'enceinte d'*Apollonie*, travail qui manquait à la science et que le temps ne m'avait pas permis à moi-même d'exécuter pendant mon très-court séjour sur l'emplacement de cette ancienne ville ;

Un plan de l'enceinte antique d'*Ambracie*, plus exact et plus complet que celui que l'on possédait antérieurement.

Avant de partir pour cette exploration, M. Gilliéron avait bien voulu me demander de lui indiquer quelques points de la côte d'Épire pouvant donner lieu à des recherches nouvelles : je suis personnellement heureux que son attente n'ait pas été trompée et que son zèle de voyageur instruit ait été récompensé par des résultats d'un véritable intérêt scientifique.

Léon Heuzey.

N° V.

UNE DÉESSE VOILÉE, REPRÉSENTÉE À CHEVAL.

Comme j'ai fait à l'Académie plusieurs communications sur l'importance et sur la signification des figures voilées dans les représentations de l'art grec[1], je devais à mes confrères de leur signaler un monument très-curieux de cette catégorie, venu récemment à ma connaissance. Il a été gravé dans le premier numéro d'un nouveau recueil périodique publié à

[1] Voir les *Comptes rendus de l'Académie*, 1874, p. 19, et les *Monuments grecs* publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France.

Athènes, le Παρνασσός. L'auteur de l'article est un archéologue grec, M. Mylonas, déjà connu par plusieurs travaux pleins d'intérêt et notamment par ses études sur les miroirs antiques trouvés en Grèce. L'honneur d'avoir fait connaître ce monument et d'en avoir tenté la première explication savante appartient tout entier à M. Mylonas; je désirerais seulement présenter sur le même sujet quelques observations qui s'écartent en plusieurs points des conclusions qu'il a adoptées.

Le monument dont il s'agit est un couvercle de miroir en bronze, dont le lieu exact de provenance n'est pas connu, bien que cet objet, qui se voit au musée de la Société archéologique d'Athènes, ait été certainement découvert en Grèce. Il est décoré d'une figure de femme voilée; mais cette femme voilée, par une disposition dont il n'y a pas, je crois, d'autre exemple dans l'antiquité figurée, est représentée assise de face sur un cheval enlevé au galop et cabré à demi. Elle se tient de la main droite à l'encolure du cheval, et de la main gauche, par un geste expressif, plein de noblesse et de grâce, elle écarte son voile de son visage. Elle ne porte d'ailleurs aucun attribut et ne diffère en rien des figures de femmes voilées que l'on rencontre en grand nombre, particulièrement parmi les figurines de terre cuite. Cependant, malgré l'absence de tout symbole, on ne dira pas que c'est un sujet de genre, une scène de la vie commune. Il n'est personne qui ne reconnaisse dans une pareille composition une conception mythologique et tout idéale.

Quel nom faut-il donner à cette divinité? M. Mylonas propose une interprétation qui paraît au premier abord très-vraisemblable. Il a trouvé dans les scolies d'Homère[1] que les Romains adoraient une Vénus à cheval, ἔφιππον Ἀφροδίτην; Servius parle aussi de cette *Venus equestris*, dont la statue passait pour avoir été consacrée par Énée, en l'honneur de sa

[1] *Schol. in Iliad.* II, 820.

mère, lorsque, débarqué sur la côte italienne, il quitta ses vaisseaux pour monter à cheval[1]; ce serait la déesse représentée sur le miroir athénien. Pour ma part, je ne verrais aucune impossibilité à reconnaître Vénus dans une figure drapée et voilée, puisque j'ai fait moi-même à cette déesse une place parmi les divinités qui avaient le voile pour attribut. Là n'est pas pour moi la difficulté.

Laissons de côté la question de savoir si le nom de Vénus équestre n'était pas simplement une manière de désigner une déesse d'un ordre secondaire et spécial, empruntée par les Romains aux Gaulois : la déesse Épona, protectrice des chevaux. La seule objection qui m'arrête, c'est que le miroir a été trouvé en Grèce et que dès lors il est assez étrange d'y rencontrer une divinité que les scoliastes grecs considéraient comme purement romaine. Le style même de la représentation, sans remonter à la haute époque hellénique, est tout à fait grec et peut appartenir à l'époque des successeurs d'Alexandre; on remarquera que le cheval en particulier est très-beau d'allure et qu'il conserve quelque chose du caractère des chevaux de la frise du Parthénon. Du reste, même à l'époque de la domination romaine, on ne voit pas que les artistes qui travaillaient en Grèce aient représenté sur les monuments de ce pays des figures appartenant en propre à la mythologie nationale des Romains. Je crois donc que c'est dans la mythologie hellénique qu'il faut de toute manière chercher l'explication de la figure qui décore le miroir publié par le *Parnassos*.

Dans une peinture de vase grec[2], représentant le lever du soleil sous la figure du dieu Hélios qui sort de la mer sur un char traîné par des chevaux ailés, on voit de l'autre côté du tableau une femme voilée, assise sur un cheval qui

[1] Servius, *Ad Æneid.* I, 720.

[2] Lenormant et de Witte, *Élite des monuments céramographiques*. II, pl. 102.

s'éloigne au petit pas et commence à disparaître derrière un pli de terrain. Les archéologues y ont reconnu avec raison Séléné, la déesse de la lune, qui fuit et s'efface devant le jour; mais tout le monde comprendra que la même allégorie ne saurait être figurée par un cheval fougueux; une allure douce et lente convient seule à cette déesse, comme à l'astre qu'elle représente. Il faut donc chercher une autre explication.

J'ai montré ailleurs que la déesse à laquelle l'attribut du voile convenait le plus ordinairement, dans les représentations de l'époque hellénique, était Déméter. Or il existait justement en Grèce, et particulièrement en Arcadie, une légende très-ancienne et très-populaire qui mettait Déméter en rapport avec le cheval; on racontait que Posidon, le dieu des eaux, avait pris cette forme pour s'unir à la déesse, métamorphosée elle-même en cavale. L'art primitif, avec sa rude naïveté, n'avait pas craint de rappeler ce mythe bizarre, et l'on sait qu'il existait à Phigalie une caverne sacrée, sanctuaire des anciens âges, où Déméter était figurée comme une idole à tête de cavale et à corps de femme [1]. Lorsque l'art grec se perfectionna et chercha surtout l'expression de la beauté, il dut s'efforcer d'éviter ce qu'il y avait de répugnant dans une pareille représentation et de tourner la vieille légende pour la rendre acceptable aux yeux. C'est à une atténuation, à un euphémisme de ce genre que je serais tenté d'attribuer la composition du remarquable groupe équestre figuré sur le miroir d'Athènes. On aurait ainsi créé un pendant à une autre scène mythologique bien connue : l'enlèvement d'Europe assise sur le dos de Zeus, transformé en taureau. On ne peut nier qu'il n'y ait entre les deux fables ainsi représentées une étroite correspondance. De cette manière s'expliquerait aussi le geste de la déesse écartant son voile de son visage, geste qui, chez les

[1] Pausanias, VIII, 42.

Grecs, avait un caractère essentiellement nuptial; c'est ainsi que sur plusieurs monuments, et notamment sur la frise du Parthénon, Héra était représentée se dévoilant en présence de son divin époux.

Sans méconnaître ce qu'il y a d'ingénieux et de disert dans l'hypothèse de M. Mylonas, l'interprétation par le mythe grec de Déméter me paraît préférable au sujet tout romain de la Vénus équestre. Du reste, que l'on se prononce pour l'une ou pour l'autre déesse, ce n'en est pas moins une nouvelle preuve du caractère mythologique des figures voilées dans les représentations de l'art antique.

Léon Heuzey.

N° VI.

SUR UN VASE PEINT DU MUSÉE DU LOUVRE,

PAR M. RAVAISSON.

M. Ravaisson décrit un vase peint de fabrique grecque qui appartenait à M. Eugène Piot et qui vient d'être acquis par le Musée des Antiques. C'est une coupe sans pied, de ce style très-antique qu'on appelle corinthien. La partie supérieure en est ornée d'une frise à personnages. Le sujet principal se compose de deux cavaliers affrontés, entre lesquels s'élève une grande palme. Tout le reste de la frise est occupé par des satyres de formes grotesques qui puisent dans un cratère ou dansent en tenant des cornes à boire.

Le groupe de deux cavaliers réunis, fréquent sur les monuments antiques, a toujours été interprété comme représentant les Dioscures, et il se peut que ce soit le sens du groupe qu'offre la coupe nouvellement entrée au Louvre.

D'autre part, rien de plus ordinaire que la représentation de la vie heureuse des dieux et des héros par les jeux des

personnages, satyres et ménades, qui composent le cortége de Bacchus.

Enfin la frise dont il s'agit présente encore des oiseaux (un cygne et un coq) et des fleurs, qui semblent mis là, comme sur nombre de monuments analogues, ainsi que M. Ravaisson l'a dit dans une autre occasion, pour suggérer l'idée d'un jardin.

La peinture dont il s'agit peut donc être comprise comme montrant Castor et Pollux dans la vie céleste.

Mais si l'on considère que la grande palme placée entre les deux cavaliers semble devoir être un signe spécial de triomphe, que les personnages élevés par la mort à la condition héroïque sont très-habituellement figurés, aux époques les plus antiques, sur des chars (ainsi qu'on le voit par les stèles funéraires trouvées à Villanova par M. Zannoni et à Mycènes par M. Schliemann), et, plus tard, à cheval, et enfin que les coupes, plus souvent encore que tous autres vases, sont ornées de symboles d'apothéose (ce qui s'explique aisément si l'on se rappelle que les héros accueillis dans le ciel y tiennent d'ordinaire une coupe qu'une déesse vient remplir), on sera amené à penser que la frise en question représente, quoique peut-être sous le type mythologique des Dioscures, l'idée de la condition héroïque parmi la félicité éternelle.

N° VII.

SUR UN VASE PEINT DU MUSÉE DU LOUVRE, PAR M. RAVAISSON.

M. Ravaisson présente à l'Académie un dessin d'un vase peint, lécythus à couverte blanche de fabrique athénienne, d'une grande beauté de dessin et dont le sujet doit être interprété à son avis, tout aussi bien que celui dont il a parlé dans

la séance précédente, comme un monument de la croyance grecque en une autre vie.

On voit sur ce vase une stèle funéraire entourée de bandelettes. Devant, et sur les degrés qui portent la stèle, une femme est assise, tenant sur le dos de sa main droite deux petits oiseaux. Derrière elle est un jeune homme appuyé sur une lance; devant elle, une jeune femme qui tient une corbeille remplie sans doute, comme on peut le supposer d'après de nombreux exemples analogues, de rubans, de fleurs ou autres menus objets de luxe et de toilette.

On a rencontré souvent, sur les lécythus athéniens à couverte blanche, des tableaux à peu près semblables, qu'on a toujours expliqués comme représentant des offrandes apportées à des tombeaux, ou, plus brièvement, des *offrandes funèbres*.

Mais, d'abord, on ne voit jamais dans ces scènes une libation, ce qui était l'offrande principale et la plus ordinaire.

En second lieu, sur un des lécythus attiques publiés par Stackelberg dans ses Tombeaux des Hellènes, la femme assise sur les marches de la stèle se tient le genou gauche, attitude toujours expressive du repos; sur un autre, elle est entièrement nue. Est-il possible de voir là une personne qui accomplit cette cérémonie religieuse d'apporter des offrandes à un tombeau?

Enfin, sur le lécythus même qui vient d'entrer au Louvre, les oiseaux que porte la femme assise sont, comme on vient de le voir, posés sur le dos de sa main.

Cette représentation s'explique aisément si on la compare à celle qu'offre un autre lécythus publié par Stackelberg, où un jeune homme porte pareillement sur le dos de sa main un petit oiseau auquel un second jeune homme, qui fait face au premier, présente le dos de sa main, évidemment pour y appeler l'oiseau.

C'est là certainement un de ces jeux, de ces divertissements auxquels, sur de nombreux monuments dont j'ai déjà eu l'occasion de parler, on voit se livrer les habitants de l'Élysée. Sur une pierre gravée qui appartient à notre savant confrère M. Le Blant, et qui représente une de ces scènes qu'on appelle communément des *repas funèbres*, la femme, assise, comme d'ordinaire, sur le lit, porte un petit oiseau sur le dos de sa main. C'est un indice de plus que ces sortes de scènes ne sont ni des *repas funèbres*, ni de simples *repas de famille*, mais bien, comme je crois l'avoir prouvé (dans le *Monument de Myrrhine*), des tableaux allégoriques de la félicité élyséenne. Le tableau que présente le lécythus acquis par le Musée n'est donc autre chose que la représentation d'une scène de l'autre vie. Les personnages y sont des morts, et le lieu l'Élysée.

La stèle ornée de bandelettes et qui, sur d'autres lécythus du même genre, l'est souvent aussi de couronnes et de flacons à parfums, figure le tombeau honoré, comme un temple, où habite un être divin; souvent, en effet, on voit voltiger, à l'entour, des ombres ou âmes, sous la forme de très-petites figurines ailées. Les personnages sont des morts, parmi la paix et les délices de la vie divine. Les lécythus athéniens sur lesquels sont peintes ces scènes sont revêtus d'une couverte blanche, sur laquelle les objets, et les personnages surtout, sont tracés en rouge; pour quelques ornements et quelques accessoires, il est aussi fait usage de certaines autres couleurs, telles que le blanc et le brun, mais dans une faible mesure. Il faut se rappeler ici que le blanc et le rouge, le rouge pourpre surtout, étaient les couleurs qu'on croyait éminemment propres aux dieux, et, par suite, aux héros, aux rois, etc.

Enfin, il est à propos de remarquer qu'on trouve beaucoup de vases peints des époques les plus récentes sur lesquels se voient une stèle ceinte de bandelettes et, à droite et à gauche, différents personnages, femmes et jeunes hommes surtout.

tenant des éventails, des guirlandes, des coffrets, des flacons, etc.; ce ne sont point là des *offrandes funèbres,* et, sur ces vases comme sur les lécythus athéniens, le sujet représenté n'est autre chose que l'éternel thème que reproduisent, contrairement aux opinions en faveur dans l'archéologie moderne, un nombre presque infini de monuments antiques, c'est-à-dire la vie divine et héroïque, à laquelle la mort fait arriver les hommes.

M. Miller rappelle, à ce propos, que l'Académie avait proposé autrefois pour sujet de prix une étude sur les *repas funèbres,* et que le mémoire de M. Albert Dumont, qui fut couronné, contenait une théorie que contredit celle de M. Ravaisson.

M. Maury demande à M. Ravaisson si les inscriptions justifient son interprétation sur le sens des représentations funèbres.

M. Ravaisson reconnaît que les inscriptions expriment quelquefois des idées opposées, et l'on ne peut s'en étonner; car il y avait, dans l'antiquité, des sentiments bien divers à ce sujet. Au contraire, la croyance publique et traditionnelle est constamment reproduite sur les monuments figurés; mais il y a des inscriptions en très-grand nombre qui expriment de la manière la plus décidée cette même croyance, et, parmi ces inscriptions, plusieurs, entre autres celle des Athéniens morts à Potidée, qui ont un caractère public et solennel.

N° VIII.

FOUILLES EXÉCUTÉES À MYCÈNES, PAR M. SCHLIEMANN.

Pausanias, après avoir rapporté que Mycènes, après la guerre médique, fut entièrement détruite par les Argiens, ajoute qu'on voit encore près du mur d'enceinte de la cita-

delle les tombes des princes de l'époque homérique. On avait cherché ces tombes dans la ville basse; M. Schliemann, visitant Mycènes en 1868, émit dès lors l'opinion qu'elles devaient se trouver dans la citadelle même. Cette opinion, imprimée dans son livre sur Ithaque, a été vérifiée par les fouilles.

Trente-quatre puits furent d'abord creusés au sommet de l'acropole. Deux de ces puits, dans le voisinage de la fameuse porte aux Lions, fournirent un certain nombre d'idoles ou de femmes cornues, dans lesquelles M. Schliemann voit des figures très-antiques d'Héra, divinité tutélaire du pays.

Les fouilles, un instant suspendues, furent reprises en juillet 1876. Elles débutèrent par d'intéressantes explorations sur l'emplacement de Tirynthe.

Le 7 août, les fouilles de Mycènes commencèrent pour la seconde fois : elles durèrent quatre mois et employèrent chaque jour en moyenne cent vingt-cinq ouvriers, répartis en plusieurs groupes, dont l'un sous la direction de Mme Schliemann. Six voitures transportaient les déblais qui eussent encombré les excavations et les tranchées. Les recherches furent dirigées : 1° sur le bâtiment souterrain appelé *Trésor;* 2° sur la citadelle.

Véli-Pacha avait essayé, sans y réussir, de pratiquer une ouverture dans le Trésor. On n'y a rien trouvé que quelques fragments de frises et une feuille d'or. Dans le passage situé au-devant du Trésor, les poteries recueillies ont paru très-anciennes : ce sont de grands vases avec des bandes de méandres et des bandes de grues.

Dans l'acropole, M. Schliemann a rouvert le passage de la porte aux Lions; il a déblayé le seuil de cette porte, l'un des plus grands que l'on connaisse (8 pieds de large, 12 pieds de long). Il porte quinze sillons parallèles destinés à assurer le pied des bêtes de somme; on y voit encore les trous des

gonds et le creux qui recevait la barre de la porte. A gauche était une petite chambre, apparemment la loge d'un gardien. Trois mètres plus loin, deux maçonneries saillantes semblent indiquer une seconde porte. Dans l'intervalle il y avait deux conduites d'eau, d'appareil cyclopéen, aboutissant à deux réservoirs. Un peu plus loin, au-dessus de l'emplacement des cinq tombes, trois rangées de stèles ont été mises au jour. Quatre d'entre elles étaient sculptées.

L'une représente en bas-relief un chasseur debout sur un char attelé d'un cheval; au-dessous du char, un chien en quête de gibier. La scène est entourée d'une marge contenant des cartouches remplis de belles spirales. L'autre stèle représente un guerrier armé d'une épée, debout sur un char attelé d'un cheval; devant le cheval un autre guerrier essaye de frapper d'une lance le personnage debout sur le char. Sur la lance est figuré un objet analogue aux idoles trouvées à Hissarlik. Derrière le char on voit un *lituus* et une épée. M. Schliemann considère ces sculptures comme l'œuvre d'une école purement hellénique, sans trace d'influence orientale, qui marque le point de départ de l'art des Phidias et des Praxitèle.

Les stèles étaient disposées en deux cercles concentriques reposant en partie sur le roc, en partie sur une maçonnerie cyclopéenne.

En continuant les fouilles, on découvrit plus bas d'autres stèles funéraires. Plus bas encore, on mit au jour un autel d'aspect cyclopéen, recouvrant de nouvelles stèles funéraires. Enfin, au-dessous de ces monuments, on rencontra cinq vastes sépulcres quadrangulaires, creusés dans le roc, d'environ 8 mètres de long sur 5 de large, et revêtus à l'intérieur, en bas, sur les quatre faces, d'une maçonnerie d'appareil cyclopéen. Le fond était formé par un lit de cailloux. M. Schliemann explique la présence des cailloux en supposant qu'ils

étaient destinés à établir la ventilation du bûcher. Il décrit de la manière suivante le mode d'incinération partielle auquel on a dû recourir : au fond des tombeaux, on aurait accumulé du bois et on aurait formé de la sorte autant de bûchers qu'il y avait de personnes à inhumer. Dans une chambre on a compté cinq bûchers séparés; dans une autre, trois; une des chambres contenait un seul bûcher. On plaçait sur les matières combustibles les corps recouverts d'ornements d'or et de vêtements magnifiquement décorés de larges boutons d'or; on jetait dans la tombe de grandes quantités de bijoux et d'ornements d'or.

L'une des chambres a donné cinquante-trois seiches d'or de grandeur naturelle, soixante-dix plaques d'or représentant, en beau travail au repoussé, des papillons, des seiches et autres objets; d'autres plaques, également d'or, en forme de sanctuaires, montrant à la partie inférieure trois assises de maçonnerie cyclopéenne, surmontées de trois niches séparées par une colonne parfaitement semblable à celle qui est entre les deux lions de la porte.

Les niches sont terminées par une construction en manière de tourelle avec quatre cornes à la partie supérieure. Au-dessus, on voit deux colombes qui s'envolent. Dans la même chambre, on a recueilli encore plus de quarante diadèmes d'or, avec rosaces et spirales au repoussé; vingt-cinq gobelets d'or, richement ornés, dont plusieurs d'un grand poids (l'un d'eux pesait 2 kilos); une quantité de vases d'or, de coulants, de colliers, de bagues avec intailles. Ici l'intaille montre un homme tuant un lion; là un lion seul; ailleurs un combat où trois guerriers sont vaincus par un seul; une chasse au cerf; trois idoles à tête cornue; quatre autres idoles analogues à celles d'Hissarlik.

Il y a une intaille particulièrement intéressante. Sous un dattier chargé de dattes, une femme est occupée à cueillir

des fruits; de l'autre côté de l'arbre, une femme est assise, vêtue d'un large et long pantalon. Ses pieds sont nus; sa tête est couverte d'un turban diadémé duquel pend sur le dos un long ornement; un masque est sur sa face; de la main droite elle offre trois pavots à une troisième femme debout devant elle, vêtue comme elle, avec cette différence que son masque est levé. Ce troisième personnage étend le bras pour recevoir les fleurs; au-dessous du bras est représentée une femme en plus petites proportions, avec un turban et un masque, et tenant des signes symboliques. Derrière la femme qui reçoit les fleurs est debout une quatrième femme, et derrière celle-ci, sur le bord de l'intaille, sont figurées six idoles, rappelant le masque de Minerve tel que le montrent plusieurs monuments. Tout en haut, on voit la mer, d'où émergent le disque du soleil radieux et le croissant de la lune.

Mais revenons au rite de la sépulture. On mettait le feu au bûcher, après avoir disposé le défunt sur sa dernière couche et quand on avait jeté toutes ses richesses dans la tombe. Le feu ne devait point consumer entièrement le cadavre, mais seulement détruire les vêtements et en partie les chairs. On éteignait le bûcher en le recouvrant d'un lit d'argile, puis on comblait le sépulcre avec des cailloux. Ce procédé, qui participe de l'inhumation et de l'incinération, est nettement indiqué, selon M. Schliemann, par l'examen des tombes. Autre particularité non moins étrange : la face du mort est recouverte d'un masque d'or massif; on a retrouvé ces masques en place; tous ont une physionomie différente, ce qui porte à croire qu'ils représentent les traits du mort.

Auprès de l'un des corps, que l'on a réussi à conserver presque à l'état de momie, on a recueilli douze plaques d'or représentant un lion poursuivant un monstre marin, ou un lion poursuivant un cerf, devant lequel est figurée une grande tête de vache à quatre cornes et à la gueule béante.

L'un des tombeaux contenait une grande tête de vache d'argent à cornes d'or; plus de deux cents épées de bronze à deux tranchants, longues de plus d'un mètre, la plupart brisées, mais toutes étroites à ce point qu'elles rappellent la forme de la rapière; un très-grand nombre d'épées courtes à deux tranchants, à large lame, à poignée d'or plaqué sur bois.

Quelques lames sont plaquées d'or dans toute leur longueur. Avec les épées se trouvait une quantité de grands boutons semi-globulaires, de bois ou d'albâtre, ornés de clous d'or; de boutons de bois ronds ou en forme de croix, plaqués d'or avec intailles finement gravées. Mentionnons encore une masse de baudriers d'or, ornés de rosaces; des ornements pour attacher les knémides; des broches d'or, grandes et petites, dont l'une représente une femme aux bras étendus, surmontée d'un palmier; trente-deux immenses casseroles de cuivre; une multitude de boules d'ambre provenant de colliers.

En 1868 et en 1870, des explorations habilement dirigées par M. Alf. Billiotti, aujourd'hui consul anglais à Trébizonde, amenèrent la découverte, à Ialysos (île de Rhodes), de quatre chambres sépulcrales, dont une, qui n'avait jamais été ouverte jusque-là, fournit une riche moisson d'objets antiques de toute sorte (vases, bijoux, ornements, etc.). Il paraît que la poterie d'Ialysos, conservée au British Museum, est analogue à celle de Mycènes. L'un des directeurs de cet établissement, M. Newton, a écrit une lettre, dont M. Schliemann donne lecture, et qui signale le rapport de forme et d'ornementation qu'offrent la poterie de Mycènes et celle d'Ialysos.

Sur la poterie d'Ialysos on retrouve fréquemment le symbole de la seiche tracé sur les disques d'or de Mycènes; on y remarque aussi la figure d'une sorte de poisson tubulaire, l'Amphitrite. Ne seraient-ce pas là des souvenirs de l'époque où les plongeurs phéniciens allaient rechercher le murex pour la pourpre de Tyr jusque dans les eaux grecques? A Ialysos on

a recueilli une idole de terre cuite représentant une femme en apparence cornue, mais dans laquelle M. Newton reconnaît une femme ayant les deux bras levés; deux vaches de terre cuite, dont la forme et l'ornementation ressemblent à celles des objets analogues trouvés à Mycènes; une bague en or; plusieurs pierres précieuses gravées, sur l'une desquelles on voit deux lions debout sur leurs pattes de derrière et affrontés comme sur la porte de Mycènes; une boîte d'ivoire avec couvercle en forme de canard (travail égyptien); un scarabée de porcelaine avec le cartouche d'Aménophis III. M. Newton exprime l'opinion que la sépulture d'Ialysos remonte à une très-haute antiquité et qu'elle est contemporaine des tombeaux de Mycènes.

N° IX.

SUR LA DÉCOUVERTE D'UNE FONDERIE DE L'ÉPOQUE PRÉ-ROMAINE, PAR M. GOZZADINI.

M. le sénateur comte Gozzadini, sénateur du royaume d'Italie, président de la Société d'histoire nationale, envoie une note sur *une cachette de fondeur ou fonderie,* découverte place Saint-François, à Bologne, il y a quelques mois. Cette fonderie se fait remarquer entre toutes les fonderies connues par le nombre et la variété des objets. *Quatorze mille* pièces de toute nature, pesant *quinze cents* et quelques kilogrammes, avaient été à une époque inconnue, mais fort ancienne, que M. Gozzadini estime être le xe ou xie siècle avant notre ère, soigneusement renfermées dans un immense *dolium* en terre cuite qui nous les a conservées. Ce dépôt est, de beaucoup, le plus riche des dépôts de ce genre signalés jusqu'ici tant en Suisse qu'en France, en Danemark, en Suède, en Hongrie, en Angleterre et en Russie. La proportion relative des objets entre eux et par rapport aux autres fonderies européennes connues offrira

aux archéologues un sujet d'étude intéressant. Relevons les principales observations adressées sur ce sujet à l'Académie par M. le comte Gozzadini.

Le vase ou *dolium* contenant les bronzes gisait à la profondeur de *deux mètres*, un peu au-dessous d'un reste de pavé qu'on peut rapporter à l'époque romaine. Ce vase, de 1m,20 de haut et de 0m,85 d'ouverture, n'aurait pu, malgré sa capacité exceptionnelle, contenir l'énorme quantité de pièces recueillies si elles n'avaient été rangées dans un ordre parfait. Les gros morceaux étaient au fond; les haches, tout autour à plusieurs étages; le reste disposé avec le plus grand soin. Le loisir n'avait pas manqué au possesseur de ce trésor au moment de l'enfouissement.

Les objets dominant dans cet ensemble sont les fibules, les haches, les bracelets, les lances, les ciseaux, les faucilles, les rasoirs. Les épées sont excessivement rares. M. Gozzadini donne les chiffres suivants :

Fibules, 2,397; haches, 1,359; bracelets, 170; lances, 110; ciseaux, 98; faucilles, 89; rasoirs, 40.

Viennent ensuite : scies, 22; gouges, 20; limes, 17; couteaux, 15; mors de chevaux, 10; instruments fusiformes, 6; épées, 5; figure humaine ithyphallique, 1.

Nous laissons de côté un nombre immense de boutons, clous, disques, fragments de ceintures, plaques estampées et 500 kilogrammes de culots de métal.

La comparaison de ces diverses catégories d'objets, avec l'ensemble des découvertes précédentes, a conduit M. Gozzadini à des résultats curieux. Tandis que la seule fonderie de la place Saint-François contenait 2,397 fibules, les 67 fonderies de Suisse et de France étudiées jusqu'ici n'en présentent que 7, remarque curieuse et qui semble indiquer que le mode de se vêtir n'était pas le même des deux côtés des Alpes à l'époque où ces enfouissements ont eu lieu. D'autres inégalités

sont également à noter. Rasoirs, 40 à Bologne, 3 seulement en France et en Suisse; limes, 17 à Bologne, 1 seulement en France et en Suisse; mors de bride, 10 à Bologne, 1 seulement en France et en Suisse; haches, 1,359 à Bologne, 797, c'est-à-dire plus d'un tiers de moins, en France et en Suisse.

Les 67 fonderies de Suisse et de France reprennent l'avantage pour les faucilles et les lances: 113 faucilles contre 89 à Bologne, 154 lances contre 110.

Quelques objets, comme les instruments fusiformes, ne se sont absolument rencontrés qu'en Italie. Les fonderies françaises et suisses n'en ont offert aucun spécimen.

« Quant à l'époque à laquelle on peut rapporter notre *fonderie,* dti M. Gozzadini, il faut exclure le plein âge du bronze, car les rasoirs lunulés, les outils fusiformes, la figure ithyphallique, quoique grossièrement primordiale, et surtout l'usage très-répandu des fibules appartiennent à un temps moins ancien. Mais si l'on ne peut abaisser beaucoup l'âge de cette fonderie, on est en droit de la rapporter soit à une époque de transition entre l'âge du bronze et l'âge du fer, soit, plus simplement, au commencement de l'âge du fer. Il s'ensuivrait que la fonderie de la place Saint-François serait à peu près contemporaine de la nécropole de Villanova[1], contenant beaucoup d'objets identiques à ceux de la fonderie. Villanova paraît remonter au xe ou xie siècle avant J. C.

« La *fonderie* bolonaise offre donc un grand intérêt, tant à cause de la date à laquelle on peut la rapporter, qu'en considération de l'énorme quantité des pièces qu'elle contenait, d'où l'on peut conclure que la région où fut enfouie cette fonderie était anciennement un grand centre de fabrication d'objets en bronze dont une bonne partie était emportée au delà des Alpes. »

[1] *La nécropole de Villanova, découverte et décrite par le sénateur comte Gozzadini.*

N° X.

SUR LE DÉCHIFFREMENT DES INSCRIPTIONS CYPRIOTES, PAR M. MICHEL BRÉAL.

Les inscriptions trouvées dans l'île de Chypre sont de trois sortes : en écriture grecque, en écriture phénicienne et en une écriture particulière, qu'on ne rencontre nulle part ailleurs et qu'on appelle cypriote. Les inscriptions de cette dernière espèce s'élèvent aujourd'hui à environ quatre-vingts. Le premier qui en ait fait un recueil est M. le duc de Luynes; voici à quelle occasion. Il avait acheté en 1850 de M. Peretié, consul de France à Beyrouth, une tablette de bronze trouvée à Dali, l'ancien Idalium, et couverte sur ses deux faces d'une écriture inconnue. L'année suivante il acquit encore du même amateur un instrument de bronze, sorte de bout de massue, sur lequel étaient tracés quelques mots dans la même écriture : il avait été découvert au même endroit. Cette double acquisition permit au savant antiquaire de résoudre une question qui le préoccupait depuis longtemps. Dans presque toutes les collections de médailles on trouvait, au nombre des pièces non classées, un certain nombre de monnaies portant comme emblèmes un bouc ou un bélier, et ayant une légende en caractères inconnus allant de droite à gauche. L'identité de cette écriture avec celle des deux monuments dont nous venons de parler le confirma dans la pensée que les médailles en question étaient d'origine cypriote; ce fut pour lui l'occasion de publier le beau volume intitulé : *Numismatique et inscriptions cypriotes* (Paris, 1852).

Dans les années qui suivirent, des collections commencèrent à être faites dans l'île de Chypre par M. Hamilton Lang, consul d'Angleterre à Larnaca, par M. le général Cesnola, consul

des États-Unis dans la même ville, et par un savant grec, M. Demetrios Pierides. M. de Vogüé rapporta au Louvre, de sa mission en Orient, onze inscriptions de cette sorte, dont une bilingue.

Le déchiffrement commença en 1872. Les premiers travaux parurent dans le journal récemment fondé des *Transactions of the Society for biblical archeology*. Un article de M. Lang appelle l'attention sur une inscription bilingue, en phénicien et en cypriote, qui faisait partie de sa collection. Un second article, dû au regretté assyriologue Georges Smith, commence le déchiffrement au moyen de cette même inscription, dont il parvint à lire quatre mots, savoir : *Melekyathon* (le nom d'un roi d'Idalium qui régna de 385 à 370 av. J. C.), *Idalium, Citium,* et le mot signifiant «roi». Ce mot n'était autre que *βασιλεύς*. Smith lit ensuite un certain nombre de noms sur les médailles, tels que Stasioicos, Evelthon, Evagoras. Il reconnaît la nature syllabique de l'alphabet et il donne exactement la valeur de dix-neuf signes.

Après lui, le célèbre égyptologue M. Samuel Birch, toujours dans le même recueil, confirme la découverte de Smith et reconnaît dans le cypriote un dialecte grec. Il commence à lire la tablette de Dali. Mais le sens de cette inscription n'est pas encore clairement aperçu.

Un savant trop tôt enlevé à la science, M. Johannes Brandis, en rectifiant la valeur de certaines lettres et en écartant quelques formes grammaticales impossibles, fait faire un notable progrès au déchiffrement. Ses observations sont consignées dans un mémoire soumis à l'Académie royale de Berlin (5 mai 1873). Il a une intelligence générale de la tablette de Dali, dans laquelle il voit un contrat de location entre la ville d'Idalium et un certain Pasileus, fils de Pasiagoras. Malheureusement il n'eut pas le temps de poursuivre ses travaux, car il mourut le 8 juillet 1873.

Le déchiffrement complet se fit l'année suivante : il se fit même deux fois, d'un côté par M. Moriz Schmidt, de l'autre côté par MM. Deecke et Siegismund, qui, travaillant d'une façon indépendante, arrivèrent à des résultats identiques. Le mémoire de M. Moriz Schmidt est intitulé : *Die Inschrift von Idalion und das kyprische Syllabar;* Iéna, 1874. Celui de MM. Deecke et Siegismund parut presque en même temps sous le titre : *Die wichtigsten kyprischen Inschriften.* Il est inséré au tome VII des *Studien* de Georges Curtius. Ces deux travaux se rencontrent sur un très-grand nombre de points; ce qui n'est pas moins important, c'est que les points où Deecke et Siegismund ont, sans le savoir, dépassé Schmidt, confirment ou complètent de la manière la plus heureuse les découvertes de ce dernier.

Depuis ce temps, des articles de M. H. L. Ahrens dans le *Philologus* (XXXV et XXXVI) et de M. Theod. Bergk (*Journal littéraire d'Iéna,* 1876) ont encore fait avancer en quelques parties l'interprétation.

Le cypriote est un dialecte éolien, se rapprochant surtout de l'arcadien. Certaines formes dialectales, comme le génitif en *αυ* des noms masculins de la première déclinaison, ou comme le génitif singulier en *ωυ* des noms de la seconde déclinaison, se retrouvent sur les inscriptions de l'Arcadie. D'autres particularités avaient déjà été signalées par les lexicographes ou les grammairiens de l'antiquité : ainsi la forme *σίς* au lieu de *τίς*, *κάς* pour *καί*, *πτόλις* pour *πόλις*, *αἶλος* pour *ἄλλος*. La langue est toujours conforme aux lois de la syntaxe grecque; les noms, les pronoms, les articles, les verbes présentent les flexions qu'on doit s'attendre à trouver d'après les règles ordinaires. L'écriture, assez lâche en ce qui concerne les muettes et les nasales, est d'une grande rigueur pour les autres consonnes de l'alphabet, ainsi que pour les voyelles et pour les diphthongues.

Le contenu de la tablette de Dali, qui, sauf quelques endroits, se lit tout entière aujourd'hui, est un contrat fait entre la ville d'Idalium et un médecin nommé Onasilos et ses frères, pour venir soigner les malades à la suite d'un siége soutenu par la ville contre les Perses et les Citiens. Une récompense en argent, ou, à son défaut, des pièces de terre sont promises à Onasilos. Le contrat est déposé dans le temple d'Athéné, à Idalium.

Le déchiffrement a reçu, depuis, une double confirmation. M. Pierides a publié en 1875 une inscription trouvée dans l'île, qui donne le même texte deux fois, une fois en caractères grecs, l'autre fois en caractères cypriotes. Le texte cypriote, lu d'après les règles qui venaient d'être établies, est identique au texte en lettres grecques. On y trouve, entre autres choses, le génitif *Στασίαυ* dont M. Pierides ne se rend pas encore bien compte. L'autre inscription est le texte bilingue rapporté en 1860 par M. de Vogüé. On lit en grec : ΚΑΡΥΞ ΕΜΙ. Or, la partie cypriote, d'après un examen minutieux, porte Κ*άρυξ ἐμί.*

Quant à l'écriture, d'après un récent travail de M. Deecke, il faudrait y voir une transformation de l'écriture assyrienne. Toutefois, la question n'est pas encore pleinement élucidée, non plus que plusieurs autres se rapportant à cette découverte. Ce pourra être l'occasion d'une autre communication.

N° XI.

SUR L'INSCRIPTION N° II DE RÜPPELL,

PAR M. ANTOINE D'ABBADIE.

Voici la copie de cette inscription telle que je l'ai lue dans Aksum en juin 1848 :

1 (3) ል | ንጉሠ | አክሱም | (ወዘ) ሐሜ (ር) | (7) ሳባእ | ን (1?)

2. (ዜ)ና | ውሉደ | እለ | ዐሚዳ | (ብእ)ስየ | ሐልን | (ንጉሠ) | (እክሱ
ም) | ወዘሐ(ሴ)
3. ን | ወዘረይዳን | ወ | ዘሰባ(1) | ወዘ | ሰል(7) ወዘ | (ብጋ) | (1)
4. ኽስ | ንጉሠ | ነገሥት | ወልደ | እሴ | ዐሚዳ | ዘኢየትመዋእ | ለፀር
5. (6) ዚአሁ | መእዜ | ወሆከ | (2) | ዚእ | ከልሁ | (5)
6. (6) ትወዋ | ለፀር | ቀድሜሁ | እቁም | ወር(4)
7. (2 ou 3) ለፀር | በንዱል | እግዚአብሔር | ፀብአኩ | ኖባ | ሰቤ | (3 ou 4)
8. (1) ሕዘ(ብከ) | ሰቤ | ተመክሐ | ወአይ(አ)ዱው | እምተከዚ | (የ)
ባፀሐ
9. (1) ኖባ | ሰበ | ገፍዐ | አሕዛበ | መንጉርሐ | ወደሳ | ወባርያ | ደ(3)
10. (1) ብእ | (ተ)ግሐ | ፀብእ | ወአማሰነ | ካዐበ | ወሠልሳ | ልሙሕ (3)
11. ዐከለ · ማይ · ቀትል | አግዋሪሁ | ወተንስአ | ወሐዊ(ሮሙ) | (2)
12. (1) ክ | ላቲ | ያስምዕዎ | ያደመ | ወበርበረ | ንዋዮሙ | ወዐ(ገ)ተ(2)
13. (3) ምመ | ሰቤ | እከያ(ተ) | አሰምዐኒ | ወ(አበ)ይና(1)ዘወየ (3)
14. ወተ(ማ)ለለ | እም | ዘፀባእኩዎሙ | ወተንሠ(አ)ኩ | በኀይለ | (እ
ግዚእ)
15. ብሔር | ወቀተልኩ | በተከዚ | በማዕዶተ | ሔ(1?)ልኬ | ወእምዝ(2)
16. ኢቆመ | ወተለውኩ | ወ(1)ተሰ | ዕሠሩ | ወሠልስ | መዋዕል | ፳፫
| (1)ን(2)
17. ቀተለ | ወአፄውዎ | ወ(አ)መሀረከ | በ(ውእዳ)(1)ደር | እ(1)ዘፄዋዎ
18. ምህርከ | ያገብእ | አሕዛብየ | ዘወፈረ | እንዘ | አውዎ | አ(4)
19. ዘንድ(የ) | ወዘ | ሐሠ(1) | ወይበርብሩ | እኩል | ወብርት | ወነጻ(3)
20. ሰ | ወያማስነ | ሠዕለ | አብያቲሁ | ወመዛግብተ | እክል | ወበሐ(2)
21. ጸደፉዎ | ውስተ | ፈለገ | ሴዳ | ወብዙኃ | ዘሞተ | በውስተ · ማ
(ይ)(2 ou 3)
22. እምኔ | ጸ(እ)ቀ | ወእንዘ | አሕማሪሆሙ | ያሰጠማ | እንዘ | መልአ(2)
23. (1)ውስቴቱ | አንስት | ወዕድ | ወፄወው | መገብተ | ከል(1)ተ | (3)
24. መጽኡ | ትዕይንተ | እንዘ | ይዳዐኑ(3)ቤተ | ወበሰማ(4)
25. ይሰከ | ፬ | ኩታሊ | ፬ | ወአንገቤናዊ | ዛሳ | ፬ | ወእሴ | ሞቶ(4)
26. ዳኖከ | ፬ | ደገሴ | ፬ | ፩ | አነኪ | ፩ | ሐዋሬ | ፩ | ከርከሬ | ፬ | ማሬ
ሆሙ | (ወ)
27. ከል | ወሰለብዎ | (ቂፉ)ደ | ብሩር | ወሐቀተ | ወርቅ | ከኑ | መን(በረ)(2)
28. ጢቱ | ፭ | ወማሬ | ፬ | ወበጽሓኩ | ካሱ | እንዘ | እቀተሎሙ | ወ
እፈ(3)
29. (መን)በርተ | አፍላግ | ዘሲዳ | ወተከዚ | ወበእንተ | በጺሓነ | (3)
30. (1)መሬድ | ዕርዌ | መሓዛ | ወሰርዌ | ሓሬ | ወያመወ | ወፈልሐ | (4)
31. መላዕልተ | ሲዳ | አህጉረ | ንድቅ | ወዘሐሠር | አሰማተ | አሀ(3)
32. (1) ንድቅ | አልዌ | ፬ | ደሮ | ፺ | ወቀተሉ | ወፄወወ | ወ(አ)ጸደፉ
33. (1)ይ | ደኅነ | አተው | አኃፈሪሆሙ | ዐሮሙ | ወመዊእሙ | በኃይ
ለ | (እግ)
34. ዚአብሔር | ወእምኔሁ | ፈነውኩ | ሰርዌ | ሐለን | ወሰርዌ | (ደ)
ኬን | (1)
35. ሰርዌ | (አ)ህጉራት | ወፈልሐ | ወጽራእ | መትሐተ | ሲዳ | አህጉረ
| ኖባ | (1)

36. በሥርመ(ን)ጉስ | አህጉረ | ንድቅ | ዘከሴ | ዘኖባ | ነሥአ | ተ(ለ)(2)
37. ኖ(አ?)ባ | ወበጽሐ | እስከ | ደወለ | ኖባ | ቀይሕ | ወድኅንእ(ምአሕ)
38. ዛብ | ወጌውዎሙ | ወቀቲሎሙ | ወመሀሬ(ከ)ሙ | በ(ን)[2] | አግ
(ብርተ)
39. (1)የ | ወተከልኩ | መንበረ | ውሰቴተ | መንበርተ | አፍላግ | ዘሲዳ
40. ወተከዜ | አንጻረ | ሀገረ | ንድቅ | ውስተ | ደሴት | ዘወ(?)(ዘ |)ዘ
41. (2)አ | ሰ(ብእ) | ፪፻ | ዕድ | ፪፻ | ፩ | ጌዋ | አንስት | ፬፻ | ፳ | ክነ |
ሰ(ዐለ)(1)
42. (2)(ተ)ለ | ዕድ | ገ፻፪ | ቅትለ | አንስት | ወደቂቅ | ፻፺ን | ሰ(በ)(1)
43. (2)ር | ክኑ | ጌዋ | ወቀትለ | ኩርኩ(1) | ወምሀርካ | ላሀም | (፺፻ዘ)
44. (1)(አ)ባግዕ | ፳፻ | ፻፺ | ወተከልኩ | መንበረ | በዝየ | በሠደ | (በ)(2)
45. (1) | እግዚአ | ሰማይ | ዘውእቱ | አርጸአኒ | ወወሀበኒ | መንግሥ
ተ | (1)
46. (1)(ሐ)ሰሜይ | የጸንዕ | መንግሥትየ | ወከመ | ዮም | ሞአ | ሊተ |
(ፍ(1)ለ)
47. ለይማእ | ሊተ | ወአይ | ሖርኩ | ከመ | የምምአ | ሊተ | ወአግነይ
| ሊተ
48. (2)ቶ | በጽድቅ | ወበርትዕ | እንዘ | ኢእዔምዕ | አሕዛበ | ወአመ
ሰን |
49. ዝመንበረ | ዘተከልኩ | ለእግዚአ | ሳማይ | ዘአገሠኒ | ወ(አ)ዘ
50 (2)ዘይ(ጸ)ው(ዐ) | ለእመበ | ዘነቀለ | ወአማሰነ | ወነሠቶ | ው(እ
ቱወ)
51. (ዘ)መዱ | ይሠርው | ወይትነቀል | እብሔር | ይሠርው | ወተከል
ኩ | (ዘን)
52. ተ | በኀይለ | እግዚአ | ሰማይ |

ESSAI DE TRADUCTION.

1. (Par la force) du roi de Aksum et de Hămer (et de Răydan et de) Săba-ĭ . . . . . pour

2. le renom des fils de la race de ʿAmida, le valeureux Hălen, roi de Aksum et de (Hămer)

Dans les notes suivantes nos conjectures et corrections sont entre crochets. Au commencement de la ligne, le premier chiffre se rapporte à la ligne de l'inscription; le second chiffre désigne le mot de cette ligne. Les simples variantes dans la lecture sont sans parenthèses.

Ligne 1, 1er mot. [በኀይለ].

Ligne 2, 6 : ሐልን, ሐሌን et ሐለን.

Ligne 2, 9 : [ወዘሐሜ].

3. et de Răydan et de Săba-ī et de Săl(hen) et de Zyamo et de (Bija et de)

4. Ḳas, roi des rois, fils de la dynastie de ʿAmida qui est invincible pour les ennemis

5. de son royaume en tout temps. Et le seigneur de Kălhu(?) s'agita (jusqu'au point qu'on)

6. tint devant lui des bravades guerrières à l'adresse des ennemis (en disant:) je me lèverai et. . . . .

7. contre l'ennemi : par la force du Seigneur j'ai fait la guerre (moi) Noba quand il a attaqué

8. ton peuple, quand il exhiba sa jactance et ne repassait pas le Tăkkăze. Et

9. le Noba arriva en violentant les peuples des Mángurhă et des Dăsa et des Barya. A vrai dire

10. la guerre fut incessante et il ravagea deux et trois fois Lĭmuh... (ou Muh. . .)

11. Ses voisins furent tués au milieu de l'eau. Et, ils (les Noba) se levèrent (pour partir) et étant allés dans

Ligne 3, 1 : [ሪ].
Ligne 4, 5 : [ኢለ].
Ligne 5, 1 : [ዘመንግሥት].
Ligne 5, 4 : [እግዚእ].
Ligne 5, 5 et 6 : ከሌ | ዘጉ (4).
Ligne 6, 1 : [እስከ ፡ ተወቅዐ] en ajoutant un ዐ pour former le passif de ወውዕ. Ce passif n'a pas été rencontré par M. Dillmann, mais il est expressément admis par les professeurs indigènes.
Ligne 7, 2 : Texte bien lu [በኀይለ].
Ligne 7, 7 : [እጺቡእ] ou mot analogue.
Ligne 8, 1 : [እሕዛቢከ].
Ligne 8, 4 : [እይዕድው pour እይዐዱ].
Ligne 8, fin : ወበዐሪ [ወበፅሐ].
Ligne 9, 7 : ወክሪያ. Je préfère ባሪያ parce que c'est une nation voisine et connue.
Ligne 9, fin : ዴ [እሙ].
Ligne 10, 1 : [ዐ] ባእ, ce mot étant répété ou par inadvertance, ou pour donner plus de force. Fin : ለሙሕ.
Ligne 11, 1 : Ma conjecture exigerait እከለ au lieu de ዐከለ. Ce passage est fort obscur. Les trois mots sont séparés, non par les traits verticaux ordinaires,

12. (le haut pays) ils lui firent des proclamations et ils pillèrent ses biens. Et il me sollicita

13. moi silencieux quand il m'apprit ces méfaits, et (c'est pourquoi il pleura)

14. et (me) supplia de leur faire la guerre, et je me suis levé par la force du

15. Seigneur et j'ai tué sur le Tàkkäze et au delà de He. . .lke, et ensuite (le Noba)

16. ne résista pas. Et j'ai suivi et pendant environ vingt-trois 23 (*sic*) jours

17. la tuerie dura et je lui fais des captures forcées et volontaires parmi les habitants des environs. Une partie des prisonniers

mais par de simples points. Ce n'est pas tout : la variante porte ከመ | ይቀትል, sans rendre compte du ለ intermédiaire.

Ligne 11, 3 : Ma conjecture exigerait ወቱንሰኡ.

Ligne 11, fin, et 12, 1 : [ለደደ]ከ. On détruirait cette conjecture si la connaissance exacte des rives de la Sida permettait d'affirmer qu'il n'y a pas de haute terre dans ses environs. Il est de règle, au moins dans les temps actuels, qu'on peut donner l'un ou l'autre genre aux noms de choses inanimées; selon cette règle, ላቲ፡ se rapporterait à ደደከ pris au féminin.

Ligne 12, 4 : ያደመ n'offre aucun sens; ደየመ, singulier inusité de አድያም, «frontières,» n'en présente guère. S'agit-il ici d'un nom propre?

Ligne 12, fin et 13, 1 : [ወዐገቲኒ ፡ መርምመ]. Dans cette restitution il faut donner à ዐገተ son sens vulgaire et juridique, ce qui est étrange. On pourrait supposer ዐገቲኒ ፡ አርሚም, «le silence m'enveloppa,» mais alors il faut modifier la lecture ምመ.

Ligne 13, 5 : [እንበይነ ፡ ዝ].

Ligne 13, fin : [ወይለወ].

Ligne 14, 3 : [ተንሣእኩ].

Ligne 16, fin : [ጸንዐ].

Ligne 16, 3 : ውእቱ፡ሰ. A Aksum je préférais lire ወመጠነ.

Ligne 17 : C'est par souvenir que je donne au verbe ማሀረከ le sens de «captura volontairement». Un lettré indigène me dit au contraire que ce verbe s'applique exclusivement aux bêtes; mais il ne justifia pas ce sens par une citation.

Ligne 17, 4 : [በውእቱ | ዱር], en donnant à ዱር son sens vulgaire; on peut aussi supposer [በውእዱ ፡ ኊዱር]. «pendant un séjour dans Wĭ-ĭda.»

18. fut ramenée par mes gens qui tenaient la campagne pendant qu'on brûlait (les maisons)

19. de Nidiq et de Hăsur et ils pillent les vivres et l'airain et les.....

20. et ils détruisent les peintures des maisons et les greniers de céréales; et par force

21. ils les précipitèrent dans la Seda, et il mourut beaucoup de monde dans l'eau

22. à cause de la presse et parce qu'elle faisait couler leurs barques alors qu'elles étaient pleines

23. de femmes et d'hommes. Et on captura deux officiers (et)

24. on revint au camp chargé de meubles et (ayant pour témoins)

25. 4 Ysoko, 4 Kutali, 4 nobles Zasa. Et parmi les morts (il y eut)

26. 4 Dănok, 4 (je dis), 1 Dăgăle, 1 Anăki, 1 Hăware, 4 Kurkura leurs chefs, et

27. .... on enleva à chacun, comme dépouilles, la sculpture d'argent et l'anneau d'or. On trouva 5 trônes

Ligne 18, fin : [አውዐዶም | አብያተ].

Ligne 19, 5 : Le sens de «vivres» est supposé dériver du verbe inusité አከለ, «mangea.»

Ligne 20, fin : [ወበኃይል].

Ligne 21, 4 : Il y a ሴዳ au lieu de ሲዳ, écrit dans les lignes 29, 31, 35, 39. Ceci prouve que l'incertitude actuelle entre la troisième et la cinquième voyelle se faisait déjà sentir à cette époque.

Ligne 21, 7 et 8 : Entre ውስተ et ማይ il n'y a qu'un point.

Ligne 22, fin : Je suppose qu'il ne manque pas de lettre ici.

Ligne 23, 1 : [በ]ው....

Ligne 23, fin : [ወ] ou [ወእሉ].

Ligne 24, 4 : [ንዋየ | ቤት].

Ligne 24, fin : [ወበሰማዕታት] ce qui est une simple conjecture.

Ligne 25, 6 : ዘሳ ou ዘሳ.

Ligne 25, 8 : እሉ pour [እለ] comme à la ligne 4.

Ligne 25, fin : [ሞቱ | እማንቱ].

Ligne 26, 4 et 5 : On dirait que le graveur a mis d'abord 4 par erreur, et le chiffre 2 ensuite.

Ligne 26, 10 : ክርኪሬ.

Ligne 26, fin : Rüppell indique ici quatre lettres manquantes; ma copie n'a aucune mention à cet égard, ce qui me prive de toute donnée pour chercher un mot convenable terminé par le ሰል de la ligne 27.

Ligne 27, 3 : ቍሩደ ou ቍሩደ | ቀሩጸ |.

28. de chambre et 4 *mara*. Et j'atteignis Kasu tout en les tuant et en (traversant) le

29. confluent des rivières Sida et Tăkkăze, et parce que nous avons atteint ce

30. lieu bas avec le corps de troupes de Măhăsa ainsi que le corps des citoyens libres, les villages de

31. Nĭdĭq et de Hăsur au-dessus de la Sida furent remplis de sang et d'épouvante (et ils se soumirent). Les noms (des villages)

32. de Nĭdĭq [qui furent vaincus] sont des Alwe [au nombre de] 4, des Dăro [au nombre de] 50. Et on tua et l'on captura et l'on précipita (dans)

Ligne 27, 5 : Le graveur peut avoir oublié ici un ፊ : voy. l. 51, 4. Dans l'Éthiopie du sud l'anneau d'or est aujourd'hui un signe de commandement.

Ligne 28, 2 : Nous ignorons le sens du terme *mara*.

Ligne 28, fin : [እፌፊስ] በ.

Ligne 29, 1 : [ማኅበርት]. Ce mot revient à la ligne 39 où nous avons lu, le professeur et moi, መንበርት en prenant ce mot pour un pluriel antique de መን በር, pluriel qu'on écrit aujourd'hui መናብርት. La leçon ማኅበርት, suggérée par M. Dillmann, semble préférable, bien qu'elle exige ማኅ pour መን copié deux fois. L'idée «d'autels», quoiqu'un peu forcée, pouvait aller à la rigueur, car les génies ou dieux des rivières sont encore admis par le vulgaire en Éthiopie. Quelques Agăw leur font même des sacrifices ou des libations, dit-on; en tout cas ils parlent de ces génies avec une crainte des plus respectueuses; on a donc pu leur élever des pierres votives dans les temps antiques.

Ligne 29, fin : [እስከ].

Ligne 30, 1 : [ገበሙራድ].

Ligne 30, 6 : [ወደመዉ], ce verbe étant cité aujourd'hui par les professeurs indigènes.

Ligne 30, 7 : Voy. l. 35, 3. Je mets au pluriel ces deux verbes en les supposant régis par አህጉረ de la ligne 31. En effet, ፄወወ de la ligne 32, copié au singulier, doit être compris au pluriel pour s'accorder avec አጸዴፉ.

Ligne 30, fin : Rüppell a lu ወጸራ. . . ; on pourrait en faire ወጸርዑ, «et ils se soumirent,» par analogie avec la ligne 35.

Ligne 31, fin : [አህጉረ].

Ligne 32, 1 : [ዘ].

Ligne 32, 6 : Le ሱ de ce mot a le jambage droit terminé par une fourche, ce qui est une manière bizarre d'indiquer la deuxième voyelle.

Ligne 32, fin : Ma copie n'indique pas le nombre de lettres qui pourraient entrer dans la lacune finale. Rüppell a . . . ስተ, ce qui donne [ውስተ].

33. l'eau. [Les vainqueurs] retournèrent en sécurité après avoir inspiré le respect à leurs ennemis et les avoir vaincus par la force du

34. Seigneur. Et ensuite j'ai envoyé le corps de troupes de Hălăn et le corps de Dăken et

35. le corps des villages, et les villages des Noba au delà de la Sida frémirent et se soumirent. Et

36. à travers le désert de Nĭgus, les villages de Nĭdĭq, des Kăse [et] des Noba on entreprit la poursuite des

37. Noba, et l'on parvint jusqu'aux frontières des Noba rouges, et [nos troupes] n'éprouvèrent aucun dommage de la part des

38. habitants, et ils les capturèrent. Et ayant tué (les uns) et reçu (les autres) à merci par la force de mes serviteurs,

39. j'ai élevé aussi un monument dans le confluent des rivières Sida

40. et Tăkkăze, vis-à-vis la ville de Nĭdĭq dans l'île Wă-ăză.

41. Le nombre d'hommes qui se rendirent fut 200, (je dis) 201; les captures de femmes furent au nombre de 405. Il y eut

42. 302 dépouilles d'hommes tués, 156 femmes tuées . . .

Ligne 33, 1 : [ማ]ይ.

Ligne 35, 3 : M. Dillmann remarque avec raison que ፈልሐ est employé ici dans un sens inusité aujourd'hui; son sens ordinaire est «bouillit».

Ligne 35, 4 : On dirait aujourd'hui ጸርዑ.

Ligne 35, 5 : Mot à mot «au-dessous de la Sida». Des troupes venant du haut pays, et descendant toujours, ont naturellement appelé «en contre-bas» ce qui est «au delà».

Ligne 36, 1 : ሠርም, «abîme,» m'a été traduit dans Aksum par በረሃ, «pays laissé désert pour protéger la frontière.»

Ligne 36, 2 : Il ne saurait être question de ንጉሥ, «roi,» car le ሠ est sacramentel dans ce mot et ses dérivés. Si la première lettre, très-fruste, a été bien lue, Nĭgus est un nom de lieu.

Ligne 36, fin : [ቶሊያ | ዘ].

Ligne 37, 1 : Je regarde ce faible ኬ comme un défaut de la pierre.

Ligne 37, fin : Ma copie portait après ወደ፡ኅኒ un trait de séparation que j'ai effacé ensuite comme n'existant pas sur la pierre : [ወደ፡ኅኑ].

Ligne 38, 5 : [በኀይል].

Ligne 39, 1 : Je suppose qu'il n'y avait pas de lettre dans la lacune (1).

Ligne 41, 1 : [ገብኦ].

Ligne 41, fin : [ሶለባ] en supprimant ዐ dans ces lettres très-frustes.

Ligne 42, 1 : [ወቅቱለ].

43. . . . . Il y eut des captures et des tueries de (la tribu des) Kurkura et 5009 prises de vaches

44. et 5015o de moutons. Et j'ai dressé ce monument ici à Sāde par la force du

45. Maître du ciel, lui qui m'a aidé et m'a donné le royaume. Que le

46. Chef du ciel rende ma royauté forte et, comme il a vaincu complétement pour moi aujourd'hui,

47. qu'il remporte la victoire pour moi et qu'il inspire la terreur partout où j'irai. Et je rends grâces, quant à moi, pour

48. son don, en vérité et en justice, tant que je ne fais pas d'injustice aux peuples et que je ne les détruis pas.

Ligne 42, 3 : On lit ገዩዱ. Nous savons qu'on gravait aussi du grec dans Aksum : il est donc permis de supposer qu'on a, par mégarde, mis un ገ éthiopien pour un Γ grec, qui signifie «trois».

Ligne 42, 7 : [፶፻፶] en prenant le ን de la copie pour un ፶ mal fait et à demi effacé.

Ligne 42, fin, et 43, 1 : On pourrait lire ዐበ | [ማኅደር], en sous-entendant ከነ ; mais cette lacune est peu importante.

Ligne 43, 5 : Je prends Kurkura pour un nom de race ou de tribu. Les deux ኩ ont leurs feuilles tout en haut du jambage, comme dans ኹ.

Ligne 43, fin : [፶፻፱].

Ligne 44, 1 : [ዘእባግዕ].

Ligne 44, 7 : በሠያ ou በሠዴ.

Ligne 44, fin, et l. 45, 1 : [በኃይለ].

Ligne 45, fin, et l. 46, 1 : [መሬሒ], car il ne semble pas y avoir de place pour répéter እግዚእ. Cette supposition conserve d'ailleurs un ሐ très-faible que j'ai cru lire.

Ligne 46, 2 : [ያጽንዕ].

Ligne 46, fin : [ፍጹመ].

Ligne 47, 6 : [ያ] pour የ.

Ligne 47, fin : [ወእግኒይ | ሊተ | ለ]. Ceci n'est qu'une hypothèse, car ma copie ne signale pas d'espace pour ce ለ ; toutefois cet espace est indiqué par Rüppell.

Ligne 48, 1 : [ሀብቶ].

Ligne 48, fin : እመሰን n'offre pas de sens ; on n'en trouverait un qu'en altérant des caractères lus. Heureusement le contexte ne souffre guère par l'absence de ce mot, que je traduis à tout hasard en y ajoutant une négation.

49. Ceci est un monument que j'ai élevé au Maître du ciel qui m'a fait roi et qui tranquillise

50. celui qui l'invoque. Si quelqu'un l'arrache ou le détériore ou l'enlève, que lui et

51. sa parenté soient déracinés et arrachés, qu'il soit déraciné de son pays. Et j'ai dressé ceci

52. par la force du Seigneur du ciel.

Ligne 49, 5 : [ኣንገሠኒ], le ን ayant été oublié par le sculpteur. On n'ose suggérer ዐገሠኒ, car ce verbe est inusité dans cette voix : d'ailleurs on n'a pas le droit de faire permuter un ኣ avec un ዐ.

Ligne 49, fin, et l. 50, 1 : [ወያገዝሕኖ].

Ligne 51, 4 : [ኣምሰሐሩ], le ም ayant été oublié par le sculpteur, absolument comme à la ligne 28 de l'inscription I déjà traduite.

Les caractères de ces 52 lignes sont plus petits et moins bien gravés que dans l'inscription I. La *feuille* du ኖ est complétement sessile; c'est un ነ pourvu d'un petit rond en haut à droite et tel qu'on le trouve dans les plus anciens manuscrits. M. Dillmann a déjà remarqué l'absence de toute diphthongue sur ces pierres. Cependant elles contiennent toutes deux le mot ኣክሱም que les vieux documents écrivent ordinairement ኣኵሱም. Les ኣ se confondent le plus souvent avec አ et, à la ligne 28, au septième mot, on trouve ኧ, caractère usité de nos jours pour exprimer un ʿ*ayn* chez les Tĭgray qui, à l'instar des Amara, confondent les sons de ዐ et de አ.

La copie de l'inscription II faite par Rüppell est tellement remplie de fautes qu'elle n'a presque pas servi à notre essai de traduction. On ne saurait en vouloir à cet éminent voyageur, car les caractères sont parfois très-difficiles à déchiffrer. Il est évident que la pierre était primitivement défectueuse : ses fissures originales font souvent l'effet de ces traits qui séparent les mots et, à cause de ces fissures, il est arrivé plus d'une fois que des espaces, qui seraient remplis par trois ou

quatre lettres dans une pierre saine, n'en ont jamais contenu que deux ou trois. Ainsi nos chiffres entre parenthèses servant à indiquer, d'après la largeur ordinaire des caractères, le nombre de lettres manquantes, sont des maxima, et l'on semble presque toujours en droit d'en supposer une, ou même deux. de moins dans chaque lacune.

Écrite dans Aksum, en juin 1848, la note qui précède infirme l'insertion de M. Sapeto qui dit[1] : «Cette inscription a 52 lignes et elle est gravée sur une pierre de marbre de cinq pieds et demi de longueur et de deux pieds et demi de largeur (1^m, 78 sur 0^m, 81). Ses lettres sont de la grandeur de 6 à 8 lignes (13 à 18 millimètres) et gravées avec une perfection exquise, infiniment supérieure à celle de l'inscription grecque et himiarite ainsi qu'à celle d'une autre inscription éthiopienne du même temps de Tazena et que je rapporte également dans mon ouvrage.» Cette contradiction est nette. Nous persistons néanmoins à affirmer que l'inscription II est moins bien gravée que la première de Rüppell, que celle-ci cède en perfection de gravure à l'inscription sabéenne de Aksum et que cette dernière n'offre pas les formes exquises des lettres sabéennes éparses sur la maison carrée de Yăha. En tout cas il est à regretter que la nature du recueil où M. Sapeto a publié sa traduction de l'inscription II ne lui ait pas permis d'y joindre le texte primitif de sa copie qu'il nous dit avoir faite en *fac-simile*. On ne saurait reconstituer ce texte d'après les termes de sa traduction française et, dès la première ligne, il paraît impossible de condenser en gĭʿĭz la phrase suivante, car elle doit représenter cette ligne unique : «Par la force de Dieu qui étend le ciel et la terre, Seigneur dans l'éternité, qui a fait roi Tazena[2].» On peut seulement conclure de là que M. Sapeto a suppléé un ጵ à la fin de cette première ligne pour en for-

[1] *Nouvelles annales des voyages*, 1845, t. II, p. 303.

[2] *Ibid.* p. 300.

mer *Tazena* en le joignant au *zena* de la ligne 2. Au lieu de ce ጵ il n'y a qu'un espace vide où nous suppléons ለ d'après l'analogie de l'inscription I. Le choix de Tazena comme nom du roi amène M. Sapeto à traduire ብእሲየ ፡ ሐሌን par « homme d'Hälen », ce qui est une troisième variante pour l'interprétation de ces deux mots. En somme, le travail de M. Sapeto ne m'a été d'aucun secours. Comme chacun voit à sa façon des lettres presque effacées, une copie indépendante est précieuse. Si je donne la mienne, en y joignant une traduction forcément incomplète et étayée souvent par de simples conjectures, c'est dans le but de provoquer une autre copie et, en l'attendant, d'engager les savants à faire des hypothèses plus vraisemblables que les miennes.

Jusqu'à preuve du contraire, nous admettrons que l'expédition guerrière racontée dans l'inscription I avait pour théâtre la province dite aujourd'hui ʿAd Yabo. Il en est de même pour le monument actuel. On y cite le Täkkäze et la rivière Sida. Un lettré de ʿAdwa nous dit qu'ayant accompagné des chasseurs d'éléphants dans ʿAd Yabo, il avait atteint une rivière Sida qui en forme la limite du côté du nord, que cette rivière se joint au Täkkäze et que sur ses rives, complètement inhabitées aujourd'hui, il avait vu les ruines d'une construction faite en pierres et chaux. On peut expliquer ce dernier fait en supposant que la route commerciale partant d'Adulis, et allant à Aksum, devait passer par là pour aboutir à Méroé et, en tout cas, finalement dans l'Égypte. Cette hypothèse expliquerait aussi l'existence d'une ville nommée Nïdïq sise près le confluent du Täkkäze avec la Sida. Ce dernier cours d'eau est peut-être le Sétif des Arabes. La richesse amenée par le commerce entre Aksum et l'Égypte devait permettre et l'achat de vases d'airain, et la décoration des maisons par la peinture. Sauf une seule exception, qui confirme la règle, je n'ai pas vu en Éthiopie de peintures dans les

maisons privées : elles sont réservées aux églises, dont un petit nombre possède aussi des vases de bronze. Une autre preuve de la décadence actuelle en Éthiopie, c'est la mention de bateaux dans l'inscription que nous examinons. Aujourd'hui, au contraire, on emploie dans ce pays des radeaux, et le terme ሐመር, *bateau, navire,* n'est compris des indigènes que par ouï-dire.

Malgré l'autorité de M. Sapeto, nous continuons à croire que le roi victorieux dont il s'agit ici est, non pas Tazena, mais Hälen, le même probablement dont il est question dans l'inscription I. Persuadé par la lecture des chroniques indigènes, et par la tradition encore persistante, que la nation Agăw a dominé dans ces contrées avant la race des Sémites, nous avons demandé à un Fălaxa s'il connaissait le terme Hälen comme nom propre. Il répondit qu'il en était ainsi et que sa secte honore un saint de ce nom, lequel signifie *si tu me vois,* dans l'idiome Agăw. A ceux qui s'étonneraient de voir employée comme nom d'homme une phrase conditionnelle, nous répondrons que l'usage local s'y prête encore actuellement et que nous avons fréquenté un Agăw qui se nommait ቢተውሉኝ, c'est-à-dire *s'il me le laisse.* Il est permis de supposer qu'à l'époque où cette pierre fut gravée les rois qui régnaient dans Aksum étaient de nation Agăw et qu'ils avaient reçu de leurs voisins sémites du Ḳas l'écriture et l'usage littéraire de leur langue gĭ̈ïz, en même temps que le culte judaïque. On trouve même une trace d'origine Agăw dans le mot « Aksum ». Ce nom n'a pas une physionomie sémitique et se laisse expliquer dans l'idiome Agăw, ce qui corrobore la tradition indigène.

A la ligne 44 de notre inscription on remarquera l'expression በዝየ ፡ በሣዴ *ici à Sāde :* elle rappelle la ligne 24 de l'inscription I où les divers copistes ont vu un ቀ ou ቁ, mais à tort. Le sens de ዝየ est plus naturel et il est probable que

la formule était la même dans les deux monuments. Quant à Sădc, des personnes intelligentes, questionnées dans Aksum, m'ont dit ignorer un site quelconque ainsi nommé. Il est cependant permis de supposer que c'était le nom du lieu où ces deux inscriptions ont été érigées, peut-être celui du *forum* antique près Aksum où l'on rassemblait de pareils monuments.

ʿAmida désigne probablement une race, comme nos noms de famille, et, dans cet ordre d'idées, ቤለ signifierait *gens de la maison, dynastie.* Quelques histoires indigènes disent ቤለ ፡ ዛጌ pour désigner une dynastie qui régna loin de Aksum; or ce Zague est mentionné ailleurs comme un nom de pays. Enfin, un professeur éminent de Gondăr traduisait ainsi la phrase qui est au commencement des deux inscriptions : « pour renseigner les enfants du parti (ou de la famille) de ʿAmida. »

Les histoires racontées par ces inscriptions rappellent ce qui se passe encore aujourd'hui en Éthiopie. Un chef laisse deviner ses désirs : on s'assemble devant lui, on prononce des ድንፋታ ou discours en langage pompeux où, à l'instar des héros d'Homère, on remémore tous ses exploits passés; on y ajoute ceux qu'on a l'intention de faire. Puis tous ces guerriers, rassasiés, comme ils disent eux-mêmes, vont piller les terres du suzerain. Celui-ci ne s'empresse pas de marcher; il rassemble enfin ses forces, établit son camp chez l'ennemi, le pille dans tous les sens pendant quelques jours, et revient chez lui avec de nombreuses dépouilles en effets pillés, mais surtout en hommes, en femmes et en troupeaux. Ces razzias sont endémiques en Éthiopie et semblent en être le mal chronique depuis au moins seize cents ans.

Rien ne montre que Hălen ait subi l'influence du christianisme qui a pénétré dans ces contrées vers l'an 330 de notre ère. Les formules de prières données par les deux inscriptions conviennent néanmoins à ce judaïsme si bien conservé, encore aujourd'hui, par quelques rameaux des Agăw. Le nom

de ʿIstär, contenu dans la première inscription, fait penser à une divinité sabéenne et nous amène à croire que, tout en étant juif de profession, Hälen conserva d'abord quelques souvenirs d'une religion antérieure et moins élevée. C'est ainsi que j'ai vu un roi africain, qui se disait musulman, feuilleter le Qoran et le mettre ensuite de côté pour aller sacrifier une génisse au génie d'une montagne, selon la foi de ses ancêtres. Si notre hypothèse pour Hälen est vraie, on peut présumer que ce roi épura ses croyances en vieillissant, et que l'inscription II, dépourvue de toute allusion au paganisme, est postérieure à l'inscription I, où Hälen était encore fils de Mars l'invincible.

Si l'on admet en outre, comme les indigènes l'affirment, que les successeurs des frères Abrĭha et Azbĭha ont été tous chrétiens, et qu'un seul ʿAmida est monté sur le trône trente-trois ans avant ces rois jumeaux, enfin si Hälen, conformément à la ligne 4 du texte ci-dessus, a été lui-même un ʿAmida, il a dû régner avant ces frères, c'est-à-dire à la fin du IIIᵉ siècle de l'ère chrétienne. Par malheur, dans l'état actuel de nos connaissances, il faut accumuler toutes ces hypothèses pour arriver à une date qui reste encore incertaine de plusieurs années.

Après avoir mis du soin à recueillir et à expliquer cette inscription, nous voudrions en tirer quelques renseignements utiles. La prospérité qui régnait alors en ʿAd Yabo peut s'expliquer par le voisinage d'une grande route marchande et n'avoir pas été générale en Éthiopie dans ces temps reculés. En tout cas, il faut être puissant et surtout riche avant de songer à faire sculpter sur une pierre le récit d'une razzia peu considérable, puisqu'elle n'a pas duré un mois.

La lecture de cette inscription suggère une remarque plus importante. Les Noba ou Nubiens, si souvent mentionnés sur cette pierre comme ennemis du roi Hälen, étaient différents des Noba rouges et, comme la race blanche ne paraît pas se conserver en Éthiopie, on peut présumer que les Noba vain-

eus étaient noirs. La distinction faite à cet égard par notre inscription fait songer à un phénomène contemporain. Nous voulons parler de ces différences si tranchées dans le teint des Éthiopiens. On voit souvent parmi eux que, dans une famille de frères et sœurs, tous germains et issus de père et mère semblables par la couleur de la peau, les uns sont d'un rouge clair, tandis que les autres sont aussi noirs que de vrais nègres. Ce fait étrange, qu'il est difficile d'attribuer à l'atavisme, paraît avoir existé il y a environ vingt siècles, et nos physiologistes les plus savants sont encore impuissants à l'expliquer.

N° XII.

RECHERCHES TOPOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES DANS LA PLAINE DE SAINT-JEAN-D'ACRE,

PAR M. VICTOR GUÉRIN.

M. Victor Guérin, dans trois séances différentes, a fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres trois communications sur Saint-Jean-d'Acre.

Dans la première, il a commencé par décrire la ville, telle qu'elle existe aujourd'hui, et la belle plaine qui l'entoure, plaine qu'il a sillonnée dans tous les sens et dans laquelle il a découvert les vestiges de plusieurs localités antiques qui n'avaient été signalées par personne. Puis, revenant à Saint-Jean-d'Acre, il s'est posé la question suivante : Quelles étaient, à l'époque du siége qu'en firent les croisés en 1189, 1190 et 1191, les positions occupées par les chrétiens? Quelles étaient aussi celles où Saladin assit son camp lorsqu'il accourut au secours de la place assiégée et qu'il s'efforça de la dégager en essayant de bloquer à son tour l'armée assiégeante? M. Guérin, grâce à l'étude attentive qu'il a faite du terrain et des historiens contemporains de ce siége, soit latins, soit arabes.

a tâché de résoudre cette question en indiquant avec netteté les positions respectives des deux armées ennemies et les diverses raisons qui les avaient fait choisir.

Dans la seconde communication, M. Guérin résume les principales phases de ce siége mémorable, l'un des plus célèbres dont l'histoire fasse mention, tant à raison de sa durée qu'à cause des forces innombrables qui s'y trouvèrent en présence. En effet, la petite armée de Lusignan fut bientôt renforcée par l'arrivée incessante d'une multitude de guerriers accourus de tous les points de l'Europe pour prendre part à cette espèce de duel gigantesque entre l'Occident et l'Orient, entre la croix et le croissant. D'un autre côté, Saladin fit constamment appel à tous les sectateurs du Coran pour essayer de maintenir en son pouvoir une place qui était regardée à juste titre comme le principal boulevard de l'islamisme en Palestine. L'habileté de Philippe-Auguste et les prodiges de bravoure de Richard Cœur de Lion finirent néanmoins par triompher de l'opiniâtre résistance des assiégés et de tous les efforts tentés par Saladin pour la sauver.

Dans une troisième communication, M. Guérin poursuit l'analyse des événements les plus importants qui se sont accomplis à Saint-Jean-d'Acre depuis sa reprise par les croisés en 1191 jusqu'à nos jours. Il décrit les différentes catastrophes qu'elle a subies tour à tour et les restaurations successives, mais toujours très-incomplètes, qui, sous Fakhr-ed-din, Dhaher-el-Amer, Djezzar-Pacha, Ibrahim-Bey, et à une époque plus récente encore, ont suivi les désastres et les destructions qu'elle a éprouvés.

N° XIII.

LETTRE DE M. ALBERT DUMONT RELATIVE : 1° À LA VÉNUS DE MILO; 2° À LA DÉCOUVERTE D'UN TEMPLE DE JUPITER OLYMPIEN; 3° À UNE INSCRIPTION DÉCOUVERTE À THÈBES.

Athènes, le 30 mai 1877.

Monsieur le Ministre,

Tous les journaux annoncent que les membres de l'Ecole française ont trouvé à Milo les bras d'une statue de femme, qui seraient ceux de la Vénus du Louvre. Une telle nouvelle n'a pas besoin d'être démentie, puisque, si elle était vraie, mon premier soin eût été de la porter à votre connaissance.

Ce faux bruit a eu pour origine une erreur de M. le président du conseil du royaume de Grèce, qui, recevant le correspondant en Orient de la *Gazette de Cologne,* lui a fait part de cette découverte. Ce correspondant a télégraphié de suite cet événement à Cologne, et de là ce bruit s'est répandu dans toute la presse européenne.

Il y a six semaines environ, un propriétaire de Milo a trouvé près de la Marine, et assez loin de l'endroit où l'on a découvert autrefois la Vénus, cinq statues. J'en ai reçu des croquis par l'obligeant intermédiaire de M. Brest, agent consulaire à Milo, et de M. Challet, consul de France à Syra. Quatre de ces statues paraissent être (malgré l'imperfection du dessin, on peut avoir une opinion) des œuvres médiocres de l'époque romaine; une cinquième statue de femme, vêtue d'une longue tunique d'étoffe légère, est d'un style beaucoup meilleur. Au milieu de tous ces marbres se sont rencontrés des jambes et des bras qu'on ne sait à quelle statue rapporter, et l'imagination des archéologues de Milo a immédiatement pensé à compléter notre admirable statue du Louvre. Je

m'efforce de réunir sur cette découverte des renseignements précis, ainsi que je l'ai annoncé dans le Bulletin.

Une découverte d'un grand intérêt vient d'être faite par M. Koumanoudis, à Athènes, sur la rive droite de l'Ilissus, au sud-ouest du temple de Jupiter Olympien. Le savant antiquaire a retrouvé à cet endroit un autel que nous savions avoir été dédié par Pisistrate, fils d'Hippias, à Apollon Pythien (VI, 54).

La dédicace est donnée ainsi par Thucydide :

Μνῆμα τόδ' ἧς ἀρχῆς Πεισίστρατος Ἱππίου υἱὸς
Θῆκεν Ἀπόλλωνος Πυθίου ἐν τεμένει.

Les deux fragments de l'autel retrouvé portent sur une seule ligne :

ΜΝΕΜΑΤΟΔΕΗΕΣΑΡ+ΕΣΠΕΙΣΙΞΙ. . . .ΥΙΟΣΘΕΚΕΝΑΠΟΛΛΟ-
ΝΟΣΠΥΘ. .ΕΝΤΕΜΕΝΕ

Cette inscription est déjà imprimée dans le VIe numéro du Bulletin qui va paraître.

Le même savant vient de publier, d'après un estampage, une inscription découverte à Thèbes (Παλιγγενεσία du 17/29 mai), qui est commémorative de la bataille de Leuctres, et qui mentionne un des béotarques, que nous savons par Pausanias avoir pris part à cette bataille (IX, 13, 6; IV, 32, 6). En voici le texte, tel qu'il est donné par la *Palingénésie* :

Ξενοκράτης,
Θεόπομπος,
Μνασίλαος.
Ἁνίκα τὸ Σπάρτας ἐκράτει δόρυ, τηνάκις εἷλεν
Ξεινοκράτης κλάρωι Ζηνὶ τροπαῖα φέρειν,
οὐ τὸν ἀπ' Εὐρώτα δείσας στόλον οὐδὲ Λάκαιναν
ἀσπίδα· Θηβαῖοι κρείσσονες ἐν πολέμωι·
καρύσσει Λεύκτροις νικαφόρα δουρὶ τροπαῖα·
οὐδ' Ἐπαμεινώνδα δεύτεροι ἐδράμομεν.

Ce texte sera également reproduit dans le Bulletin, avec les remarques auxquelles il me paraît devoir donner lieu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes sentiments les plus respectueux.

Le Directeur de l'École d'Athènes,
ALBERT DUMONT.

N° XIV.

ESTAMPAGES DE MONNAIES ET COPIES D'INSCRIPTIONS ROMAINES.
ENVOI DE M. DE CHEVARRIER,
CONSUL DE FRANCE À GABÈS.

Les monnaies comprennent un moyen bronze à la tête d'Auguste, qui est de beau style, autant qu'on peut en juger, un petit bronze d'Aurélien, avec la tête de Vabalathe au revers, et un assez grand nombre de moyens bronzes de la fin du IIIe siècle et du commencement du IVe. J'y ai reconnu les têtes de Dioclétien, Maximien, Maxence, Constance Chlore, Sévère et Romulus Augustule. On peut remarquer, parmi ces pièces, celles de Maximien et de Romulus, avec les légendes : CONSERVATOR AFRICAE SVAE pour le premier, et KART[*aginis*] SVAE pour le second. Mais la pièce la plus importante sans comparaison est un moyen bronze d'Alexandre, qui se fit proclamer empereur à Carthage en 308, et qui fut défait et mis à mort par les troupes de Maxence en 311. Cette pièce porte d'un côté une tête avec : IMP[*erator*] ALEXANDER P[*ius*] F[*elix*] AVG[*ustus*] ; de l'autre, une figure ailée avec une légende commençant par le mot VICTORIA, mais dont la fin est trop fruste pour être déchiffrée. Une partie des pièces appartenant à M. de Chevarrier a été naturellement frappée à Carthage. Il serait intéressant de relever les lettres qui désignent, à l'exergue, les autres ateliers.

si les estampages n'étaient trop mal venus pour permettre cette vérification.

Les inscriptions présentent plus d'importance que les médailles : treize, en effet (les n[os] 1 à 5, 7 à 10 et 16 à 19), n'avaient pas été rencontrées en 1842 par M. Victor Guérin, dans sa courageuse exploration de la Tunisie. Parmi les monuments, se trouvent quatre bornes milliaires, dont l'une remonte à Nerva, tandis que les autres sont érigées sous Aurélien et Maximien. Elles ont d'autant plus d'intérêt qu'elles occupent probablement encore leur emplacement primitif. Je citerai une inscription, n° 2, exhumée au point d'origine d'un aqueduc ancien, qui a été restauré il y a une quinzaine d'années, et qui alimente aujourd'hui Tunis, le Bardo et la Goulette. Le texte lapidaire a perdu des fragments, mais on reconnaît facilement qu'il s'agit de l'agrandissement d'un temple élevé auprès des sources, et de la restauration de ses peintures.

Une autre inscription, n° 17, témoigne de l'importance municipale de Gigthis, aujourd'hui Boughara, dont un magistrat avait obtenu l'honneur d'une statue.

Enfin une dédicace à Valentinien, n° 16, trouvée également à Boughara, au milieu des ruines d'un petit temple, offre cette particularité que, sauf la suppression de quelques-uns des titres de l'empereur, elle est exactement la même qu'une autre dédicace dont la copie, prise en 1731 par Bouhier à Leptis Magna, se trouve à la Bibliothèque nationale[1]. La comparaison des deux textes m'a permis de rétablir ainsi le n° 16, dont la transcription n'était pas complétement exacte : DIVINA STIRPE | PROGENITO | D. N. VALENTINIA | NO AVG. | FORTISSIMO | PRINCIPI FEL | FLAVIVS BENE | DICTVS V. P. | PRAESES P. T. NV | MINI MAIESTA | TIQ

[1] Fonds français, n° 20317, p. 383.

EIIVS SEM | PER DEVOTVS. M. de Chevarrier avait lu VIVIVS, au lieu de FLAVIVS. Il ne peut encore avoir la sûreté de lecture des hommes spéciaux; mais, s'il s'est trompé dans quelques-unes de ses rectifications aux textes de M. Victor Guérin, il a eu la bonne fortune d'en compléter un dont les dernières lignes n'avaient point été reproduites par ce savant.

Quoi qu'il en soit, la Tunisie paraît une mine féconde, et il serait à désirer que le consul de France à Gabès, encouragé par l'approbation de l'Académie, continuât les explorations souvent pénibles, surtout pour un homme de son âge, qu'il a entreprises au profit de la science.

Je pense aussi que des remercîments pourraient être adressés à M. Le Blant, inspecteur des finances, frère de notre collègue, qui s'est fait l'intermédiaire entre l'Académie et M. de Chevarrier, et qui, de plus, nous annonce l'envoi fait sur sa demande d'une série d'inscriptions phéniciennes recueillies par M. Guiénot, directeur du poste télégraphique à la Goulette.

N° XV.

NOTE SUR LES LIGURES, PAR M. ALFRED MAURY.

Presque tous les érudits qui s'étaient occupés jusque dans ces derniers temps des Ligures, ou, pour les désigner par le véritable nom que l'antiquité leur a d'abord attribué, les Ligyens ou Liguses, les ont regardés comme constituant une race à part, absolument distincte des populations italiques et gauloises. Un savant correspondant de notre Académie, M. d'Arbois de Jubainville, vient, dans un ouvrage intitulé : *Les premiers habitants de l'Europe,* de montrer que la langue des Ligyens appartenait à la famille indo-européenne, et il regarde en conséquence cette nation comme ayant été la première branche, issue du tronc puissant dont sont sortis les Grecs et

les Romains, qui ait pénétré dans l'Europe occidentale. M. d'Arbois de Jubainville a réuni divers noms d'origine certainement ou vraisemblablement ligyenne, noms géographiques pour la plupart, et en a fait ressortir la parenté avec des vocables indo-européens. Les rapprochements dont notre correspondant s'est appuyé pour soutenir sa thèse paraissent très-concluants, et les noms de *Genua* (Gênes), d'*Albium*, de *Taurini*, de *Ticinus*, etc., que nous fournit la Ligurie, ont incontestablement une apparence de parenté avec des noms latins, grecs et celtiques, et trouvent dans les contrées occupées par les Gaulois de frappants analogues. Mais M. d'Arbois de Jubainville s'est contenté d'établir une parenté entre l'idiome ligyen et les langues sœurs du sanscrit; il n'a point cherché à déterminer d'une manière précise à quel groupe cet idiome peut être rattaché. J'ai essayé de pousser les rapprochements plus loin que ne l'avait fait l'auteur des *Premiers habitants de l'Europe*, et je me suis convaincu non-seulement que le ligyen était une langue indo-européenne, mais que ce devait être un dialecte de la langue celtique, et voici les principales données sur lesquelles je me fonde. Je dirai d'abord d'une manière générale que c'est toujours en Gaule ou en Bretagne qu'on retrouve les analogues des noms géographiques fournis par la Ligurie. En prenant quelques-uns de ces noms pour exemple, je rendrai le fait plus saisissant.

Le vocable le plus incontestablement ligyen est *Bodincus*, nom que les Ligures, au dire de Pline (*Hist. nat.* III, 8 [16]), donnaient au Pô (*Padus*), et qui signifiait dans leur idiome *sans fond*. M. d'Arbois de Jubainville a montré que ce mot doit être rapproché du grec *βαθύς*, du gallois *bodi* et du sanscrit *badhus*. Mais ce nom de *Bodincus* affecte une terminaison qui le rattache à une série de noms géographiques gaulois, tels que *Agedincum*, *Lemincum*, *Vapincum*, *Aquincum*, *Obrinca* (Ὄϐριγκα), etc., et nous devons d'autant plus le regarder

comme gaulois que nous le voyons entrer en composition dans le nom d'une ville placée sur le Pô, *Bodincomagus*, dont nous parle Pline et que relate une inscription latine découverte en Provence (Orelli, n° 4737), appellation que sa terminaison *magus* nous fait reconnaître comme celtique. On sait, en effet, que nombre de villes de la Gaule portaient un nom se terminant en *magus*, et une telle finale ne se rencontre que dans les contrées celtiques.

Les Ligyens ou Ligures formaient, au commencement de notre ère, de petites tribus qui étaient cantonnées dans les vallées des Alpes maritimes, des Alpes Cottiennes et de l'Apennin septentrional. Quoique gardant chacune son existence propre, elles vivaient au voisinage les unes des autres et formaient des ligues pour défendre leur indépendance. Les noms de ces peuplades nous ont été conservés tant par Pline, qui transcrit l'inscription du trophée d'Auguste, que par des monuments épigraphiques entre lesquels se place en première ligne l'inscription de l'arc de triomphe de Suse. Or ces noms, dont quelques-uns se lisent d'autre part dans César et divers auteurs anciens, affectent pour la plupart une physionomie celtique et peuvent être rapprochés de vocables géographiques de la Gaule ou de cantons qu'avaient envahis les Gaulois. J'en ai dressé le tableau, en plaçant en regard de chacun d'eux les noms d'origine celtique dont il rappelle la forme; la comparaison met le fait en toute évidence, au moins pour un certain nombre d'entre eux.

On pourra dire sans doute qu'entre ces tribus de la Ligurie un grand nombre pouvaient être gauloises, sans que toutes le fussent. Je répondrai que si la plupart d'entre elles se reconnaissent pour celtiques à leur nom, s'il en est qui trouvent ailleurs leurs homonymes, comme les *Taurini*, qualifiés positivement par Strabon de Ligures, et dont l'appellation diffère à peine de celle des *Taurisci*, Celtes du Norique, cela

dut tenir à ce que ces diverses tribus faisaient usage d'un idiome celtique. Il serait difficile d'admettre que des populations qui se trouvaient en contact immédiat et incessant, et qui constituèrent le petit royaume de Donnus et de son fils Cottius, parlassent des langues étrangères les unes aux autres. Le caractère celtique de l'idiome de quelques-unes de ces tribus doit donc faire admettre le *celticisme* des dialectes usités chez leurs voisines. Mais il est un nom qui nous apporte, du caractère celtique des Ligyens, une preuve incontestable. Justin (XLIII, 3, § 15, 4, § 2), l'abréviateur de l'histoire qu'avait composée le Voconce Trogue-Pompée, nous apprend que, lorsque les Phocéens fondèrent la colonie de Marseille au pays des Ligures, ils s'étaient établis sur le territoire d'un peuple appelé *Segobrigii*, les Ségobrigiens, sur lesquels régnait un certain Nannus. Or le nom de *Segobrigii* est entièrement celte et l'on retrouve ses deux éléments composants, *Sego* et *briga*, dans une foule de noms de la Gaule, de l'Espagne et de la Bretagne, ainsi que l'avait déjà remarqué M. d'Arbois de Jubainville, qui n'a vu pourtant dans ce nom qu'un vocable indo-européen. Mais ici l'identité absolue de forme, qui ne saurait exister entre mots de langues simplement congénères, dénote plus qu'une affinité et trahit une identité glossologique. Le nom même du roi des Ségobrigiens que nous donne Justin et qu'on lit déjà dans Aristote, *Nannos*, paraît n'être qu'une variante du nom de *Ninnos* que portent des deniers d'argent gaulois découverts dans les montagnes du Jura. Celui de son successeur, Comanos, relaté aussi par Justin, se retrouve sous la forme *Coman*, inscrit sur des deniers d'argent de la ligue des montagnards des Alpes contre Arioviste et les Germains.

Il nous paraît donc hors de doute que les Ligyens étaient une population celtique ou tout au moins qui avait été celtisée dès une époque reculée, les envahisseurs celtes ayant dû

soumettre et absorber la population qui occupait avant eux la région comprise entre les Alpes au nord et la Méditerranée au sud, et qui s'étendait originairement de la Macra jusqu'au Rhône. Le caractère ethnique des Ligyens n'est pas seulement intéressant à constater pour la connaissance de la distribution des races aux temps anciens, il nous fournit un élément chronologique important pour l'histoire primitive de notre pays, un point de repère à l'aide duquel on peut fixer approximativement la date qu'il convient d'attribuer à l'arrivée des Celtes sur notre territoire.

Thucydide (VI, 2), parlant des anciens habitants de la Sicile ou Trinacrie, nous dit qu'après avoir été habitée par les Cyclopes et les Lestrygons, cette île fut envahie par les Sicanes, peuple ibère que les Ligyens avaient chassé des bords du fleuve Sicanos. Diodore de Sicile (V, 6) et Denys d'Halicarnasse (I, 22) ont eu également connaissance de la tradition relatée par Thucydide; ils l'avaient vraisemblablement puisée chez Philiste de Syracuse, lequel écrivait au commencement du IV[e] siècle avant notre ère. On a proposé pour ce fleuve Sicanos différentes identifications, ne le retrouvant pas parmi les cours d'eau que mentionnent Strabon, Pline, Pomponius Mela et les historiens. M. d'Arbois de Jubainville, reprenant une assimilation déjà admise par Grotefend et J.-F. Gail, veut voir dans le Sicanos la *Sequana,* autrement dit la Seine. Cette opinion nous semble peu admissible. Comment les logographes, les antiques historiens auxquels Thucydide a emprunté ce qu'il rapporte touchant les Sicanes, auraient-ils pu citer une rivière de la Gaule, quand c'est à peine s'ils connaissaient ce pays, vaguement désigné chez eux par le nom de *Celtique* (Κελτική), et auraient-ils étendu à cette contrée le nom d'*Ibérie* beaucoup mieux défini pour eux? Parce que l'Ibérie, telle que la représentaient d'abord les Grecs, s'avançait jusqu'aux bouches du Rhône, cela n'autorise pas à comprendre

toute la Gaule sous cette dénomination. D'ailleurs l'extension du nom d'Ibérie à la région sise au nord des Pyrénées orientales reposait certainement sur le fait, observé par les Grecs, que la population de cette partie de la Gaule était de même race que les Ibères, ce que démontre la forme des noms de lieux mentionnés par les anciens dans la contrée répondant au Roussillon. Quelques érudits ont admis que le Sicanos est identique au Secoanos (*Σηκόανος*) qu'Artémidore, cité par Étienne de Byzance, donnait pour une rivière du territoire de Marseille; mais le Secoanos n'est pas le Sicanos, et quand on voit le même Artémidore faire dériver du premier de ces noms celui des *Sequanes* (*Σηκόανοι*), on est fondé à supposer que cet auteur, qui ne connaissait que fort inexactement la géographie de la Gaule, parlait ici de la Seine (*Sequana*), tout au moins de la Saône (*Sauconna*), qu'il supposait arroser le territoire des Marseillais, parce qu'il avait appris que cette rivière se rencontrait au nord de la colonie phocéenne.

Nous n'avons aucune raison de rejeter le témoignage si formel de Thucydide nous disant que le Sicanos était un fleuve de l'Ibérie, car nous trouvons ailleurs la confirmation de ce qu'il avance. Festus Avienus, l'auteur du poëme des *Ora maritima,* bien qu'ayant écrit au IVe siècle de notre ère, nous offre un tableau géographique composé d'éléments empruntés à des périégèses et à des périples datant du IVe et du Ve siècle avant notre ère. Eh bien, il mentionne le fleuve Sicanus, près duquel il place une *civitas Sicana* (*Ora marit.* v. 467, 469, 479, 480, 486) où l'on reconnaît la *Σικάνη*, ville d'Ibérie dont parlait Hécatée de Milet (ap. Steph. Byz. *s. h. v.*). Le lieu où Avienus relate ce fleuve Sicanus et la ville qui en prend le nom montre clairement que l'on désignait ainsi le Sucro, le Xucar actuel. D'où il suit que le Sicanos était bien réellement un fleuve d'Ibérie. Or dans la région de cette pé-

ninsule qu'arrose le Xucar, dans la partie que les anciens désignaient sous le nom de *Celtibérie,* à raison du mélange de Celtes et d'Ibères qu'y offrait la population, ils placent deux villes appelées l'une et l'autre *Segobriga :* la première, la Segorbe actuelle et qui nous a laissé des monnaies; la seconde, renommée par l'abondance dans son territoire de la pierre spéculaire (*specularis lapis*) que l'on y exploitait. Ainsi voilà précisément dans la région de l'Espagne où coule le Xucar, c'est-à-dire le Sicanos, deux villes portant le nom du peuple ligure que les Phocéens avaient rencontré à leur débarquement sur le sol où ils fondèrent la colonie de Marseille. Ne faut-il pas reconnaître dans ces *Segobrigenses* que mentionne Pline (III, 3 [4]) les descendants des Ligures qui avaient expulsé les Sicanes? Nulle part ailleurs qu'en la partie de l'Ibérie ici indiquée il n'existait de ville du nom de Segobriga, et il est à noter que le naturaliste latin qualifie le territoire de ces mêmes *Segobrigenses* de *caput Celtiberiæ.* Tout annonce que dans le principe ce peuple, subsistant encore au premier siècle de notre ère, occupait un territoire assez étendu. Les Ligures avaient dû envahir une partie du domaine qu'occupaient avant eux les Ibères, près desquels ils s'établirent en se mêlant partiellement à eux. Festus Avienus, en parlant du fleuve de Tartesse, c'est-à-dire du Bœtis (le Guadalquivir), dit qu'il prend sa source au *Ligysticus lacus.* Donc l'amas d'eau d'où sort le grand fleuve de l'Andalousie avait reçu d'abord son nom des Ligyens ou Ligures, l'ethnique *ligystique* en étant incontestablement formé. Ce peuple s'étendait alors du Xucar au cours supérieur du Guadalquivir. Une autre preuve qu'il existait bien réellement une population ligyenne dans cette partie de l'Espagne, c'est qu'Étienne de Byzance, qui avait compilé, on le sait, d'antiques données géographiques, mentionne *Ligystine* (Λιγυστίνη), comme une ville de l'Ibérie occidentale, peu éloignée

de Tartesse. On s'explique conséquemment que Festus Avienus, en reproduisant un tableau de la manière dont les Grecs se représentaient l'Europe occidentale aux IVe et Ve siècles avant notre ère, ait placé les Ligyens, *pernix Ligus* (*Ora maritima*, v. 196), au voisinage des Cempses, peuple pyrénéen dont les âges postérieurs ne gardaient plus qu'un vague souvenir. (Voy. Dionys. Perieg. v. 338.) Il y a donc tout lieu d'admettre que les Ligyens étaient une des premières, sinon la première des populations celtiques qui envahirent l'Espagne, et on comprend alors qu'ils en aient chassé les Sicanes, qui, après une longue pérégrination, devaient aller s'établir en Trinacrie.

Suivant Hellanicus de Lesbos (ap. Dionys. Hal. I, 22), l'émigration des Sicules, qui suivit de près celle des Sicanes, était antérieure de trois générations à la guerre de Troie. Philiste de Syracuse, en situation de recueillir des traditions plus précises, plaçait l'événement 80 ans seulement avant cette guerre; il affirmait que les Sicules, dont le nom valut à la Trinacrie sa dénomination de Sicile, étaient des Lygiens ayant à leur tête un chef nommé Siculos. On peut en inférer que les Sicules étaient un mélange de Sicanes et de Ligyens, chassés des cantons de l'Italie qu'ils avaient d'abord envahis par les Ombriens et les Pélasges (voy. Festus, v° *Sacrani*)[1]. Or, remarquons que les habitants de la Sicile sont déjà mentionnés sous le nom de Σικελοί dans l'*Odyssée* (XX, 383. Cf. XXIV, 211, 366, 389) qui désigne aussi l'île sous celui de Σικανίη (XXIV, 307). Donc, l'établissement des Sicules et conséquemment celui des Sicanes en Sicile sont antérieurs à la rédaction de ce poëme. On est dès lors en droit de faire remonter au delà du Xe siècle avant notre ère l'arrivée en Ibérie, dans

[1] Ce sont visiblement les Ligyens qui ont apporté en Sicile le nom de Ségeste, que l'on retrouve comme appellation d'une ville de Ligurie, *Segeste Tigulliorum* (Plin. *H. N.* III, 7).

la contrée qu'arrose le Sicanos ou Xucar, des Ségobrigiens, autrement dit des Ligyens ou Ligures, et comme il ressort de ce que j'ai dit plus haut que les Ligyens appartenaient à la famille celtique, c'est donc au plus bas à cette date qu'il faut reporter la migration des populations celtiques à l'occident de l'Europe.

Une question se présente naturellement ici. Les Ligyens s'étaient-ils, de l'Ibérie, avancés dans la contrée qui prit d'eux le nom de Ligurie, et comprise originairement, comme je l'ai dit, entre le Rhône et la Macra, ou étaient-ce les Ségobrigiens établis, au commencement du VIe siècle avant J. C., aux environs de Marseille, qui avaient pénétré en Espagne? Si l'on accepte la tradition que Tite-Live nous a conservée sur l'expédition de Bellovèse au nord de l'Italie, tradition qu'il ne me semble pas qu'on soit autorisé à rejeter, on devra admettre que dès l'an 590 environ avant notre ère les Ligures étaient déjà fixés dans la Gaule cisalpine; et l'histoire de la fondation de Marseille sur le territoire ligure prouve que, moins d'un quart de siècle auparavant, ils se trouvaient dans ce que nous appelons la Provence. Une très-ancienne tradition, qui se rapporte selon toute apparence à l'Hercule phénicien, c'est-à-dire au dieu Melcarth et à laquelle Eschyle fait allusion dans son *Prométhée* (Eschyl. ed. Ahrens, p. 92), plaçait l'intrépide armée des Ligyens sur la route qu'avait suivie le dieu pour se rendre de l'Ibérie, où il avait vaincu Géryon, en Tyrrhénie; ce qui montre bien que, suivant cette antique légende, les Ligyens s'étendaient sur les bords de la Méditerranée entre l'Espagne et la Toscane; et en effet, Strabon (IV, ch. Ier, p. 152, ed. C. Müller) voit dans la plaine de la Crau le théâtre du combat qu'Hercule avait livré contre les barbares, combat où Zeus vint au secours du héros divin, dont les flèches étaient épuisées, en accablant ses ennemis d'une pluie de pierres. Le mythe de l'expédition d'Hercule en

Ibérie devait avoir été apporté aux Grecs par les Phocéens établis dans la Gaule méridionale, et ceux-ci paraissent l'avoir reçu des Phéniciens, dont la domination précéda sur les mers de ces parages celle des Grecs. Voilà donc qui nous reporte au moins au VIIe ou VIIIe siècle avant notre ère et prouve que la présence des Ligyens en Ligurie datait d'une époque fort reculée. Si l'on fait attention qu'en pénétrant dans la Gaule les populations celtiques, venues de l'est et du nord-est, durent longer les bords des grands fleuves dont le cours marquait à l'origine les principales artères de communication, on devra admettre qu'elles avaient suivi le cours de la Saône et du Rhône, et l'on sera dès lors conduit à croire qu'elles étaient descendues dans la Provence actuelle avant de pénétrer en Espagne. Il y a donc lieu de supposer que les Ségobrigiens sur lesquels régnait Nannos étaient les frères aînés et non les enfants de ceux des bords du Sicanos. La migration des Ligyens en Gaule fut bientôt suivie de celle des Celtes proprement dits, issus de la même souche. Les Celtes étaient un ensemble de populations liées par une communauté de langue, d'habitudes et de traits physiques que les Grecs désignèrent sous ce nom qui paraît avoir d'abord appartenu à l'une d'elles et qui fut étendu à toutes les autres; de même le nom de Bretons, *Britones,* fut étendu à toutes les tribus d'Albion, congénères de la petite nation ainsi appelée qui, de la Gaule belgique, avait passé dans l'île.

Malgré leur unité ethnique, les nations celtiques, on le sait par de nombreux témoignages, étaient fréquemment en lutte entre elles, et l'une imposait souvent son joug à l'autre. On s'explique de la sorte que les Celtes, nouveaux envahisseurs, aient repoussé les tribus ligyennes, les aient refoulées dans les vallées des Alpes et de l'Apennin, où elles se virent bientôt condamnées à une vie dure et misérable, cultivant un sol ingrat et demandant encore plus au brigandage qu'à la chasse

et à la pêche les moyens de subsister. Telle est la peinture que nous fait des Ligyens Diodore de Sicile et qu'on retrouve presque sous les mêmes traits dans Festus Avienus (*Ora marit.* v. 136, sq.) Le poëte latin nous les représente comme ayant été contraints par l'arrivée des Celtes d'abandonner la contrée plus fertile qu'ils avaient d'abord occupée; aussi une hostilité marquée subsista-t-elle longtemps, ce que dit Diodore en fait foi, entre les Celtes et les Ligures, et les premiers prêtèrent contre les seconds du secours aux Grecs de Marseille. (Voy. Justin, XLIII, 4; — Polyb. XXXIII, 7, 8.) Mais Festus Avienus, qui copie les indications vagues et inexactes de l'antique cosmographie des Grecs, assigne au pays des Ligyens une fausse orientation; ce qui a fait croire à certains modernes qu'il existait des Ligures dans l'Europe septentrionale. Il s'imaginait que lorsqu'on s'avançait sur mer au nord des îles Œstrymnides, autrement dit des Cassitérides, on rencontrait le pays des Ligyens. Cette erreur provient de ce que les anciens se représentaient inexactement l'orientation de l'Irlande; ils supposaient que l'Hibernie et les îles Cassitérides, c'est-à-dire le groupe des Sorlingues et la pointe du Cornwall, étaient situés au nord de l'Espagne et à l'ouest de la chaîne des Pyrénées qu'ils faisaient courir du sud au nord, au lieu de l'orienter de l'est à l'ouest. De là, ils concluaient que le littoral septentrional de la Gaule s'étendait au nord de l'Hibernie. Or, comme les navires qui allaient chercher l'étain aux Cassitérides se rendaient ensuite, ainsi que nous l'apprend Diodore de Sicile (V, 38), dans quelque port de la Manche, d'où leurs chargements étaient transportés par terre jusqu'à Marseille, les Grecs, absolument ignorants de la topographie de cette partie de l'Europe et auxquels, sans doute, on avait dit que ces marchandises, qui remontaient la Seine, étaient expédiées par eau, s'imaginaient qu'on pouvait se rendre directement par mer des Cassitérides en Ligurie.

Quoique les Ligyens ou Ligures nous apparaissent comme les anciens habitants du pays qui prit leur nom, nous devons admettre qu'ils avaient absorbé à l'origine les populations indigènes qu'ils y rencontrèrent, et le mélange de sang dut modifier notablement le type celte des envahisseurs. Toutefois un courant d'émigrations celtiques ne cessa de verser en Ligurie des tribus venues d'au delà des Alpes. Quand on compare les noms de diverses villes de la Ligurie primitive à ceux de villes de l'Helvétie celtique, on est frappé de la ressemblance, même de l'identité de beaucoup d'entre eux. Par exemple, l'on trouve dans l'une et l'autre un *Eburodunum* (Yverdon et Embrun); le nom d'*Aventicum* (Avenches) quasi identique à celui des *Avantici,* peuplade des Alpes Cottiennes, ne diffère que par l'insertion de la nasale, généralement supprimée dans les idiomes du midi de la France, du nom des Avatici, un des peuples de la Ligurie occidentale. Le nom d'une ville ligure, *Ingaunum,* se rapproche fort par le suffixe d'une ville de l'Helvétie, *Agaunum* ou *Acaunum.* Plutarque nous apprend (*Marius,* c. XIX) que les Ligures ou du moins une partie d'entre eux se désignaient sous le nom d'Ambrons, porté par celle des quatre peuplades des Helvètes qui se joignit aux Teutons, lors de leur fameuse irruption. Il semble donc probable que les Ligures venaient de l'Helvétie, et leur nom même de Ligyens, que connaissait déjà Hésiode (ap. Strabon, VII, 3, p. 249, ed. C. Müller), pourrait bien être celtique, car il se rapproche fort de divers noms géographiques de contrées et de populations celtiques mentionnés par les anciens : Λοῦγοι, *Lugii,* peuple de la Germanie, voisin des Helvicomes et qui paraît allié aux Celtes; Λοῦγοι, peuple de la Calédonie; *Liger,* la Loire, *Lugdunum,* etc.

Les Ligyens, qu'ils aient imposé leur nom aux populations qu'ils rencontrèrent au sud-est de la Gaule et au nord de l'Italie et avec lesquelles ils se fondirent, ou qu'ils aient reçu cette

appellation après s'être établis dans leur nouvelle patrie, n'en finirent pas moins par constituer une nation que leurs voisins ne confondaient pas avec les Celtes; mais, à l'origine, ils en formaient véritablement l'avant-garde; ils se mêlèrent à eux sur tant de points qu'il est une foule de leurs tribus que l'on peut tenir aussi bien pour celtes que pour ligures. Tel était notamment le cas pour les *Salluvii* ou *Salyes*. Aussi, le nom de Ligurie finit-il par faire place à celui de Celtique, quand il s'agissait de désigner le territoire de Marseille et la contrée qui s'étend entre le Rhône, la Durance et la Méditerranée.

Seules, certaines petites peuplades des Alpes et de l'Apennin, les *Deciates*, les *Oxybii* notamment, conservèrent leur indépendance; les plus barbares de ces tribus, celles que l'on désignait sous le nom de *Ligures Comati* ou *Capillati* (Plin. *Hist. nat.* III, 7), ne furent subjuguées par les Romains, qui avaient déjà, dès la fin du IIIe siècle avant notre ère, soumis les autres peuplades (Florus, II, 3), qu'en l'an 24 avant notre ère (Dion Cassius, LIV, 24).

C'est chez ces Ligures indépendants que durent se conserver davantage les habitudes et les traditions qui dataient des indigènes auxquels les Ligures-Celtes s'étaient mêlés, indigènes dont l'origine demeure inconnue et que l'on peut rattacher soit à la famille ibère, soit à la famille italique, aux Ombriens ou aux *Libui*. Mais, au commencement de notre ère, toute trace de l'idiome des Proto-Ligures était effacée et la langue de ces montagnards devait être le dialecte celtique des peuplades qui vivaient confondues avec eux. On a vu souvent les descendants d'anciennes populations aborigènes, comme cela eut lieu pour les Kurdes, pour les tribus du Mahreb, pour diverses tribus finnoises de la Russie, adopter l'idiome de leurs voisins plus puissants ou de la nation qui les avait assujettis.

A l'époque où Genua prenait son nom, où le Pô recevait son appellation de *Bodincus*, où s'élevaient les *oppida* d'Albium Ingaunum et d'Albium Intimilium, les indigènes de la Ligurie avaient déjà adopté, au moins dans les principaux cantons, la langue de leurs envahisseurs, descendus des Alpes et vraisemblablement originaires de l'Helvétie. Ce durent être des Proto-Helvètes qui imposèrent aux Alpes leur ancien nom d'*Albes,* devenu ensuite, sans doute, dans la bouche des Étrusques, *Alpes* : Τὰ γὰρ Ἄλπια καλεῖσθαι πρότερον Ἄλϐια, écrit Strabon (V, c. 5, p. 168, ed. C. Müller), forme dont l'origine helvético-ligure est confirmée par les noms d'*Albium,* d'*Alba Helviorum, Alba Augusta* (Aups), *Alba Pompeia.* Ce vocable, qui a laissé des traces dans deux dialectes néo-celtiques et dans une foule d'appellations géographiques, est incontestablement celtique ; et, comme il était aussi ligure, il nous fournit une nouvelle preuve du celticisme de l'idiome des Ligyens[1] dès une haute antiquité. Ce sont sans doute les Sicules ou Sicano-Ligyens qui ont transporté ce même vocable en Italie.

En terminant ces considérations sur les Ligyens, je ferai remarquer qu'il n'y a pas lieu de s'étonner qu'un peuple, établi sur le territoire où s'éleva Marseille, ait poussé une expédition jusqu'au cœur de l'Espagne. C'était là le propre des tribus celtiques, de se transporter parfois à de très-grandes distances, en quête d'un sol plus fertile et d'un séjour plus approprié à leurs besoins. César, au premier livre de ses *Commentaires,* nous montre ces mêmes Helvètes, dont les Ligures paraissent s'être détachés à l'origine, songeant à gagner le pays des Santons et à traverser toute la Gaule. Les noms que gardaient diverses populations de la Cisalpine, Génomans, Lingons, Sénons, se retrouvent dans la Transalpine, portés par des peuples qui en étaient fort éloignés. On sait que les *Boii,* les

[1] Dans les langues germaniques, la racine *alb, alf, elf, elv* veut, au contraire, dire *eau, rivière.*

Tectosages se sont pareillement transportés à de grandes distances. Ils traînaient à leur suite, dans des chariots, leurs femmes, leurs enfants et leurs bagages. Ainsi doivent en avoir agi les Sicules, quand, repoussés par les Aborigènes et les Pélasges, ils s'avancèrent jusqu'en Sicile (Dionys. Hal. I, 22). L'expédition des Ségobrigiens en Espagne, que devaient suivre celles d'une foule d'autres tribus de même race, était donc conforme aux habitudes qui persistaient encore chez les Gaulois au temps de Jules César.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 6 AVRIL.

Sont offerts à l'Académie :

The journal of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland, vol. IX, part. I.

L'archiatrie romaine ou la médecine officielle dans l'empire romain. Suite de l'histoire de la profession médicale, par M. le docteur Briau.

Petite revue des bibliophiles dauphinois ou Correspondance entre tous les amateurs dauphinois qui ont quelque question à poser ou quelque curiosité à signaler (Grenoble, 1869-1874, in-8°).

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, t. I à VI (Bar-le-Duc, 1871 à 1876, in-8°).

M. Gaston Paris offre, au nom de M. Delboulle, un *Glossaire de la vallée d'Hyères, pour servir à l'intelligence du dialecte haut normand et à l'histoire de la vieille langue française* (Le Havre, 1876, in-8°). «M. Delboulle, professeur au lycée du Havre, a, dit-il, été attiré vers la philologie française par l'intérêt que lui a semblé offrir le patois de son pays natal. Il a étudié les méthodes de la science, encore hésitante sur bien des points, de nos origines linguistiques, en vue de les appliquer au champ restreint qu'il voulait exploiter. L'application qu'il en a faite se ressent encore en plus d'un point, comme il fallait s'y attendre, de l'inexpérience de l'auteur; il émet parfois des théories plus qu'aventureuses; il ne distingue pas toujours assez bien ce qui est neuf et important de ce qui est insignifiant et connu ; mais, en résumé, son livre est d'une lecture fort agréable et d'une réelle utilité. Les rapprochements que l'auteur institue sans cesse entre le patois d'Yères et l'ancienne langue française n'ont pas la portée qu'il voudrait leur attribuer ; mais ils contribuent à rendre son glossaire intéressant, en même temps qu'ils montrent chez lui une riche lecture. Ce qui vaut mieux, l'auteur excelle à saisir dans les formules pittoresques et les locutions imprévues la langue vivante du peuple. Ses exemples sont nombreux et bien choisis, et son vocabulaire vient s'ajouter avec honneur à ceux qui ont déjà été consacrés à la Normandie

et qui préparent le glossaire général du dialecte de cette grande province.»

M. Pavet de Courteille présente, au nom de M. de Sainte-Marie, une brochure intitulée : *Itinéraires en Herzégovine* (Paris, 1876, in-8°).

«Ce travail, dit M. Pavet de Courteille, contient une description géographique très-exacte de l'Herzégovine, dont l'intérieur est peu connu. L'auteur, prenant Mostar pour centre de ses opérations, a parcouru toute la province au sud, à l'est, au nord et à l'ouest, en ayant soin d'indiquer tout ce qui mérite d'être remarqué, sans oublier les inscriptions latines ou slaves. Il indique aussi l'itinéraire de Bosna-Seraï à Mostar; en outre il promet à l'Académie une ample provision d'inscriptions latines. Personne n'a oublié combien ses recherches en Afrique ont été fructueuses; tout nous fait espérer qu'elles ne le seront pas moins en Herzégovine.»

M. A. Regnier fait hommage, au nom de M. Senart, d'une *Note sur quelques termes buddhiques* (extrait du *Journal asiatique*).

«Cette note, où l'on retrouve, dit-il, le savoir et la sagacité dont M. Senart a fait preuve dans son *Essai sur la légende du Buddha*, est une discussion nette et sobre, qui, à l'occasion de quelques termes ramenés à leur vraie origine et à leur vraie forme, nous entr'ouvre, comme l'auteur le dit et a le droit de le dire, des échappées sur les premières couches du buddhisme ancien et vraiment populaire.

«Nous espérons que M. Senart, qui voit si bien la portée de ces analyses, ne s'arrêtera pas, dans cette voie, à ce premier pas.»

M. de Saulcy présente à l'Académie :

1° Les quatre rapports de M. Victor Guérin sur sa *Mission en Palestine, en 1875* (extraits des *Archives des Missions scientifiques et littéraires*).

2° Le recueil des *Notes et mémoires* publiés par M. Flouest, procureur général à la cour de Lyon, sur des fouilles effectuées par lui dans des sépultures gauloises (Lyon, 1877, in-8°).

Ces mémoires sont tous accompagnés de planches excellentes; M. de Saulcy signale, entre autres, une notice des plus curieuses sur une sépulture découverte sur les bords de l'étang de Valcarès, sépulture formée de deux moitiés d'amphore s'emboîtant. Elle est tout à fait semblable à celles que feu Mérimée avait observées en Corse, aux environs de Sartène.

M. Renan offre à l'Académie :

1° Au nom de M. Barbier de Meynard, professeur au Collége de France, une brochure intitulée : *La poésie persane* (Paris, 1877, in-12). C'est un coup d'œil général sur la poésie persane, esquisse tracée avec beaucoup de goût et de savoir.

2° Au nom de M. Philippe Berger, un rapport à M. l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale sur les nombreuses *inscriptions votives à Rabbath Tanith et à Baal-Hamon,* maintenant déposées à la Bibliothèque nationale, et dont l'intérêt sera très-grand pour l'archéologie et l'histoire, quand elles seront rapprochées et publiées.

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie le prospectus d'un journal littéraire illustré, écrit en arabe et incidemment en hindoustani, publié à Londres par le Dr Sabunjie et intitulé *Annahlah,* «l'Abeille.» «Ce journal, qui est patronné par les principaux orientalistes anglais, paraît destiné, dit M. Garcin de Tassy, à avoir du succès, le rédacteur ayant déjà conduit pendant douze ans, en Orient, un journal du même genre. Celui-ci donnera un sommaire des événements contemporains, des articles sur des sujets scientifiques, littéraires et artistiques, sur les découvertes et les inventions importantes. Le numéro-prospectus contient des notices sur l'archéologie assyrienne et égyptienne, sur l'invention du téléphone, sur la géographie du fond de l'Océan, sur les plantes pétrifiées au pôle nord, etc. Les principales illustrations qu'on y trouve sont le portrait de la reine d'Angleterre et celui du sultan de Zanzibar.»

SÉANCE DU VENDREDI 13 AVRIL.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. H. Weil, correspondant de l'Académie, les *Plaidoyers politiques de Démosthène,* texte grec. Première série : *Leptine, Midias, Ambassade, Couronne* (Paris, 1877, in-8°).

M. Egger présente à l'Académie plusieurs ouvrages dont l'origine seule a déjà de l'intérêt pour elle. Ce sont :

1° *Homélies sur les évangiles du dimanche et de toutes les fêtes de l'année,* par Theophanes Kerameus, évêque de Tauromenium en Sicile, au XIIe siècle, publiées pour la première fois en 1604, à Paris, réimprimées plus correctement et plus complétement en un volume in-4° à Jérusalem, imprimerie du Saint-Sépulcre, 1860, par M. Gregorios Palamas, sous les auspices et par les ordres de Mgr Cyrille, patriarche de Jérusalem.

2° *Hiérosolymies* ou Histoire abrégée de la ville sainte de Jérusalem, par l'archimandrite Gregorios Palamas (Jérusalem, imprimerie du Saint-Sépulcre, 1862, 1 vol. gr. in-8°). Ce livre est l'introduction, publiée à part, de l'*Histoire et description de la terre sainte,* par le patriarche Chrysanthes.

3° Un extrait du journal scientifique et littéraire *l'Homeros,* de Smyrne,

contenant le dessin et l'explication d'une matrice de poids antique, par M. Peppadopoulos Kerameus, directeur du musée de l'école évangélique de Smyrne, où ce précieux monument, récemment découvert à Tapaï (l'ancienne *Hypæpi*), est aujourd'hui conservé.

M. E. Desjardins offre, de la part de M. Auguste Mariette, un ouvrage intitulé : *Deir-el-Bahari, documents topographiques, historiques et ethnographiques recueillis dans ce temple pendant les fouilles exécutées par Auguste Mariette-Bey.* — Ouvrage publié sous les auspices de S. A. Ismaïl, khédive d'Égypte (1877; atlas de 16 pl. in-f°, et texte explicatif de 40 p. in-4°).

«La restitution du temple de Deir-el-Bahari, qui était situé au pied des escarpements rocheux inaccessibles qui séparent les quartiers de Thèbes (rive gauche) de la *Vallée des rois* (*Biban el-Moluk*), a été exécutée, dit M. Desjardins, par M. E. Brune (pl. 2 et 3 de l'Atlas). Les peintures décoratives découvertes par M. Mariette font le principal intérêt de cette publication; elles sont relatives à l'expédition faite sous la régente Hatasou, fille aînée de Thoutmès Ier, qui gouverna l'Égypte pendant la minorité de ses frères Thoutmès II et le célèbre Thoutmès III. Cette expédition a été faite au pays de Pount. Les navires de guerre traversent la mer Rouge; les détails les plus minutieux y sont figurés avec la plus scrupuleuse exactitude, à tel point que les différentes espèces de poissons qui se rencontrent dans la mer Rouge y sont figurées avec leurs caractères propres et distinctifs. Le pays de Pount subit les lois d'Hatasou et paye des tributs en nature et en métaux précieux. Or, on a reconnu parmi ces objets l'or, le lapis, la myrrhe; parmi les animaux, on y voit deux espèces de singes; il y a aussi des arbres que l'on transporte dans des paniers (l'Égypte en manquait). Les scènes principales ont été reproduites et exécutées avec le plus grand soin à la section égyptienne de l'Exposition de 1867 à Paris. M. Mariette avait communiqué à l'Académie les résultats de cette découverte, qui remonte à l'année 1860.

«Depuis lors, nous avons la connaissance des listes complètes des expéditions de Thoutmès sur les pylônes de Karnak, et ces listes géographiques ont permis à M. Mariette de déterminer la situation du pays de Pount, qui ne serait plus l'Arabie, mais le pays des Aromates de Ptolémée (côte des Somâls, entre le détroit de Bab-el-Mandeb et le cap Guardafui). On s'y rendait par mer.

«M. Maspero pense que, sans abandonner l'ancienne identification du pays de Pount avec l'Arabie, on pourrait croire que ce nom s'appliquait à la fois au pays des Aromates et à l'Arabie.»

M. G. Perrot présente, en son nom, un tirage à part de la *Revue archéologique,* contenant les notes qu'il a lues devant l'Académie sur des *inscriptions trouvées en Asie Mineure et en Syrie.* Il a voulu prendre cette occasion pour rendre témoignage aux savants voyageurs qui ont recueilli et lui ont communiqué ces inscriptions, MM. Carabella, Choisy et Auguste Martin, lieutenant de vaisseau.

M. Miller offre à l'Académie, de la part de M. Sakkelion, un extrait du *Bulletin de correspondance hellénique,* extrait intitulé : Ἐκ τῶν ἀνεκδότων τῆς πατμιακῆς βιϐλιοθήκης. «Ce bulletin, dit-il, est un recueil mensuel très-important qui est publié à Athènes depuis le commencement de la présente année. Non-seulement il tient le lecteur au courant des découvertes archéologiques et épigraphiques, mais encore il donne des textes grecs inédits : telles sont les scolies sur Démosthène et Eschine que M. Sakkelion a extraites d'un manuscrit de la bibliothèque de Patmos et qui ont paru dans les premiers numéros du Bulletin. C'est un tirage à part de ces scolies que nous avons sous les yeux. Le manuscrit d'où elles ont été extraites paraît être de la fin du x[e] siècle, suivant le fac-simile qui les accompagne. Après une description de ce manuscrit et quelques observations paléographiques, l'éditeur en donne le contenu exact. Outre une chaîne des Pères sur les Épîtres de saint Paul, on y trouve un certain nombre d'opuscules de différents genres. Les scolies en question sont intitulées λέξεις. Elles rappellent en partie celles qu'on connaissait déjà, mais elles offrent cependant quelques citations nouvelles empruntées aux orateurs attiques. C'est donc un véritable service que le savant éditeur a rendu à la littérature classique. Nous regrettons seulement qu'il ait été si sobre de notes et qu'il ait négligé un travail de comparaison très-usité en pareil cas. Nous citerons entre autres les célèbres lexiques publiés dans le premier volume des *Anecdotæ* de Bekker. M. Sakkelion y aurait trouvé de très-utiles rapprochements et les moyens d'améliorer et même de compléter le texte qu'il vient de nous donner. Du reste, nous savons qu'un habile philologue d'Athènes doit publier, dans le prochain numéro du Bulletin, des corrections sur ces scolies.»

SÉANCE DU VENDREDI 20 AVRIL.

M. de Witte offre à l'Académie, en son nom et au nom de M. Fr. Lenormant, la 2[e] livraison (année 1877) de la *Gazette archéologique* (Paris, in 4°).

Sont encore offerts :

Malebranche et la théorie des couleurs, par M. Georges Lechalas (Rouen, 1877, broch. in-18).

Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg (année 1876; Luxembourg, in-8°).

M. de Saulcy présente, au nom de M. Clermont-Ganneau, un mémoire, extrait de la *Revue archéologique,* sur *Gomorrhe, Ségor et les filles de Lot.*

M. de Wailly offre, au nom de M. H. Jadart, une brochure intitulée : *Robert de Sorbon; essai sur son origine, sa vie, ses écrits* (Reims, 1877, in-8°).

M. Girard fait hommage, au nom de M. Foucart, d'une dissertation sur *l'authenticité de la loi d'Évégoros* (extrait de la *Revue de philologie,* Paris, 1877, in-8°).

«Ce travail épigraphique a, dit-il, une grande importance pour l'histoire littéraire et pour l'étude des mœurs religieuses de l'Attique. Il se rattache d'abord à la question générale de l'authenticité des pièces insérées dans les discours. Sur l'autorité de Westermann, on regardait généralement la loi d'Évégoros, citée dans la *Midienne,* comme apocryphe. M. Foucart a prouvé qu'elle est authentique, ou du moins que le scoliaste qui a mis cette pièce dans le discours de Démosthène, avait sous les yeux le texte même de la loi. Le principal argument de Westermann consistait dans l'importance exagérée donnée aux Dionysies du Pirée. M. Foucart ruine complétement cet argument, en prouvant avec évidence, par des inscriptions, que les Dionysies du Pirée n'étaient pas seulement les fêtes particulières d'un dème, mais, au contraire, des fêtes de l'État, célébrées avec une grande pompe. Il montre que la principale objection pouvait venir d'une autre partie du texte, dont on n'avait pas reconnu jusqu'ici toutes les difficultés et qui avait été mal interprétée. A cette interprétation évidemment erronée il substitue une hypothèse au moins très-vraisemblable. On peut regarder comme démontré que nous possédons, au moins en partie, la loi d'Évégoros. Ce résultat est acquis, grâce à l'érudition si complète de M. Foucart, et à sa méthode si sûre et si pénétrante. On pourra désormais se servir avec sécurité de ce texte, pour essayer d'éclairer des points obscurs qui se rapportent à l'étude de la tragédie et de la comédie athéniennes.»

M. Delisle offre, au nom de M. l'abbé Ulysse Chevalier, la première livraison du *Répertoire des sources historiques du moyen âge,* publié par la Société bibliographique (Paris, 1877, gr. in-8°).

«Ce répertoire, dit M. Delisle, sera divisé en trois volumes : le pre-

mier contiendra une liste des personnages historiques du moyen âge, avec l'indication des travaux dont chacun d'eux a été l'objet; — le deuxième sera une nomenclature géographique, dans laquelle on trouvera, pour chaque nom, un renvoi aux textes à consulter; — le troisième, plus particulièrement bibliographique, présentera le tableau des écrits que nous ont laissés les auteurs du moyen âge et des éditions qui en ont été publiées.

« Le cadre est immense; mais l'obstination au travail de M. l'abbé Chevalier est telle qu'on peut annoncer qu'il sera bien rempli.

« Les cahiers que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie comprennent, continue M. Delisle, la première livraison de la partie biographique, embrassant les trois premières lettres de l'alphabet. C'en est assez pour apprécier dès maintenant le mérite du travail et les services qu'on peut lui demander. Je ne sais pas si un dépouillement aussi considérable a jamais été entrepris, et si le luxe des citations a jamais été porté aussi loin. M. l'abbé Chevalier a fait ce qui était humainement possible pour être complet; il aurait même pu sacrifier une partie de ses notes, et s'épargner beaucoup de renvois, qui, dans la pratique, seront reconnus inutiles. Le seul reproche sérieux qu'on puisse lui adresser, c'est d'avoir réuni un tel nombre d'indications que, malgré la commodité d'un classement alphabétique rigoureux, la richesse du répertoire embarrassera et découragera beaucoup de lecteurs. Ce défaut, dont ne se plaindront pas les personnes familiarisées avec la bibliographie, n'empêchera pas l'œuvre de M. l'abbé Chevalier de devenir un livre classique auquel les historiens devront journellement recourir. »

M. Delisle offre encore:

1° Au nom de M. Cortambert: *Rapport sur les villes mortes du golfe de Lyon*, par M. Ch. Lenthéric (Paris, 1877, broch. in-8°).

2° Au nom de M. Léon Palustre: *Adam, mystère du* XII*e siècle*, texte critique accompagné d'uue traduction (Paris, 1877, in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 27 AVRIL.

M. de Saulcy fait hommage, au nom de M. Rey, d'une brochure intitulée: *Recherches géographiques et historiques sur la domination des Latins en Orient, accompagnées de textes inédits ou peu connus du* XII*e au* XIV*e siècle* (Paris, 1877, in-8°).

M. Perrot présente au nom de M. Müntz trois brochures qui se rattachent à des études sur l'histoire de l'art en Italie, au moyen âge et dans le siècle

de la Renaissance. «L'Académie, dit-il, a déjà entendu parler des travaux de M. Müntz par les deux derniers rapporteurs de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome; elle a dans les essais qui lui sont présentés aujourd'hui la preuve que M. Müntz, de retour en France, continue à mettre en œuvre les matériaux si riches et si variés qu'il a recueillis pendant un séjour de trois ans en Italie.

«Voici les titres de ces trois brochures extraites de la *Revue archéologique* et de la *Gazette des Beaux-Arts* :

«1° *Les monuments antiques de Rome, au XVe siècle* (*Revue archéologique*).

«2° *La Renaissance à la cour des Papes :*

«I. *L'héritage de Nicolas V.*

«II. *Les collections du cardinal Pierre Barbo (Paul II)* (*Gazette des Beaux-Arts*).

«Cette dernière étude surtout est des plus curieuses; elle nous donne des détails tout à fait nouveaux sur la première grande collection d'objets d'art qui ait été formée à Rome au XVe siècle, collection dont doivent avoir fait partie un certain nombre de monuments qui ornent aujourd'hui les musées de Rome. L'essai se termine par une analyse d'un inventaire très-détaillé qui a été dressé de cette collection en 1457, inventaire que M. Müntz a eu la patience de copier tout entier dans les archives d'État de Rome et dont il prépare la publication intégrale en l'accompagnant des notes et des commentaires qu'elle semble exiger.»

M. Alfred Maury offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le docteur A. Corlieu, un ouvrage intitulé : *L'ancienne Faculté de médecine de Paris.*

«On trouve dans ce livre, dit M. Maury, un substantiel aperçu de l'organisation de l'ancienne faculté de médecine de Paris qui constitua un corps enseignant à part à dater de 1281. Des chapitres spéciaux sont consacrés au tableau des philiatres ou étudiants, à ce qui touche aux examens et aux grades, aux professeurs et au doyen, aux diverses classes de personnes de l'art, médecins, chirurgiens, barbiers, apothicaires, sages-femmes, à la Chambre royale et à la Société royale de médecine, au budget de la faculté et aux statuts.

«Le livre de M. le docteur Corlieu nous fournit des détails neufs et importants pour la connaissance d'une des branches de l'ancienne Université de Paris. L'auteur, bibliothécaire-adjoint de la faculté de médecine, a eu à sa disposition des matériaux qui lui ont permis de traiter pertinemment son sujet.

« L'histoire de la faculté de médecine de Paris, à raison de l'éclat qu'a jeté cette école médicale, appartient à l'histoire de notre enseignement public et à ce titre elle intéresse les études que représente l'Académie des inscriptions. Nous ne pouvons que nous applaudir de la voir traitée par un écrivain aussi consciencieux et aussi zélé que M. le Dr Corlieu. »

Sont encore offerts :

Albon et le concile d'Épaone. Notice sur le lieu où fut tenu ce concile en l'an 517, par M. de Rivoire de la Batie (Vienne, 1877, in-8°).

Vocabulaire des symboles et des attributs employés dans l'iconographie chrétienne, par M. l'abbé J. Corblet (Paris, 1877, in-8°).

Chr. M. Fraehne. Opusculorum postumorum pars secunda, adnotationes in varia opera numismatica continens, edidit B. Dorn (Pétropole, 1877, in-8°).

Atti della Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino (Rome-Turin-Florence, 1877, in-8°).

Inscriptiones atticæ ætatis quæ est inter Euclidis annum et Augusti tempora, consilio et auctoritate Academiæ litterarum regiæ Borussicæ, edidit Ulricus Koehler. *Pars prior decreta continens* (Berlin, 1877, in-folio).

SÉANCE DU VENDREDI 4 MAI.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les ouvrages suivants qui lui sont offerts :

Répertoire talmudique, ou recueil des noms et des choses mentionnées dans les livres rabbiniques, par feu David Cahen, grand rabbin de Marseille, publié par M. Oury Cahen, de Lyon, et annoté par M. Wogue, professeur de théologie au séminaire rabbinique de Paris (entièrement en hébreu).

Coutumes du pays et duché de Brabant. Quartier d'Anvers. Tome VI. *Coutumes de Santhoven, de Turnhout et de Rumpst,* par M. de Longé (Bruxelles, 1877, in-4°).

Recueil des lois, décrets et arrêtés concernant les colonies. Tome Ier (Paris, 1877, gr. in-8°).

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie, de la part de M. Edward H. Palmer, professeur d'arabe à l'université de Cambridge, le tome II de sa belle édition du *Divan* ou *Recueil des poëmes de Béha eddin Zohëir* (Cambridge, 1877, in-4°).

« Le premier volume, dit-il, contenait le texte de ces poëmes écrits dans le XIIIe siècle et pleins d'allusions intéressantes sur les événements du

temps. Celui-ci en contient la traduction en vers anglais remarquables par la fidélité et l'élégance. C'est d'ailleurs la première fois que les œuvres entières d'un poëte arabe sont traduites en anglais.

« Après une préface dans laquelle M. Palmer mentionne modestement l'assistance que lui ont prêtée pour les passages les plus difficiles Rizk Allah Hassoun Effendi et Abdallah Marrasch, de Paris, il donne la traduction anglaise de l'excellente introduction écrite en arabe dont il avait enrichi le premier volume de l'ouvrage. Puis vient un mémoire biographique tiré d'Ibn Khallican sur l'auteur des poëmes dont il s'agit, et enfin la traduction des poëmes eux-mêmes. Ces poëmes, comme ceux de Hafiz, ne sont pas toujours d'une stricte orthodoxie. L'amour et le vin y sont souvent célébrés; mais on y trouve aussi des vers sur des sujets de tout genre, à la fois instructifs ou amusants et quelquefois satiriques. La traduction reproduit avec bonheur l'esprit vif et caustique de l'original, ce qui la rend fort agréable à lire, même pour ceux qui ne peuvent la comparer au texte; et les notes qui l'accompagnent expliquent tout ce qui pourrait les embarrasser. »

M. Garcin de Tassy offre aussi de la part de M. le professeur Vullers, de l'université de Giessen, le troisième fascicule du tome premier de son édition in-8° de la grande épopée persane intitulée *Schâh-nâmeh* « le livre royal » dont il a eu l'honneur d'offrir à l'Académie les deux premiers fascicules. Celui-ci va de la page 289 à la page 432 et, comme dans les précédents, le texte y est accompagné de variantes et de notes critiques et explicatives. On voit que le savant orientaliste poursuit énergiquement sa laborieuse entreprise et tout fait espérer qu'il mènera à bonne fin ce travail qui fait le plus grand honneur à sa patiente érudition.

M. Miller offre un travail imprimé de M. le baron d'Avril, lequel a été lu il y a un an, intitulé : *Mémoire sur la langue, le rite et l'alphabet attribués aux apôtres slaves du IXe siècle* (Paris, 1877, broch. in-8°). L'auteur y a mentionné les résultats d'une étude récente de M. Sreznewski, professeur à l'université de Saint-Pétersbourg, sur le manuscrit glagolitique de Kiev, qui contient, en langue slavonne, les *propres* de plusieurs messes romaines.

La mise au jour de ce manuscrit, qui paraît être des plus anciens, vient à l'appui de l'opinion soutenue par M. d'Avril sur le rite suivi par les SS. Cyrille et Méthode.

SÉANCE DU VENDREDI 11 MAI.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les *Chartes de la famille de Reinach déposées aux archives du grand-duché de Luxembourg* (années 1221 à 1455; n°s 1 à 1673). 1er fascicule (Luxembourg, 1877, in-8°).

M. de Longpérier offre, de la part de l'auteur, M. François Lenormant, deux volumes intitulés :

1° *Les syllabaires cunéiformes,* édition critique, classée pour la première fois méthodiquement et précédée d'une introduction sur la nature de ces documents (Paris, 1877, in-8°).

2° *Étude sur quelques parties des syllabaires cunéiformes. Essai de philologie accadienne et assyrienne* (Paris, 1877, in-8°).

« M. Lenormant, dit M. de Longpérier, a revu avec le plus grand soin, et une intelligence toujours croissante du sujet, les textes imprimés sur briques qui fournissent les listes de caractères accompagnés de leur transcription. Il a, en quelque sorte, épuré ces documents par un examen comparatif, et les présente au public qui désire étudier les textes, sans cependant avoir la faculté du déchiffrement matériel. On doit reconnaître que le syllabaire de M. Lenormant constitue un élément de travail on ne peut plus utile, un nouveau titre à la gratitude des philologues. »

M. de Longpérier présente en outre : 1° de la part du directeur, M. Amédée de Caix, un nouveau fascicule de sa publication intitulée : *Le musée archéologique* (Paris, 1877, in-4°), Ce cahier contient, entre autres choses, un article remarquable de M. Anatole de Barthélemy sur le dieu gaulois *Taranis;* un *Recueil de bulles byzantines inédites* par M. Schlumberger, et une dissertation très-intéressante sur *un bas-relief de Mino da Fiesole* par M. Courajod.

2° Au nom de M. le comte Giancarlo Conestabile, correspondant de l'Académie, un article sur un *anneau d'argent étrusque* portant une inscription dans laquelle on lit, avec le titre de *Lucumon,* un second mot VALISC ou VALISIC qui donne lieu à diverses interprétations de la part de MM. Conestabile, Fabretti et Gamurrini.

M. Jourdain fait hommage à l'Académie, au nom de M. Th. Ducrocq, professeur de droit administratif à la faculté de droit de Poitiers, d'un mémoire sur un *denier gaulois inédit à la légende Giamilos.* « Ce denier, dit-il, a été trouvé à Vernon, département de la Vienne, vers la fin de l'année dernière, sur l'emplacement même où avaient été découvertes en

1874 environ 2,500 pièces de monnaies d'argent romaines, consulaires et gauloises. Ce qui fait le prix de cette trouvaille, c'est l'extrême rareté en même temps que la belle conservation du denier dont il s'agit; on n'en connaît qu'un seul exemplaire du même métal, lequel a appartenu à notre éminent confrère M. de Saulcy, et se trouve aujourd'hui déposé au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. M. Ducrocq croit pouvoir fixer l'émission de ce denier à une époque antérieure à l'année 44 av. J. C.; il suppose que le lieu de fabrication doit être recherché au sud-ouest de la Gaule, dans le voisinage des Pyrénées. Le revers offre en effet l'image d'un cavalier portant un rameau, ce qui semble dénoter une origine celtibérienne.»

M. L. Renier offre, de la part de M. Saglio, le 5e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (Paris, 1877, in-4°). Ce fascicule confirme l'opinion qu'il a déjà exprimée sur cet ouvrage, à savoir que c'est le meilleur dictionnaire d'antiquités grecques et romaines qui ait été publié jusqu'ici.

M. L. Delisle fait hommage, au nom de M. J. Tessier, d'un volume intitulé: *Le chevalier de Jant. Relations de la France avec le Portugal au temps de Mazarin* (Paris, 1877, in-8°).

«Dans ce livre, dit-il, M. Tessier nous donne une page importante de l'histoire diplomatique des premières années du règne de Louis XIV. Il en a puisé les éléments dans les dépêches du chevalier de Jant, que Mazarin envoya en 1655 à la cour de Lisbonne. Cet ambassadeur a pris soin de mettre en ordre les différentes pièces de sa correspondance; il en a formé un recueil, dont un exemplaire, destiné au roi, se conserve à la Bibliothèque nationale et dont un autre exemplaire, relié pour le cardinal de Mazarin, a été trouvé par M. Tessier chez un libraire de Caen. Le texte même du recueil a été publié par M. Tessier, qui l'a fait précéder d'une introduction étendue sur les relations de la France avec le Portugal au milieu du XVIIe siècle.»

SÉANCE DU VENDREDI 18 MAI.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le 1er fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie*. Année 1877. Janvier-mars (Paris, in-8°).

M. Garcin de Tassy fait hommage de la 7e partie du nouveau *dictionnaire hindoustani-anglais*, par M. Fallon (Londres, 1877, in-8°).

M. de Saulcy offre en son nom une brochure intitulée : *Recherches sur*

les monnaies du système flamand frappées à Tournai au nom du roi Charles VII (Paris, 1877, in-8°).

M. Alfred Neymarck adresse à l'Académie un ouvrage en deux volumes intitulé : *Colbert et son temps* (Paris, 1877, in-8°).

M. L. Delisle fait hommage, au nom de M. Louis de la Trémoille, de deux ouvrages intitulés : le premier, *Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de la Trémoille, pendant la guerre de Bretagne, 1488* (Paris, 1875, gr. in-8°); le second, *Chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques* (Paris, 1877, in-f°).

« M. le duc de la Trémoille, dit-il, possède les plus riches archives de famille qui subsistent en France depuis la Révolution. Il ne recule devant aucun sacrifice, devant aucun travail, pour les mettre en ordre, pour en assurer la conservation, pour en combler les lacunes. Mais il ne jouit pas en égoïste d'un trésor qu'il est si digne de posséder. En dehors des libérales communications qu'il a faites à tant d'éditeurs de textes historiques et littéraires, il a résolu de porter lui-même à la connaissance du public plusieurs séries de documents, choisis dans les cartons de son chartrier. A cette pensée nous devons les deux volumes dont il fait aujourd'hui hommage à l'Académie et qui prouvent que l'éditeur était parfaitement préparé à sa tâche.

« L'un, le gros volume in-folio, est un recueil de plus de 400 lettres dont les plus anciennes datent de la seconde moitié du XIVe siècle. Sous le nom de chacun de ses ancêtres, à partir de Guy VI, mort en 1398, en revenant de l'expédition de Nicopolis, M. de la Trémoille a groupé un choix de lettres qui nous font pénétrer dans l'histoire intime de la maison, et dont beaucoup se rattachent aux événements les plus considérables de l'histoire de France pendant plus de quatre siècles. C'est un véritable monument élevé à la gloire d'une famille, sans que la critique la plus sévère puisse y signaler les inconvénients qui semblent inhérents aux compilations généalogiques. Les pièces originales s'y présentent dans toute leur sincérité, sans discours et sans commentaires; à peine sont-elles reliées les unes aux autres par quelques lignes d'avertissement, dans lesquelles sont rappelés les noms et les dates indispensables pour faciliter l'intelligence des textes. Ce volume, qui se recommande à l'attention des littérateurs aussi bien qu'à celle des historiens, donne une juste idée de l'étendue et de la variété des ressources que le chartrier de Thouars offre à la curiosité et à l'érudition.

« L'autre publication de M. le duc de la Trémoille embrasse un champ beaucoup plus restreint. C'est la collection complète des lettres que le

chartrier de Thouars contient sur la guerre de Bretagne de l'année 1488, guerre dont la direction fut confiée à Louis de la Trémoille. Il n'y en a pas moins de 236, toutes du plus vif intérêt, toutes de la plus grande nouveauté. Les principales sont émanées de Charles VIII, de la régente Anne de France, du sire de Beaujeu et de l'amiral de Graville. Les lettres de Charles VIII sont particulièrement remarquables et complètent de la façon la plus heureuse les renseignements que nous possédions sur le caractère et l'esprit de ce prince. Grâce au recueil de M. le duc de la Trémoille, nous suivons, jour par jour, quelquefois heure par heure, l'histoire d'un des plus importants épisodes du règne de Charles VIII, dont beaucoup de détails étaient tout à fait inconnus.

«Je ne parle pas, ajoute M. Delisle, des soins apportés à l'édition des deux volumes que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie. La correction des textes, l'exactitude des dates et l'ampleur des tables ne sont pas moins à louer que le luxe du papier et la beauté de l'impression.»

SÉANCE DU VENDREDI 25 MAI.

Il est adressé à l'Académie un numéro d'un journal grec intitulé: ΙΩΑΝΝΙΝΑ (27 avril 1877) contenant des inscriptions inédites.

M. Egger présente :

1° Au nom de M. Beywater un volume intitulé : *Heracliti Ephesii reliquiæ* (Oxford, 1877, in-8°). «C'est le recueil le plus complet et le plus exact qui ait paru jusqu'ici des fragments d'Héraclite et des témoignages relatifs soit à la personne, soit aux écrits de ce célèbre philosophe. D'accord avec M. Thurot (*Revue critique* du 27 avril dernier), sur le témoignage duquel j'aime à m'appuyer, je reconnais dans ce travail, ajoute M. Egger, tous les caractères d'une érudition solide et d'une critique judicieuse.»

2° Au nom de M. Benlœw, doyen de la faculté des lettres de Dijon : *La Grèce avant les Grecs. Étude linguistique et ethnographique. Pélasges, Lélèges, Sémites et Ioniens* (Dijon-Paris, 1877, in-8°). «C'est, dit M. Egger, le fruit de recherches très-étendues et d'un effort de critique souvent trop hardie, mais souvent heureuse, pour éclairer les origines de l'hellénisme et les premières périodes de son histoire; les Albanais et leur langue, considérés comme les plus anciens représentants, dans l'Europe centrale, des races et des langues qui ont précédé l'hellénisme, sont l'objet plus spécial du travail de M. Benlœw, et pour approfondir cette étude il a réuni plus de documents qu'aucun savant français n'en

a eus jusqu'ici à sa disposition. Cela seul, sans parler d'autres mérites, suffirait pour recommander l'ouvrage du savant philologue à toutes les personnes qui s'occupent de linguistique et d'ethnographie.»

M. DE SAULCY fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Arthur Rhoné, du livre intitulé : *L'Égypte à petites journées*. «C'est, dit-il, le premier volume d'un ouvrage destiné à jouir de la plus grande faveur. Outre qu'il est parfaitement écrit, il est pour tous ceux qui ont visité l'Égypte d'une exactitude qui fait grand honneur à l'esprit observateur de M. Rhoné. Ce livre a de plus le mérite de mettre en lumière les splendides découvertes de M. Mariette et de raconter les étranges péripéties qu'a traversées la recherche et la mise au jour du fameux Sérapéum de Memphis. Les appendices ne sont pas moins intéressants que la narration du voyage. Ils contiennent : 1° un excellent aperçu de la religion égyptienne; 2° un résumé de l'histoire de la vallée du Nil, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Nombre de très-jolies gravures ornent le texte; et en résumé l'ouvrage de M. Arthur Rhoné est d'une lecture attrayante et qu'on ne quitte plus dès qu'on l'a commencée.»

M. DE WAILLY offre au nom de l'auteur, M. Gustave de Wailly, une traduction en vers français de l'*Énéide* (deux vol. in-12, Paris, Didot, 1877). «Les liens de parenté et d'amitié qui m'unissent à l'auteur sont trop étroits, dit M. de Wailly, pour que je puisse porter sur cet ouvrage un jugement tout à fait impartial. J'espère cependant ne pas me tromper en disant que la parfaite intelligence de la latinité de Virgile et le vif sentiment de sa poésie sont deux qualités qui recommandent et caractérisent cette traduction. En 1875, l'Académie française a récompensé ce travail alors inachevé ; c'est ce qui a déterminé l'auteur à le compléter, et ce qui l'encourage à en faire hommage à notre Compagnie.»

M. JOURDAIN présente à l'Académie un nouvel ouvrage que M. Fialon, professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres de Grenoble, vient de publier sous ce titre : *Saint Athanase ; étude littéraire, suivie de l'apologie à l'empereur Constance et de l'apologie de sa fuite* (Paris, 1877, in-8°). «Nous devons déjà, dit-il, à la plume savante et exercée de M. Fialon une *Étude historique et littéraire sur saint Basile*, que l'Académie française a couronnée il y a peu d'années. L'auteur était donc préparé par ses recherches antérieures à représenter, en parfaite connaissance de cause, cette grande figure de l'intrépide archevêque d'Alexandrie, sous les coups duquel succomba l'arianisme. M. Fialon a embrassé toutes les parties de son sujet. Après avoir retracé, d'après les meilleures sources, le mouvement philosophique et religieux dont l'Égypte, et en

particulier Alexandrie, étaient devenues le centre, il raconte la naissance de l'arianisme, les premières luttes qu'il suscita, la part que saint Athanase prit à ces luttes, l'indomptable énergie déployée par ce grand évêque, la persécution qu'il endura, ses nombreux exils, sa retraite dans un désert et son retour victorieux. L'ouvrage se termine par la traduction de deux écrits de saint Athanase. Même après le brillant tableau que M. Villemain a tracé de l'éloquence chrétienne au IVe siècle, et le beau livre de M. le duc de Broglie sur l'histoire de l'Église à la même époque, l'ouvrage de M. Fialon, composé avec soin, écrit avec élégance, offre un sérieux intérêt et méritait d'être signalé à l'attention de l'Académie. »

M. Ernest Desjardins offre, de la part de M. A. Luchaire, agrégé et docteur de l'Université, sa thèse latine intitulée : *De lingua aquitanica*, in-8°, 1877. L'auteur y a consigné, en peu de pages, le résultat de ses études personnelles sur la langue basque, qu'il sait bien, et sur le pays basque, qu'il connaît parfaitement pour l'avoir habité et parcouru. Dans les quatre parties de son travail, il recherche d'abord ce que l'on peut savoir de certain, — d'après les textes classiques et les monuments épigraphiques, — sur la langue des anciens Aquitains, c'est-à-dire des Ibères; il compare, bien entendu, les noms géographiques et les noms d'hommes que nous révèlent ces documents anciens avec les formes modernes fournies par le vocabulaire euskarien dans ses différents dialectes : basque, biscayen, guipuzcoan, labourdin et bas navarrais. Dans la seconde partie, M. Luchaire compare la langue basque avec le dialecte gascon actuel. Dans la troisième, il examine les emprunts faits à la langue latine et au gascon par le vocabulaire basque, et réciproquement les emprunts faits au basque par le gascon. Dans la quatrième, il dresse une liste des appellations géographiques les plus usitées dans cette région des Pyrénées et il en détermine le sens. Dans sa conclusion enfin, il estime que les mots d'origine basque qui se rencontrent dans les dialectes gascons, que les noms géographiques basques qui désignent encore aujourd'hui tant de localités des montagnes de la Gascogne, que ceux des peuples et des lieux anciens de ce même pays, enfin que les témoignages des auteurs classiques prouvent que la nation et la langue des Ibères s'étendaient plus loin au nord que le pays basque et qu'elles embrassaient toute l'Aquitaine cisgarumnienne. Ainsi le système de Guillaume de Humboldt, — qui ne pouvait avoir que la valeur d'une hypothèse et n'était que le résultat d'une sorte d'intuition scientifique, dans un temps où la phonétique n'existait pas, où les lois et les procédés tout modernes de la linguistique n'étaient pas fixés, — loin de devoir être abandonné.

reçoit de l'application de cette science nouvelle une sorte de confirmation.

M. Renan fait hommage, au nom de M. Barbier de Meynard, d'une traduction du traité de Gazzali intitulé *Le préservatif de l'erreur,* opuscule capital, contenant le récit des variations philosophiques de l'auteur, et expliquant comment, après avoir essayé toutes les sectes et en avoir reconnu les erreurs, il a conclu au scepticisme et a cherché dans le mysticisme des soufis l'étourdissement de sa pensée. Ce traité n'était connu jusqu'ici que par une édition imparfaite.

M. Renan offre encore, de la part de M. Schœbel, une brochure intitulée : *La légende du Juif errant.* Essai plein d'érudition, souvent de sagacité, bien que certains rapprochements puissent paraître douteux (Paris, 1877, in-8°).

M. Delisle présente, de la part de M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, une brochure ayant pour titre : *Notes et documents pour servir à la biographie de Christophe et de François de Foix-Candalle, évêques d'Aire* (Paris-Bordeaux, 1877, in-8°).

« Dans cette étude, M. Tamisey de Larroque, dit M. Delisle, a réuni beaucoup de détails nouveaux sur deux personnages qui tiennent une place honorable dans l'histoire ecclésiastique et littéraire du xvie siècle et dont les notices étaient assez incomplètes dans le *Gallia christiana* et dans les biographies. Suivant son habitude, M. Tamisey de Larroque a publié, d'après les originaux, plusieurs lettres qui suffiraient pour appeler l'attention des érudits sur l'opuscule offert à l'Académie. »

Est encore offert à l'Académie :

Salomon et ses successeurs, solution d'un problème chronologique, par M. J. Oppert (Paris, 1877, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 1er JUIN.

Sont offerts à l'Académie :

Les Pensées de Blaise Pascal, texte revu sur le manuscrit autographe, avec une préface et des notes, par M. Aug. Molinier, t. Ier (Paris, 1877, in-8°).

La circulation monétaire et la banque d'Espagne (brochure anonyme, Madrid, 1877, in-8°).

Recherches sur les calendriers ecclésiastiques, par le R. P. V. de Buck (Bruxelles, 1877, broch. in-8°).

Le R. P. Victor de Buck, bollandiste de la Compagnie de Jésus. Notice nécrologique extraite des précis historiques (Bruxelles, 1876, in-8°).

M. de Rozière offre à l'Académie, au nom de M. Beautemps-Beaupré, un volume intitulé : *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine, antérieures au XVIe siècle* (Paris, 1877, in-8°, t. I).

« M. Beautemps-Beaupré, vice-président du tribunal de la Seine, a entrepris, dit M. de Rozière, de réunir tous les monuments du droit des anciennes provinces d'Anjou et du Maine antérieurs au XVIe siècle. Le premier volume de cette importante collection, qui n'en contiendra pas moins de six, renferme : 1° la compilation d'*Usages*, qui remonte, selon toute vraisemblance, à la première moitié du XIIIe siècle; 2° la *Coutume*, qui a passé presque tout entière dans le premier livre des *Établissements* de saint Louis; 3° la *Coutume glosée* de 1385; 4° les *Corrections et abréviations* de 1391; 5° la *Coutume* en 16 livres de 1411. — Les deux volumes suivants contiendront les différentes réformes publiées dans le cours du XVe siècle, la compilation de Claude Liger et les *Stilles*. Les tomes IV, V et VI doivent renfermer un choix de chartes émanées, soit des comtes d'Anjou, soit de particuliers, destinées à éclairer l'ensemble du droit public et privé de la province.

« L'entreprise de M. Beautemps-Beaupré, ajoute M. de Rozière, mérite d'autant mieux les encouragements de l'Académie, que personne jusqu'ici n'avait encore eu le courage de réunir en collection tous les monuments juridiques d'une de nos anciennes provinces, et que, le jour où un semblable travail aurait été exécuté pour chacune d'elles, l'histoire du droit français pourrait être considérée, sinon comme terminée, du moins comme bien avancée. »

SÉANCE DU VENDREDI 8 JUIN.

M. Renan présente à l'Académie un tableau complet des *alphabets sémitiques* (*semitische Schrifttafel*) par M. Euting, paléographe des plus habiles et d'une main très-exercée. M. Renan fait remarquer l'intérêt de ces études paléographiques pour la critique des anciens textes hébreux. « Les fautes qui, dit-il, déparent ces textes ont été, d'ordinaire, commises dans des manuscrits déjà écrits dans un alphabet araméen. Le seul moyen de les corriger est de se représenter les textes tels qu'ils devaient se trouver dans cet alphabet araméen, afin de se rendre compte des lettres qui ont pu prêter à des confusions. »

M. Miller offre à l'Académie, de la part de l'auteur, un ouvrage in-

titulé : *Recueil de poëmes historiques en grec vulgaire relatifs à la Turquie et aux Principautés Danubiennes*, publiés, traduits et annotés par M. Émile Legrand, suppléant à l'École nationale des langues orientales vivantes (Paris, 1877, gr. in-8°).

« L'éditeur, déjà connu avantageusement par d'importantes publications du même genre, dit M. Miller, essaye de démontrer, dans son introduction, combien est nécessaire aux hellénistes l'étude de la langue grecque vulgaire. Il apporte des exemples à l'appui de son affirmation. Il parle ensuite de la nécessité de régulariser l'orthographe de cette langue trop longtemps laissée au caprice de chacun, et il termine par un petit traité sur cette question importante.

« Le volume se compose de sept poëmes, dont voici les titres :

« 1° Mort de Michel Cantacuzène (1578).

« 2° Exploits de Michel le Brave, voïvode de Valachie (1592-1601).

« 3° Histoire de la juive Marcada (1667).

« 4° Histoire de Georges Stavrakoglou (1765).

« 5° Révolte des Sfakiotes (île de Crète), en 1770.

« 6° Révolte des Sfakiotes contre Alidakis, en 1772.

« 7° L'enfant crucifié par les juifs (1762).

« Chacun de ces poëmes est précédé d'une notice littéraire et historique. La partie bibliographique a été aussi très-soignée.

« Enfin le livre se termine par un glossaire très-détaillé de tous les mots qui ne figurent pas dans les lexiques de Somavera et de Byzantios.

« Ce volume est le cinquième des Publications de l'École des langues orientales vivantes. »

SÉANCE DU VENDREDI 15 JUIN.

La Société des sciences et des arts de Batavia adresse à l'Académie les publications suivantes :

1° *Comptes rendus des séances de la Société*, partie XIV, n°s 2, 3 et 4 (1876-1877, in-8°); 2° *Journal pour l'histoire et l'ethnographie indiennes*, parties XXIII et XXIV (1876, 1877, in-8°); 3° *Dictionnaire du malais parlé dans les îles Moluques*, par M. de Clercq (1876, in-4°); 4° *Catalogue d'une collection de manuscrits malais, arabes, javanais, etc.* (1877, in-8°); 5° *Catalogue de la partie ethnologique du musée de Batavia* (1877, in-8°).

Sont encore offerts :

Grammaire de la langue roumane; partie II, *Syntaxe*, par M. Cipariu (Bucharest, 1877, in-8°).

Découverte à Bologne de bronzes primitifs (brochure), par M. Frati.

M. Renan offre, au nom de M. Clermont-Ganneau, un mémoire intitulé : *La présentation du Christ au Temple* (extrait de la *Revue archéologique*). A cette occasion, M. de Rozière fait observer que l'église de la Présentation est mentionnée plusieurs fois dans les Assises de Jérusalem.

M. Garcin de Tassy fait hommage, au nom de M. Antonio Mauro, d'une brochure ayant pour titre : *Il principio della Sapienza* (Palerme, 1877, in-8°).

M. Delisle offre, au nom de la Société des bibliophiles normands, un exemplaire de l'opuscule qu'il vient de publier pour cette Société sous le titre de *Bibliotheca Bigotiana manuscripta* (Rouen, 1877, in-8°). «La collection des manuscrits rassemblés par la famille Bigot, de Rouen, est, dit M. Delisle, une des plus importantes qui aient été formées au XVIIe siècle. Elle passa à peu près en entier à la Bibliothèque du roi en 1707.

«La Société des bibliophiles normands a réimprimé le texte du catalogue dressé pour la vente des manuscrits. Les notes qui sont jointes à la réimpression permettent de retrouver les manuscrits des Bigot dans les collections de la Bibliothèque nationale; elles signalent aussi l'intérêt de plusieurs pièces pour l'histoire de la Normandie.»

M. de Longpérier fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Édouard Fournier, bibliothécaire du Ministère de l'intérieur, d'un volume intitulé : *Histoire de la Butte des Moulins,* suivie d'une étude historique sur les demeures de Corneille à Paris (Paris, 1877, in-12).

«Le savant écrivain, à qui l'on doit, dit-il, tant de travaux intéressants sur le vieux Paris, s'est attaché à montrer l'origine (qui n'est pas fort ancienne) de la colline connue sous le nom de *Butte Saint-Roch* et de *Butte des Moulins.* Il a recherché avec le plus grand soin, et aux meilleures sources, tous les renseignements qui pouvaient lui permettre de parler avec certitude des hommes célèbres qui ont vécu sur ce tertre factice, maintenant presque complétement rasé. Les récits curieux, les anecdotes se pressent dans son livre. On savait que Pierre Corneille avait habité la rue d'Argenteuil, mais M. Fournier ne s'est pas contenté de cette notion vague. Il a voulu déterminer à quelle époque notre immortel poëte s'était rapproché du Louvre où il avait en vain demandé un abri; ce fut seulement vers 1683. Antérieurement, il avait habité l'hôtel du duc de Guise, rue du Chaume, et une maison de la rue de Cléry.

«L'étude sur les demeures de Corneille, quoique succincte, n'en est pas moins fort substantielle et accroît très-réellement la valeur du petit volume présenté aujourd'hui à l'Académie.»

SÉANCE DU VENDREDI 22 JUIN.

M. Le Béalle écrit à l'Académie et lui fait hommage d'une série d'ouvrages destinés à l'enseignement de la *cosmographie élémentaire*.

Sont offerts à l'Académie, au nom du Secrétaire d'État des Indes :

1° *A catalogue of the arabic manuscripts in the library of the India office* (Londres, 1877, in-4°).

2° *The Adi granth, or the only scriptures of the Sikhs, translated from the original gurmukhi,* par Ernest Trumpp (Londres, 1877, in-4°).

M. Heuzey fait hommage de la 12e livraison de la *Mission archéologique de Macédoine* (Paris, in-4°).

M. Desnoyers offre au nom de l'auteur, M. P. Viollet, bibliothécaire de l'École de droit de Paris, un *Mémoire sur les établissements de saint Louis.* (1 vol. in-8°, Paris, 1877). «Ce mémoire, qui doit former en partie l'introduction de la nouvelle édition des *Établissements* que M. Viollet doit publier pour la Société de l'histoire de France, est déjà bien connu de l'Académie. Il lui a été en effet communiqué dans plusieurs séances des mois de février et de mars derniers. Il suffit donc, dit M. Desnoyers, de rappeler les principaux résultats que M. Viollet a exposés, d'après l'étude comparative la plus consciencieuse d'un très-grand nombre de copies manuscrites originales, examinées par lui dans les bibliothèques de France, d'Italie, d'Allemagne et d'autres pays.

«Ces résultats sont les suivants :

«1° Le recueil de jurisprudence du XIIIe siècle célèbre sous le titre d'*Établissements de saint Louis,* et qui a depuis longtemps fixé l'attention des érudits et des jurisconsultes les plus compétents, n'a point été directement promulgué par ce prince.

«2° Les deux livres dont se compose cette compilation, rédigée peu de temps avant l'année 1273, ont eu une origine différente.

«3° Les chapitres I à VII du Ier livre consistent en un règlement de la prévosté de Paris.

«4° Les chapitres VIII à CLXVIII du même livre ont été rédigés d'après une coutume d'Anjou.

5° Le livre II a été rédigé en très-grande partie d'après une coutume d'Orléans.

«6° L'auteur de cette compilation paraît être Orléanais.

«7° Le caractère principal des *Établissements* est d'offrir, dans ses différentes parties, des emprunts très-nombreux faits au droit romain et au

droit canonique, entremêlés aux doctrines du droit coutumier; leur ensemble représente sans doute l'enseignement des grandes écoles de jurisprudence d'Angers et d'Orléans au XIIIe siècle.

« M. Viollet a recueilli et exposé, avec les arguments les plus solides, les éléments qui ont servi de base aux conclusions qu'il a adoptées, ce qui rendra, sans nul doute, définitive l'édition nouvelle qu'il prépare. »

M. Renan présente l'étude de M. Clermont-Ganneau sur le tombeau de Jérusalem appelé *Tombeau de Joseph d'Arimathie,* monument si important pour la question de l'authenticité des lieux saints (Paris, 1877, broch. in-8°). « M. Clermont-Ganneau, dit-il, a étudié ce curieux monument avec plus de soin qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Il pense qu'il a fait partie d'une petite nécropole juive, située hors de la porte de la ville, et dont le tombeau considéré au IVe siècle comme le tombeau de Jésus-Christ peut aussi faire partie. »

SÉANCE DU VENDREDI 29 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome XXVII de l'*Histoire littéraire de la France.*

Il offre au nom de M. de Vogüé, membre de l'Académie, un ouvrage intitulé : *Syrie centrale. Architecture civile et religieuse du Ier au VIIe siècle.* Tomes I et II (Paris, 1865-1877, in-4°). *Inscriptions sémitiques,* 2e partie (Paris, 1868-1877, in-4°).

Sont offerts :

Histoire générale de Languedoc, avec des notes et les pièces justificatives, par dom Cl. Devic et dom J. Vaissette. Tomes II, IV et V. Ouvrage réimprimé sous la direction de M. Dulaurier, membre de l'Académie.

Le Pamier, étude géographique, physique et historique sur l'Asie centrale, par M. J.-B. Paquier (Paris, 1876, in-8°).

Sézanne au point de vue préhistorique, par M. le docteur Eug. Robert (1877, br. in-8°).

Les évêques auxiliaires du siége métropolitain de Besançon. — Quel serait le véritable nom de la place Labourey, à Besançon? Note sur Jean-Baptiste Bésard, célèbre luthiste, par M. Aug. Castan, correspondant de l'Académie (broch. in-8°).

Sont encore offerts au nom de l'Université royale de Norwége :

Sources inédites pour l'histoire du baptême, en tant que symbole, et du Credo, par M. Caspari. Tome III (1875, in-8°).

De l'expression la plus propre pour désigner en langue sémitique, dans

les inscriptions tumulaires, les princes et les souverains, par M. Blix (1876, broch. in-8°).

M. Maury présente, au nom de M. Anatole de Barthélemy, une brochure intitulée : *Les temps antiques de la Gaule* (extrait de la *Revue des questions historiques*. Paris, 1877, in-8°).

M. de Saulcy offre à l'Académie, de la part de M. Eug. Révillout, les ouvrages suivants :

Le concile de Nicée d'après les textes coptes, première série de documents. Exposition de foi. — Gnomes du saint concile (Paris, 1873, in-8°). — *Vie et sentences de Secundus, d'après divers manuscrits orientaux* (1873, in-8°). — *Le concile de Nicée et le concile d'Alexandrie, étude historique sur l'assemblée confirmatrice et promulgatrice présidée par saint Athanase en l'année 362* (1874, in-8°). — *Mémoire sur les Blemmyes, à propos d'une inscription copte trouvée à Dendur* (1874, in-4°). — *Papyrus coptes. Actes et contrats des musées égyptiens de Boulaq et du Louvre.* 1er fascicule. Textes et fac-simile (1876, in-4°). — *Études égyptologiques.* 7e livraison. *Apocryphes coptes du Nouveau Testament.* Textes, 1er fascicule (1876, in-4°). — *Le roman de Setna, étude philologique et critique avec traduction mot à mot du texte démotique* (1877, in-8°).

M. de Saulcy présente en outre, de la part de M. Jacques de Rougé, un volume intitulé : *Études égyptologiques.* 10e livraison. *Inscriptions hiéroglyphiques copiées en Égypte pendant une mission scientifique* (Paris, 1877, in-4°).

M. Bréal offre, au nom de M. Paul Regnaud, un ouvrage en 4 volumes in-12, ayant pour titre : *Le chariot de terre cuite (Mricchakatika)*, drame sanscrit attribué au roi Çùdraka, traduit et annoté des scolies inédites de Lallâ Dìkshita (Paris, 1876 et 1877).

M. L. Delisle présente, de la part de M. Henri de l'Épinois :

Les pièces du procès de Galilée (Rome-Paris, 1877, in-8°).

« Le dossier de ce célèbre procès, dit M. Delisle, est au Vatican. Mgr Marino Marini en avait publié 9 pièces en 1850; M. de L'Épinois, 45 en 1867; M. Berti, 25 nouvelles en 1876. Aujourd'hui, grâce à la nouvelle publication de M. de l'Épinois, nous avons le texte complet depuis la première ligne jusqu'à la dernière. Les fac-simile joints au volume permettent d'apprécier l'exactitude de l'édition et l'assurance avec laquelle M. de L'Épinois a déchiffré des écritures très-difficiles. »

M. Delisle offre aussi, au nom de M. Wauters, le tome V de la *Table chronologique des chartes imprimées relatives à la Belgique* (Bruxelles, 1877, in-4°). « Dans cet ouvrage conçu, dit-il, sur le même plan que

les célèbres tables de Bréquigny sont analysés non-seulement les actes relatifs au territoire actuel de la Belgique, mais encore ceux qui se rapportent aux États des anciens comtes de Flandre. Il offre donc un véritable intérêt pour l'histoire de France et mérite d'être recommandé pour le soin apporté à la rédaction des notices analytiques et à la recherche des livres qui devaient être disponibles.. »

Sont encore offerts :

Annales de philosophie chrétienne. Décembre 1876. Janvier-avril 1877 (Paris, in-8°).

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. Tome XX, année 1876 (Saint-Étienne, in-8°).

Annales de la Société académique roumane. Tome IX (Bucharest, 1876, in-4°).

Archiv für österreichische Geschichte. Vol. LIV, 1re partie (Vienne, 1876, in-8°).

Bulletin d'archéologie chrétienne. Édition française, 3e série, 1re année, n° 3 (Belley, 1876, in-8°).

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône (Vesoul, 1877, in-8°).

Bulletin de correspondance hellénique, 1re année. Avril à juillet 1877 (Athènes-Paris, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. 1er trimestre 1877 (in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. N° 1. 1877 (Amiens, in-8°).

Denskschriften der Kaiserlichen Academie der Wissenschaften: Philosophisch-historische Classe. XXIVe et XXVe vol. (Vienne, 1876, in-4°).

Fontes rerum austriacarum. OEsterreichische Geschichts-Quellen. 1re partie, *Scriptores.* Vol. VIII, 2e partie, *Diplomataria et acta.* Vol. XXXVIII (Vienne, 1875-1876, in-8°).

Gazette archéologique, par MM. de Witte et François Lenormant. 3e livraison, 1877 (Paris, in-4°).

Journal asiatique. Février, mars 1877.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. Tome V (Paris-Amiens, 1876, in-8°).

Nouvelle revue historique de droit français et étranger. Mai, juin 1877.

Proceedings of the Society of antiquaries of London. 2e série. Vol. VI. *Index* (Londres, in-8°).

Revue archéologique. Mars-mai 1877 (Paris, in-8°).

Revue des questions historiques. 1er avril 1877 (Paris, in-8°).

Revue africaine. Mars, avril 1877 (Alger, in-8°).

Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe. Vol. LXXX, IVe partie. Janvier-juillet 1875; Vol. LXXXI. Parties I, II, III, janvier-décembre 1875. Vol. LXXXII. Parties I et II, janvier-février 1876 (Vienne, in-8°).

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin. Travaux de juillet 1875 à juillet 1876 (Saint-Quentin, 1877, in-4°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1877.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. RAVAISSON.

SÉANCE DU VENDREDI 6 JUILLET.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie le rapport de M. Albert Dumont sur les travaux de l'École française d'Athènes pendant l'année classique 1876-1877. Renvoi à la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome.

M. Cherbonneau fait parvenir à la Compagnie la *notice* et le *fac-simile* d'une dédicace à l'usurpateur Alexander, gouverneur de l'Afrique, sous le règne de Maxence. La pierre sur laquelle est gravée cette inscription a été trouvée à Constantine et fait partie actuellement du musée[1].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Sur la proposition faite par M. Hauréau, au nom de la Commission de l'*Histoire littéraire*, l'Académie, par un vote, adjoint à cette commission M. Gaston Paris.

[1] Voir aux Communications, n° I.

M. Edmond Le Blant remet à l'Académie, pour le *Corpus inscriptionum semiticarum*, 18 estampages d'inscriptions phéniciennes qui lui sont adressés par son frère, M. Édouard Le Blant, inspecteur des finances en mission à Tunis. «Ces estampages, dit-il, sont dus à l'obligeante communication du propriétaire des inscriptions, M. Guiénot, chef du bureau télégraphique de la Goulette. M. Guiénot, fonctionnaire modeste et des plus méritants, a sauvé ces monuments de la destruction en les rachetant à des casseurs de pierres qui allaient les convertir en macadam. Il attache un prix infini à ce que son pays ait la primeur des documents qu'il a recueillis avec un zèle intelligent, et les a remis sur l'assurance que nul envoi plus que celui qu'il nous en fait aujourd'hui ne pouvait avoir un caractère à la fois français et officiel.»

Les remercîments de l'Académie seront adressés à M. Édouard Le Blant et à M. Guiénot.

M. Delisle continue la lecture de son mémoire sur les *manuscrits des ouvrages de Bernard Gui* (*Bernardus Guidonis*), chroniqueur latin mort en 1331.

SÉANCE DU VENDREDI 13 JUILLET.

A propos de l'inscription de Constantine en l'honneur de l'usurpateur Alexander dont il a été parlé dans la dernière séance, M. L. Renier fait observer que le texte de cette inscription avait été déjà publié en mai 1876 par M. de Rossi, dans le *Bulletin de correspondance archéologique*, mais que M. Cherbonneau a eu le mérite de mieux lire la ligne qui contient les noms du César africain : *Lucius Domitius*.

M. le Directeur de l'enseignement supérieur écrit au Secrétaire perpétuel, au nom de M. le Ministre de l'instruction publique, pour l'informer que, conformément au désir exprimé dans sa lettre du 28 juin dernier, il a invité M. le Directeur de l'École française de Rome à faire en sorte que les notices sur les monuments que l'on découvre en Italie soient, autant que possible, pour les monuments les plus importants, accompagnées, ou de moulages, ou au moins de photographies.

Le Secrétaire perpétuel lit son rapport sur les *travaux des commissions de publications* pendant le premier semestre de l'année 1877[1].

M. Pavet de Courteille, au nom de la Commission chargée d'examiner le mémoire envoyé au concours du prix Bordin, dont le sujet était : *Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme*, informe l'Académie que la Commission a été d'avis de ne pas décerner le prix.

M. Edmond Le Blant, au nom de la Commission du prix ordinaire dont le sujet était : *Recueillir et expliquer, pour la période comprise entre l'avénement de Pépin le Bref et la mort de Philippe Ier, les inscriptions qui peuvent intéresser l'histoire de France*, fait connaître à la Compagnie que la Commission n'a reçu qu'un mémoire, mais un mémoire d'une étendue considérable, qu'elle a jugé digne du prix.

M. le Président donne acte à la Commission des conclusions de son rapport. Il ouvre le pli cacheté qui accompagnait le mémoire, dont il reconnaît la devise, et proclame le nom du lauréat, M. Robert de Lasteyrie.

M. Edmond Le Blant lit un mémoire sur le *Symbolisme dans les représentations de l'antiquité chrétienne*[2].

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 20 JUILLET.

M. le Directeur de l'enseignement supérieur, au nom de M. le Ministre de l'instruction publique, écrit au Secrétaire perpétuel que, pour faire suite à sa communication du 27 juin, il lui transmet les nouveaux renseignements qu'il vient de recevoir sur les résultats des fouilles entreprises à Délos par M. Homolle, membre de 3e année de l'École française d'Athènes. « M. Homolle a, dit-il, du 17 au 24 juin, mis à découvert le dallage de la grande place qui précédait le temple, et les bases des statues dont elle

[1] Voir l'Appendice.

[2] Voir aux Communications, n° II.

était ornée. Il a trouvé soixante inscriptions ou fragments d'inscriptions. Quelques-uns de ces monuments ont une réelle valeur: ce sont des inscriptions en l'honneur de plusieurs rois, un Ptolémée, un Massanassas, plusieurs fragments de décrets, ou décrets entiers, dont un du *κοινὸν τῶν νησιωτῶν,* une inscription latine en l'honneur de Lucullus, une dédicace par les marins de Tyr et de Sidon. L'escalier du temple, toute la façade occidentale, divers morceaux de fronton et entre autres le sommet, ont été mis au jour.

M. Albert Dumont, se rendant au désir exprimé récemment par l'Académie, adresse, par une lettre datée d'Athènes le 15 juillet 1877, plusieurs photographies qui représentent quelques-uns des bas-reliefs les plus remarquables que la Société archéologique ait mis au jour dans ses dernières fouilles sur la pente méridionale de l'Acropole.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie, adoptant les conclusions de la Commission du prix Brunet, proroge ce concours au 31 décembre 1878 en modifiant le programme ainsi qu'il suit :

Faire la bibliographie méthodique des productions en vers français antérieures à l'époque de Charles VIII qui sont imprimées, et indiquer autant que possible les manuscrits d'après lesquels elles l'ont été.

L'Académie, adoptant également les conclusions de la Commission du concours Bordin, qui avait pour sujet : *Discuter l'authenticité, déterminer la date et apprécier la valeur des textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis Ier*, retire cette question du concours.

M. Hauréau fait la 1re lecture d'un mémoire qui a pour titre : *Quelle est la vraie source du panthéisme professé par David de Dinan?*

M. Pavet de Courteille commence, au nom de M. Dabry de Thiersant, consul de France en Chine, la lecture d'un mémoire sur l'*origine de l'islamisme dans le Céleste Empire.*

SÉANCE DU VENDREDI 27 JUILLET.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, écrit à l'Académie pour lui transmettre un mémoire de M. Haussoulier sur la *céramique grecque* et lui parler des travaux de M. Élie Berger, rendant hommage au zèle que cet élève a montré cette année et expliquant comment les mémoires qu'il préparait n'ont pas encore pu être soumis à l'Académie.

Le révérend père supérieur du couvent des pères Franciscains de l'Observance écrit à la Compagnie pour lui demander d'accorder pour la bibliothèque du couvent plusieurs publications de l'Académie.

Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. Pavet de Courteille, au nom de la Commission du concours Bordin, dont le sujet était : *Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme*, fait connaître à l'Académie que la Commission, qui n'a pu décerner le prix encore cette année, propose de retirer cette question du concours.

Cette proposition est adoptée.

M. Hauréau donne une 2e lecture de son mémoire intitulé : *Quelle est la vraie source du panthéisme professé par David de Dinan?*

M. de Longpérier fait le rapport suivant au nom de la Commission du concours Bordin, dont le sujet était : *Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes et assyriennes tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc., et tâcher d'arriver à constituer, par le rapprochement de ces textes, un panthéon assyrien.*

« Trois mémoires, dit M. de Longpérier, ont été déposés. La Commission propose la prorogation du concours au 31 décembre 1878, vu l'intérêt que présentent déjà les mémoires inscrits sous les numéros 2 et 3, lesquels pourraient être repris et perfectionnés par leurs auteurs. »

Les conclusions de la Commission sont adoptées.

M. de Longpérier, secrétaire de la Commission des Antiquité

nationales, fait connaître ainsi qu'il suit, au nom de la Commission, les noms des auteurs et les titres des ouvrages auxquels sont attribuées les médailles et les mentions :

La Commission décerne :

La 1re médaille, à M. Germain Demay, pour son *Inventaire des sceaux de la Picardie et de l'Artois;*

La 2e médaille, à M. Brosselard, pour son *Mémoire épigraphique et historique sur les tombeaux des émirs Beni Zeiyan et de Boabdil, dernier roi de Grenade, découverts à Tlemcen;*

La 3e médaille, à M. Peigné-Delacourt, pour son *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ourscamp, faisant suite au cartulaire de la même abbaye.*

La Commission accorde, en outre, six mentions honorables :

La 1re, à M. Chabanneau, pour sa *Grammaire limousine, phonétique;*

La 2e, à M. Bion de Marlavagne, pour son *Histoire de la cathédrale de Rodez;*

La 3e, à M. Richard, pour son *Étude sur les colliberts;*

La 4e, à M. Gaston Raynaud, pour son *Étude sur le dialecte picard dans le Ponthieu;*

La 5e, à M. Brassart, pour son *Histoire de la châtellenie de Douai;*

La 6e, à M. Drapeyron, pour son *Essai sur le caractère de la lutte de l'Aquitaine et de l'Austrasie, sous les Mérovingiens.*

L'Académie donne acte à la Commission de ses conclusions. Le rapport détaillé sera ultérieurement présenté à l'Académie par M. de Rozière.

M. Deloche continue la lecture de son mémoire sur les *invasions gauloises en Italie.*

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 3 AOÛT.

Le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie une lettre de *faire part* qui lui annonce la mort de M. Giancarlo Conestabile, correspondant.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie

l'estampage d'un fragment d'inscription bilingue faisant partie du musée de Constantine, que M. Cherbonneau adresse à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. le Ministre adresse, en outre, à la Compagnie, une lettre de M. Albert Dumont sur les résultats des fouilles entreprises à Délos par M. Homolle.

Par une autre lettre, en date du 22 juillet, M. Albert Dumont fait connaître la découverte récente faite en Attique d'objets qui offrent d'importantes analogies avec ceux qui ont été trouvés à Mycènes par M. Schliemann[1].

M. le Préfet de la Seine annonce à l'Académie que le Conseil municipal de Paris a émis le vœu qu'une inscription commémorative vînt rappeler dans la rue Soufflot le souvenir de l'ancien *Parloir aux Bourgeois*. Il prie l'Académie de vouloir bien rédiger cette inscription.

Renvoi à la Commission des inscriptions et médailles.

M. Revillout prie l'Académie d'accepter le dépôt d'un pli cacheté.

Le paquet, avec la date certifiée par le Secrétaire perpétuel, sera déposé au secrétariat.

M. Deloche continue la lecture de son mémoire sur les *invasions gauloises en Italie.*

M. Robert est disposé à accepter en général les conclusions de M. Deloche : cependant il signale quelques difficultés. Les Boïens, chassés de la Cisalpine et battus dans la vallée du Danube par les Daces, étaient-ils en mesure d'aller fonder un empire en Bohême? Et puis le mouvement d'émigration a été presque constamment d'Orient en Occident. Ne doit-on pas plutôt croire que les Boïens se sont établis en Bohême avant d'aller en Gaule?

M. Duruy répond, sur le premier point, qu'entre l'expulsion des Boïens et leur établissement en Bohême, un siècle s'est écoulé : ils auraient donc eu le temps de rétablir leurs forces.

M. Deloche, reprenant les deux objections, dit : 1° que les *Boïens* qui donnèrent leur nom à la Bohême ne sont pas ceux

[1] Voir aux Communications, n° III.

qui ont été chassés de la Cisalpine; ce sont des populations qui ont émigré directement de la Gaule; 2° qu'il admet très-bien le mouvement général d'immigration d'Orient en Occident : c'est ainsi que sont venus, remontant la vallée du Danube, les peuples qui ont fondé successivement l'empire ibérique, l'empire ligure, l'empire celtique et l'empire gaulois. Mais, des lieux où ils se sont ainsi établis, ces peuples ont pu ensuite se reporter en arrière. M. Deloche s'est scrupuleusement attaché aux témoignages de César, de Strabon, de Tacite; et, de même que les Boïens ont pu, de la Gaule, aller fonder des établissements en Germanie, ils ont pu se transporter en Italie. Il considère donc comme tout à fait vraisemblable que les *Boïi* qui se sont établis en Bohême soient sortis de la Gaule et du voisinage du bassin d'Arcachon, où l'on retrouve leur nom.

M. Robert fait observer que les Boïens sont représentés comme bien faibles quand ils s'établissent dans la Gaule; et M. Maury, que le séjour dans les Landes, auprès du bassin d'Arcachon, indique un peuple refoulé de contrées plus fertiles et trop faible pour s'établir ailleurs. M. Robert appuie sur cette considération et rappelle qu'il n'y a point dans la Gaule d'autres Boïens avant César que ceux-là.

M. Deloche reconnaît que ces raisons seraient fortes si elles s'attaquaient à des conjectures; mais il ne fait aucune hypothèse; il s'est borné à suivre César, Strabon et Tacite.

M. Duruy dit qu'il y a une chose qui n'est pas une hypothèse, c'est la présence de Gaulois dans les régions de la Macédoine et de la Thrace au IVe siècle avant notre ère, assez puissants pour oser dire à Alexandre qu'ils ne craignaient que la chute du ciel. Rien n'empêche que des corps détachés ne soient allés dans telle ou telle direction. On peut admettre dans la marche des immigrations diverses étapes.

M. Maury ajoute que la marche des immigrations n'est pas toujours tracée sans discontinuité dans l'histoire, et il donne pour exemple les Goths qui, certainement, sont venus d'Orient en Occident; et pourtant le souvenir de leur départ, originaire de l'Orient, s'est effacé. La première fois qu'on les voit dans l'his-

toire, c'est en Scandinavie, d'où ils reviennent vers le Danube. Il faut admettre, dans ce mouvement de population, ce qu'on pourrait appeler des *chocs de retour*. Pour citer un autre exemple, les Ioniens, qui incontestablement sont venus de l'Asie, ont quitté plus tard la Grèce pour venir fonder, sur les rivages asiatiques, les fameuses colonies ioniennes.

MM. Duruy, Deloche et Robert déclarent qu'ils sont d'accord pour admettre ces retours en arrière dans le mouvement des immigrations.

SÉANCE DU VENDREDI 10 AOÛT.

M. le Ministre de l'instruction publique, par une lettre en date du 9 août 1877, transmet à l'Académie le rapport de M. Homolle, membre de l'École française d'Athènes, sur les fouilles qu'il a exécutées à Délos.

M. le Président présente, au nom de M. Mabillaud, élève de l'École archéologique de Rome, un mémoire intitulé : *Documents relatifs à la philosophie de C. Cremonini, professeur à l'Université de Padoue (1591 à 1631)*. Renvoi à la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome.

M. Cherbonneau adresse à l'Académie les estampages de deux inscriptions romaines, avec une notice sur la localité d'où proviennent ces inscriptions. La communication de M. Cherbonneau sera examinée par M. L. Renier.

M. de Saulcy communique une lettre par laquelle M. Robert Mowat le prie de porter à la connaissance de l'Académie la découverte qu'il vient de faire d'une nouvelle *inscription gauloise*[1].

M. L. Delisle achève la communication de ses *Recherches sur les manuscrits de Bernard Gui*[2].

M. Revillout commence la lecture d'une notice sur *différents textes démotiques*.

L'Académie se forme en comité secret.

[1] Voir aux Communications, n° IV.
[2] Voir aux Communications, n° V.

SÉANCE DU VENDREDI 17 AOÛT.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le comte Léopold Hugo qui, se fondant sur des inscriptions gauloises et sur la bible gothique d'Ulphilas, propose de lire ainsi la fin de l'inscription gauloise de M. Mowat, communiquée dans la dernière séance :

ATEXTORIGI
LEVCVLLOSV
IORE BELOCI
TOE

M. Pavet de Courteille continue la lecture du mémoire de M. Dabry de Thiersant sur *l'origine de l'islamisme dans le Céleste Empire.*

M. Revillout continue la lecture de sa notice sur *différents textes démotiques.*

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Aurès adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités de l'année 1878, un ouvrage intitulé : *Monographie des bornes milliaires du département du Gard* (Nîmes, 1877, 1 vol. in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 24 AOÛT.

M. Révillout continue la lecture de sa notice sur *différents textes démotiques.*

M. Pavet de Courteille termine la lecture du mémoire de M. Dabry de Thiersant sur *l'origine de l'islamisme dans le Céleste Empire.*

M. Barclay V. Head adresse, pour le concours de numismatique (Allier de Hauteroche) de 1878, la 3e partie de son ouvrage intitulé : *The international numismata orientalia. The coinage of Lydia and Persia* (London, 1877, in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 31 AOÛT.

M. le comte Léopold Hugo, à l'occasion du travail de M. Révillout lu dans les dernières séances, envoie le fac-simile des figures géométriques du papyrus Rhind du Bristish Museum.

M. Desjardins, au nom de M. Tissot, correspondant de l'Académie, commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Études de géographie comparée sur la province d'Afrique.*

M. Révillout continue la lecture de son travail snr les *textes démotiques.*

SÉANCE DU VENDREDI 7 SEPTEMBRE.

M. Derenbourg lit quelques observations sur les *inscriptions du Safa* que vient de publier M. de Vogüé[1].

M. Duruy communique ses *Recherches sur les empereurs de la maison de Sévère.*

M. Révillout continue la lecture de son travail sur les *textes démotiques.*

SÉANCE DU VENDREDI 14 SEPTEMBRE.

M. Delisle communique une notice sur un *manuscrit mérovingien de la bibliothèque d'Épinal*, renfermant, entre autres morceaux, une lettre de Maxime, évêque de Turin, à Théophile, patriarche d'Alexandrie[2].

M. E. Desjardins continue la lecture des études de M. Tissot sur la *géographie comparée de la province d'Afrique.*

M. Révillout continue la lecture de son travail sur les *textes démotiques.*

M. Halévy lit des observations sur les *inscriptions du Safa* dont

[1] Voir aux Communications, n° VI.

[2] Voir aux Communications, n° VII.

M. Derenbourg a entretenu l'Académie dans la séance du 7 septembre[1].

SÉANCE DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE.

Il est procédé à deux scrutins pour la désignation des lecteurs qui représenteront l'Académie à la séance trimestrielle du 3 octobre et à la séance publique du 25 du même mois.

M. Edm. Le Blant est choisi pour la séance du 25 octobre; il lira son mémoire sur *la richesse et le christianisme dans l'âge des persécutions.*

M. Duruy est désigné pour lire, dans la séance du 3 octobre, un fragment de ses *Recherches sur les empereurs de la maison de Sévère.*

M. Desjardins, au nom de M. Tissot, correspondant de l'Académie, lit un mémoire sur *la voie romaine de Carthage à Théveste.*

M. Germain lit une dissertation sur une *lettre de Manuel de Fiesque relative aux dernières années et à la mort d'Édouard II, roi d'Angleterre*[2].

M. Halévy communique des observations sur un *vase judéo-babylonien du Musée Britannique*[3].

SÉANCE DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE.

Il est donné lecture d'une lettre accompagnée d'une photographie et adressée au Secrétaire perpétuel par M. de Thézac, directeur de l'enregistrement et des domaines à Saintes, concernant un monument trouvé dans la partie supérieure de cette ville, c'est-à-dire dans le centre même de l'ancienne ville gallo-romaine.

M. E. Desjardins continue la lecture du mémoire de M. Tissot,

[1] Voir aux Communications, n° VIII.
[2] Voir aux Communications, n° IX.
[3] Voir aux Communications, n° X.

correspondant de l'Académie, sur *la voie romaine de Carthage à Théveste.*

M. Duruy continue la lecture de ses *Recherches sur les empereurs de la maison de Sévère.*

M. Révillout continue la lecture de son mémoire sur les *textes démotiques.*

COMMUNICATIONS.

N° I.

NOTICE ET FAC-SIMILE D'UNE DÉDICACE À L'USURPATEUR ALEXANDER, DÉPOSÉE AU MUSÉE DE CONSTANTINE.

La présente inscription peut être considérée comme une des plus intéressantes que l'on ait trouvées parmi les ruines de la Numidie, non-seulement parce qu'elle mentionne un gouverneur de l'Afrique qui osa prendre la pourpre, au commencement du IVe siècle, mais parce que cette mention sur la pierre est le seul monument archéologique de ce personnage, en dehors de la numismatique. Le nom d'Alexander ne figure point, que je sache, dans les recueils épigraphiques. Les médailles frappées sous son éphémère domination sont excessivement rares; on n'en cite que cinq ou six. La médaille en or, que possède le lieutenant-colonel Leroux, et qui provient des fouilles de Constantine, est cotée 2,000 francs par M. Cohen; on y lit : «Imperator Alexander, pius, felix, Augustus,» avec la marque P. K. «percussus Kartagine.» Une autre médaille fait précéder d'un C (Caius?) le nom d'Alexander, tandis que la pierre que nous avons sous les yeux porte L. DOMITIO.

Il est permis de supposer que la révolte, provoquée en Afrique par cet officier de fortune, Pannonien, suivant les uns, Phrygien, selon les autres, avait pris un caractère sérieux, et que l'Afrique s'était empressée de se ranger sous son drapeau, afin d'échapper à la tyrannie du cruel Maxence. C'est un fait démontré par la légende : «Africa Augusti nostri,» qui est gravée sur un grand bronze du British Museum.

On regrette, il est vrai, de ne point trouver de date à la suite de la dédicace offerte à Lucius Domitius Alexander par un de ses plus zélés partisans, le perfectissime Scironius Pasicrates; mais, à défaut de ce renseignement, nous avons d'autres données, qui nous autorisent à fixer l'époque de cet événement capital. Ce fut dans le courant de l'avant-dernière année de son règne, c'est-à-dire en 311, que Maxence, après avoir fait passer des troupes sur une terre si éloignée de son action, réussit à se défaire du gouverneur rebelle.

Dans l'état où on la voit, la pierre de Constantine porte les restes d'une inscription gravée sur le flanc droit; je doute qu'il soit possible d'en tirer parti.

FAC-SIMILE DE LA DÉDICACE OFFERTE À L'USURPATEUR ALEXANDER, PAR SCIRONIUS PASICRATES.

Hauteur de la pierre : $1^{m},25$.
Largeur : $0^{m},70$.
Hauteur des lettres : $0^{m},04$.

Sur la face antérieure :

RESTITVTO
PVBLICAE LIBE
TATIS AC PROPA
GATORI TOTIVS
GENERIS HVMAN
NOMINIS QVE
ROMANI DNLDO
MITIO ALEXAN
DRO PF INV AVG
SCIRONIVS PA
SICRATES VP
DIN

Sur le côté droit; au bas :

NVS V
DIAP
RET

Quant à l'inscription, dont je donne ci-joint le fac-simile, elle a peu souffert des lésions qui ont entamé la lettre finale des cinq premières lignes et de la septième. On la lit ainsi : « Restitutori publicæ libertatis ac propagatori totius generis humani nominisque romani, domino nostro, Lucio Domitio

Alexandro, pio, felici, invicto. Augusto, Scironius Pasicrates, vir perfectissimus. . . . . »

A la douzième ligne, qui est brisée presque dans toute sa longueur, on distingue le sommet de trois lettres, qui pourraient être un D, un I et un N.

La pierre a été brisée à droite, jusqu'à la ligne huit, et elle a perdu une partie de son sommet.

A. Cherbonneau.

N° II.

LE SYMBOLISME DANS LES REPRÉSENTATIONS DE L'ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE.

Souvent un fait rapporté par les livres saints contient un sens symbolique : l'Évangile même l'atteste, alors qu'il montre une figure du Christ dans le serpent d'airain, dans Jonas englouti et rejeté par le monstre. Les Pères y insistent sans fin et les monuments eux-mêmes apportent ici leur part de preuves. C'est ainsi que, dans les œuvres d'art laissées par les premiers chrétiens, on voit parfois un fidèle, une femme même, remplaçant dans l'arche Noé, ce grand type du croyant sauvé par le secours divin ; le poisson, image du Sauveur, étendu sous la courge du prophète Jonas ; saint Pierre substitué à Moïse et frappant le rocher d'Horeb ; le Christ figuré par un agneau ; son monogramme brillant au ciel au lieu de l'étoile des Mages ; Suzanne représentée par une brebis entre deux loups.

Ce sont là des faits qui s'imposent et qui ont facilement conduit à chercher un sens mystérieux dans chacun des sujets si variés dont se compose l'iconographie chrétienne des premiers âges.

Sur ce terrain, les interprètes modernes n'ont point seulement fait appel à leur imagination ; les Pères eux-mêmes ont

fourni le plus souvent les éléments des explications cherchées et il doit sembler tout d'abord qu'avec l'appui, l'exemple de pareils guides, la sécurité soit partout et toujours entière. Quelques doutes pourtant peuvent s'élever sur l'application trop absolue de cette méthode d'exégèse et l'on me permettra de les exposer.

Sur la foi d'un texte du VIIIᵉ siècle, une persuasion semble s'être établie : c'est qu'aux temps primitifs l'Église a, pour ainsi dire, tenu la main de ses artistes et que chaque particularité de leurs œuvres a, dès lors, son sens et sa valeur. J'hésite à le croire. Si les tableaux que ces hommes nous ont laissés témoignent souvent de l'obéissance à des traditions d'atelier, ils me semblent moins porter l'empreinte d'une direction imprimée par le clergé chrétien.

L'initiative personnelle, avec ses fautes, ses fantaisies, a eu plus de part qu'on ne paraît disposé à l'admettre dans les œuvres d'hommes qui, même devenus chrétiens, n'en travaillaient pas moins en même temps et sans grands scrupules, comme nous l'apprend un Père, pour les fidèles et pour les idolâtres. De là des erreurs commises, au mépris des textes saints, dans la représentation des faits bibliques, le combat de David et de Goliath, le miracle de Cana, le jugement du Christ, la figure d'Ève, celles de Lazare, de Job, d'Abraham prêt à sacrifier son fils. Si l'on place, à côté de ces erreurs, l'introduction fréquente, dans les tableaux chrétiens, d'images païennes, tritons, sirènes, télamons, vents, ciel, fleuves, mers, génies nus, têtes de Méduse, l'on comprendra que l'influence de l'Église sur les œuvres d'art ne s'est point autant qu'on le croit exercée d'une façon souveraine.

Un coup d'œil jeté sur les tombes des gentils suffit à montrer que les sculpteurs de ces monuments se sont vivement préoccupés de la composition matérielle de leurs tableaux. Il leur importait de grouper les figures avec symétrie et souvent

de trouver des pendants qui, placés aux extrémités, satisfissent avant tout le regard : chars au galop, néréides portées par des monstres marins, trophées, victoires, génies, personnages assis et tournés l'un vers l'autre.

Une même pensée a souvent guidé les sculpteurs des tombes chrétiennes. Pour en occuper les extrémités, pour placer dans les espaces étroits produits par l'introduction des médaillons contenant des portraits, il était des sujets d'une forme donnée que l'on se plaisait à employer, et cette tendance à satisfaire aux conditions de la disposition matérielle nous éloigne de la pensée prêtée aux anciens artistes chrétiens de grouper leurs sujets dans une intention symbolique; elle rend de même difficile de suivre les Pères comme des guides assurés dans les déductions mystiques et sans mesure qui caractérisent trop souvent leur méthode d'exégèse et dont Tertullien a fait spirituellement justice.

Une intention symbolique existe et se montre sans doute plus d'une fois, je le répète, dans les œuvres d'art des premiers temps de l'Église; mais il importe de ne point chercher à la dégager pour ainsi dire par force, et, si l'on veut éviter les méprises, de la signaler alors seulement que la preuve d'une pensée mystique se sera faite pour ainsi dire d'elle-même.

Edmond Le Blant.

III.

LETTRE DE M. A. DUMONT SUR LA DÉCOUVERTE FAITE EN ATTIQUE D'OBJETS QUI OFFRENT D'IMPORTANTES ANALOGIES AVEC CEUX QUI ONT ÉTÉ TROUVÉS À MYCÈNES PAR M. SCHLIEMANN.

Athènes, le 22 juillet 1877.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Je m'empresse de porter à la connaissance de l'Académie

de récentes découvertes qui viennent d'être faites à Spata, village des environs d'Athènes, et qui ont une importance tout exceptionnelle pour le progrès de l'archéologie et pour l'étude des antiquités que M. Schliemann a mises au jour à Mycènes.

Le *Bulletin de correspondance hellénique* a signalé, page 261, les hypogées que le hasard avait fait découvrir à Spata et en a donné la description. Ces chambres souterraines avaient ce premier intérêt de rappeler un genre de sépulture qui se trouve surtout en Étrurie. La Société archéologique y a fait faire des fouilles, durant ces dernières semaines, sous la direction de M. Stamataki. On a recueilli par centaines des objets en général de petite dimension :

1° Ivoires;
2° Lames et feuilles d'or;
3° Pâtes de verre;
4° Fragments de vases.

Quatre plaques d'ivoire (5 centimètres sur 4 environ) représentent un sphinx accroupi tourné à droite, du style asiatique le moins incertain; deux autres plaques plus grandes : un lion dévorant un taureau, également de style asiatique; mais l'objet le plus curieux de cette série est un chef assyrien, de très-fort relief et figuré à mi-corps. Ce personnage porte la tiare et les cheveux tressés.

Les pâtes de verre, de faible épaisseur, ont en général de 3 à 4 centimètres de largeur et de longueur. Elles sont ornées de relief. Elles paraissent avoir été presque toutes destinées à recevoir une légère feuille d'or. Elles servaient à décorer les vêtements, à former des colliers et d'autres parures. Elles sont au nombre de plus de mille. On y voit des fleurs, des rosaces, des spirales, des sphinx, des octapodes, et plus de cinquante sujets différents.

Les objets en or ne sont pour la plupart que des feuilles qui recouvraient les pâtes de verre.

Les vases rappellent les types les plus anciens des poteries communes de Mycènes.

Les objets de bronze sont très-peu nombreux et ne présentent guère que des fragments. Les fouilles ont donné un seul crâne complet.

Ces découvertes sont trop importantes pour ne pas être étudiées longuement; mais, dès maintenant, pour en montrer le grand intérêt, il suffit de faire remarquer :

1° Que la plupart des motifs de décoration trouvés à Spata figurent dans la collection de Mycènes; que Mycènes et Spata ont donné des objets absolument identiques;

2° Que, parmi les objets de Spata, il en est un assez grand nombre dont le caractère oriental et même assyrien est incontestable.

Il est donc permis de penser que les découvertes de Spata aideront à expliquer les antiquités de Mycènes, et qu'elles éclaireront heureusement les plus anciennes époques de l'art grec.

Veuillez agréez, etc.

Albert Dumont,
Correspondant de l'Académie.

N° IV.

NOUVELLE INSCRIPTION GAULOISE SIGNALÉE À L'ACADÉMIE PAR M. ROBERT MOWAT.

« Cette inscription, gravée sur un bloc de pierre quadrangulaire, provenant des travaux de la Sainte-Chapelle du palais de Justice et conservé au musée de Cluny, consiste en

six lignes que je suis parvenu à déchiffrer de la manière suivante :

BRATRONOS
NANTONICN
EPADATEXTO
RIGI.LEVCVLLO
SVIOREBE·LOCI
TOI

« Le mot *bratronos*, formé sur le modèle de *patronus*, de *matrona*, paraît dérivé d'un mot qui aurait pour congénères l'ancien irlandais *bráthir* et le vieux cornique *broder*, signifiant « frère ».

« Dans la formation du mot *nantonicn*, on distingue le nom d'homme Nantonius, donné par une inscription de la Grande-Bretagne, et allongé ici par le suffixe filiatif *(i)-cnos*, comme dans *Oppianicnos*, *Toutissicnos*.

« Les mots *Epad* et *Atextorigi* appartiennent à la numismatique des Arvernes et des Pictons; enfin le mot *Leucullo* paraît être le diminutif du nom de peuple gaulois, les *Leuci*.

« Quant au surplus de l'inscription, j'avoue ne pouvoir y trouver la matière du moindre rapprochement à faire avec quelque autre texte connu.

« Quoi qu'il en soit, il est certain que l'inscription ne renferme aucun mélange de mots latins, et l'on est ainsi en droit d'affirmer qu'elle est purement gauloise d'un bout à l'autre.

« C'est donc un nouveau texte à ajouter au très-petit nombre de ceux de cet idiome que l'on possède jusqu'à présent; outre l'utilité qu'il ne peut manquer d'avoir pour les études celtiques, il est pour nous, dans le sens le plus strict, un des plus rares monuments de nos antiquités nationales, plus particulièrement intéressant pour la ville de Paris qui, désormais, n'aura plus à envier à Nîmes, à Autun, à Alise, à Volnay, à Dijon, à Guéret, à Nevers, à Vaison, leurs célèbres inscriptions gauloises. »

N° V.

SUR LES MANUSCRITS DE BERNARD GUI,

PAR M. DELISLE.

Dans cette partie de son travail[1], M. Delisle passe en revue l'ouvrage que Bernard Gui a composé sous le titre de *Practica contra infectos labe heretice pravitatis.* « Cet ouvrage, dit-il, passait, déjà au XVIIe siècle, pour perdu, et le dernier historien des Cathares ou Albigeois regrettait de n'avoir pu le consulter; il en existe cependant deux anciens exemplaires à la bibliothèque de Toulouse, un au Musée Britannique et une copie moderne à la Bibliothèque nationale. Il a été composé vers l'année 1321; les formules dont il est rempli ne sont en réalité que des actes véritables, dont les noms propres et les dates n'ont pas toujours disparu. On peut donc s'en servir pour combler des lacunes dans les registres de l'Inquisition; mais il est surtout remarquable par un exposé systématique de la procédure que suivaient les inquisiteurs, et par des détails historiques et pittoresques sur les croyances et les pratiques des malheureux qui étaient l'objet de leurs poursuites. Le texte devra en être publié, sinon en entier, au moins par extraits, quand on voudra étudier, pièces en main, la triste histoire des hérésies et de l'Inquisition dans le midi de la France, au XIIIe et au commencement du XIVe siècle. »

Le travail de M. Delisle se termine par l'appréciation suivante de l'ensemble des œuvres de Bernard Gui. « Ce n'est point un écrivain de premier ordre; l'originalité lui fait trop souvent défaut et les compositions qu'il nous a laissées n'ont qu'une

[1] Les recherches de M. Delisle sur les manuscrits de Bernard Gui paraîtront dans le recueil des *Notices et extraits des manuscrits.* La table des questions examinées dans ce travail a été insérée dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1877, p. 381-389.

mince valeur littéraire. Il nous a cependant conservé une multitude de renseignements précieux, dont l'équivalent n'existe nulle part ailleurs. Un autre genre de mérite ne saurait lui être contesté : il a épuisé tous les moyens qu'on avait de son temps pour arriver à la connaissance de la vérité. Il indique avec beaucoup de précision les ouvrages et les documents qu'il a consultés, suivant des procédés que la critique moderne ne désavouerait pas, et distingue nettement ce que, de son chef, il ajoute aux citations d'auteurs plus anciens; il met en balance les témoignages contradictoires; il discute les dates et ne confond pas ce qui est simplement probable avec ce qui lui paraît démontré.

« L'étendue de mes observations, ajoute M. Delisle, n'est peut-être pas en rapport avec la place que Bernard Gui occupe dans l'ancienne littérature historique de la France, mais une étude détaillée devait être consacrée à un auteur du XIVe siècle, dont les manuscrits originaux, et en partie autographes, après avoir été méconnus et dispersés, se retrouvent presque tous à Paris, à Toulouse, à Bordeaux, à Avignon et à Rome. C'est là une bonne fortune dont les vicissitudes de nos bibliothèques présentent bien peu d'exemples. Il fallait en profiter, ne fût-ce que pour étudier par quels procédés les œuvres historiques du moyen âge se constituaient, se modifiaient et se propageaient sous les yeux mêmes des auteurs. »

N° VI.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LES INSCRIPTIONS DE SAFA, PAR M. DERENBOURG.

Depuis la publication de quelques inscriptions, copiées par M. Wetzstein, l'ancien consul de Prusse à Damas [1], dans la

[1] *Reisebericht über Hauran*, Berlin, 1860.

plaine et sur les rochers du Safa, au sud-est de Damas, les épigraphistes se sont vainement occupés du déchiffrement de ce griffonnage, fait dans une écriture et une langue inconnues. M. Wetzstein annonçait bien qu'il possédait encore deux cents autres de ces graffiti, mais il les a gardés jusqu'à ce jour dans ses cartons.

Nous savions que nos savants confrères, MM. de Vogüé et Waddington avaient, de leur voyage en Orient, également rapporté en Europe un grand nombre de copies de ces inscriptions, et nous en désirions depuis longtemps la communication pour les membres de la Commission du *Corpus*. M. de Vogüé vient de les publier, comme deuxième partie de son beau recueil des Inscriptions sémitiques de l'Asie centrale. Tombées ainsi dans le domaine public, ces inscriptions vont être étudiées par tous les orientalistes qui s'intéressent à ces recherches. Il me paraissait alors urgent de prendre date pour notre Commission, et de vous communiquer, Messieurs, les quelques observations qu'une étude encore superficielle de ces monuments m'a suggérées. Dans toute autre circonstance, j'aurais préféré attendre prudemment et pénétrer d'abord plus avant dans le sens de ces inscriptions; je pensais qu'il tenait à l'honneur de votre Commission de ne pas se laisser devancer pour ce travail. J'ai été aidé dans ces recherches par M. Halévy, à qui je rapporterai la part qui lui revient.

Si cette communication ne peut prétendre avoir encore écarté toutes les difficultés soulevées par ces inscriptions, je crois qu'elle ouvre la voie par laquelle un déchiffrement complet deviendra possible.

Le recueil de M. de Vogüé nous donne 400 inscriptions. Mais, en l'examinant de près, ce nombre devra être réduit. J'ai trouvé dès le début que le n° 4, donné d'après une copie de M. Waddington, était identique aux n[os] 1, 2 et 3 de M. de Vogüé. Car les sept premières lettres de la ligne 2 du n° 4

forment le n° 1; les dix-sept autres lettres de la même ligne sont égales à la première ligne du n° 3; la quatrième ligne du n° 4 est la même que la ligne 2 du n° 3: enfin les lignes 1 et 2 du n° 4 sont la reproduction du n° 2. Il y a l'avantage que les deux copies, prises par ces deux savants, se complètent et se corrigent mutuellement. Le n° 32 est le même que le n° 42 avec l'interversion de deux lignes. Le n° 19 ne diffère pas du n° 51. Là encore, ces deux copies s'éclaircissent mutuellement. Le n° 45 est reproduit au n° 52, ligne 2. Nous pourrions multiplier ces exemples, mais ce que nous venons de dire suffit pour le moment.

L'aspect extérieur de ces inscriptions rappelle immédiatement les inscriptions de la presqu'île sinaïtique et on suppose de prime abord que, comme celles-ci, elles renfermaient surtout des noms propres. Il fallait donc chercher avant tout le mot qui désigne la filiation. On le découvre facilement, c'est le mot *ben* (ↄי ou י› = בן), et non le mot *bar* (בר), ce qui range le dialecte de nos graffiti parmi les langues non araméennes. Comme ce mot se répète dans certaines inscriptions, par exemple le n° 217, jusqu'à sept fois, il y a donc autant de coupes certaines pour les noms propres.

M. Halévy, de son côté, avait reconnu immédiatement le *lamed* dans la barre verticale prolongée qui commence presque toutes les inscriptions. C'était la lettre de la dédicace ou de la propriété qu'on rencontre également sur les sceaux et autres objets sémitiques.

L'écriture de nos monuments suit capricieusement les directions les plus diverses, allant tantôt de droite à gauche, tantôt de gauche à droite, remontant ou descendant à la fin de la ligne, pour rejoindre la ligne suivante; elle commence quelquefois au bas et quelquefois en haut de la pierre; souvent aussi les lignes se replient, s'entrelacent et s'entrecoupent. La découverte de ce *lamed* était donc d'une grande importance.

puisque cette lettre indiquait l'endroit où l'inscription commençait.

Après la connaissance des trois lettres, *bet, noun* et *lamed,* on trouva facilement le *ayin,* qui a la forme d'un petit cercle comme en phénicien; le *mim,* qui a celle d'un rond prolongé, ressemblant quelque peu au *mim final* en hébreu, et le *schin,* qui a ses trois dents, comme en hébreu, en phénicien, etc. Avec ces données, on reconnut le nom de *Meschoullâm* comme nom du grand-père et du petit-fils (n° 331 et ailleurs); car ces inscriptions nous révèlent l'ancienne habitude des autres peuples sémitiques, si fréquentes sur les pierres phéniciennes, de perpétuer le même nom dans les familles, comme marque de piété filiale envers les ancêtres. Ce nom de *Meschoullâm,* qui se retrouve souvent dans la Bible, pourrait être pris pour une indication que le dialecte parlé par ceux qui avaient inscrit leurs noms sur le basalte n'était pas arabe, car le *schin* aurait alors été remplacé dans ce nom par un *sin.* Mais d'un autre côté, après que M. Halévy eut reconnu l'*alef,* qui n'est au fond qu'un *alef* hébreu, où la barre du milieu a été tirée en longueur et placée verticalement (ኀ), nous avons rencontré souvent le nom de *Aslam* (n°s 219, 362, et *passim*), qui présente donc pour la même racine le *sin.* D'autres noms, comme *ʿAkrab, Anwar, Anʿam* (n°s 239, 200, 362) ont également plutôt une couleur arabe.

Du reste, si ces noms proviennent des garnisons qui avaient leurs postes dans ces stations romaines, et qui, comme les légionnaires romains, gravaient leurs noms pour l'éternité sur les pierres des *ḥarras,* des noms de provenances bien diverses pouvaient se trouver ensemble dans ces contrées. Seulement il appartiendra à une étude ultérieure paléographique d'expliquer comment ces différentes branches de l'arbre sémitique se sont rencontrées pour la même écriture.

Nous n'insistons pas aujourd'hui sur les noms communs de *Azad, Malik, ʿAbd, Koddam, Zebid,* et sur les noms moins com-

muns de *Amr* (avec *alef*), de *Schammai*, de *Atam*, etc., pour parler des noms composés, qui le sont presque partout avec *êl*, à l'exclusion de toute autre divinité. Nous citerons *Amarêl* (n° 314, cf. אמריה), ʿ*Abdiêl* (n° 219, cf. עבדיה), *Afadêl* (n° 342), *Apazêl* (n° 322), *Sama'êl* (*ibid.*) et bien d'autres encore. Cependant nous croyons avoir rencontré sur le n° 1, répétition du n° 4, le nom de *Amanschemesch* (אמנשמש), et sur le n° 315, le nom de *Ba*ʿ*alschemen*, qui se lit également dans les inscriptions palmyréennes, n° 73, avec l'addition de מרא עלמא « maître du monde ». Mais cette dernière inscription, comme bien d'autres, a besoin d'être encore mieux étudiée.

Avant de terminer, je dois encore parler d'un mot reconnu par M. Halévy, c'est le verbe *pa*ʿ*am* (פעם), suivi toujours de la préposition ʿ*al* (על), répétée jusqu'à cinq fois (n° 235, cf. n° 331), interrompue toujours par le régime de la préposition. Le verbe *pa*ʿ*am*, ainsi que la préposition ʿ*al*, après le premier régime, est précédé de la conjonction *fa*. Ainsi on lit : *fapa*ʿ*am* ʿ*al*... *fa*ʿ*al*... *fa*ʿ*al*.... etc. L'emploi de cette conjonction appartient de nouveau seulement à l'arabe, bien que le *af* hébreu, et ses congénères araméens, ne soient au fond que ce même *fa* s'appuyant sur une aspiration. Mais le ʿ*al*, pour *âlâ* (على) est hébreu.

Quel est le sens de ce verbe? Bien des idées se sont présentées à notre esprit; je les donne sous toute réserve. Si le mot se rapproche de l'hébreu פעם, il pourrait avoir le sens de « frapper », désignant par là le travail qu'on aperçoit sur les pierres et qui a surtout le caractère d'un martelage. S'il faut, au contraire, penser à l'arabe فعم = « être complet », le mot de notre inscription, lu par M. Halévy, aurait peut-être le sens de « paix », dérivant du sens primitif, comme en hébreu שלום « paix » vient de שלם, qui signifie également « être complet ».

N° VII.

SUR UN MANUSCRIT MÉROVINGIEN DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ÉPINAL, PAR M. L. DELISLE.

Le manuscrit 68 de la bibliothèque d'Épinal, qui a jadis appartenu aux abbayes de Murbach et de Moyen-Moutier, se recommande à l'attention de l'Académie, autant par les secours qu'il fournit pour l'étude de la paléographie mérovingienne, que par la valeur des textes qu'il nous a conservés. La souscription qu'on lit au bas de la dernière page prouve que la copie en a été exécutée la troisième année du règne de Childéric, c'est-à-dire, selon toute apparence, en 744. Il fournit donc d'excellents modèles de la minuscule, de la cursive et des ornements employés par les calligraphes de la première moitié du VIIIe siècle. La table qui est en tête du volume indique 43 morceaux, dont la plupart sont des opuscules de saint Jérôme. Entre ces morceaux, M. Delisle signale ceux qui portent les n°s VIII, XXVII et XXXIV.

L'article n° VIII est intitulé : «Epistola Maximi episcopi ad Theofelum Alexandrine urbis episcopum, de laude ejus, qualiter ei una cum civibus suis de excidio eorum consolatus est.» Dans cette lettre, dont la fin manque, Maxime se loue de la bienfaisante action de Théophile, dont lui et son troupeau ressentent les effets, au milieu des calamités qui désolent leur pays : l'incendie des villes, le pillage des maisons, la mort des hommes, le déshonneur des femmes, l'égorgement des enfants. Quel autre que Théophile pourrait offrir un asile assuré à la vertu des vierges, un port tranquille au vaisseau de la foi? C'est de lui qu'on peut dire que ses paroles retentissent dans tout l'univers. Quand il prêche à Alexandrie, il se fait entendre jusqu'aux extrémités des Gaules. Pêcheur apostolique, il ne se cantonne pas dans les eaux du Nil; il jette ses filets dans les

profondeurs de l'Océan et garde dans ses viviers tout le poisson qu'il a recueilli pour le Seigneur. Maxime veut lui confier le modeste résultat de sa pêche. A cette fin, il lui envoie son neveu, nommé Daniel, que ses mœurs ont rendu respectable comme un vieillard, et qui dès l'enfance a été voué au service du Christ. Il lui recommande ses filleules en Dieu, qu'il confie à sa charité.

Cette lettre est adressée à Théophile, patriarche d'Alexandrie, qui mourut en 412. Les fléaux dont il y est question ne peuvent être que les invasions d'Alaric ou de Radagaise. Quant à l'évêque saint Maxime, dont les plaintes et les recommandations s'adressent au patriarche d'Alexandrie, il est assez difficile de n'y pas voir saint Maxime, évêque de Turin. Mais comme la lettre ne saurait guère être postérieure à l'année 405, et que l'évêque Maxime figure encore en 465 dans les actes du concile de Rome, il s'ensuivrait que le pontificat de Maxime se serait prolongé pendant une période d'au moins soixante ans, ce qui est peu vraisemblable. Il faudra donc reprendre l'examen d'une question déjà agitée au XVIIIe siècle, celle de savoir s'il n'y aurait pas eu successivement sur le siége de Turin deux évêques du nom de Maxime.

Le n° XXXIV du manuscrit d'Épinal permet de résoudre un assez curieux problème d'histoire littéraire. Gennadius, dans l'article qu'il a consacré à Nicétas, évêque de Romaciana, mentionne un traité adressé à une vierge déchue : « Edidit et ad lapsam virginem libellum pene omnibus labentibus emendationis incentivum. » Les bibliographes les plus autorisés ont considéré le traité de Nicétas comme perdu. En citant le passage de Gennadius, ils se sont bornés à en rapprocher les opuscules qui ont été composés sur le même sujet, et dont le plus célèbre, intitulé *De lapsu virginis consecratæ,* a été publié sous le nom de saint Ambroise. Le texte ainsi imprimé dans les Œuvres de saint Ambroise se trouve, avec des variantes, au

fol. 91 v° du manuscrit d'Épinal, mais avec une rubrique qui donne raison à Gennadius, et avec une souscription qui montre pourquoi beaucoup de manuscrits du moyen âge ont attribué l'ouvrage à saint Ambroise. La rubrique, comme aussi la table du volume, mentionne expressément l'évêque Nicétas comme auteur du traité, *Epistola Nicetæ episcopi;* mais la souscription finale atteste une révision du texte faite à Milan par saint Ambroise : « Hanc epistolam sanctus emendavit Ambrosius, quia ut ipso auctore fuerat edita non erat ita, quoniam ab imperitissimis fuerat viciata. Emendavi Mediolano. » Sur la foi du manuscrit d'Épinal, on peut restituer à Nicétas la première rédaction du traité, en rétablir le titre primitif : *De lapsu Susannæ devotæ et cujusdam lectoris,* et expliquer comment le nom de saint Ambroise a pris la place du nom de Nicétas.

Un troisième morceau à signaler dans le manuscrit d'Épinal, le n° XXVII, est une homélie sur la parabole des vierges sages et des vierges folles. Comme elle ne figure pas dans le répertoire que l'Académie de Vienne a publié sous le titre de *Initia librorum patrum latinorum,* elle pourrait bien être inédite.

Le manuscrit 68 d'Épinal ne sert pas seulement à la critique des ouvrages ecclésiastiques; il apporte aussi son contingent à la littérature profane. En effet, un écrivain du IXe siècle a profité des blancs que lui offraient les folios 2, 3, 3 v°, 4, 209 et 209 v°, pour y copier l'ouvrage d'un arpenteur du IVe siècle. En tête de la copie, nous lisons le titre : « Ex libro XII Innocentius, vir perfectissimus, auctor de litteris notis juris exponendis. » Les manuscrits de l'ouvrage d'Innocentius sont fort rares. Celui d'Épinal, qui a été complétement passé sous silence dans le catalogue publié en 1861, pourra servir aux futurs éditeurs des *Scriptores rei agrimensoriæ.*

N° VIII.

NOTE SUR LE DÉCHIFFREMENT DES INSCRIPTIONS DU SAFA,

PAR M. J. HALÉVY.

(Voir la planche.)

Le voyageur anglais, M. Cyril Graham, signala en 1857 l'existence de nombreuses inscriptions dans le désert du Safa, au sud-est de Damas. Vingt et un de ces textes ont été publiés dans le Journal de la Société asiatique allemande de la même année[1], mais les copies étaient tellement frustes qu'il était impossible d'avoir une idée nette du genre d'écriture auquel elles appartenaient.

Dix ans plus tard, M. Wetzstein, alors consul de Prusse à Damas, copia sur les rochers du Safa 260 inscriptions, dont il a publié une douzaine dans son *Reisebericht über Hauran und die Trachonen* (Berlin, D. Reimer, 1860).

Enfin, dans le courant des années 1861 et 1862, MM. de Vogüé et Waddington, membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, firent plusieurs centaines de copies des textes du Safa, mais ce n'est que depuis quelques mois que M. de Vogüé a fait paraître un recueil renfermant 402 numéros de ces inscriptions[2].

L'écriture de ces curieux documents a cela de particulier qu'elle va dans le sens alternant, commençant tantôt à droite, tantôt à gauche et se continuant dans les directions les plus diverses. Les lettres ne sont pas sans analogie avec l'écriture himyaritique ou sabéenne; sussi a-t-on d'abord attribué ces *graffiti* aux tribus de Saba, venues du Yémen, dit-on, vers le commencement de l'ère chrétienne, se fixer dans ces contrées. Cette attribution était mal fondée et contribua puissamment à l'échec

[1] *Zeitschrift der D. Morg. Gesellsch.* XII, p. 713.

[2] *Syrie centrale. Inscriptions sémitiques*, 2e série. Baudry.

des deux orientalistes allemands, MM. Blau[1] et D. H. Müller[2] qui, au moyen de procédés très-défectueux, avaient essayé de lever le voile qui couvrait ces singulières épigraphes.

M. J. Halévy vient d'annoncer à l'Académie, dans la séance de vendredi, 14 septembre dernier, qu'il est parvenu à déchiffrer cette mystérieuse écriture et à traduire toutes ses inscriptions avec une certitude relative qui laisse peu à désirer.

On ne saurait donner ici en détail les raisonnements épigraphiques et linguistiques à l'aide desquels M. Halévy a déterminé la valeur des lettres; mais une fois les lettres déterminées, les preuves se présentent en foule et ne permettent aucun doute sur la réalité du déchiffrement.

Les inscriptions du Safa consistent surtout en noms propres. Voici quelques exemples :

Vogüé, n° 239 :

לעקרב בן אנעם בן לעאם

Fait par 'Akrab, fils de An'am, fils de Lou'am.

Vogüé, n° 219 :

לאחלם בן אנעם בן אם בן עבדאל בן והב בן עבדאל

Fait par Ahlam, fils de An'am, fils de Am, fils de 'Abdeel, fils de Wahib, fils de 'Abdeel.

Wetzstein, II; Kâkûl, *c* :

לעבד בן מטר (?) בן עבדאלות

Fait par 'Abd, fils de Mathar, fils de 'Abdalout.

Vogüé, n° 223 :

לאחלם בנת מן בן אעפה

Fait par Ahlam, fille de Man, fils de A'afah.

[1] *Zeitschrift der D. Morg. Gesellsch.* XV, p. 450.
[2] *Loc. cit.* XXX, p. 514-524.

Hébreu.	Écriture du Safa.	Hébreu.	Écriture du Safa.
א	ʎ, ʎ, ʎ, ʎ	כ, ך	ʃ, Ɪ
ב	), ɔ	ל	|,)
ג	T, ⊥, ⊥	מ, ם	Ɒ, ϑ, ɞ
ד	4, ϥ	נ, ן	ı
ה	Ψ, ⅄	ס	Λ, V
ו	٩, Y, λ, λ	ע	o, Δ
ז	H	פ	θ, 0, B
ח (ح)	Ψ, ʌ, ⋂, ω, IΛ, VI, IV	צ, ץ	ξ
ḥ (خ)	X, 8	ק	ϕ
ט	ш, ш	ר	Ↄ, C
י	9, ʕ, 6	ש	ξ, 3, 3
		ת	+, x

N° 223.

N° 217.

N° 230.

Wetzstein, II; Schbikket en Nemara, *d* :

לאסל[ם] בן פור בן אהלת (?) בן אסלם וחטט

Fait par Aslam, fils de Four, fils de Ahlat, fils de Aslam. Il a gravé (cela).

D'autres fois, l'inscription se termine par une salutation à l'adresse des parents et dės amis :

Vogüé, n° 237 :

ל[ע]פה בן צרב פפעם על אמו

לארף (?) בן צרב פפעם על אמא (sic)

Fait par 'Ofah, fils de Çarib, en mémoire de sa mère.
Fait par Arf, fils de Çarib, en mémoire de sa mère.

Vogüé, n° 337 :

לפרד בן עבד בן פרד פפעם על אחו אהנת

Fait par Farîd, fils de 'Abd, fils de Farîd, en mémoire de son frère Ahnat.

Vogüé, n° 331 :

למחלם בן אס בן מחלם פפעם על אבו ועל אחו תרח
פעל חלא פעל אתם

Fait par Mouhlim, fils de As, fils de Mouhlim, en mémoire de son père, de son frère Tarh, de Khala et de Atam.

Wetzstein, I: sur un tumulus près de Odésyé :

למטר בן מטר בן יעני בן ערם בן סעק (sic) פפעם על חלא פעל מטל

Fait par Mathar, fils de Mathar, fils de Ya'ni, fils de 'Aram, fils de Sa'ad, en mémoire de Khala et de Mathal.

Vogüé, n° 217 :

לחרס(?) בן צרך בן אבס (?) בן חי בן ח̄דמה בן שגית בן עבד בן מלך
פפעם על ארסי(?) פעל עקרב פעל כול שולת פמדע (?) פהסלם להסאר

Fait par Ḥars, fils de Çarik, fils de Abas, fils de Ḥaï, fils de Khidmat, fils de Chagiat, fils de 'Abd, fils de Malik, en mémoire de Arsi, fils 'Akrab, et de tous les parents (?) et amis (?). Que la paix soit avec les autres.

Enfin plusieurs inscriptions offrent des formules votives, analogues à celles qui figurent sur les *ex-voto* phéniciens. Exemples :

Vogüé, n° 108 :

לח̄לא בן אחרב בן מסב בן ל
בן נגר בן ח̄לד בן עבד בן דא
ש בן צור בן רחת (?) בן עפה בן פ
. וראל פחל נודר

Fait par Khala, fils de Aḥrab, fils de Mousib, fils de L. . . ., fils de Nagar, fils de Khaled. fils de 'Abd, fils de Dâïoh, fils de Çour, fils de Raḥat, fils de 'Ofah, fils de Fourêl. Il a accompli un vœu.

Vogüé, n° 234 :

לחנאל בן לחם (?) בן צמתאל בן אנעם בן שלמת (?)
ן בן עבד בן דאש פחל נודר שול[ת] וסלם

Fait par Ḥanêl, fils de Laḥm, fils de Çamtêl, fils de An'am, fils de Chalmatan, fils de 'Abd, fils de Dâïch. Il a accompli un vœu pour la famille (?) Paix.

La formule ci-après est, par contre, tout arabe :
Vogüé, n° 230 :

לחן בן מנר (?) בן בן־ח̄לא עמל פעפר לה

Fait par Ḥan, fils de Mounir, fils de Ben-Khala. Il a fait (cela); qu'il lui soit pardonné.

La langue des inscriptions est intermédiaire entre l'arabe et les idiomes sémitiques du nord. On y rencontre par exemple la conjonction *fa* qui est propre à l'arabe et au sabéen, ainsi qu'un grand nombre de noms propres usités dans ces langues. D'un autre côté, on y observe l'article *ha*, la préposition על et le suffixe de la troisième personne *waw*, en conformité avec l'hébreu. Il y a aussi maintes expressions qui sont particulières à l'idiome des inscriptions, comme par exemple le verbe פעם avec la signification probable de « vouer quelque chose en mémoire de quelqu'un ».

Les noms divins qui entrent dans la formation des noms propres sont אל, קדם, לע, et quelques autres moins clairs. On a ainsi: עבדאל « serviteur de El »; קדם, qui rappelle le Cadmus des mythes grecs; לעאמן « confiant en Lou' », etc.

L'écriture des cailloux du Safa a suivi une voie indépendante des alphabets araméens, tandis qu'elle présente avec l'écriture himyarite ou sabéenne un air de famille qu'il est impossible de méconnaître, et que la paléographie aura à expliquer plus tard. Pour le moment il est déjà certain que ce système graphique ou un système très-analogue était usité dans le Hidjaz septentrional, surtout dans le pays de Hidjr, la patrie des célèbres Thamoudites. On acquiert cette conviction en comparant les spécimens d'inscriptions copiés près d'El-Wedjh par Wellsted et Fresnel.

Quant à la peuplade qui a tracé ces *graffiti*, M. Halévy pense que c'était une branche de la nation des Thamydeni, les Thamoud des Arabes. Les Thamydeni servaient comme mercenaires dans l'armée romaine. Il est probable qu'une partie de cette nation a été appelée pour protéger les possessions romaines de la Syrie orientale contre les incursions des nomades. En tout cas, les auteurs des textes du Safa n'ont pas d'origine sabéenne et ne viennent pas de l'Arabie méridionale comme on l'a supposé jusqu'à présent.

La question de date paraît à M. Halévy résolue par cette circonstance que les inscriptions ne nomment aucun dieu. En conséquence, elles doivent avoir été gravées à une époque où le paganisme était déjà abandonné par ces tribus, sans que celles-ci se fussent converties au christianisme; dans ce cas on ne manquerait pas de trouver des croix et d'autres symboles religieux qui abondent dans les inscriptions chrétiennes de la Syrie.

On peut donc placer la rédaction des *graffiti* du Safa vers la fin du IIIe siècle après notre ère. A ce moment le christianisme devenait la religion officielle de l'empire; le doute et le scepticisme envahissaient les peuplades arabes alliées de Rome, parmi lesquelles prévalut, un certain temps, une sorte de vague déisme, jusqu'au jour où elles disparurent absorbées par les grandes migrations qui s'accomplirent dans ces contrées.

M. Halévy voulait seulement pour le moment se faire donner acte du déchiffrement des inscriptions du Safa, afin d'établir son droit de priorité; il promet un mémoire développé où il donnera la traduction complète des textes dont MM. de Vogüé et Waddington ont enrichi l'épigraphie sémitique[1].

N° IX.

LETTRE INÉDITE DE MANUEL FIESQUE, CONCERNANT LES DERNIÈRES ANNÉES DU ROI D'ANGLETERRE ÉDOUARD II, PAR M. GERMAIN.

Ce prince, fils d'Édouard Ier et d'Éléonore de Castille, était né en 1284, à Caernarvon, dans le pays de Galles. Il succéda à son père en 1307 et régna jusqu'en 1327. Tous les histo-

[1] La partie essentielle de la note qui précède a été rédigée le 25 juillet 1877.

riens et chroniqueurs le font mourir en cette année-là. M. Germain n'accepte pas cette date.

Le nouveau roi, faible et corrompu, indisposa les barons par une excessive faveur prodiguée au Gascon Pierre de Gaveston, son ami d'enfance; par bravade, il l'institua *gardien* ou vice-roi d'Angleterre, pendant qu'il venait épouser en France (1308) la fille de Philippe le Bel, Isabelle, une des plus belles dames du monde, au dire de Froissart. Gaveston, de plus en plus impopulaire, dut être congédié, et la haine publique finit par obtenir sa tête. Les victoires des Écossais accrurent le mécontentement des Anglais; l'immense autorité qu'Édouard laissa prendre aux Spencer y mit le comble, et, pour s'y soustraire, la reine Isabelle fut réduite à se réfugier à la cour de France. Elle y complota contre son époux, auquel elle préférait «le gentil Mortimer». Les Spencer furent pendus; Édouard fut déposé et enfermé au château de Barkley. Quelques mois après, suivant la chronique, deux assassins, Jean de Maltravers et Thomas de Gournay, envoyés par Isabelle, lui auraient plongé un fer rouge dans les entrailles. On va même jusqu'à dire que ce fer rougi au feu lui aurait été introduit au moyen d'un tube de corne, pour dissimuler toute trace de mort violente.

Tout ce récit, adopté par les historiens, serait purement romanesque à en croire une relation contemporaine découverte par M. Germain dans les archives du département de l'Hérault, sur un feuillet du cartulaire de l'évêché de Maguelonne. C'est dans le même dépôt que M. Germain a rencontré, il y a quelques années, un ensemble de documents très-remarquables relatifs au projet de délivrance du roi Jean, au moyen d'une descente sur les terres britanniques, projet concerté entre le gouvernement français et le roi Valdemar III.

Le cartulaire en question fut constitué en 1368 par ordre de Gaucelin de Deaux, évêque de Maguelonne et trésorier du

pape Urbain V, résidant à Avignon, ancien professeur de droit de l'université de Montpellier. Il se compose de six énormes registres in-folio. C'est sur un feuillet (n° 86) du premier de ces volumes, parmi des pièces féodales concernant la baronnie de Sauve, que M. Germain a lu la lettre suivante, adressée au roi Édouard III par le prêtre même qui a reçu, avec la confession de son père Édouard II, l'ordre de lui faire la déclaration que nous transcrivons :

« Au nom du Seigneur. Amen. Je tiens de la bouche de votre père, et c'est moi qui le redis en personne dans cette missive écrite de ma propre main, ce que va apprendre Votre Majesté.

« Votre père m'a dit, en premier lieu, que voyant l'Angleterre soulevée contre lui, et redoutant les menées de votre mère Isabelle, il s'est séparé de sa famille pour s'abriter dans le château de Gesasta (Chepstaw), domaine maritime du comte de Norfolk, grand maréchal. Puis, cédant davantage encore à la crainte, il se mit dans une barque avec Hugues Spencer, le comte d'Arondel et quelques autres, et alla prendre terre à Clamorgan, où il fut fait prisonnier par Henri de Lancastre, ainsi que le même Hugues Spencer et que maître Robert Baldock. On le conduisit à Kenelworth, en l'isolant de ses compagnons, qu'on dispersa dans divers châteaux. A Kenelworth, il perdit la couronne, qui passa sur votre front le jour de la Chandeleur suivant.

« On finit par le reléguer à Barkley. Là le serviteur préposé à sa garde l'avertit bientôt que Thomas de Gournay et Simon d'Esberford étaient venus avec l'intention de le tuer, et lui proposa de lui prêter ses habits pour faciliter son évasion. Ainsi vêtu, il quitta sa prison, à la tombée de la nuit, et, s'avançant jusqu'au seuil sans résistance, faute d'être reconnu sous ce déguisement, il trouva le geôlier endormi et le tua. Il lui prit ses clefs, ouvrit la porte et sortit, de même que son

gardien. Les chevaliers venus pour lui ôter la vie s'en aperçurent trop tard; mais, appréhendant la colère de la reine et craignant pour leur personne, ils résolurent de mettre dans une caisse le geôlier, après lui avoir arraché le cœur, et d'aller présenter ce cadavre à Isabelle, comme si c'eût été celui d'Édouard II. La supercherie réussit, et le geôlier fut inhumé à Glocester sous le nom du roi. Ainsi échappé à la prison de Barkley, Édouard II se réfugia au château de Corfe, avec son prétendu gardien. Le châtelain Thomas l'y accueillit, à l'insu de son chef, Jean de Maltravers, et il y resta incognito pendent un an et demi. A la mort du comte de Kent, décapité pour avoir répandu le bruit qu'il (le roi) vivait toujours, il monta, en compagnie de son gardien, sur un navire, d'après le conseil du châtelain Thomas, qui leur avait donné asile, et passa en Irlande, où il a séjourné neuf mois.

« Craignant d'y être reconnu, il revint en Angleterre, habillé en ermite, y aborda au port de Sandwich, et, sous le même costume, se rendit par mer à l'Écluse. Il voyagea de là en Normandie, et de Normandie il alla, en traversant le Languedoc, à Avignon, où, en glissant un florin dans la main d'un serviteur du pape, il se fit connaître par écrit à Jean XXII, qui l'appela auprès de lui et l'hébergea honorablement plus de quinze jours. Enfin, après s'être promené en divers lieux, il se dirigea vers Paris, de Paris en Brabant, de Brabant à Cologne, où il fit un pèlerinage au tombeau des Trois Rois. Puis, en quittant Cologne, il gagna à travers l'Allemagne la Lombardie. Il séjourna à Milan; après quoi il s'enferma, pendant deux ans et demi, dans un ermitage de Milazzo, en Sicile. La guerre étant venue l'y troubler, il changea d'ermitage, en se retirant à Cecinia (Cecina), au diocèse de Pavie, où il demeura deux autres années, toujours reclus, faisant pénitence et vaquant à la prière,

« Voilà ce que j'ai l'honneur de certifier à Votre Majesté, et

je me fais un devoir de sceller de mon sceau mon attestation.

« Votre serviteur dévoué,

« Manuel de Fiesque, *notaire du pape.* »

La maison de Fiesque est, parmi les grandes familles italiennes, une de celles qui ont joué, en Europe, les rôles les plus variés. En dehors des sommités laïques, elle a fourni à l'Église quatre-vingt-huit cardinaux et deux papes (Innocent IV et Adrien V). L'un de ceux-ci, Adrien V, avait rempli, en Angleterre, les fonctions de légat sous les pontificats de Clément IV et d'Alexandre IV; il a dû nouer, avec les rois et les barons anglais, d'importantes relations, dont aura hérité sa famille et en particulier le notaire pontifical qui a signé la lettre qu'on vient de lire. Cette famille était, à cette époque, comme inféodée à l'Angleterre. Sur le tombeau d'un frère d'Adrien V, neveu d'Innocent IV, on lit, à Gênes, la qualification de *miles regis Angliæ,* « chevalier du roi d'Angleterre. » Édouard II avait attaché à sa personne et admis dans ses conseils Carlo Fieschi, un frère du cardinal Luca, qu'il appelle quelque part « son très-cher cousin ». L'intimité se maintint entre les deux familles au delà du règne d'Édouard III : Nicolino de Fieschi, plus connu sous le nom de cardinal de Gênes, fut comblé des faveurs d'Édouard III.

Dans ces relations, très-sûrement établies, M. Germain voit une garantie d'authenticité pour le document des archives de Montpellier et une preuve que Manuel Fiesque n'a pu être dupe des rêves d'un aventurier qui se serait dit ex-roi d'Angleterre. Édouard II meurt à Cecina, non loin de Gênes, le berceau et la demeure des Fieschi; les détails les plus minutieux et les plus précis nous sont livrés concernant les pérégrinations du prince; l'orthographe est bien du temps : *cum* y est écrit *com; noctis* s'y lit *notis; direxit* et *perrexit* y revêtent les formes de la prononciation italienne, *diresit* et *peresit.* La

missive est sans date. Elle a été copiée par le scribe maguelonais en 1368, selon toute vraisemblance. Un acte d'Édouard III, du 16 mars 1337, donnant à croire que ce prince n'avait pas encore reçu alors la déclaration de Manuel de Fiesque, on serait autorisé à placer la date de ce document après cette année.

Pour achever d'établir l'authenticité de la lettre et la véracité des détails qu'elle renferme, M. Germain s'adresse à l'histoire générale et notamment aux actes du recueil quasi-officiel de Rymer (*Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*). L'hostilité d'Isabelle est incontestable, il en est de même de la complicité de Roger Mortimer; la fidélité d'Hugues Spencer n'est pas moins avérée. C'est bien, suivant l'histoire connue, Henri de Lancastre qui fait le roi prisonnier et l'enferme à Kenelworth. Mais Henri n'était pas aux yeux d'Isabelle un geôlier assez rigoureux ni assez sûr; elle fit expédier à sir Jean de Maltravers et à sir Thomas de Gournay, renommés pour leur dureté, l'ordre de transférer le roi à Barkley.

C'est ici seulement que la déclaration de Manuel Fiesque commence à s'écarter de la légende admise. La reine et le favori ont pu croire au récit des prétendus meurtriers; croyance intéressée, récit intéressé: les uns avaient besoin d'assurer leur criminelle conquête, les autres de protéger leur vie. Mais la preuve que plusieurs personnes étaient instruites plus ou moins exactement de la vérité et savaient que le roi n'était pas mort, c'est qu'on décapita en 1330 le comte de Kent pour avoir troublé le royaume en répandant ce bruit. A Corfe où le comte s'était rendu, le gouverneur du château, loin de nier l'existence du roi, s'était excusé sur les ordres qu'il avait de ne pas le laisser voir. La fin tragique du frère d'Édouard II indique que la reine mère et son fils craignaient une résurrection du prétendu mort; cette résurrection était-elle donc possible? Cette possibilité semble indirectement établie par la précaution qui suivit la mort du comte de Kent : un ordre

d'Édouard III prescrivit de mettre en arrestation ceux qui répandaient le bruit qu'Édouard II vivait encore.

M. Germain s'associe d'ailleurs à toutes les réserves que l'on peut faire, eu égard à la singularité du document qu'il vient de communiquer.

N° X.

OBSERVATIONS SUR UN VASE JUDÉO-BABYLONIEN DU BRITISH MUSEUM, PAR M. HALÉVY.

Le Musée Britannique possède une importante collection de terres cuites ornées d'inscriptions magiques d'origine juive. Le vase qui fait le sujet de cette communication a été décrit par M. Rodwell dans les *Transactions of the Biblical archeological Society*, vol. II, part. I, p. 114 et suiv. Il a la forme circulaire, son diamètre est de sept pouces, sa profondeur de deux pouces et demi. Le bord en est très-épais et le centre est occupé par une petite saillie ou bosse. Les auteurs grecs mentionnent aussi parmi les différentes espèces de *patellae* celles qui ont une saillie (ὄμφαλος ou μεσόμφαλος) au milieu (Athénée, XI, p. 357).

Les savants ne sont pas d'accord sur la destination de ces terres cuites. Les uns y voient des coupes à divination dont il est déjà fait mention dans l'histoire de Joseph (Genèse, XLIV, 5); les autres supposent que ce sont des coupes consacrées et dont l'eau qu'elles renfermaient était censée imprégnée d'une vertu mystérieuse capable de guérir les maladies. A la première manière de voir, on peut opposer le texte des inscriptions qui porte un caractère plutôt prophylactique que curatif. La seconde opinion est également écartée par cette considération que l'eau devait avoir pour effet d'effacer l'écriture à la longue. L'épaisseur du bord est telle, d'ailleurs,

qu'on ne pouvait aisément se servir de la coupe pour boire. Il paraît donc plus probable que ces vases étaient de simples amulettes, destinés à préserver la famille contre les démons et les maladies dont ces êtres étaient réputés les auteurs. En d'autres termes, c'étaient des talismans de famille.

L'inscription en hébreu carré qui occupe l'intérieur du vase a été lue de la manière suivante par M. Rodwell assisté de M. Drach : כלחרמון נושח ועבדנו תקונון ולטמא עוררו ואשלמתא
ועללמא דרחמין ודקרובין דלולוא ורומאמא דגבדי ודכנשו דעבדולוה
ודעבדוולוה לצדחאיי ולתואוה ולמתתות דכולוהון צדלאלה מן טלא
עטדים עלם וכולהון אלון ואלון אשמתון ומנחיו גמרון ומכודין שקרין
ומפתח ומכטלון מן גופהון ומכדה [ומן כל חדא קוממתא] מרומותון
דחמרין ודצרחאם מאשצר לאלה שלארח היצואנו כוכבא והוא נציח מכל
כוכבא דעלמי רבובא אם........צוחוא דהוא עלמא שמא רבא מברך אמן
אמן סלה

Ce texte, si la transcription était exacte, renfermant à peine cinq ou six mots corrects ou possibles au milieu d'une quantité de formes monstrueuses, devrait à tout jamais rester une énigme et être rangé dans les formules d'invocation qui n'ont aucun sens. Cependant les éditeurs anglais en donnent bravement une traduction complète que je rends ci-après mot à mot en français :

«Quant au serpent, oubli, et de même qu'il soit une direction à ce qui nous sert, et à cet impur qui le chasse, et paix et discernement de pitié et d'offrandes et de choses qui [seraient] insensées ; et exaltation de choses qui [seraient] grandes et de compagnies (ou assemblées) et d'un serviteur (?) et de serviteurs (?). Que ce soit contre douleurs et augures et pour toute sorte de morts, stupeur de toute espèce de miasmes dans le monde, dans leur totalité. Celles-ci, celles-ci elles-mêmes sont leurs propitiations et offrandes de guérison, leur

termination et leur rédemption et leur (faculté de) lier et délier et leur invalidation des corps, et le soutien de toute joie, qui enlève les chaleurs et les maux des constellations, qui est le chemin qui nous conduit vers les étoiles, et brille plus que toutes les étoiles du grand monde [macrocosme]. Que son nom ineffable soit béni. Amen, Amen, Selah. »

Il est inutile de critiquer de pareilles excentricités; le texte cependant n'est pas des plus difficiles. Après un examen attentif du fac-simile publié dans le recueil anglais, je crois pouvoir le transcrire comme suit : כל חרשין בישין ועובדין תקיפין

ולוטתא ונדרי ואשלמתא ומללתא דרחיקין ודקריבין דליליא ודימאמא דגברי ודנאשי דעבדי ליה ודעבדין ליה לברהאיי ולחיותיה ולקינינירה דכולי היי בדלאלה מן יומא דין עד עלם וכולהון אילין ואילין משמתין ומנודין גזורין ותבירין עקירין ומפקין ומבטלין מן גופיהון ומן מדיתיהון [ומן כל חד מיקומתיהון] דחיותיה ודברהוי דעמיה בדלאלה על אורח חוצי איי כוכבא דהוא נציח מכל כוכביא דעלמי דמינא אסות ניהוא דהוא מלפא חרשי לחרשיא.........מט[יבין בישמיה גבר מסיקיה שמה רבא מפורש אמן אמן סלה

Le langage est, comme on le voit, le chaldaïque des Targoumim de Babylone, et, sauf quelques incongruences, suffisamment correct. Le mot איי paraît être une interjection, comparable à l'hébreu אֵי . Le mot après דהוא peut se lire de trois manières différentes : מַלְיָא « plein », מַלְכָּא « roi », מַלְפָּא « enseignant », de la racine ילף ; j'adopte cette dernière signification qui convient parfaitement au contexte. La phrase qui suit la lacune n'est pas très-claire, on obtient toutefois un sens convenable en complétant les quatre lettres conservées après la lacune en מטיבין « on fait du bien », et en lisant גבר , bien que la lettre médiane ait plutôt l'apparence d'un *kaf*. Le suffixe de מסיקיה « qui le mentionne, ou prononce » se rapporte au nom ineffable.

Voici maintenant la traduction de la formule entière :

« Toutes mauvaises sorcelleries, œuvres puissantes, malédictions, vœux, engagements, paroles inconsidérées, de loin ou de près, la nuit ou le jour, d'hommes ou de femmes, qu'on suscite contre lui, ses enfants, ses bestiaux, ses acquisitions de n'importe quelle nature, à Dallallah, depuis ce jour jusqu'à jamais; que toutes ces choses, sans exception, soient anathématisées, bannies, exclues, brisées, arrachées et chassées. Qu'elles disparaissent devant les personnes, les endroits et les quartiers, où se trouvent ses bestiaux et ses enfants, qui sont avec lui, à Dallallah, sur le chemin de Housi (ou Hous). O étoile qui l'emportes sur toutes les étoiles de l'univers, source des guérisons (?), toi qui enseignes la magie aux magiciens .... dont le nom est propice à ceux qui le prononcent : nom sublime (et) ineffable. Amen, Amen, Selah. »

Le morceau abonde en notions talmudiques. Suivant la doctrine des rabbins, la moindre négligence dans l'accomplissement des vœux et des promesses, faites même inconsidérément, devient fatal à toute la famille, principalement à la jeune épouse et aux enfants en bas âge. Pour échapper à ce danger, il est recommandé de se faire absoudre par trois personnes, en présence desquelles il faut avoir, au préalable, rétracté le vœu. Cette cérémonie a trouvé son expression dans la fameuse prière dite *Kol Nidrê* qu'on récite dans la synagogue la veille du jour du Pardon. Les mots de la formule qui désignent les divers degrés de l'anathème (שמת , נדה) sont aussi conformes à la conception du Talmud : on reconnaît la même origine pour la locution מסיק בשמיה et, au plus haut degré, pour l'expression שם מפורש sur laquelle je reviendrai à une prochaine occasion.

D'un autre côté, on rencontre néanmoins des mots et des idées inconnues aux docteurs du Talmud. Tels sont : l'adjectif תקיפין « puissant » qualifiant les opérations magiques et rappelant les דינין תקיפין des mystiques du moyen âge; le mot

אשלמתא avec le sens d'engagement, qui semble convenir à l'acception arabe du verbe שלם à la quatrième forme; enfin, le mot חיוא se présentant deux fois au lieu de בעירא, l'expression ordinaire pour désigner le bétail, réfléchit sans aucun doute le حيوان arabe. On pourrait peut-être ajouter à cela l'exclamation qui termine la formule, et qui est conforme aux habitudes arabes.

En fait d'idées exotiques et empruntées à l'astrologie arabe, on observe la notion d'une étoile, probablement Vénus, puissante entre toutes et origine des guérisons et de la magie. Les anciens Babyloniens ne connaissaient, il est vrai, d'autres cures que celles obtenues par les conjurations magiques, mais ils en attribuaient la cause à la coopération de plusieurs dieux, jamais à une étoile. Toutes ces considérations me conduisent à placer la rédaction de notre inscription vers le neuvième siècle après notre ère. Cent ans plus tard, la population juive de Babylone, quoique parlant encore araméen en famille, se servait déjà de l'interjection arabe *yâ* (يا), ainsi qu'il ressort d'un curieux passage de Saadia, cité par M. Derenbourg.

Enfin, une observation géographique. L'inscription que nous discutons fait mention de deux localités inconnues l'une et l'autre : *Houç* et *Dallallah*. La première, si l'on prend la lettre initiale pour un *hé*, pourrait être rapprochée de l'Ahwâz (اهواز) des géographes arabes, lequel désigne l'ancienne Élymaïde. La seconde localité, *Dallallah*, désigne certainement l'endroit où le vase a été trouvé, c'est-à-dire un quartier de Babylone. Maintenant, quand on considère que le deuxième composé de ce nom est l'arabe *Allâh* « Dieu », on arrive à supposer que dans la période babylonienne cet élément de composition pouvait bien avoir été représenté par un dieu païen, par exemple *Anou*. De telle sorte, le nom primitif *Dall-Ani* « (petite) porte de Anou », dénomination si analogue à l'appellation même de Babylone, *Bab-ili* « (grande) porte de Il ».

ce nom aurait été transformé plus tard par les Arabes, au point de vue du monothéisme, en *Dall-Allâh* «porte d'Allâh ou de Dieu». On connaît plusieurs débaptisations de cette nature attestées par les auteurs musulmans. Si cette supposition était exacte, on aurait le mot de l'énigme qu'a offerte, jusqu'à présent, l'explication des deux mots sémitiques ביתאל דלני qui figurent sur certaines briques babyloniennes au bas d'une inscription cunéiforme de Nabuchodonosor. Ces mots signifieraient simplement «temple de Dall-Anou». Je donne ces considérations pour ce qu'elles valent, espérant que des recherches ultérieures parviendront à nous éclairer sur ce problème.

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATIONS DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1877, LU LE 13 JUILLET 1877.

Messieurs,

Le dernier semestre a vu paraître deux volumes dont mon dernier rapport annonçait l'achèvement prochain : le tome XXV, 1re partie, de nos *Mémoires*, comprenant l'histoire de l'Académie pendant les quatre années 1861-1864, volume presque entièrement préparé par mon cher et regretté prédécesseur M. Guigniaut, et le tome XXVII de l'*Histoire littéraire de la France*, où se continue l'histoire de notre littérature au xiv° siècle.

Les grandes collections, dont je vous avais présenté dans le semestre précédent trois volumes, ne doivent plus (on pouvait s'y attendre) figurer dans ce rapport que pour des tomes ou en préparation ou en cours d'impression. Il y a un volume pourtant qui aurait dû suivre de près ceux que je vous ai présentés l'an dernier : c'est le tome IV des *Historiens occidentaux des croisades*. Le texte est imprimé depuis longtemps, mais la table, qui était envoyée à l'imprimerie, en a été retirée par les éditeurs, MM. Ad. Regnier et Thurot, pour être remaniée de fond en

comble. «Cette révision avance,» me disent les éditeurs, et ils expriment la confiance «qu'elle sera terminée prochainement».

Pour les *Historiens grecs* de la même collection, M. Miller, qui nous a déjà donné le tome Ier, poursuit avec la même régularité l'achèvement du tome II : il y a soixante-quatorze feuilles tirées, sept bonnes à tirer et cent dix placards. La copie est terminée.

Dans la section des *Historiens orientaux,* le mauvais état de la santé de M. Defrémery retarde toujours la marche de la partie dont il s'est chargé (1re du tome II) : il y a dix cahiers tirés, trois à tirer, mais le reste de la copie se fait attendre.

M. de Slane, qui, pour sa part, a achevé la 2e partie de ce tome, avance dans la publication de la 1re partie du tome suivant. Vingt-sept cahiers (double feuille) sont tirés, onze bons à tirer, onze autres en épreuve; ajoutez des placards jusqu'au 133e de texte et au 130e de la traduction, et de la copie pour quatre-vingts pages.

Les éditeurs des *Historiens de la France,* qui viennent de nous donner le tome XXIII, préparent le tome XXIV. Ils poursuivent à cette fin la révision du texte des enquêtes ordonnées par saint Louis pour la réparation des torts commis dans l'administration du royaume. Ils préparent aussi le texte de la compilation de Robert Mignon, connue jusqu'à présent par un sommaire tout à fait insuffisant, inséré dans le tome XXI, à une époque où l'ouvrage lui-même passait pour perdu. Ils soumettent à une critique approfondie les compositions historiques de Bernard Gui, dont ils ont retrouvé les manuscrits originaux et en partie autographes, dans les bibliothèques de Paris, de Bordeaux, de Toulouse, d'Avignon et de Rome. La partie de l'œuvre de Bernard qui se rapporte à l'inquisition et à l'ordre des Dominicains pourra être largement mise à contribution dans un des prochains volumes.

M. Léopold Delisle, qui partage avec MM. de Wailly et Jourdain le soin de ce travail, poursuit, avec le concours de M. de Rozière et l'aide de M. Luce, auxiliaire de l'Académie, la laborieuse préparation du recueil de *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France antérieure à Philippe-Auguste.* On continue le dépouillement des registres du Trésor des Chartes et la transcription des actes anciens qu'ils renferment sous la forme de *vidimus.*

La collection de nos *Mémoires* s'est enrichie, je l'ai dit, d'un nouveau volume, le tome XXV, 1re partie, comprenant l'histoire de l'Académie de 1861 à 1864 inclusivement. Le tome XXVII, 1re partie, comprenant cette histoire de 1865 à 1868, ne tardera pas à suivre : dix feuilles sont bonnes

à tirer et le reste de la copie est à l'imprimerie. Je n'attends que l'achèvement de ce volume pour en mettre sous presse un autre, qui continuera la même histoire, de 1869 à 1873 inclusivement : il est entièrement rédigé. Dès lors, la lacune qui existait dans cette collection, collection particulièrement vôtre, sera comblée : car la 1re partie du tome XXIX paraîtra certainement avant la seconde, qui ne fait que commencer avec un seul mémoire, celui de M. Th. H. Martin, servant d'appendice à son mémoire sur la *Cosmographie grecque*.

Dans le recueil des *Savants étrangers*, le tome IX compte trois mémoires imprimés et pourra se terminer avec un quatrième, fort goûté de l'Académie à la lecture et qui ne le sera pas moins, je le pense, de votre Commission des travaux littéraires, dont il lui reste à subir l'examen.

Le recueil des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale* ne tardera point à s'accroître de deux volumes :

Dans la 1re série (orientale), un Ier volume du *Dictionnaire des simples, d'Ibn-Beithâr*, publié par M. le docteur Le Clerc, avec le concours de M. de Slane; ce volume compte cinquante-neuf feuilles tirées : il n'y a plus guère, pour le clore, qu'à en imprimer la préface.

Le tome XXIV, 1re partie, en reste toujours à la notice de M. Maspéro.

Dans la *partie occidentale*, le tome XXVI (2e partie), contenant la *Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie*, par M. Prou, est, on le peut dire, terminé : il n'attend plus que le tirage des tables, pour lesquelles le bon à tirer est donné.

Le tome XXVII (2e partie) compte deux notices et reste ouvert pour celles qui, grâce à l'activité de plusieurs de nos confrères, vous sont présentées à d'assez courts intervalles.

J'ai annoncé, en commençant, la publication du tome XXVII de l'*Histoire littéraire de la France*. Le tome XXVIII est en préparation, et le nouveau collaborateur que l'Académie, répondant au vœu de la Commission elle-même, vient de lui donner comme adjoint, M. Gaston Paris, nous est garant que ce travail important, conduit avec tant d'activité jusqu'à ce jour, ne se ralentira pas.

J'aurais voulu, en terminant, vous annoncer la mise sous presse d'un premier fascicule du *Corpus inscriptionum semiticarum*, ce grand travail qui devait naître dans la patrie de Silvestre de Sacy, le père des orientalistes modernes, et auquel MM. de Saulcy, de Longpérier, Renan, de Slane, Waddington, de Vogüé, Derenbourg apportent le concours de

leur érudition. La Commission est prête. Nous n'attendons pour commencer que le vote du supplément de crédit proposé par le dernier ministre et adopté par la dernière commission du budget, à la Chambre des députés. Ce vote, bien qu'ajourné, ne peut pas nous faire défaut.

H. Wallon,
Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 6 JUILLET.

M. L. Delisle offre au nom de M. Aug. Prost, membre de l'Académie de Metz, un volume intitulé : *Caractère et signification de quatre pièces liturgiques composées à Metz, en latin et en grec, au IXe siècle* (Paris, 1877, in-8°). « A l'occasion de quatre pièces conservées dans un manuscrit de la bibliothèque de Metz, M. Prost, dit M. Delisle, a recherché l'origine des prières solennelles, appelées *laudes*, qui, du VIIIe au XIIe siècle, se chantaient les jours de grandes fêtes, pour le pape, le roi ou l'empereur, l'évêque et les besoins de l'église. Il distingue les *laudes* romaines des *laudes* gallicanes, et compare le texte de Metz à celui de plusieurs autres cathédrales. La plus remarquable des pièces publiées par M. Prost a été composée en grec, quoiqu'elle soit copiée en lettres latines; elle a fourni matière à une intéressante dissertation sur l'emploi du grec dans l'ancienne liturgie gallicane. M. Prost a encore éclairci plusieurs points de l'histoire de Metz à l'époque carlovingienne et a montré le parti que la critique peut tirer des vieux livres liturgiques. »

SÉANCE DU VENDREDI 13 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les première et deuxième livraisons du *Supplément* au *Dictionnaire de la langue française* de M. Littré. Il présente, en outre, les tomes XIII et XIV de l'*Histoire générale de Languedoc* de dom Vaissette, qui se réimprime sous l'habile direction de M. Dulaurier (Toulouse, 1876 et 1877, in-4°).

Il est fait hommage, par M. François Lenormant, d'une brochure intitulée : *Les Dieux de Babylone et de l'Assyrie* (Paris, 1877, in-8°).

M. Derenbourg, en présentant à l'Académie, de la part de M. Joseph Halévy, une brochure intitulée : *Prières des Falashas ou Juifs d'Abyssinie, texte éthiopien, publié pour la première fois et traduit en hébreu* (Paris, 1877, in-8°), rappelle que M. Halévy fut chargé en 1867, par le Comité de l'Alliance israélite universelle, d'aller en Abyssinie et d'y recueillir des notions exactes sur les croyances, les mœurs et la situation de cette frac-

tion singulière de la race noire qui, on le savait depuis longtemps, pratiquait un culte monothéiste.

«Les Falashas, dit M. Derenbourg, regardent comme impurs tous les sectateurs des autres religions, et pour ce motif ne leur permettent pas de franchir le seuil de leurs maisons. M. Halévy parvint, comme coreligionnaire, à leur inspirer la plus grande confiance. Parlant le dialecte particulier dont ils se servent, il put passer plusieurs mois parmi eux et rapporter de ce voyage un grand nombre de notes dont la plus grande partie fut perdue en 1870; l'autre partie se publie en ce moment en anglais aux frais de la *Society of hebrew litterature.* La conviction de M. Halévy est que les Falashas sont de vrais Juifs; ils célèbrent les fêtes juives, ils observent le sabbat avec la rigueur particulière aux sectes judaïsantes non rabbanites, attendent la venue du Messie, la résurrection des morts, etc. Les prières ont confirmé cette impression, et le passage suivant, «Le fils mortel a été vaincu et la victoire remportée par le Miséricordieux qui ne mourra jamais,» atteste que le monothéisme des Falashas est bien le monothéisme juif. La traduction hébraïque de M. Halévy, ajoute M. Derenbourg, est pure et élégante; elle fait très-bien voir le caractère de litanie que revêtent pour la plupart les pièces réunies dans ce recueil.»

M. Edmond Le Blant offre à l'Académie un exemplaire de la seconde édition refondue et augmentée du livre intitulé *Le Vieux-Neuf* (Paris, 1877, 3 vol. in-12). «L'auteur, M. Édouard Fournier, dont notre savant confrère, M. de Longpérier, a présenté, dit-il, il y a quinze jours un autre ouvrage, l'*Histoire de la butte des Moulins,* a montré dans l'édition nouvelle toutes ses qualités de chercheur et d'érudit ingénieux. Son thème presque inépuisable et déjà abordé avant lui, mais que personne n'avait encore traité avec autant de savoir et d'étendue, se résume dans cette pensée du vieux poëte anglais Chaucer: «Il n'y a de nouveau que ce qui «a vieilli.» Sous la plume de M. Fournier, ce paradoxe devient souvent une réalité. Les autorités les plus graves ne lui manquent pas pour soutenir sa thèse; nos illustres confrères de l'Académie des sciences, M. Chevreul, M. Sainte-Claire Deville, lui apportent parfois un précieux appui, et, comme les écrivains de l'antiquité classique, les mémoires de notre Académie lui aident à démontrer que bien des choses d'apparence nouvelle sont vieilles de plusieurs siècles. Il est intéressant de voir l'auteur, à la recherche de preuves, interroger en même temps la physique, la chimie, la médecine, l'archéologie, la mécanique, la pharmacie, l'histoire littéraire, l'architecture, la métallurgie, la balistique, et faire ainsi passer

sous nos yeux comme un inventaire en raccourci des créations de l'esprit de l'homme, de ce qu'il a découvert, oublié, puis retrouvé après de longues années.»

SÉANCE DU VENDREDI 20 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les ouvrages suivants :

Le Zénaga des tribus sénégalaises. Contribution à l'étude de la langue berbère, par M. le général Faidherbe; première et deuxième parties (Lille, 1877, in-8°);

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome XIX (Genève-Paris, 1877, in-8°).

M. Egger offre à l'Académie une thèse française de doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris par M. A. Darmesteter, et qui a pour titre : *De la formation actuelle des mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent* (Paris, 1877, 1 vol. in-8°).

«C'est, dit-il, une étude historique et analytique du néologisme contemporain. Le titre seul indique l'esprit dans lequel cette recherche a été entreprise et le caractère qui en fait la principale originalité. Écartant avec intention toute question de goût à l'égard des mots nouveaux, surtout des mots de composition populaire, l'auteur s'attache à faire voir comment cette végétation nouvelle de la langue obéit, même dans la barbarie relative de ses produits, à des lois d'analogie dont la critique la plus sérieuse et la plus sévère peut et doit tenir compte.

«Auteur d'un livre sur les mots composés en français et de plusieurs mémoires qui le signalent comme un très-habile romaniste, M. Darmesteter ajoute par cette nouvelle publication aux titres qui lui ont déjà mérité une place honorable dans la science et dans l'enseignement public.»

M. Gaston Paris fait hommage de la thèse latine du même auteur, thèse intitulée : *De Floovante et de merovingo cyclo* (Paris, 1877, in-8°).

«L'ouvrage de M. Darmesteter, dit M. G. Paris, se divise en trois parties. La première est toute philologique : l'auteur y démontre que le *Floovant,* bien que copié par un scribe lorrain qui a altéré les formes de la langue, a été composé dans le dialecte français proprement dit. Dans la seconde, il cherche, par une critique aussi fine que sévère, à s'orienter au milieu de toutes les rédactions du *Floovant* que nous possédons et dont l'existence est attestée; il examine, outre le poëme français, un fragment néerlandais, les diverses versions d'une *saga* scandinave et plusieurs rédactions italiennes; cette étude n'est pas seulement précieuse pour

ses résultats en ce qui touche ce poëme; elle jette des lumières nouvelles sur les diverses phases de l'histoire de notre épopée et sur sa merveilleuse diffusion chez les peuples étrangers. Enfin, dans la troisième partie, M. Darmesteter essaye de démontrer que le poëme de *Floovant* est le débris d'un cycle mérovingien qui aurait précédé et influencé le développement de la poésie épique carlovingienne. Cette opinion, appuyée par des arguments ingénieux, peut paraître un peu hypothétique; je la crois, pour ma part, très-fondée, et elle jette certainement un grand jour sur les origines de notre poésie. La thèse de M. Darmesteter a obtenu les suffrages de la Faculté des lettres; elle les mérite à tous égards par l'excellence de la méthode, la finesse des jugements et la clarté de l'exposition.»

M. Renan présente, au nom de M. Clermont-Ganneau, un opuscule où l'auteur a consigné les notes prises par lui pendant une excursion de Jérusalem à Bir-el-Maïn, localité située au nord-ouest de Jérusalem. «M. Clermont-Ganneau a eu surtout en vue, dit M. Renan, de recueillir, de la bouche même des habitants, les légendes et les traditions locales. Cette méthode, qui peut avoir du bon, offre aussi un danger, car, dans un pays où la population a été si souvent renouvelée, les récits qui circulent ne doivent pas toujours être regardés comme l'expression fidèle de traditions transmises de père en fils sans interruption.»

SÉANCE DU VENDREDI 27 JUILLET.

Sont offerts à l'Académie :

Cenni di Giovanni Boccacci intorno a Tito Livio, commentata da Attilio Hortis (Trieste, 1877, in-8°).

The Khita and Khita-Peruvian Epoch : Khita, Kamath, Hittite, Canaanite, Etruscan, etc., par Hyde Clarke (Londres, 1877, in-8°).

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie :

1° De la part de M. Fallon, la huitième livraison de son *Dictionnaire hindoustani-anglais* imprimé à Bénarès (Londres, 1877, in-8°). «Cet immense travail, le plus complet, dit-il, qui ait paru jusqu'ici en ce genre, est ainsi parvenu au tiers environ de sa publication, car il doit avoir vingt-cinq livraisons. La partie actuelle ne le cède en rien aux parties antérieures, quant à l'abondance des renseignements et des citations inédites de tout genre qui accompagnent chaque mot du dictionnaire et qui donnent à ce travail une grande valeur littéraire.»

2° De la part de M. Foucaux, professeur au Collége de France, le drame sanscrit de Kâlidâsa intitulé : *Malavika et Agnimitra*, traduit pour

la première fois en français par ce savant indianiste (Paris, 1877, in-12). «Hippolyte Fauche, en publiant l'ouvrage qu'il a intitulé : *Œuvres complètes de Kâlidâsa*, n'y a pas, dit M. de Tassy, introduit ce drame ; et, tout en insérant dans son recueil des ouvrages qu'on s'accorde généralement à attribuer à un autre Kâlidâsa que l'auteur de Sakountalâ, il dit, pour se justifier de l'omission de Malavika et Agnimitra, que c'est une comédie bien inférieure sous tous les rapports aux autres drames du même auteur, et attestant une corruption de mœurs dont aucune trace ne se révèle ailleurs dans les ouvrages incontestés de Kâlidâsa.

«Cette opinion n'est pas celle du Pandit Shankar, le savant éditeur du texte sanscrit. Ce n'est pas non plus celle de M. Weber, qui a donné une traduction allemande de Malavika. La corruption de mœurs dont parle M. Fauche n'est pas si grande qu'il le fait entendre, et la pièce, pour laquelle il se montre bien sévère, est une intrigue de cour amusante, bien conduite, qui, au point de vue indien, finit de manière à ne choquer personne.

«Ceux qui ont pris plaisir à lire Sakountalâ et Ourvaci pourront, avec la traduction française de Malavika par M. Foucaux, juger si cette pièce est digne de figurer à côté des deux autres, dont elle diffère surtout en ce qu'on n'y trouve pas de personnage mythologique.»

M. Michel Bréal présente, au nom de M. J. Darmesteter, le 29e fascicule de la Bibliothèque des hautes études, intitulé : *Ormazd et Ahriman, leurs origines et leur histoire* (Paris, 1877, in-8°). «Dans ce volume, dit-il, l'auteur retrace la formation et le développement de la religion perse et montre par quel enchaînement d'idées un même fonds de croyances primitives a donné naissance, d'une part, au panthéisme indien, et, d'un autre côté, au dualisme iranien. Cet ouvrage est aussi remarquable par l'étendue des informations que par la rigueur des déductions et la netteté du style.»

M. L. Delisle fait hommage, au nom de M. Jean-François Bladé, d'un opuscule ayant pour titre : *Géographie juive, albigeoise et calviniste de la Gascogne* (Bordeaux, 1877, in-8°).

«L'auteur, dit M. Delisle, a recherché les localités de la Gascogne dans lesquelles la présence des juifs, des albigeois et des protestants peut être authentiquement constatée. Il donne des renseignements précis sur l'organisation des communautés juives, des colloques et des consistoires protestants.»

M. L. Delisle présente en outre, de la part de M. Célestin Port, le *Registre de Guillaume Le Maire* (Paris, 1874, in-4°).

«Le registre de Guillaume Le Maire, évêque d'Angers au commencement du XIVe siècle, est, dit-il, un document du plus haut intérêt, non-seulement parce qu'il offre un tableau complet de l'administration du diocèse d'Angers, mais encore et surtout parce qu'il fournit beaucoup de renseignements sur les grandes affaires du règne de Philippe le Bel. On ne connaissait ce document que par l'édition défectueuse contenue dans le Spicilége d'Achery. M. Célestin Port a donc fait une œuvre utile en en publiant, d'après le manuscrit original des archives de Maine-et-Loire, un texte complet, fidèle et suffisamment commenté. L'Académie accueillera avec intérêt une publication qui sera consultée fort utilement par les auteurs de l'Histoire littéraire et par les éditeurs du Recueil des historiens de France.»

M. Ch. Nisard fait hommage à l'Académie de la *Correspondance de Caylus, de l'abbé Barthélemy et du P. Mariette avec le P. Paciaudi* (Paris, 1877, in-8°). «L'Académie, dit M. Nisard, connaît les objets de cette correspondance : l'histoire, la littérature, les antiquités et les arts, pendant une période d'environ vingt ans. Sur les quatre personnages dont il est ici question, trois ont fait partie de cette Compagnie, Caylus, Barthélemy et Paciaudi; Mariette était de l'Académie de peinture. Tous ne peuvent donc, sous la forme où ils se présentent, que recevoir un bon accueil dans cet Institut où ils tiendraient encore leur place avec autant d'honneur qu'ils l'ont occupée dans les anciennes Académies. Le premier, Caylus, s'offre, ici à certains égards, sous un aspect tout à fait nouveau. Son caractère, qu'on ne connaissait guère qu'approximativement, se dévoile ici avec un abandon qui va jusqu'à la nudité. Suivant l'opinion de ses contemporains, opinion qui a même eu la vie longue, ses connaissances dans les antiquités ne dépassaient pas celles d'un amateur qui n'avait eu que le soin de bien naître et d'être riche, pour donner de l'autorité à tous ses goûts. On verra ici qu'il valait mieux et méritait mieux que cela, et que ce n'est pas sa faute si justice ne lui a pas été rendue de son vivant. Caylus a été plus que de son temps; il a eu un pied dans le nôtre; plus on sera savant, plus on conviendra qu'il a deviné bien des choses, et qu'il a ouvert dans l'étude des anciens monuments une voie où, après avoir longtemps hésité à le suivre, on s'est depuis précipité en foule.

«On n'apprendra rien de nouveau sur Barthélemy par ses lettres, si ce n'est que les services que Paciaudi rendait à Caylus, l'abbé les rendait, quoique dans une mesure beaucoup plus restreinte, à Paciaudi. Mais Barthélemy est une vieille connaissance qu'on retrouve toujours avec un

extrême plaisir. Il a tant d'esprit, de vivacité et de grâce, même dans les choses banales, qu'on oublie parfois qu'il a été un des plus savants hommes de son temps, et qu'on admire que sa science n'ait pas été compromise par tant d'esprit.

« On ne connaissait de Mariette que trois ou quatre lettres perdues dans les recueils littéraires du temps; il y en a ici une vingtaine. Sous ce rapport donc Mariette a pour nous quelque chose de nouveau. On aura peu de peine, d'ailleurs, à convenir qu'elles méritaient d'être publiées, ne fût-ce que parce qu'elles montrent comment, sans être un écrivain proprement dit, on peut obtenir auprès des gens de goût, par la simplicité, le naturel et la candeur, le même succès que si on l'était effectivement. Mais les lettres de Mariette n'ont pas ce seul intérêt; comme Caylus, il nous apprend comment et dans quel esprit il formait ses recueils, et, à la différence de Caylus, combien il y était difficile. Aussi n'avait-il pas le même objet que lui; mais, comme lui encore, il a bien mérité des érudits, des artistes et des amateurs dignes de ce nom. »

SÉANCE DU VENDREDI 3 AOÛT.

M. Brassart, qui vient de mériter une mention honorable dans le concours des Antiquités nationales pour son *Histoire de la châtellenie de Douai,* offre à l'Académie, avec ses remercîments, les ouvrages suivants :

1° *Mémoire sur un point important de l'histoire de Douai. Établissement de la collégiale de Saint-Amé dans cette ville* (Douai, 1872, in-8°); 2° *Le Pas du perron fée tenu à Bruges en 1463 par le chevalier Philippe de Lalaing* (Douai, 1874, in-8°); 3° *Une vieille généalogie de la maison de Wavrin, publiée avec des notes historiques et héraldiques sur les sénéchaux et les connétables de Flandre* (Douai, 1877, in-8°).

Sont encore offerts :

Réformes ou remarques sur l'orthographe de la langue française, par M. Grossi del Grande (Ferrare, 1877, broch. in-12).

Inventaire ou Catalogue sommaire de la Bibliothèque des archives départementales de la préfecture de l'Aube, par M. d'Arbois de Jubainville. (Paris, 1877, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 10 AOÛT.

M. L. Delisle, faisant fonctions de Secrétaire perpétuel, présente à

l'Académie le *Bulletin des comptes rendus des séances de l'Académie,* avril-juin 1877 (Paris, in-8°).

Sont encore offerts :

Sulle connessioni della dottrina zoofila colle scienze morali e speculative, par Luigi Scaminaci Selvagio (Mazara, 1877, broch. in-8°).

Verstehen und Beurtheilen (intelligence et jugement), par M. Carl von Prantl (Munich, 1877, in-4°).

Nanak, der Stifter der Sikh-Religion (Nanak, fondateur de la religion Sikh), par M. E. Trumpp (Munich, 1876, in-4°).

Ueber den Inhalt der algemeinen Bildung in der Zeit der Scholastick, par Liencron (1876, in-4°).

M. Laboulaye offre à l'Académie, au nom de M. Ch. Schœbel, un volume intitulé : *Démonstration de l'authenticité de la Genèse* (Paris, 1877, in-8°).

M. de Longpérier présente de la part de l'auteur, M. Philippe Berger, une notice intitulée : *Tanit Péné-Baal* (Paris, 1877, in-8°).

«Le jeune et savant orientaliste, dit M. de Longpérier, s'occupe, dans ce travail, de la grande divinité protectrice de Carthage dont le nom, associé à celui de Baal-Khamon, se lit dans un si grand nombre d'inscriptions phéniciennes. M. Berger, après avoir analysé diverses opinions relatives au sens qu'on peut attribuer au surnom *Péné-Baal* (la face de Baal) donné à la déesse, montre qu'elle doit être assimilée à la *Virgo cœlestis* ou à Artémis ; ce qui résulte par exemple de la transcription du nom Abd-Tanit (serviteur de Tanit) par *Artemidoros.* Les écrits de M. Philippe Berger se recommandent toujours par une bonne méthode critique et une connaissance pratique des monuments on ne peut plus satisfaisante.»

M. L. Delisle fait hommage, au nom de M. Sarot, d'un ouvrage qui a pour titre : *La Terreur dans le département de la Manche* (Coutances, 1877, in-8°).

«Ce livre se recommande, dit-il, par le soin avec lequel les documents ont été recherchés soit dans les archives locales, soit aux Archives nationales, et par l'exactitude avec laquelle ces documents ont été analysés et mis en œuvre.»

SÉANCE DU VENDREDI 17 AOÛT.

M. Delisle fait hommage, au nom de M. Morand, de Boulogne, de l'édition que ce dernier vient de publier d'une *Vie de saint Bertin*, en vers

latins, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Boulogne (Paris, 1876, in-4°).

«L'éditeur, dit-il, ne s'est pas borné à donner un texte fidèle de ce morceau, qui avait échappé aux auteurs de l'*Histoire littéraire de la France.* Il expose les raisons qui peuvent faire supposer que l'auteur de ce poëme est Guntbert, moine de saint Bertin, à la fin du IXe siècle.

«Ce n'est pas la première fois, ajoute M. Delisle, que les manuscrits de Boulogne et de Saint-Omer fournissent à M. Morand la matière d'importantes additions à nos annales littéraires.»

M. de Longpérier offre, de la part de M. Charles Doussault, peintre d'histoire, l'un des élèves et le collaborateur des deux Dévéria, une notice intitulée: *La Vénus de Milo, documents inédits* (Paris, 1877, in-8°).

«Il s'agit, dit-il, de renseignements recueillis, en 1847, de la bouche de M. Brest, consul de France à Milo, qui le premier a vu la célèbre statue dans le terrain où elle fut découverte. M. Doussault a traduit en dessins ces renseignements, sous la direction de celui qui les lui fournissait, et il livre ces documents extrêmement intéressants aux archéologues dont ils fixeront certainement l'attention.»

M. de Saulcy présente, au nom de M. H. Lavoix, conservateur adjoint du département des médailles de la Bibliothèque nationale, une brochure intitulée: *Monnaies à légendes arabes frappées en Syrie par les croisés* (Paris, 1877, in-8°).

«Après avoir, dans une première partie, donné à connaître tout le jeu des opérations financières qui permettaient aux croisés de subvenir aux dépenses de leurs coûteuses expéditions, M. Lavoix, dit M. de Saulcy, décrit un nombre notable de monnaies d'argent frappées à Saint-Jean-d'Acre, et qui, tout en ressemblant par la forme générale aux dirhems des princes Eyoubides, portent la formule: «Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit,» accompagnant une croix parfois accostée d'une petite fleur de lis. Ces monnaies portent les dates 1250 à 1254 qui sont les années du séjour de saint Louis en Terre sainte; il est donc logique d'attribuer à un ordre émané de ce prince l'émission de ces rares monnaies qui ont été frappées par des artistes vénitiens.»

SÉANCE DU VENDREDI 24 AOÛT.

M. Delisle offre, au nom de M. C. de Beaurepaire, correspondant de l'Académie, les deux premiers volumes du recueil des *Cahiers des États de Normandie sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV* (Rouen, 1877,

in-8°). «Ce recueil, que publie la Société de l'histoire de Normandie, est, dit M. Delisle, du plus haut intérêt pour connaître l'état politique, administratif et économique de la Normandie pendant la première moitié du XVIIᵉ siècle. — M. de Beaurepaire a retrouvé à peu près sans lacune la série complète des cahiers et des réponses faites au nom du roi. Il y a joint des documents accessoires tirés pour la plupart des archives de la Seine-Inférieure et de la ville de Rouen. Cette publication fait beaucoup d'honneur à notre correspondant et à la Société de l'histoire de Normandie; elle était indispensable pour faire comprendre le caractère des réformes poursuivies avec tant d'ardeur par les ministres de Louis XIV.»

SÉANCE DU VENDREDI 31 AOÛT.

M. Derenbourg fait hommage, en son nom, d'une brochure intitulée: *Notes épigraphiques* (extrait du *Journal asiatique*, 1867-1869), Paris, 1877, in-8°).

M. Gaston Paris offre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants:

1° *Lettres royaux et missives inédites, notamment de Louis XI, Louis XII, François Iᵉʳ, Charles-Quint, etc.*, par M. Ch. Casati (Paris, 1877, in-8°);
2° *Trois contes populaires recueillis à Lectoure*, par M. J. F. Bladé (Bordeaux, 1877, in-8°).

M. Garcin de Tassy présente à l'Académie la 9ᵉ livraison du *Nouveau dictionnaire hindoustani-anglais* de S. W. Fallon (juillet, 1877, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 7 SEPTEMBRE.

Sont offerts à l'Académie:

El rescate de Cervantes, par Muley Rovicdagor Nallat (broch. in-12).

Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας (1876-1877, Athènes, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 14 SEPTEMBRE.

Il n'est présenté aucun ouvrage.

SÉANCE DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE.

Est offert à l'Académie:

Archæologia: or miscellaneous tracts relating to antiquity, ouvrage publié par la Société des antiquaires de Londres, vol. XLV (Londres, 1877, in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE.

Sont offerts à l'Académie:

Supplément au dictionnaire de la langue française, de M. Littré; 4e, 5e et 6e livraisons.

Giacomo Leopardi, étude, par Vittorio Salvoni (Reggio-Calabria, 1877, in-4°).

Comptes rendus de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg. Années 1872, 1873, 1874, avec atlas (Saint-Pétersbourg, 1875, 1876, 1877, in-4°).

Les deux églises. Emplacement et vestiges de la villa de Cassinogilo, palais de Charlemagne, aujourd'hui ville de Caudrot, près la Réole (Gironde), par M. Grellet-Balguerre. Album de 16 planches in-f° (Paris, 1862).

Annales de philosophie chrétienne, juin-août (1877, in-8°).

Abhandlungen der historischen Classe, XIIIe volume (Munich, 1877, in-4°).

Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe, XIVe vol. (Munich, 1877, in-4°).

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1877 (in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie (Amiens, 1876, in-8°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XXXVIII, année 1877 (Paris, in-8°).

Investigateur (L'), journal de la Société des études historiques, mai-août 1877 (Paris, in-8°).

Journal asiatique, avril-juillet 1877 (Paris, in-8°).

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. XL, année 1876 (Paris et Poitiers, in-8°).

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, 1875, 1876 (Châlons-sur-Marne, 1877, in-8°).

Monumenta boica, vol. XLIII (Munich, 1876, in-4°).

Nouvelle revue historique de droit français et étranger, juillet-août 1877 (Paris, in-8°).

Revue archéologique, juin-septembre 1877 (Paris, in-8°).

Revue africaine, mai-juin 1877 (Alger, in-8°).

Revue des questions historiques, juillet 1877 (Paris, grand in-8°).

Revue orientale et américaine, publiée par M. Léon de Rosny, avril-juin 1877 (Paris, in-8°).

Revue géographique internationale. Journal mensuel illustré des sciences géographiques, n° 22, 25 août 1877, 2e année (in-8°).

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe, 5e partie (Munich, 1876, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1877.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. RAVAISSON.

SÉANCE DU VENDREDI 4 OCTOBRE.

Des estampages d'inscriptions puniques envoyés par M. Héron de Villefosse sont transmis à l'Académie par M. le Ministre de l'instruction publique.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. E. Desjardins continue la lecture du mémoire de M. Tissot, correspondant de l'Académie, sur la *voie romaine de Carthage à Thèveste.*

M. de Saulcy lit, au nom de M. Revillout, une note sur une *dynastie indigène qui avait régné à Thèbes au temps de Ptolémée Épiphane*, dynastie dont personne n'avait jusqu'à présent soupçonné l'existence.

M. Clermont-Ganneau commence la lecture d'une note qui a pour titre : *Le dieu Satrape et les Phéniciens dans le Péloponèse.*

SÉANCE DU VENDREDI 12 OCTOBRE.

M. H. W. Henfrey envoie pour le concours de numismatique Duchalais, de 1878, un volume intitulé : *Numismata Cromwelliana. Coins, medals and seals of Oliver Cromwell* (Londres, 1877, in-4°).

M. l'abbé Vannier adresse, pour le concours des Antiquités nationales de la même année, une *Histoire de l'abbaye royale de Montigny-les-Vesoul* (Vesoul, 1877, broch. in-8°).

L'ordre du jour appelle la nomination de commissions qui devront présenter des sujets de prix pour les concours de l'année 1880.

Le Secrétaire perpétuel rappelle l'état de la question :

L'Académie avait proposé, pour le concours Bordin de 1877, le sujet suivant : « Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe. » Aucun mémoire n'a été déposé.

L'Académie, consultée, décide que la question sera prorogée jusqu'à l'année 1880.

Trois autres questions ont été retirées des concours, soit du prix ordinaire, soit du prix Bordin, et doivent être remplacées; en outre, deux questions nouvelles sont à poser pour ces deux concours.

En raison de la nature des questions retirées et de celles qui ont été proposées antérieurement, il y aurait lieu à en prendre deux dans l'ordre des études orientales, deux se rapportant à l'antiquité classique, et une au moyen âge.

Des Commissions sont à nommer afin de présenter trois sujets pour chacun des prix à décerner.

L'Académie passe au scrutin pour la nomination des trois Commissions.

Sont nommés :

Pour les questions relatives à l'Orient :

MM. Ad. Regnier, Renan, Defrémery, Bréal;

Pour les questions relatives à l'antiquité :
MM. Naudet, Egger, L. Renier, Quicherat;
Pour la question du moyen âge :
MM. Delisle, Hauréau, Deloche, G. Paris.

M. Paulin PARIS lit un mémoire sur la *Chanson d'Antioche.*

M. EGGER commence une communication sur une *inscription* découverte par M. Carapanos dans ses fouilles à *Dodone.*

SÉANCE DU VENDREDI 19 OCTOBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, au nom de M. Cherbonneau, membre non résident des travaux historiques à Alger :

1° Un estampage de l'inscription commémorative de Masuna, gravée en 511, sous Trasamond, roi des Vandales;

2° La notice de ce document lapidaire;

3° Une carte explicative.

M. le Ministre des affaires étrangères adresse à la Compagnie l'extrait d'une lettre de M. Garnier, consul de France à Bangkok, sur une coutume chinoise à laquelle il avait été fait allusion dans la séance de l'Académie des inscriptions du 11 mai dernier[1].

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait connaître qu'il a demandé à M. le Directeur de l'administration des monnaies et médailles de vouloir bien mettre à la disposition de l'Académie un exemplaire des médailles pour lesquelles le concours de sa commission spéciale a été réclamé. M. le Directeur s'est empressé de donner autant que possible satisfaction à cette demande, promettant de le faire désormais, sauf l'autorisation des administrations auxquelles les coins appartiennent, et il a, de plus, offert à l'Académie deux médailles frappées en mémoire de son institution, en 1663.

Ces deux médailles sont placées sous les yeux des membres de l'Académie.

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° I.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre les rapports des Commissions sur les questions à proposer comme sujets de prix.

La séance redevient publique.

On procède au scrutin pour le choix des questions proposées par les Commissions chargées de présenter des sujets pour les concours au prix ordinaire et au prix Bordin.

L'Académie choisit, dans l'ordre des *études orientales :*

1° Pour le prix ordinaire :

« Classer et identifier, autant qu'il est possible, les noms géographiques de l'occident de l'Europe qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques depuis le xe siècle jusqu'à la fin du xve. Dresser une carte de l'Europe occidentale où tous ces noms soient placés, avec des signes de doute s'il y a lieu.

2° Pour le prix Bordin, en remplacement de l'*Histoire des Ismaéliens*, sujet retiré du concours :

« Examiner les explications données jusqu'ici de l'origine et du développement du système des castes dans l'Inde. Ces explications ne font-elles pas la place trop grande à la théorie brahmanique des quatre castes, et cette théorie peut-elle être admise comme l'expression d'un ordre de faits historiques? Grouper les témoignages qui permettent de se représenter ce qu'a pu être en réalité la caste à différentes époques du passé de l'Inde. »

Dans l'ordre des *études classiques* :

1° Pour le prix ordinaire, en remplacement de l'*Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens*, sujet retiré du concours :

« Étude historique sur les impôts indirects chez les Romains jusqu'aux invasions des Barbares, d'après les documents littéraires et épigraphiques. »

2° Pour le prix Bordin :

« Étude sur la vie et les écrits d'Eustathe (xiie siècle), archevêque de Thessalonique. Rechercher particulièrement ce que ces divers écrits nous apprennent sur l'état des lettres dans les écoles grecques de l'Orient, et sur ce qui s'était conservé alors des richesses de la littérature classique. »

Dans l'ordre des *études du moyen âge*, pour le prix Bordin,

en remplacement de la question relative à la valeur des *textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis Ier*, question retirée du concours :

« Étude historique et critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan. »

Ces prix seront décernés, s'il y a lieu, en 1880; les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1879, terme de rigueur.

M. Egger continue et achève sa communication relative à *l'inscription découverte à Dodone*, par M. Carapanos.

M. Corroyer adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales de 1878, la *description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses abords* (Paris, 1877, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 26 OCTOBRE.

M. Émile Rivière écrit à l'Académie pour lui demander l'autorisation de lui présenter les résultats de la mission dont il avait été chargé au mois de juin dernier par M. le Ministre de l'instruction publique, mission qui avait pour objet d'aller étudier en Italie et estamper les signes hiéroglyphiques gravés sur les roches que l'on trouve dans le Val d'Enfer, entre le Mont Bego et la Cime du Diable.

Dans le cours de la séance, M. Émile Rivière fait connaître les résultats de sa mission à l'Académie.

M. Janvier adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités de 1878, un ouvrage intitulé : *Boves et ses seigneurs. Étude historique sur la commune de Boves* (Amiens, 1877, in-8°).

M. de Wailly communique une notice sur les *actes en langue vulgaire du treizième siècle*, contenus dans la collection de Lorraine à la Bibliothèque nationale.

M. Ménant fait une communication relative à *trois cylindres assyriens portant des inscriptions cunéiformes* [1].

[1] Voir aux Communications, n° II.

M. Clermont-Ganneau continue la lecture d'une note qui a pour titre : *Le dieu Satrape et les Phéniciens dans le Péloponèse.*

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 2 NOVEMBRE.

L'Académie décide qu'elle tiendra sa séance publique annuelle le vendredi 7 décembre.

M. Edm. Le Blant donne l'explication d'une *Epitaphe carlovingienne du cloître de Saint-Sauveur à Aix*[1].

M. Clermont-Ganneau continue la lecture de sa note intitulée : *Le dieu Satrape et les Phéniciens dans le Péloponèse.*

M. Desjardins continue la lecture du mémoire de M. Tissot, correspondant de l'Académie, sur *la voie romaine de Carthage à Théveste.*

M. Derenbourg donne communication d'une lettre de M. Ernest David sur un article publié par M. de Longpérier dans la *Revue numismatique*, et relatif à un médaillon de bronze acheté à Florence en 1838 par M. Ch. Lenormant. M. de Longpérier ne disposait pas alors des documents qui ont été trouvés depuis. Il a eu connaissance de la lettre de M. E. David, et elle lui a paru assez intéressante pour être communiquée à l'Académie.

M. Lagneau lit une note sur l'*usage des armes empoisonnées chez les plus anciens peuples de l'Europe*[2].

SÉANCE DU VENDREDI 9 NOVEMBRE.

M. Cherbonneau écrit à l'Académie pour rectifier le texte d'une inscription latine de Hadjar-er-Roum sur laquelle il a adressé une notice à la Compagnie.

M. Delisle communique une note sur un *manuscrit des Grandes Chroniques de Saint-Denis conservé au British Museum.*

[1] Voir aux Communications, n° III.

[2] Voir aux Communications, n° IV.

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur les *traces de l'influence phénicienne dans le Péloponèse.*

M. E. Desjardins achève la lecture du mémoire de M. Tissot, correspondant de l'Académie, sur *la voie romaine de Carthage à Théveste.*

SÉANCE DU VENDREDI 16 NOVEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique ayant écrit au Secrétaire perpétuel pour l'inviter à faire prendre à son Ministère une caisse qu'il a reçue par l'intermédiaire du Ministre des affaires étrangères et qui contient divers manuscrits sanscrits offerts par le Raya Rajendralala Mitra Bahadur, ces manuscrits ont été retirés par les soins du secrétariat.

M. de Wailly demande s'il ne vaudrait pas mieux que ces manuscrits fussent déposés à la Bibliothèque nationale, et il propose qu'une commission soit nommée pour donner son avis à ce sujet.

Le Secrétaire perpétuel dit que l'Académie a déjà pris une résolution analogue relativement à des manuscrits envoyés du Cambodge.

M. Renan fait observer que la Société asiatique a pris autrefois ce même parti à l'égard de manuscrits qui lui étaient envoyés, mais qu'elle l'a regretté depuis, et que maintenant elle garde tout ce qui lui est adressé en ce genre.

M. le Président dit que la question n'intéresse pas seulement les orientalistes, et, sur sa proposition l'Académie en renvoie l'examen à la Commission des travaux littéraires.

M. L. de Backer adresse, pour le concours des Antiquités nationales de 1878, un ouvrage intitulé : *Guillaume de Rubrouck, ambassadeur de saint Louis en Orient. Récit de son voyage, traduit de l'original latin* (Paris, 1877, in-12).

M. de Longpérier donne lecture à l'Académie du rapport suivant de la Commission de numismatique sur le concours de l'année 1877:

«La Commission, après un examen approfondi des travaux

susceptibles de disputer le prix, reconnaît que le mémoire de M. Lenormant (*Monnaies royales de la Lydie*, in-8°) contient une classification très-intéressante des monnaies attribuées à Crésus et à ses prédécesseurs, des aperçus curieux sur la mythologie; que M. Barclay Vincent Head (*Metrological notes on the ancient electrum coins struck between the Lelantian wars and the accession of Cyrus*, in-8°), appliquant les données de feu Brandis, a présenté un bon tableau métrologique des monnaies d'or de l'Asie Mineure; que M. Bompois (*Examen chronologique des monnaies frappées par la communauté des Macédoniens avant, pendant et après la conquête romaine*) a fait de louables efforts pour établir une classification relative des monnaies de la Macédoine pendant les deux siècles qui ont précédé l'ère chrétienne.

«Toutefois, considérant les dimensions restreintes des deux premiers mémoires, et regrettant que M. Bompois n'ait pas utilisé le renseignement chronologique résultant de la composition du trésor dont avait fait partie la monnaie qui constitue le point de départ de son système, la Commission n'a pas pensé qu'il y eût lieu de décerner un prix. Elle croit devoir cependant donner des éloges au soin avec lequel ont été composées et exécutées les planches qui accompagnent les mémoires de M. Bompois et de M. Head.»

L'Académie donne acte à la Commission des conclusions de son rapport.

M. Gaston Paris commence la lecture d'une note sur la *date d'une chanson de geste relative au pèlerinage de Charlemagne en Orient.*

M. Clermont-Ganneau continue sa communication sur les *traces de l'influence phénicienne dans le Péloponèse.*

SÉANCE DU VENDREDI 23 NOVEMBRE.

M. Garcin de Tassy demande la parole au sujet du procès-verbal. Il fait observer que c'est par suite d'un malentendu que M. le Ministre des affaires étrangères a envoyé directement à l'Académie les quatre vingt-treize manuscrits sanscrits du Raya

Rajendralala Mitra Bahadur. Ce savant Hindou lui avait annoncé dès le 30 mai dernier l'envoi de ces manuscrits par l'entremise du Ministère des affaires étrangères, en le chargeant de les offrir de sa part à l'Académie pour sa bibliothèque, en témoignage de reconnaissance pour les services importants que plusieurs de ses membres ont rendus à l'Inde, son pays natal, en portant la lumière sur plusieurs points obscurs de son histoire ancienne. L'Académie a déjà reçu par l'entremise du même académicien plusieurs écrits de l'auteur, un des plus éminents Hindous existants, entre autres son magnifique ouvrage sur les antiquités d'Orissa.

Au surplus, M. Adolphe Regnier a examiné les manuscrits dont il s'agit aujourd'hui, et il s'est assuré que leurs titres sont conformes à la liste qui accompagnait la lettre d'envoi à M. Garcin de Tassy.

M. le Ministre des travaux publics écrit à l'Académie pour la prier de vouloir bien rédiger une inscription pour une médaille que son administration se dispose à faire frapper en souvenir des services rendus par la France à l'éclairage et au balisage maritimes. La lettre de M. le Ministre des travaux publics est accompagnée d'une photographie qui reproduit le dessin adopté pour la face principale de cette médaille, et qui représente la figure symbolique de la France, debout sur le littoral, calme au milieu des rafales, élevant d'une main un fanal, tenant de l'autre la trompette qui supplée les feux pendant les temps de brume. Des étoiles, répandues sur le fond, annoncent que la scène se passe pendant la nuit.

Renvoi à la Commission des inscriptions et médailles.

Sont adressés au concours des Antiquités nationales de 1878 :

1° *Destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont*, par M. L. Guibert (Paris-Limoges, 1877, 1 vol. in-8°);

2° *Le château de Roquemaure, poëme historique en vingt chants*, par M. Placide Cappeau (Roquemaure, 1876, 2 vol. in-12).

L'ordre du jour appelle la désignation d'un lecteur pour la séance publique annuelle que doit tenir l'Académie le 7 décembre prochain.

L'Académie désigne M. Gaston Paris pour lire une étude inti-

tulée : *La chanson du pèlerinage de Charlemagne*, dont il donne communication séance tenante.

Cette lecture provoque quelques observations :

1° De M. Perrot, sur l'une des villes anciennes qui portaient le nom de Laodicée, la Laodicée du royaume de Pont, aujourd'hui Ladik ;

2° De M. de Saulcy, sur l'Abyla de Lysanias.

M. Renan dépose sur le bureau, de la part de M. le docteur Reboux, les estampages d'*inscriptions berbères* du nord de l'Afrique.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 30 NOVEMBRE.

Sont envoyés :

1° Pour le concours des Antiquités nationales de 1878 :

La butte des Moulins, avec documents archéologiques et administratifs inédits, par M. le docteur Moura (Paris, 1877, in-f°).

Observations sur quelques dates du Cartulaire des sires de Rays, par M. Blanchard (Nantes, 1877, broch. in-8°).

2° Pour le concours Stanislas Julien :

La Chine et les conditions sanitaires des ports ouverts au commerce étranger. — La lèpre en Chine, note pour servir à l'histoire de la lèpre. La vie irrégulière et la condition des femmes en Chine, par M. le docteur Durand-Fardel (Paris, 1876, 1877, broch. in-8°).

M. Deloche continue la lecture de son mémoire sur les *invasions gauloises en Italie*.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de M. Perrot, au nom de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, sur les travaux des membres de ces deux Écoles[1].

---

[1] Voir l'Appendice n° III.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU VENDREDI 7 DÉCEMBRE.

ORDRE DES LECTURES.

1° Discours de M. le Président annonçant les prix décernés en 1877 et les sujets de prix proposés[1].

2° Notice historique sur la vie et les travaux de M. le vicomte Emmanuel de Rougé, membre de l'Académie, par M. H. Wallon, Secrétaire perpétuel.

3° La chanson du pèlerinage de Charlemagne, par M. Gaston Paris, membre de l'Académie.

SÉANCE DU VENDREDI 14 DÉCEMBRE.

L'Académie royale des sciences de Lisbonne informe, par lettre, l'Académie de la mort de M. Herculano de Carvalho, décédé le 13 septembre 1877.

M. le baron Larrey, de l'Académie des sciences, transmet, de la part du docteur Feurrier, les empreintes de trois inscriptions romaines trouvées à Doukla. M. L. Renier veut bien se charger d'examiner ces inscriptions.

M. von Falkenhausen, par lettre datée de Breslau le 30 novembre, annonce à l'Académie qu'il a acheté à Strasbourg et à Nancy trois vases chinois dont il envoie la photographie.

La Société de géographie fait connaître par une lettre qu'elle tiendra sa seconde assemblée générale de l'année 1877 le mercredi 19 décembre.

Sont adressés :

1° Pour le concours des Antiquités nationales de 1878 :

Le Béarn. Histoire et promenades archéologiques, par M. Le Cœur (Pau, 1877, in-8° avec planches);

Histoire des guerres civiles et religieuses dans l'Albigeois et le pays Castrais pendant les XVIe et XVIIe siècles, par M. A. Caraven Cachin (manuscrit);

Un réformateur catholique à la fin du XVe siècle, Jean Geiler de

[1] Voir l'Appendice n° I.

Kaysersberg, prédicateur à la cathédrale de Strasbourg, 1478-1510. Étude sur sa vie et son temps, par M. l'abbé Dacheux (Paris-Strasbourg, 1876, in-8°).

2° Pour le concours la Fons-Mélicocq :

Souvenirs de la vieille France. Les Sociétés de tir avant 1789, par M. Janvier.

M. Geffroy, directeur de l'École de Rome, envoie à l'Académie la série complète des *Comptes rendus* des fouilles faites sur les différents points du territoire italien depuis 1876.

L'Académie ayant perdu, dans le courant de l'année 1877, deux correspondants étrangers, MM. Herculano de Carvalho, à Lisbonne, et M. le comte G. Conestabile, à Pérouse, il est procédé, par voie de scrutin, à la nomination d'une Commission qui sera chargée de présenter trois candidats pour chacune des places vacantes.

Sont nommés : MM. Egger, de Longpérier, Renan, L. Renier.

M. Ed. Le Blant communique des observations sur un *sarcophage chrétien d'Arles*. Ce monument a été étudié et décrit par le P. Cahier dans ses *Nouveaux mélanges d'archéologie* (Décorations d'églises, p. 80).

M. le baron de Witte met sous les yeux des membres de l'Académie le dessin d'un bas-relief du Vatican, dont il donnera l'explication dans un travail qu'il prépare sur les *anciennes représentations d'apothéoses*.

M. le Président remarque que les deux monuments présentés par MM. Le Blant et de Witte fournissent de nouveaux arguments à l'appui de la thèse qu'il a soutenue sur la signification des scènes de réunion indûment prises pour des scènes de séparation.

M. Bréal commence la lecture d'une notice sur trois inscriptions du dialecte valique, récemment publiées par M. Dressel, mais insuffisamment expliquées.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 21 DÉCEMBRE.

L'Académie se forme en comité secret pour recevoir communi-

cation du rapport de la Commission chargée de dresser deux listes de candidats aux deux places de correspondants étrangers vacantes par suite du décès de MM. G. Conestabile et Herculano de Carvalho.

La séance redevient publique.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours des Antiquités nationales de 1878 :

Monographie de la cathédrale de Quimper (*XIIIe - XVe siècle*), par M. Le Men (Quimper, 1877, in-8°).

2° Pour le prix Fould :

Dictionnaire des termes employés dans la construction et concernant : la connaissance et l'emploi des matériaux ; l'outillage qui sert à leur mise en œuvre, etc., par M. Pierre Chabat (Paris, 1875, 1876, 1877, 4 vol. in-8° avec atlas) ;

Histoire critique des origines et de la formation des ordres grecs, par M. Ch. Chipiez (Paris, 1876, grand in-8°).

M. le Président donne lecture d'une note de M. Ferdinand Delaunay, relative aux observations présentées dans la séance précédente par M. Edm. Le Blant, sur un *sarcophage chrétien d'Arles*.

M. Michel Bréal fait une communication relative à une troisième *inscription pélignienne* trouvée dans les fouilles entreprises par le gouvernement italien, non loin de la ville de Sulmone, inscription composée de sept lignes, dont la première est effacée et dont les six autres sont brisées par le milieu. Ce qui reste suffit cependant, dit M. Bréal, pour montrer quel en était le contenu : c'est le règlement d'un temple de Proserpine.

A l'occasion d'une explication sur le mot *stabulum* qui veut dire le lieu où l'on se tient, et pourrait s'entendre d'une stalle, M. Quicherat dit que ce mot a la premiere syllabe brève, ce qui pourrait faire croire qu'au lieu de le prendre au passif, on devrait le prendre à l'actif, en y voyant non pas le lieu où l'on est, mais celui où l'on a placé quelque chose.

M. Renan ajoute que, dans les habitudes italiennes, la première stalle est plus ornée que les autres.

M. Gaston Paris donne lecture d'une note par laquelle il fait

connaître que M. Célestin Port a copié à Angers quelques feuillets de parchemin, insérés dans une reliure du XVe siècle, écrits au commencement du XIIIe et contenant un fragment du livre Ier de l'*Historia Daciæ* de Saxo grammaticus. Ce fragment est intéressant, parce qu'on n'a pas un seul manuscrit complet de Saxo, et qu'aucun des autres fragments connus n'est de beaucoup aussi ancien.

SÉANCE DU VENDREDI 28 DÉCEMBRE.

M. le Président, en déposant sur le bureau le discours qu'il a prononcé aux funérailles de M. Boutaric, se fait l'interprète des sentiments douloureux avec lesquels l'Académie a appris la mort de ce regretté confrère.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours des Antiquités nationales de 1878 :

Inventaire des archives municipales de Châtellerault, antérieures à 1790, par M. V. de Saint-Genis (Châtellerault, 1877, in-4°);

Les cours royales des îles normandes. Série chronologique des gardiens et seigneurs des îles normandes (1198-1461), par M. Julien Havet (Paris, 1876, in-8°);

Les origines linguistiques de l'Aquitaine, par M. Luchaire (Pau, 1877, in-8°).

2° Pour le concours Bordin (*Étude historique snr les Grandes Chroniques de France*), un mémoire.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats aux deux places vacantes de correspondants étrangers.

La séance redevient publique.

Sont élus :

1° Pour la place de correspondant laissée vacante par M. Carvalho, M. Whitney;

2° Pour la place de correspondant laissée vacante par M. G. Conestabile, M. Ascoli.

L'ordre du jour appelle la nomination de la Commission du prix Gobert. Sont élus, à la majorité relative des suffrages, MM. L. Delisle, Hauréau, Desnoyers et Ch. Robert.

L'Académie désigne, pour la représenter à la séance trimestrielle des cinq Académies, M. Edm. Le Blant qui lira ses *observations sur un sarcophage chrétien d'Arles.*

M. le Président fait connaître à l'Académie que de nouvelles salles d'antiquités viennent d'être ouvertes au Louvre. Grâce à ces nouvelles dispositions, dit-il, les monuments de l'Assyrie, de la Phénicie, de Chypre et de l'Asie Mineure sont répartis en groupes naturels. Il faut signaler, dans la salle de Phénicie et de Chypre, l'énorme vase d'Amathonte; les objets rapportés par M. Renan de sa mission en Syrie; la pierre à libation du *Serapeum*, don fait par M. Mariette.

Dans les salles consacrées aux antiquités de l'Asie Mineure, on remarque deux groupes importants : le premier, le groupe milésien provenant de la mission de MM. Olivier Rayet et Thomas, et qui se compose d'inscriptions, de bases de colonnes, de chapiteaux, etc., fournis par le temple d'Apollon Didyméen et les ruines d'Héraclée de Latmos. Le second groupe, disposé dans la salle dite de Magnésie, renferme des bas-reliefs du temple de Diane Leucophryne, des inscriptions grecques de Caryanda, d'Olymos, etc., ainsi que des bas-reliefs de Cyzique représentant des repas funèbres.

M. Chipiez donne lecture d'un mémoire sur *certaines dispositions architecturales des temples grecs.*

COMMUNICATIONS.

N° I.

EXTRAIT D'UNE LETTRE ADRESSÉE, LE 13 AOÛT 1877, PAR M. GARNIER, CONSUL DE FRANCE À BANGKOK, À M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

On appelle vulgairement papier de sacrifice (*Joss paper*) des feuilles de papier que les Chinois brûlent en grande quantité dans leurs cérémonies religieuses; elles sont en partie recouvertes de minces feuilles d'étain auxquelles on donne par une simple préparation l'apparence de feuilles d'argent et d'or, en leur en attribuant fictivement la valeur.

Il y en a de deux espèces :

Les unes sont grandes et généralement ornées de caractères et de fleurs; on les offre en sacrifice à la divinité, aux génies du ciel et de la terre; quand on les brûle, on a soin d'en réserver deux feuilles qui doivent être attachées aux murs de la maison, de chaque côté de la porte, à droite et à gauche; cette dernière observance est particulièrement en usage pour les salles de représentations théâtrales, qui se trouvent ainsi placées, d'une manière spéciale, sous la protection des puissances surnaturelles.

Ces sacrifices aux génies ont lieu deux fois par mois, à la pleine et à la nouvelle lune, et avec une plus grande solennité à l'époque des fêtes.

Les feuilles de la seconde espèce sont beaucoup plus petites et moins ornées; elles varient de grandeur et de prix : on les offre en sacrifices aux mânes des ancêtres. Le fondement de

cette pratique est la croyance, enracinée parmi les Chinois, à un monde surnaturel, reproduisant sous des formes invisibles le monde matériel et visible. Non-seulement les êtres animés, mais aussi les êtres inanimés s'y retrouvent, après la destruction de leurs éléments corporels, avec les mêmes propriétés et dans les mêmes relations que sur la terre. Les ombres des morts ne sont point affranchies des passions, des exigences que la nature nous impose : elles ont faim et soif, elles ont besoin d'argent, elles ont des sentiments de vanité et de colère; mais des ombres de choses suffisent à satisfaire leurs désirs.

En conséquence, au premier jour de l'année chinoise, aux solstices d'été et d'hiver, aux anniversaires du décès des parents le chef de la famille dresse devant sa maison une table couverte de mets (parmi lesquels doivent figurer de la chair de canard, de porc, et des crabes), de gâteaux, de fruits, de fleurs et de rafraîchissements (eau, thé, eau-de-vie); il allume des cierges, des bâtons parfumés et brûle des paquets de ce papier, dit d'or et d'argent, plus ou moins, suivant sa générosité et sa fortune. Les ombres viennent, prennent place au festin et se nourrissent de la partie la plus subtile, le parfum et la saveur, des aliments qu'on leur a servis; elles ramassent le papier-monnaie qu'on brûle à leur intention et poursuivent les feuilles qu'on a soin d'éparpiller au vent. Mais, de peur qu'elles ne savourent trop longtemps le plaisir de ces agapes d'outre-tombe et ne s'attardent à la poursuite du papier, on allume des poignées de pétards : effrayées par le bruit et satisfaites des honneurs qu'on leur a rendus, les ombres se retirent et délivrent leurs hôtes d'une présence qui n'est probablement pas sans importunité.

Ceux qui négligent les devoirs que leur imposent la coutume et la piété filiale sont, dit-on, harcelés par les plaintes de ces ombres, qui viennent réclamer de leurs enfants ingrats les soins dont elles ont été privées.

DIFFÉRENTES QUALITÉS ET VALEURS DU PAPIER À SACRIFICE.

	Longueur.	Largeur.	Valeur.	
Papier pour sacrifice au ciel.....	0m,55	0m,37	1 feuille	0f,05
Papier pour offrande à la divinité..	0 55	0 37	5 feuilles	0 10
Idem........................	0 35	0 30	5 feuilles	0 05
Papier pour offrande aux morts...	0 18	0 12	12 feuilles	0 05
Idem........................	0 13	0 11	50 feuilles	0 05

Les feuilles de cette dernière qualité ne sont ornées que d'un très-petit morceau de feuille d'étain, mais on a soin de cacher le paquet qu'on allume sous une feuille entièrement recouverte de métal, petite supercherie qui, paraît-il, ne tire pas à conséquence avec les morts.

Les deux qualités de papier qu'on brûle en l'honneur des ancêtres sont celles dont on fait la plus grande consommation; un père de famille, de condition moyenne, est obligé, à Siam, d'en brûler, tant de l'une que de l'autre espèce, au moins pour une piastre (5 francs) par an; on dit qu'en Chine la dépense est beaucoup plus considérable.

J'ai cru, Monsieur le Ministre, devoir entrer dans ces détails au sujet de ces papiers à sacrifice, parce que, dans la séance du 11 mai dernier de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il a été parlé, à propos de la doctrine religieuse des Chinois, de l'usage où est ce peuple de brûler pendant ses cérémonies, à titre de sacrifice, outre des cierges, des billets de banque qui, évidemment, ne sont autres que le fictif papier-monnaie décrit plus haut. J'en joins, d'ailleurs, quelques feuilles à ce rapport comme échantillon.

GARNIER.

N° II.

NOTICE SUR QUELQUES CYLINDRES ORIENTAUX.

Les cylindres orientaux en pierre dure ont fixé depuis longtemps mon attention d'une manière toute spéciale. J'ai toujours pensé qu'ils devaient occuper une grande place dans l'étude des documents qui nous proviennent de l'Assyrie et de la Chaldée.

On sait aujourd'hui que ces petits monuments, gravés souvent avec beaucoup de soin, sont de véritables cachets. Ils appartiennent à toutes les époques et à toutes les nations qui ont occupé jadis l'Asie occidentale. Quelques-uns paraissent antérieurs au xxe siècle avant notre ère; les plus récents appartiennent à la domination assyro-perse et sont même postérieurs.

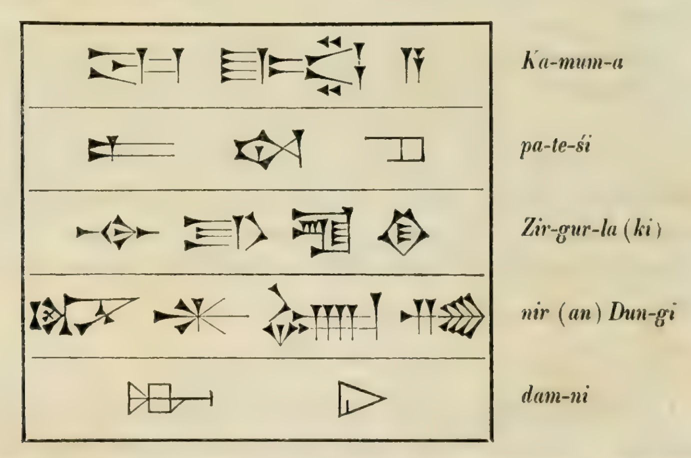
Je compte pouvoir arriver bientôt à établir un certain ordre dans l'histoire de ces documents. En me livrant aux recherches minutieuses que cette étude présente, j'ai rencontré, dans les différents musées que j'ai visités, quelques cylindres et quelques pierres gravées qui m'ont paru avoir un intérêt exceptionnel; aussi, je suis heureux de pouvoir les signaler dès à présent à l'examen de ceux que ces études pourraient intéresser.

I

Le premier objet que je me propose de soumettre à votre attention n'est pas, il est vrai, un cylindre; mais il se rattache à ces monuments d'une manière très-directe. C'est une pierre gravée, une agate en forme d'olive, percée dans sa longueur, et qui porte, gravée dans le sens direct de l'écriture en suivant le grand axe de l'olive, une inscription en cinq lignes de caractères archaïques du style de Babylone. Ce petit monu-

ment était resté ignoré au milieu de la belle collection de cylindres orientaux du musée de la Haye, où j'ai eu occasion de l'examiner dernièrement et d'en faire faire un moulage développé sur lequel on a pris la photographie que j'ai l'honneur de vous soumettre [1].

L'inscription est d'une grande netteté, et d'une exécution qui ne laisserait aucun doute sur la lecture des caractères, si les inscriptions de ce genre ne présentaient des formes propres aux lapicides et qui s'écartent souvent de celles qu'on rencontre dans les inscriptions ordinaires. D'un autre côté, la quatrième ligne se trouvant sur la partie étroite de l'olive présente ainsi une difficulté de plus à l'observation. C'est ce qui explique l'embarras que nous éprouvons ponr arriver à la lecture du premier signe de cette ligne. Quoi qu'il en soit, l'inscription se lit ainsi :



Les trois premières lignes ne présentent aucune difficulté; elles nous donnent le nom d'un des anciens rois de la basse

[1] Les photographies sont dues à l'obligeance de M. A. Marguery, qui a très-habilement repris sur des plâtres, et même sur des empreintes à la fumée, le cliché qui a servi à reproduire la planche ci-jointe.



Chaldée, *Kamuma,* avec son titre ordinaire : *Pateśi* de *Zirgurla.* On comprend immédiatement que cette inscription est du plus haut intérêt. D'abord, parce que les documents de Kamuma sont rares : on en compte jusqu'ici trois ou quatre au plus qui proviennent de Zerghoul et de Warka; ensuite, parce que notre document donne un nouveau détail sur la personne de ce souverain. Son nom se rencontre toujours sous une forme idéographique qui ne nous permet encore de le désigner que d'une façon conventionnelle, mais il n'y a aucun doute sur son identité. Le titre *Pateśi* est celui qui était porté par tous les petits souverains de la basse Chaldée qui gouvernaient alors les villes du bas Euphrate, avant que l'une d'elles eût acquis une prépondérance assurée sur ses rivales. On sait que *Zirgurla,* qu'il est permis d'identifier avec la moderne Zerghoul, est située dans la basse Chaldée, à l'est du fleuve Hye qui traverse la Mésopotamie.

Si le nom et les titres de ce prince étaient suffisamment établis jusqu'ici, il restait encore cependant à fixer la place qu'il devait occuper, même dans une chronologie relative. Le document de la Haye va peut-être éclaircir la question. D'abord il associe le nom de Kamuma à celui de Dungi, et de plus il laisse entrevoir une certaine relation qui unit ces deux noms. Dungi est un personnage bien connu : il était roi de Ur, et fils d'Urkham, roi de Ur, le plus ancien souverain de ces contrées dont le nom soit parvenu jusqu'à nous; il régnait à Ur, à une époque voisine de celle où vivait le patriarche Abraham.

Le signe qui précède le nom de Dungi nous avait d'abord paru indiquer la filiation pure et simple 𒌉, et cette indication nous aurait donné directement une succession de trois princes, en rattachant Kamuma à la dynastie d'Urkham. Mais la forme qu'on voit sur le monument ne paraît pas se prêter à cette interprétation, et laisse plutôt soupçonner l'indice du

signe qui précède ordinairement les noms de femmes. Indication inadmissible, car il est bien établi, par tous les documents dont nous disposons aujourd'hui, que Dungi est un roi. Le document n'en reste pas moins avec une valeur historique incontestable, puisqu'il rattache évidemment Kamuma d'une manière quelconque à Dungi. Le reste de l'inscription ne présente pas de difficulté; elle peut donc se traduire ainsi : « Kamuma, seigneur de Zerghoul, lieutenant[1] de Dungi, à sa souveraine. »

Quant au monument en lui-même, c'est évidemment le milieu d'un collier complété par des pierres taillées d'une façon analogue, mais dépourvues sans doute d'ornements et d'inscriptions. L'usage de ces colliers s'est perpétué parmi les populations de la vallée du Tigre et de l'Euphrate, jusqu'à une époque relativement moderne.

II

Ce premier document me conduit naturellement à vous parler d'un cylindre qui doit appartenir à la même époque, et dont l'empreinte m'a été envoyée de Constantinople par M. Barré de Lancy, en 1865. Cette empreinte avait été prise à la fumée, avec beaucoup de soin. Malheureusement, elle laisse un signe de l'inscription très-indécis; et, malgré les recherches que j'ai faites pour retrouver l'original, je n'ai pu arriver jusqu'ici à savoir dans quelle collection il pouvait avoir passé. On ne m'avait point indiqué la matière ni la provenance

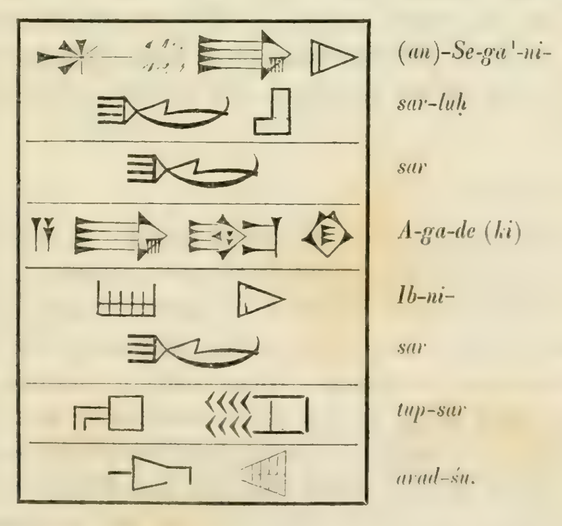
[1] Nous avons voulu laisser à notre communication le vague que les traces du signe indécis nous présentaient, mais depuis notre lecture nous avons fait grandir par la photographie les indices qui nous étaient donnés sur l'empreinte, et nous croyons d'après cette nouvelle épreuve que le signe est à lire . C'est l'archaïque de qui exprime l'idée de « lieutenant ». Cette lecture, loin de diminuer l'importance du document, lui donne un intérêt qui sera facilement apprécié des assyriologues.

de ce cylindre, mais tout me porte à croire que c'est un marbre, et qu'il appartient, par son travail, à la basse Chaldée.

Le sujet présente deux scènes symétriques et identiques. Un personnage nu, à genoux, tient une *ampulla,* de laquelle paraît s'échapper un liquide; il la présente à un taureau qui relève la tête pour boire le liquide.

Malgré la disproportion qui existe entre le personnage agenouillé et le taureau, on sent que ces deux êtres sont vigoureux; l'ensemble, les traits, les articulations, tout est traité et voulu avec une science du dessin bien évidente.

La taille du taureau était commandée par la nécessité d'insérer au-dessus des monstres, dans la partie supérieure du cylindre, une inscription de huit lignes en caractères archaïques de Babylone. Le second signe de la première ligne est le seul qui ne soit pas très-visible sur l'empreinte. Je crois y voir le signe *sé* mais je ne le propose que pour compléter la lecture qui ne présente plus alors de difficulté; nous avons ainsi :



[1] *Sega* = *Semu*, *magaru*.

C'est-à-dire :

« Au roi *Segani-sar-liḳ*, roi de la ville d'Agadé, *Ibni-sar* satrape, son serviteur. »

Il serait fort intéressant de connaître ce roi d'Agadé; mais il faut d'abord attendre qu'on puisse lire sûrement son nom sur l'original, ce qui sera facile dès que ce cylindre sera retrouvé, car il doit être d'une belle conservation.

Agadé, « la ville du feu éternel, » suivant l'interprétation de M. Oppert, était l'une des deux parties de Sipar, « la ville des livres, » et la résidence des rois de Chaldée, avant qu'ils n'eussent choisi Babylone pour leur capitale. Cette ville était célèbre par la culture des sciences et des lettres. Un de ses rois, Sargon l'ancien, dont le règne peut être fixé au XIXe siècle avant notre ère, y avait réuni une vaste bibliothèque dont de précieux débris sont parvenus jusqu'à nous. Mais le roi cité sur notre cylindre est-il un prédécesseur ou un successeur de Sargon? C'est ce que nous ne pouvons encore établir. Dans tous les cas, il précède le règne de Hammourabi, roi de Babylone, qui vivait antérieurement au XVe siècle avant notre ère, puisqu'à cette époque Babylone était devenue la capitale de la Chaldée.

III

Le troisième monument que j'ai à signaler appartient au Musée du Louvre. C'est un cylindre d'agate, malheureusement fort mal conservé; une cassure de la pierre a enlevé le tiers au moins du sujet, et le reste est très-endommagé. On y distingue encore un personnage debout, dans le costume assyrien, une main élevée dans la pose traditionnelle de l'adoration. Derrière lui, on aperçoit un singe, puis un personnage qui, la tête tournée vers lui, paraît marcher dans un sens opposé. Dans le champ, en haut, entre les têtes des personnages, deux croix ansées. De l'autre côté de la cassure, on voit l'ex-

trémité inférieure d'un personnage dont il ne reste plus que les pieds et le bas de la robe; mais cela suffit pour reconnaître un Égyptien. A ses pieds, on distingue un épervier, le dernier signe d'une inscription en caractères hiéroglyphiques qui a disparu.

Entre les personnages, on trouve deux lignes d'écriture en caractères cunéiformes du style archaïque de Babylone, et dans le champ, entre les inscriptions et le premier personnage, un cartouche égyptien surmonté d'un aigle; en haut la croix ansée.

C'est, à ma connaissance, le seul exemple d'un cylindre qui présente une inscription bilingue dans de pareilles conditions.

La première ligne du texte assyrien n'est pas complète, on y lit les trois premiers signes du nom propre *Kariri*. . . :

. . . . .

Ka - *ri* - *ri*

mais la fin manque.

La seconde ligne nous donne *Naram-Bin* (*an-im*)

Na - *ra* - *am* - *Bin*

littéralement « celui qui adore Bin », — l'adorateur du dieu Bin.

Quant au nom compris dans le cartouche égyptien, je dois me borner à en signaler l'existence à l'attention des égyptologues sans même essayer d'en indiquer les caractères.

IV

Le quatrième cylindre dont vous voulez bien me permettre de vous entretenir appartient au musée de la porte de Hal, à Bruxelles. C'est une véritable découverte, car je ne m'attendais pas, en visitant le musée des Armures, que j'aurais la

bonne fortune d'y trouver des cylindres assyriens. Il y en a cinq ou six en effet. Celui que je me propose de signaler est en lapis-lazuli, d'un travail médiocre, mais d'un intérêt tout particulier ainsi que je vais avoir l'honneur de vous l'indiquer. M. Juste, le conservateur du musée, m'en a fait faire une empreinte en cire rouge sur laquelle j'ai repris, en plâtre, une contre-épreuve qui a servi à reproduire la photographie que je puis mettre sous vos yeux.

Le sujet présente un personnage, dans le costume des Achéménides, offrant de la main droite une couronne. En face de lui, l'arbre sacré, tel qu'on le voit, du reste, sur tous les monuments assyro-perses. Dans le champ, en haut, une étoile à huit rayons; en bas, un ornement tressé tel qu'on en trouve sur les cylindres assyro-égyptiens. Derrière le personnage, trois lignes de caractères du système des cunéiformes perses.

Ce monument est donc du plus haut intérêt. Jusqu'ici on ne connaissait que trois cylindres portant des caractères perses : 1° le cylindre de Darius, en cristal de roche, appartenant au Musée Britannique[1]; 2° le cylindre d'Arsace, en cornaline rouge, conservé au même musée; 3° le cylindre de la collection Raiffé, qui a été vendu en mars 1867, mais dont j'ignore le possesseur actuel. Celui que je signale aujourd'hui est donc le quatrième.

L'intérêt archéologique de ce cylindre s'accroît, quand on interroge l'inscription, par son importance philologique. Voici d'abord les lettres qu'elle présente :

𐎶 𐏐 𐎧	*ma* \ *Kha*
𐎼 𐎿 𐎠	*r-s-ā*
𐏐 𐎿 𐎹 𐎠	𐏐 *Si-y-ā*

Le premier signe à la valeur absolue de *ma;* mais il est

[1] Ce cylindre a été acheté au Caire par M. Salt au prix de 23 livres.

immédiatement suivi du clou transversal qui indique la séparation des mots : c'est donc un monogramme. Vient ensuite un nom propre.

Chaque nouvelle inscription qu'on découvre dans le système cunéiforme perse apporte une nouvelle lumière sur l'origine de ce système graphique. J'ai cherché à le rattacher au système assyrien, et M. Oppert, très-compétent dans cette matière, le rattache également à la même origine; seulement nous différons sur le mode de dérivation des signes. J'arrive à la solution que je désire en m'appuyant sur des considérations purement paléographiques. M. Oppert obtient le même résultat en s'appuyant sur des considérations philologiques. Je lui ai communiqué l'inscription du cylindre de Bruxelles, et nous nous sommes trouvés immédiatement d'accord pour reconnaître que le premier signe de l'inscription signifie « cachet ». Pour l'établir, chacun à notre point de vue, il faudrait entrer dans tous les détails d'une discussion qui embrasse l'exposé de nos idées sur l'origine du système graphique perse et à laquelle je ne pourrais me livrer ici. La suite de l'inscription doit contenir le nom du propriétaire du cachet. Le premier signe de la troisième ligne paraît présenter une forme nouvelle dans le système graphique perse, [signe cunéiforme]; mais, en le décomposant, on pourrait peut-être trouver dans la première partie un idéogramme[1] pour désigner l'idée de « fils » et qui correspondrait à l'assyrien [signe cunéiforme]; d'un autre côté les deux traits verticaux pourraient fort bien n'être que l'altération du caractère *i*. Cette légende se lirait donc ainsi : « Cachet de *Kharsā*, fils de *Siyā*. » ou « Cachet de *Kharsāisiyā* ». Les autres caractères ne présentent pas de difficulté.

[1] On connait déjà plusieurs idéogrammes perses empruntés à l'écriture assyrienne, aussi je signale avec empressement ceux-ci parce que je considère que l'étude de ces signes contribuera puissamment à éclairer l'origine du système graphique arien.

Permettez-moi, Messieurs, en terminant, de vous signaler quelques cylindres du Musée Britannique que j'ai examinés à différentes reprises. Ils n'ont rien de bien particulier pris isolément, mais ils m'ont offert un plus grand intérêt dès que je les ai groupés comme je vais vous le proposer.

Ces cylindres sont en hématite. Ils appartiennent à cette catégorie de cylindres dont il existait des fabriques en Assyrie et en Chaldée et qui livraient au commerce des sujets calqués sur un type convenu : épisode d'une cérémonie religieuse, sacrifice, initiation ou invocation, et sur lesquels l'acheteur n'avait plus qu'à faire graver son nom dans les lignes réservées à cet effet. Je laisse de côté l'intérêt philologique qui résulte de l'étude des noms propres. Dans nos cylindres, qui sont au nombre de quatre, les caractères ne présentent aucune difficulté, mais je me hâte de mettre en relief le côté intéressant que je désire signaler ici. Ces quatre cylindres, dont j'ai relevé les empreintes, présentent, en effet, l'abrégé de l'histoire de deux familles obscures dont la filiation nous est conservée jusqu'au troisième descendant. Les inscriptions, en trois lignes, sont, du reste, conformes à la formule adoptée sur tous les cylindres de cette provenance. Elles sont en caractères archaïques du style de Babylone.

Je lis sur le premier :

« Ahu-piga, fils de Habakum, serviteur du dieu Bel. »

Sur le second, je lis :

« Ibni-Bin, fils de Ahu-piga, serviteur du dieu Bin. »

Habakum est donc l'ancêtre d'une famille dont nous connaissons ainsi trois membres dans la descendance directe.

Sur un troisième cylindre, je lis :

« Nini-turam[1], fils de Ibba-Bin, serviteur du dieu Bin. »

[1] *Ninituram* serait-il un nom sumérien? Le premier élément *nini* est un complexe idéographique ou allophone qui correspond à l'expression *Bel* « seigneur ». D'un autre côté, nous trouvons sur un cylindre du Musée du Louvre un nom dont

Et enfin, sur un quatrième :

« Ibni-Bin, fils de Nini-turam, serviteur du dieu Bin. »

Nous voici donc encore en présence d'une série de trois personnages en descendance directe.

Les renseignements de cette nature ne sont pas isolés. Nous possédons déjà l'histoire de toute une famille dont le père, les fils et les frères figurent comme témoins, rédacteurs ou bénéficiaires des libéralités de Marduk-idin-akhi, roi de Babylone au xve siècle avant notre ère. A une autre époque, sous les Séleucides, des contrats nous révèlent les noms des différents membres d'une longue famille composée de plus de dix personnes, comprenant père, grand-père, aïeul, bisaïeul, frères et cousins jusqu'à la quatrième génération[1], et ces contrats portent l'empreinte d'un certain nombre de cachets, dont nous connaissons ainsi les propriétaires.

Le hasard qui a réuni au Musée Britannique les sceaux des quatre personnages dont je viens de vous entretenir nous fera peut-être découvrir un jour, dans les innombrables tablettes qui renferment des contrats d'intérêt privé, quelques actes de vente ou d'échange qui pourront intéresser cette famille, et nous donner la date de ces monuments de l'art assyrien. C'est ainsi que l'histoire des antiques habitants de l'Assyrie et de la Chaldée pourra se reconstituer. En attendant, nous en recueillons avidement les débris, parce que tous ces détails nous permettront, en les réunissant, d'arriver avec certitude à des résultats que nous étions loin de prévoir il y a vingt ans à peine.

J. Menant.

l'élément *turam* paraît écrit avec le signe 𒌉 qui n'a la valeur phonétique de *tur* que dans l'idiome de Sumer. Mais ce n'est peut-être pas un homonyme de notre personnage.

[1] Voyez *Documents juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée*, publiés par MM. Oppert et Menant, pages 116, 296 et suiv.

N° III.

D'UNE ÉPITAPHE MÉTRIQUE DU CLOÎTRE DE SAINT-SAUVEUR, À AIX.

La rareté des inscriptions de l'époque carlovingienne et des premiers temps qui la suivirent m'engage à rappeler aux antiquaires une épitaphe depuis longtemps connue et fort longuement commentée, mais dans laquelle on n'a pas relevé un trait qui mérite l'attention. Il s'agit d'un marbre posé à plat sur une banquette dans le cloître de Saint-Sauveur, à Aix; c'est le siége habituel des mendiants, et la légende qui y figure va s'effaçant de jour en jour. Alors qu'il avait moins souffert, ce texte a été vu par Peiresc, et j'en retrouve, dans ses papiers, la copie suivante qui, bien qu'assez informe, n'en a pas moins gardé quelque valeur[1] :

CIVS•XPI·NNC▨ICI·IVIENA^IA
NDERAT·OBVIA MERITIS·ILLVC
M·INTRAVIT·OVANS TVA LIIMNA·XPE
CIPVVS ECLESIAE·DOCTOR
EN·PSALMOGRAFI·CANERE DAVID
AGENIS FELICITER·AEVO
ETATE·FVIT·DIVES·IN·OMNES
VM·DIGNITATE·REQVIRIS
REMA DEMONSTRANT

Plus de deux siècles après Peiresc, en 1819, M. de Saint-Vincens a copié, à son tour, ce petit texte dont il nous a donné un dessin fort soigné qu'accompagne une notice étendue[2].

[1] Bibliothèque nationale, manuscrit du fonds latin, n° 8958, folio 284.

[2] *Mémoire sur un marbre qui sert de banquette dans le cloître de Saint-Sauveur et qui porte une inscription du xe ou du xie siècle* (*Recueil de mémoires et autres pièces qui ont été lus dans les séances de la Société des amis des sciences, lettres, agriculture et arts à Aix*, 1819, p. 336).

Voici sa transcription :

····QVE SOCI·····················
·····ONS GENDL·····MERITIS····
·····SPOLIVM·INTRAVIT OVANS TVA LIMIN·XPE·
···· S PRAECIPVVS·ECCLESIAE DOCTOR·
·····CARMEN PSALMO GRATI CANERE DAVID·
···· QVADRAGENIS FELICITER·AEVO
·····NCTIS·PIETATE·FVIT·DIVES·IN OMNES
·····FORTE CVM DIGNITATE REQVIRIS
······E·POSTREMA·DEMONSTRANT

Je n'ai pas à m'occuper ici de la lecture proposée pour les premières lignes du marbre où l'on a vu, sans que rien autorise, l'épitaphe d'un chanoine nommé Pontius. Les deux derniers vers appelleront seuls mon attention.

M. de Saint-Vincens les restitue et les traduit ainsi :

Virtutem FORTE CVM DIGNITATE REQVIRIS
*Tempora prima vitæ atq*VE POSTREMA DEMONSTRANT

Voulez-vous connaître la vertu et les dignités réunies? Sa vie et ses derniers moments en donnent un exemple.

L'abbé de Perrier, venu après lui et mieux inspiré pour le mot du début, lit comme il suit :

Nomen si FORTE CVM DIGNITATE REQVIRIS
*Litteræ verbaq*VE POSTREMA DEMONSTRANT

Le nom, la fonction du défunt devaient, à son sentiment, être dès lors mentionnés dans ces quelques lignes qui terminaient, pense-t-il, l'inscription :

Pontius (ou tout autre chanoine) précepteur (ou grammairien). . . .
Il a vécu. . . . ans. . . . mois. . . . jours. . . . il est mort le. . . . .[1].

A ce dernier point de vue, je m'éloignerai autant de la

[1] *Ibid.* p. 372.

lecture de M. de Saint-Vincens que de celle de l'abbé de Perrier. Plutôt que de procéder par divination, comme l'ont fait l'un et l'autre, il importe, me paraît-il, de chercher si la comparaison des formules épigraphiques ne permet pas de pénétrer, avec plus de chances de certitude, le sens des derniers vers de l'épitaphe.

Deux inscriptions, l'une trouvée au Pin, en Provence[1], et datée de l'an 506, l'autre découverte à Vercelli[2], me fournissent tout d'abord des vers que l'on doit rapprocher de ceux du marbre d'Aix :

NOMEN DVLCE LECTOR SI FORTE DEFVNCTAE [REQVIRIS
NOMINA SANCTARVM LECTOR SI FORTE REQVIRIS

Sur la foi de ces types, on peut donc lire sans témérité dans l'inscription qui nous occupe :

Nomen si FORTE CVM DIGNITATE REQVIRIS

Les deux pièces que je viens de citer sont acrostiches, et leur communauté de formule avec l'épitaphe d'Aix me paraît indiquer que cette dernière l'est également. Son dernier vers doit donc, selon toute apparence, indiquer au lecteur le moyen de connaître le nom et le titre du mort.

EX OMNI VERSV TE LITTERA PRIMA DOCEBIT

est-il écrit à ce sujet sur le marbre de Vercelli.

Fabretti en rapporte deux autres où la formule explicative varie :

QVI LEGIS REVERTERE PER CAPITA VERSORVM ET INVENIES PIVM NOMEN
IS·CVIVS·PER·CAPITA·VERSORVM·NOMEN·DECLARATVR[3]

[1] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 630.
[2] Muratori, *Novus Thesaurus veterum inscriptionum*, p. 1903, n° 5.
[3] *Inscriptiones*, c. IV, n° 150; c. IX, n° 290. Le génitif *versorum* que donnent

Cela donné, j'estime que, dans l'épitaphe d'Aix, *capita* précédait, sans doute, le mot POSTREMA, et que le texte se terminait par un *quasi-versus* rempli de fautes aussi bien que les autres, et construit à peu près comme il suit :

*Versuum capita atq*VE POSTREMA DEMONSTRANT

Le nom du défunt se trouvant, si je ne me trompe, indiqué par les premières lettres des vers, malheureusement incomplets à leur début, c'est dans les dernières, POSTREMA, que je chercherai la mention de sa dignité. Or, nous sortons entièrement ici du cercle des probabilités pour rouver un terrain plus ferme, car, dans la copie de Saint-Vincens, les 3[e], 4[e], 5[e], 6[e] et 7[e] vers, qui ont gardé leur fin, donnent en cinq lettres la fin de mot ERDOS dont le commencement ne serait pas difficile à restituer, quand même nous ne retrouverions pas dans la transcription de Peiresc l'A et le C qui manquent ici au mot *sacerdos*.

Il s'agit donc, dans l'épitaphe d'Aix, d'un prêtre dont le nom et le titre, *s*ACERDOS, étaient indiqués, suivant une mode antique, par les lettres initiales et finales des vers.

Une inscription mutilée, trouvée à Rome, en 1872, près de l'église de S. Lorenzo in Lucina, et datée de l'an 783, paraît être conçue dans ce type peu commun et présente le nom et le titre PAVLVS LEVITA écrit en acrostiche par les premières et dernières lettres des six hexamètres qui la composent [1].

Nous savons qu'aux temps carlovingiens on étudiait, on

ces deux inscriptions nous offre une forme surannée plutôt qu'irrégulière, car elle se retrouve chez des auteurs antiques cités par Priscien, XVI, 14 (éd. de Krehl, t. I, p 268). Voir, pour cette persistance des formes anciennes dans les inscriptions et par conséquent dans le langage vulgaire qu'elles représentent, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, notice n° 230.

[2] De Rossi, *Bullettino della Commissione archeologica municipale*, 1872-1873, p. 42-53.

reproduisait les formules des épitaphes antiques, celles surtout des pièces en vers si souvent colligées et recopiées alors[1]. C'est à cette époque, ou tout au moins aux premières des années suivantes, que le fait de l'imitation des vieux types épigraphiques et la forme des caractères me paraissent permettre d'attribuer notre inscription.

Edmond Le Blant.

N° IV.

DE L'USAGE DES FLÈCHES EMPOISONNÉES CHEZ LES ANCIENS PEUPLES DE L'EUROPE.

En 1858, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, en présentant à l'Académie des sciences, puis à la Société d'anthropologie, des objets trouvés par M. Alf. Fontan, dans la grotte inférieure de Massat, avec des ossements de *cervus megaceros,* et d'autres animaux appartenant à des espèces disparues ou encore existantes actuellement, faisait remarquer que plusieurs pointes de flèches étaient creusées de petites rainures vraisemblablement destinées à recevoir des substances vénéneuses[2].

Avant et depuis cette présentation, de nombreux objets analogues ont été recueillis et figurent dans diverses collections. Les uns, formant la pointe de flèches, de javelots, de lances, présentent de petites rainures ou sillons plus ou

[1] Voir *Inscriptions chrétiennes de la Gaule,* préface, p. CXXXIII, et notice n° 438 A.

[2] Alfred Fontan, Lartet et Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, *Grottes de Massat* (*Comptes rendus de l'Académie des sciences,* 10 mai 1858, t. LXVI, p. 900). — Is. Geoffroy Saint-Hilaire, *Bull. de la Soc. d'anthrop.* t. I, p. 51, 3 novembre 1859.

moins parallèles aux bords. Les autres constituant des flèches barbelées ou à dents, des hameçons, présentent des rainures, non-seulement suivant l'axe général, mais aussi sur les dents ou crochets latéraux.

Ces objets en os creusés de sillons, dans notre pays, paraissent remonter à une des dernières périodes paléolithiques, à celle que M. Gabriel de Mortillet a cru devoir désigner sous le nom de période de la grotte de la Magdeleine; celle à laquelle apparaissent les objets travaillés en os, celle où sur notre sol vivaient des animaux disparus ou émigrés, et des animaux encore existants : renne, cerf au grand bois, aurochs, cheval, etc. etc.

Si des temps préhistoriques où la disposition de quelques pièces archéologiques peut seule faire supposer l'usage d'empoisonner des armes, on arrive aux temps historiques, de nombreux témoignages viennent démontrer cet usage et indiquer divers poisons sagittaires.

« On rapporte, remarque Aristote, que chez les Celtes existe un poison qu'ils appellent eux-mêmes *toxique*. Ce poison, dit-on, détermine une décomposition si prompte que les chasseurs celtes, lorsqu'ils ont frappé d'une flèche un cerf ou quelque autre animal, courent promptement exciser la partie blessée avant que le poison ne pénètre, afin que l'animal puisse servir de nourriture, et aussi pour qu'il ne se putréfie pas[1]. »

Selon Strabon : « Dans la Celtique croît un arbre semblable au figuier, dont le fruit est comparable au chapiteau

[1] Φασὶ δὲ παρὰ τοῖς Κελτοῖς φάρμακον ὑπάρχειν τὸ καλούμενον ὑπ' αὐτῶν τοξικόν · ὅ λέγουσιν οὕτω ταχεῖαν ποιεῖν τὴν φθορὰν ὥστε τῶν Κελτῶν τοὺς κυνηγοῦντας, ὅταν ἔλαφον ἢ ἄλλο τι ζῶον τοξεύσωσιν, ἐπιτρέχοντας ἐκ σπουδῆς ἐκτέμνειν τῆς σαρκὸς τὸ τετρωμένον πρὸ τοῦ τὸ φάρμακον διαδῦναι ἅμα μὲν τῆς προσφορᾶς ἕνεκα, ἅμα δ' ὅπως μὴ σαπῇ τὸ ζῶον. (Aristote, *De mirabilibus auscultationibus*, cap. LXXXVI; t. IV, p. 88, coll. Didot.)

de la colonne corinthienne. Ce fruit incisé laisse couler un suc mortel dont on se sert pour enduire les traits[1]. »

Les Gaulois, suivant Pline, « trempent leurs flèches de chasse dans l'ellébore, et affirment qu'après l'excision de la partie blessée la chair est plus tendre[2]. »

Dans un autre passage, ce naturaliste dit aussi que « les Gaulois appellent *limeum* une herbe qui leur sert à enduire leurs flèches de chasse d'une préparation qu'ils appellent le poison des cerfs[3]. »

Parlant des propriétés vénéneuses du taxus, de l'if, il ajoute : « Certaines personnes pensent que de là (de son nom) on appela taxiques les poisons que nous appelons actuellement *toxiques,* dans lesquels on trempe les flèches[4]. »

Ce passage, dans lequel cet auteur paraît rapporter au taxus, considéré comme le type des poisons, l'étymologie du mot toxique, appliqué depuis à toutes les substances vénéneuses, semble d'ailleurs confirmatif du passage d'Aristote, précédemment rapporté, dans lequel ce philosophe paraît parler d'un poison spécial appelé *toxique.*

L'usage d'empoisonner les armes de jet existait chez les peuples de Germanie, comme chez nos ancêtres Celtes et Galates.

Selon Sulpice Alexandre, dont l'histoire est citée par Grégoire de Tours, lorsque les Francks de la Francia, région ré-

[1] *Ἐν τῇ Κελτικῇ φύεται δένδρον ὅμοιον συκῇ, καρπὸν δ' ἐκφέρει παραπλήσιον κιοκράνῳ Κορινθιουργεῖ· ἐπιτμηθεὶς δ' οὗτος ἀφίησιν ὀπὸν θανάσιμον πρὸς τὰς ἐπιχρίσεις τῶν βελῶν.* (Strabon, l. IV, cap. IV, § 6; coll. Didot, p. 165.)

[2] « Galli sagittas in venatu elleboro tingunt, circumcisoque vulnere teneriorem sentiri carnem affirmant. » (Pline, *H. N.* l. XXV, cap. XXV; texte et trad. de Littré, p. 175.)

[3] « Limeum herba appellatur a Gallis, qua sagittas in venatu tingunt medicamento, quod venenum cervarium vocant. » (Pline, *H. N.* l. XXVI, cap. LXXVI, p. 240.)

[4] « Sunt qui et taxica hinc appellata dicant venena, quæ nunc toxica dicimus, quibus sagittæ tinguntur. » (Pline, *H. N.* l. XVI, cap. XX, p. 575.)

pondant alors approximativement à la Franconie d'outre-Rhin, eurent envahi et dévasté les deux Germanies cis-rhénanes et eurent repassé le fleuve, Quintilien, lieutenant de Maxime, l'ayant lui-même franchi vers l'an 388 après J. C., s'avança dans leur pays au milieu des marécages : « Les Francks se montrèrent en petit nombre, mais placés sur des troncs d'arbres entassés; de là, comme du haut de tours, ils lançaient, ainsi qu'auraient pu le faire des machines de guerre, des flèches trempées dans le suc d'herbes vénéneuses, en sorte que les blessures qu'elles faisaient, n'eussent-elles qu'effleuré la peau, et même dans les régions où elles ne sont pas ordinairement mortelles, donnaient une mort certaine[1]. »

Vers le commencement du ve siècle, les Francks insérèrent, dans la loi salique, que « celui qui aura voulu frapper autrui d'une flèche empoisonnée. . . sera condamné à payer deux mille cinq cents deniers, qui font soixante-deux sous et demi[2] ».

La loi des Bajuvars ou Bavarois, datée de l'an 630, stipule : « Si quelqu'un a répandu le sang d'autrui avec une flèche empoisonnée, qu'il indemnise avec douze sous[3]. »

On voit que les lois des Francks et des Bavarois frappaient de pénalités bien différentes l'usage criminel des flèches empoisonnées.

A l'époque mérowingienne, si l'on se servait parfois de

[1] « Hostium rari apparuere, qui conjunctis arborum truncis, vel concidibus superstantes, velut e fastigiis turrium, sagittas tormentorum ritu effudere inlitas herbarum venenis, ut summæ cuti, neque letalibus inflicta locis vulnera, haud dubiæ mortes sequerentur. » (Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. II, cap. IX; texte et trad. de J. Guadet et Taranne, t. I, p. 148-150.)

[2] « Si. . . cum sagitta toxicata eum percutere voluerit, bis mille et quingentis denariis qui faciunt solidos sexaginta duos et dimidium, culpabilis judicetur. » (*Lex Salica*, titulus XIX; in *Capitularia Regum Francorum* de Stephane Baluze, in-folio, Paris, 1780, t. I, col. 294.)

[3] « Si quis toxicata sagitta alicui sanguinem fuderit, cum duodecim solidis componat. » (*Lex Bajuvariorum*, VI, *De sagitta intoxicata* : in *Capitularia Regum Francorum* de Stephane Baluze, t. I, col. 109.)

flèches empoisonnées. quelquefois aussi, ainsi que M. de Saulcy me le faisait remarquer, on empoisonnait également les scramasaxes, dont quelques-uns présentaient des cannelures pouvant recevoir le poison. En effet, Grégoire de Tours rapporte que Sigebert, assassiné, en 575, au milieu de son armée réunie à Vitry, fut frappé des deux côtés par deux meurtriers envoyés par Frédégonde, « avec de grands couteaux, vulgairement appelés *scramasaxes,* enduits de poison [1]. »

Les Vandales, peuple originaire de la Germanie septentrionale, mais qui, vers le milieu du ve siècle, alors que Majorien eut à les combattre, après avoir parcouru la Germanie, les Gaules, l'Espagne, possédaient la Mauritanie, région nord-ouest de l'Afrique, d'où ils infestaient les côtes de l'Italie; ces Vandales, d'après Sidoine Apollinaire, le panégyriste de cet empereur d'Occident, se servaient également « de javelots portant le poison versé sur le fer[2] ».

Au nombre des substances toxiques employées pour empoisonner les flèches devait figurer l'aconit, *aconitum,* que Pline considérait « comme le poison le plus violent de tous [3] », car. à une époque relativement récente, Ambroise Paré, chirurgien de Henri II, rappelant sans doute l'opinion antérieurement admise, remarquait, à propos de l'aconit tue-loup, *lupa-ria,* que « les flèches trempées dedans son jus, leurs blessures sont mortelles [4] ».

[1] « Tunc duo pueri cum cultris validis, quos vulgo scramasaxos vocant, infectis veneno, maleficati à Fredegunde regina, cum aliam causam se gerere simularent, utraque ei latera feriunt. » (Grégoire de Tours, *Opera omnia*, l. IV, § 52; éd. de Théod. Ruinart, 1699, in-folio, p. 194-5; texte et trad. de Guadet et Taranne, 1836, t. II, p. 157.)

[2] Spiculaque infusum ferro latura venenum.

(Sidoine Apollinaire, *Panégyrique de Majorien*, texte et trad. de Grégoire et Collombet, 1836, t. III, p. 66.)

[3] « Quum constet omnium venenum ocyssimum esse aconitum. » (Pline, *H. N.* l. XXVII, cap. II, p. 225.)

[4] Œuvres d'Ambroise Paré, in-folio, 1652, p. 505.

D'ailleurs, il semblerait que dans notre Occident les flèches empoisonnées fussent restées fort longtemps en usage; car M. Cl. Bernard a rappelé que «Alonzo Martinez Espinaz, porte-arquebuse de Philippe III, cite un poison de flèches que fabriquaient les Espagnols avec les racines d'ellébore[1]»; poison qu'on a vu précédemment être employé par les Gaulois pour leurs flèches de chasse.

Inutile de s'arrêter à certain passage, peu explicite, pouvant faire supposer que les Romains eux-mêmes se servaient parfois aussi de traits empoisonnés, car Pline parle de l'homme en général, non de ses compatriotes en particulier, lorsqu'il dit : «Nous enduisons nos flèches et nous rendons le fer luimême plus dangereux[2].» Continuons nos recherches parmi les peuples de l'Europe orientale.

Dans les temps héroïques, Élien[3] et Pausanias nous montrent Hercule trouvant un poison irrémédiable dans la bile de l'hydre de Lerne, dont il enduit les pointes de ses flèches si funestes aux centaures Chiron et Nessus[4]. Homère, dans l'Odyssée, ainsi que le rappelle encore Élien, parle d'un poison végétal mortel servant à enduire les flèches d'airain[5].

Jusqu'au VIIe siècle après J. C., époque à laquelle semble avoir vécu Paul d'Égine, les armes empoisonnées paraissent être restées en usage chez certains peuples de la Grèce, car ce

[1] Cl. Bernard, *Leçons sur les effets des substances toxiques et médicamenteuses*, 1857, p. 239.

[2] «Nos et sagittas tingimus ac ferro ipsi nocentius aliquid damus.» (Pline, *H. N.* l. XVIII, cap. I, p. 652.)

[3] Ἐκεῖνος (Ἡρακλέος) ἔϐαψε τῷ τῆς ὕδρας ἰῷ τοὺς ὀϊστούς. (Élien, *De natura animalium*, l. V, § XVI, p. 79.)

[4] ... καὶ τὸν ἰὸν οὕτω δή τι ἔχειν ἀνίατον ὡς τὸν Ἡρακλέα ἀπὸ τῆς χολῆς αὐτοῦ τὰς ἀκίδας φαρμακεῦσαι τῶν ὀϊστῶν. (Pausanias, l. II, cap. XXXVII; coll. Didot, p. 123.)

[5] Φάρμακον ἀνδροφόνον διζήμενος, ὄφρα οἱ εἴη
ἰοὺς χρίεσθαι χαλκήρεας. . . . .
(Homère, *Odyssée*, cité par Élien : *De nat. animal.* V, § XVI.)

chirurgien, à propos de l'extraction des dards empoisonnés, signale l'emploi de ces armes, non-seulement chez les Daces des bords du Danube, mais plus au sud chez les Dalmates habitant sur les bords de l'Adriatique, au nord-ouest de la Grèce. « On dit, remarque Paul d'Egine, que les Daces et les Dalmates enduisent les dards avec ce que l'on appelle l'helenium et le ninum; substances qui, mises en contact avec le sang des blessés, les tuent, mais qui mangées par eux sont innocentes et ne font aucun mal[1]. »

« On dit, rapporte Aristote, que le poison des Scythes, dans lequel ils trempent leurs flèches, est préparé avec la vipère. Les Scythes, à ce qu'il paraît, guettent les femelles portant déjà des petits, et les ayant prises, ils les font macérer quelques jours. Lorsque le tout leur paraît suffisamment putréfié, ils versent du sang d'homme dans une petite marmite qui, fermée avec un couvercle, est enfouie dans le fumier. Lorsque ce sang est également putréfié, le liquide séreux qui reste à la surface est mêlé au putrilage de la vipère, et ainsi ils font un poison mortel[2]. »

Élien dit également, d'après Théophraste, que « les Scythes, lorsqu'ils font le poison dont ils enduisent leurs flèches, ajoutent du sérum humain surnageant le sang[3] ».

[1] *Φασὶ δὲ τοὺς Δάκας καὶ τοὺς Δαλμάτας περιπλάσσειν ταῖς ἀκίσι τὸ ἑλένειόν τε καὶ νίνον καλούμενον, ὅπερ ὁμιλῆσαν μὲν τῷ αἵματι τῶν τετρωσκομένων ἀναιρεῖν, ἐσθιόμενον δὲ ὑπ' αὐτῶν ἀϐλαϐὲς εἶναι καὶ μηδὲν κακὸν δρᾷν.* (Paul d'Égine, l. XXXVIII, texte et trad. de Briau, p. 37.)

[2] *Φασὶ τὸ Σκυθικὸν Φάρμακον ᾧ ἀποϐάπτουσι τοὺς ὀϊστοὺς, συντίθεσθαι ἐξ ἐχίδνης. Τηροῦσι δὲ, ὡς ἔοικεν, οἱ Σκύθαι τὰς ἤδη ζῳοτοκούσας καὶ λαϐόντες αὐτὰς τήκουσιν ἡμέρας τινάς. Ὅταν δ' ἱκανῶς αὐτοῖς δοκῇ σεσῆφθαι πᾶν, τὸ τοῦ ἀνθρώπου αἷμα εἰς χυτρίδιον ἐγχέοντες εἰς τὰς κοπρίας κατορύττουσι πωμάσαντες. Ὅταν δὲ καὶ τοῦτο σαπῇ, τὸ ὑφιστάμενον ἐπάνω τοῦ αἵματος, ὅ δή ἐστιν ὑδατῶδες μιγνύουσι τῷ τῆς ἐχίδνης ἰχῶρι, καὶ οὕτω ποιοῦσι θανάσιμον.* (Aristote, *De mirab. auscult.* cap. XCI, texte et trad. lat., coll. Didot, t. IV, p. 102.)

[3] *Λέγονται δὲ οἱ Σκύθαι πρὸς τῷ τοξικῷ, ᾧ τοὺς ὀϊστοὺς ἐπιχρίουσι, καὶ ἀνθρώπειον ἰχῶρα ἀναμιγνύται φαρμάσσοντες, ἐπιπολάζοντά πως αἵματι...* (Élien, *De natura animalium*, l. IX, § 15, coll. Didot, p. 153.)

Certain peuple voisin du Caucase, « les Soanes, selon Strabon, font usage pour leurs dards d'étranges poisons, qui affectent, par leur odeur, ceux qui sont blessés par des traits empoisonnés[1]. »

D'autres auteurs parlent encore par ouï-dire des armes empoisonnées de différents peuples de la partie orientale de l'Europe, particulièrement des peuples scythiques. Lucain parle des peuples nomades de la Scythie empoisonnant leurs flèches[2]. Lucien représente un personnage « n'enduisant pas son trait de venin à la manière des Scythes. . .[3] »

Mais Ovide qui, en l'an IX de notre ère, exilé sur les bords du Pont-Euxin, fut plus à même que la plupart des auteurs anciens de connaître les usages des peuples de l'Europe orientale, à plusieurs reprises, parle du fer des traits et des javelots empoisonnés avec le fiel et le sang de la vipère[4], armes doublement redoutables, dont il attribue plus particulièrement l'usage aux Yazix, peuple scythique qui, après avoir habité d'abord les bords du Palus Mæotide et du Tanaïs, se divisa et vint en partie sur les bords de l'Ister, le Danube, où existe encore le district des Iazyges, à l'est de Pesth[5].

[1] *Χρῶνται δ' οἱ Σοάνες φαρμάκοις πρὸς τὰς ἀκίδας θαυμαστοῖς, ἃ καὶ τοὺς φαρμακτοῖς τετρωμένους βέλεσι λυπεῖ κατὰ τὴν ὀσμήν.* (Strabon, l. XI, cap. II, § 19; coll. Didot, p. 428.)

[2] . . . . .Tinxere sagittas
Errantes Scythiæ populi. . . . . . .
(Lucain, *Pharsale*, l. III; coll. Nisard, éd. Dubochet, p. 53.)

[3] . . .*τηνικαῦτα χρίσας τὸ βέλος οὔτε ἰῷ, καθάπερ τὰ Σκυθῶν χρίεται. . .* (Lucien, l. III, *Nigrinus*, cap. XXXVII, p. 17.)

[4] Omnia vipereo spicula felle linunt.
(Ovide, *Les Pontiques*, l. I, *Litt. Maximo*; coll. Nisard, édit. Dubochet, p. 753.)

Adspicis et mitti sub adunco toxica ferro,
Et telum causas mortis habere duas.
(*Id. op. cit.* l. IV, *Litt. Vectali*, p. 813.)

Nec quæ vipereo tela cruore madent.
(*Id. op. cit.* p. 813.)

[5] Voir Malte-Brun, *Abrégé de géographie universelle*, 1842, p. 316.

Ce court exposé de textes montre qu'anciennement l'emploi de poisons sagittaires fut assez général dans notre Europe.

Précédemment on a vu Pline considérer *toxica* comme une modification de *taxica* dérivé de *taxus*, if. Quelle qu'ait été cette étymologie, lorsqu'on remarque que le mot *τοξικόν*, dont actuellement on se sert pour désigner tous les poisons, n'était primitivement qu'un qualificatif dérivé de *τόξον*, arc; lorsqu'on voit le mot *ἰός* signifier également flèche et venin; conséquemment, lorsqu'on reconnaît que les idées de flèche et de venin, exprimées toutes deux par les mêmes mots, furent longtemps inséparables l'une de l'autre, on est amené à penser qu'en particulier chez les anciens Grecs l'usage d'empoisonner les armes de jet devait être habituel.

Anciennement, en Europe, les poisons paraissent avoir été employés pour les différentes armes de jet : dards, flèches, traits, javelots, *spiculum*, *sagitta*, *telum*, *ἀκίς*, *ὀϊστός*, *ἰός*, *βέλος*. Quelquefois, cependant, on empoisonnait aussi d'autres armes, comme les scramasaxes.

L'action toxique de certains de ces poisons paraît avoir été remarquablement violente. Aristote dit que le toxique employé à la chasse par les Celtes détermine une mort prompte, une décomposition rapide, *ταχεῖαν τὴν φθοράν*. Pareillement, Sulpice Alexandre témoigne de l'extrême vénénosité du poison en usage chez les Francks, lorsqu'il remarque que la plus légère érosion de la peau, *summæ cuti*, due à une de leurs flèches, donne une mort certaine.

Le poison sagittaire des Daces et des Dalmates, préparé avec l'*ἐλένειον* et le *νίνον*, comme le curare composé par certaines peuplades actuelles de l'Amérique, donnait la mort lorsqu'il se trouvait en contact du sang, mais n'était nullement nuisible lorsqu'il était ingéré.

D[r] Gustave Lagneau.

APPENDICE N° I.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 7 DÉCEMBRE 1877.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. RAVAISSON-MOLLIEN,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1877.

Messieurs,

Les concours ouverts par cette Académie donnent lieu, chaque année, à la composition de mémoires approfondis qui éclairent d'un jour nouveau diverses parties de l'antiquité et du moyen âge.

L'année qui va finir n'a pas été, à cet égard, des moins fructueuses.

Le sujet proposé pour le prix ordinaire à décerner en 1877 était de recueillir et d'expliquer les descriptions intéressant l'histoire de France pour la période comprise entre l'avénement de Pépin le Bref et la mort de Philippe Ier, en d'autres termes, sous les Carlovingiens et les premiers rois de la dynastie capétienne.

Ce sujet a donné lieu à un travail des plus considérables et des plus instructifs dont l'histoire de cette importante période du moyen âge ait fourni la matière. L'auteur en est M. Robert de Lasteyrie, jeune savant dont l'Académie avait déjà couronné, il y a deux ans, une excellente étude sur les comtes et vicomtes de Limoges postérieurs à l'an mil.

Le concours annuel pour les Antiquités nationales continue d'exciter la même et féconde émulation.

La première des médailles dont l'Académie dispose est décernée à M. Germain Demay pour son *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie,* recueillis dans les archives, musées et collections particulières du Pas-de-Calais, de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne.

M. Demay avait déjà remporté la première médaille, il y a quatre ans, pour un grand recueil du même genre, l'*Inventaire des sceaux de Flandre.* Les mêmes qualités qui lui avaient valu, en 1873, votre suffrage et vos éloges se retrouvent aujourd'hui dans l'*Inventaire des sceaux d'Artois et de Picardie.* Ce dernier recueil ne comprend pas moins que la description de quatre mille quatre cent soixante-quinze monuments sphragistiques, avec tables méthodiques et alphabétiques très-complètes, et vingt planches photographiques représentant les plus curieuses de ces pierres gravées, ou intailles, qu'on trouve enchâssées dans un certain nombre de sceaux, et qui font de ces monuments du moyen âge des documents à consulter pour l'étude de l'antiquité, de ses idées et de son art.

La deuxième médaille est décernée à M. Charles Brosselard, ancien préfet d'Oran, pour un mémoire sur les tombeaux, qu'il a découverts à Tlemcen, des émirs ou souverains de cette ville, du milieu du XIIIe siècle à celui du XVIe, ainsi que de Boabdil, le dernier roi de Grenade, qui, après en avoir été chassé par les chrétiens, vint finir ses jours sur la terre d'Afrique, d'où ses ancêtres étaient sortis. M. Brosselard, orientaliste distingué, a rapproché des inscriptions gravées sur le marbre de ces tombeaux des passages de différents écrivains arabes, et il a composé ainsi un mémoire historique d'un grand intérêt. C'est un travail qui prendra place parmi les meilleurs de ceux dont nos possessions africaines ont déjà fourni la matière.

En décernant la troisième médaille à M. Peigné-Delacourt, l'Académie ne récompense pas seulement l'histoire fort com-

plète et très-intéressante, particulièrement pour l'archéologie, d'une abbaye des Bénédictins de l'ordre de Cîteaux, jadis très-célèbre, et dont les ruines subsistent encore, l'abbaye d'Ourscamps, fondée en 1129 dans l'ancien diocèse de Noyon; elle se plaît à récompenser en même temps des recherches et des publications antérieures très-nombreuses, qui, malgré certaines imperfections, ont rendu des services notables, et pour lesquelles leur auteur n'a épargné aucun sacrifice; elle se plaît enfin à récompenser ainsi de longues années du dévouement à la science le plus ardent et le plus désintéressé.

La première mention honorable est attribuée à M. Camille Chabaneau pour une *Grammaire du dialecte limousin*, tel qu'il se parle aujourd'hui, mais éclairé par de nombreux rapprochements avec les autres dialectes dérivés de la langue latine qui formèrent les idiomes du midi de la France, l'ancien languedocien et l'ancien provençal.

M. Bion de Marlavagne a obtenu la deuxième mention pour une *Histoire de la cathédrale de Rodez*, tirée en grande partie de documents originaux restés inédits jusqu'à ce jour, et riche en faits curieux pour l'histoire de l'art du moyen âge et de la renaissance.

La troisième mention honorable a été accordée à M. Alfred Richard, archiviste du département de la Vienne, pour une *Dissertation sur les populations de l'ouest de la France, qu'on désignait au moyen âge sous le nom de Colliberts*, populations qui ont donné lieu à des hypothèses très-diverses, et chez lesquelles on a vu le plus souvent, comme chez les Cagots des Pyrénées, une race étrangère dégénérée et frappée d'une sorte de réprobation. L'auteur démontre, par des textes décisifs remontant au XIe siècle, que la condition des *Colliberts* était une continuation du colonat, qui avait généralement disparu après les Carlovingiens, et qui attachait l'homme à la culture

du sol sans le dépouiller entièrement de sa liberté, en lui laissant la faculté de posséder en son nom propre d'autres terres que celle à laquelle il était fixé.

La quatrième mention est attribuée à M. Gaston Raynaud pour son *Étude sur le dialecte picard,* tel qu'il se parlait et s'écrivait dans le Ponthieu, d'après les chartes des XIIIe et XIVe siècles. Les observations de l'auteur sont intéressantes et concluantes, son analyse fine et délicate, sa méthode, en général, excellente.

M. Brassard a obtenu la cinquième mention pour une *Étude* consciencieuse, d'après des documents manuscrits, *sur la féodalité dans le nord de la France*, l'*Histoire du château et de la châtellenie de Douai;* et M. Drapeyron, la sixième, pour un *Essai,* où l'on remarque des vues nouvelles et ingénieuses, *sur le caractère de la lutte de l'Austrasie et de l'Aquitaine, des populations franques et de celles du midi, sous les Mérovingiens et les Carlovingiens.*

Trois ouvrages avaient paru pouvoir concourir pour le prix de numismatique, dont la fondation est due à M. Allier de Hauteroche, savoir : un *Examen chronologique des monnaies frappées par la communauté des Macédoniens,* par M. Bompois; des *Notes métrologiques sur les monnaies d'électrum frappées en Asie Mineure entre les guerres dites lélantiennes et l'avénement de Cyrus,* mémoire rédigé en anglais par M. Head, et un *Essai sur les monnaies royales de la Lydie,* par M. François Lenormant.

L'Académie n'a pas cru devoir décerner le prix; elle n'en doit pas moins louer, dans ces trois ouvrages, de savantes recherches qui jettent du jour sur divers points intéressants de la science des médailles et sur quelques-unes de ces questions historiques pour la solution desquelles les médailles fournissent de si authentiques documents.

Le prix fondé par M. le baron Gobert, pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les

études qui s'y rattachent, a été décerné à M. Célestin Port pour un excellent *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire.*

Fruit de longues, persévérantes et pénétrantes recherches, ce dictionnaire est un monument tel que n'en possède encore aucun de nos départements, tel qu'il serait bien à désirer que chacun d'eux en possédât un. De tous les documents imprimés ou manuscrits qui pouvaient fournir à M. Port un renseignement utile, on peut dire que pas un, de quelque nature et de quelque époque qu'il soit, ne lui a échappé; et les matériaux immenses qu'il a ainsi amassés, il les a mis en œuvre avec une impartialité irréprochable, un esprit d'ordre et de critique des plus rares, un grand art de distribution et d'exposition, un style qui, s'il n'est pas toujours exempt de bizarrerie, est toujours vigoureux et original.

Le second prix est décerné à M. Roschach pour ses *Études historiques sur la province de Languedoc,* études qui continuent jusqu'à la Révolution l'histoire que les Bénédictins avaient menée jusqu'à l'année 1643, et qui compléte ainsi l'un des plus grands et des plus utiles travaux dont nos annales nationales aient fourni le sujet.

M. Roschach a accompli la vaste tâche qu'il avait entreprise avec un savoir et un talent incontestables auxquels il a joint, comme M. Port, l'impartialité historique, la parfaite et constante modération du jugement. Son style est clair, sans prétention, suffisamment animé, et, sauf quelques négligences, entièrement approprié au sujet.

Nous avons à exprimer le regret que M. Roschach, en puisant tant de matériaux utiles dans les archives de la Haute-Garonne, n'ait pas compris également dans ses explorations les dépôts d'archives de Montpellier et d'Albi; c'est là, dans son important travail, une lacune à laquelle il s'efforcera sans doute quelque jour de suppléer.

Notre regretté confrère Stanislas Julien a fondé, par son testament, un prix annuel pour l'ouvrage le plus utile à ces études sinologiques qui furent l'occupation et la gloire de sa vie. Ce prix a été décerné cette fois à M. Philastre, lieutenant de vaisseau, pour son *Code annamite*.

Après avoir rendu compte des prix que l'Académie a décernés, je dois énumérer, en son nom, celles des questions proposées pour cette année qui n'ont encore donné lieu à aucun mémoire ou qui n'ont pas été traitées d'une manière qui parût entièrement satisfaisante, et qui, en conséquence, sont mises derechef au concours.

Ces questions sont au nombre de deux; l'une et l'autre se rapportent aux concours institués d'après les libérales dispositions testamentaires de M. Bordin.

La première, pour laquelle le concours est prorogé à l'année 1879, a pour objet : *les Dieux de Babylone et de Ninive.*

La deuxième question, qui n'a encore donné lieu à aucun mémoire, et pour laquelle le concours est prorogé jusqu'à l'année 1880, concerne l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe.

Le concours pour le prix biennal de bibliographie, fondé par M. Brunet, l'auteur du *Manuel du libraire*, est prorogé à l'année 1879. Il a pour sujet : *la Bibliographie méthodique de la poésie française au moyen âge.*

Sans parler des concours toujours ouverts, soit sur nos antiquités nationales, soit, en vertu du legs Gobert, sur *l'histoire de France*, du legs de la Fons-Mélicocq sur *l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile de France*, du legs Stanislas Julien sur *la Chine*, du legs Delalande-Guérineau pour l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie dans un genre qu'elle a le soin de déterminer annuellement à l'avance, des legs de

Hauteroche et Duchalais sur la *numismatique*, et, enfin, du prix Fould, encore à décerner, sur l'*histoire des arts du dessin dans l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès,* il me reste à rappeler, au nom de la Compagnie, les concours proposés par elle, dont les termes ont été antérieurement fixés aux années 1877, 1878 et 1879, et à énoncer les sujets sur lesquels elle ouvre aujourd'hui même des concours nouveaux.

L'Académie a prorogé à l'année 1878 les concours sur les sujets suivants :

Le sénat romain sous la république et l'empire jusqu'à la mort de Théodose, et l'*Histoire de la Syrie, depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Ommiades.*

En 1878 aussi, sera décerné un prix, en vertu du legs Delalande-Guérineau, à l'ouvrage qui sera jugé le meilleur sur la *langue française.*

Des concours ont été ouverts pour l'année prochaine sur l'*Histoire de la civilisation sous le khalifat* et sur les *Grandes Chroniques de France.*

D'autres auront lieu, pour 1879, sur les *Institutions politiques, administratives et judiciaires du règne de Charles V*, et sur la *littérature grecque en Égypte.*

Pour 1880, des concours sont ouverts sur l'*Histoire des impôts indirects chez les Romains,* et sur la *Géographie de l'Occident,* telle que la comprirent et que l'exposèrent dans leurs écrits les Juifs du moyen âge, sur la *Vie et les œuvres de Christine de Pisan,* sur les *Castes de l'Inde,* sur la *Vie et les écrits d'Eustathe,* le commentateur d'Homère au XIIe siècle.

Les Écoles d'histoire et d'archéologie placées sous le patronage de l'Académie, les Écoles d'Athènes et de Rome, ont tenu, cette année, tout ce qu'on s'en promettait; elles ont envoyé quinze mémoires, dont plusieurs ont une véritable importance.

M. Lebègue avait fait précédemment à Délos, l'île sacrée

d'Apollon, des fouilles qui avaient amené la découverte d'un sanctuaire placé dans la partie montagneuse de cette île, le premier vraisemblablement qu'on y eût consacré : M. Homolle a recherché et étudié les débris du grand et magnifique temple qui fut érigé plus tard dans la plaine et non loin du port. L'un des principaux résultats des fouilles qu'il a pratiquées, parmi des difficultés de tout genre, avec la plus méritoire persévérance, a été la découverte de plus de deux cent cinquante inscriptions inédites.

M. Riemann a dressé un ample et exact inventaire des débris de l'antiquité et des monuments historiques de toute nature que renferment les îles Ioniennes.

MM. Girard et Martha ont pris pour sujet d'une étude commune les objets découverts dans les fouilles entreprises l'année dernière par la Société archéologique d'Athènes sur la pente méridionale de l'Acropole, dans un espace occupé jadis, en grande partie, par le temple d'Esculape. Ces objets sont des bas-reliefs et des inscriptions, dont un très-grand nombre offrent un véritable intérêt.

MM. Girard et Martha se sont livrés, en outre, séparément, à un travail de description détaillée d'antiquités diverses contenues dans des collections publiques et privées d'Athènes : poids, tablettes judiciaires, jetons de vote, vases et figurines de terre cuite. Ces derniers monuments, qu'on rencontre en très-grand nombre dans les sépultures grecques, et parmi lesquels il se trouve nombre de chefs-d'œuvre, ont fourni, dans ces derniers temps, la matière de questions qui, bien résolues, jetteraient, sans doute, beaucoup de jour sur les idées des Grecs au sujet de la condition des morts, idées importantes à approfondir, qui, cette année, comme la précédente, ont occupé plus d'une fois l'Académie elle-même.

C'est assurément un des meilleurs moyens d'avancer la solution des difficultés en de semblables matières que des des-

criptions exactes et circonstanciées, telles que celles que MM. Riemann, Girard et Martha viennent de nous donner.

M. Haussoullier a exécuté un travail du même genre, et qui offre les mêmes mérites, sur les vases peints de la Sicile.

M. Beaudoin a tiré de divers dépôts d'archives de curieux documents sur l'état de la Grèce pendant les derniers temps de la domination vénitienne.

Tel est le résumé sommaire des travaux accomplis par les élèves de l'École d'Athènes.

Un mot maintenant sur les travaux des élèves de l'École de Rome, qui en sont tous, cette fois, à leur première année.

M. Fernique a entrepris et déjà terminé en partie une monographie de Préneste, de toutes ces villes du Latium qui balancèrent quelque temps la fortune de Rome celle dont il subsiste les ruines les plus considérables, et dont la nécropole a rendu à la lumière le plus de monuments précieux.

M. Émile Chatelain, qui se consacre particulièrement à la philologie grecque et latine, s'est livré à des recherches sur des manuscrits qui fourniront le moyen d'améliorer, à certains égards, les textes de quelques auteurs, tels que Sidoine Apollinaire, le grammairien Donat, le poëte chrétien saint Paulin de Nole.

M. Berger a étudié, dans les bibliothèques de Turin et de Rome, les manuscrits qui s'y trouvent de nos *Chroniques de Saint-Denis*.

M. Mabilleau a retrouvé et recueilli beaucoup de manuscrits inédits de Cremonini, l'un des philosophes les plus renommés de l'Italie à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe.

Enfin M. Georges Duruy a rassemblé à Rome et commencé à mettre en œuvre les éléments, inédits pour la plupart, d'une histoire du cardinal Caraffa, neveu du pape Paul IV, qui fut l'agent le plus actif de la ligue formée entre le Saint-

Siége et le roi de France Henri II contre le roi d'Espagne Philippe II. Les recherches de M. Mabilleau et de M. Duruy se rapportent à des temps un peu plus récents que ceux qui sont du domaine spécial de cette Académie ; mais elle ne laisse pas d'en apprécier l'intérêt.

Parmi les travaux de nos deux Écoles, il convient de comprendre la publication de deux recueils qu'elles ont commencé à mettre au jour, et qui rendent déjà à l'archéologie et à la littérature classique des services appréciés du public compétent, la *Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome,* et le *Bulletin de correspondance hellénique.*

Vous le voyez, Messieurs, en laissant à part les travaux considérables que vous accomplissez vous-mêmes, c'est une longue énumération, plus longue d'année en année, que celle des travaux qui s'exécutent sous votre direction ou votre patronage, et cela à l'aide des ressources toujours plus abondantes, en effet, que mettent à votre disposition, soit la munificence de l'État, soit celle des particuliers.

C'est là une preuve que les études que vous avez mission de promouvoir excitent un intérêt qui, d'année en année, devient plus général. C'en est une autre preuve que le succès toujours croissant des Comptes rendus réguliers de vos séances et, enfin, l'empressement avec lequel le public accueille les résumés que lui en offrent des recueils périodiques de plus en plus nombreux.

Doit-on craindre qu'à une époque si occupée de choses toutes présentes, et qui, dans sa poursuite inquiète du mieux, se montre si empressée chaque jour pour ce que n'a pas vu la veille, doit-on craindre que la faveur qui s'attache en ce moment à l'étude du passé le plus lointain ne soit de courte durée ?

Peut-être, au contraire, de ce penchant du siècle vers le

changement et la rénovation doit-on conclure que l'étude du passé lui est par cela même plus indispensable qu'aux siècles antérieurs, et induire, en conséquence, qu'il mêlera de plus en plus à sa préoccupation de ce qui est et de ce qui sera le souci de ce qui fut.

D'abord, ce mouvement même, où se succèdent si vite aujourd'hui les choses les plus diverses, excite l'esprit moderne, en lui fournissant de perpétuels sujets de comparaison, à s'efforcer de comprendre; puis, pour suffire à un continuel renouvellement, l'esprit moderne se trouve obligé à une production de plus en plus abondante et rapide.

Or, lorsqu'on s'efforce de comprendre les choses, n'est-on pas conduit irrésistiblement à rechercher par quels progrès elles devinrent ce qu'elles sont? Pour nous expliquer, à mesure que nous y invitent les changements qu'elles éprouvent ou qui s'y préparent, nos institutions, nos coutumes, nos idées et les formes mêmes de notre langage, pour découvrir les lois auxquelles toutes ces choses obéissent, malgré tout ce qu'ont de libre les volontés dont elles relèvent, lois qui peuvent servir à prévoir, au moins dans une certaine mesure, ce que ces mêmes choses deviendront, rien de plus naturel que de chercher à connaître ce qu'elles furent jadis, les états successifs par lesquels elles passèrent, surtout les origines d'où elles sortirent.

Comprendre, en réalité, comprendre au sens le plus profond de ce mot, c'est voir sous des formes différentes un même fonds, dans des phénomènes variés un même principe; suivant la définition que s'accordèrent à donner de la pensée Platon, Aristote et Leibnitz, c'est rapporter la diversité à l'unité.

Et quel meilleur moyen de découvrir sous la multitude des phénomènes et des formes le principe unique qui en donne la raison, que de suivre, en remontant d'âge en âge jusqu'aux

commencements les plus lointains, l'enchaînement ininterrompu de leurs métamorphoses?

Pour produire, d'autre part, rien de plus nécessaire que de beaucoup se souvenir. Non-seulement, afin de satisfaire à un besoin toujours croissant de nouveauté, les facultés inventives n'y suffisant pas toujours, c'est une ressource dont notre temps ne fait peut-être que trop d'usage, de suppléer à l'imagination par l'imitation, et, au lieu d'innover, de renouveler. Mais, en outre, c'est dans le souvenir que l'invention même trouve toujours la plus grande partie de ses éléments. On a souvent remarqué que les anciens donnèrent pour mère aux déesses à qui ils rapportaient tous les genres de composition Mnémosyne, c'est-à-dire la mémoire.

C'est que, des formes diverses que la mémoire rapproche, le principe se dégage, où l'esprit, alors même qu'il ne croit qu'imiter, trouve la source, soit de variantes encore inconnues, soit même de productions toutes nouvelles. Aussi les grands novateurs, alors même qu'ils ont donné le jour à leurs créations les plus originales, n'ont-ils souvent prétendu rien autre que ramener à une antiquité indûment négligée. L'époque où, depuis l'antiquité, l'esprit humain montra le plus d'heureuse hardiesse et de féconde invention se nomma elle-même la Renaissance. Et l'artiste d'alors qui ouvrit en tous sens le plus de chemins non encore soupçonnés, le puissant initiateur Léonard de Vinci s'intitula ou se fit intituler, sur l'épitaphe qui devait être un jour inscrite sur son tombeau, l'admirateur et le disciple des anciens. Il lui avait manqué seulement, ajoutait-il, l'antique harmonie (*symmetria*). Au moins avait-il fait pour y atteindre ce qui était en son pouvoir, et c'est pourquoi il se recommandait à l'indulgence de la postérité.

Soit pour comprendre, soit pour agir et suffire à la nécessité de plus en plus pressante de produire, l'esprit moderne a donc

besoin incessamment de l'esprit antique. Ce n'est pas tout, et il en a besoin en un sens supérieur encore.

L'esprit moderne, dans son action rapide et sa production si souvent hâtive, veut-il néanmoins que les œuvres qu'il peut lui être donné d'accomplir portent à quelque degré le caractère qui assure, dans l'ordre des choses humaines, contre la destruction, il est pour lui une raison, plus haute que les raisons que je viens d'indiquer, de reporter incessamment ses regards vers les temps d'autrefois. Le caractère, en effet, qui rend les œuvres humaines chères et précieuses à tous, qui par là les défend de l'oubli et les fait immortelles, c'est la beauté.

Or, l'antiquité fut par excellence le temps de la beauté.

L'heure où les choses paraissent le plus belles est, suivant la remarque de l'auteur de la *Joconde*, celle où la lumière qui les éclaire est rare et voilée, où abondent les demi-teintes et les ombres. C'est alors en effet que disparaît sous l'unité, au profit de la grandeur, l'excès du détail et de la variété ; c'est alors que semble s'étendre sur toutes choses un calme souverain, figure, ce semble, de la simplicité spirituelle dominant sur les diversités de la matière.

Tel est l'aspect des choses à l'heure où commence le jour, alors que la lumière, sans faire ressortir encore la multiplicité des détails, colore les sommets, dessine les grandes lignes.

Après la nuit des époques tout à fait primitives, qu'on nomme aujourd'hui préhistoriques, une aurore se leva qui ne rendit visibles d'abord, pour ainsi dire, que les cimes des choses. Aux harmonies qu'offraient ces points culminants, qui émergeaient des ténèbres d'un monde encore obscur en ses replis, on crut reconnaître une présence divine. Cette présence divine révélée par la beauté, la Grèce surtout y fut sensible, et la salua d'une admiration qui fut sa religion.

A l'univers, encore si peu connu dans l'infinité de ses parties, mais qui montrait un tel ensemble, elle donna le

nom de *Cosmos,* que justifie de plus en plus la science moderne, et qui signifie arrangement et parure. Elle le vit beau, elle le crut divin. Elle pensa, comme s'exprimèrent plusieurs de ses sages, que la divinité enveloppait et pénétrait tout, ou, selon le mot de celui de qui l'on date le début de la philosophie, que tout était rempli de dieux; et avec les modifications qu'apporta à une telle manière de voir le progrès du savoir et du doute, c'est la manière de voir qui, en somme et comparativement aux temps modernes, demeura celle de l'antiquité.

Au-dessus de ce monde même, les anciens, et les Grecs particulièrement, en conçurent un autre dont il n'était encore qu'une imparfaite image. Et sur les monuments funéraires, toujours destinés, quoi qu'on ait dit, à opposer à l'idée de la vie que termine la mort celle d'une vie de perpétuel bonheur, et dans les autres œuvres d'art de toute espèce, ce fut le thème favori développé, varié en mille manières par l'imagination antique, que celui d'une existence supérieure, dont celle des régions qu'on nommait sublunaires n'offrait que des images et des reflets.

Pythagore et Platon, avec leurs nombres suprasensibles que répétaient toutes choses, Aristote, avec son intelligence toute immatérielle qui tenait la nature entière suspendue à elle par l'amour, ne firent qu'énoncer en termes philosophiques la pensée que réalisait sous mille formes l'esprit grec.

La divinité elle-même, on se l'imagina, chez les Grecs surtout, non-seulement puissante, telle que la redoutaient les âges primitifs, mais à la fois parfaite et heureuse, comme au sein d'une atmosphère d'harmonie. C'est ce qu'exprime le sourire qui, dans les ouvrages de l'ancien art hellénique, rayonne toujours, joint à une singulière finesse de traits et d'expression, sur le visage des dieux et des héros.

Enfin, c'est un caractère du jeune âge, où la personnalité

ne se prend guère, comme on le voit souvent plus tard, pour son propre principe aussi bien que pour son objet et son but, que de s'abandonner volontiers à une influence qu'il sent supérieure; et c'est peut-être le secret de ces grâces qui lui sont propres et portent à l'aimer. Il en fut de même de la jeunesse du monde.

Ce quelque chose de divin, que les anciens croyaient voir tout au dehors et au-dessus d'eux, ils le sentirent surtout en eux-mêmes; ils sentirent en eux un génie venu de plus haut, et où résidait concentrée, pour ainsi dire, cette même beauté que déployait sous tant d'aspects l'univers visible. Ils furent de la sorte, et d'une manière habituelle, dans l'état de celui qui porte en soi un dieu et lui obéit, état appelé par les Grecs d'un mot qui a précisément ce sens : enthousiasme.

Ce fut dans l'enthousiasme que les anciens s'efforcèrent de donner expression et forme sensible par leurs lois, leurs mœurs, leur littérature et leur art, à cet esprit céleste dont ils se croyaient possédés.

Les chefs des peuples, les peuples mêmes se gouvernaient, en toute grande circonstance, par des oracles que rendait, sous la forme de chants énigmatiques, des interprètes d'une science divine. Les poëtes demandaient ce qu'ils devaient chanter à des dieux ou des déesses qui, seuls, les enseignaient, ou plutôt qui parlaient par leur bouche, comme parlait à Delphes, par la bouche de sa prêtresse, le dieu conducteur des Muses. Et tout, aux temps anciens, était poésie. L'histoire commençante se plaçait sous le patronage des compagnes d'Apollon. Les vieilles lois, le droit primitif, avec ses actes symboliques et sa procédure figurée, tout cela était, selon le mot de Vico, un poëme sérieux. L'auteur de toutes les sciences, et, avant tout, du langage était le dieu qui avait trouvé la lyre. Une lyre en main, un chantre inspiré avait fait passer les hommes de la vie des bêtes farouches à la vie vraiment

humaine, c'est-à-dire de la barbarie à la vie grecque. Dans l'éducation, à part ce qui regardait le corps, et que régissait aussi, d'ailleurs, le même dieu à qui l'on devait la lyre, tout dépendait de ce qu'on appelait la musique, qui renfermait toutes les sciences, que régissaient les Muses, mais où n'en tenait pas moins le premier rang l'art privilégié auquel appartenait le pouvoir de façonner l'âme par l'harmonie, de la faire elle-même harmonie et beauté, et qui ne s'exerçait bien que par des âmes pénétrées elles-mêmes de la beauté divine. La science, la philosophie devaient montrer dans le monde un poëme divin. Le sévère inventeur de la logique démonstrative, Aristote lui-même, assignait encore comme but à la science suprême, qu'il nommait, de ce nom qu'elle conserve encore, la métaphysique, d'expliquer la nature comme un tout harmonique, auquel donnait seule l'existence l'influence secrète d'une surnaturelle beauté. La tâche de l'art, enfin, était d'imprimer partout à la matière, par la proportion et l'harmonie, mieux encore que la nature ne réussissait à le faire, la forme du divin.

Peut-être, en liant l'idée du vrai à celle du beau, en faisant même du beau le suprême du vrai, peut-être l'antiquité ne s'est-elle pas trompée. La simple vérité est sujette à discussion et à négation : le beau ne se conteste guère. Le beau ne serait-il pas la vérité élevée à une puissance qui ne comporterait plus d'ombres, comme toute chose portée à une très-haute température devient incandescente, et se transforme, pour ainsi dire, en lumière?

Dans l'ordre physique, tout ce qui parvient à sa perfection, c'est-à-dire à la vérité de sa nature, parvient plus ou moins à la beauté. Il en est de même dans l'ordre intellectuel. La science, à son plus haut point, devient harmonie, poésie. Il en est de même dans l'ordre moral, le plus élevé des trois. Comme l'a dit un sage d'une époque peu éloignée de la nôtre,

la sagesse est le commencement de la beauté ; autrement dit, la beauté est la fin de la sagesse. Et, en effet, le dernier point où la sagesse puisse atteindre, n'est-il pas de former une âme héroïque, c'est-à-dire, selon le langage des anciens, demi-divine ?

Or, une âme héroïque et une belle âme, ne sont-ce pas termes synonymes ? Et, enfin, dans les efforts que fait la philosophie la plus sublime pour atteindre à l'essence mystérieuse de laquelle doivent sans doute dépendre, en définitive, toutes les autres essences, ne semble-t-il pas, aujourd'hui encore, que jamais elle n'en soit plus proche, qu'alors qu'elle l'entrevoit à travers une beauté ineffable, dont toutes les beautés particulières ne seraient que des rayons plus ou moins affaiblis, et dans laquelle elle se manifesterait elle-même, au-dessus de l'espace, au-dessus de la durée, comme par une incessante et éblouissante fulguration ?

Quoi qu'il en soit, Messieurs, c'est par de tels sentiments et de telles idées, c'est par cet amour et cette adoration enthousiaste du beau, qui furent comme l'âme de l'antiquité, c'est par là que s'expliquent les chefs-d'œuvre qu'elle produisit si abondamment en tout genre.

Recueillir les débris de ces chefs-d'œuvre, les purifier des altérations que le cours des temps a pu leur faire subir, les rapprocher ensuite, les éclairer les uns par les autres, les interpréter suivant leur véritable sens, en dégager enfin le principe qui y prit forme et figure, comme une lumière qui éclaire tout le passé et qui doit éclairer encore toutes les voies de l'avenir, tel est l'objet le plus élevé des travaux que cette Compagnie accomplit et de ceux qu'elle encourage. Là se trouve, encore une fois, la raison la plus haute de l'intérêt qui s'attache sans se lasser à de pareils travaux.

Comme j'ai déjà eu occasion de le rappeler dans une solen-

nité semblable à celle-ci, cette Académie fut établie autrefois pour consacrer, par des inscriptions sur les monuments publics, le souvenir des grandes actions et des événements mémorables de l'histoire nationale; et ces inscriptions, elle devait les rédiger dans un style qui rappelât, comme s'exprime l'édit de fondation, la noble simplicité des anciens : simplicité et noblesse, les deux traits principaux, en effet, de la beauté, telle que l'antiquité sut la voir et la représenter. A cet office répondit le titre que porte la Compagnie : « Académie des inscriptions et belles-lettres. »

Tout art a sa science dont il est le terme. C'est pour mieux exercer l'art qui devait être le sien que l'Académie ainsi dénommée dut préalablement, en quelque sorte, travailler à la science que cet art exigeait ; c'est afin de se mettre en état de reproduire dignement les exemples antiques, qu'elle dut éclairer de ses recherches toutes les parties de l'antiquité.

L'office de cette Compagnie s'est agrandi sans changer de nature. Chargée maintenant, tout en poursuivant des études de tout genre sur les langues, la littérature et les arts de l'Orient et de l'Occident pendant les temps anciens et au moyen âge, où ces temps se continuent, de recueillir et de publier les monuments où sont consignées nos annales, de décrire les principaux manuscrits de nos bibliothèques, de rédiger notre histoire ecclésiastique et notre histoire littéraire, chargée aussi de provoquer et de récompenser en dehors de son sein des travaux analogues, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a toujours à remplir, quoique sur une étendue bien plus grande, cette même et haute mission de maintenir, de s'efforcer du moins de maintenir par son exemple, dans un genre de littérature, qui est l'histoire, la tradition de la beauté antique.

Et qui peut douter que de cette beauté maintenue, si elle l'est en effet, dans un genre si cultivé de nos jours, et auquel

s'attache un si grand et universel intérêt, quelque chose ne doive rejaillir et se répandre sur tous les autres genres ?

Vous ne vous bornez point, d'ailleurs, dans vos recherches, dans la partie scientifique et critique de votre œuvre, à restituer et à éclaircir les textes proprement historiques. Vos travaux même de composition exigent que vous vous efforciez tout aussi bien de rétablir autant que possible dans leur état original et d'interpréter dans leur vraie signification tous les monuments anciens de la littérature et des arts. Or, qui peut douter que ces monuments, rendus à leur intégrité première, mis dans un jour nouveau et plus vif, n'exercent à eux seuls sur la manière de voir et de sentir en tout genre, par la séduction de leurs juvéniles beautés, quelque favorable et féconde influence ?

Vous pouvez donc, Messieurs, poursuivre avec confiance le cours de vos travaux. Votre tâche est d'être les gardiens d'une flamme vraiment sacrée qui brilla, presque au commencement des temps, comme pour guider à tout jamais, dans tous les développements de la civilisation alors naissante, le jugement et l'imagination, la raison et le goût, la science et l'art. A cette tâche, à tout ce que vous faites pour la remplir dignement, l'attention et la faveur publique n'ont jamais moins fait défaut qu'aujourd'hui, et tout indique qu'elles s'y attacheront de plus en plus.

Dût-il en être autrement, dussent d'autres préoccupations détourner de vous quelque jour la plupart des esprits, ce sera assez pour votre récompense que la conscience, qui ne saurait vous abandonner, de contribuer en quelque chose par vos efforts à conserver ce qu'il y a de mieux fait pour porter toujours plus loin, sur les vastes espaces que parcourt l'intelligence humaine, les clartés qui sauvent des écueils et qui montrent le port.

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE.

L'Académie avait prorogé à l'année 1877 le sujet suivant qu'elle avait déjà proposé pour l'année 1875 :

Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du règne de Constantin le Grand.

Cette question ayant été mise au concours deux fois sans résultats satisfaisants, l'Académie la retire et la remplace par une autre. (Voir page 373.)

L'Académie avait en outre proposé pour l'année 1877 le sujet suivant :

Recueillir et expliquer, pour la période comprise entre l'avénement de Pépin le Bref et la mort de Philippe Ier, les inscriptions qui peuvent intéresser l'histoire de France.

L'Académie décerne le prix à M. Robert de Lasteyrie.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne :

La 1re médaille à M. Demay, pour son *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie* (Paris, 1875, in-4°) ;

La 2e médaille à M. Brosselard, pour son *Mémoire épigraphique et historique sur les tombeaux des émirs Beni-Zeiyan et de Boabdil, dernier roi de Grenade, découverts à Tlemcen* (Paris, 1876, in-8°) ;

La 3e médaille à M. Peigné-Delacourt, pour son *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ourscamps* (Amiens, 1876, in-4°).

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. Chabaneau, pour sa *Grammaire limousine* (Paris, 1876, in-8°) ;

2° A M. Bion de Marlavagne, pour son *Histoire de la cathédrale de Rodez* (Rodez-Paris, 1875, in-8°) ;

3° A M. Richard, pour son étude intitulée : *les Colliberts* (Poitiers, 1876, in-8°) ;

4° A M. Raynaud, pour son étude sur *le dialecte picard dans le Ponthieu* (Paris, 1876, in-8°) ;

5° A M. Brassard, pour son *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, 3 vol. (Douai, 1877, in-8°) ;

6° A M. Drapeyron, pour son essai sur *le caractère de la lutte de*

l'Aquitaine et de l'Austrasie sous les Mérovingiens et les Carlovingiens (Paris, 1877, in-8°).

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix annuel de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche et destiné au meilleur ouvrage de numismatique ancienne publié depuis le mois de janvier 1875, n'a pas été décerné cette année. (Voir page 374.)

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT

POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

Le premier prix a été décerné à M. Célestin Port, pour son *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, tomes I et II (Paris-Angers, 1876, in-8°).

Le second prix à M. Roschach, pour ses *Études historiques sur la province de Languedoc depuis la régence d'Anne d'Autriche jusqu'à la création des départements, 1643-1790* (Toulouse, 1876, in-4°).

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

L'Académie avait prorogé à l'année 1877 les deux questions suivantes:

1° *Discuter l'authenticité, déterminer la date et apprécier la valeur des textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis Ier.*

2° *Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme.*

Ces deux questions ayant déjà été proposées plusieurs fois sans résultats satisfaisants, l'Académie les retire du concours et les remplace par deux autres. (Voir page 376.)

L'Académie avait également prorogé à l'année 1877 le sujet suivant:

Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes et assyriennes tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc., et tâcher d'arriver à constituer, par le rapprochement de ces textes, un panthéon assyrien.

L'Académie ne décerne pas de prix; mais vu l'intérêt que présentent déjà deux des mémoires déposés sur cette question, elle proroge le concours à l'année 1879. (Voir page 375.)

L'Académie avait en outre proposé, pour la même année, la question suivante :

Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur ce sujet, l'Académie proroge le concours à l'année 1880. (Voir page 376.)

PRIX BRUNET.

M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie, se proposant d'appliquer successivement ce prix aux diverses branches de l'érudition, avait mis au concours, pour l'année 1877, le sujet suivant :

Faire la bibliographie de celles des œuvres écrites au moyen âge, en vers français ou provençaux, qui ont été publiées depuis l'origine de l'imprimerie. Indiquer en outre les manuscrits où elles se trouvent.

Quatre mémoires ont été envoyés au concours ; trois d'entre eux ont offert des qualités recommandables, mais, en raison d'une exécution trop incomplète ou de l'imperfection de la méthode, aucun n'a paru mériter le prix.

L'Académie proroge cette question à l'année 1879, en la modifiant. (Voir page 378.)

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe, en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décerne le prix à M. Philastre, lieutenant de vaisseau, auteur du *Code annamite.*

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1877, 1878 ET 1879.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1878 le sujet de prix suivant qui avait été déjà proposé pour le concours de 1876 :

Faire connaître, d'après les auteurs et les monuments, la composition, le mode de recrutement et les attributions du sénat romain sous la république et sous l'empire jusqu'à la mort de Théodose.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1877.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les sujets suivants :

1° Pour le concours de 1878 :

Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le khalifat.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1877.

2° Pour le concours de 1879 :

Étude sur les institutions politiques, administratives et judiciaires du règne de Charles V.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1878.

L'Académie propose, en outre, pour le concours de 1880 :

1° *Étude historique sur les impôts indirects chez les Romains jusqu'aux invasions des Barbares, d'après les documents littéraires et épigraphiques.* (En remplacement de l'*Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens,* sujet retiré du concours.)

2° *Classer et identifier autant qu'il est possible les noms géographiques de l'Occident de l'Europe qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques depuis le xe siècle jusqu'à la fin du xve. Dresser une carte de l'Europe occidentale où tous ces noms soient placés, avec des signes de doute s'il y a lieu.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1879.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles de la valeur de *cinq cents francs* chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1876 et 1877 sur les *Antiquités de la France,* qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1878. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix annuel de numismatique fondé par M. ALLIER DE HAUTEROCHE sera décerné en 1878 au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1877. Ce concours est ouvert à tous les ouvrages de numismatique ancienne.

Le prix est de la valeur de *quatre cents francs.*

II. Le prix biennal de numismatique fondé par Mme veuve DUCHALAIS sera décerné, en 1878, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1877.

Le prix est de la valeur de *huit cents francs.*

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour le prix Allier de Hauteroche comme pour le prix Duchalais, le 31 décembre 1877.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1878, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1877, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron GOBERT. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé : «que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième, pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux.»

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point

encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissette : l'Île de France, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. L'érudition trouverait aussi une mine féconde à exploiter si elle concentrait ses recherches sur un règne important : il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont. Enfin, un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par Du Cange dans son *Glossaire de la latinité du moyen âge*.

Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être éclairés ou approfondis par de sérieuses recherches; elle veut faire de mieux en mieux comprendre que la haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1er janvier 1878*, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN.

M. Bordin, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie avait prorogé à l'année 1877 le sujet suivant :

Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babylo-

niennes et assyriennes tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc., et tâcher d'arriver à constituer, par le rapprochement de ces textes, un panthéon assyrien.

Elle proroge de nouveau ce concours à l'année 1879. (Voir p. 371.)

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1878.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1878 la question suivante :

Faire l'histoire de la Syrie depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Oméiades, en s'appliquant surtout à la discussion des questions géographiques et numismatiques qui s'y rattachent.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1877.

L'Académie avait proposé pour l'année 1877 les sujets suivants :

Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe.

L'Académie proroge ce concours à l'année 1880.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1879.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé :

1° Pour le concours de 1878 :

Étude historique sur les Grandes Chroniques de France.

«A quelle époque, sous quelles influences, et par qui les Grandes Chroniques de France ont-elles été commencées? A quelles sources les éléments en ont-ils été puisés? Quelles en ont été les rédactions successives?

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1877.

2° Pour le concours de 1879 :

Étude d'histoire littéraire sur les écrivains grecs qui sont nés ou qui ont vécu en Égypte, depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'à la conquête du pays par les Arabes.

Recueillir dans les auteurs et sur les monuments tout ce qui peut servir à caractériser la condition des lettres grecques en Égypte durant cette période; apprécier l'influence que les institutions, la religion, les mœurs et la littérature égyptiennes ont pu exercer sur l'hellénisme.

Nota. L'histoire de la philosophie alexandrine, qui a déjà fait l'objet d'un concours académique, n'est pas comprise dans ce programme.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1878.

L'Académie propose en outre pour l'année 1880 :

1° *Étude historique et critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan.* (En remplacement de la question relative à la *valeur des textes hagiographiques se rapportant à l'histoire de la Gaule*, voir page 371.)

2° *Examiner les explications données jusqu'ici de l'origine et du développement du système des castes dans l'Inde. Ces explications ne font-elles pas la place trop grande à la théorie brahmanique des quatre castes, et cette théorie peut-elle être admise comme l'expression d'un ordre de faits historiques? Grouper les témoignages qui permettent de se représenter ce qu'a pu être en réalité la caste à différentes époques du passé de l'Inde.* (En remplacement de la question *relative à l'histoire des Ismaéliens*, voir p. 371.)

3° *Étude sur la vie et les écrits d'Eustathe (XIIe siècle), archevêque de Thessalonique. Rechercher particulièrement ce que ses divers écrits nous apprennent sur l'état des lettres dans les écoles grecques de l'Orient, et sur ce qui s'était conservé alors des richesses de la littérature classique.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1879.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX LOUIS FOULD.

Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès,* sera décerné, s'il y a lieu, en 1878.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs,* pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.*

Par les arts du dessin il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en

préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'année 1878.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres regnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

PRIX LA FONS-MÉLICOCQ.

Le prix triennal de *dix-huit cents francs*, fondé par M. DE LA FONS-MÉLICOCQ, *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île de France (Paris non compris)*, n'avait pas été décerné en 1875, et il avait été prorogé à l'année 1876.

L'Académie décernera de nouveau ce prix, s'il y a lieu, en 1878; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1875, 1876 et 1877, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1877.

PRIX BRUNET.

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie, se proposant d'appliquer successivement ce prix aux diverses branches de l'érudition, avait mis au concours, pour l'année 1877, le sujet suivant :

Faire la bibliographie de celles des œuvres écrites au moyen âge, en vers français ou provençaux, qui ont été publiées depuis l'origine de l'imprimerie. Indiquer en outre les manuscrits où elles se trouvent.

L'Académie proroge cette question à l'année 1879, en la modifiant ainsi qu'il suit :

Faire la bibliographie méthodique des productions en vers françois antérieures à l'époque de Charles VIII qui sont imprimées, et indiquer autant que possible les manuscrits d'après lesquels elles l'ont été.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1878.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe, en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel *en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

Les ouvrages devront être déposés en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1877.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Madame Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs), dont les intérêts doivent être donnés en prix, tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

Ce prix, dont la valeur est de *mille francs*, sera décerné, en 1878, à l'ouvrage que l'Académie jugera le meilleur parmi ceux qui auront été publiés d'un concours à l'autre sur la langue française (grammaires, lexiques, éditions, etc.), et qui se rapportent à une époque antérieure au XVIe siècle.

Les ouvrages destinés au concours devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1877.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés*, au secrétariat de l'Institut avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages im

primés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté, qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours : leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen ; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

DÉLIVRANCE DES BREVETS

D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archivistes paléographes, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion, l'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* pour l'année 1877, en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Martel (Félix-Louis),
Prudhomme (Marie-Antoine),
Delaborde (Marie-Henri-François),
Neuville (Jean-Baptiste-Didier-Jules),
Dufourmantelle (Charles-Marie),
Delahaye (Jules-Augustin),
Chilhaud-Dumaine (Alfred),
André (Francisque-Louis),
Brochard de la Rochebrochard (Louis-Henri-Marie),
De Bonnault d'Houet (Marie-Louis-Xavier).

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. LE VICOMTE EMMANUEL DE ROUGÉ,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

PAR M. H. WALLON,
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

C'est un deuil pour l'Académie quand elle se voit séparée d'un confrère qui meurt plein de jours, ayant achevé sa tâche. Mais à ce deuil se joint un sentiment de regret plus vif encore quand celui dont elle déplore la perte était dans toute la maturité du talent, quand son œuvre allait grandissant avec son érudition et que chacun de ses jours pouvait marquer un nouveau pas en avant dans la science.

Telle fut l'impression douloureuse que nous causa la mort si prématurée du vicomte Emmanuel de Rougé.

Olivier-Charles-Camille-Emmanuel de Rougé était né à Paris le 11 avril 1811. Ayant achevé ses humanités à Saint-Acheul, il étudiait en droit et se destinait au Conseil d'État, lorsque les événements de 1830 décidèrent son père, alors colonel, à quitter le service et à se retirer à la campagne. Du même coup se trouvèrent changés ses projets d'avenir. Tout en suivant les cours de l'École de droit, il n'avait pas laissé que de fréquenter le Collége de France et la Sorbonne : il assistait aux leçons d'arabe et d'hébreu, et il avait pris un goût tout particulier pour les langues orientales. Quoiqu'il aimât avec passion les exercices du corps, le cheval, les armes, plus spécialement la chasse, et qu'il trouvât dans la vie de

château tout ce qui pouvait le satisfaire en ce point, on le voyait s'enfermer pour étudier l'hébreu ; ce qui prêtait à rire à ses amis qui ne le venaient pas voir pour lui faire en cela compagnie. Il ne songeait nullement alors aux études hiéroglyphiques. Ce fut quelques années plus tard qu'il tomba, on ne sait comment, sur la grammaire égyptienne de Champollion. Cela décida de sa vocation pour toujours. Champollion n'était plus là. La mort l'avait enlevé bien peu de temps après qu'une chaire avait été créée pour lui au Collége de France. M. de Rougé ne se consolait pas de n'avoir pas reçu son enseignement, de n'avoir pas été en mesure de partager ses travaux au moins dans ses derniers jours, quand, frappé d'un mal incurable, l'illustre maître se hâtait douloureusement comme pour gagner quelque chose de plus sur la mort ; mais il se fit son disciple, et l'on peut dire que Champollion n'en eut point de plus dévoué.

Pendant de longues années, il travailla seul, sans bruit, mais avec une passion concentrée. L'Égypte était là devant lui avec son histoire burinée sur des pages de granit, avec ses sphinx portant l'enigme à deviner sur la poitrine ; c'était tout un monde à découvrir : monde nouveau ! le plus ancien des mondes. Champollion avait frayé la voie. Il avait, comme Christophe Colomb, trouvé la terre longtemps rêvée, la terre inconnue. Mais bien des découvertes restaient à faire et avec lui et après lui. Et quelle matière plus capable d'éveiller la curiosité et d'exciter l'émulation, maintenant que le but ne semblait plus au-dessus des efforts de la science !

L'Égypte, c'était déjà l'antiquité pour les anciens. La Grèce lui rapportait ses premières origines ; et les temps modernes voyaient encore en partie debout les édifices qu'Hérodote, le père de l'histoire, avait contemplés, que Moïse, le législateur des Hébreux, avait vu bâtir, qu'il avait habités. Que disaient-ils dans leurs vastes tableaux ? Quel était le sens de cette

mystérieuse écriture gravée sur leurs murailles? C'est ce que Champollion entreprenait de révéler dans cette grammaire qui exerça tant de fascination sur M. de Rougé : « ouvrage étonnant, dit Letronne, qu'on peut regarder comme un des plus grands efforts du génie philologique dans les temps modernes[1]. »

Champollion commençait par y définir les diverses formes de l'écriture des Égyptiens, l'hiéroglyphique, l'hiératique et la démotique : l'hiéroglyphique, cette belle écriture en images que nous voyons sur les monuments; l'hiératique, ainsi nommée d'apres Clément d'Alexandrie, bien qu'elle ne soit pas exclusivement une écriture sacerdotale ou sacrée, et la démotique ou écriture populaire, l'une et l'autre plus usitées dans les papyrus; et il démontrait comment de la première des trois dérivait la seconde et de la seconde la troisième, par un mode de simplification dont il indiquait les procédés. Mais la valeur des signes était-elle la même dans les trois systèmes d'écriture? C'était là ce qu'il importait de constater. Champollion démontre que les signes hiéroglyphiques pouvaient être employés dans trois sens fort divers : mimique, lorsqu'ils expriment l'objet même dont ils sont l'image : comme un disque pour représenter le soleil, un croissant pour dire la lune, etc.; tropique, lorsque l'image n'exprime l'idée que par l'une de ces figures de rhétorique nommées tropes, savoir : par *synecdoche*, la partie étant prise pour le tout, la prunelle pour signifier l'œil, etc.; par *métonymie*, en prenant la cause pour l'effet ou réciproquement, le soleil pour dire le jour, une colonne de fumée pour signifier le feu : par *métaphore*, la partie antérieure d'un lion servant à exprimer la prééminence, l'épervier la sublimité; ou même par *énigme*, une plume d'autruche voulant dire la justice.

[1] *La table d'Abydos imprimée en caractères mobiles.* (*Journal des Savants*, avril 1845.)

une abeille la royauté. Enfin, il y a des signes qui expriment, non plus seulement l'objet dont ils sont l'image ou l'idée qu'ils représentent par une des figures de rhétorique dont je viens de parler, mais des articulations ou des sons comme dans nos alphabets; et voici le principe de cette acception nouvelle tel que Champollion l'a défini : « Représenter une voix ou une articulation par l'imitation d'un objet dont le nom, en langue égyptienne parlée, a pour initiale la voix ou l'articulation qu'il s'agit de noter. » Ainsi la figure d'une lionne, qui au sens mimique exprimerait une lionne, au sens tropique la force ou le courage, exprimera au sens phonétique l'articulation *l*, lettre initiale du mot *labo*, qui dans la langue des Égyptiens veut dire lionne. Mais il fallait trouver ces signes, decouvrir dans les textes hiéroglyphiques les éléments de cet alphabet, et c'est ce que Champollion avait fait par un procédé lumineux et simple comme les grandes inventions.

Champollion introduisait donc à l'intelligence des textes hiéroglyphiques, mais on voit combien il restait à faire pour arriver à une lecture un peu complète, même pour celui qui possédait son alphabet et qui, par la connaissance du copte, savait remonter aux formes antiques de la langue des Égyptiens. On pouvait lire les mots écrits en caractères phonétiques, et notamment les noms propres, soit étrangers, soit indigènes : lecture qui, même bornée là, était déjà d'une très-grande importance, puisqu'elle permettait de retrouver les noms des dieux ou des rois donnés par les Grecs, et surtout puisqu'elle donnait crédit aux listes de rois tirées de Manéthon. On pouvait encore trouver le sens à demi-voilé par les figures ou tropes, synecdoche, métonymie, métaphore : mais pour ce qui est exprimé par énigme, comment le deviner, si les anciens ne nous en ont gardé le sens? Les anciens nous en ont gardé le sens pour plusieurs, et c'était

là ce qui pouvait, au premier abord, faire désespérer du reste, tant il y avait d'arbitraire, d'imprévu, dans l'application du signe à la chose signifiée[1]. Pourtant Champollion n'avait point désespéré; et, à force d'étudier et de comparer les textes, il avait trouvé plus d'une fois, grâce à des variantes habilement recueillies, l'explication littérale des idées exprimées ailleurs énigmatiquement. Il avait remarqué aussi que les signes employés pour exprimer les lettres étaient rarement pris dans un autre sens; que lorsqu'il en était autrement, l'hiérogrammate avait une manière de l'indiquer, et enfin qu'en plus d'une circonstance il joignait à l'expression de la pensée un signe *déterminatif* propre à dissiper toute équivoque sur le sens qu'un groupe de caractères pouvait offrir.

Voilà les traits principaux de la découverte de Champollion, et je n'ai pas à dire jusqu'où il poussa lui-même l'intelligence de l'ancienne écriture et de l'ancienne langue des Égyptiens. On voit assez que, les principes posés, il restait dans leur application énormément à faire[2], et l'on peut comprendre avec quelle ardeur ceux qui, comme M. de Rougé, avaient senti le souffle de son génie, devaient se jeter dans la voie qu'il laissait ouverte après lui.

[1] Voyez Horapollon, *Hieroglyphica* (éd. Leemans, Amst. 1835) : deux livres contenant, l'un soixante-dix chapitres, l'autre cent dix-neuf, qui donnent chacun l'explication d'un signe hiéroglyphique; *Fragments du livre de Chérémon sur les hiéroglyphes*, publiés par Sam. Birch, et traduits par Ch. Lenormant dans la *Revue archéologique*, t. VIII (1851), p. 13 et suiv.

[2] «A la mort de Champollion, dit M. de Rougé dans son *Exposé de l'état actuel des études égyptiennes* (1867), le livre n'avait perdu que quelques-uns de ses sceaux, il fallait briser les autres. Dans l'écriture hiéroglyphique on connaissait les principes de la lecture et toutes les lettres simples étaient définies. On était également en possession d'une certaine quantité de caractères idéographiques et de mots très-nombreux dans l'expression desquels l'idée est intimement jointe au son. La grammaire avait été largement ébauchée par Champollion, mais le dictionnaire n'était encore ouvert qu'à un petit nombre de pages.» (P. 6.)

Cette science n'était point restée confinée dans la patrie de Champollion. Du jour où il ne fut plus possible de contester sa découverte, on s'empressa de l'exploiter partout, — comme il arriva pour le canal de Suez, — et les Anglais délaissèrent eux-mêmes le docteur Young, pour qui ils avaient revendiqué le titre de premier inventeur, parce qu'il avait le premier deviné, mais non pas lu, le nom de Ptolémée dans l'inscription de Rosette. Les Allemands n'avaient point hésité dans le choix, et parmi eux Champollion trouva de dignes continuateurs[1]. L'Italie lui avait donné un compagnon de voyage dans Rosellini, un disciple dans Salvolini, disciple infidèle qui, recéleur des derniers papiers de Champollion, en usait, en son propre nom, pour rectifier son maître sur les points où le maître s'était, dans ces papiers restés inconnus, rectifié lui-même : il fallut sa mort inopinée pour découvrir sa fraude et faire tout à la fois restitution à l'héritage et réparation à la mémoire du grand homme indignement trahi[2].

En France, il avait eu un compagnon de ses voyages qui eût été un disciple plus sûr et son vrai continuateur, s'il n'avait été entraîné vers d'autres études : Charles Lenormant; c'est M. de Rougé lui-même qui lui a rendu ce témoignage. Mais la chaire créée pour Champollion fut pendant six ans

[1] En Angleterre, MM. Hinks et Birch ; en Allemagne, MM. Lepsius et Bunsen ; en Hollande, M. Leemans.

[2] Letronne dit, à propos de la traduction du texte grec de l'inscription de Rosette, qu'il avait communiquée à Champollion : « Après la mort de cet illustre philologue (Champollion), ma version s'est retrouvée dans ses papiers, mais son analyse des textes égyptiens avait disparu ainsi que d'autres pièces importantes, telles que la première partie de son admirable mémoire sur la notation des parties du temps et une portion considérable de son dictionnaire hiéroglyphique, indispensable complément de sa grammaire. Un indigne abus de confiance les avait fait passer dans une main qui n'était pas disposée à les rendre. Enfin, après sept ans, ils viennent d'être reconnus parmi les manuscrits du spoliateur, qu'on hésitait d'autant plus à soupçonner qu'il déplorait lui-même publiquement la perte irréparable de ces précieux matériaux. » (*Inscript. grecque de Rosette*, p. VI.)

maintenue vacante après lui, et Nestor L'hôte, son intrépide auxiliaire, était mort aussi, victime de son zèle. Le soin de cultiver en France cette science si éminemment française se trouvait comme délaissé. Il tenta un moment J.-J. Ampère, esprit éminemment curieux et pénétrant, voyageur infatigable à travers toutes les contrées, toutes les littératures. « L'admirable grammaire » de Champollion l'avait aussi ravi, dissipant comme par une illumination soudaine les doutes qu'il avait partagés avec tant d'autres sur la portée de sa découverte[1]. Néophyte de la doctrine nouvelle, il avait voulu l'aller étudier dans le pays même. Il était donc parti pour l'Égypte; il en avait visité les ruines, voulant en déchiffrer tous les secrets sur place. Mais il eût fallu s'y donner tout entier, et il se sentait attiré par beaucoup d'autres choses. C'est sous forme d'impressions de voyage, dans de charmants articles de la *Revue des Deux Mondes,* qu'il a surtout consacré ses souvenirs de l'Égypte, ou bien en vers :

Non, je n'oublîrai pas la cité des ruines,
Dont les débris sont des collines,
Les colonnes des tours, et dont les habitants
Sont des rois de granit à taille de Titans[2].

L'honneur de poursuivre en France l'œuvre de Champollion était réservé à M. de Rougé.

Ampère l'avait deviné. Je me souviens qu'un jour, en parlant de ces études, dont il se séparait à regret, il me dit : « Il y a dans un château de province un jeune homme qui se livre avec ardeur à la lecture des hiéroglyphes; il ira loin s'il

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1846.

[2] Ampère, *Littérature, Voyages et Poésies*, t. II, p. 173. Premier aspect de Thèbes. — *Revue des Deux Mondes : Voyages et Recherches en Égypte et en Nubie,* août, septembre et novembre 1846; mars, mai, juillet, octobre 1847; avril 1848; janvier 1849.

continue.» M. de Rougé continua et Ampère a pu voir sa prédiction réalisée.

Le premier travail par lequel il se fit connaître comme égyptologue au monde savant est une suite d'articles publiés de 1846 à 1847 dans les *Annales de philosophie chrétienne*, sous ce titre : *Examen de l'ouvrage du chevalier Bunsen; La place de l'Égypte dans l'histoire de l'humanité.*

La clef de l'écriture hiéroglyphique était à peine trouvée, et déjà la curiosité publique voulait qu'on lui en révélât tous les mystères. Quelle était l'antiquité de l'Égypte, l'histoire de ses rois et les révolutions indiquées par la succession de tant de dynasties? Quelle idée devait-on se faire de la religion des Égyptiens, de leurs institutions, de leur vie privée? On ne pouvait plus se contenter de ce que leurs prêtres en avaient dit à Hérodote ou à Diodore de Sicile. Ce n'était pas la peine d'avoir découvert les hiéroglyphes, si on ne répondait de point en point à chacune de ces questions. Champollion lui-même avait été en quelque sorte sommé de le faire, s'il voulait que l'on prît son œuvre au sérieux, et il s'était vu contraint de proposer des explications qu'il aurait plus volontiers ajournées.

Le chevalier Bunsen ne craignit pas d'accepter ce programme tout entier et de tenter de le remplir.

Dans les trois volumes qu'il avait alors publiés, il passait d'abord en revue les documents connus, puis il traitait de la langue, de la religion et de l'écriture des Égyptiens aux temps antérieurs à l'histoire, pour la raison que la langue, la religion et l'écriture ayant existé en Égypte dès les premiers temps de leur histoire, c'est au delà qu'il fallait remonter pour en trouver les origines; enfin, il traçait le cadre historique et chronologique des trente et une dynasties antérieures à la conquête des Grecs.

M. de Rougé le suit dans chacune de ces parties; et c'est pour lui une occasion de marquer au public, avec une rare

discrétion, ce que la critique pouvait accepter et ce qu'elle devait réserver jusqu'à preuve ultérieure dans la science des antiquités de l'Égypte. Parmi les monuments, il signale, après le chevalier Bunsen, les trois grands documents alors connus, qui nous donnent des listes de rois : la table d'Abydos, où le grand Ramsès rend hommage aux rois ses prédécesseurs, représentés devant lui par leurs cartouches[1]; la chambre des ancêtres de Toutmès III, rapportée de Karnak et donnée à la Bibliothèque nationale par M. Prisse, et le papyrus royal de Turin, dont Champollion avait signalé la valeur : documents qui ne contiennent qu'un certain nombre de noms de rois, mais qui, rapprochés de Manéthon, démontrent d'une manière générale le caractère historique de ses listes.

Pour la langue et les écritures égytiennes, M. de Rougé relève les observations qui ont étendu ou rectifié sur quelques points les données de Champollion, reconnaissant volontiers tout ce que l'on doit aux étrangers, notamment à M. Lepsius, mais réclamant contre les oublis des étrangers envers les nôtres[2]. Il insiste peu sur ce que M. Bunsen expose de la religion antéhistorique des Égyptiens. Il reconnaît que Champollion lui-même avait montré trop de condescendance pour l'impatiente curiosité des lettrés en ce point, et il ne

[1] Enroulements elliptiques qui renferment les noms et les titres des rois. — Voyez la reproduction de cette table dans l'article de Letronne, *La table d'Abydos imprimée en caractères mobiles* (*Journal des Savants*, avril 1845).

[2] Ainsi, à propos de l'écriture démotique, il signale la façon d'agir de plusieurs, «qui souvent ont deviné, mais qui n'ont rien lu,» et il ajoute : «M. Bunsen n'a pas connu le bel ouvrage de M. de Saulcy, mais nous dirons à sa place qu'à l'aide de nouveaux alphabets plus complets, et où la valeur de chaque lettre est déduite par une méthode rigoureuse, on peut enfin lire la plupart des mots démotiques, et se livrer à un travail philologique qu'exige leur interprétation. C'est avec bonheur que nous constatons que ce pas si important a encore été franchi par un Français : la lecture et l'interprétation de quelques groupes pourraient être contestés, mais l'ensemble restera comme un modèle de bonne critique, de vues ingénieuses et d'une bonne foi littéraire bien précieuse en de semblables études.» (*Annales de philosophie chrétienne*, 1846, t. XIV, p. 360.)

paraît pas croire que M. Bunsen ait mieux réussi à reconstituer le panthéon égyptien dans les trois cycles de dieux qu'il y dispose.

L'histoire des dynasties offrait un terrain plus solide, mais à une condition, c'est qu'on s'en tînt à une méthode rigoureuse et précise dans l'emploi des matériaux fournis par les monuments. C'est ici que la critique doit se mettre en garde contre l'imagination. Le chevalier Bunsen aborde l'histoire d'Égypte par Ménès, qui ouvre l'ère des dynasties humaines. Quand on enseigne l'histoire d'Égypte, c'est en effet par Ménès qu'il faut commencer; mais quand on reconstruit cette histoire, quand on en dresse la chronologie, c'est bien plutôt par lui qu'il faut finir. Tout en relevant ce vice de méthode, M. de Rougé n'en signale pas moins avec empressement les points de ces annales qui lui paraissent établis par M. Bunsen, et il en passe en revue les différentes époques, sur lesquelles il aura à revenir dans la suite par les nombreux mémoires qui forment son œuvre.

Cette suite de dynasties offre assurément la plus longue période que l'on puisse parcourir dans l'antiquité à l'aide des monuments. Jusqu'où nous fait-elle remonter? C'est ici que M. de Rougé a redressé heureusement la marche de M. Bunsen. Partant des époques connues, de la conquête d'Alexandre en 332, ou de celle de Cambyse en 527[1], il remonte avec les chiffres de Manéthon jusqu'à l'invasion des Pasteurs (dix-septième dynastie, environ 2200 ans avant J. C.), sans négliger les points de repère dans les chronologies des peuples voisins quand il s'en trouve. Comment procéder au delà? Faut-il admettre avec Bunsen l'hypothèse des dynasties

[1] Pour des raisons tirées de la chronologie égyptienne, M. de Rougé, d'accord avec M. Brugsch, rapporte l'invasion de l'Egypte à la 3e année de Cambyse au lieu de la 5e année (525), date qui résulte de la chronologie des Grecs et qui est généralement adoptée.

simultanées, fait dont Manéthon d'ailleurs nous offre la preuve lui-même, puisqu'il donne un rang aux Pasteurs parmi les dynasties égyptiennes? Faut-il la nier avec d'autres qui, sur d'autres indices, prétendent que Manéthon, voulant présenter une série vraiment chronologique des dynasties, a élagué lui-même celles qui n'y concordaient pas? M. de Rougé ne se prononce pas dans ce travail; mais il écarte une objection qu'on pourrait faire à l'antiquité de l'Égypte en se fondant sur la nouveauté relative de l'homme d'après les livres saints. Il montre que la chronologie de la Bible, parfaitement établie jusqu'à l'origine de la royauté, se trouve interrompue par la période confuse des Juges; qu'au delà on a bien l'âge des patriarches, mais qu'il y a des lacunes dans la suite des patriarches, l'établissement de leur généalogie n'exigeant pas que l'on en donne tous les anneaux. Il n'y a donc pas de date fixe pour le déluge, il n'y en a pas pour la création. La Bible ne dit nulle part que le monde a duré quatre, cinq ou six mille ans avant Jésus-Christ; c'est nous qui avons cru pouvoir arriver à ces nombres par le calcul : ils ne sont autre chose que le résultat d'une addition dont nous n'avons pas tous les éléments. Il n'y a donc pas lieu de contester à l'Égypte telle antiquité que réclament ses monuments historiques. Seulement il faut prendre garde, vu le défaut de contrôle pour des temps si reculés, de faire abus des chiffres en sens contraire. C'est une règle de prudence que M. de Rougé, dès ses débuts, conseille au chevalier Bunsen et que lui-même n'a pas cessé de pratiquer.

J'ai insisté sur ce premier travail de M. de Rougé parce que, en raison de l'étendue des matières comprises dans l'ouvrage dont il fait l'analyse, il aborde presque tous les points de la science à laquelle il devait se consacrer entièrement : langue et écriture des anciens Égyptiens; histoire, chronologie fondée, soit sur la comparaison des documents

entre eux, soit sur leurs rapports avec les phénomènes célestes; religion, coutumes, caractères de l'art aux différentes époques. J'y ai insisté parce qu'il y montre déjà ce sens critique et cette conscience qui se défie des solutions prématurées, et préfère à l'éclat de prétendues conquêtes une marche plus lente, plus modeste dans ses progrès, mais moins sujette au recul.

Ce premier travail fut suivi de près de quelques autres, où il soutenait l'attente qu'il avait excitée : *Lettres à M. Alfred Maury*, 1° sur des lions de granit rose, du roi Aménophis III (Memnon), qui se trouvent au Musée Britannique; 2° sur le Sésostris de la douzième dynastie (1847[1]); *Lettre à M. de Saulcy* sur les éléments de l'écriture démotique (1848[2]); hommage bien légitime rendu à nos deux confrères : le premier, alors sous-bibliothécaire à l'Institut, lui avait procuré les relations et fourni les renseignements les plus propres à le diriger dans ses études; le second l'avait initié, par ses ouvrages, à la connaissance de la forme populaire de l'écriture chez les Égyptiens. Toujours heureux des progrès de la science, quelle que soit la main qui y travaille, M. de Rougé signale comme un événement, dans sa lettre à M. de Saulcy, l'apparition en Allemagne d'une grammaire démotique rédigée par un jeune avocat de vingt et un ans, M. Brugsch; mais, non moins fidèle au culte de son maître, il rappelle que Champollion avait vu et signalé le premier le vrai caractère de l'écriture démotique.

Après cet hommage rendu à Champollion et à M. de Saulcy, et ce salut de confraternité littéraire adressé au jeune savant d'outre-Rhin, M. de Rougé montrait que, lui aussi, saurait faire avancer la science; car de sa lettre on pouvait déduire ces principes nouveaux et féconds : 1° que l'alphabet

[1] *Revue archéologique*, 1847, t. IV, p. 115 et 478.
[2] *Ibid.* 1848, t. V, p. 321.

démotique, tout comme l'alphabet antique, n'admet qu'un petit nombre de types pour chaque articulation; 2° que chacun de ces types est dérivé, signe à signe, d'un caractère de l'alphabet hiératique, qui exprimait la même voyelle ou la même consonne; 3° que très-peu de caractères sont assez défigurés dans l'alphabet démotique pour que cette transition ne soit pas encore sensible dans des rapprochements judicieux.

A ces trois lettres il faut joindre plusieurs morceaux fort courts, mais d'une grande importance historique : 1° une *Note sur une inscription des rochers de Semné,* rapportée par J.-J. Ampère[1]; 2° une *Lettre à M. Leemans,* directeur du musée d'antiquités des Pays-Bas, *sur une stèle égyptienne* de ce musée (1849[2]).

La table d'Abydos présente, immédiatement avant la dix-huitième dynastie, des noms de rois qu'en raison de leur place on croyait de la dix-septième, et dans lesquels M. Lepsius, usant avec bonheur des noms royaux de Manéthon, reconnut la douzième dynastie. Dans les deux morceaux que j'ai cités, M. de Rougé signale des rois qui ont immédiatement précédé ou suivi ceux en qui M. Lepsius avait retrouvé la douzième dynastie. C'est donc d'une part la onzième, de l'autre la treizième dynastie qu'il relève à son tour dans la personne de plusieurs de leurs rois (les Antef, les Sevekhotep), et le vide qui existait ici dans les listes de Manéthon se trouve en partie rempli[3].

[1] *Revue archéologique,* t. V, 1848, p. 311 et suiv.

[2] *Ibid.* t. VI, 1849, p. 557 et suiv.

[3] M. de Rougé achève sa démonstration au moyen de trois faits qu'il tire de Manéthon. Il y est dit : 1° que le quatrième roi est le véritable Sésostris, et 2° que son successeur fonda le Labyrinthe. Or, dans les substructions de cet antique monument, M. Lepsius a recueilli le nom d'Amenemha III, et le prédécesseur de celui-ci, qui, selon Manéthon, devait répondre au Sésostris de la douzième dynastie, est Sésourtasen III, dont le nom reproduit le radical de Sésostris. Enfin, selon Manéthon, la douzième dynastie finit par une reine Σκεμιοφρις;

Dans cette même année 1849, il était ramené au grand problème de la chronologie, clef de voûte de l'histoire, par un travail du savant allemand dont je viens de parler, l'*Introduction à la chronologie des Égyptiens*, par Richard Lepsius (Berlin, 1848[1]). M. Lepsius n'avait pas cru plus que M. de Rougé le système chronologique de l'histoire d'Égypte fixé par le livre de son ami le chevalier Bunsen. Il se posait ces deux questions : 1° Quelles sont les conditions d'une chronologie historique pour l'Égypte? 2° Jusqu'à quelle limite dans l'antiquité a-t-on les moyens de l'établir?

Avant même qu'on eût pu lire les hiéroglyphes, les monuments de l'Égypte avaient donné l'espoir qu'on les pourrait faire servir un jour à la chronologie. On sait quelle prodigieuse antiquité Dupuis attribuait au genre humain, que dis-je? aux connaissances astronomiques, au moyen des zodiaques : ce n'était pas moins de 13,000 ou de 15,000 ans; et Letronne a démontré, par les inscriptions gravées sur les temples, qu'aucun des zodiaques égyptiens n'est antérieur à la domination des Romains en Égypte. Le zodiaque circulaire de Denderah, que l'on peut voir à la Bibliothèque nationale, et auquel Dupuis, il est vrai, ne donnait qu'une ancienneté de 1468 ans avant notre ère[2], porte le titre d'un empereur, probablement Néron[3]. Mais l'Égypte, grâce à son admirable climat, conservait des monuments de la plus haute antiquité; et, dès qu'un peuple a des monuments, il doit offrir des moyens

et M. de Rougé l'identifie, par son nom même et en dépit des contradictions apparentes de ce nom, avec Seveknowreou, qui occupe la place correspondante dans les listes monumentales. (*Revue archéol.* 1849, t. VI, p. 577 et suiv. Voyez encore sur la douzième dynastie la *Note* de M. de Rougé citée plus haut *sur une inscription des rochers de Semné. Ibid.* 1848, t. V, p. 311 et suiv.)

[1] *Revue archéol.* 1849, t. VI, p. 525.

[2] *Observations sur le zodiaque de Denderah.* (*Revue philosophique*, 11 mai 1806, p. 267.)

[3] Champollion, *Lettre à M. Dacier*, p. 25. — Letronne, *Observations critiques et archéologiques sur l'objet des représentations zodiacales*, 1824, p. 95.

de contrôle à ses annales. Les Égyptiens les faisaient-ils servir à leur chronologie, et leurs notions astronomiques les ont-elles aidés en ce point? Tel est le problème que M. Lepsius devait résoudre et que M. de Rougé avait à discuter après lui.

Voici les prémisses du débat. Les Égyptiens, peuple agriculteur, avaient adopté l'année solaire. Ils avaient, dès la douzième dynastie, peut-être dès le temps des Pyramides, l'année vague de trois cent soixante-cinq jours. Ils connaissaient l'année relativement fixe de trois cent soixante-cinq jours un quart, déterminée par le lever héliaque de Sothis ou Sirius, qui avait lieu en Égypte à l'époque de la crue du Nil, vrai commencement de l'année agricole en ce pays[1]. Ils savaient que par l'intercalation d'un jour tous les quatre ans le lever héliaque de Sothis pouvait être maintenu au même jour dans leur calendrier[2]. Ils pouvaient savoir enfin qu'à défaut d'intercalation, le lever de Sothis retardant pour eux d'un jour tous les quatre ans, une période de 1460 années sothiaques correspondait à 1461 de leurs années vagues.

Cette période a-t-elle été connue des anciens Égyptiens et leur a-t-elle fourni une ère pour la suite des années de leur histoire? On sait par le texte fameux de Censorin[3] qu'en l'année où il écrit, 238 de notre ère, on était dans la centième année de la période sothiaque, période qui avait commencé le 20 juillet 139. M. Biot, qui rattache à l'observation

[1] Aussi cette étoile est-elle appelée «Dame du commencement de l'année» dans des hiéroglyphes du temps du grand Ramsès. (M. de Rougé, article sur l'*Introd. à la chronologie des Égyptiens, de R. Lepsius. Revue archéol.* t. VI, 1849-1850, p. 666.)

[2] Eudoxe, plus de trois siècles et demi avant notre ère, avait emprunté aux Égyptiens cette période de quatre ans, dont trois de trois cent soixante-cinq jours et un de trois cent soixante-six jours. (Ideler et Letronne, cités par Th.-H. Martin, *Mémoire sur la date historique de la période sothiaque, l'antiquité et la constitution de cette période égyptienne. Mém. de l'Acad. des inscriptions. Savants étrangers*, 1re série, t. VIII, p. 262.)

[3] *De Die natali*, p. 113, 114, éd. Havercamp.

des équinoxes et des solstices la détermination de l'année fixe en Égypte, est disposé à croire que l'invention de la période sothiaque ne date que de la dernière époque marquée par Censorin. M. Lepsius, dans le livre qu'examine M. de Rougé, la reporte au terme précédent, 1322 av. J. C. M. de Rougé à son tour, dans un savant article où il apprécia par la suite l'ensemble des travaux chronologiques de M. Biot, incline à la faire remonter jusqu'au terme antérieur, 2782 av. J. C., où la plaçait déjà Fréret[1]. Cette façon de remonter de 1460 en 1460 ans semble supposer que la période sothiaque n'a pu être trouvée qu'au moment même où l'on voyait le lever héliaque de Sothis marquer tout à la fois le commencement de l'année naturelle et de l'année civile. Or il n'en est rien. L'invention de la période sothiaque n'est pas un fait d'observation, mais de calcul. Pour la trouver, il n'était pas nécessaire que l'on eût constaté plusieurs fois *de visu* le retour du commencement des deux années au même jour; et cela n'était même pas possible, M. Biot l'a démontré[2]. Toute l'astronomie des Égyptiens consista ici à reconnaître que le lever héliaque de Sothis retardait d'un jour tous les quatre ans sur leur année. Cela fait, un simple calcul leur faisait voir qu'en quatre fois autant d'années qu'il y avait de jours dans leur année civile, c'est-à-dire en quatre fois 365, ou 1460 années vraies, correspondant à 1461 années vagues, le lever héliaque de Sirius reviendrait pour les deux sortes d'années au même point initial. La période sothiaque a donc pu être inventée en une année quelconque. A quelle époque l'a-t-elle été? On n'en sait rien : car il n'y en a

[1] *Travaux de M. Biot sur le calendrier et l'astronomie des anciens Égyptiens.* (*Revue contemporaine*, 1862, p. 270 et 282.)

[2] *Recherches sur quelques dates absolues qui peuvent se conclure des dates vagues inscrites sur des monuments égyptiens* (Extrait du t. XXIV de l'Acad. des sciences, p. 15).

aucune trace dans les textes. Quand les Égyptiens en ont-ils fait usage pour leur chronologie? Jamais[1]. Les Égyptiens, qui avaient trouvé l'année vraie, s'en étaient tenus à leur année vague : cela est prouvé par tous les textes de l'antiquité classique, et vient d'être confirmé par leur propre témoignage dans le décret bilingue de Canope découvert en 1864[2]. De même qu'ils ont connu l'année vraie sans l'appliquer à leurs usages civils, ils ont connu la période sothiaque sans y recourir pour le calcul des temps de leur histoire; ils se contentaient de rapporter les événements aux années de leurs rois; et les nombres qui en résultent étant sujets à mille altérations, tous les calculs qui ont eu pour objet de rattacher rétrospectivement les faits eux-mêmes à la période sothiaque ne peuvent prétendre à la rigueur astronomique.

Pour trouver dans la suite des temps quelques points fixes à l'histoire de l'Égypte, il faut donc se borner à chercher si aux années des rois ne seraient point rattachés quelques phénomènes naturels dont l'époque puisse être déterminée astronomiquement. C'est à cette conclusion qu'arrivait M. de Rougé; et c'est dans cette pensée qu'on le voit plus tard re-

[1] Voy. Th.-H. Martin, Mémoire cité (*Mémoires de l'Acad. des inscriptions. Savants étrangers*, 1re série, t. VIII, p. 219 et suiv.). Il réfute l'opinion de M. Lepsius (*Chronol. der Ægypter*, t. I, p. 174-180, etc.), qui prétend «que les prêtres égyptiens étaient en possession d'une chronologie fondée dès longtemps sur l'emploi de la période sothiaque, et que le prêtre égyptien Manéthon, en écrivant son histoire des dynasties de l'Égypte depuis Ménès jusqu'à Nectanébo, avait trouvé dans les documents antiques les renseignements nécessaires pour indiquer avec vérité, outre les années des règnes, la place du commencement de chaque règne dans l'une des trois périodes sothiaques qui dataient du 20 juillet (julien) dans les années chronologiques 4242, 2782 et 1322 av. J. C.», assertion dont aucune justification n'est produite. (H. Martin, *l. l.* p. 262.) — Cf. l'art. de M. de Rougé, *Revue archéol.* t. VI, 1849-1850, p. 665.

[2] Les prêtres proposent à Ptolémée Évergète d'opérer dans le calendrier, par l'intercalation d'un sixième jour épagomène tous les quatre ans, la réforme qui constitua, sous Jules César, le calendrier julien, proposition qui alors paraît être restée sans effet.

chercher avec tant de zèle les faits astronomiques dans les annales des Égyptiens, afin de fournir à M. Biot les éléments d'un calcul précis.

Dans les divers articles dont je viens de parler, M. de Rougé n'avait fait encore que montrer par la critique des travaux des autres ce qu'il savait et ce qu'il pouvait entreprendre par lui-même. Il en donna la preuve par un travail personnel, dans un mémoire qu'il fut admis à lire, en cette même année 1849, à notre Académie : *Sur l'inscription du tombeau d'Ahmès.* C'est une exposition et une application des principes qu'il s'était prescrits à lui-même, en abordant le domaine conquis par Champollion pour l'étendre à son exemple. Répudiant en même temps «la foi aveugle dans la parole du maître et la défiance opiniâtre qu'avait inspirée à plusieurs la marche souvent irrégulière de ce génie si pénétrant», il déclarait qu'il se tiendrait dans une réserve absolue, tant que la preuve ne lui semblerait pas faite. Il s'était donc proposé de prendre un texte étendu de l'époque pharaonique et d'en faire une étude analytique, afin de constater «les points acquis et les lacunes de la science, ses richesses, ses besoins». — «On a trop procédé par divination partielle, disait-il encore. Rien n'est plus dangereux qu'une méthode incomplète. Il en résulte ce double effet, également fâcheux : que les esprits difficiles attendent les preuves qui n'arrivent pas, et que la plupart des lecteurs, acceptant les traductions sur parole, en tirent les conséquences les plus fausses. Ne rien traduire sans une analyse qui rende compte de tous les éléments d'un mot, c'est un devoir que l'égyptologue doit s'imposer par respect pour la science et pour le public[1].»

Cette analyse était d'ailleurs rendue plus facile par les

[1] *Mémoire sur l'inscription du tombeau d'Ahmès, chef des nautoniers* (Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1re série, t. III, 1re part. p. 2 et suiv.).

règles qu'on était arrivé à se faire depuis Champollion, et M. de Rougé en rappelle ou en propose plusieurs dans ce mémoire. Il nota que l'alphabet antique, c'est-à-dire la liste des caractères employés comme simples signes d'une articulation à l'époque de l'inscription dont il s'occupe (dix-huitième dynastie), se divise en seize types bien distincts [1]. Il en retranche plusieurs, les uns d'une lecture trop douteuse [2], d'autres détournés de leur valeur idéographique dans des cas tout exceptionnels; et il signale une troisième classe, extrêmement nombreuse, où se rangent des caractères incontestablement syllabiques [3].

Tout cela montrait assez que pour déchiffrer un texte il ne suffisait point de chercher la valeur des signes en tête d'une grammaire. Une des questions les plus importantes et les plus difficiles à résoudre était celle-ci : Un signe était-il susceptible de plusieurs lectures différentes? M. de Rougé répond : « S'il s'agit de caractères que j'ai nommés purement alphabétiques, non, en tant qu'ils sont pris alphabétiquement; pour un caractère idéographique isolé, oui. » Mais il y avait les caractères syllabiques et ceux qui étaient employés d'une manière semi-idéographique et semi-phonétique, et pour ceux-là sa réponse était moins péremptoire : « Personne, dit-il, n'a encore abordé la question dans ces termes. Il est certain néanmoins que la valeur idéographique du signe domine en

[1] « Car j'admets, dit-il, avec MM. Lepsius, Birch et Hincks, que chaque signe alphabétique, en Égypte comme ailleurs, correspondait à une articulation déterminée, et non pas à toute une classe d'articulations liées ensemble par l'affinité d'organe, comme dans l'alphabet de Champollion. » (*Mémoire, etc.* p. 8.)

[2] Champollion avait pu être induit à les admettre en travaillant sur des textes du temps des Ptolémées.

[3] « Ces derniers, dit-il, ont tous une valeur principale idéographique, mais on en trouve une bonne partie employée dès les premiers moments de l'écriture égyptienne avec la simple valeur phonétique de la syllabe correspondante à l'idée qu'ils représentent. Ce passage habituel de l'idéographie au phonétisme pur doit être étudié spécialement pour chaque caractère. » (*Ibid.* p. 11.)

pareil cas sa valeur phonétique la plus ordinaire, et permet de la varier dans certains mots de sens analogue[1]. »

Après ces remarques préliminaires et d'autres encore, il abordait le texte, et sa lecture, si importante pour l'art du déchiffrement, ne laissait pas d'avoir des conséquences d'un grand intérêt pour l'histoire. L'inscription lui permettait de fixer l'époque controversée de l'expulsion des Pasteurs aux débuts du règne d'Ahmès ou d'Amosis, premier roi de la dix-huitième dynastie. Elle donnait le nom du chef des Pasteurs, Apapi, désignait leur capitale, Hauar, l'Avaris de Manéthon, et nommait le principal dieu qu'ils adoraient, Sutech : toutes choses qui ont pris plus d'importance encore à la suite des fouilles de M. Mariette sur le sol de l'antique Tanis, où il retrouva les monuments des rois Pasteurs. Mais ce qu'il faut signaler surtout dans ce travail de M. de Rougé, c'est la méthode prudente et sûre qu'il appliquait dès lors à la lecture des textes ; ce sont aussi, au point de vue philologique et ethnographique, les conclusions générales qu'il en tirait, à savoir : « que la grammaire de la langue antique se rapproche bien plus décidément des caractères propres aux idiomes sémitiques ; » conclusions qui allaient à l'encontre des traditions anciennes sur l'origine africaine des Égyptiens.

L'histoire de l'art devait se joindre à l'histoire politique dans les études de M. de Rougé. Ce sont deux choses vraiment solidaires à l'égard de l'Égypte, puisque les archives historiques y sont surtout des monuments de l'art ; et elles ont toujours été menées de front : témoin les collections formées au XVIIIe siècle parallèlement aux essais de lecture ; le grand ouvrage de l'expédition d'Égypte, et le musée Charles X dont Champollion fut le premier conservateur. M. de Rougé, en se montrant le digne continuateur de Champollion, était tout

[1] *Mémoire sur l'inscription du tombeau d'Ahmès*, p. 178, 179.

désigné pour veiller à son tour sur ce précieux dépôt. Son premier devoir, quand il en eut la charge (1849), était d'en dresser l'inventaire. Il en publia d'abord une courte notice cette année même. Mais, pour en faire un catalogue digne de la science, il avait besoin de comparer les monuments du Louvre à ceux qui se trouvaient dispersés dans les musées d'autres pays. Il avait déjà visité ceux de Londres, de Leyde et de Berlin : il reçut, le 22 mars 1850, la mission d'aller compléter les études qu'il y avait faites, en visitant l'Italie; et les résultats de ces diverses explorations sont consignés dans le rapport qu'il adressa, au mois de novembre suivant, au directeur général des musées nationaux.

C'est l'histoire de l'art esquissée à grands traits depuis ses origines jusqu'au temps des Grecs et des Romains.

Sous le premier empire, dès la quatrième dynastie, les pyramides, masses énormes, non informes comme les dolmen et les menhir des premiers temps de l'Occident. Du premier jour que nos savants les virent, ils avaient admiré, avec l'idée grandiose de la conception et la puissance de l'exécution, des qualités particulières de mise en œuvre : précision dans la coupe des pierres, excellence de l'appareillage, exactitude rigoureuse dans l'orientation des faces pyramidales. Mais depuis qu'on a pénétré dans les chambres intérieures, on a pu reconnaître, à la façon dont les vides sont ménagés et maintenus sous d'aussi lourdes masses, une science architectonique qui témoigne d'un art déjà consommé : en même temps que les statues que l'on y a trouvées nous montrent l'art du sculpteur donnant à ses figures, je ne dis pas la beauté (c'est l'imitation d'un type fort et trapu), mais une vérité et une vie qui par la suite s'est comme voilée sous le masque des formes officielles. M. de Rougé cite dans son rapport trois statues en pierre calcaire qui sont au musée du Louvre[1]. On y peut

[1] Catalogue, A. 37, 38, 39.

ajouter ce scribe accroupi de la cinquième ou sixième dynastie, au même musée, qui, pour le modelé et l'expression, rappelle le Rémouleur du musée de Florence; et cette figure de trois pieds de haut, que M. Mariette a produite dans le pavillon de l'Égypte, à l'exposition universelle de 1867, statue si vraie que les habitants, quand elle fut découverte, crurent y voir le portrait du sheik de leur village et lui donnèrent le nom de Sheik-el-Beled, qui lui est resté.

A la douzième dynastie se rattachait ce vaste palais aux innombrables salles qu'Hérodote admirait et qu'on appelait le Labyrinthe. A elle se rapportent encore les tombeaux de Beni-Hassan : « Quelques colonnes restées entières à Beni-Hassan, dit M. de Rougé, témoignent des règles simples et belles qu'observait l'architecture : leur fût cannelé et leur simple chapiteau carré les avaient fait nommer proto-doriques avant que l'on connût leur prodigieuse antiquité. » La sculpture du temps de cette dynastie n'était pas non plus indigne de l'art grec. C'est alors que le corps humain reçoit de la statuaire les proportions que l'art grec lui a données aussi comme type de la beauté. « On trouve à Beni-Hassan, dit M. de Rougé, une foule de scènes dans lesquelles le dessinateur a su rendre heureusement des mouvements variés. En gagnant de la légèreté, le dessin n'a pas perdu sa vigueur, et l'étude des muscles et des jointures s'est perfectionnée. Un seul fragment d'une statue royale de la douzième dynastie est arrivé jusqu'à nous pour nous faire apprécier nos pertes. La jambe de granit noir, débris du colosse de Sesortasen Ier, que l'on a malheureusement chargée d'un corps de plâtre au musée de Berlin, est à mon avis l'objet le plus étonnant de nos collections. La hardiesse du modelé est égale à la vérité et à la souplesse imprimées à ce bloc de granit, qu'on prendrait pour un membre pétrifié de quelque Titan... Le Louvre, ajoute-t-il, possédait une statuette de cornaline du même style que Champollion

regardait comme le chef-d'œuvre du musée Charles X. Elle fut malheureusement dérobée en juillet 1830, et n'a plus reparu depuis. »

L'invasion des Pasteurs marque une interruption dans le développement de l'art en Égypte comme dans son histoire : interruption que les recherches postérieures montreront à M. de Rougé lui-même moins profonde et moins absolue qu'on ne l'avait cru jusque-là. La dix-huitième dynastie, qui les chassa et qui commence le nouvel empire, rouvre l'ère des grandes constructions comme des conquêtes. La dix-neuvième y ajoute encore : c'est le temps du grand Ramsès, dans lequel M. de Rougé voit le Pharaon qui persécuta les Hébreux et dont la fille recueillit et éleva Moïse; celui dont nous avons l'image colossale dans notre musée et dont un obélisque se dresse sur une de nos places publiques. Mais l'art est en décadence, et le grand Ramsès lui-même ne se fera pas scrupule de s'approprier des monuments antérieurs en y gravant son nom. Après un abaissement sensible sous la vingtième dynastie, il y a progrès sous la vingt-deuxième, celle de Scheschonk ou Sésac, qui prit Jérusalem au temps de Roboam. Une véritable renaissance se manifeste sous la vingt-sixième dynastie (Saïtique). L'art saïte retrouve une vérité dans le modelé des membres, une force et une grâce que l'on ne peut attribuer à l'influence de la Grèce, avec laquelle l'Égypte vient d'entrer en rapport : car la Grèce en est encore à l'art éginétique; et, sous la domination grecque, la sculpture ne retrouvera pas ces qualités : « L'ensemble des monuments des Lagides, dit M. de Rougé, accuse une décadence qu'on pouvait aisément, au commencement de ce siècle, confondre avec l'inexpérience propre à l'enfance de l'art. »

Dans cette longue suite de siècles, quels moyens a-t-on de s'orienter? D'abord, et c'est le plus clair indice, les noms des rois; puis, les images des divinités plus en honneur sous

telle ou telle dynastie; enfin, la trace que laissent après elles les révolutions : les noms des rois martelés, les images de dieux martelées, mais cependant point de telle sorte qu'il n'en reste encore quelque chose; ainsi chez nous (car rien n'est nouveau en ce genre) les fleurs de lis rasées ont laissé en plus d'un lieu leur silhouette sur les murailles, et l'on peut lire encore sur le badigeon de quelques édifices : Liberté, égalité, fraternité *ou la mort.* L'art, d'ailleurs, quoique fidèle au même type, présente, aux différentes époques, des nuances qui n'échappent point à un œil exercé, et, dans ce rapide tableau, M. de Rougé montre que son tact en matière d'archéologie n'était pas inférieur à sa sagacité comme philologue; qu'il savait apprécier en artiste comme juger en savant. Il n'oublie pas d'ailleurs, dans l'énumération des richesses des grands dépôts publics, les papyrus, ces frêles manuscrits dont plusieurs remontent à plus de vingt siècles avant notre ère [1].

Il finit en témoignant de l'hospitalité libérale qu'il a reçue partout au cours de cette tournée scientifique; partout, excepté à Berlin, où on ne lui permit pas de voir les papyrus historiques du musée : c'était une autre manière de rendre hommage à la perspicacité du savant.

L'Égypte paraît d'abord isolée dans l'histoire comme ses pyramides dans le désert; mais on arrive à une époque où elle entre en rapport avec des peuples qui ont leur histoire aussi, et ses monuments peuvent servir alors à contrôler plusieurs points de leurs annales. Après les Juifs et les Assyriens, elle fut en contact avec les Perses. L'empire des Perses, étendu par Cyrus à l'ancienne Asie tout entière, ne pouvait pas s'arrêter aux portes de l'Égypte. Ce fut Cambyse qui les força, et l'on sait par Hérodote à quelles extravagances se livra ce furieux. Néanmoins, une curieuse inscription, dont Champollion avait

[1] Une partie des papyrus Sallier et Anastasi, et, avant tous les autres, le papyrus donné par M. Prisse à la Bibliothèque nationale.

signalé l'importance, montre qu'il se conduisit d'abord tout autrement. C'est l'inscription qui couvre la statuette naophore du musée du Vatican. Rosellini, qui avait voulu l'interpréter, était tombé dans les erreurs les plus graves pour en avoir mal rangé les parties diverses. Ampère y avait lu la phrase qui montre Cambyse visitant le temple de Neith, et il avait vu tout de suite qu'il avait donc, au commencement, pratiqué une politique plus conciliante et plus sage, conclusions auxquelles Letronne était également arrivé. M. de Rougé les mit en pleine lumière par une traduction méthodique [1]. Il en résulte en effet que Cambyse, après la conquête, voulant asseoir son gouvernement, confirma dans leurs charges les fonctionnaires nationaux, et accepta un titre qui faisait de lui un vrai roi égyptien : *Ramesout*, fils du Soleil. A l'instigation du personnage de l'inscription, les lieux sacrés de Saïs furent dégagés des troupes persanes qui les occupaient, le temple purifié, le service divin rétabli; et le roi lui-même vint au temple (c'est le passage traduit par Ampère), où il accomplit tous les rites. Quand plus tard, après ses défaites, il prit pour une insulte les réjouissances célébrées à l'occasion du bœuf Apis et s'en vengea sur le dieu, sur la religion et sur les prêtres, le personnage en question paraît avoir gardé assez d'influence encore pour protéger ses amis; et on le voit ensuite auprès de Darius qui le renvoya en Égypte avec une mission réparatrice [2].

Ce déchiffrement, outre le savant commentaire qu'y joignit M. de Rougé sur la religion des Égyptiens, avait le mérite de dissiper une erreur accréditée dans une histoire

[1] Lue à l'Académie des inscriptions et belles lettres le 14 mai 1851 et publiée dans la *Revue archéologique*, t. VIII, 1851, p. 37.

[2] Les conclusions de M. de Rougé ont été confirmées plus tard par la découverte que fit M. Mariette dans les caveaux du Sérapéum de la légende complète de Cambyse, avec ses titres royaux et ses deux cartouches (*Exposé de l'état actuel des études égyptiennes*, 1867, p. 34).

classique. Mais ce qu'il eût été surtout important d'établir pour l'Égypte, c'est ce qui fait la charpente même de l'histoire : la chronologie. Plus les matériaux historiques abondent, plus on éprouve le besoin de les fixer avec certitude dans la suite des temps. M. de Rougé devait revenir à plusieurs reprises sur ce grave problème. Il l'avait abordé dans l'examen du livre du chevalier Bunsen. Il le reprit en 1851 dans un mémoire *sur quelques phénomènes célestes rapportés sur les monuments égyptiens avec leur date dans l'année vague*[1]. Là était en effet le nœud de la question. Si l'on trouvait, à plusieurs dates de l'année vague des Égyptiens, la constatation de phénomènes célestes dont il est toujours facile de déterminer la date vraie par le calcul, un certain nombre d'époques de l'histoire d'Égypte seraient invariablement fixées, et l'on n'aurait plus qu'à y subordonner les faits intermédiaires aux distances fournies par l'histoire, comme on détermine par la triangulation la position des divers lieux d'un pays après avoir fixé les points fondamentaux par l'observation astronomique. Les égyptologues sont donc en quête de ces phénomènes, et M. de Rougé, dans ce mémoire, croyait pouvoir en signaler cinq, notamment trois dates, à différents jours de l'année, du lever héliaque de Sirius ou Sothis : la première, au 15 de thot dans un calendrier du lever des étoiles, peint à la voûte d'une des tombes royales de Biban-el-Molouk (tombe de Ramsès V); la seconde au 1er thot, sur un calendrier de Ramsès III, à Médinet-Abou[2]; la troisième, au 28 épiphi, à Éléphantine, sur une pierre attribuée à Toutmès III. S'il s'agissait d'observations faites à Memphis, la deuxième de ces dates tombant

[1] *Revue archéologique*, 1852, p. 653.

[2] La fête est marquée au commencement de thot sans que le jour soit exactement donné; mais Champollion et presque tous les égyptologues après lui ont admis que cette absence de désignation du quantième en pareil cas indique le premier jour du mois.

au 1[er] thot civil marquerait exactement un commencement de la période sothiaque, évidemment celui de 1322 avant Jésus-Christ. Mais il s'agit de la latitude de Thèbes, latitude plus australe, où le phénomène s'observe plus tôt, et M. Biot, tenant compte de la différence, le place en 1301 [1]. Le lever héliaque de Sothis qui eut lieu le 15 thot, sous Ramsès V, nous montre l'année vague ayant gagné quinze jours sur l'année fixe, ce qui, à raison de quatre ans par jour d'avance, nous fait descendre à une époque postérieure de soixante ans, à 1241 avant Jésus-Christ; celui dont la fête fut célébrée le 28 épiphi à Éléphantine, et qui probablement eut lieu le jour précédent, aurait été observé deux jours plus tard à Thèbes, soit le 29 [2]. Il nous donne une différence de 36 jours dans l'autre sens relativement au 1[er] thot, soit une date de cent quarante-quatre ans antérieure : 1445 avant Jésus-Christ. Les deux premières époques s'accordent avec ce que l'on sait par l'histoire du temps de Ramsès III et de Ramsès V; la troisième donnerait un intervalle tout à fait insuffisant entre Ramsès III et Toutmès III, sixième roi de la dix-huitième dynastie. Mais M. de Rougé a reconnu plus tard que cette inscription avait été confondue par inadvertance avec des monuments du règne de ce prince [3]; qu'elle en était indépendante; qu'elle ne se rapporte à aucun règne exprimé. Elle n'a donc d'autre importance que de confirmer, par son rapprochement avec les deux autres, le caractère de cette fête qui, rattachée à l'observation réelle du phénomène, retardait

[1] La fête étant marquée au 1[er] thot, il suppose que le lever héliaque réel eut lieu le jour précédent, cinquième épagomène (*Recherches sur quelques dates absolues qui peuvent se conclure des dates vagues inscrites sur les monuments égyptiens*, extrait du t. XXIV des Mémoires de l'Académie des sciences, p. 69).

[2] *Ibid.* p. 72.

[3] M. Lepsius avait réuni le fragment de Philæ aux monuments de Toutmès III sur une même planche, de là l'erreur (*Notice sur quelques textes hiéroglyphiques nouveaux publiés par M. Greene. Athenæum français*, 1855, p. 959).

d'un jour tous les quatre ans sur le calendrier vague des Égyptiens[1].

En 1851, M. de Rougé avait été nommé associé de l'Académie de Turin; en 1853, il fut élu membre de notre Académie en remplacement de Pardessus : l'Académie se trouvait par là régulièrement ouverte à ses communications (les Comptes rendus de nos séances montrent combien elles furent fréquentes), et elle pouvait dès lors tirer honneur pour elle-même des travaux qu'elle n'avait pas cessé d'encourager. Il avait écrit l'année précédente une lettre à M. Lajard sur une déesse d'origine asiatique accueillie dans le Panthéon égyptien, lettre qui fut insérée comme éclaircissement dans le Mémoire de notre confrère *Sur le culte du cyprès pyramidal chez les peuples civilisés de l'antiquité*[2]. Il avait publié la même année une *Notice sur un manuscrit en écriture hiératique écrit sous le règne de Merienphtah, fils du grand Ramsès*, vers le xve siècle avant l'ère chrétienne : c'est de ce manuscrit qu'il traduisit le conte des Deux frères, conte fantastique qui commence comme a fini l'histoire de Joseph dans le palais de Putiphar[3]. Il donna en 1855 sa *Notice sur quelques textes hiéroglyphiques nouvellement publiés par M. Greene*[4], notamment celui où le roi Ramsès III exprime sa reconnaissance aux dieux pour ses victoires sur des peuples nouveaux, désignés comme de race blanche. A l'année suivante se rapporte sa *traduction* avec commentaire *du poëme de Pentaour*, extrait d'un mémoire sur les campagnes de Ramsès II (Sésostris). Dans une guerre contre des peuples d'Asie révoltés, le prince, surpris avec un petit nombre des siens par toutes les forces de

[1] Aux travaux de M. de Rougé qui intéressent l'astronomie il faut joindre sa *Note sur les noms égyptiens des planètes* dans le bulletin archéologique de l'*Athenæum français*, mars 1856.

[2] *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XX, 2e partie, p. 174.

[3] *Revue archéologique*, t. IX, 1852, p. 385.

[4] *Athenæum français*, 1855, p. 956 et 1083.

ses ennemis, ne s'était tiré du péril que par des prodiges d'audace et de valeur. Cette scène, qui est plus d'une fois représentée sur ses monuments, fut célébrée par un poëte nommé Pentaour, et le poëme, conservé en partie dans un des papyrus Sallier (n° 3), a été gravé tout entier sur les murs de Karnak et de Louqsor. M. de Rougé a réussi à combler par le rapprochement de ces inscriptions une grande partie des lacunes que présentait le papyrus, et il lut la traduction du poëme ainsi restitué dans la séance publique des cinq Académies en 1856. Démonstration péremptoire des progrès immenses accomplis en bien peu d'années dans la science créée par Champollion! Assurément Champollion, qui avait signalé le caractère de cette œuvre, n'aurait pu en faire lui-même alors une lecture aussi complète. Plus tard, M. de Rougé, à la suite de ses propres explorations en Égypte, a repris ce poëme, et il en a donné une version nouvelle qui ne laisse presque plus rien à désirer [1].

L'existence seule de ce poëme est, pour l'histoire littéraire de l'Égypte, une sorte de révélation; car le fait ne doit pas être isolé. L'Égypte, au temps de Ramsès, — au temps de Moïse — avait donc des poëtes à sa cour. La civilisation égyptienne rayonnait sur les peuples voisins. M. de Rougé fait observer que les coupes assyriennes, par exemple, sont couvertes de symboles égyptiens, et que les rois de Tyr ont un diadème calqué sur le pschent des Pharaons.

L'*Étude sur une stèle de la Bibliothèque impériale*, qui parut de 1856 à 1858 [2], n'est pas moins curieuse pour les rapports qu'elle révèle entre l'Égypte et les peuples du voisinage. Au

[1] *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, 1er fascicule, 1870. Voyez aussi ce qu'il en dit dans son *Exposé de l'état actuel des études égyptiennes*, 1867, p. 26.

[2] *Journal asiatique*, septembre-octobre 1856; août-septembre 1857; juin et août-septembre 1858; 5e série, t. VIII, X, XI et XII. La traduction française complète se trouve dans le dernier numéro.

temps de la vingtième dynastie (du XIIIe au XIIe siècle avant J. C.), un prince asiatique des bords de l'Euphrate demande au roi d'Égypte, devenu son gendre, de lui envoyer un dieu égyptien pour chasser un malin esprit qui s'est emparé de sa seconde fille. L'image du dieu Chons est envoyée et arrive à sa destination après un voyage d'un an et cinq mois. La jeune princesse, comme on le peut croire, est guérie, et le dieu est reporté triomphalement en Égypte. Cette étude, faite par M. de Rougé, dans toute la maturité de son savoir, est une traduction linéaire du texte avec un commentaire philologique et historique. M. Jacques de Rougé la regarde, en raison de sa date et des résultats obtenus au point de vue de la langue et de l'histoire, comme un des travaux les plus importants de son père.

En 1859, M. de Rougé composa pour le recueil même de notre Académie un mémoire d'une toute autre sorte et du plus haut intérêt. L'Égypte, par son antiquité, s'impose en quelque sorte à l'étude dans toutes les grandes questions d'origines, et peut offrir les moyens de résoudre en ce genre les plus curieux problèmes. M. de Rougé se demanda s'il ne fallait pas chercher dans son écriture la première origine de notre alphabet.

Personne, assurément, n'aurait émis cette opinion au siècle dernier, quand on supposait à l'écriture égyptienne tant de mystère; et pourtant, en la soutenant, on n'aurait fait que reprendre les traditions de l'antiquité : — Hermès-Thot, le représentant de la science égyptienne, passait, au témoignage de Platon, de Diodore, de Plutarque, d'Aulu-Gelle, pour le premier instituteur des Phéniciens dans l'art de peindre les articulations; — mais depuis que l'on avait reconnu le sens phonétique d'une partie de ces caractères, la question se posait en quelque sorte d'elle-même, et Champollion déjà en pressentit la solution[1]. Il s'en tint aux conjectures : c'était assez

[1] « ... J'oserai dire plus : il serait possible de retrouver dans l'ancienne écri-

pour lui d'avoir marqué le passage et pour ainsi dire la filiation de l'écriture hiéroglyphique à l'écriture hiératique et de l'hiératique à la démotique; d'autres soins plus pressants le réclamaient dans cette trop courte carrière : la question posée resta donc à résoudre. M. de Rougé passe en revue ceux qui ont entrepris de le faire après lui : Salvolini; mais il avait peut-être en mains de nouveaux travaux de son maître; s'il en eut, il les faussa ou les stérilisa par un vice de méthode ; — Charles Lenormant, dont l'ingénieux système approcha de la vérité ; — M. l'abbé Van Drival, qui y toucha sans pouvoir justifier sa thèse. M. l'abbé Van Drival avait fort bien dit que chaque lettre phénicienne devait provenir d'un signe égyptien exprimant l'articulation correspondante; mais, quand il en vint à l'application, il échoua pour n'avoir pas vu cette chose si simple, que l'alphabet phénicien ne pouvait dériver que de signes antiques, et non pas de signes, comme les lettres démotiques, qui lui sont de beaucoup postérieurs.

Voici les règles de critique toutes différentes que pose M. de Rougé :

D'une part: 1° choisir le type phénicien le plus archaïque;

ture phonétique égyptienne, quelque imparfaite qu'elle soit en elle-même, sinon l'origine, du moins le modèle sur lequel peuvent avoir été calqués les alphabets des peuples de l'Asie occidentale, surtout ceux des nations voisines de l'Égypte. Si vous remarquez, en effet, 1° que chaque lettre des alphabets que nous appelons hébreu, chaldaïque et syriaque, porte un nom significatif, noms fort anciens, puisqu'ils furent presque tous transmis par les Phéniciens aux Grecs lorsqu'ils reçurent l'alphabet; 2° que la première consonne ou voyelle de ces noms est aussi dans ces alphabets la voyelle ou la consonne que la lettre représente, vous reconnaîtrez avec moi dans la création de ces alphabets une analogie parfaite avec la création de l'alphabet phonétique égyptien; et si des alphabets de ce genre sont formés primitivement, comme tout le prouve, de signes représentant des idées ou objets, il est évident que nous devons reconnaître le peuple inventeur de cette méthode graphique dans celui qui se servit spécialement d'une écriture idéographique; c'est dire enfin que l'Europe, qui reçut de la vieille Égypte les éléments des sciences et des arts, lui devrait aussi l'inappréciable bienfait de l'écriture alphabétique.» (*Précis du système hiéroglyphique*, 2e édition, p. 80-81.)

de l'autre, 2° reconnaître la forme des caractères égyptiens cursifs à une époque aussi reculée que celle où l'on peut placer l'origine de l'alphabet sémitique. Il ajoutait : 3° les caractères à comparer devront être choisis de préférence parmi les caractères alphabétiques, — puisque les caractères phéniciens sont alphabétiques; 4° la comparaison sera établie. signe à signe , en se conformant à la correspondance des articulations dans les deux langues.

Appliquant ces règles, il prit pour type de l'écriture phénicienne originaire l'inscription du sarcophage d'Eschmun-Ezer, roi de Sidon; et pour type de l'ancienne écriture égyptienne, des caractères empruntés à trois papyrus qui sont notoirement de l'ancien empire. Cela fait, il porta ses recherches sur les lettres simples, vu qu'on ne trouve chez les Phéniciens aucun signe syllabique. Pour comparer les signes, il faut savoir d'abord quelles sont les articulations correspondantes dans les deux langues; ce travail avait déjà été fait et bien fait par M. Hincks. et M. de Rougé s'y tint. Puis, procédant comme il le dit, signe à signe, cherchant les ressemblances et l'explication des différences, il arriva à établir l'analogie, évidente pour plusieurs, plausible pour la plupart des autres, que présentent dans les deux langues les signes correspondants à vingt-cinq articulations: c'est tout un alphabet. Le problème était résolu.

La facilité de cette communication entre deux peuples aussi voisins était palpable. On pouvait se demander à quelle époque elle avait eu lieu. L'Égypte, depuis la dix-huitième dynastie, a pendant longtemps dominé en Asie; mais c'est à une époque plus ancienne que le caractère des signes demande qu'on cherche l'origine de l'emprunt. M. de Rougé n'hésite point à la rapporter au temps des rois Pasteurs. Les Pasteurs avaient fini par adopter la civilisation des Égyptiens: et les Égyptiens avaient bien dû s'accommoder à leur empire : « Rien n'était plus

facile aux hiérogrammates, dit M. de Rougé, que d'écrire avec leur alphabet les mots de la langue nationale des Pasteurs, comme ils ont écrit plus tard les mots sémitiques dans leurs papyrus. Les personnages les plus intelligents de la nation conquérante ont pu ainsi emprunter directement tout un corps d'écriture approprié à leurs besoins[1]. » Refoulés en Asie, ils y ont emporté avec eux cette écriture, dont l'usage se développa plus tard sous l'influence de la domination égyptienne. « Josué, ajoute M. de Rougé, trouva dans la Palestine *la ville du livre,* et le prince de Kéta, luttant contre Ramsès III, menait à sa suite son *écrivain des livres* [2]. » Ce n'est même pas en Égypte, durant la captivité, c'est en Palestine, avant l'émigration, que les pères du peuple hébreu durent apprendre l'écriture, déjà connue des peuples chananéens.

Cet important travail de M. de Rougé a son histoire. Notre confrère, qui le destinait, comme pour payer sa dette d'académicien, au recueil de nos Mémoires, l'avait repris après l'avoir lu, afin de le compléter. Dans l'intervalle, il le communiqua, il le perdit. Il avait la pensée de le refaire un jour, mais le temps lui en fut refusé, comme pour tant d'autres choses! Il semblait qu'il n'en dût rien rester que de rapides comptes rendus, quand sa famille en retrouva le brouillon dans ses papiers. Son fils, son digne élève, se fit un devoir de le publier en y faisant quelques additions qui rentraient dans le plan de notre confrère[3]. C'est le mémoire ainsi retrouvé et retouché qui a été publié en 1874, à l'Imprimerie nationale, sous ce titre : « *Mémoire sur l'origine de l'alphabet phénicien,* par M. le vicomte Emm. de Rougé, publié par les soins de M. le vicomte Jacques de Rougé. »

[1] Page 108.

[2] *Ibid.*

[3] Par exemple, la comparaison des caractères égyptiens avec des caractères phéniciens plus anciens que ceux de l'inscription d'Eschmun-Ezer, les caractères

La chaire d'archéologie créée pour Champollion, si longtemps vacante après sa mort, avait été donnée en 1837, en échange de la chaire d'histoire et de morale, à Letronne, l'éminent critique dont la sagacité (c'était en lui presque une divination) avait signalé à Champollion lui-même le texte qui, rapproché de l'inscription de Rosette, devait le conduire à sa découverte [1]. Mais s'il s'occupa de l'archéologie égyptienne (et il le fit avec éclat), ce fut plutôt en helléniste, et en contrôlant avec sa méthode si sûre les travaux des autres. Après lui, la chaire revint à Charles Lenormant, l'ancien compagnon de Champollion dans son voyage en Égypte (1849); et, quand il eut été enlevé si prématurément lui-même à la science, elle fut donnée à M. de Rougé avec un titre qui la rendait plus spécialement à sa destination première. Le décret qui l'y nomma était précédé d'un autre du même jour, portant que la chaire d'archéologie du Collége de France prendrait le titre de chaire de philologie et d'archéologie égyptiennes (8 février 1860). Depuis 1854, M. de Rougé était entré au Conseil d'État. Cette carrière, à laquelle il s'était destiné sous la Restauration, et dont son père, légitimiste scrupuleux, l'avait détourné à la révolution de Juillet, lui était tout à coup rouverte par l'Empire : il eût jadis commencé par être auditeur, il était devenu conseiller. Mais ces fonctions étaient incompatibles avec toute autre. On n'étendit pas cet empêchement aux devoirs de l'enseignement public, on l'appliqua uniquement aux fonctions dont M. de Rougé était chargé au Louvre. Encore put-il rester au musée égyptien du Louvre, ce champ de ses études, avec le titre de conservateur honoraire, tous les autres avantages de la place étant transférés à M. Mariette, avec le titre de conservateur-adjoint.

de la stèle de Mésa, roi de Moab, découverte après la mort de M. le vicomte de Rougé.

[1] L'inscription hiéroglyphique de l'obélisque de Philæ.

Grâce à cet arrangement et à cette interprétation libérale, le Collége de France l'obtint comme professeur sans que le Conseil d'État le perdît comme conseiller.

Dans sa leçon d'ouverture (15 avril 1860), après avoir dépeint la figure imposante de l'Égypte, avec ses monuments antérieurs aux annales du reste de l'univers, il expose à grands traits comment on est arrivé à rendre leur témoignage à son histoire. Montrer où en était la science avant Champollion, et faire connaître les progrès accomplis après lui par l'application de ses principes, c'était par deux moyens divers rendre également hommage à celui pour qui avait été fondée la chaire qu'il venait occuper. Il reprend ensuite l'histoire de ces monuments eux-mêmes : les grandes pyramides, témoins muets des premières dynasties, non pas tellement muets qu'ils ne nous aient révélé eux-mêmes, depuis qu'on a fouillé dans leurs entrailles, les noms de leurs fondateurs, déjà recueillis par les Grecs: Chéops, Chéphren et Mycérinus, Choufou, Schafra et Menkera; puis les monuments de la douzième dynastie, cette grande époque de splendeur et de domination pour l'Égypte, longtemps avant les Pasteurs; et après les Pasteurs, les monuments de toute sorte du nouvel empire, art imposant dont il retrace sommairement, dont il étudiera par la suite plus en détail les caractères jusque sous les Grecs et sous les Romains.

Au Louvre, M. de Rougé avait eu pour auxiliaire, et il s'était fait donner, nous l'avons vu, pour successeur, un homme dont le nom n'est pas moins inséparable que le sien de l'histoire des antiquités égyptiennes, M. Mariette. C'est du Louvre que M. Mariette avait été envoyé en Égypte; c'est au nom du gouvernement français qu'il fit l'importante découverte du *Sérapéum,* ou tombeau des Apis; et c'est le grand éclat de cette mission qui fit que le vice-roi d'Égypte se l'attacha, le chargeant de continuer ces recherches au nom et au profit de l'Égypte elle-même : mission nouvelle que M. Mariette accepta d'autant

plus volontiers qu'il croyait par là mieux servir les intérêts de la science, en veillant sur les trésors renfermés dans cette vieille terre et en réunissant dans un musée vraiment égyptien ce que chaque année en dispersait partout. M. Mariette devint dès lors le correspondant attitré de tous ceux qui, dans les divers pays, se livraient à l'étude de l'Égypte, le guide de tous les savants qui venaient poursuivre leurs recherches sur les lieux. Mais il fut surtout le correspondant et, un peu après, il fut heureux d'être le guide de l'homme auprès de qui il s'était formé et dont il admirait le grand savoir, M. de Rougé. C'est à lui qu'il écrivit pour faire connaître au monde les résultats des fouilles qu'il avait commencées, grâce à la munificence du duc de Luynes, et qu'il venait de reprendre par ordre du vice-roi : le temple du grand Sphinx, unique modèle de l'architecture religieuse au temps des pyramides ; les statues royales de Chéphren (dont l'une d'une conservation merveilleuse), retirées d'un puits d'une des chambres de ce temple, où quelque révolution les avait jetées ; la table de Sakkarah ou de Memphis, plus précieuse que la table d'Abydos par la série des rois qu'elle représente, et à Karnak, l'inscription commémorative des victoires de Toutmès III [1]. C'est à M. de Rougé que M. Mariette écrivait encore à l'occasion des fouilles de Tanis [2], fouilles qui lui avaient permis de vérifier le nom d'Avaris donné à cette ville [3], et de confirmer par là les vues entièrement neuves de M. de Rougé sur la politique de ménagements suivie, dans les derniers temps au moins, par les Pasteurs en Égypte. M. de Rougé, à son tour, ne manquait

[1] Inscription qui relatait et le nombre des prisonniers et la quantité des tributs, ce qui fit donner au pilier où elle s'étale le nom de *Mur numérique de Karnak* (*Revue archéol.* nouvelle série, t. II, 1860, p. 17).

[2] 20 décembre 1860 (*ibid.* t. III, 1861, p. 97).

[3] Ou à un camp voisin dont la ville n'eût plus été qu'une dépendance. Selon M. Mariette, Avaris, *Haur*, est le nom égyptien, Tanis le nom sémitique (*ibid.* p. 107 et 108).

pas de mettre en lumière les grands titres de M. Mariette à l'estime et à la reconnaissance du monde savant : on n'a pas l'instinct qui trouve, si on n'a pas le savoir qui dirige. Dans une *Notice de quelques fragments de l'inscription de Karnak, contenant les annales du règne de Toutmès III* [1], il montrait tout ce que la science avait déjà fait découvrir en l'honneur d'un prince qui gisait en quelque sorte confondu avec tant d'autres dans les listes de Manéthon, et ce qu'y ajoutaient les fragments mis au jour par l'infatigable archéologue [2].

Les savants étrangers qui profitaient des découvertes de M. Mariette ne lui rendirent pas toujours l'hommage auquel il avait droit. M. Mariette n'avait rien de pareil à craindre de M. de Rougé, et il le pressait même de soumettre les monuments qu'il découvrait à un examen que la poursuite de ses fouilles ne lui permettait pas de réserver sans trop de retard. C'est ce que M. de Rougé nous apprend lui-même dans un travail postérieur, *sur divers monuments du règne de Toutmès III découverts à Thèbes par M. Mariette*, travail où il commente la stèle de Toutmès III, trouvée à Karnak, et publie, avec l'autorisation expresse et à la demande de son ami, *la liste des nations vaincues* par le même prince [3].

Une nouvelle preuve de cette intime confraternité, si utile à la science, se peut voir dans la note lue par M. de Rougé le 14 août 1861 à la séance publique des cinq Académies sur les *principaux résultats des fouilles exécutées en Égypte par les ordres de Son Altesse le vice-roi.* C'est un tableau où il réunit, sous une forme plus accessible au public, ce qu'il a dit ailleurs sur

[1] *Revue archéologique*, nouvelle série, t. II, 1860, p. 289.

[2] Il signalait quelques-unes des principales conclusions qu'on en pouvait tirer pour l'histoire : que Toutmès III était le fils de Toutmès Ier, et que Toutmès Ier avait porté ses conquêtes jusqu'en Mésopotamie ; contradiction avec le système de M. Lepsius, qui ne voulait accorder qu'à Toutmès III l'honneur d'avoir entièrement délivré le pays de la domination des Pasteurs.

[3] *Revue archéol.* nouv. série, t. IV, 1861, p. 196.

les grandes découvertes de M. Mariette et les faits considérables acquis par elles à l'histoire, notamment en ce qui touche les Pasteurs et la dynastie qui les a chassés. Il ne se borne pas à citer les grands monuments, il signale ces milliers d'objets (il n'y en a pas moins de 12,000) qui, ramassés dans les tombeaux, peuvent, selon l'esprit qui présidait à ces inhumations chez les Égyptiens, nous donner l'idée la plus exacte de la vie et de la manière d'être de ce peuple. Il n'oublie pas les papyrus, des papyrus plus vieux que Moïse, qui montrent la littérature la plus variée florissant aux temps où le futur législateur des Hébreux était élevé dans le palais des Pharaons.

M. de Rougé ne pouvait pas se contenter de parler de ces fouilles par ouï-dire, il ne pouvait se résigner à ne pas voir ce dont il inspirait une si vive curiosité à ses lecteurs ; et si quelqu'un était en mesure d'explorer la vallée du Nil avec fruit, c'était lui. Aussi, après avoir jadis visité l'Égypte dans les musées, il reçut mission de l'aller voir elle-même (1862). Il partit, emmenant avec lui M. Wescher, qui devait recueillir les inscriptions grecques, et son fils, M. Jacques de Rougé, qui s'était préparé par trois ans d'étude à le seconder dans la copie des inscriptions hiéroglyphiques. Il trouva en arrivant M. Mariette qui ne devait point cesser de l'accompagner. Un bateau à vapeur, mis à sa disposition par le vice-roi Ismaïl-Pacha, lui assurait toute célérité pour l'exploration et toute facilité pour le travail : c'était son cabinet d'études qui l'accompagnait du Delta aux cataractes, toujours prêt à le recevoir.

M. de Rougé a consigné dans un rapport au Ministre les résultats qu'il avait obtenus. Il revenait avec des matériaux immenses : six volumes d'inscriptions inédites copiées à la main, deux cent vingt planches photographiées, grâce à l'habile concours de M. de Banville, un des compagnons de son voyage, planches qui reproduisaient les murailles historiques

des temples, les plus grandes inscriptions et les plus beaux monuments égyptiens; et il les replaçait dans le cadre historique qu'il avait tracé déjà à propos des monuments dispersés dans les musées d'Europe : l'âge des grandes pyramides, âge remarquable non pas seulement par la puissance et le savoir-faire de l'architecture, mais par la beauté des statues trouvées dans les tombeaux; l'âge moyen de la douzième dynastie qui, plus de deux mille ans avant notre ère, a laissé sa trace de la basse Égypte à l'Éthiopie, du Fayoum au Sinaï, âge où l'art paraît avoir eu toute sa perfection; l'époque des Pasteurs sur lesquels les monuments ont fait rectifier les systèmes qui étaient en vigueur, notamment en Allemagne; le nouvel empire qui débute par leur expulsion et se continue par les conquêtes des Toutmès et des Ramsès, conquêtes dont l'histoire est écrite sur les murs de Karnak et de Louqsor, et dont il relève, en passant, plusieurs traits curieux fournis par les explorations les plus récentes. Enfin l'époque gréco-romaine : l'époque grecque représentée avec éclat, dans les nouvelles découvertes, par le temple d'Edfou «sorti entier et comme tout vivant, dit M. de Rougé, des décombres qui l'avaient enseveli, qui résume tous les temples ptolémaïques et qui pourrait presque les représenter tous»; et l'époque romaine qui figure dans cette revue sommaire pour un souterrain curieux du temple de Denderah.

M. de Rougé devait faire connaître autrement que par ce rapport les résultats de sa mission. Les planches, expliquées par lui, furent publiées à son retour sous ce titre : *Album photographique de la mission remplie en Égypte par M. le vicomte de Rougé, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, accompagné de M. le vicomte de Banville et de M. Jacques de Rougé, attachés à sa mission.* La publication des textes réclamait un travail préalable plus considérable : c'était la tâche qu'il s'était surtout réservée, et qu'il a dû léguer à son fils.

A la suite de ce voyage (1863), il sentit une nouvelle ardeur pour l'histoire monumentale de l'Égypte, et, se proposant sans doute de la parcourir tout entière, il la reprit dès l'origine. Il en donna un premier fragment dans ses *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon* [1] (1864-1865).

Après avoir discuté les témoignages sur l'origine des Égyptiens et établi la parenté de Metsraïm et de Chanaan, c'est-à-dire des Égyptiens eux-mêmes avec les peuples syro-araméens du voisinage, — leur origine non africaine, mais asiatique, — il cherche dans les monuments les témoignages de leur histoire. Il commence par Ménès, ce Pharamond des Égyptiens, qu'il reconnaît comme ayant sa place dans l'histoire 4,000 ans peut-être avant notre ère, tandis que notre Pharamond, 400 ans environ après J. C., est relégué dans la fable! Aux listes monumentales de rois dont les égyptologues avaient déjà fait usage (le papyrus de Turin, la table d'Abydos et la chambre des ancêtres du roi Toutmès III) s'étaient joints deux monuments nouveaux, trouvés par M. Mariette : la table de Sakkarah ou de Memphis, mentionnée dans un précédent mémoire par M. de Rougé, et une table dont la découverte était postérieure à son voyage en Égypte, la table du grand temple d'Abydos, dédiée par Seti I[er]. «Ces deux tables, dit M. de Rougé, nous ont rendu l'inappréciable service de mettre dans un ordre certain les fragments historiques du papyrus de Turin et de commencer l'histoire de l'Égypte avec une connaissance déjà fort étendue de la famille de Ménès [2].»

C'est avec ces secours et quelques autres moyens d'infor-

[1] Mémoire lu à l'Académie, de décembre 1864 à mars 1865 (*Mém. de l'Acad. des inscr.* t. XXV, 2ᵉ partie).

[2] «Il est juste de reconnaître, ajoute-t-il, que l'ordre de ces fragments avait en général été parfaitement deviné par M. Brugsch, qui les avait presque tous classés dans son histoire d'Égypte, mais leur lecture n'est devenue correcte qu'avec le secours de la table de Sakkarah.»

mation moins généraux fournis par les monuments, qu'il passe en revue les six premières dynasties. Dès la quatrième, il rencontre les monuments contemporains des rois eux-mêmes, les grandes pyramides, et il ajoute à ce qu'il avait dit ailleurs : «On retrouve le nom de Xufu (Chéops) tracé à la sanguine, au moment même de la construction, sur les blocs intérieurs des chambres de décharge que l'architecte avait ménagées au-dessus du plafond de la grande salle funéraire pour remplacer les voûtes [1]; » quant à Menkaura (Mencherès), qui fut, au double témoignage d'Hérodote et de Manéthon, le fondateur de la troisième pyramide, ce n'est pas son nom seulement, c'est son cercueil que l'on y a trouvé : «C'est, dit M. de Rougé, une des plus belles conquêtes dues à l'exploration des pyramides par le colonel Howard Wyse.»

M. de Rougé continue ainsi son histoire prise des monuments jusqu'à la sixième dynastie qu'un simple tombeau particulier, le tombeau d'Una, fonctionnaire sous trois rois de cette famille, nous fait connaître. On l'y voit étendant les conquêtes de l'Égypte au moins jusqu'à l'Arabie Pétrée, et commençant à pratiquer l'enlèvement des prisonniers en masse, système qui fournit aux Pharaons les bras dont ils se servaient pour leurs grands travaux. M. de Rougé aurait voulu ne s'en point tenir là, et joindre à l'histoire des souverains des études non moins nécessaires à l'intelligence de l'histoire intime d'un peuple :

«Je termine ce mémoire, dit-il, avec les principaux documents recueillis sur les six premières dynasties. Je devais consacrer un premier travail à la charpente matérielle de l'édifice : mais ce serait mal apprécier nos richesses que d'en faire seu-

[1] Toujours attentif à rendre hommage à qui de droit, il ajoute : «Ce fait capital, fruit des recherches obstinées du colonel Howard Wyse et de ses savants compagnons, est venu donner un corps palpable au témoignage de Manéthon.»

lement un usage aussi sommaire. La vie civile et politique, l'art et la religion, en un mot toutes les manifestations de la vie chez une grande nation, ont laissé sur ces monuments des traces éclatantes; elles méritent à leur tour d'occuper ces heures bénies que remplit et féconde l'ardente recherche du vrai. Je diffère néanmoins cette publication plus attrayante: je voudrais dans un second mémoire amener les séries pharaoniques jusqu'à la coupure profonde que marque dans l'histoire l'invasion des Pasteurs. Il sera temps alors de nous recueillir et de chercher à fixer les principaux traits de la physionomie du peuple égyptien, avant qu'elle ait pu s'altérer, soit par le mélange qu'amenèrent les invasions, soit par la voie plus séduisante des guerres extérieures et des conquêtes longtemps conservées. »

On voit quelle immense tâche il se réservait encore, et, grâce à une force d'application extraordinaire, il pouvait donner l'espoir qu'il y suffirait. Sans négliger ses devoirs administratifs, il savait mener de front ses leçons au Collége de France et ses travaux :

Ses leçons, dont quelques analyses ont été publiées pour 1865, 1869 et 1872, de son vivant et après lui[1]; et c'est en vue de ses auditeurs qu'il avait commencé à faire paraître en 1867 sa *Chrestomathie égyptienne, précédée d'un abrégé grammatical,* abrégé qui nous rendait, sous une forme plus réduite, la grammaire de Champollion rectifiée et à plusieurs

[1] *Études sur la chronologie égyptienne*, rédigées par M. F. Robiou, d'après les notes prises au cours professé au Collége de France par M. de Rougé (*Journal de l'instruction publique*, janvier et février 1866). — *Leçons de M. de Rougé, professées au Collége de France* (1869), *sur les rapports des Égyptiens avec les peuples de l'Asie antérieure, et sur les monuments de Tanis*, recueillies et publiées par F. Robiou (*Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne*, t. II, p. 264). — *Étude des monuments du massif de Karnak*, résumé des cours du Collége de France, professé par M. le vicomte de Rougé en 1872, rédigé par M. J. de Rougé (*ibid.* t. I, p. 131).

égards augmentée, selon les progrès accomplis par la science depuis trente-cinq années[1];

Ses travaux : et ce ne sont pas les moins importants que l'on retrouve dans cette dernière série. Il avait publié, dès 1860, dans la *Revue archéologique,* une étude sur le *Rituel funéraire,* recueil de textes sacrés que l'on trouve avec les momies, et que Champollion avait signalé sous ce nom comme d'une importance capitale pour l'étude de la religion des Égyptiens. Après en avoir traduit les titres de chapitres avec explication des vignettes, d'après le manuscrit de Turin, M. de Rougé en avait choisi un chapitre, le dix-septième, qu'il jugeait le principal du livre comme étant une sorte de catéchisme ou de formulaire d'initiation, et il en avait fait une version complète pour donner une idée plus précise du livre au lecteur. Il voulut faire plus pour le monde savant, et, en 1861, il entreprit d'en imprimer le texte entier : « Nous avons pensé, dit-il, que ce serait rendre un grand service à la science que de publier dans un format commode et peu dispendieux un exemplaire complet du *Livre funéraire* en écriture hiératique. » Mais cette phrase se lit en tête d'un avertissement publié dans les dimensions des plus beaux ouvrages sur l'Égypte! L'entreprise manqua par cet excès de magnificence. Le libraire, qui s'était sans doute moins inspiré des intentions exprimées par M. de Rougé que de l'émulation des grandes choses, n'a point dépassé en trois ans le quatrième fascicule, et l'ouvrage, depuis 1864, en est toujours là.

En 1863, M. de Rougé avait publié dans la *Revue archéologique* un article sur l'*Inscription historique du roi Pianchi-*

[1] *Chrestomathie égyptienne, choix de textes égyptiens, trancrits, traduits et accompagnés d'un Commentaire et précédés d'un Abrégé grammatical* (Paris, 1867). Le 1[er] fascicule est lithographié; les trois autres, imprimés avec grand luxe à l'Imprimerie nationale, l'un en 1868 sous les yeux de M. de Rougé, les deux derniers en 1875 et 1876, sous la direction de son fils.

Mériamon. Cette inscription, trouvée bien au delà des frontières de l'Égypte, au mont Barkal, il ne l'avait connue que par une copie sommaire, une sorte de croquis, pour ainsi dire, tracé par un Arabe et qui lui avait été communiqué en Égypte. « Le plus sage, dit-il lui-même, eût été de s'abstenir et d'attendre la vue du monument; mais Gebel-Barkal est bien éloigné du Caire, et d'un autre côté, rester inactif devant cent soixante lignes de textes historiques entièrement nouveaux, c'était un excès de prudence et de sang-froid dont je ne me suis pas senti capable. » Il se mit donc à l'œuvre: et, plus tard, quand le monument même fut rapporté au Caire, ses conjectures se trouvèrent presque entièrement vérifiées. Ce texte faisait retrouver au fond de la Nubie, au pied du mont Barkal, une dynastie, sans doute égyptienne d'origine, qui adorait les dieux thébains. Un de ses rois, Pianchi-Mériamon, qui, dès l'origine du récit, paraît dominer dans la Thébaïde, est appelé à faire la guerre à un des princes de la basse Égypte, Taf-necht-ta, prêtre de Neith et chef de Saïs, qui déjà a soumis tous les autres et menace la Thébaïde à son tour. L'inscription célèbre le triomphe du roi qui s'empare de Memphis, et la paix qu'il rend à l'Égypte par sa modération comme par ses victoires : inscription curieuse, non pas seulement par les lumières nouvelles qu'elle nous donne sur l'état de l'Égypte vers la fin de la vingt-troisième dynastie, mais parce qu'elle nous révèle les origines des deux dynasties suivantes : Bocchoris, roi unique de la vingt-quatrième dynastie, fils de Tnephacthès selon Diodore, pourrait bien avoir eu pour père ce Taf-necht-ta, le vaincu de Pianchi-Mériamon; et Sabacon, qui rend l'ascendant aux Éthiopiens en fondant la vingt-cinquième dynastie, châtiait, sans doute, ce qu'il regardait comme la révolte de Bocchoris, en le faisant périr dans les flammes.

En 1867, M. de Rougé publia un mémoire non moins

important pour les plus anciens rapports de l'Égypte, non plus seulement avec les peuples de l'Asie auxquels elle confinait, mais avec les peuples tant de la Libye que des autres rivages ou îles de la Méditerranée [1].

L'invasion principale, dont le récit est retracé sur le mur de Karnak que M. de Rougé a fait dégager, pour la plus grande partie, dans le cours de sa mission, se rapporte au règne de Merenptah, fils du grand Ramsès. On y voit, avec les Libyens, des peuples « appartenant aux régions de la mer » : Tyrrhéniens, Sardes, Sicules, anciens Grecs ou Pélasges sous le nom d'Achéens; et ce n'était pas seulement une invasion de pirates. Ils venaient avec femmes et enfants comme pour s'établir dans la région qu'ils auraient occupée.

Dans la même année, pour répondre à l'invitation du Ministre de l'instruction publique, qui voulait faire figurer à l'Exposition universelle les sciences et les lettres dans un tableau d'ensemble, il rédigea un *Exposé de l'état actuel des études égyptiennes,* rapport où il retrace de main de maître les résultats obtenus tant par les autres que par lui-même; et pour la lecture des textes, qui est la clef de tout le reste, il pouvait invoquer, en témoignage de la vérité des principes de Champollion et des progrès accomplis après lui, l'inscription bilingue de Canope tout récemment découverte : « Trente-sept lignes d'hiéroglyphes traduits par soixante-seize lignes de texte grec sans lacune; et pas un démenti donné ni à la méthode ni à ses applications partielles dans le cours de cette décisive épreuve [2]. »

Mais, comme Champollion, l'ardeur fiévreuse de son travail

[1] *Mémoire sur les attaques dirigées contre l'Égypte par les peuples de la Méditerranée vers le XIVe siècle avant notre ère.* Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et publié dans la *Revue archéologique*, juillet et août 1867, t. XVI, p. 35 et 81.

[2] *Exposé de l'état actuel des études égyptiennes*, 1867, p. 13.

en Égypte l'avait miné. Tant de textes précieux auxquels il n'avait que peu de mois à consacrer quand il eût fallu, pour les copier convenablement, la vie d'un homme! car tous n'étaient pas au grand jour, faciles à prendre par la photographie. Plusieurs se dérobaient au soleil, et il fallait passer «de longues heures à disputer un texte à des surfaces à moitié détruites par l'action du temps». A ces fatigues s'ajoutèrent bientôt d'autres peines. Nous arrivions aux catastrophes de l'Empire. M. de Rougé en fut profondément affecté, comme tout bon Français. Il dut en souffrir, je ne dis pas plus qu'un autre, mais à un autre titre encore, quand il voyait cette ruine et ces humiliations causées à la France par la politique aveugle du régime qui l'avait introduit dans la vie publique et élevé aux honneurs [1]. Sa santé, déjà ébranlée, ne tint pas à cette épreuve. Il chercha bien encore dans le travail des diversions à de si profondes angoisses. C'est en 1872 qu'il s'associe à la publication d'un grand recueil destiné à répandre le goût des études égyptiennes et assyriennes, études étroitement unies depuis qu'à la lecture des hiéroglyphes s'était joint le déchiffrement de l'écriture cunéiforme (*Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne*). Ce fut lui qui en rédigea la préface; et il y commençait un grand mémoire *sur quelques monuments de Tahraka*, ce roi de la vingt-cinquième dynastie qui marcha au secours d'Ézéchias contre Sennachérib et attira sur l'Égypte l'invasion des Assyriens [2]. Mais, dès le second fascicule du recueil, on y trouve.

[1] Avant d'entrer au Conseil d'État, M. de Rougé avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 21 janvier 1853; il fut promu au grade d'officier le 14 août 1862 et au grade de commandeur le 12 août 1868. Il se trouvait, dit-on, compris sur la liste des nouveaux sénateurs qui devaient être nommés au mois d'août 1870.

[2] Mémoire lu à l'Académie des inscriptions le 7 juin 1872. La première partie parut dans le premier fascicule du recueil cité; la deuxième dans le troisième fascicule, par les soins de son fils.

au lieu de la suite de son travail, la notice nécrologique que lui consacrait, avec un sentiment si profond de douleur, notre confrère M. de Saulcy! C'est le 27 décembre 1872 que l'Académie apprenait, par une lettre datée du 24, le mal terrible qui depuis moins de huit jours l'avait frappé, et le même jour il était mort!

M. de Rougé laissait après lui plus que de bons livres et de savants travaux, il laissait de grands exemples. Jamais on ne vit un amour plus désintéressé de la science. Né pour une vie de loisir, invité par tout ce qui l'entourait aux plaisirs du monde, il se donna tout entier à des études dont les difficultés étaient de nature à rebuter des hommes voués au travail par état. Jamais il n'y eut vocation plus manifeste; et, dès qu'elle se fut déclarée, il la justifia par des progrès aussi rapides que constants. Il le devait à son ardeur, à la sincérité de ses études et aux excellentes qualités de son esprit. Il ne voulait pas deviner, mais savoir. Il ne voulait pas arriver vite, mais arriver sûrement. C'est ce qu'il révéla, dès ses débuts, dans sa critique de l'ouvrage du chevalier Bunsen; puis dans ce premier exemple de travail personnel qu'il publia en 1849 sur l'*inscription du tombeau d'Ahmès*. Chrétien sincère, il se montrait assez assuré de la vérité du christianisme pour ne pas craindre que la science, qui cherche la vérité, pût jamais l'ébranler dans ses fondements. Cette histoire de l'Égypte, dont la haute antiquité avait fourni des arguments contre la Bible, il l'aborda sans crainte comme sans parti pris. Il remontait d'un pas ferme la succession des temps, sans rien céder à l'exagération, comme sans rien refuser aux prétentions légitimes, jusqu'à ces pyramides que le général Bonaparte rabaissait de mille ans et plus peut-être, quand il y prenait quarante siècles à témoin. Il voyait l'histoire de l'Égypte d'accord avec la Bible toutes les fois que

ses monuments pouvaient servir de contrôle à l'histoire sacrée : l'expédition de Tahraka, au temps d'Ézéchias, la prise de Jérusalem sous Roboam par Sésac, la persécution des Hébreux, à l'époque où le grand Ramsès fondait en Égypte la ville de son nom. Il ne voyait point pourquoi la Bible serait mise en contradiction avec l'histoire de l'Égypte là où la chronologie sacrée commence à faire défaut. Il avait le droit de sourire des objections faites autrefois aux livres saints : la loi gravée sur des tables de pierre au Sinaï ; le Pentateuque écrit au désert! — Le Sinaï ! mais la presqu'île du Sinaï contient des inscriptions gravées sur le rocher plusieurs siècles avant Moïse. Le Pentateuque écrit au désert! Et pourquoi pas? quand Moïse avait été élevé dans toutes les sciences des Égyptiens; quand il sortait d'Égypte où le papyrus n'était pas rare sans doute, ni le moyen de s'en servir inconnu : quand on a encore aujourd'hui, quand on peut voir aux bibliothèques ou aux musées de Paris, de Londres et de Berlin, des manuscrits antérieurs à l'époque où Moïse, selon son témoignage, écrivit le Pentateuque; quand le rouleau lié, signe du livre, figure comme objet commun parmi les hiéroglyphes du premier empire égyptien! Il ne s'émouvait donc pas de ces prétendues difficultés, et travaillait à étendre la science, n'en sentant que mieux, comme chrétien, tout le prix des lumières que la foi nous donne sur les questions où la science est forcée de s'arrêter. Il aspirait à la pleine possession de ces lumières dans une autre vie, et je ne puis mieux terminer cette notice d'un savant dont le plus haut mérite fut toujours la sincérité qu'en transcrivant une pensée qu'il consignait en 1863, au milieu de ses travaux, et que son fils a recueillie de ses papiers : « Les lumières de la science rayon-« nent de toutes parts, pénètrent les intelligences et trans-« forment pour ainsi dire l'homme en un être nouveau, et de « jour en jour plus complet. Cependant les mystères de la fin

« et du commencement de toutes choses, toujours inaccessibles
« à ses investigations, le rappellent invinciblement aux bornes
« de sa nature et à la dépendance qu'elle lui impose vis-à-vis
« de son auteur. Les plus grands côtés de l'être humain seront
« toujours obscurs pour notre seule raison. Si le développe-
« ment des sciences nous livre de plus en plus le domaine de
« l'homme, n'oublions jamais que la foi agrandit encore la
« carrière de nos pensées et qu'elle ouvre à nos contemplations
« tout le domaine de Dieu. »

M. Emmanuel de Rougé a été remplacé dans l'Académie, le 14 mars 1873, par M. Pavet de Courteille.

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES
OUVRAGES DE M. LE VICOMTE EMMANUEL DE ROUGÉ.

Examen de l'ouvrage du chevalier Bunsen : *La place de l'Égypte dans l'histoire de l'humanité. Annales de philosophie chrétienne*, 1846-1847, t. XIII, XIV, XV et XVI.

Lettre à M. Alfred Maury sur le dernier article inséré dans la *Revue archéologique* par M. Prisse. *Revue archéologique*, t. IV, 1847.

Deuxième lettre à M. Alfred Maury sur le Sésostris de la douzième dynastie de Manéthon. *Revue archéologique, ibid.*

Lettre à l'éditeur de la *Revue archéologique. Ibid.*

Lettre à M. de Saulcy sur les éléments de l'écriture démotique. *Revue archéologique*, t. V (1848).

Lettre à M. Leemans, directeur du musée d'antiquités des Pays-Bas, sur une stèle égyptienne de ce musée. *Revue archéol.*, t. VI (1849).

Introduction à la chronologie des Égyptiens, par Richard Lepsius. *Revue archéologique, ibid.*

Mémoire sur l'inscription du tombeau d'Ahmès, chef des nautoniers. *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, Savants étrangers, 1re série, t. III (1849).

Essai sur une stèle de la collection Passalacqua (lettre autographiée, 1849).

Notice des monuments exposés dans la galerie d'antiquités égyptiennes (salle du rez-de-chaussée). (1849. — 3e édition, 1872.)

Rapport adressé à M. le Directeur général des musées nationaux sur l'exploration scientifique des principales collections égyptiennes renfermées dans les divers musées publics de l'Europe. Extrait du *Moniteur universel* des 7 et 8 mars 1851.

Mémoire sur la statuette naophore du musée du Vatican, lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 18 mars 1851. *Revue archéologique*, t. VIII (1851).

Catalogue des signes hiéroglyphiques de l'Imprimerie nationale (1851).

Lettre insérée dans le mémoire de Lajard, intitulé : *Recherches sur le culte du cyprès pyramidal chez les peuples civilisés de l'antiquité. Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XX, 2e partie, p. 174 (1852).

Notice sur un manuscrit égyptien en écriture hiératique, écrit sous le règne de Mérienphtah, fils du grand Ramsès, vers le xve siècle avant l'ère chrétienne *Revue archéologique*, t. IX (1852).

Memoire sur quelques phénomènes célestes rapportés sur les monuments égyptiens, avec leur date dans l'année vague, lu à l'Académie des inscriptions, le 24 décembre 1851. (*Revue arch.*, *ibid.*)

Notice sommaire des monuments égyptiens exposés dans les galeries du Louvre, 1855, in-12 et in-8°.

Notice de quelques textes hiéroglyphiques nouveaux, publiés par M. Greene. *Athenæum français*, novembre et décembre 1855.

Sur les noms égyptiens des planètes. *Athenæum français*, mars 1856.

Le poëme de Pentaour, extrait d'un mémoire sur les campagnes de Ramsès II (Sésostris). Lu à la séance publique des cinq Académies, le 14 août 1856.

Lettre complémentaire à la suite d'un article de M. Biot sur l'astronomie égyptienne. *Journal des savants* (1857).

Étude sur une stèle égyptienne appartenant à la Bibliothèque impériale. *Journal asiatique*, septembre 1856, août 1857, juin et août 1858, 5e série, t. VIII, X, XI et XII. — Publiée à part en 1858.

Discours prononcé à l'ouverture du cours d'archéologie égyptienne au Collége de France, le 19 avril 1860.

Études sur le rituel funéraire des anciens Égyptiens. *Revue arch.*, nouvelle série, t. I (1860).

Notice de quelques fragments de l'inscription de Karnak, contenant

les annales du règne de Toutmès III, récemment découverte par M. Mariette. *Revue arch.,* nouvelle série, t. II (1860).

Rituel funéraire des anciens Égyptiens, texte complet en écriture hiératique, publié d'après les papyrus du musée du Louvre, et précédé d'une introduction à l'étude du rituel. Paris, B. Duprat, grand in-folio; 1re et 2e livraison, 1861; 3e et 4e, 1864.

Études sur divers monuments du règne de Toutmès III, découverts à Thèbes par M. Mariette. *Revue archéol.,* nouvelle série, t. IV (1861).

Note sur les résultats principaux des fouilles exécutées en Égypte par les ordres de S. A. le vice-roi. Lue dans la séance annuelle des cinq Académies, le 14 août 1861.

Inscription historique du roi Pianchi-Mériamon. *Revue archéol.,* nouvelle série, t. VIII (1863).

Rapport sur la mission accomplie en Égypte par le vicomte de Rougé. Extrait du *Moniteur universel* du 30 mai 1864.

Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties. *Mém. de l'Acad. des inscript.,* t. XXV, 2e partie (1864-1865).

Études sur la chronologie égyptienne (rédigée par M. F. Robiou, d'après les notes prises au cours professé au Collège de France par M. de Rougé). *Journal de l'instruction publique* (janvier et février 1866).

Exposé de l'état actuel des études égyptiennes (1867).

Album photographique de la mission remplie en Égypte par M. le vicomte de Rougé, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, accompagné de M. le vicomte de Banville et de M. Jacques de Rougé, attachés à sa mission (1867).

Chrestomathie égyptienne, ou choix des textes égyptiens transcrits, traduits et accompagnés d'un commentaire perpétuel et précédés d'un abrégé grammatical. 1er fascicule, lithographié (1867); 2e fascicule, imprimé à l'Imprimerie impériale par les soins de M. de Rougé (1868). Les deux derniers fascicules ont été publiés après sa mort par son fils, M. le vicomte Jacques de Rougé (1875 et 1876).

Extrait d'un mémoire sur les attaques dirigées contre l'Égypte par les peuples de la Méditerranée vers le XIVe siècle avant notre ère. *Revue archéologique,* nouvelle série, t. XVI (1867).

Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes, grand in-quarto, 1870. — M. de Rougé, qui en était un des fondateurs, y publia une traduction nouvelle du poëme de Pentaour.

Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne, grand in-quarto.

1872. — M. de Rougé, qui faisait partie du conseil de rédaction, en rédigea l'avertissement.

Études sur quelques monuments du règne de Tahraka. Lues à l'Académie des inscriptions le 7 juin 1872. *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne,* 1er fascicule.

Études des monuments du massif de Karnak. Cours professé au Collége de France en 1872; publié par M. Jacques de Rougé.

Mémoire sur l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien, par M. le vicomte Emmanuel de Rougé; publié par les soins de M. le vicomte Jacques de Rougé (1874).

M. de Rougé a pris part, en outre, à la rédaction du recueil publié à Leipzig sous le titre de: *Zeitschrift für Ægyptische Sprache und Alterthumskunde.* Il y a mis, en 1864, deux courtes notices; en 1865, deux articles sur le nouveau système proposé par M. Brugsch touchant l'interprétation du calendrier égyptien; en 1866, la suite du même travail, une note sur la transcription des hiéroglyphes, une autre note sur une double date indiquée par M. Brugsch. (Voyez la notice de M. le vicomte de Rougé dans le *Polybiblion,* janvier 1873.)

LA CHANSON

DU

PÈLERINAGE DE CHARLEMAGNE,

PAR. M. GASTON PARIS,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Messieurs.

Parmi les chansons de geste (c'est-à-dire les poëmes épiques) que nous a laissées le moyen âge, la plus courte et la plus singulière est celle qui raconte le pèlerinage de Charlemagne en Orient. Un seul manuscrit, écrit en Angleterre au XIIIe siècle par un copiste qui savait à peine le français et qui a cruellement maltraité son texte, nous l'a conservée; mais elle a eu, comme beaucoup d'autres productions de

notre vieille épopée, un grand succès à l'étranger, et nous en possédons deux traductions anciennes, faites toutes deux au XIIIe siècle, l'une en Norwége, l'autre dans le pays de Galles. En France, elle a été *renouvelée* à la même époque, comme il arriva à toutes les vieilles chansons qu'on ne voulait pas laisser perdre, et elle a formé le début d'un long poëme aujourd'hui perdu, au moins sous sa première forme, car on en fit, au XIVe siècle, deux versions en prose qui nous sont arrivées en manuscrit; l'une d'elles a même été imprimée à la fin du XVe siècle, sous le titre de *Galien le réthoré,* et aujourd'hui encore les presses populaires en tirent à des milliers d'exemplaires un texte devenu inintelligible à force de fautes d'impression.

Voici le sujet de cette curieuse composition, dont je veux essayer de déterminer le caractère, la date et la patrie.

Un jour, Charlemagne est à l'abbaye de Saint-Denis; il a mis sa couronne sur sa tête, son épée à son côté; il se promène devant ses barons. « Dame, s'écrie-t-il en s'arrêtant devant la reine qui le regarde, croyez-vous qu'il y ait un homme sous le ciel qui sache mieux porter couronne et glaive? » La reine répond imprudemment : « Il ne faut pas se vanter trop, empereur. Je connais un roi plus imposant encore et plus gracieux. » A ces mots, Charles est rempli de honte et de colère; il oblige sa femme à lui nommer ce rival prétendu et jure qu'il ira le visiter avec ses bons chevaliers : si la reine a dit vrai, c'est bien; si elle a menti, il lui fera trancher la tête au retour. Elle a beau se défendre, il lui faut nommer le roi Hugon, empereur de Grèce et de Constantinople. — Charles convoque tous ses barons et leur annonce qu'il veut aller à Jérusalem adorer le saint sépulcre et en même temps voir un roi dont on lui a parlé. — Les douze pairs déclarent qu'ils le suivront; quatre-vingt mille hommes se joignent à eux. Ils prennent l'écharpe, — c'est-à-dire la

besace, — et le bourdon à l'abbaye de Saint-Denis, et se mettent en marche. Après avoir traversé la Bourgogne, la Lorraine, la Bavière, toute l'Italie et la Grèce, ils arrivent à Jérusalem. Le patriarche les reçoit à merveille et leur donne, au départ, des reliques admirables, entre autres la couronne d'épines, un des saints clous, le saint suaire, la chemise de la Vierge et le bras sur lequel le saint vieillard Siméon porta l'enfant Jésus. — Après avoir été cueillir à Jéricho les palmes qu'ils rapporteront en France, les Français se remettent en marche et, traversant la Syrie et l'Asie Mineure, arrivent à Constantinople. Le roi Hugon les accueille avec un faste vraiment digne de l'Orient et les émerveille par les splendeurs fantastiques de son palais. Après un souper magnifique, où on mange de tous les mets les plus délicieux, — des cerfs, des sangliers, des grues, des oies sauvages et des paons roulés dans le poivre, — où on boit du vin et du *claré* pendant que les jongleurs font retentir la *vielle* et la *rote*, Hugon mène Charlemagne et les douze pairs dans la chambre qui leur est destinée : douze lits sont rangés tout autour d'un treizième, plus riche que tous les autres. — Les Français se couchent : ils sont joyeux, ils ont bu des vins ; Charlemagne leur propose de *gaber* avant de s'endormir. *Gaber,* c'est se livrer à des gasconnades où l'un cherche à dépasser l'autre. La proposition est acceptée, et les hôtes de Hugon s'en donnent à qui mieux mieux. Malheureusement le roi grec, méfiant et *sage,* a fait cacher un espion dans le gros pilier qui soutient la voûte de la salle ; cet espion écoute les *gabs,* et il prend au sérieux toutes les terribles choses que les Français se vantent de faire. « Qu'on m'amène, dit Charlemagne, le meilleur chevalier du roi Hugon, qu'il ait deux hauberts sur le corps, deux heaumes sur la tête, qu'il monte sur un fort cheval ; je prendrai une épée et je lui assènerai un tel coup sur la tête, que je fendrai les heaumes, les hauberts, le chevalier, la selle et le cheval.

et la lame entrera en terre plus d'un pied. — Que le roi Hugon me prête son cor, dit Roland : je sortirai de la ville et je soufflerai d'une telle haleine, que toutes les portes de la cité en perdront leurs gonds; si le roi se montre, je le ferai tourner si fort, qu'il en perdra son manteau d'hermine et que ses moustaches en seront brûlées. — Vous voyez, dit Oger de Danemark, ce pilier qui soutient tout le palais? Demain au matin, je l'étreindrai et le secouerai si rudement, que le palais s'écroulera. Gare à ceux qui n'en seront pas sortis à temps! — J'ai un chapeau merveilleux, dit Aïmer, fait de la peau d'un poisson marin, et qui rend invisible; je le mettrai sur ma tête, et demain, quand le roi sera à son dîner, je mangerai son poisson et boirai son vin, et je lui heurterai la tête sur la table; il s'en prendra à ses hommes, et on verra de belles querelles. » Les autres pairs assurent aussi qu'ils feront des choses extraordinaires; le *gab* d'Olivier, qui s'est épris d'un subit amour pour la fille du roi Hugon, ne saurait être rapporté. Quand les comtes ont fini de *gaber,* ils s'endorment. L'espion court au roi et lui rapporte en toute épouvante les effrayantes vanteries des Français. Hugon entre en une grande fureur; au matin, quand Charles et les pairs arrivent à l'église, il les apostrophe avec véhémence : « Vous vous êtes moqués de moi, leur dit-il, vous m'avez outragé et menacé. Eh bien! si vous n'accomplissez pas vos *gabs* comme vous l'avez dit, je vous trancherai la tête. » L'empereur et les pairs sont interdits. « Sire, dit Charlemagne, c'est l'usage des Français de *gaber* avant de dormir; vous nous aviez donné hier de forts bons vins à boire; si nous avons dit des folies, nous n'en sommes guère responsables. Laissez-moi me conseiller avec mes barons. » — Les pairs se rassemblent autour de lui dans une chapelle. « Il paraît, dit l'empereur, que nous avions bu hier trop de vin et de *claré*, et que nous avons dit des choses qu'il aurait mieux valu ne pas dire. Prions Dieu de nous tirer

de peine.» Il fait apporter les reliques que lui a données le patriarche; tous se mettent à genoux et prient avec ardeur. Soudain paraît un ange envoyé par Dieu : « Ne crains rien, Charles. Vous avez eu tort, toi et les pairs, de *gaber* hier comme vous l'avez fait; n'y revenez plus. Mais va, fais commencer quand on voudra; tous les *gabs* seront accomplis.» Les Français se relèvent joyeux et vont trouver le roi Hugon dans son palais. « Sire, dit Charlemagne, vous vous êtes conduit avec nous d'une manière qu'en plus d'un pays on taxerait de trahison. Vous nous avez fait épier dans la chambre où vous nous hébergiez, et vous avez entendu les *gabs* que nous avons faits. Nous étions quelque peu ivres, et nous ne savons plus ce que nous avons dit; mais allez, choisissez ceux que vous voudrez : nous sommes prêts à les accomplir.» Le roi choisit d'abord, on ne peut plus singulièrement, le *gab* d'Olivier, et il est stupéfait, le lendemain, d'apprendre qu'il a été exécuté. On passe ensuite à Guillaume d'Orange, qui s'était vanté de prendre une boule énorme et de la lancer contre le mur du palais de façon à en abattre plus de quarante toises : il défuble ses peaux de *bièvre* brun, prend d'une main cette boule que trente hommes ordinaires n'auraient pu remuer; il la laisse aller et renverse, en effet, plus de quarante toises du mur. « Par foi! s'écrie le roi Hugon, ces gens sont des enchanteurs; mais voyons les autres. Bernard de Brusbant s'est vanté qu'il ferait sortir de son lit le grand fleuve qu'on entend d'ici bruire dans la vallée, qu'il le ferait entrer dans la ville et tout inonder, que moi-même je m'enfuirais sur ma plus haute tour et n'en pourrais descendre qu'à son commandement. Qu'il le fasse.» Bernard court au fleuve, le signe, et l'eau sort aussitôt de son lit, remplit les champs, inonde la ville; tous s'enfuient, Hugon monte en sa plus haute tour; il se lamente, il promet à Charlemagne, s'il le délivre, de lui faire hommage et de lui donner tout son trésor. Charles prie

Jésus, et l'eau sort de la cité et rentre dans son canal. Le roi Hugon descend de sa tour et s'incline devant Charlemagne. « Eh bien! lui dit l'empereur, en voulez-vous encore, des *gabs?* — J'en ai assez, répond Hugon. Je reconnais que Dieu vous aime; je veux être votre vassal, et mon grand trésor est à vous; je le ferai conduire en France. — Je n'en veux pas un denier, dit Charles; mais j'ai une chose à vous demander. Faisons aujourd'hui une grande fête, et portons l'un et l'autre nos couronnes d'or. — Volontiers, dit Hugon; nous ferons une procession solennelle. » Charlemagne et Hugon marchent côte à côte, leurs grandes couronnes d'or sur la tête; Charles est plus grand d'un pied et de quatre pouces. Les Français les regardent, et tous disent: « Madame la reine a dit folie; nul ne peut se comparer à Charlemagne; en quelque pays que nous venions, nous aurons toujours l'avantage. » Après un dîner somptueux, Charles prend congé. Ils traversent les pays étranges et arrivent à Paris. L'empereur va à Saint-Denis et dépose sur l'autel le clou et la couronne d'épines. La reine l'attendait là: elle tombe à ses pieds en lui demandant pardon; il la relève et lui pardonne pour l'amour du saint sépulcre, qu'il a eu la joie d'adorer.

Les critiques modernes ont été frappés de l'étrange disparate qui existe entre les diverses parties de ce poëme. Elle ne se fait nulle part mieux sentir que dans les traits dont le poëte a peint Charlemagne. Ils sont en partie conformes à la plus noble et à la plus ancienne tradition, en partie, au moins suivant notre manière de voir, absolument opposés. Le pas qui sépare le sublime du ridicule n'existe point pour le Charlemagne du *Pèlerinage;* il a un pied dans l'un et un pied dans l'autre. Notre vieille poésie héroïque n'a rien trouvé de plus beau, pour représenter la majesté presque sainte de Charles et de ses pairs, que la scène de l'église de Jérusalem, où ils prennent la place de Jésus et de ses douze apôtres; rien ne

symbolise avec autant de grandeur et de naïveté le rôle prêté par l'admiration populaire à celui qui devait plus tard être appelé saint Charlemagne. Charles est entouré du respect et de l'admiration des siens; le seul roi du monde auquel on ose le comparer se trouve, à l'épreuve, inférieur à lui en tous points; non moins pieux que puissant, courageux et sage, il construit à Jérusalem une église pour les Latins, rapporte en France des reliques inappréciables et reçoit des messages de Dieu même, qui fait des miracles en sa faveur. Mais d'autres traits font avec ceux-là un contraste qui nous paraît choquant. Au début du poëme, nous voyons le grand empereur se pavaner devant toute sa cour avec sa couronne sur la tête et solliciter l'admiration de sa femme; comme elle déclare connaître un roi auquel sa couronne sied mieux encore, il part pour aller se mesurer avec ce concurrent, jurant que si la reine n'a pas dit vrai, il lui tranchera la tête au retour. Les merveilles du palais de Constantinople n'ébahissent pas moins l'empereur que ses compagnons; quand la grande salle se met à tourner au souffle du vent, il tombe par terre comme les autres, se cache le visage de son manteau et dit au roi Hugon: «Sire, cela va-t-il durer longtemps?» Enfin, le soir, au souper, il boit aussi largement que les douze pairs, leur donne ensuite l'exemple des *gabs*, et n'éprouve le lendemain aucune honte à alléguer l'ivresse pour excuse. — Ces traits, peu conformes à la gravité épique, ont fait regarder notre poëme comme une parodie et même comme une satire des chansons de geste; on a été jusqu'à l'attribuer à un clerc qui aurait voulu jeter du ridicule sur la poésie vulgaire. Cette opinion n'est pas soutenable en présence de l'allure toute populaire du style et du récit. Le poëme n'est pas non plus une parodie: les parties sévères et nobles qu'on y remarque excluent cette hypothèse. La disparate tient simplement aux deux sources différentes auxquelles l'auteur a puisé: le voyage à Constantinople et la

scène des *gabs* sont un vieux conte fort plaisant, dont nous retrouvons plusieurs traits dans l'ancienne poésie germanique aussi bien que dans la littérature orientale; l'idée d'un pèlerinage de Charlemagne en Terre Sainte était courante sous diverses formes dès le x[e] siècle; enfin, la tradition grandiose du Charlemagne épique s'était de bonne heure constituée et exprimée dans des œuvres comme la chanson de Roland. Notre poëte ne s'est pas soucié de l'opposition intime qui existait entre ces diverses *matières;* même dans la partie comique de son poëme, il n'a pas eu l'intention de bafouer le grand empereur et de discréditer l'épopée nationale. Il ne lui semblait pas aussi ridicule qu'à nous que Charlemagne eût la prétention d'être le plus gracieux porte-couronne de son temps, ni qu'il voulût couper le cou à sa femme parce qu'elle avait révoqué en doute cette supériorité; il ne trouvait nullement dégradant pour l'empereur de s'enivrer à la table de son hôte et de *gaber* à cœur joie avant de s'endormir: l'essentiel pour l'honneur de la France et de son chef, c'était que le roi de Paris fût vraiment plus majestueux et plus puissant que le roi de Constantinople, et que, par la protection divine, les *gabs* les plus aventureux fussent accomplis. Il en est, dans ce poëme, de l'admiration pour Charlemagne comme du sentiment religieux, si différent de celui que nous concevons. Le dénouement miraculeux de l'aventure, l'intervention de la puissance divine dans l'exécution de certains *gabs*, ont paru, au point de vue chrétien, justement révoltants. Mais ni le poëte, ni ses contemporains, ni ceux qui ont plus tard ou traduit ou imité son spirituel ouvrage, n'ont pris les choses tellement au sérieux: Dieu aime tant Charlemagne et les Français, qu'il les tire même des embarras les plus mérités et les moins édifiants; voilà ce qui réjouissait nos pères et ce dont l'équivalent flatterait encore l'amour-propre national. Il faut cependant reconnaître que l'attribution à

Charlemagne de semblables gaietés indique un milieu différent de celui où s'est développée la grande poésie épique : l'auteur du *Roland* aurait secoué la tête à ces badinages hardis. Nous verrons, en effet, que la chanson du *Pèlerinage* s'adresse à un public autre que celui des grands poëmes nationaux; au lieu de s'appuyer sur une tradition héroïque antérieure, elle n'est qu'une création de la fantaisie d'un poëte qui a réuni les éléments disparates, et qui s'est proposé de faire rire autant que d'intéresser et même d'édifier. Seulement, et c'est là ce qu'il faut bien retenir, il a voulu faire rire, non aux dépens de Charlemagne ou de la poésie épique, mais bien aux dépens de Hugon, c'est-à-dire, en général, de ceux qui prétendraient être plus puissants, plus magnifiques ou plus malins que les Français. Par l'esprit qui l'anime, mélange de bonhomie et de fanfaronnade, par la malice naïve de son style, par plus d'un trait de détail, le *Pèlerinage* rappelle, à quatre siècles de distance, le charmant roman de *Jean de Paris*.

Pour rechercher la date du poëme, nous avons surtout à examiner les rapports qu'on peut y découvrir avec les croisades. S'il leur est postérieur, il sera bien invraisemblable qu'il n'ait pas gardé quelque trace de l'immense impression que firent ces grands événements. Après l'enthousiasme, unique dans les annales de l'humanité, qui arracha de l'Occident plus d'un million d'hommes pour les jeter, à travers mille dangers, jusque sur les rives du Jourdain, après les sanglantes batailles livrées aux Turcs et aux Arabes, après le siége d'Antioche et la prise de Jérusalem, il devint impossible à l'imagination de se représenter Charlemagne, dans son expédition en Terre Sainte, autrement que comme on avait vu Godefroi de Bouillon. Or, on ne trouve rien de pareil dans notre poëme; Charles et ses pairs ne sont pas des croisés, mais de simples pèlerins. Ils ne portent pas de croix sur leurs

vêtements : ce signe, devenu indispensable depuis 1096, est encore inconnu au poëte. Mais ce qui est le plus frappant, c'est le caractère absolument pacifique de leur expédition. Le poëte nous dit expressément, en nous décrivant l'équipement de l'empereur et des Français : « Ils n'ont ni écus, ni lances, ni tranchantes épées, mais des bâtons de frêne ferrés et des besaces pendues au cou. » C'est parce que les douze pairs sont désarmés, qu'ils se trouvent si penauds devant les menaces du roi Hugon : on pense bien qu'il n'y aurait pas besoin de miracle pour défendre Charlemagne, Oger, Olivier et Roland, s'ils avaient à leur côté Joyeuse, Courtain, Hauteclère et Durandal. Ce ne sont pas seulement les armes qui manquent à ces guerriers devenus pèlerins : ils ont changé leurs destriers de guerre contre de paisibles mulets. Or nous trouvons dans cet équipement la représentation fidèle de ce qu'étaient les pèlerinages en Terre Sainte avant les croisades. L'Église regardait ces voyages comme absolument pacifiques, et, avant le concile de Clermont, il était expressément interdit aux pèlerins de porter aucune arme. L'humilité devait aussi présider à ces pieux voyages, ordonnés le plus souvent comme pénitence; on permettait aux plus grands seigneurs le mulet comme monture; mais la plupart des pèlerins se contentaient du bâton ferré, auquel ils donnaient, par plaisanterie, le nom de « bourdon », qui signifie proprement « mulet ». L'idée de disputer par les armes aux infidèles le tombeau du Seigneur est encore si peu entrée dans les esprits, à l'époque de notre poëme, que, le patriarche de Jérusalem invitant Charlemagne à combattre les Sarrasins, celui-ci lui promet d'aller les attaquer. . . en Espagne, — ce qu'il fit plus tard comme il l'avait dit, ajoute le poëte.

Les pèlerinages en Terre Sainte, qui préparèrent et amenèrent les croisades, mais qui en sont profondément distincts, furent, au XIe siècle, extrêmement importants et nombreux.

Sans parler des voyageurs isolés, des troupes de plusieurs centaines, de plusieurs milliers d'hommes, quittaient la France, l'Angleterre ou l'Allemagne pour aller adorer le saint sépulcre. Ce sont leurs récits qui ont propagé en Europe la croyance à un pèlerinage de Charlemagne : n'étaient-ils pas reçus, à Jérusalem, dans l'hospice qu'il avait fondé pour eux, près de l'église Sainte-Marie-Latine, construite par lui? Il fallait donc qu'il fût venu dans la ville sainte, et, sur ce thème accepté, on broda des variations très-diverses. L'auteur de notre poëme s'est certainement inspiré de ces récits des pèlerins; c'est sur le modèle de leurs expéditions qu'il a représenté celle de Charlemagne, et c'est d'après eux qu'il a inséré dans son poëme les curieux renseignements qu'il contient sur Constantinople, sur Jérusalem, et sur l'itinéraire suivi pour se rendre de France à la seconde de ces villes et de la seconde à la première.

Notre poëte a peint Constantinople telle que la concevait l'imagination populaire, enflammée par les récits des voyageurs. De loin, on voit resplendir les clochers, les dômes, les aigles d'or de la ville; à plus d'une lieue, elle est environnée de jardins plantés de pins et de lauriers, où peuvent s'asseoir et se divertir sur les gazons fleuris vingt mille chevaliers et leurs belles « amies », tous magnifiquement vêtus. Au milieu d'eux le roi Hugon, assis sur un siége d'or merveilleusement garni et porté par des mulets, dirige dans le champ les bœufs qui traînent sa charrue d'or. Dans le palais, tous les meubles sont en or; les murs, encadrés d'azur, sont recouverts de peintures qui représentent toutes les bêtes de la terre, tous les oiseaux du ciel, tous les poissons et les reptiles des eaux. La voûte est supportée par un pilier d'argent niellé; tout autour se dressent cent colonnes de marbre niellé d'or; devant chacune d'elles sont deux enfants de bronze qui semblent vivre et se regardent en souriant; dans leur bouche ils tien-

nent un cor d'ivoire : quand la brise s'élève de la mer, la salle se met à tourner sur elle-même; les cors d'ivoire sonnent doucement, « l'un haut et l'autre clair; » en les entendant on croit ouïr la voix des anges en paradis. Ces récits, qui paraissent fantastiques, sont presque au-dessous des magnificences qui s'étalaient réellement aux yeux des *Francs* stupéfaits, dans le palais impérial de Byzance. Qu'on se rappelle les descriptions laissées par les historiens de la salle d'or ou *Chrysotriclinium* : « C'était, dit M. de Lasteyrie, une grande salle octogone, à huit absides, où l'or ruisselait de toutes parts. . . Dans le fond s'élevait une grande croix ornée de pierreries et, tout à l'entour, des arbres d'or, sous le feuillage desquels s'abritait une foule d'oiseaux émaillés et décorés de pierres fines, qui, par un ingénieux mécanisme, voltigeaient de branche en branche *et chantaient au naturel*..... En même temps se faisaient entendre les orgues placées à l'autre extrémité de la salle. » Ces oiseaux qui chantent sur des arbres d'or, ces orgues où le vent des soufflets fait passer de suaves accords, n'ont-ils pas visiblement servi de thème à la description de notre poëte? Ces merveilles puériles furent exécutées au IXe siècle; elles durent subsister jusqu'à la prise de Constantinople par les Français. Mais il serait singulier qu'un poëme fait après les croisades ne contînt pas sur, et plus particulièrement contre les Grecs, quelque trait plus spécial et plus méprisant. Depuis les difficultés qu'amenèrent naturellement ces expéditions, il y eut entre les Grecs et les Francs une méfiance et une haine à peu près constantes, qui se font jour dans un grand nombre de productions littéraires du XIIe siècle et qui aboutirent finalement à la catastrophe de 1204. Ici, rien de pareil. Le poëte admire naïvement les splendeurs byzantines; toutefois, il a soin de donner finalement le beau rôle aux Français. Depuis l'époque où l'empire d'Occident, restauré par Charlemagne, et l'empire d'Orient entrèrent en relations, les deux peuples se

complurent à inventer ou à modifier des récits dans lesquels ils s'attribuaient respectivement la supériorité l'un sur l'autre. C'est ainsi que le moine de Saint-Gall, à la fin du IXe siècle, en répétant un conte assez piquant rapporté de Byzance en France par un ambassadeur de Charlemagne, y attribue le principal rôle à cet ambassadeur lui-même, et ajoute avec complaisance : « Voilà comment ce Franc subtil triompha de la Grèce orgueilleuse. » Nous avons, dans notre poëme, quelque chose d'analogue. Au milieu des splendeurs pacifiques de la cour de Constantinople, Charles et ses pairs semblent un peu grossiers : leur ébahissement à la vue des merveilles de la salle tournante amuse les Byzantins; ils s'enivrent au souper royal et se livrent, le soir, à des gaietés assez déplacées ; mais, grâce à la protection divine, ils jettent à leur tour leurs hôtes dans la stupeur par les prodiges qu'ils accomplissent, et, quand les deux rois se promènent côte à côte,

Charlemaines fut graindre plein piet et quatre polz.

C'est la revanche que prennent sur le faste et la science des Grecs la force, l'adresse des Francs, et surtout l'amitié toute particulière que Dieu a pour eux. Les sentiments et les descriptions de cette partie du poëme peuvent, on le voit, parfaitement convenir au XIe siècle.

Il en est de même, si je ne me trompe, des notions qu'on y trouve sur Jérusalem. Ces notions paraissent trop vagues et trop incohérentes pour appartenir à l'époque où Jérusalem, devenue ville française, fut assez exactement connue; d'autre part, elles contiennent des renseignements singulièrement précis, que l'auteur a dû puiser dans les récits de quelque pèlerin de ses amis, mais qu'il a bizarrement mêlés l'un avec l'autre. C'est peut-être de l'église du Saint-Sépulcre qu'il a voulu parler en appelant simplement « le moutier » l'église qu'il fait admirer à Charlemagne : « L'empereur se réjouit de

cette grandeur et de cette beauté; il contemple le moutier, couvert de peintures aux riches couleurs, de martyrs, de vierges, de la sainte majesté du Très-Haut; il y voit les phases de la lune, les dates des fêtes annuelles et les fonts baptismaux, où est représentée la mer peuplée de poissons.» On reconnaît là l'impression produite par une riche église byzantine, ornée de peintures et de mosaïques : au fond, le Père Éternel; sur les deux côtés, de longues processions de saints et de saintes. Mais le poëte y a rapporté deux souvenirs qui appartiennent à de tout autres lieux. «Là, dit-il, il y a un autel de Sainte-Patenôtre.» C'était une église située hors de la ville, sur le mont des Oliviers, qui s'appelait Sainte-Pantenôtre, comme nous l'apprend, entre autres textes, la précieuse description de Jérusalem écrite en français au XIIe siècle : «Sur le tor de cele voie, a main destre, avoit un mostier c'on apeloit Sainte Paternostre : la dist on que Jesucris fist la paternostre et l'ensegna a ses apostres.» L'attribution et l'église existaient avant les croisades, comme le prouvent d'autres documents. Le lieu ainsi désigné était celui où une tradition plus ancienne voulait que Jésus, dans la nuit de son arrestation, eût prié et enseigné ses disciples; ce lieu devint plus tard, par une confusion fort explicable, celui où il avait appris à ses disciples l'oraison dominicale : les mots *locus orationis dominicæ, locus ubi Dominus discipulos docuit,* suggéraient pour ainsi dire d'eux-mêmes cette méprise. — Notre poëte ne s'en tient pas là : dans cette même église, où a été pour la première fois prononcée la prière par excellence, «Dieu», suivant lui, «a chanté la messe et les apôtres aussi; leurs douze chaires y sont toutes encore; au milieu, la treizième, bien scellée et close.» Ce souvenir se rapporte évidemment à l'église appelée *Sainte-Sion,* que l'on considéra de bonne heure comme occupant la place du Cénacle, où Jésus, en partageant le pain et le vin, avait institué le sacrement de l'Eucharistie. Pour le poëte po-

pulaire, la Cène devient tout naturellement la première messe, célébrée par Dieu lui-même; en ce qui regarde les apôtres, un pèlerin du VIe siècle, saint Antonin de Plaisance, va déjà presque aussi loin que lui; parmi les reliques merveilleuses qu'il vit dans cette même église du Cénacle, il cite le calice «avec lequel, après la résurrection du Seigneur, les apôtres célébrèrent la messe». Une peinture, qui existait au moins depuis le commencement du XIIe siècle et qui était sans doute antérieure, représentait dans l'abside le Seigneur assis au milieu des douze Apôtres. C'est là probablement le point de départ de la description de notre poëme. L'auteur a su tirer de ces souvenirs à la fois précis et confus un merveilleux parti, que lui suggérait le rapprochement qui s'offrait à son esprit, comme à beaucoup d'autres alors, entre Charlemagne entouré de ses douze pairs et Jésus-Christ entouré de ses douze apôtres. «Charles, dit-il, entra dans l'église le cœur rempli de joie; dès qu'il vit la *chaire* du Seigneur, il marcha droit vers elle. Il s'y assit et se reposa quelque temps; à ses côtés, autour de lui, les douze pairs : avant eux, aucun homme n'avait osé s'asseoir sur ces siéges, aucun ne s'y est assis depuis. Charles admirait la splendeur de l'église; il avait levé son fier visage. Un juif, qui l'avait suivi de loin, entra dans l'église; il vit l'empereur et se prit à trembler : le regard de Charles était si imposant, qu'il ne put le soutenir; il faillit tomber à la renverse, et s'enfuyant vers le palais du patriarche, il en monta d'un élan tous les degrés de marbre : «Seigneur, dit-il, allez à l'église, préparez les fonts; je veux me faire baptiser aujourd'hui même. Je viens de voir entrer dans ce moutier douze comtes, avec eux le treizième; jamais je ne vis leurs pareils. Je vous le dis, c'est Dieu lui-même, lui et les douze Apôtres; ils viennent vous visiter.»

Bien reçu par le patriarche, l'empereur séjourne quatre mois à Jérusalem et y laisse des marques de sa munificence :

«Le roi mène grand train avec les douze pairs, la chère compagnie; il est riche, il n'épargne rien. Il bâtit une église en l'honneur de sainte Marie; on l'appelle, dans le pays, *Latinie*, parce que de toute la ville y viennent les gens parlant les langues les plus diverses. C'est là qu'ils vendent leurs étoffes, leurs toiles, leurs soieries, le *costus*, la cannelle, le poivre, les riches épices et les herbes salutaires; mais Dieu est au ciel qui un jour en tirera vengeance.» L'exactitude de ce curieux passage est frappante. Aujourd'hui encore, c'est près de l'emplacement où s'élevaient l'église et l'hospice de Charlemagne que se tient le marché où, comme alors, on vend les épices et les riches soieries. Il en était ainsi dès le IXe siècle, au rapport de Bernard le Pèlerin; il en était ainsi bien avant. «Dans l'immuable Orient, où rien ne change, dit M. de Vogüé, les mêmes emplacements conservent les mêmes destinations... Le marché du IXe siècle, comme l'*agora* du temps de Constantin, comme le *change* et les *eschoppes* des croisades, était à l'endroit où se trouve maintenant le bazar; l'hôpital latin du IXe siècle était donc probablement sur l'emplacement où nous trouvons plus tard l'église Sainte-Marie-Latine.» — On voit avec quelle précision notre poëte avait retenu certains détails du récit que lui avait fait quelque *paumier* de ses amis. Mais il tombe en même temps dans une singulière confusion. Il semble croire que le marché en question occupe la place même de l'église bâtie par Charlemagne, et s'indignant de cette profanation, il s'écrie : «Dieu est au ciel qui en tirera vengeance quelque jour.» Ce vers est extrêmement précieux, parce que c'est le seul où le poëte, quittant le ton du récit, parle en son propre nom et exprime ses sentiments sur un état de choses contemporain. Il est clair que cette menace s'adresse à ceux qui occupaient Jérusalem au temps de l'auteur, c'est-à-dire aux musulmans; elle n'aurait eu aucun sens à une époque où la ville sainte aurait appartenu aux chré-

tiens, et d'ailleurs le poëte n'aurait pu alors puiser dans des récits mal compris l'erreur que je viens de signaler et la colère qu'elle lui inspire. Le marché attenant à l'hospice et à l'église de Sainte-Marie-Latine était si peu une profanation de la fondation de Charlemagne, que l'hospice, au IXe siècle, touchait un droit de ceux qui y exposaient leurs marchandises. Ce droit, octroyé sans doute à Charlemagne par la gracieuseté de Haroun-al-Raschid, avait certainement cessé d'être perçu au XIe siècle; les maîtres de l'hospice s'en plaignaient sans doute, les pèlerins pâtissaient de la diminution des revenus de l'hospice, et nous trouvons dans le vers en question un écho de leurs récriminations mal comprises.

Nous remarquons le même mélange d'exactitude singulière, d'incohérence et de confusion dans l'itinéraire que le poëte fait suivre à ses héros; mais, ici, les difficultés sont rendues inextricables par l'évidente altération du texte. J'ai dû, pour présenter dans mon analyse quelque chose de suivi, restituer, à l'aide des versions étrangères, des rédactions en prose et de conjectures, un itinéraire possible. Je me borne à remarquer que, dans ce vague (peu explicable après les grandes expéditions qui commencèrent à la fin du XIe siècle) où le poëte laisse la route suivie par les pèlerins, on démêle quelques mentions fort précises, comme celle de *Lalice*, c'est-à-dire de Laodicée, ou des *puis d'Abilant*, c'est-à-dire de la gorge profonde, dominée par de hautes montagnes, où la route romaine passait devant les ruines déjà désertes de la vieille ville d'Abila. Ces noms proviennent sûrement, comme les traits que j'ai signalés plus haut, du récit d'un pèlerin; ils ne sauraient nous empêcher de reporter la composition de notre poëme au XIe siècle, où tant d'autres indices nous engagent à le faire remonter.

L'un des plus sûrs, parmi ces indices, nous est fourni par l'étude philologique à laquelle le poëme a récemment été

soumis. On a reconnu qu'il ne présentait aucun phénomène linguistique sensiblement postérieur à ceux que nous offre la chanson de Roland, dont on s'accorde aujourd'hui à attribuer au xie siècle la plus ancienne rédaction conservée. L'étude des mœurs, des usages, des rares allusions historiques conduit au même résultat, ainsi que celle du style, en entendant par là, dans le sens le plus large du mot, la manière de comprendre les caractères, de poser les personnages, de concevoir et d'exprimer les sentiments. Pris au sens purement littéraire, le style du *Pèlerinage* est, de tous les arguments que j'ai réunis, le plus convaincant. Il frappe irrésistiblement par son caractère archaïque tout lecteur habitué à notre ancienne langue; il offre au plus haut degré cette élégance concise, même elliptique, cette allure saccadée, cette absence de transitions, et en même temps cette extrême précision de termes et ce réalisme dans le détail qui donnent tant de grâce et d'originalité aux monuments les plus antiques de notre poésie nationale. Il présente des obscurités qui ne tiennent pas toutes à l'altération du texte ou à notre connaissance imparfaite de l'ancienne langue; elles appartiennent souvent à la manière du poëte, et on peut les lui reprocher, ainsi que les manques de proportion de sa composition; mais, si j'ose le dire, elles ne nuisent pas à l'effet produit par ce conte étrange et fantastique, où les accents de la plus noble poésie épique se mêlent aux éclats du rire le plus abandonné, où la dévotion et l'espièglerie, la bouffonnerie et le patriotisme font vibrer tour à tour et sans transition les cordes de l'instrument capricieux, où le poëte semble se plaire à étourdir, à dérouter ses auditeurs en les faisant passer par les sensations les plus soudainement diverses, comme le roi Hugon s'amuse à fasciner ses hôtes en faisant tournoyer, au son des cors de bronze et des *tabours*, la salle grandiose de son palais.

J'ai dit plus haut que la différence de ton qui se fait si vivement sentir entre notre poëme et quelques anciennes chansons purement épiques, comme le *Roland*, tenait en grande partie à ce qu'il n'était pas destiné au même public. Notre vieille épopée est primitivement la poésie des hommes d'armes, des *barons* ou des *vassaux ferrêtus* : les *jongleurs* chantaient leurs vers soit dans les châteaux, soit en accompagnant les expéditions guerrières ou même en engageant le combat. Mais bientôt ils cherchèrent naturellement un public plus nombreux et plus varié, et profitèrent des assemblées qu'attiraient les pèlerinages ou les foires pour y faire entendre leurs chansons. Celles qu'ils composèrent en vue de ce nouvel auditoire, naturellement très-mêlé, durent avoir un autre caractère que les anciennes, tout en leur empruntant leur cadre, leurs personnages, leur forme et une partie de leur inspiration. Les poëtes de cette nouvelle école ne s'appuient que très-légèrement sur la tradition : ils cherchent le succès dans leur invention personnelle et mêlent sans scrupule le comique au sérieux; au lieu de chanter, comme leurs prédécesseurs, ce qu'ils croient vrai, ils *trouvent* ce qu'ils jugent amusant; placés en dehors de leur sujet, ils le façonnent avec toute la liberté de l'artiste, tandis que les pères de l'épopée étaient dominés par la «matière» traditionnelle et ne s'attachaient qu'à exprimer aussi fidèlement qu'ils en étaient capables l'inspiration qu'elle leur fournissait.

Notre poëme est le meilleur type de cette série de chansons épiques, en même temps qu'il en est pour nous le plus ancien. Nous pouvons, en effet, dire avec certitude en vue de quel auditoire il a été composé. Depuis le milieu du XIe siècle, l'abbaye de Saint-Denis possédait des reliques de la Passion du Christ, entre autres la couronne d'épines et un des saints clous. Ces reliques étaient exposées à la vénération publique du 11 au 14 juin, et cette exposition était en même temps

l'occasion d'une foire très-importante qu'on appelait l'*Endit* (*Indictum*), d'où plus tard on fit, par corruption, le *Landit*. L'*Endit* réunissait un grand concours de gens, attirés les uns par l'exhibition des reliques, les autres par les marchandises mises en vente, tous cherchant des distractions une fois qu'ils avaient terminé leurs dévotions et leurs affaires. Les *jongleurs* arrivaient donc en grand nombre et s'efforçaient de captiver les auditeurs: rien de plus naturel que de leur chanter l'expédition d'où Charlemagne avait rapporté le clou et la couronne qu'ils venaient de vénérer. Tel est, en effet, le vrai sujet de notre poëme. L'opinion générale attribuait à Charlemagne, comme nous l'avons vu, un voyage à Jérusalem et à Constantinople: une légende latine, écrite à Saint-Denis vers 1070, racontait qu'il en avait rapporté les reliques en question et qu'il les avait déposées à sa chapelle d'Aix, d'où plus tard Charles le Chauve les avait tirées pour les offrir à l'abbaye française. Dans le peuple, naturellement, on supprimait cet intermédiaire, et on croyait que le grand Charles avait rapporté directement les reliques à Saint-Denis. Trois poëmes au moins, dont le *Pèlerinage* seul nous est arrivé dans sa forme primitive, furent composés sur cette donnée; ils doivent être tous trois à peu près contemporains de la légende latine et de la première exhibition des reliques, c'est-à-dire qu'ils appartiennent encore au XIe siècle. Notre poëte nous dit expressément que le patriarche donna à Charlemagne la sainte couronne, le saint clou et maintes belles reliques encore, que l'empereur, à son retour, déposa sur l'autel de Saint-Denis; d'autres furent données à d'autres églises voisines. La place que tient dans le récit l'énumération de ces pieux trésors, la mention de Saint-Denis au début et à la fin du poëme, tout nous montre que le but direct et le noyau intime de la chanson sont bien ceux que nous venons d'indiquer.

Ces observations nous amènent encore à constater un autre

fait, qui donne à la chanson héroï-comique du *Pèlerinage* une valeur toute particulière : c'est que nous avons le droit de la regarder comme le plus ancien produit de l'esprit parisien qui soit arrivé jusqu'à nous. Le poëte était sûrement de l'Île de France et sans doute de Paris. Il ne mentionne, outre Paris, que deux villes, toutes deux voisines, Chartres et Châteaudun; il est probable que, dans un passage aujourd'hui perdu, il nommait aussi Compiègne. Mais, après Saint-Denis, c'est à Paris qu'il accorde le principal intérêt. D'Aix-la-Chapelle, séjour de Charlemagne dans l'histoire et l'épopée primitive, de Laon, sa capitale dans les poëmes nés sous les derniers Carlovingiens, il n'est plus question ici; et le poëte se représente Charlemagne tenant sa cour « à la salle à Paris, » comme il le voyait faire au roi Philippe; c'est à Paris que l'empereur arrive tout droit en revenant d'Orient; la reine indique, pour théâtre de l'épreuve judiciaire qu'elle offre de subir, « la plus haute tour de Paris la cité. » Il est malheureux qu'elle n'ait pas désigné plus précisément la tour qu'elle avait en vue; nous aurions là un précieux renseignement archéologique.

J'ai déjà fait remarquer que l'esprit de notre petit poëme est éminemment parisien et se retrouve dans le roman bien postérieur de *Jean de Paris*. La capitale de la France jouit au XIe siècle, sous le gouvernement sage et pacifique des premiers Capétiens, d'une longue période de tranquillité, qui dut être aussi une période de prospérité. Il s'y forma, au-dessous du monde brillant qui avait pour centre le palais de la Cité, une riche bourgeoisie, très-convaincue de la supériorité que le séjour du roi donnait à Paris sur les autres villes du royaume, et sans doute déjà positive, spirituelle et quelque peu frondeuse. L'épopée nationale, née loin des villes et toute pénétrée de l'inspiration âpre et belliqueuse de la féodalité, devait subir une réfraction toute particulière

en pénétrant dans un milieu aussi différent. C'est probablement dans les hautes sphères de ce monde parisien, sous l'influence directe de la royauté, que la chanson de *Roncevaux* a pris la forme qui nous est parvenue; en face de cette poésie chevaleresque, le *Pèlerinage de Charlemagne* me paraît représenter la poésie bourgeoise; le premier de ces poëmes a dû plaire, comme on aurait dit bien plus tard, à la cour, le second surtout à la ville. Je me figure le plaisir que durent éprouver à l'entendre pour la première fois, chanté sans doute par son auteur avec accompagnement de *vielle*, les Parisiens qui, il y a environ huit siècles, assistaient à la foire de l'*Endit*. Tout se réunissait pour les charmer dans ce conte vif et singulier, où ils apprenaient l'origine des reliques qu'ils venaient de vénérer à Saint-Denis, où ils voyaient le roi de Paris triompher si merveilleusement de celui de Constantinople, où le bel Olivier gagnait si vite et traitait si légèrement l'amour de la princesse byzantine, où étaient racontés tant de beaux miracles et d'aventures imprévues, le tout à la plus grande gloire des Français. Ils se sentirent remplis de vénération à l'aspect de Charles entouré de ses pairs, assis aux places de Jésus et de ses apôtres; ils soupirèrent à la pensée des saints lieux que les héros du poëme avaient eu le bonheur d'adorer; mais ils rirent de bon cœur avec leurs femmes des *gabs* des douze pairs et de la piteuse mine du roi Hugon, et surtout ils restèrent plus fermement convaincus que jamais que nulle nation ne pouvait se comparer aux *Français de France*. «En quelque pays que nous venions, répétaient-ils avec le poëte, nous aurons toujours l'avantage :»

Ja ne vendrons en terre nostre ne seit ni loz.

APPENDICE N° II.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE, SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1877, PAR M. EUG. DE ROZIÈRE.

(LU DANS LA SÉANCE DU 18 JANVIER 1878.)

Messieurs,

Le concours dont nous avons à vous rendre compte ne saurait être considéré comme inférieur aux précédents. Le nombre des ouvrages qui nous ont été soumis a presque atteint le chiffre de quarante. Mais il faut avouer que dans ce nombre figurent, pour une assez large part, des dissertations sur des points d'histoire locale; et malgré l'intérêt très-légitime que les travaux de ce genre inspirent aux habitants de telle ou telle région, il est bien certain qu'ils ne peuvent entrer en comparaison avec ceux dont les auteurs se proposent d'édifier un corps de doctrines ou d'embrasser l'ensemble d'un sujet. Il semble donc que l'activité scientifique tend à se fractionner, et que dans une certaine mesure elle perd en profondeur ce qu'elle a gagné en superficie. C'est un résultat qu'il était facile de prévoir et dont il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Grâce à l'impulsion donnée par les grands historiens que nous avons eu l'honneur de compter parmi nous, l'étude du moyen âge a pénétré jusqu'aux extrémités de nos provinces les plus reculées, et presque partout elle s'est manifestée par la création de ces sociétés académiques dont nous saluons avec joie les rapides développements. N'était-il pas naturel que chacun des membres de ces sociétés nouvelles s'empressât de mettre en lumière les faits qui avaient eu pour théâtre le territoire

de sa commune, de raconter la vie du général ou du prélat, du savant ou de l'artiste, dont la naissance avait illustré son village, de rechercher l'origine et la destination du monument dont les ruines inexplorées demeuraient depuis des siècles à l'état d'énigme ou servaient de prétexte aux légendes les plus étranges? Nous avons assisté, nous assistons encore au spectacle de cette première ardeur, qui offre beaucoup des qualités de la jeunesse et quelques-uns de ses défauts. Mais avec le temps l'équilibre se fera. On ne cessera pas d'étudier l'histoire locale, mais les auteurs de monographies chercheront d'eux-mêmes à se rattacher aux vues d'ensemble. Encouragés, guidés, redressés au besoin par vos conseils, leurs travaux, sans rien perdre de leur intérêt particulier, deviendront une des sources les plus fécondes de l'histoire générale de la France. — Votre Commission sera nécessairement la première à constater cet heureux résultat, et, quand elle viendra vous l'annoncer, vous pourrez considérer que l'étude de nos antiquités nationales est entrée dans sa pleine maturité.

Cette maturité se fait déjà sentir dans quelques-uns des ouvrages soumis chaque année à notre examen. Elle forme un des mérites distinctifs de celui auquel nous avons décerné la première médaille, et qui a pour titre : *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières des départements du Pas-de-Calais, de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne, avec un catalogue de pierres gravées ayant servi à sceller et vingt-quatre planches photoglyptiques,* par M. Germain Demay, archiviste aux Archives nationales. — Le titre du livre et le nom de l'auteur étaient l'un et l'autre d'heureux augure. M. Demay est en effet un de vos anciens lauréats. Il a obtenu la première médaille au concours de 1873 pour un *Inventaire des sceaux de Flandre*, auquel son nouveau travail fait suite et sert en quelque sorte de complément. Les deux ouvrages ont été conçus sur le même plan

et exécutés avec le même soin. Dans l'un comme dans l'autre, on trouve, à côté des monuments sigillographiques qui appartiennent en propre à la Flandre, à l'Artois et à la Picardie, la description des sceaux de toute origine que les relations extérieures ont fait entrer dans les archives de ces provinces. Dans l'un comme dans l'autre, la nature, la date et la provenance de la pièce à laquelle le sceau est attaché sont indiquées avec une précision qui permet de contrôler la lecture des légendes et souvent même en facilite le déchiffrement. Dans l'un comme dans l'autre, enfin, il existe à la fois des tableaux systématiques qui reproduisent l'ensemble des subdivisions adoptées par l'auteur, et des tables alphabétiques, au moyen desquelles on retrouve aisément chacun des monuments qu'il a décrits. L'inventaire des sceaux de Flandre, formé de deux volumes, comprenait 7,689 sceaux; celui d'Artois et de Picardie en comprend 4,475, dont 2,942 pour la première de ces provinces et 1,533 pour la seconde. La plupart de ces monuments offrent un véritable intérêt au point de vue de l'histoire politique; il s'en rencontre qui fournissent en outre des détails curieux pour l'histoire de l'art. Le choix des figures qui accompagnent le texte a été fait avec beaucoup de discernement, et les planches, grâce à l'habileté de leur exécution, peuvent être considérées comme de précieux éléments d'instruction.

Le nouveau travail de M. Demay réunit donc toutes les conditions d'un bon répertoire archéologique. En lui décernant la première des récompenses dont elle dispose, votre Commission a voulu tout d'abord reconnaître la persévérance de son consciencieux auteur, et marquer l'estime qu'elle professe pour ses connaissances spéciales en paléographie et en blason; mais elle a voulu aussi témoigner à M. Demay sa satisfaction de la déférence avec laquelle il a suivi ses conseils. On sait que pendant le cours du moyen âge plusieurs personnages ont fait enchâsser des intailles antiques, voire même des camées,

dans les matrices de leurs sceaux. L'inventaire des sceaux de Flandre en offrait d'assez nombreux exemples, à l'examen desquels il semble que M. Demay aurait dû consacrer quelques pages. Le rapporteur du concours de 1873 lui avait courtoisement signalé cette lacune, en lui donnant rendez-vous pour une des années suivantes. L'invitation a été entendue et comprise. M. Demay a joint à son inventaire des sceaux d'Artois et de Picardie un catalogue de trois cent soixante-sept sceaux appartenant à la catégorie qui vient d'être indiquée. Ce catalogue est suivi de la reproduction photoglyptique de quatre-vingt-quatorze empreintes et précédé d'une notice qui renferme quelques aperçus très-exacts, auxquels on ne peut reprocher que leur extrême brièveté. Catalogue, empreintes et notice, fournissent d'ailleurs d'excellents éléments pour étudier l'adaptation des œuvres d'art antiques à la sphragistique des temps moyens. C'est un nouveau service que M. Demay vient de rendre à la science de la diplomatique; votre Commission, qui l'avait en quelque sorte provoqué, s'est empressée de le reconnaître et de le récompenser.

L'ouvrage que nous avons jugé digne de la seconde médaille nous conduit hors d'Europe, dans cette partie de l'Afrique dont nos armes et notre civilisation ont fait une terre française. Il a pour auteur M. Brosselard, ancien préfet d'Oran, et pour titre : *Mémoire épigraphique et historique sur les tombeaux des émirs Beni-Zeiyan et de Boabdil, dernier roi de Grenade, découverts à Tlemcen.* — Les sépulcres des anciens souverains de Tlemcen et les inscriptions qui les couvrent peuvent-ils être rangés au nombre des antiquités de la France, et par suite le mémoire de M. Brosselard devait-il être admis au concours? — Il y a trente ans, cette question eût peut-être partagé votre Commission; mais elle est aujourd'hui décidée sans retour. Depuis longtemps l'Académie s'est habituée à considérer les matériaux recueillis en Afrique par MM. Renier, Delamarre,

Carbuccia, Berbrugger, Cherbonneau, Creuly, Azema de Montgravier, comme des documents de notre histoire nationale. Les anciens rapports de MM. Hase et Alexandre de Laborde ont à cet égard consacré sa jurisprudence.

La question préjudicielle étant écartée, le succès de M. Brosselard ne pouvait être douteux. En effet, l'ancien préfet d'Oran n'est pas seulement l'interprète habile et heureux des monuments qu'il nous fait connaître ; c'est lui qui par des fouilles longuement méditées, et conduites avec autant de résolution que d'intelligence, est parvenu à former cette riche collection de tombes et d'inscriptions funéraires. Les marbres ont été trouvés aux lieux mêmes que ses calculs lui avaient permis d'indiquer, et votre Commission a pensé qu'une recherche dirigée de cette façon constituait déjà par elle-même un titre à ses récompenses. La lecture du mémoire de M. Brosselard a achevé de gagner nos suffrages. Versé dans la connaissance de la langue et de la littérature arabes, M. Brosselard a rapproché les textes des inscriptions qu'il venait de mettre au jour des divers passages des écrivains musulmans relatifs aux Beni-Zeiyan; il les a contrôlés ou complétés les uns par les autres, et, grâce aux dates fournies par les marbres, il a réussi à dresser un tableau chronologique de cette puissante dynastie, qui a régné sur le territoire de Tlemcen de 1239 à 1554.

La dernière inscription traduite et commentée par M. Brosselard est une longue épitaphe de Boabdil (Mohammed-Abou-abd-Illah), roi de Grenade, qui était venu se réfugier à Tlemcen après la chute de son royaume. C'est peut-être le monument le plus important de toute la collection; c'est à coup sûr celui dont le déchiffrement présentait le plus de difficultés. M. Brosselard est-il parvenu à les résoudre d'une manière définitive? Il nous semble qu'il reste tout au moins un point très-important sur lequel la lumière n'est pas complète. Le trône de Grenade a été pendant plusieurs années, de 1484 à

1489, occupé en commun par deux princes, l'oncle et le neveu, portant l'un et l'autre le nom de Boabdil, et destinés également à finir leurs jours dans l'exil. Duquel s'agit-il dans l'inscription? Est-ce de l'oncle, de ce dernier champion de l'honneur musulman, à qui ses prouesses guerrières avaient valu le surnom de *Zagal* (le brave)? Est-ce du neveu, de ce triste et lâche souverain, dont les habitants de l'Andalousie ont conservé le souvenir sous le sobriquet d'*El Rey chico*, et qui doit sans doute à la grandeur de son infortune l'étrange indulgence de la postérité? M. Brosselard se prononce en faveur du dernier, et s'efforce d'établir que l'oncle avait cherché refuge à la cour de Fez. Malheureusement l'état dans lequel il a trouvé l'inscription ne lui a pas permis de pousser sa démonstration jusqu'à l'évidence. La mention du défunt est accompagnée d'une généalogie, qui, étant commune aux deux Boabdil, ne fournit aucun secours pour la solution du problème; le nom du père aurait pu seul le trancher, et c'est précisément celui qu'une fracture du marbre n'a pas permis de déchiffrer.

L'identification de l'ancien roi de Grenade, mort à Tlemcen, demeure donc incertaine; mais cette lacune ne diminue rien du mérite de M. Brosselard, qui a réuni et discuté avec le plus grand soin tous les éléments de la question. L'ensemble de son travail est d'ailleurs si plein d'intérêt et d'originalité, que nous n'avons pas hésité à le classer au second rang dans l'ordre de nos encouragements.

L'abbaye cistercienne de Notre-Dame d'Ourscamps, fondée en 1129 sur la rive gauche de l'Oise, à deux lieues environ de Noyon, occupe une place considérable dans l'histoire ecclésiastique de la Picardie. Aussi la publication en deux forts volumes in-4° de l'*Histoire* et du *Cartulaire* de cette illustre maison aurait peut-être suffi pour justifier l'attribution que nous avons cru devoir faire à son vénérable auteur, M. Pei-

gné-Delacourt, de notre troisième médaille. Le cartulaire, en effet, qui ne comprend pas moins de neuf cent quarante-neuf pièces, reproduites textuellement d'après l'original déposé aux archives départementales de l'Oise, constitue un recueil diplomatique de premier ordre, dont on est encore loin d'avoir épuisé la substance. On y trouverait au besoin les renseignements les plus intéressants et les plus précis, non-seulement sur l'état de la Picardie au moyen âge, mais encore sur les institutions cisterciennes, et notamment sur la part qu'ont eue les religieux d'Ourscamps aux grands travaux de défrichement et de dessèchement accomplis dans le cours du XIIe siècle. Quant au volume consacré spécialement à l'histoire, il est surtout remarquable par le soin qu'on a pris d'en présenter au lecteur les matériaux sous leur forme originale. Pendant plus de vingt ans, M. Peigné-Delacourt n'a rien ménagé pour recueillir, tant en Angleterre qu'en France, les chartes, les inscriptions, les dessins, les plans, les cartes, en un mot les documents de toute nature qui pouvaient jeter quelque jour sur l'origine et l'étendue des biens de l'abbaye, sur le genre de vie des religieux et leurs occupations manuelles ou littéraires, sur l'état ancien des bâtiments, sur les sépultures, les reliques et les objets d'art qu'ils pouvaient contenir. Grâce aux portefeuilles de la collection Gaignières que possède la Bibliothèque Bodléienne, il a pu enrichir le volume dont il s'agit d'un nombre considérable de planches reproduisant des vues du monastère, des détails d'architecture, des pierres tumulaires et des sceaux.

Mais, quelque estimables que soient les travaux de M. Peigné-Delacourt sur l'abbaye d'Ourscamps, ils n'ont pas seuls déterminé notre jugement. Nous avons pensé que la publication de ces deux volumes, qu'on peut considérer comme le couronnement de la vie littéraire de l'auteur, nous fournissait une occasion favorable de décerner une marque publique d'es-

time à ce respectable et laborieux écrivain, qui a prodigué son temps, sa peine et sa fortune au service de la science. — Quand il vint, en 1844, s'établir à Ourscamps comme directeur de la grande filature de coton qui était installée depuis une vingtaine d'années dans les anciens bâtiments conventuels, les parties de l'édifice autrefois consacrées au culte n'existaient plus, ou du moins n'existaient qu'à l'état de débris. Ce n'était pas, il faut le reconnaître, le fait de la Révolution, qui s'était contentée de briser des vitraux et de gratter des armoiries. — C'était le résultat du vandalisme d'un ancien commissaire de marine, devenu le familier des principaux personnages du Directoire, qui avait transformé l'abbatiale en château de plaisance, rasé la grande nef de l'église afin de mieux dégager la perspective, et démantelé le chœur ainsi que les transepts pour faire du pittoresque à la mode du temps en créant une *vue de ruines* au milieu des jardins. M. Peigné-Delacourt, tout en assurant par son habile administration la prospérité de la filature et le bien-être des nombreux ouvriers placés sous ses ordres, réussit à sauver ce qui restait encore des constructions du moyen âge, et mérita d'être proposé comme exemple par M. de Montalembert à tous les propriétaires d'anciennes abbayes. Bientôt son esprit actif et plein de zèle franchit les limites du domaine d'Ourscamps. Il étudia la topographie, les antiquités, les institutions de la région circonvoisine, et, s'il est impossible de le suivre dans un grand nombre de conjectures, auxquelles une saine critique ne saurait se prêter, on se sent du moins contraint de rendre hommage au dévouement avec lequel il s'est efforcé de répandre, jusque dans les plus modestes écoles, le goût de l'histoire locale et la connaissance de l'archéologie.

A côté de cette œuvre de propagande, que M. Peigné-Delacourt accomplissait au moyen de cartes, de livrets, de dessins, de répertoires populaires, ornés de figures et distri-

bués avec un infatigable désintéressement, il convient de rappeler quelques travaux d'un ordre plus élevé, tels que la reproduction des planches du *Monasticum gallicanum* et la publication du *Tableau des abbayes et monastères d'hommes en France à l'époque de l'édit de 1768*. Le premier répondait à l'un des désirs les plus légitimes des érudits, qui regrettaient vivement que l'œuvre de Dom Germain fût demeurée à l'état de projet. Grâce aux procédés de la photogravure, dont M. Peigné-Delacourt a compris, un des premiers, l'utilité pour les études archéologiques, nous pouvons aujourd'hui nous procurer, sous une forme économique et cependant fidèle, la série complète de ces planches que cinq ou six bibliothèques étaient seules à posséder. — Quant à la statistique officielle des maisons religieuses à la veille de la Révolution, c'est un document fort curieux, dont l'éditeur a singulièrement augmenté la valeur par les cartes qu'il y a jointes, et qui permettent d'embrasser d'un coup d'œil la distribution des différents ordres monastiques sur le sol de la France.

En résumé, nul ne s'est mieux pénétré que M. Peigné-Delacourt des intentions qu'annonçaient, il y a cinquante ans, les fondateurs du concours des Antiquités nationales; et si ses travaux laissent trop souvent à désirer du côté de la critique, nul du moins n'a plus contribué à faire naître autour de lui le goût des questions archéologiques, le respect des monuments, l'intelligence de l'histoire puisée à ses véritables sources.

Nous avons accordé la première mention honorable à M. Camille Chabaneau pour sa *Grammaire limousine*. — Le dialecte limousin est borné au midi par les dialectes de la Gascogne et du Quercy; il confine à l'est avec celui de l'Auvergne, et va se perdre au nord et à l'ouest dans les patois berrichon, poitevin et saintongeais. C'est une des subdivisions, une des formes locales de la langue d'oc, ou, comme le dit

M. Chabaneau en empruntant la terminologie de l'histoire naturelle, c'est une des espèces de la langue d'oc, qui est elle-même un des genres de la famille des langues romanes. Sa renommée et son autorité littéraire ont été grandes au moyen âge. Non-seulement la province sur laquelle il régnait était considérée comme la terre classique de la poésie, la terre qui avait produit les plus grands troubadours, mais encore il était vanté pour l'exacte observation des règles de la flexion et pour la juste prononciation des cas du nom et des personnes du verbe.

Ce n'est malheureusement pas sur cet ancien dialecte, célébré par Raymond Vidal de Bezaudun et par les auteurs des *Leys d'amors*, que s'est porté le principal effort de M. Chabaneau. Le dialecte dont il nous donne la grammaire est celui qui est parlé encore aujourd'hui dans la plupart des campagnes de la Haute-Vienne, de la Corrèze, de la Dordogne, et dans une portion de celles de la Creuse et de la Charente. M. Chabaneau s'est placé au point de vue de l'intérêt actuel, de l'utilité pratique; mais, une fois sur ce terrain, il faut reconnaître que non-seulement son livre est supérieur aux différentes grammaires de patois que nous possédons, mais que même, jugé d'une manière absolue, il peut et doit être considéré comme un bon livre.

Nous devons cependant avouer que, si ce travail n'avait d'autre mérite que d'être une bonne grammaire d'un de nos patois modernes, il se serait trouvé, par sa nature même, exclu du concours. Aussi convient-il d'ajouter que M. Chabaneau a cherché autant que possible à procéder historiquement. A maintes reprises, il est remonté à l'origine des faits grammaticaux que lui offrait son patois, et il en a retracé la suite chronologique. Il a pu rattacher ainsi le dialecte moderne au dialecte ancien, et, chemin faisant, il a fourni d'intéressantes remarques, non-seulement sur le limousin du moyen âge,

mais encore sur les caractères généraux et communs des différentes branches de la langue romane. C'est le nombre et l'importance de ces excursions sur le domaine de l'histoire qui nous ont permis de comprendre M. Chabaneau parmi nos lauréats. Rares dans la première partie du livre, qui traite exclusivement de la phonétique, elles deviennent très-fréquentes dans la seconde partie, qui est consacrée à l'étude des différentes espèces de mots, et au début de laquelle l'auteur déclare que l'état actuel du dialecte limousin se déduit de l'ancienne langue classique. Cette seconde partie est d'ailleurs, sous tous les rapports, supérieure à la première. L'inégalité s'explique par le mode de publication adopté par l'auteur. La *Grammaire limousine* a paru par articles dans la *Revue des langues romanes,* et l'impression des premiers chapitres remonte à 1871. A cette époque, M. Chabaneau n'était peut-être pas suffisamment préparé; il n'avait pas encore assez d'expérience pour traiter son sujet avec l'ampleur désirable; il ne connaissait pas tous les textes de l'ancien limousin qui pouvaient être rapprochés du limousin moderne et fournir une base plus large à ses études. Mais, depuis la première page jusqu'à la dernière, il n'a cessé de faire des progrès, et, comme il s'était aperçu lui-même de l'infériorité relative du commencement, il a tâché d'y remédier en insérant à la fin de son volume de nombreuses corrections.

Cette consciencieuse persévérance constituait assurément un titre à la bienveillance de votre Commission, et ce n'était pas le seul que M. Chabaneau pût faire valoir. L'auteur de la *Grammaire limousine* n'est point un érudit de profession, encore moins un homme de loisir. Modeste fonctionnaire dans un simple chef-lieu d'arrondissement, où les ressources littéraires sont évidemment fort restreintes, il a dû se former lui-même. Dès 1867, il publiait une *Histoire et théorie du verbe français,* qui figure au programme de l'agrégation pour les

classes de grammaire. Il a depuis lors inséré dans la *Revue des langues romanes* et dans la *Romania* de nombreux mémoires, qui prouvent que les circonstances défavorables au milieu desquelles il se trouve placé ne font qu'exciter son zèle pour la science. Aussi la récompense dont nous disposons en sa faveur s'adresse-t-elle à la fois à l'homme et au livre.

L'*Histoire de la cathédrale de Rodez*, par M. Bion de Marlavagne, est un livre intéressant et consciencieux, qui dénote de la part de l'auteur une étude approfondie du monument qu'il décrit, et qui a dû coûter de longues recherches, tant dans les archives de la ville que dans celles du département. C'est à la fois une histoire de la construction, avec ses interruptions et ses vicissitudes de toute nature depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIIe, et une description détaillée de chacune des parties de l'édifice. Dans ce cadre si simple et en apparence si restreint viennent successivement prendre place des notions curieuses et jusqu'ici peu connues sur la vie religieuse et municipale à Rodez, sur le développement des arts dans le Rouergue et les provinces voisines pendant le moyen âge, sur l'origine et la biographie des artistes, sur le caractère et la forme des marchés, sur la nature et l'importance des salaires.

M. de Marlavagne commence par déterminer le genre auquel appartient la cathédrale de Rodez; il indique sa ressemblance avec celles de Clermont, de Limoges, de Narbonne, et signale les modifications qu'a dû subir l'architecture ogivale en se transportant de l'Île de France et de la Picardie dans les provinces du Centre et du Midi, où l'architecture romane régnait sans partage. Il fait ensuite connaître la part qu'ont eue à la construction, ou plutôt à la reconstruction de l'édifice, les différents évêques qui ont occupé le siége de Rodez, les membres du chapitre, les consuls et les principales familles de la bourgeoisie. Il énumère les ressources de toute

espèce dont disposaient les confrères de l'œuvre : indulgences, dispenses ou autres faveurs ecclésiastiques, bénéfices vacants, quêtes, donations, legs, contributions en nature et prestations manuelles fournies par ceux qui ne pouvaient offrir que leur travail. Il donne enfin l'analyse d'un certain nombre de marchés ou baux à prix fait, les uns en latin, les autres en langue vulgaire, dans lesquels sont minutieusement indiqués les diverses espèces de pierres qu'on emploiera, les carrières d'où elles seront tirées, les dépenses qu'entraîneront l'extraction, le transport, la taille et la pose, ainsi que la nourriture des ouvriers, le nombre et la dimension des statues qui orneront chaque portail, les personnages qu'elles représenteront et jusqu'au style dans lequel elles devront être conçues. Un des documents les plus curieux en ce genre nous paraît être le marché qui fut passé, le 9 mai 1478, avec André Sulpice, maître menuisier de Marvejols en Gévaudan, pour la confection des stalles du chœur. Il y est dit qu'il y aura une rangée de stalles de chaque côté du chœur, des siéges hauts et des siéges bas, une chaire pour l'évêque, une galerie ou déambulatoire au-dessus du revêtement des stalles, permettant de faire le tour du chœur, et enfin quatre grandes portes avec leurs vantaux, le tout sur le modèle de l'église de Béziers. L'œuvre devait être terminée dans un délai de huit années, et, pendant tout ce temps, Sulpice était tenu d'entretenir sept bons ouvriers menuisiers ou sculpteurs en bois (*septem famulos artifices et scientes in arte menusarie sive lignorum sculptores*). Il lui était alloué pour salaire 1,700 livres tournois, 500 septiers de blé, moitié seigle et moitié froment, 120 pipes de vin, et de plus 11 livres tournois par an pour la salaison d'un bœuf et de quatre porcs. La fabrique s'engageait en outre à lui fournir le bois, les clous et la colle nécessaires, ainsi qu'une maison convenable pour se loger et travailler avec sa famille et ses ouvriers.

A ces curieux détails sur les côtés matériels de l'entreprise, M. de Marlavagne a joint des renseignements non moins intéressants sur les différentes classes de personnes employées aux travaux. Grâce aux documents qu'il avait sous les yeux, il a pu établir la liste complète des architectes de la cathédrale; il a constaté qu'au XVe siècle il existait à Rodez une école de peintres-verriers; il a montré enfin (et ce n'est pas la moins importante de ses découvertes) que le monument dont il écrivait l'histoire ne devait rien à ces corporations ambulantes d'ouvriers qui parcouraient la France, la truelle et le ciseau à la main, mais que toutes les portions de ce vaste et noble édifice avaient été construites par des maçons, des charpentiers, des menuisiers et des sculpteurs du pays ou du moins de la région. Il est douteux qu'aujourd'hui cette contrée pût ainsi se suffire à elle-même et poursuivre une œuvre aussi considérable sans le secours d'artistes étrangers.

La partie du livre où M. de Marlavagne donne la description détaillée de chaque nef, de chaque arceau, de chaque chapelle, n'offre évidemment qu'un intérêt secondaire pour les lecteurs étrangers à la ville de Rodez. Deux chapitres méritent cependant une mention particulière, celui qui concerne le Trésor, dans lequel sont énumérés beaucoup d'objets précieux portés sur les inventaires du XIVe siècle, et celui qui a trait aux fêtes, cérémonies et représentations liturgiques accomplies dans la cathédrale.

Le volume est terminé par un assez grand nombre de pièces justificatives tirées des archives départementales. M. de Marlavagne a consulté ce riche dépôt avec d'autant plus de fruit qu'il en avait été pendant de longues années le conservateur et qu'il en connaissait d'avance toutes les ressources. C'est aux documents anthentiques, conservés en majeure partie dans les fonds de l'évêché et du chapitre, que sont dues cette sûreté d'informations et cette exactitude qui constituent son

principal mérite. L'Académie a toujours placé ces qualités au nombre de celles qui distinguent la véritable érudition. Aussi votre Commission n'a-t-elle pas hésité à décerner à M. de Marlavagne la seconde mention honorable. Elle ne s'est pas laissé détourner par la vivacité avec laquelle il affirme, dès le début de son travail, l'origine apostolique du siége de Rodez et la réalité de la mission de saint Martial, un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, envoyé par saint Pierre lui-même dans le Rouergue et le Limousin avec de nombreuses reliques, parmi lesquelles il s'en trouvait de la sainte Vierge. Assurément, elle n'a pu voir sans un vif regret un écrivain estimable et généralement judicieux accepter sans discussion, sur des témoignages insuffisants et dénués de valeur historique, les erreurs d'une école qui semble chercher l'édification dans le mépris des règles de la saine critique, et qui déserte avec une présomption puérile les grandes traditions des Bollandistes et des Bénédictins. Mais elle n'a pas cru que cet entraînement la dispensât de rendre justice aux qualités sérieuses de l'œuvre. Elle se contente de protester, comme elle l'a déjà fait en d'autres occasions, pour dégager sa responsabilité.

Avec M. Alfred Richard, nous ne sentons pas le besoin de recourir aux mêmes précautions. Le jeune et savant archiviste du département de la Vienne, tout pénétré des méthodes de l'École des chartes, unit au respect des traditions le goût des discussions scientifiques. Il possède également l'art de condenser ses recherches et d'exposer en peu de mots tous les détails de son sujet. L'*Étude sur les colliberts,* qu'il a soumise à notre jugement, comprend à peine quarante-cinq pages : mais elle fait passer sous nos yeux un si grand nombre de documents, pour la plupart inédits, que nous l'avons, malgré son peu d'étendue, jugée digne de la troisième mention honorable.

L'existence des colliberts a été signalée pour la première

fois par un écrivain du xie siècle, le moine Pierre de Maillezais, qui désigne sous ce nom une certaine catégorie de serfs, installés dans des huttes sur les bords de la Sèvre et vivant des produits de leur pêche. Cette population misérable n'était pas, du reste, la seule à laquelle le nom de colliberts fût appliqué. On l'avait étendu à tous les habitants du marais poitevin, et M. Richard vient de prouver, au moyen de textes formels, qu'il y avait aussi des colliberts dans les provinces du centre voisines du Poitou, en Anjou, en Touraine et dans l'Orléanais.

Les colliberts appartenaient incontestablement à la classe des non-libres; mais on sait qu'au moyen âge les conditions sociales admettaient une foule de variétés et comme elles n'étaient réglées que par la tradition, l'usage, les conventions privées ou la loi du plus fort, il devient parfois très-difficile d'établir entre elles une ligne exacte de démarcation.

L'étude de M. Richard nous fournit la preuve de cette difficulté. La condition des colliberts présente, en effet, la plus grande analogie avec celle des serfs proprement dits : ils peuvent, comme eux, être donnés, échangés ou vendus avec la terre qu'ils cultivent; leurs enfants sont partagés; ils n'arrivent à la liberté que par l'affranchissement. Mais, d'un autre côté, les textes établissent une distinction positive entre le collibert et le serf, et la situation du premier paraît supérieure à celle du second. De même que l'homme libre, le collibert pouvait, en punition de quelque faute, déchoir de son état et tomber dans la servitude. La règle qui voulait qu'en cas de mariage entre personnes de rang inégal l'enfant suivît la pire condition, s'appliquait au collibert aussi bien qu'à l'homme libre, de telle sorte que l'enfant d'un collibert et d'une femme serve ou d'un serf et d'une colliberte naissait de condition servile. La même supériorité se manifeste au point de vue des tenures. Ce qu'on nomme au xie siècle le *fisc* du

collibert est un ensemble de biens-fonds soumis à un même système de redevances, de services et de coutumes. Il est indivisible à l'égard du propriétaire, qui n'a point à s'inquiéter de la façon dont ceux qui cultivent le domaine se répartissent le travail. Les possesseurs du *fisc* ne forment pour lui qu'une famille, au chef de laquelle il demande l'acquittement des services et des redevances. Entre eux, ils contribuent aux charges communes en proportion de leur droit dans la tenure, et le nom de *fraternité,* donné à ce mode de partage, ne tarde pas à s'appliquer à la terre même qui en est l'objet. Le collibert peut en outre posséder en propre une portion de sol, souvent considérable, en dehors de celle qu'il cultive pour son maître, et cette possession lui facilite l'accès de la liberté.

Le collibertisme nous apparaît donc comme une sorte d'état intermédiaire entre la situation du serf et celle de l'homme libre; mais il n'en faut pas conclure qu'il ait formé la transition de l'une à l'autre. On ne saurait le considérer comme le résultat d'un adoucissement de la condition servile, comme un premier échelon que le serf devait gravir avant de parvenir à l'affranchissement complet. Encore moins devons-nous voir dans les colliberts les débris d'une race étrangère ou primitive, vaincue, dégénérée et frappée de réprobation. M. Richard a victorieusement réfuté ces deux systèmes, dont le second avait acquis, chez les historiens modernes du bas Poitou, une grande autorité. La solution du problème lui paraît beaucoup plus simple; et c'est dans la transformation des institutions romaines qu'il croit devoir la chercher. Le collibertisme n'est à ses yeux qu'une continuation de l'ancien colonat impérial, qui s'était conservé presque intact sur les terres de l'Église, mais dont le véritable caractère ne tarda pas à s'altérer, lorsqu'à la suite des invasions normandes et des usurpations féodales un grand nombre de domaines ecclésias-

tiques passèrent entre des mains séculières. Le sort des colons s'en trouva sensiblement aggravé; ils tombèrent par degrés dans un état voisin du servage, mais ils durent au souvenir de leur origine la conservation d'un petit nombre de droits qui permettent de les distinguer des véritables serfs.

Tels sont les principaux traits du système que M. Richard essaye de substituer aux opinions qui avaient eu cours jusqu'ici. Appuyées sur un grand nombre de citations et déduites avec une certaine habileté, les conclusions de sa courte, mais substantielle étude méritent d'être prises en sérieuse considération. Il faut bien avouer cependant qu'il est loin d'avoir éclairci tous les doutes. En dépit de ses efforts, la question demeure entourée d'obscurités, et nous en sommes toujours à nous demander pour quelle raison les colliberts n'apparaissent que dans les provinces de l'ouest, alors que le reste de la Gaule renfermait les mêmes éléments sociaux et subissait les mêmes vicissitudes.

Nous avons rencontré chez M. Raynaud, sorti comme M. Richard de l'École des chartes, les mêmes qualités d'érudition sobre et patiente appliquées à des recherches de philologie. Ces recherches, auxquelles le jeune auteur a donné pour titre : *Étude sur le dialecte picard dans le Ponthieu d'après les chartes des* XIII*e et* XIV*e siècles,* se divisent en deux parties. La première nous offre le texte d'une quarantaine d'actes en langue française, tirés de la Bibliothèque nationale, des Archives nationales ou des archives hospitalières d'Abbeville, et publiés avec la plus scrupuleuse exactitude. M. Raynaud n'a pas voulu chercher ailleurs que dans les pièces diplomatiques les éléments de son travail. Il considère avec raison les chartes comme les seuls documents qui présentent la langue vulgaire dans toute sa pureté et sa fidélité, à une époque et dans une localité déterminées. Les manuscrits lui paraissent bien loin d'offrir les mêmes avantages. Les copistes qui les transcrivaient

ne se gênaient guère, en effet, pour substituer leur langue, leurs habitudes d'orthographe, quelquefois même leurs idées à celles de l'auteur, de telle sorte qu'au milieu de ces altérations multiples il devient souvent difficile de distinguer l'œuvre primitive. Il n'en est pas de même des rédacteurs des chartes, qui écrivaient sans prétention, dans une vue d'utilité pratique, et dont l'œuvre constitue par cela même une des sources les plus précieuses pour l'étude des dialectes.

Le choix des documents publiés par M. Raynaud a été, comme il le déclare lui-même, subordonné à l'intérêt philologique, et c'est pour ce motif qu'ils se trouvent tous compris dans une étroite limite de temps et de pays. M. Raynaud n'a voulu admettre aucune pièce postérieure à la première moitié du XIVe siècle, parce qu'à cette époque la centralisation royale commence à pénétrer dans les provinces et que les actes rédigés par des scribes étrangers ne présentent plus les mêmes garanties de vérité locale. D'un autre côté, sa prétention n'était pas d'étudier le dialecte picard dans toute la vaste étendue de pays que ce dialecte occupait au moyen âge. Il a toujours entendu se limiter au Ponthieu, et son but a été de bien préciser les caractères de la langue de cette portion de la Picardie, qui se distingue nettement, non-seulement des grands dialectes qui se partageaient aux XIIIe et XIVe siècles la langue d'oil, mais encore des sous-dialectes de l'Artois, du Tournaisis et des autres ramifications du dialecte picard proprement dit.

C'est à remplir le programme qu'il s'était ainsi tracé que M. Raynaud a consacré la seconde partie de ses recherches. Il y traite d'abord de la *phonétique,* en passant successivement en revue les voyelles, les diphthongues et les différentes familles de consonnes; puis de la *flexion,* dont la déclinaison des noms et la conjugaison des verbes forment les deux subdivisions. Le dialecte le plus connu, celui de l'Île de France,

lui sert de base et de point de départ; sa tâche consiste à faire ressortir en quoi la langue du Ponthieu se rapproche ou se distingue de celle qui est devenue le français actuel. Lorsque les deux dialectes marchent de front, il se contente de marquer leur accord par quelques exemples; quand le dialecte du Ponthieu prend un caractère spécial, il produit un plus grand nombre de textes et les soumet à une discussion approfondie.

Nous n'avons pas besoin d'entrer dans de plus longs développements pour faire apprécier la valeur de la méthode adoptée par M. Raynaud. Il a suivi en disciple intelligent les modèles que lui offraient les travaux de plusieurs de nos savants confrères. Son analyse des phénomènes phonétiques et des règles grammaticales est très-fine et très-délicate, et quoique ses observations portent sur des infiniment petits, elles n'en offrent pas moins d'intérêt et nous ont généralement paru concluantes. Nous espérons, en lui décernant la quatrième mention honorable, que cette récompense l'encouragera à persévérer dans une voie qu'il semple appelé à parcourir avec succès!

L'*Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, par M. Félix Brassart, semble, au premier abord, appartenir à cette catégorie d'ouvrages d'un caractère exclusivement local, que nous avons signalée au début de ce rapport. Mais il suffit de lire l'introduction ou de jeter les yeux sur la table des matières pour se convaincre que M. Brassart n'a jamais eu l'intention d'isoler les annales particulières des châtelains douaisiens de l'histoire générale des provinces du nord. Le titre supérieur qu'il a pris soin d'inscrire en tête de ses deux volumes (*La féodalité dans le nord de la France*) montre au contraire qu'il a voulu rattacher son travail à un tableau d'ensemble du régime féodal et de ses institutions. Ce titre, il faut l'avouer, n'est qu'à demi justifié par le contenu du livre; mais il prouve que

l'auteur a entrevu le but vers lequel il devait tendre. Votre Commission a jugé que cette manière intelligente de concevoir les monographies méritait d'être encouragée, et elle a décerné à M. Brassart la cinquième mention honorable.

L'histoire de la châtellenie, ou, pour mieux dire, l'histoire féodale de Douai, sera divisée en quatre parties, dont la seconde nous a seule été soumise. Des circonstances particulières, qu'il ne fait pas connaître, ont déterminé l'auteur à la publier avant celle qui devait naturellement la précéder. Elle comprend l'historique des rapports des châtelains, prévôts et gaveniers avec la commune, et forme par elle-même une œuvre complète, suivie de tables et de pièces justificatives. On se tromperait du reste étrangement, si l'on n'y cherchait que la liste chronologique des divers officiers féodaux ou le récit de leurs démêlés avec les représentants de la cité. M. Brassart a donné sur les offices mêmes, leur origine, leur importance, leurs démembrements successifs, leurs attributions et leurs émoluments, des notions qui attestent une parfaite connaissance des institutions du moyen âge, et qui ne seraient pas déplacées dans un exposé de l'organisation féodale. Les biographies de plusieurs châtelains contiennent également des détails qui les rattachent à quelques-uns des grands faits de l'histoire, par exemple celle de Wautier Ier, qui accompagna Guillaume le Conquérant en Angleterre, et celle de Pierre de Douai, qui avait pris part à la quatrième croisade et assisté à la prise de Constantinople.

Nous n'aurions pas rendu complète justice à M. Brassart si nous omettions d'ajouter qu'en dehors des pièces justificatives, au nombre de cent douze, qui accompagnent la partie actuellement publiée de son *Histoire*, il n'est pas une page de ce livre qui n'offre la trace de ses laborieuses recherches dans les dépôts publics de France et de Belgique. S'il considère comme un devoir de conscience de relever les moindres détails relatifs

à sa chère ville de Douai, il faut du moins reconnaître qu'il apporte dans l'accomplissement de cette tâche un peu minutieuse les procédés de la véritable érudition. C'est une qualité dont il voudra sans doute fournir de nouvelles preuves dans les prochains concours où nous espérons le rencontrer.

La sixième et dernière mention honorable est accordée à M. Ludovic Drapeyron pour son *Essai sur le caractère de la lutte de l'Aquitaine et de l'Austrasie sous les Mérovingiens et les Carolingiens*. La question qui fait l'objet de ce mémoire est des plus obscures et des plus complexes. Tous les historiens qui se sont occupés de la Gaule méridionale, depuis Hauteserre jusqu'à Fauriel, l'ont agitée sans parvenir à la résoudre d'une façon certaine. M. Drapeyron, qui la discute à son tour, croit trouver la solution, qu'on a vainement cherchée jusqu'ici, dans ce qu'il nomme les *causes ecclésiastiques*. Les Francs, dit-il, à peine maîtres des pays situés au delà de la Loire, installèrent dans les cités des comtes de basse naissance, dont ils firent ensuite des évêques. Ces mesures violentes, qui semblaient destinées à briser toutes les résistances, soulevèrent au contraire les chefs de la population gallo-romaine ainsi que le clergé. Un grand nombre d'évêques prirent part aux insurrections qui ensanglantèrent l'Aquitaine. L'épiscopat de cette contrée ne tarda pas à se trouver tout entier compromis dans la lutte. La plupart des diocèses furent désorganisés et leurs biens confisqués au profit des prélats austrasiens. Il faut descendre jusqu'au règne de Louis le Débonnaire pour assister au rétablissement de l'ordre ecclésiastique dans les provinces du sud-ouest.

M. Drapeyron invoque à l'appui de sa thèse la brusque interruption de l'épiscopat et les nombreuses lacunes que présentent les listes d'évêques dans cette portion de la Gaule méridionale entre le VIIe et le IXe siècle. Les auteurs du *Gallia christiana* avaient tenté d'expliquer ce phénomène par l'in-

vasion des Arabes et la perte des registres ecclésiastiques. M. Drapeyron croit que l'interruption fut effective et la considère comme une conséquence des représailles exercées par les conquérants germains.

On pourrait assurément élever bien des objections contre cette théorie, au développement de laquelle l'imagination de l'auteur paraît avoir pris une trop grande part. Mais on ne saurait contester que le mémoire de M. Drapeyron contient des vues nouvelles et ingénieuses. S'il paraît difficile de ratifier d'une manière absolue la solution qu'il propose, il convient du moins de lui tenir grand compte de la sincérité de ses recherches et de la persévérance avec laquelle il poursuit depuis plusieurs années l'étude des nombreux problèmes de la période mérovingienne.

Un usage approuvé par l'Académie nous permet de citer, à la suite des travaux que nous avons jugés dignes des médailles et des mentions honorables, ceux qui nous ont paru mériter d'être signalés à sa bienveillante attention. Nous userons de cette faculté en faveur de MM. de Tourtoulon et Bringuier, auteurs d'une *Étude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oil*. Il existe à cet égard deux systèmes : les uns pensent que les divers parlers du nord et du midi de la France se fondent les uns dans les autres par des dégradations successives ; les autres estiment qu'il est possible d'établir une limite beaucoup plus précise et qu'on peut même arriver à la tracer sur une carte. MM. de Tourtoulon et Bringuier paraissent être de ce dernier avis puisqu'ils n'ont pas hésité à consigner sur une carte à grande échelle les résultats de la longue et minutieuse enquête qu'ils avaient entreprise sous les auspices du Ministre de l'instruction publique. Toutefois, ces résultats ne sauraient encore être considérés comme définitifs. MM. de Tourtoulon et Bringuier ont eu soin de commencer par fixer un certain nombre de caractères auxquels on reconnaît

les dialectes de la langue d'oc et de la langue d'oil ; ils ont étudié sur place les limites de ces deux dialectes depuis l'Océan jusqu'à Guéret et à la Châtre ; ils paraissent n'avoir rien négligé pour arriver à la connaissance de la vérité, mais ils n'ont encore publié que la première partie de leur travail [1]. La prudence veut donc qu'on attende la publication de la seconde partie avant d'accepter ou de rejeter leurs conclusions.

Nous citerons encore M. Édouard Fleury, auteur d'un grand nombre de travaux d'histoire et d'archéologie, dont plusieurs ont été récompensés dans nos précédents concours. Le nouvel ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de *Cinquante ans de l'histoire du chapitre de Notre-Dame de Laon* n'est pas, à proprement parler, son œuvre personnelle. C'est une analyse rédigée à la fin du XVIIe ou au commencement du XVIIIe siècle, et demeurée inédite, des délibérations du chapitre de Notre-Dame depuis le 22 juin 1541 jusqu'au 15 juillet 1594. M. Fleury a découvert le manuscrit, qui devait dans l'origine être beaucoup plus considérable, et il en a publié le texte, en l'accompagnant d'une introduction, de notes et de dessins de sceaux et de pierres tumulaires. Cette publication offre un véritable intérêt. Elle nous initie à la vie intérieure d'un puissant chapitre pendant le cours du XVIe siècle, et nous fournit, à côté d'anecdotes peu édifiantes sur les habitudes et les mœurs de quelques-uns des chanoines, de nombreux renseignements sur les événements politiques auxquels le diocèse de Laon se trouva mêlé. — M. Fleury nous a également communiqué, sous le titre d'*Épisode de la chute des Carlovingiens (988-992)* un fragment détaché de la grande histoire qu'il prépare du chapitre de Laon. Quand cette histoire sera terminée, M. Fleury se souviendra certainement que ses travaux ont toujours

[1] M. Bringuier est malheureusement décédé pendant l'impression de cette première partie.

trouvé bon accueil auprès de la Commission des Antiquités nationales.

Les membres de la Commission des Antiquités de la France :

F. de Saulcy, A. de Longpérier, Maury, L. Delisle, F. de Lasteyrie, B. Hauréau, J. Desnoyers, Eug. de Rozière, *rapporteur*.

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conlusions.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel,
H. Wallon.

APPENDICE N° III.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES PENDANT L'ANNÉE 1876, PAR M. PERROT.

(LU DANS LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1877.)

Messieurs,

Les Écoles d'Athènes et de Rome ont réalisé cette année toutes les espérances, tenu toutes les promesses dont l'Académie avait pris acte l'an dernier. On a bien travaillé dans les deux Écoles; si, avec un nombre de pensionnaires presque égal (six à Athènes, cinq à Rome), Athènes a fourni plus de mémoires, cette différence s'explique aisément. Le personnel de l'École de Rome s'était renouvelé tout entier, en une seule

fois, en 1876; les membres de l'École ne formaient, à eux tous, qu'une première année, situation dont le directeur s'est justement préoccupé et qu'il espère ne point voir se renouveler. L'École de Rome est de fondation récente; elle ne peut avoir encore des traditions et des habitudes qui dirigent et soutiennent, dès leurs premiers pas, les jeunes gens, d'origines très-diverses, qui y sont envoyés; ceux-ci ont besoin d'un certain temps pour se reconnaître, pour trouver un sujet d'études qui convienne à leurs goûts, à leurs aptitudes, à leur éducation première, pour découvrir dans les bibliothèques ou pour choisir dans les musées et parmi les ruines de l'Italie les matériaux qu'ils s'appliqueront à mettre en œuvre. Enfin, la nature même des travaux qu'entreprennent en Italie certains des pensionnaires, ceux par exemple qui appartiennent à l'École des chartes, exige d'eux des recherches et des vérifications supplémentaires qu'ils ne peuvent faire parfois que dans les bibliothèques de Paris.

L'École d'Athènes comptait deux vétérans, deux pensionnaires de troisième année, MM. Homolle et Riemann. C'est M. Homolle qui a été désigné pour conduire les fouilles que son directeur, M. Albert Dumont, avait décidé d'entreprendre, dans l'île de Délos, aux frais de l'École et à l'aide d'une subvention libéralement fournie par la *Société centrale des architectes*. M. Homolle était très-bien préparé à cette tâche, qui demande tant de persévérance, de patience et de fermeté. Le plus difficile, ce n'est pas encore d'installer les chantiers, de diriger et de surveiller les ouvriers; c'est surtout de résister à l'attente et aux déceptions, de ne pas se décourager quand, après bien des jours de travail, on ne voit pas sortir de terre ce que l'on espérait. Seul à Délos, ayant à lutter contre des obstacles de plus d'un genre, M. Homolle a connu ces impatiences et ces tristesses du début; mais il ne s'est point laissé abattre par elles, et, malgré la saison qui s'avançait, il s'est

obstiné dans sa tâche pendant quatre mois; les fouilles n'ont été interrompues qu'au milieu de juillet.

Les fouilles dirigées à Délos par M. Lebègue, en 1873, avaient eu pour résultat de déblayer le sommet du Cynthe et de dégager, sur la pente de cette colline, un édifice d'un caractère tout primitif, tenant tout à la fois de la grotte et du temple, où l'on a pu voir avec vraisemblance le plus ancien sanctuaire qui ait été consacré, dans l'île, au culte d'Apollon. C'est sur les parties hautes de l'île que s'étaient portées alors les recherches de M. Lebègue; c'est, au contraire, sur le rivage même que s'est établi M. Homolle. Le site qu'il a interrogé, c'est ce point bien connu où, sur la côte occidentale, se trouvait, dans le voisinage du port, le fameux temple d'Apollon Délien, riche et somptueux édifice dont les restes avaient déjà été étudiés par Blouet, lors de l'expédition française de Morée. Ce savant architecte avait signalé certaines particularités curieuses de l'architecture du temple; mais il n'avait pu décrire que les vestiges et les fragments qui s'offraient d'eux-mêmes au regard. M. Homolle, pourvu des moyens nécessaires, s'est appliqué uniquement, pendant ces quatre mois, à l'étude du temple d'Apollon; il s'est efforcé d'éclairer la topographie encore confuse de cette partie de l'île par le déblayement de l'édifice et de ses abords, l'histoire du sanctuaire délien, par la réunion des monuments épigraphiques. On ne peut que résumer ici en quelques mots le très-intéressant rapport que, le 15 juillet, M. Homolle adressait au directeur de l'École.

Les fouilles ont dégagé le pourtour du temple et les enceintes qui l'entouraient; M. Homolle a complétement déblayé la face ouest, celle qui est tournée vers la mer, et le côté sud. Pour le côté nord et le front est, pressé par le temps, il a dû se contenter de mettre à découvert les angles et, en deux ou trois points, les soubassements. Il a pu reconnaître et mesurer

le massif central, qui portait les murs de la cella et les colonnes de l'ordre intérieur; il l'a distingué du soubassement qui soutenait les colonnes du portique extérieur. A ce propos, il entre dans de curieux détails sur les procédés de construction employés dans cet édifice et sur l'appareil des fondations. Le front ouest dominait la plaine de 2m,50 environ; on y accédait par un escalier de marbre. Un des faits nouveaux qui résultent de ces fouilles, c'est la connaissance des dimensions du temple, 29m,80 sur 13m,55; en combinant ces données avec les dimensions de la colonne et de l'entre-colonnement, on peut conclure que le temple avait six colonnes en façade et treize sur les côtés. Plusieurs morceaux de l'entablement ont été aussi reconnus et dessinés pour la première fois. On possède ainsi toutes les pièces importantes de la construction; on a donc maintenant, avec les grandes dimensions du temple, tous les éléments d'une restauration extérieure, qui eût été impossible jusqu'ici. Quant aux dispositions intérieures, il ne paraît pas probable que l'on puisse les retrouver; M. Homolle n'a pas dégagé toute l'aire de la cella, qui est couverte d'un énorme entassement de marbres; mais il a pu s'assurer que le pavé de marbre en avait été enlevé avant la chute même des murs; il ne resterait en place qu'une seule dalle, qui porte la trace d'un pilier d'ante. Les métopes étaient certainement unies, les frontons sans doute vides; du moins il n'a été recueilli aucun reste de sculpture qui ait pu faire partie d'un ensemble décoratif destiné au tympan.

Les procédés de construction et l'exécution des détails s'éloignent sensiblement de la perfection classique. M. Homolle serait donc disposé à admettre la date que Bœckh a proposée pour la construction du temple d'après une inscription qui a trait à cette entreprise; l'édifice aurait été bâti vers le IIIe siècle avant notre ère. Sauf peu d'exceptions, les textes

épigraphiques qu'il a recueillis semblent d'ailleurs tous postérieurs à cette époque.

Le rapport donne ensuite des indications sur les restes d'autres édifices qui paraissent avoir été renfermés dans la même enceinte; ce seraient les débris des sanctuaires d'Artémis et de Latone, dont les noms sont joints à celui d'Apollon dans la plupart des dédicaces. Ces vestiges avaient déjà été aperçus: mais les fouilles ont permis de mieux distinguer les traces des différents édifices et leurs communications. Nous ne pouvons, à ce sujet, que renvoyer au plan qui, sans aucun doute, accompagnera le mémoire développé que prépare M. Homolle.

Quant aux monuments figurés trouvés dans les fouilles, ils sont en petit nombre, et l'on ne peut signaler parmi eux aucune œuvre entière; le plus curieux paraît être le torse d'une statuette archaïque où il conviendrait de reconnaître une Artémis. Aucune des monnaies non plus ne semble présenter d'intérêt; mais, en revanche, les monuments épigraphiques sont nombreux et variés. M. Homolle a recueilli plus de deux cent cinquante inscriptions inédites ou fragments d'inscriptions, qui se diviseraient ainsi :

1° 80 dédicaces, bases honorifiques, monuments commémoratifs des bienfaiteurs de l'île.

2° 33 décrets, principalement de proxénie.

3° Des comptes et inventaires. Ces textes sont de beaucoup les plus étendus; l'un d'eux a jusqu'à 125 lignes; d'autres en ont de 80 à 90. En général, ils appartiennent au IIIe et au IIe siècle avant notre ère. Ils se divisent ainsi qu'il suit :

Inventaires des offrandes faites au temple d'Apollon Délien;

Inventaires des revenus du temple;

Contrats de location des biens-fonds possédés par le temple;

Compte de construction du temple et des édifices annexes.

Sur la demande du directeur de l'École, M. Homolle a obtenu une quatrième année de séjour en Grèce qui lui assurera les loisirs nécessaires pour mettre en ordre les matériaux qu'il a réunis. M. Léon Renier avait rendu, l'an dernier, fort bon témoignage du recueil des inscriptions d'Ostie dressé par M. Homolle; nous pouvons donc être sûr que le commentaire épigraphique de ces textes inédits ne laissera rien à désirer, et, pour la partie architectonique de son œuvre, notre jeune historien aura, nous pouvons l'espérer, les conseils et les secours d'un pensionnaire de l'Académie de France à Rome, d'un de ces hôtes que l'École d'Athènes voit toujours avec plaisir débarquer au Pirée et qu'elle n'y reconduit jamais sans regret. Nous attendons avec confiance le travail qui ne peut manquer d'être le fruit de cette collaboration amicale et des réflexions de tout un hiver; mais nous pouvons dès maintenant féliciter M. Homolle d'avoir eu cette joie de la lutte et de la découverte qui n'a pas été donnée à tous ses prédécesseurs. On ne va pas seulement en Grèce pour y étudier l'antiquité dans les livres et les musées; on y porte toujours plus ou moins la noble ambition de payer de sa personne en interrogeant, après tant d'autres, cette terre qui semble ne s'épuiser jamais; on voudrait arracher les monuments du génie grec au sol qui les cache, à l'ignorance qui les détruit, à l'avidité qui les défigure et les disperse. Par malheur, pour que l'on puisse entreprendre cette campagne et y gagner ses chevrons, il faut une réunion de circonstances favorables qui ne se présente pas souvent. Faire des fouilles, c'est un bonheur et un honneur qui n'a été accordé qu'à un très-petit nombre de pensionnaires d'Athènes. M. Homolle est parmi les heu-

reux; il a noblement continué à l'École la tradition des Beulé, des Foucart, des Wescher, des Lebègue. Comme eux, il se rappellera plus tard avec plaisir ces chères fatigues, ce combat contre les hommes et contre les choses qui rend le succès plus doux, ces espoirs qui s'éveillent si vifs, qui se heurtent parfois à de si fâcheux accidents pour renaître bientôt et être enfin réalisés, cette passion de chercher, cette joie de trouver.

M. Riemann avait consacré ses deux premières années de pension aux études de philologie grecque et latine que l'École, entraînée par la séduction du voyage et des fouilles, avait jusqu'ici un peu négligées. Sans songer un instant à détourner M. Riemann de travaux pour lesquels il a une vocation bien décidée, M. Dumont a pensé qu'il lui serait bon, comme gymnastique d'esprit, d'abandonner pendant quelque temps la critique des textes pour d'autres recherches qui contraindraient son esprit à des efforts d'un nouveau genre et lui fourniraient des connaissances dont il ne manquerait pas de tirer parti pour l'explication même des auteurs. C'est dans cet esprit qu'a été entreprise l'exploration archéologique des îles Ioniennes, qui a fourni les matériaux d'un très-long mémoire.

L'auteur prend les îles l'une après l'autre : il étudie d'abord la géographie physique de chacune d'elles ; il réunit et il discute ensuite les passages des écrivains anciens ; il décrit les antiquités encore existantes, en rappelant les descriptions qui en ont été données par d'autres voyageurs ; enfin, il fait connaître les objets d'antiquité qui existent dans les collections particulières. A son mémoire sont joints des estampages de plusieurs inscriptions importantes. Rien n'est donc négligé de ce qui peut contribuer à éclairer sous toutes ses faces l'histoire archéologique des îles Ioniennes.

Dans ces inventaires rédigés avec beaucoup de soin, l'au-

teur s'est contenté de consigner tous les faits qu'il rencontrait, sans peut-être chercher assez à les relier entre eux ; il ne fait pas assez œuvre d'historien. Ainsi, à propos des restes de la ville de Same, dans l'île de Céphalonie, il commence par transcrire les descriptions qu'en ont données les voyageurs qui l'avaient précédé ; sa description vient ensuite ; mais ce ne sont que des détails qu'aucun lien ne rattache l'un à l'autre. On n'a pas, après les avoir lus, une idée nette de la situation de cette ville, de son rôle historique et du caractère de ses ruines. Au lieu d'employer beaucoup de temps à copier ces descriptions antérieures, M. Riemann aurait mieux fait de mettre à profit les observations qu'elles contenaient pour contrôler et compléter les siennes propres, de manière à nous offrir un tableau d'ensemble qui nous aurait laissé une impression bien plus vive. Le même défaut se fait sentir un peu partout ; l'auteur n'intervient pas assez dans son ouvrage ; il se borne trop à nous offrir les notes qu'il a prises avec beaucoup de zèle et de patience sur le terrain et dans les livres. Il en est de même pour les nombreux problèmes archéologiques que soulèvent à chaque instant les faits constatés par le voyageur ; celui-ci n'essaye même pas de poser les questions, loin de chercher à les résoudre. Quelques rares et courtes discussions géographiques à propos des textes anciens, des corrections topographiques qui rectifient plusieurs erreurs des meilleures cartes, l'indication des monuments faux, telles sont à peu près les seules occasions où se montre la personne de l'auteur.

Ce qu'on ne saurait trop louer chez M. Riemann, c'est le soin avec lequel il a recherché les documents originaux et les monuments possédés par des particuliers ; c'est ainsi qu'il a pu avoir à sa disposition des cartes manuscrites qui lui ont été d'un grand secours. Il s'informe aussi des collections qui ont existé, indiquant autant que possible comment et quand

elles ont été dispersées. Nous n'avons à ce propos qu'un regret à exprimer; il nous a été suggéré par un membre de la Commission dont la compétence en cette matière ne fait doute pour personne : c'est à propos de la description des manuscrits de M. Charalampos, dans l'île de Céphalonie. M. Riemann, très-habitué à la lecture des manuscrits, aurait pu, peut-être, pousser ici plus loin ses recherches. Sans doute, on n'a pas avec soi en voyage une bibliothèque où l'on puisse trouver des renseignements sur la littérature grecque, voir ce qui est inédit, ce qui est considéré comme perdu, ce qui peut avoir de l'intérêt; mais il est un moyen facile à employer que nous recommandons aux jeunes voyageurs : c'est de calquer sur du papier végétal les *rubriques*, c'est-à-dire les titres des ouvrages écrits d'ordinaire à l'encre rouge, avec les *incipit*, surtout quand il s'agit d'ouvrages dont la matière ne paraît pas aisée à déterminer tout d'abord. Ainsi, par exemple, le n° 7 est indiqué de cette manière : *Livre ecclésiastique contenant, à ce qu'il semble, des considérations religieuses. Papier, XIIIe ou XIVe siècle. Provenant du monastère de Kipouria.* Y a-t-il rien de plus vague que cette désignation? Nous recommandons ce volume à l'attention de ceux qui pourraient l'examiner à nouveau.

Nous en dirons autant des numéros suivants :

8 et 9. *Lois ecclésiastiques.*

10. *Fragments de règlements d'église.*

18, 20. *Règles ecclésiastiques.*

Il n'est pas impossible que dans ces recueils on trouve des opuscules ou des fragments sur les origines du christianisme, genre de renseignements qu'on ne doit pas négliger. Des calques faits très-exactement auraient le double avantage d'indiquer le siècle du manuscrit et de faire connaître les ouvrages qu'il contient.

Malgré les réserves qu'elle a dû indiquer, votre Commission

ne saurait regretter que M. Riemann ait entrepris la longue enquête à laquelle il a été convié. Ce vaste répertoire de faits peut rendre de grands services à quiconque voudra désormais s'occuper de l'histoire des Sept Iles ; d'autre part, l'étude minutieuse du terrain et des monuments n'a pu être, pour celui qui s'y est livré avec tant de patience et d'exactitude, qu'un très-utile exercice. D'ailleurs, la vraie vocation de M. Riemann est plutôt dans la critique verbale, dans le commentaire grammatical des textes anciens ; c'est à ces recherches qu'il est déjà revenu par les thèses qu'il prépare ; c'est en marchant dans cette voie, peu frayée par ses prédécesseurs, qu'il semble surtout appelé à faire honneur à l'École d'Athènes.

MM. Girard et Martha formaient à eux deux la seconde année de l'École. A peine arrivés en Grèce, après une année tout entière passée en Italie, ils se sont mis à l'œuvre avec une ardeur de curiosité et une application soutenue que l'on ne saurait trop louer. Les circonstances les ont favorisés. Depuis le mois d'avril 1876, la *Société archéologique d'Athènes* poursuivait, sur la pente méridionale de l'Acropole, des fouilles dont les principaux résultats vous ont été exposés dans une lettre que notre correspondant à Athènes, M. Albert Dumont, adressait à l'Académie en date du 14 mars 1877. Ces fouilles ont eu pour effet de déblayer tout le vaste espace qui est compris entre les deux théâtres de Bacchus et d'Hérode Atticus ; elles ont ainsi rendu possible une restitution topographique de tout ce versant de l'Acropole. Elles ont de plus donné un grand nombre d'inscriptions et de bas-reliefs, qui occuperont longtemps les épigraphistes et les archéologues. On a découvert dans ces fouilles plus de cent soixante-douze décrets ou fragments de décrets et près de cent ex-voto à Esculape et à Hygie. L'apparition de ces monuments qui, pendant l'hiver dernier, sortaient de terre les uns après les autres, était une occasion que l'École ne pouvait laisser échapper. Son *Bulletin* a donné

un plan des fouilles dû à l'obligeance de M. Marcel Lambert, architecte-pensionnaire de l'Académie de France à Rome, et MM. Girard et Martha se sont partagé la description des monuments figurés et des textes épigraphiques retrouvés sous leurs yeux, ainsi que la discussion des différentes questions que soulevaient ces découvertes.

MM. Martha et Girard, comme pour mieux s'assurer de suivre une méthode pareille, ont préparé et rédigé de concert un premier travail, intitulé : *les Inventaires du temple d'Esculape d'Athènes.* Ce mémoire contient la transcription des textes en caractères épigraphiques, et la transcription en caractères courants, complétée par les restitutions qu'a suggérées la comparaison attentive des différentes pièces. Les estampages qui avaient servi à collationner les lectures étaient joints au présent envoi. L'introduction fait vraiment honneur aux deux jeunes auteurs. Dans la première partie de cette préface, ils cherchent à fixer, par une discussion très-bien conduite, la date des inventaires ; dans la seconde, on trouvera la liste, fort curieuse, des objets qui composaient le trésor du temple, classés suivant leur nature. Certaines des mentions contenues dans ces inventaires fournissent le plus piquant commentaire de quelques passages du *Plutus* d'Aristophane ; on a là un excellent exemple des services que l'étude des inscriptions peut rendre à l'interprétation des auteurs anciens : on y voit en même temps quel jour les textes classiques peuvent souvent répandre sur les textes lapidaires et comment ils viennent encore en relever l'intérêt.

Après avoir mis en commun leurs efforts pour ce premier travail, les deux associés se sont donné à chacun une tâche séparée. Nous avons déjà mentionné les *ex-voto* à Esculape et à Hygie mis au jour par les fouilles de l'Acropole. Cette collection est doublement précieuse par le grand nombre des bas-reliefs (plus de quatre-vingt-quatorze) et par l'origine

certaine des monuments, qui proviennent tous d'une enceinte consacrée au dieu de la santé.

Des bas-reliefs du même genre se trouvent dans plusieurs collections et ont fait l'objet de nombreux mémoires. Welcker, Letronne, Philippe Le Bas, M. Stephani, d'autres encore les ont étudiés. M. Girard a pensé que la nouvelle découverte pouvait apporter de précieux éléments pour la solution d'un problème qui a déjà été longuement discuté. De plus, ces bas-reliefs qui représentent le dieu à table offrent de frappantes analogies avec la scène connue sous le nom de *Repas funèbre,* scène dont l'explication a récemment occupé à nouveau l'Académie et qui n'intéresse pas moins l'histoire des idées religieuses de l'antiquité que celle du symbolisme dans l'art grec et dans l'art romain. Dans le nouveau mémoire, l'auteur s'est imposé la réserve la plus rigoureuse. Il a pris connaissance des monuments analogues conservés ailleurs, et de ce qui a été écrit sur cette matière ; mais il s'est fait une loi de ne traiter que des *ex-voto* récemment découverts. Ce sont les seuls qu'il ait pu étudier par lui-même, avec toutes les garanties de sérieux examen que sa critique exigeait. Le travail a pour base un catalogue descriptif et méthodique qui a paru dans le *Bulletin* même de l'École et qui avait été rédigé par M. Girard.

Dans son mémoire, après avoir déterminé l'époque à laquelle se rapportent les bas-reliefs, l'auteur étudie les caractères semblables que présentent presque tous les monuments, ainsi que les attitudes des personnages, hommes ou divinités, le lieu ordinaire de la scène, puis la nature des sacrifices, les offrandes faites au dieu. Après avoir fait ressortir les traits communs, il marque les différences : il considère successivement la supplication, le sacrifice, le banquet et d'autres variétés du même thème.

Les *ex-voto* portent parfois des inscriptions. M. Girard étudie ces dédicaces et cherche quels renseignements elles fournissent

pour l'explication des scènes figurées ; enfin il termine par quelques observations sur la fabrication de ces bas-reliefs, œuvres d'industrie plutôt que d'art, et sur la place qu'ils occupaient dans le sanctuaire.

La règle suivie, dans tout ce travail, a été de distinguer avec soin les hypothèses des faits certains, de préférer un petit nombre de résultats, pourvu que l'évidence en parût incontestable, à une théorie d'ensemble qui aurait été prématurée. L'auteur ne s'est départi qu'une fois de cette sage réserve : c'est lorsqu'il a voulu donner une nouvelle explication de la présence du cheval dans ces bas-reliefs [1]. Son idée est ingénieuse et bien présentée ; mais elle prête à plusieurs objections, et elle ne s'imposera pas plus que les autres hypothèses déjà proposées sur ce sujet.

Ce goût de l'observation exacte et de la description précise, nous le retrouvons dans un autre travail de M. Girard. On sait comment l'École française, depuis qu'elle a été placée sous la direction de M. Dumont, a entrepris de terminer cet inventaire des collections athéniennes qu'avaient commencé, pour la sculpture, deux savants allemands [2]. M. Collignon avait rédigé, en 1875 et 1876, le catalogue des vases appartenant au musée de la Société archéologique d'Athènes ; MM. Girard et Martha nous donnent, cette année, l'un le catalogue des objets de bronze et de plomb que possède ce musée, l'autre le catalogue de ses terres cuites.

Le catalogue de M. Girard se divise en trois parties :

1° Tablettes des héliastes et jetons de vote ;

2° Poids ;

[1] L'auteur explique la présence du cheval par la place que tient cet animal dans la vie publique et privée des anciens.

[2] R. Kékulé, *Die antiken Bildwerken in Theseion zu Athen*, in-8°, 1869. H. Heydemann, *Die antiken Marmor-bildwerke in der Stoa der Hadrian, dem Windthurm des Andronikus, dem Wæterhauschen auf der Akropolis und der Ephorie im Cultusministerium zu Athen*. Berlin, 1874, in-8°.

3° Objets divers.

La dernière série est la plus pauvre ; les statuettes sont rares et la plupart insignifiantes. La première nous paraît de beaucoup la plus intéressante. L'étude des objets dont elle se compose, tablettes judiciaires (σύμβολα δικαστικά) et jetons de vote (ψῆφοι δημόσιοι), se rattache étroitement à l'étude des institutions judiciaires d'Athènes. Il y a déjà longtemps que notre savant confrère, M. E. Egger, avait appelé l'attention sur cette catégorie de monuments; il avait été suivi dans cette voie par M. Albert Dumont[1], et, récemment encore, un archéologue allemand, M. Benndorf, tirait de l'examen de quelques séries analogues de jetons d'instructives considérations sur le théâtre attique et sur plusieurs des services publics de la cité[2]. Pour ce qui regarde les tablettes des héliastes, M. Girard aura été plus complet que personne; dans une excellente introduction, il examine tout ce qui concerne ces monuments, il en décrit toutes les variétés. Sur les quarante et une tablettes qu'il passe en revue, un certain nombre sont inédites; mais, pour celles mêmes qui avaient déjà été publiées, bien des particularités s'expliquent par l'étude comparative de tous les monuments de ce genre connus jusqu'à ce jour.

Pour les poids, le travail était plus long et plus difficile encore. Le musée du Varvakeion en possède deux cent quatre-vingt-dix-neuf qui sont presque tous inédits. M. Girard les a décrits et pesés. Les pesées ont été la partie la plus difficile et la plus minutieuse de sa tâche ; il s'est attaché à les répéter plusieurs fois. La préface placée en tête du travail en explique l'objet. Il ne faut point chercher ici une étude théorique sur les poids, mais un recueil de matériaux classés et décrits avec le soin le plus louable.

[1] *De plumbeis apud Græcos tesseris*, Paris, 1870, in-8°.

[2] *Beitræge zur Kenntniss des Attischen Theaters*, Wien, 1875, in-8°.

Pour paraître plus agréable et plus séduisante, la part qu'a choisie M. Jules Martha dans ce travail collectif ne présentait pas moins de difficultés. L'étude des figurines de terre cuite, moins compliquée peut-être que celle des vases, est plus délicate encore et demande à être conduite avec la prudence la plus scrupuleuse. Si ces petites images, que les collectionneurs se disputent à prix d'or et qui excitent un si juste enthousiasme parmi les admirateurs de l'art antique, sont restées si longtemps négligées parmi les savants, s'il n'en existe pas de catalogues raisonnés et si elles n'ont donné lieu à presque aucun travail d'ensemble, c'est qu'à propos d'elles se posent les problèmes d'interprétation les plus obscurs; il est beaucoup plus facile de les admirer que d'en comprendre la signification. En cet état, le premier besoin de la science est de dresser des catalogues aussi exacts et aussi complets que possible des innombrables figurines qui remplissent les collections publiques et privées. La collection de la Société archéologique d'Athènes ne comprend pas moins de deux mille pièces, sur lesquelles M. Martha, dans cette première partie d'un travail qu'il continuera, a pu décrire et classer huit cent quarante-sept numéros. Elle ne paraît pas posséder de chefs-d'œuvre d'un art tout à fait hors ligne; mais elle offre un grand intérêt par la variété des types qu'elle contient et surtout par la connaissance que l'on a de la plupart des provenances. A cet égard. l'auteur a trouvé un précieux secours dans les inventaires manuscrits du musée, qui ont été dressés avec beaucoup d'exactitude, au fur et à mesure des entrées, par M. Coumanoudis; celui-ci, avec son obligeance accoutumée a mis tous ces documents à la disposition des membres de l'École française.

En présence des difficultés d'un pareil sujet, nous ne saurions trop louer la méthode sage et pour ainsi dire expectante qu'a adoptée M. Martha. Les grandes divisions de son travail sont toutes géographiques. Pour retrouver l'histoire d'une industrie

encore aussi imparfaitement étudiée que celle des terres cuites, il importe, en effet, d'en grouper tout d'abord les produits par régions, afin de distinguer ensuite plus aisément les principaux centres de fabrication.

Le premier chapitre décrit les terres cuites de l'Attique, en y comprenant celles de Mégare. Un second chapitre est consacré à la Béotie et à la Locride; une place à part y est faite à la fabrique, désormais célèbre, de Tanagre, dont la Société archéologique possède des produits qui ont le rare mérite d'être sortis directement des fouilles sans avoir passé par la main des marchands. Nous arrivons ensuite aux terres cuites du Péloponèse, dont les plus intéressantes sont celles qui proviennent d'un dépôt considérable découvert en 1862 au village d'*Haghios-Sôstis*, près de l'ancienne Tégée. La section consacrée aux îles de la Grèce est relativement assez pauvre; ce sont Égine, Mélos et la Crète qui y sont le mieux représentées. Les figures de la Cyrénaïque forment, d'un autre côté, un groupe nombreux et compacte ; mais, par malheur, la section qui comprend le plus grand nombre de pièces est encore celle des terres cuites sur la provenance desquelles on ne peut faire que des conjectures.

Les subdivisions des chapitres sont fondées non plus sur la provenance, mais sur le style des monuments ; les figures de *style ancien* sont toujours distinguées avec soin des figures de *style récent;* d'ailleurs, dans la descriptions particulière de chaque objet, M. Martha aurait peut-être dû ne pas se contenter de cette distinction un peu trop générale. Dans les progrès comme dans la décadence du style, il y a des degrés qu'il aurait peut-être bien fait de marquer plus nettement, soit par des désignations spéciales, soit par des comparaisons avec des œuvres d'art connues. Les groupes formés ensuite dans chaque subdivision sont des plus simples; l'auteur distingue les figures de dieux ou de héros, d'hommes, de femmes, d'enfants, les représen-

tations grotesques ou satiriques, les animaux. Quant aux questions d'interprétation, il s'en est prudemment abstenu.

La description des figurines est bien ordonnée, réduite aux éléments nécessaires et parfois même un peu trop concise. La description des costumes, des attributs, pourrait aussi donner lieu à quelques critiques; on pourrait relever ici l'emploi de quelque terme trop général, là celui d'un mot ancien détourné de son sens propre; mais ce sont de légères imperfections que l'auteur, averti, corrigera de lui-même à mesure qu'il avancera dans son travail.

M. Martha, avec grande raison, prête une attention minutieuse à la couleur et à la nature des terres, dont l'étude est étroitement liée à celle des provenances, bien qu'elle ne fournisse pas toujours à cet égard des indications aussi certaines qu'on le suppose parfois; il analyse aussi les différents procédés de fabrication qu'il a rencontrés dans les différents groupes de figurines, et il le fait avec une précision et une justesse qui donnent une idée très-favorable de ses aptitudes archéologiques. Nous ne pouvons que souhaiter voir M. Martha conduire à terme, cet hiver, la description qu'il a entreprise l'an dernier. Le voyage qu'il vient d'achever, et qui lui a fait voir tout le Péloponèse, aura encore ajouté à son expérience et lui aura permis de recueillir d'utiles données sur quelques-unes des trouvailles dont il a décrit les résultats. Lorsque seront terminés ces catalogues, nous aurons ainsi une réunion de renseignements précieux sur une collection qui est trop peu connue, et qui a cependant le mérite de se composer presque tout entière d'objets découverts dans la Grèce propre. En même temps les pensionnaires de l'École auront trouvé là un exercice que rien ne saurait remplacer. Ces sortes de catalogues méthodiques, si utiles pour les savants qui les consultent, ne rendent pas moins de services à ceux qui les font: ils les forcent à voir un grand nombre d'objets et à les décrire

avec précision. Ils ont l'avantage de ne pas provoquer aux hypothèses, mais de développer surtout une qualité qui est indispensable à l'archéologue, l'esprit d'examen et de comparaison.

Dans un autre mémoire, d'un caractère tout différent, M. Martha a voulu prouver que les textes épigraphiques ne lui étaient pas moins familiers que les monuments figurés, et qu'il savait en tirer parti pour faire œuvre d'historien.

En 1862, la découverte, au théâtre de Dionysos, des siéges réservés aux principaux prêtres de la cité athénienne a montré que nous étions loin de soupçonner le nombre de ces sacerdoces et que nous avions une idée peu exacte du respect dont ils étaient entourés. Plus de cinquante sacerdoces avaient des places d'honneur au théâtre, à côté de l'archonte-roi, de l'archonte éponyme et des thesmothètes. Depuis cette époque, les inscriptions n'ont fait que confirmer l'opinion que les savants avaient pu se former d'après l'examen des siéges du théâtre de Dionysos. L'ensemble de ces sacerdoces est encore très-mal connu. M. Martha a entrepris d'étudier ce sujet, et il a commencé à dresser le plan d'un mémoire qui doit être intitulé : *Les sacerdoces athéniens du* v^e^ *siècle avant notre ère au* IIIe *siècle après notre ère. Recrutement, attributions, rapports avec l'État.* Il va sans dire qu'un pareil sujet exige de trop longues recherches pour qu'un hiver ait suffi à remplir ce vaste cadre. Nous n'avons donc aujourd'hui sous les yeux qu'un chapitre détaché de ce grand travail. Il porte pour titre : *Inscriptions relatives au sacerdoce d'Esculape à Athènes. Essai sur ce sacerdoce. Classement chronologique des prêtres.* Grâce aux découvertes récentes dont nous avons indiqué déjà toute l'importance, ce chapitre est un de ceux qui doivent contenir le plus de faits curieux et nouveaux. Pour n'en donner qu'un exemple, on y lira avec beaucoup d'intérêt les détails qu'il fournit sur l'espèce d'hôpital établi dans le temple d'Esculape.

Les indices d'après lesquels a été fixée la succession et l'époque probable des prêtres qui figurent dans les inscriptions ont été relevés et discutés avec une sûre et fine critique. Ce chapitre donne une excellente idée de l'ensemble auquel il appartient et fait vivement désirer la suite de l'ouvrage.

M. Haussoullier a choisi, pour sa première année de pension que le règlement l'obligeait de passer en Italie, un sujet d'études qui déjà le transportait, pour ainsi dire, en Grèce. Il a visité la Sicile, en explorant avec une attention toute particulière les collections de vases peints qui y ont été formées aux dépens des anciennes nécropoles grecques; de ce voyage, qui a duré plusieurs mois, il a rapporté la matière d'un mémoire qu'il intitule : *Études sur la céramique grecque en Sicile.* C'était un sujet complexe et difficile; pour être traité à fond, il demandait peut-être une connaissance des monuments que l'on ne pouvait s'attendre à rencontrer dans un travail qui est le début de l'auteur. Cependant il ne nous déplaît pas que nos jeunes archéologues, sans prétendre faire du premier coup une œuvre complète et définitive, ne craignent pas de se mesurer avec une étude importante, capable de développer rapidement chez eux, par le nombre et la beauté des monuments observés, les qualités de goût et d'exactitude qui leur sont nécessaires.

Les vases grecs de la Sicile sont depuis longtemps célèbres; mais les fouilles exécutées pendant ces quinze dernières années, surtout sous l'habile direction de M. Cavallari, ont beaucoup augmenté la richesse et la valeur scientifique des collections siciliennes. Parmi les vases récemment découverts, les plus beaux et les plus intéressants n'ont pas tardé à être décrits et publiés, soit dans le pays même, soit dans des recueils étrangers. Trois archéologues allemands, MM. Benndorf, Heydemann et Fœrster, en ont fait connaître un assez grand nombre dans le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéolo-*

gique, dans l'*Archæologische Zeitung*, et aussi dans la troisième livraison, publiée cette année même, du grand ouvrage consacré par M. Benndorf aux peintures céramiques de la Grèce et de la Sicile[1]. Mais ces publications savantes n'ont pris que la fleur des nouvelles découvertes; elles n'ont pas cherché à les étudier dans leur ensemble, à suivre les progrès et les transformations du style, et à replacer en quelque sorte ces monuments au milieu des nécropoles d'où ils ont été tirés, pour permettre de mieux étudier les traits particuliers qui peuvent caractériser les fabriques. Telle est la tâche laborieuse que M. Haussoullier a courageusement entreprise; il a réussi à classer dans un ordre judicieux un grand nombre de faits intéressants, parfois nouveaux, dont la science profitera.

La première partie du mémoire est consacrée à l'histoire des collections. L'auteur, se servant de renseignements qu'il eût été difficile de réunir ailleurs que dans le pays même, nous fait assister tout d'abord à la formation du grand musée central de Palerme. Il nous montre les vases se groupant peu à peu autour des métopes de Sélinonte, premier noyau des antiquités de ce musée, puis le nombre s'en augmentant tout à coup par plusieurs acquisitions importantes, surtout par l'annexion de deux grandes collections monastiques, celles des pères Jésuites et du couvent bénédictin de San Martino. L'institution de la commission des antiquités et beaux-arts, en 1827, commence une ère nouvelle pour l'archéologie de la Sicile; mais c'est seulement en 1863 que des allocations suffisantes assurèrent au musée de Palerme le produit d'une exploitation régulière des antiques nécropoles. Les résultats obtenus depuis lors, enregistrés par des hommes aussi compétents que M. Cavallari et que M. Salinas, l'éminent directeur du musée, ont donné aux collections scientifiques de

[1] *Griechische und Sicilische Vasenbilder*. Guttentag, Berlin, in-fol.

Palerme une importance qui ne fera que s'accroître de jour en jour. M. Haussoullier visite avec le même soin les collections locales, les unes publiques, comme celles d'Agrigente et de Syracuse, les autres privées, comme le musée Navarra, formé des antiquités de Géla. Partout accueilli avec une bienveillance hospitalière, il trouve à étudier ainsi plus d'un groupe intéressant de monuments qui n'avaient pas encore été signalés. Toute cette introduction est vivement écrite et se lit avec plaisir.

La partie consacrée à l'étude même des vases n'est pas un catalogue, bien que l'auteur décrive en détail un grand nombre de monuments. Le travail est divisé en autant de chapitres qu'il y a de villes antiques dont les tombeaux ont donné des vases grecs. Sélinonte vient la première, bien qu'elle ne soit pas la ville la plus ancienne de la Sicile; elle offrait, par l'importance et par la variété de ses monuments, des points de comparaison plus précis et en plus grand nombre. Le principal intérêt du mémoire est dans l'étude parallèle des trois grandes villes de la côte méridionale, Sélinonte, Géla et Agrigente, dont l'histoire, enfermée dans des limites de temps assez étroites, assigne des termes connus au développement de la céramique. Pour chaque nécropole, l'auteur passe en revue les différentes catégories de vases, en les classant d'après les transformations de la technique et du style; il ne décrit pas seulement les plus beaux, mais tous ceux qui offrent quelque intérêt pour son sujet. C'est ainsi qu'il s'arrête longuement aux vases les plus anciens et qu'il a soin de ranger toujours à part les *lécythes,* qui sont d'un travail ordinairement négligé, en Sicile, mais qui, par cela même, donnent dans chaque ville le caractère moyen de la céramique populaire.

Les descriptions n'omettent rien de ce qu'elles doivent embrasser, étude de la matière, de la forme céramique, du

dessin, de la couleur; on pourrait seulement souhaiter parfois un peu plus de précision dans l'expression technique. Ce léger défaut, hâtons-nous de le dire, trouve d'ailleurs une large compensation dans le précieux album de calques joint au mémoire. Ces calques, accompagnés de quelques photographies, sont classés suivant la succession des styles. Ils reproduisent seulement, à titre d'exemples, quelques parties caractéristiques des principales représentations, ici une tête, là un torse, parfois une figure entière, parfois un simple détail d'ajustement; mais plusieurs d'entre eux nous ont paru donner de la beauté des originaux une idée plus franche que certaines réductions gravées des mêmes monuments. M. Haussoullier a fait le même travail de reproduction minutieuse pour les inscriptions des vases; par malheur, en Sicile, ces inscriptions sont rares, souvent simulées. L'auteur n'y a pas trouvé un seul nom d'artiste; comme publiés avant lui, il ne peut citer que le nom de Nicosthène, qui est certainement étranger au pays, et celui de Taleidès, que l'on a rencontré ailleurs aussi.

Du travail de M. Haussoullier se dégagent plusieurs résultats intéressants. Les vases dits *de style asiatique*, soit à ornements imbriqués, soit décorés de feuilles et de fleurons symétriques, ne sont pas rares en Sicile, non plus que ceux qui sont ornés de frises disposées par zones et représentant des animaux réels ou imaginaires; mais on ne paraît pas y avoir trouvé de ces vases, de style tout à fait primitif, ornés seulement de bandes, de chevrons, de simples combinaisons de lignes, comme ceux que l'on a découverts en Attique et sur d'autres points du monde ancien. La décoration purement géométrique ne s'y rencontrerait donc pas. M. Haussoullier discute l'opinion très-répandue en Sicile et ailleurs encore, qui attribue aux Phéniciens la fabrication des vases dits *de style asiatique*. Il constate que les fouilles d'Agrigente ont pro-

duit encore un petit nombre de vases à décoration orientale; or, Agrigente a été fondée en 581. Il relève en même temps ce fait curieux que, dans la partie de la Sicile habitée par les Phéniciens, à Motya, au mont Éryx, on rencontre non-seulement les mêmes poteries de style dit asiatique que dans les colonies grecques de l'île, mais aussi les mêmes vases, tout grecs par les sujets et par le style, vases à figures noires et à figures rouges. Ce serait donc, en Sicile du moins, la céramique grecque qui aurait envahi la région phénicienne et non le contraire qui aurait eu lieu.

C'est surtout de l'étude des vases à figures noires et des vases à figures rouges que M. Haussoullier se sert pour rechercher les caractères qui peuvent distinguer entre eux les produits céramiques des différentes villes grecques de la Sicile. Il met beaucoup d'attention et de persévérance à relever les moindres différences qu'il rencontre dans la technique ou dans le style, dans la prédominance de certaines formes ou de certains sujets préférés. Si ces distinctions restent pourtant assez flottantes, ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre; on doit le féliciter, au contraire, de ne pas les avoir forcées, malgré le désir qu'il devait éprouver d'arriver à des conclusions plus nettes. D'après différents indices, les villes grecques de Sicile paraissent avoir fabriqué elles-mêmes une partie tout au moins des vases peints que l'on y retrouve aujourd'hui; mais, pour des industries aussi généralement répandues, l'existence d'une fabrication locale n'entraîne pas toujours l'existence d'un style local. Il y a dans le mémoire un parallèle intéressant entre les peintures des vases de Sélinonte et les célèbres métopes de la même ville ; ce parallèle est très-juste, à condition que l'on reconnaisse dans ces ressemblances plutôt un effet de la marche générale suivie par l'art hellénique qu'une corrélation directe. En résumé, l'impression dominante qui se dégage pour nous de tout l'ensemble des

faits consciencieusement observés et classés dans l'*Étude sur la céramique grecque en Sicile* est surtout l'idée d'une certaine unité dans le développement de cette industrie au milieu de villes dont l'origine est pourtant assez différente.

Quant à la comparaison avec les vases grecs trouvés dans d'autres contrées, elle sortait du cadre que l'auteur s'était tracé. Aussi aurions-nous désiré qu'il s'arrêtât avant la conclusion, dans laquelle il affirme, à la fin de son travail, que les vases grecs de la Sicile présentent une complète similitude avec les vases de la Grèce propre. Sans doute, s'il veut couronner son œuvre, il y aura lieu pour lui d'arriver aux comparaisons de ce genre, non-seulement avec Athènes, mais avec Rhodes, surtout avec Corinthe, dont les vases les plus anciens ont une originalité tranchée que nous ne retrouvons pas jusqu'ici dans les produits céramiques de ses colonies siciliennes; mais, pour en arriver là, il devra acquérir, sur la céramique de ces différentes régions du monde héllénique, une expérience aussi sûre que celle qu'il a tirée, pour la Sicile, du très-utile et très-intéressant travail que nous avons voulu faire connaître avec quelque détail.

M. Beaudoin, élève de première année comme M. Haussoullier, est agrégé de grammaire. Sur le conseil de son directeur, il a résolu de pousser plus loin qu'on ne le fait d'ordinaire l'étude du grec moderne, d'y porter cette méthode et cette rigueur scientifique dont il n'a pu manquer de prendre l'habitude et le goût dans l'enseignement d'un maître tel que notre savant confrère M. Thurot. A plusieurs reprises, l'Académie, par les rapports de ses commissions et les questions qu'elle posait, avait cherché à tourner de ce côté l'attention des pensionnaires d'Athènes ; mais l'attrait de l'antiquité avait toujours été le plus fort, et jusqu'ici un seul membre de l'École avait répondu à cet appel. C'était George Deville, dont on n'a pas oublié les deux thèses soutenues devant la Faculté

des lettres de Paris, l'une sur la poésie populaire des Grecs modernes, l'autre sur un des plus curieux dialectes de la langue vulgaire, celui de la Tzaconie. Par malheur, une mort prématurée a enlevé Deville au moment même où il venait de donner cette première preuve de son mérite et des connaissances qu'il avait acquises en Grèce; depuis lors, son exemple n'avait pas été suivi. M. Beaudouin, décidé à rentrer dans cette voie, n'a pas cru pouvoir mieux employer l'année qu'il avait à passer en Italie qu'en s'établissant à Venise. Dans ces riches archives si bien classées qui ont déjà livré tant de secrets à l'histoire, il trouvait bien des renseignements sur la condition du peuple grec pendant ces longs siècles où ce peuple fut soumis à la domination étrangère et semblait asservi et déchu sans retour. A Athènes, où il est maintenant, et dans les voyages qu'il entreprendra dès le printemps, M. Beaudouin apprendra l'idiome parlé, avec ses variétés locales; en attendant, à Venise, il a recueilli les matériaux d'une étude historique qui promet d'être fort intéressante. Son mémoire est intitulé : *Documents relatifs à l'état intérieur de la Grèce pendant les dernières années de la domination vénitienne.*

Ce recueil de documents inédits est le fruit d'une exploration intelligente de divers fonds d'archives. Il est précédé d'une analyse critique qui en fait ressortir l'intérêt; M. Beaudouin y explique, en fort bons termes, ce qu'il s'est proposé dans cette enquête; il ne prétend pas écrire l'histoire de la Grèce sous la domination vénitienne; il cherche ce que les provéditeurs vénitiens ont vu plutôt que ce qu'ils ont fait. Disons, en passant, que ces rapports des gouverneurs et autres officiers vénitiens donnent une haute idée de leur intelligence et du soin avec lequel ils étudiaient le pays qu'ils étaient appelés à administrer. Les antiquités même attiraient leur attention. Le cadastre de la Morée avait été commencé, en 1700, par l'ingénieur Vandyck, sur l'ordre du provéditeur

général des armes, Fr. Grimani. Dans le rapport qui l'accompagne se trouve peut-être la plus ancienne description que nous ayons, après celle de Pausanias, des ruines de Mycènes; la *porte des Lions*, le *trésor* dit *d'Atrée*, y sont signalés avec assez de précision. Il y a là aussi des détails qui semblent faire allusion à des traces d'édifices que n'auraient pas vues les voyageurs de notre siècle, peut-être à des monuments qui auraient été retrouvés dans les fouilles récentes; toute cette relation de l'état des ruines de Mycènes il y a près de deux siècles offrirait de l'intérêt à M. Schliemann et aux érudits qui étudieront l'ouvrage que nous a promis cet explorateur.

Les détails sur l'état de la Crète et sur l'agriculture, le commerce et les mœurs des habitants de cette île, du XIIIe au XVIIe siècle (1204-1669), ne sont pas moins intéressants, et ils se répartissent sur un bien plus long espace de temps. La richesse de cette mine nous avait déjà été révélée, pour ce qui concerne la Crète, par le voyageur anglais Pashley. Celui-ci n'en a d'ailleurs extrait qu'un petit nombre de pièces qu'il a jointes, soit en notes, soit en appendice, à son *Voyage en Crète,* livre qui est resté inachevé. Nous souhaitons vivement que de ces pièces, bien choisies et transcrites avec soin, M. Beaudouin sache un jour tirer un travail d'ensemble qui se rattacherait à l'enquête qu'ont ouverte et poursuivie avec tant de zèle MM. Sathas et Émile Legrand.

L'École française de Rome présentait l'an dernier à l'Académie des travaux accumulés à la suite de plusieurs années de missions et de séjour à Rome. Cette année, au contraire, avec ses cinq élèves, tous de première année, elle ne peut offrir que les résultats de sept ou huit mois de travail. Ce travail est d'ailleurs celui de jeunes gens pour qui tout était nouveau, les études auxquelles ils devaient se livrer et le milieu où ils étaient appelés à vivre. Dans de telles conditions, c'est déjà beaucoup que tous les membres de l'École se soient réso-

lûment mis à l'œuvre, qu'ils aient tous commencé des recherches dont nous pouvons déjà, dans la plupart des cas, apprécier la valeur et l'intérêt, d'après la partie des mémoires commencés qui a été soumise au jugement de votre Commission.

Nous commencerons par M. Fernique, ancien élève de l'École normale, agrégé d'histoire. Son mémoire est celui de tous qui paraît le plus avancé ; c'est aussi celui qui, par la nature du sujet, se rapproche le plus des travaux que nous avons eu jusqu'à ce moment à juger en parlant de l'École d'Athènes. Une question inscrite au programme avertissait M. Fernique de l'intérêt que présenterait une monographie consacrée à l'une de ces villes du Latium qui ont pu, pendant plusieurs siècles, paraître appelées à balancer la fortune de Rome et dont le nom revient sans cesse chez Tite-Live et dans les ouvrages des classiques latins. Entre toutes ces villes, il a choisi Préneste, aujourd'hui *Palestrine,* et le choix est heureux. En effet, dans le voisinage de Rome, il n'est point de ville dont la situation soit aussi belle, dont les ruines soient aussi considérables encore, et dont la nécropole ait livré à notre curiosité de plus belles dépouilles. M. Fernique a donc entrepris de reconstituer l'histoire de la Préneste antique, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin de l'empire romain.

Bien des parties de cette longue durée sont encore et resteront toujours obscures ; tout au moins M. Fernique n'a-t-il rien négligé de ce qui pouvait jeter quelque jour dans ces ténèbres, surtout pour la période primitive, pour ces deux ou trois siècles pendant lesquels les cités italiques, déjà riches et civilisées, n'ont pas encore d'histoire, n'étant pas encore entrées en lutte avec Rome, qui se chargera seule de garder le souvenir du passé. M. Fernique a fait plusieurs séjours prolongés à Palestrine ; sur ce terrain inégal et parmi les constructions modernes, où partout le présent enveloppe et cache

le passé, il a étudié dans le dernier détail les vestiges des anciens édifices, bien plus nombreux et bien mieux conservés que ne le croirait au premier abord un passant inattentif. Il n'est pour ainsi dire pas à Palestrine une cave, une maison adossée au rapide versant de la montagne qui ne renferme quelque débris de pavage ou de muraille antique ; M. Fernique est resté assez longtemps dans la pittoresque petite ville pour s'y faire des amis ; il a fini par pénétrer partout.

Ce n'était pas assez : la plupart des objets qui, depuis la renaissance, ont été découverts parmi les ruines et dans la riche nécropole de Préneste sont maintenant dispersés. M. Fernique a cherché dans les publications archéologiques la trace et la description de ceux qui étaient sortis d'Italie ; quant à ceux qui se trouvaient encore à Rome, il les a étudiés avec un soin scrupuleux. Les uns, comme ceux qui ont été recueillis l'an dernier avec la tasse dont l'inscription phénicienne a fait tant de bruit, sont au musée Kircher ; mais d'autres appartiennent, soit aux princes Barberini, qui possèdent presque tout le territoire de Palestrine, soit au célèbre orfévre Auguste Castellani, dont le musée mériterait les honneurs d'un catalogue détaillé. A la bibliothèque Barberini comme auprès de M. Castellani, l'historien de Préneste a rencontré le meilleur accueil ; il a pu décrire, dessiner, calquer tout à loisir, et faire ainsi le premier bien connaître beaucoup d'antiquités qui n'avaient été jusqu'alors mentionnées que d'une manière vague et rapide. En même temps, il cherchait et trouvait dans les bibliothèques de Rome des renseignements sur l'état ancien des ruines et sur les découvertes qui y avaient été faites dans les derniers siècles ; ainsi un plan inédit conservé au Vatican lui a été fort utile.

Du travail ainsi préparé, M. Fernique nous a offert dès maintenant deux chapitres complets. Le premier, c'est la description de la ville antique telle qu'on peut la reconstituer

d'après les traces qui en restent sur le sol et les textes trop rares de l'époque classique ; le second est le catalogue des objets antiques qui en proviennent, et particulièrement des antiquités inédites appartenant aux Barberini et à M. Castellani.

La ville actuelle, on le sait, est tout entière bâtie sur l'emplacement du temple de la *Fortuna primigenia,* qui fit la gloire de Préneste jusqu'à la chute du paganisme. Le mémoire met très-bien en lumière le caractère original et grandiose de cet édifice à six étages qui n'avait pas son pareil en Italie. Lorsque furent achevés des travaux qui, d'après le style de l'appareil, semblent appartenir au dernier siècle de la république et au premier de l'empire, ce temple splendide et varié devait s'apercevoir à peu près de tous les points du Latium, avec son dessin pyramidal, avec ses terrasses, ses constructions superposées et les larges rampes qui en facilitaient l'accès, avec ses portiques de marbre qui se dressaient, en se rétrécissant, les uns au-dessus des autres et qui venaient aboutir, tout en haut, à cet hémicycle richement décoré dont le casino Barberini conserve encore aujourd'hui la forme. M. Fernique a joint à sa description plusieurs plans partiels des différents étages ; il les a lui-même dressés sur les lieux, avec le soin, sinon avec l'habileté graphique d'un architecte.

Comme il l'a constaté plus tard à la bibliothèque de l'École des beaux-arts, il est arrivé, pour tous les points essentiels et pour le caractère de ce vaste ensemble architectural, aux mêmes résultats que le savant architecte Huyot, qui, en 1813, alors pensionnaire de l'Académie de France à Rome, avait donné une restauration, encore inédite aujourd'hui, du temple de la Fortune à Préneste. Les différences, là où il y en a, s'expliquent par la disparition des divers débris antiques qui ont été détruits dans le cours de ces soixante dernières années.

On ne lira pas avec moins d'intérêt les pages consacrées à

la ville de l'époque romaine, qui se développait en dessous du temple, dans un espace occupé maintenant par des jardins; plus bas encore était la nécropole, qui s'étendait au pied de la montagne, sur un terrain coupé de ravins que l'on peut, par comparaison, appeler la plaine. M. Fernique donne le relevé des fouilles qui ont été exécutées, à sa connaissance, dans ce canton ; il y joint une description fort bien faite des différents modes de sculpture qui se sont rencontrés jusqu'ici dans ce cimetière.

Dans le second chapitre, l'origine orientale d'un certain nombre d'objets trouvés à Préneste est démontrée, non-seulement par des arguments empruntés à un mémoire de M. Helbig, mais encore par des observations dont plusieurs appartiennent en propre à M. Fernique. On retiendra aussi ses remarques sur le caractère de certains monuments trouvés dans ce que l'auteur appelle les tombes de la seconde époque, c'est-à-dire dans les sarcophages de tuf et de péperin; comme le montrent des photographies dont quelques-unes ont passé sous les yeux de l'Académie, le style de ces monuments n'est ni étrusque ni grec; on peut l'appeler *prénestin* ou *latin*. Les cistes en bronze, à dessins gravés au trait, dont nous possédons au Louvre de si beaux échantillons, ne donnent pas lieu à des observations moins justes et moins fines, qui font bien connaître cet art, dont le chef-d'œuvre est la célèbre *ciste Ficoroni,* au musée Kircher. Le jeune archéologue montre très-bien que c'étaient là des objets de fabrication courante, les produits d'une industrie qui était particulière à Préneste; il explique comment étaient d'abord préparées et ornées de gravures les plaques de bronze qui formaient l'enveloppe du coffret, comment on y fixait ensuite les pieds et les poignées sans craindre de cacher une partie du dessin et parfois même de couper en deux, dans le sens de la hauteur, toute une bande de personnages; la ciste Ficoroni elle-même porte la trace de cette négligence.

Nous signalerons encore la liste, très-bien faite, des sujets qui ont été reconnus jusqu'ici sur les cistes; elle est suivie de remarques instructives sur la manière dont sont traités quelques-uns de ces sujets. D'après différents indices, l'auteur arrive à fixer au IIIe et au IIe siècle avant notre ère l'époque où aurait fleuri cet art local, qui s'inspirait d'une manière plus ou moins superficielle des œuvres de l'art grec, surtout des derniers produits de la céramique.

Nous n'avons qu'une seule réserve à faire : dans la partie historique, M. Fernique force peut-être un peu le sens de certains textes; il prétend en tirer, à propos de la destruction de la ville par Sylla et de la reconstruction du temple, plus qu'ils ne contiennent. A cela près, nous ne pouvons qu'exprimer le vif désir de voir ce travail s'achever comme il a été commencé : il méritera d'être placé à côté des meilleurs mémoires qu'ait produits l'École d'Athènes et il fera grand honneur à la jeune École de Rome.

M. Émile Chatelain, élève de l'École des hautes études, représentait à Rome la paléographie grecque et latine, la critique des textes. Son travail se compose de plusieurs mémoires indépendants les uns des autres. S'étant occupé depuis plusieurs années des poëtes latins de la Gaule, il a recherché et exploré les manuscrits de leurs œuvres qui sont conservés dans les principales bibliothèques d'Italie, surtout à Rome. Parmi ces derniers, figure un manuscrit souvent cité qui a appartenu à Achille Estaço, savant portugais du XVIe siècle, dont le nom a été latinisé sous cette forme plus connue, Achilles Statius. C'est ce qui a suggéré à M. Chatelain l'idée de s'occuper particulièrement de ce savant. Sous le titre de *matériaux pour servir à une étude sur les travaux philologiques d'Achille Statius,* il a réuni quelques notes sur la vie de cet écrivain et sur ses ouvrages inédits; il reproduit sa correspondance avec divers savants, lettres qui proviennent de la Vallicellana, à

Rome. Ces lettres ne présentent qu'un médiocre intérêt. D'ailleurs, M. Chatelain s'est abstenu de toute recherche personnelle : aucune note bibliographique ou littéraire qui puisse mettre en relief l'utilité de cette correspondance. Les correspondances des savants des XVIe et XVIIe siècles, conservées dans les bibliothèques de l'Europe, sont tellement considérables que, sauf de rares exceptions, les élèves de l'École française de Rome ne doivent les exploiter qu'avec une extrême réserve : ils emploieront mieux leur temps en reprenant l'étude des manuscrits des auteurs anciens ou du moyen âge.

Le mémoire qui suit est plus intéressant. Il est intitulé : *Recherches sur un manuscrit célèbre de Sidoine Apollinaire.* Il s'agit du manuscrit qui a appartenu à Achille Statius. M. Chatelain en retrace l'histoire et cherche à prouver qu'il est le même que celui qui porte aujourd'hui dans la bibliothèque du Vatican le nº 3421. Ce manuscrit, malgré son antiquité et sa valeur, ne saurait d'ailleurs fournir beaucoup de corrections, parce qu'à différentes époques il a été collationné par les savants qui se sont occupés de Sidoine Apollinaire. Aussi M. Chatelain a-t-il entrepris une *collation des plus importants manuscrits de cet écrivain ;* ç'a été son principal travail pendant le cours de cette année. Nous n'en pouvons rien dire, ne l'ayant pas sous les yeux. M. Chatelain se contente d'indiquer les manuscrits qu'il a examinés ; il se réserve de donner une édition critique de Sidoine. Le prix que l'Académie lui a décerné en 1876 suffirait à montrer qu'il est bien préparé à cette tâche.

Nous trouvons ensuite une pièce de vers en l'honneur de saint Julien, transcrite d'après un manuscrit du Vatican (*Reg.* 314). Probablement inédite, cette pièce n'a pas grande importance, l'auteur ayant simplement mis en vers la narration du martyre de saint Julien, en prose[1] ; il n'y a d'ori-

[1] Voir ces actes chez les Bollandistes.

ginal qu'une espèce de préface. Les vers sont des *trochaïques septénaires,* divisés en deux, comme dans plusieurs pièces de Prudence. M. Chatelain a commencé, mais n'a pas encore terminé son travail d'éditeur. Le manuscrit, du xe siècle, est en mauvais état; le texte de la version rhythmée est donc encore à établir; il nous a semblé qu'il pourrait avoir quelque intérêt pour les lexicographes.

Description des manuscrits contenant le commentaire de Donat sur Térence[1]. M. Chatelain se contente d'indiquer les manuscrits des bibliothèques d'Italie qui lui semblent pouvoir servir à améliorer le texte de ce commentaire. Simple indication du contenu de chacun de ces manuscrits, dont un seul est du XIIe siècle; les autres sont du XVe; aucun spécimen de variantes.

Manuscrits d'Ausone. Même observation. Un seul (*Urbin,* 290) est du Xe siècle. Les autres sont modernes.

Notice sur les manuscrits des poésies de saint Paulin de Nole. En tête, quelques pages sur les éditions de cet auteur, éditions qui laissent beaucoup à désirer. M. Chatelain donne aussi des détails intéressants sur chacun de ces manuscrits, dont plusieurs sont très-anciens. Deux sont du VIIIe ou IXe siècle, l'un en écriture saxonne, l'autre en écriture mérovingienne. Il a collationné ce dernier, mais il ne donne pas sa collation; il prévient seulement que dans cette masse de variantes, plus curieuses et instructives qu'utiles pour le texte, il y aura peut-être quelques épis à glaner.

Un dernier mémoire est intitulé : *Description de quelques manuscrits du Vatican* (sujets variés). Simple indication du con-

[1] Parmi ces manuscrits, il en est un que nous signalons à l'attention de M. Chatelain. C'est le *Reg.* 1595, du XIIe siècle. Nous voyons au fol. 50-66 : *guidr psalmi Græce*, puis deux lignes du texte grec écrites en caractères latins avec la traduction latine au-dessus. Nous l'engageons à copier exactement et à publier cette pièce, qui a une extrême importance pour l'histoire de la prononciation grecque. Un pareil monument remontant au XIIe siècle ne doit pas être négligé.

tenu de ces manuscrits, sans aucune observation critique ou littéraire. De l'un d'eux, qui date du IXe siècle, M. Chatelain a extrait une pièce qui ne manque pas d'un certain intérêt, eu égard à l'ancienneté du manuscrit. Elle est intitulée : *Exempla diversorum auctorum*. C'est un recueil de vers latins dressé en vue d'indiquer la quantité de certains mots. Chaque vers est précédé du nom abrégé du poëte auquel il a été emprunté ; ces indications sont pleines d'erreurs et d'inexactitudes. L'auteur de ce recueil a mis à contribution les principaux poëtes anciens et d'autres plus modernes, tels que Paulin et Priscien. On y trouve cité un certain Livius, d'ailleurs inconnu. Il y aurait à entreprendre tout un travail critique pour reconnaître les vers qui pourraient être inédits, relever les variantes fournies par ce manuscrit et corriger les leçons fautives qui y figurent en très-grand nombre. La copie d'un texte est la moindre partie du travail d'un éditeur.

En résumé, la collection de courts mémoires envoyée par M. Chatelain témoigne d'un zèle et d'une activité fort louables, mais ils ne nous fournissent pas les moyens de porter un jugement sur son mérite comme critique et comme philologue. Nous ne pouvons pas même mesurer son expérience paléographique ; nous n'avons pas les éléments qui nous seraient nécessaires pour contrôler ses assertions. Certains mots abrégés et qu'il n'a pas compris ne sont pas indiqués d'une manière assez claire. Nous lui recommandons de donner une autre fois, aussi exactement que possible, le fac-simile de ces abréviations. Nous lui recommandons également de soigner davantage la rédaction de ses mémoires, qui laisse parfois à désirer.

Avec M. G. Duruy, élève, comme M. Fernique, de l'École normale et agrégé d'histoire, nous quittons l'antiquité et le moyen âge, nous entrons dans les temps modernes. M. Duruy nous envoie les cinq premiers chapitres d'une *Étude historique*

sur la vie du cardinal Charles Caraffa, neveu du pape Paul IV. 1517-1561. Les documents inédits abondent à Rome sur ce personnage, l'agent le plus actif de la ligue formée entre le saint siége et le roi de France Henri II contre Philippe II, le roi d'Espagne. A la *Casanatense*, à l'*Archivio di Stato,* à la bibliothèque Victor-Emmanuel, on a ses nombreuses lettres aux diverses personnes de la cour de France, à Mme de Valentinois, au connétable, au cardinal de Lorraine, au duc de Guise, au roi et à la reine. Envoyé comme ambassadeur, il fait décider la rupture de la trêve de Vaucelles. La dernière partie de sa vie est toute dramatique. Disgracié subitement et exilé par Paul IV, son oncle, il est mis en accusation sous le pontificat de Pie IV, condamné à mort et étranglé au château Saint-Ange, le 3 mars 1561. Tout le procès, en grande partie inédit, est conservé à l'*Archivio di Stato*. M. Duruy y a puisé largement. Le récit, qu'il a conduit jusqu'en 1556, est vif et coloré; on y sent l'intérêt que le narrateur prend au personnage et au sujet qui l'occupent. Lorsque cette étude sera terminée, elle fera mieux connaître des événements qui, comme la courte campagne du duc de Guise en Italie et les projets auxquels elle se rattachait, n'avaient été jusqu'ici rappelés dans les histoires générales qu'en quelques lignes rapides et forcément inexactes par leur brièveté même.

Le sujet choisi par M. Mabilleau, agrégé de philosophie, s'écarte plus encore des études ordinaires de l'Académie ; c'est un *Recueil de documents relatifs à la philosophie de César Cremonini.* Pendant plus de quarante années, jusqu'à sa mort en 1631, Cremonini, disciple de Cesalpini, a enseigné dans les universités italiennes les doctrines du péripatétisme ; il a combattu les scolastiques de son temps, qu'il attaquait sans cesse, ainsi que les alchimistes. Dans cet enseignement qui avait ses dangers, il a lutté avec une rare vigueur; il a obtenu au milieu de mille accusations, quelques rares et brillants

succès. Guidé par les indications que lui ont fournies les éminents professeurs de philosophie dont s'honore l'université romaine, M. le comte Mamiani, M. Berti, M. Ferri, M. Mabilleau a retrouvé beaucoup de manuscrits inédits de Cremonini; il s'en sert habilement pour faire revivre une figure qui mérite de n'être point oubliée et de reprendre sa place dans l'histoire du mouvement philosophique, vers le commencement du XVII[e] siècle.

Élève de l'École des chartes, c'est du moyen âge que s'occupe M. Élie Berger. En quittant la France, il a commencé par étudier, à Turin, dans la bibliothèque de l'Université, deux manuscrits des *Chroniques de Saint-Denis*. L'un (LXXIII, k. IV, 7) est un exemplaire de la rédaction définitive, qui s'étend jusqu'à Charles VI et est partout répandue. L'autre (XCIX, l. II, 31) est beaucoup plus intéressant, bien qu'il contienne seulement la portion des chroniques qui s'étend de Louis le Débonnaire à la mort de Philippe-Auguste. Il donne à la fin la dédicace latine et française au roi de France. Arrivé à Rome, M. Berger a étudié, à la bibliothèque Vaticane, les manuscrits portés comme étant de Richard de Cluny. Il a eu à distinguer les textes qu'il faut certainement attribuer à Richard de ceux qui, tout en étant mis sous son nom, paraissent devoir être rendus à d'autres auteurs, C'est là, toutefois, un travail de critique précise qui a paru ne pouvoir s'achever qu'à Paris. Les bibliothèques de Rome sont très-incomplètes au point de vue de ces études critiques, particulièrement celle de notre École française, si récemment fondée. M. Berger a dépouillé, à l'*Archive d'État*, un dossier considérable où il a recueilli de curieux renseignements sur la construction d'une flotte pour une croisade contre les Turcs, préparée au milieu du XV[e] siècle par le pape Calixte III; enfin il a commencé l'examen des divers manuscrits des *Chroniques de Saint-Denis* conservés à la bibliothèque Vaticane.

Si M. Berger n'est pas en mesure de soumettre un mémoire à la Commission, c'est d'abord, comme nous en a averti M. Geffroy, que sa santé s'est trouvée fort éprouvée pendant les premiers temps de son séjour en Italie; c'est aussi que, sur plusieurs des sujets qu'il a abordés, il a besoin de faire des vérifications en vue desquelles certaines ressources lui manquent à Rome. Comme nous l'atteste notre savant confrère, il a travaillé pendant toute cette année avec un zèle intelligent et l'on peut s'attendre à ce que sa seconde année porte beaucoup de fruits. En présence d'un tel témoignage, nous ne pouvons que donner à M. Berger, pour l'été prochain, un rendez-vous auquel il ne saurait manquer.

Pour répondre à l'attente de l'Académie et du pays, nos deux colonies d'Athènes et de Rome n'ont qu'à persévérer, qu'à rester ce qu'elles ont été pendant ces dernières années. Si, d'ailleurs, quelque chose pouvait ajouter encore à la studieuse ardeur des jeunes gens qui représentent la science française en Grèce et en Italie, c'est la certitude qui leur est désormais acquise qu'aucun de leurs efforts ne sera perdu, que tout travail qui méritera cette récompense recevra une honorable et rapide publicité. Grâce au libéral concours de deux ministres sortis de nos rangs et à la patiente insistance des deux directeurs, MM. Geffroy et Dumont, la *Bibliothèque* des Écoles françaises d'Athènes et de Rome existe enfin; elle compte déjà près de deux volumes, et son avenir est assuré par une dotation annuelle inscrite au budget. Il en est de même pour le recueil que l'École française d'Athènes publie sous le titre de *Bulletin de correspondance hellénique*. Sept cahiers, sur les huit dont doit se composer la première année comme les années suivantes, ont déjà paru; le dernier ne saurait tarder longtemps. L'expérience, qui pouvait paraître hasardée, a réussi, mais au prix de quelle patience et de quels efforts, ceux-là seuls le savent qui ont eu à faire imprimer en Orient un texte fran-

çais! Informations rapides sur tout ce qui se découvre en Grèce et dans tout l'Orient hellénique, rédaction solide et variée, texte correct, planches gravées avec soin et bien tirées, tout cela semblait impossible à réunir du premier coup à Athènes; si l'on y a réussi, le principal mérite en revient sans doute à M. Albert Dumont, le directeur de l'École, mais il serait le premier à nous reprocher de ne pas faire une belle part dans ce succès inespéré à tous ceux qui se sont associés libéralement à son œuvre et qui lui ont prêté leur concours. C'est M. Egger, qui, malgré des devoirs si multipliés, trouve toujours du temps dès qu'il s'agit de l'intérêt de la science; c'est M. Foucart, qui s'est chargé de restituer plus d'un fragment épigraphique dont tout autre que lui aurait eu peine à tirer parti; c'est l'élite des professeurs et des savants d'Athènes, qui ont assidûment suivi les séances de l'Institut hellénique et qui ont enrichi le *Bulletin* de leurs communications; c'est M. Tissot, le ministre de France en Grèce, votre correspondant, qui a présidé ces séances avec tant de distinction; ce sont enfin les membres mêmes de l'École. Ceux-ci ont tous pris le *Bulletin* très à cœur; ils n'ont rien épargné pour le tenir au courant de toutes les découvertes, en suivant toutes les fouilles qui se sont faites à Athènes ou dans les environs. Ils ont été récompensés de leur zèle; ils ont trouvé dans les soins donnés au *Bulletin* le moyen d'occuper les heures que laissaient libres les voyages et la composition des mémoires; jamais à l'École le temps n'a été mieux rempli et n'a paru passer plus vite.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 5 OCTOBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Corpus inscriptionum latinarum, vol. V, 2e partie (Berlin, 1877, gr. in-4°).

Atti della società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino (Turin, 1877, in-8°).

Vita, viaggi e predicazione dell'apostolo S. Pietro, par Bartolomeo Ambrosi, vol. I à V (Parme, 1877, in-8).

M. Renan présente, au nom de M. Clermont-Ganneau, une étude topographique sur le site de la ville biblique *Jeschanna* qu'il identifie avec la localité actuelle d'*Aïn-Sinia*.

M. Defrémery offre, de la part de M. Stanislas Guyard, un extrait du Journal asiatique, intitulé : *Un grand maître des assassins au temps de Saladin*. «Le travail de M. Guyard se compose, dit-il, de la reproduction du texte d'un écrit légendaire, rédigé en arabe par un Ismaélien qui vivait au commencement du XIVe siècle; de la traduction de ce morceau et de notes savantes, tant sur le texte que sur la traduction. L'éditeur et traducteur a fait précéder le tout d'une introduction étendue, où il esquisse à grands traits l'histoire des Ismaéliens, en Perse, en Syrie et même dans l'Inde. Ce qui concerne les Ismaéliens de cette dernière contrée est surtout digne d'attention et offre des renseignements neufs. Dans cette nouvelle publication, M. Guyard a fait preuve de critique et de connaissances solides dans l'histoire et les doctrines des sectes musulmanes.»

SÉANCE DU VENDREDI 12 OCTOBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le tome XXIII, 1re partie, des *Notices et extraits des manuscrits*, renfermant la 1re partie du *Traité des Simples d'Ibn-Beïthar*, traduit par le docteur Leclerc et publié par lui avec la collaboration de M. de Slane.

M. Defrémery offre à l'Académie, de la part d'un de ses plus érudits correspondants, un opuscule intitulé : *Documents inédits sur Gassendi*,

par Philippe Tamizey de Larroque, Paris, 1877, in-8°. «Cette brochure, extraite de la *Revue des questions historiques,* comprend, dit-il, plusieurs pièces puisées dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, et en premier lieu une notice sur l'illustre philosophe, rédigée sous la forme d'un journal par son secrétaire et ami, Antoine de la Poterie, dont les notes ont été transcrites et sur certains points retouchées par un neveu de Gassendi. Le travail de la Poterie a été complété et parfois rectifié dans un de ces commentaires, tels que M. Tamizey de Larroque sait les rédiger, et où il fait preuve à la fois de lectures étendues et d'une excellente critique. En second et en troisième lieu, le savant éditeur publie une lettre écrite par les consuls de la ville de Digne à leur docte concitoyen, pour lui demander sa protection auprès du comte d'Alais, gouverneur de Provence, et la réponse de Gassendi à cette lettre, réponse on ne peut plus curieuse pour le fond et pour la forme. Enfin, la publication dont il s'agit est terminée par une lettre, que le successeur de Gassendi dans la prévôté de l'église de Digne, Nicolas Taxil, adresse à Habert de Montmor, en lui envoyant l'oraison funèbre de son illustre prédécesseur. L'opuscule tout entier est une addition des plus précieuses à tout ce qui avait été écrit sur la vie et les ouvrages de Gassendi, et doit faire désirer que M. Tamizey de Larroque mette à exécution le projet qu'il a de rechercher et de publier toutes les lettres françaises du savant philosophe provençal.»

M. Garcin de Tassy présente à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Marre de Marin, un extrait du Journal asiatique intitulé : *Bouraha*, histoire malgache. «C'est, dit M. G. de Tassy, un missionnaire catholique, M. l'abbé Dalmond, qui a fait le premier connaître cette histoire, ou plutôt ce conte, dans sa Grammaire des langues malgache et autres. M. Marre de Marin, auteur lui-même d'une Grammaire malgache, en usage à la Réunion et à Mayotte où elle a été introduite par le ministre de la marine, a donné de ce conte un texte plus régulier qu'il a fait suivre d'une traduction plus exacte et il y a joint, sur quelques mots du texte, des observations philologiques qui font sentir l'importance qu'aurait un vocabulaire comparatif des idiomes des archipels de la Sonde, des Moluques et des Philippines. On peut y remarquer quelques mots hindoustanis, tels que *ahou* (*haun*), «moi, je;» *bàbâ* (d'origine turque), «père,» et un mot arabe *maty* (*mât*), «mourir.» Ce petit travail est fait avec soin, et M. Marre de Marin mérite d'être encouragé dans ses investigations sur la langue peu connue de l'île de Madagascar qui est plus grande que la France.»

M. de Witte fait hommage de la 4e livraison de la *Gazette archéologique*, année 1877, Paris, in-4°.

«Cette livraison contient six planches :

«Pl. XIX. *Patère d'argent émaillée*, trouvée à Lampsaque. L'explication de ce curieux monument est de M. Sorlin-Dorigny.

«Pl. XX. *Satyre*, bronze trouvé à Dodone, dans les fouilles de M. Constantin Carapanos, fouilles sur lesquelles l'Académie a déjà reçu plusieurs communications. M. de Witte a tâché de réunir, dans le texte explicatif de cette planche, quelques détails sur les satyres à pied et queue de cheval.

«Pl. XXI. *Portrait gréco-égyptien*, au musée de Florence. Cette planche est accompagnée d'un travail très-intéressant et très-curieux sur les momies gréco-égyptiennes ornées de portraits peints sur panneau, par M. l'abbé Ledrain.

«Pl. XXII. *La tête de la Vierge*, peinte dans la crypte de Saint-Maximin, par M. Edmond Le Blant.

«Pl. XXIII et XXIV. *La Vénus de l'Esquilin*, statue de marbre, et *le Diadumène*, bronze de la collection Janzé, du cabinet des médailles. L'explication est de M. Fr. Lenormant qui propose de reconnaître dans la statue de l'Esquilin, non une Vénus, mais la courtisane Rhodopis.»

Outre ces articles, M. de Witte signale encore :

«*Une date dans l'histoire de l'art cypriote*, par M. Christos Papayannakis.

«Une note de M. Antonio Delgado sur un *cippe de marbre*, récemment découvert à Marchena, village d'Andalousie.

«Un article intéressant de M. Fr. Lenormant sur le *Pan Ægoprosopos*, avec des bois représentant des figurines de ce dieu, l'une de bronze, l'autre de terre cuite.

«Une note du même sur un *vase de terre, de travail cypriote*, orné d'une tête humaine, comme les urnes trouvées par M. Schliemann dans ses fouilles de Troade. Ce vase, reproduit à la page 155, a déjà été présenté à l'Académie par M. Adrien de Longpérier, au mois de mai 1874.

«Enfin, une note de M. Velkovitch sur un *buste de bronze, représentant Trajan le père*, découvert en Servie, et dont M. de Longpérier a communiqué à l'Académie une photographie en 1869.»

Sont encore offerts :

Précis analytiques des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1875-1876 (in-8°).

M. Schuermans adresse plusieurs extraits du *Bulletin des Commissions*

royales d'art et d'archéologie de Belgique. Ces extraits sont intitulés : *Épigraphie romaine de la Belgique. — Les tumulus de la Belgique. — Inscriptions belges à l'étranger. — Inscriptions romaines d'Arlon.*

SÉANCE DU VENDREDI 19 OCTOBRE.

Sont offerts :

Supplément au dictionnaire de la langue française, de M. Littré (7e livraison).

Les martyrs de l'extrême Orient et les persécutions antiques, par M. Edm. Le Blant, membre de l'Académie. Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, tome IV, 2e série (Arras, 1877, broch. in-8°).

Séances publiques de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix (Aix, 1876-1877, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de l'auteur, la *Thèse* présentée par M. Pigeonneau à la Faculté des lettres de Paris, thèse qui a pour titre : *Le cycle de la croisade et de la famille de Bouillon* (Saint-Cloud, 1877, in-8°). «L'auteur, dit le Secrétaire perpétuel, a partagé son sujet en trois parties :

«1° Période héroïque : la légende de la première croisade, et particulièrement les origines de la chanson d'Antioche et de la chanson de Jérusalem.

«2° Période romanesque : la légende du chevalier au Cygne et de Godefroi de Bouillon. Les premiers rénovateurs des poëmes de la Croisade. La légende des chétifs.

«3° La décadence : premières traductions en prose. Troisième version du chevalier au Cygne. Seconde version des continuateurs des poëmes de la Croisade. Baudouin de Sebourg. Le bâtard de Bouillon. Le dernier remaniement poétique du cycle de la Croisade. Les traductions et les imitations étrangères.

«Au point de vue littéraire, ajoute le Secrétaire perpétuel, l'auteur a essayé de retrouver les origines, le lien, et, pour ainsi dire, la généalogie des poëmes qui composent le cycle de la Croisade; au point de vue historique, les poëmes que l'écrivain a étudiés apportent peu de renseignements nouveaux sur les grands événements de la croisade; un seul, la *Chanson d'Antioche*, par la date de sa composition, et par des informations précises sur le rôle des chevaliers flamands dans la guerre sainte, mérite de prendre place parmi les documents historiques. Mais ces poëmes

présentent des renseignements curieux sur l'état de la société aux époques où ils ont été écrits, et M. Pigeonneau a su les mettre en relief dans son travail.»

SÉANCE DU VENDREDI 26 OCTOBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le tome XXVII, 1re partie, de ses *Mémoires*. «C'est, dit-il, l'histoire de l'Académie de 1865 à 1868 inclusivement. La lacune qui existait dans la suite des volumes de nos Mémoires se trouve désormais comblée, et l'on peut espérer qu'il n'y en aura plus de quelque temps; car le tome XXIX, 1re partie, qui comprend la suite de l'histoire de l'Académie, de 1869 à 1873 inclusivement, est fini et déjà presque entièrement imprimé; il n'y manque que les notices historiques qui doivent le terminer.»

Sont encore offerts :

Catalogue descriptif des manuscrits sanscrits contenus dans la bibliothèque de la Société asiatique du Bengale (Calcutta, 1877, in-8).

Nouveau dictionnaire hindoustani-anglais, par M. Fallon (10e livraison, Londres, septembre 1877, in-8°).

Catalogue de la bibliothèque de Marseille. Ouvrages relatifs à la Provence, par M. Lieutaud (Marseille, 1877, in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 2 NOVEMBRE.

Sont offerts à l'Académie:

Les Géorgiques, les Bucoliques et le IVe livre de l'Énéide de Virgile, traduits en vers français, par M. F. Bardi de Fourtou, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Bordeaux (Paris, 1877, in-8°).

Remparts d'Arlon et de Tongres, par M. Schuermans (Extrait du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*).

Notice des points habités, tenements, lieux dits, fontaines, cours d'eau, routes et chemins de la commune de Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée), par M. Benjamin Fillon (Saint-Cyr-en-Talmondais, 1877, in-4°).

M. Delisle fait hommage, au nom de M. Babeau, d'un volume intitulé: *Le village sous l'ancien régime* (Paris, 1877, in-8°).

«Le travail de M. Babeau, dit-il, est une de ces études que M. de Tocqueville réclamait avec instances sur les institutions de l'ancien régime. La méthode de l'auteur est purement scientifique. Le plus souvent, il expose simplement le résultat de ses recherches, et laisse au lecteur le

soin de porter un jugement. Ce qu'il a voulu, c'est que ses tableaux fussent d'une fidélité rigoureuse. Aussi en a-t-il emprunté tous les traits à des pièces d'une authenticité indiscutable. On y verra comment, dans les derniers temps de la monarchie, nos populations rurales s'administraient, comment elles vivaient. Les observations de M. Babeau portent principalement sur les villages de la Champagne; la lecture de son livre n'en est pas moins indispensable à qui veut étudier en général l'état de la société française dans les siècles qui ont précédé la Révolution.»

SÉANCE DU VENDREDI 9 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le 3e fascicule des *Comptes rendus* de ses séances. Sont offerts:

Notice sur un livre à peintures exécuté en 1250 dans l'abbaye de Saint-Denis. Lettre à M. le duc de la Trémoille, par M. L. Delisle (Paris, 1877, in-8°).

Nouvelle lecture de la Table de Peutinger en ce qui concerne la route de Reis Apollinaris à Forum Voconii ou plus exactement à Forum Julii, par M. Hayaux du Tilly (Tours, broch. in-8°).

M. Edm. Le Blant présente, au nom de M. le chanoine de Martigny, une nouvelle édition du *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* (Paris, 1877, grand in-8°).

«C'est aujourd'hui, dit-il, un volume de petit texte à deux colonnes, comptant 830 pages et enrichi de 675 dessins, choisis avec autant de goût que de savoir dans les recueils iconographiques et les musées. L'ouvrage, complétement remanié, est augmenté ainsi d'un quart et revisé dans toutes ses parties.

«Parmi les articles nouveaux, qu'il serait trop long d'énumérer ici, je signalerai ceux qui portent pour titre les mots *Abraxas, Ad Sanctos, Hymnes, Legio fulminatrix, Sainte Cécile, Sainte Pétronille, Colysée, Culte de la croix, Graffiti, Ménées et Ménologes, Oblats.*

«Plusieurs de ces notices, développées dans une juste mesure, contiennent de véritables exposés de doctrine. C'est ainsi que l'article *Ad Sanctos* nous met en présence d'un fait important pour l'étude des premiers temps chrétiens, la coutume de déposer les morts près des tombes des martyrs. Suivies d'un nom propre, les formules sépulcrales *Ad sanctum... Retro sanctos... Ad læram... Ad domnum... Ante pedes...* témoignent d'un ensevelissement cherché près des restes d'un saint dont on espérait le patronage auprès du souverain Juge. Envisagée

au point de vue de la connaissance topographique des catacombes, l'importance des mentions de cette sorte est des plus grandes. Aujourd'hui que les monuments consacrés aux saints des anciens jours ont disparu, l'humble pierre qui porte l'une de ces formules nous fait connaître la place précise qu'occupaient les tombes historiques près desquelles les fidèles avaient voulu qu'on déposât leur corps. *Ad sanctam Felicitatem*, *Ad sanctum Hippolitum, Ante dominam Emeritam*, *Ad sanctum Cornelium,* lisons-nous sur plusieurs épitaphes, jalons précieux qui ont permis de se guider dans des catacombes oubliées, dont le nom même était perdu, mais où de vieux itinéraires nous apprenaient que tels ou tels martyrs avaient été ensevelis.

«Les questions abordées par M. le chanoine Martigny sont en nombre considérable. Leur exposé ne se renferme pas dans un simple travail de vulgarisation; la personnalité de l'auteur, les vues qui lui sont particulières, se montrent à chaque page, et son livre marque ainsi sa place parmi les plus utiles qu'on ait écrits sur l'étude si vaste et si nouvelle des premiers âges de l'Église.»

M. de Witte offre à l'Académie le cinquième numéro de la *Gazette archéologique* pour l'année 1877. «Cette livraison, comme les précédentes, est accompagnée, dit M. de Witte, de six planches:

«Pl. XXV. Sarcophage chrétien de Syracuse, chargé d'un grand nombre de figures. Le texte explicatif est de M. Héron de Villefosse.

«Pl. XXVI. Hercule phallophore, statuette de bronze, de la collection Pourtalès. Article de M. le docteur Alexandre Colson de Noyon.

«Pl. XXVII. La Niobide du musée Chiaramonti. Article de M. Fr. Lenormant.

«Pl. XXVIII. Vase de poterie rouge gallo-romaine, portant l'inscription: REMIS FELICITER. Le texte qui accompagne cette planche est de M. Anatole de Barthélemy qui a publié en même temps plusieurs autres vases de terre sigillée, portant des inscriptions dans lesquelles on trouve la mention de divers peuples de la Gaule. Outre les *Rèmes*, sont nommés les *Gabales,* les *Lingons,* les *Séquanes.* Ces noms de peuples sont suivis de l'acclamation *feliciter.* On connaissait déjà, et M. de Barthélemy n'a pas manqué d'en faire mention, des inscriptions tracées sur les murs de Pompéi, dans lesquelles on lit des acclamations analogues adressées aux habitants de quelques villes de l'Italie méridionale. Au nombre des coupes publiées dans ce travail, reproduites au moyen de clichés intercalés dans le texte, il y en a une qui porte, à ce qu'il paraît, une inscription en l'honneur des amateurs de cervoise, *cervesariis feliciter.* C'est

ainsi que l'auteur complète cette dédicace. On avait déjà une lagène, ou gourde, conservée au musée Carnavalet, sur laquelle est tracée l'inscription suivante : *Ospita* [*sic*] *reple lagenam cervesa.* La plupart des *pocula* décrits par M. de Barthélemy proviennent d'une fabrique gallo-romaine, établie à Banassac (Lozère), et signalée par M. Mazard dans son *Étude descriptive de la céramique du Musée de Saint-Germain-en-Laye.*

«Si je me suis étendu sur le travail de M. Anatole de Barthélemy, ajoute M. de Witte, c'est que les coupes publiées par ce savant offrent une série toute nouvelle de produits céramiques de l'époque gallo-romaine.

«Pl. XXIX et XXX. Chapiteaux romains historiés à Pise. Article de M. E. de Chanot. Ces chapiteaux composites sont ornés de feuillages d'acanthe, desquels s'élancent des Victoires; le milieu est occupé par une image de divinité de plus grande dimension, représentée à mi-corps; l'une de ces divinités est Jupiter, l'autre Harpocrate.

«Je dois encore signaler à l'Académie un article de M. S. Trivier qui a publié dans cette livraison une coupe en terre rouge sigillée, dessin tiré d'un ouvrage manuscrit d'Artaud, l'ancien conservateur du musée de Lyon, et sur laquelle on voit le combat de Pan ou d'un Satyre contre un bouc.

«Enfin, dit M. de Witte, je terminerai cette nomenclature par la citation d'un article de M. Fr. Lenormant sur un précieux cylindre en chalcédoine saphirine. Mon savant et habile collaborateur a reconnu dans la scène gravée sur ce cylindre un sujet historique : le supplice d'Inaros, fils de Psammétique, chef des Libyens, qui, en l'an 460 avant notre ère, s'était révolté contre le roi de Perse, Artaxercé Longue-main.»

M. Renan présente à l'Académie un mémoire de M. Philippe Berger sur les *Ex-voto du temple de Tanit à Carthage* (Paris, 1877, in-4°).

«M. Berger, dit-il, s'est attaché surtout au côté archéologique. Il a publié les plus intéressantes des représentations figurées que présentent ces stèles, et dont plusieurs sont fort intéressantes pour l'histoire, la religion et les mœurs de Carthage. Ces représentations forment, à l'heure qu'il est, l'ensemble de ce que l'on connaît sur l'une des archéologies les plus obscures et les plus pauvres de l'antiquité.»

M. Defrémery fait hommage, au nom des éditeurs, du tome XII du *Recueil de poésies françaises des XVe et XVIe siècles, morales, facétieuses, historiques, réunies et annotées* par MM. Anatole de Montaiglon et James de Rothschild (Paris, 1877, in-18), faisant partie de la bibliothèque elzévirienne.

«Ce volume, dit M. Defrémery, est tout à fait digne des deux précédents, dus à la collaboration des mêmes éditeurs, et offerts par eux naguère l'Académie. Il mérite les mêmes éloges, soit en ce qui concerne le choix et la reproduction exacte des textes, soit par rapport à la précision minutieuse des notices bibliographiques et des commentaires. Parmi les vingt-deux pièces que renferme le volume, on remarquera d'abord celles relatives aux funérailles des deux reines, Anne de Bretagne et Claude de France; puis les sept pièces satiriques composées, en 1522, contre le gouvernement de François I[er]. Aucun exemplaire imprimé de ces pamphlets n'était venu jusqu'à nous, et on n'en connaissait l'existence que par un passage du *Journal d'un Bourgeois de Paris*, publié par M. Ludovic Lalanne. Mais tous, sauf un, se sont retrouvés dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, et MM. de Montaiglon et de Rothschild en ont enrichi leur collection. Enfin, on lira avec intérêt la pieuse légende intitulée: *la Vie de saint Mathurin de Larchant hystoriée*, légende où sont célébrés les vertus et le pouvoir miraculeux de ce saint invoqué surtout par les possédés et les fous.

«Dans une courte pièce qui a pour titre : *Remède contre la peste* (page 255, vers 30), on trouve mentionné un auteur du nom de Rasis. C'est à tort que les savants éditeurs ont cru (*ibidem*, note 1) que ce nom désignait le célèbre rabbin Salomon Raschi, né à Troyes en 1040, mort en 1105. Il est hors de doute qu'il s'agit ici de l'illustre médecin arabe, Mohammed-ben-Zacaria, surnommé Arrâzy ou le natif de Reï (l'ancienne Rhagès), surnom dont on a fait en Europe Rhazès.»

SÉANCE DU VENDREDI 16 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le tome XXXVII des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France* (Paris, 1876, in-8°).

Il présente en outre les *Nouveaux mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature sur le moyen âge. Bibliothèques* (Paris, 1877, in-4°).

M. le Président fait ressortir tout le prix de ce livre qui est le fruit de la collaboration des PP. Ch. Cahier et Arth. Martin, et que MM. Didot ont édité avec le plus grand luxe.

M. Garcin de Tassy fait hommage à l'Académie, de la part de M. Charles Schéfer, administrateur de l'École des langues orientales vivantes, des *Mémoires de l'Ambassade de France en Turquie*, par le comte de Saint-Priest (Paris, in-8°).

«Cet ouvrage, écrit en 1778, et qui fait partie des publications de l'École des langues orientales, contient : 1° l'histoire de la politique suivie par la France depuis l'établissement de ses relations avec la Porte ottomane ; 2° une notice sur les ambassadeurs et agents de France ; 3° l'histoire du commerce et de la navigation des Français dans le Levant, et enfin un appendice du texte des traductions originales des capitulations et des traités conclus avec les sultans de Constantinople.

«Bien que les mémoires de M. de Saint-Priest soient plutôt un résumé qu'une histoire détaillée de la diplomatie française en Turquie, ils n'en sont pas moins instructifs et intéressants, dit M. G. de Tassy, et on doit savoir gré à M. Schéfer de les avoir publiés et d'avoir enrichi de quelques notes curieuses le texte des capitulations.»

M. Michel Bréal offre en son nom les ouvrages suivants :

1° *Mélanges de mythologie et de linguistique* (Paris, 1878, in-8°).

2° *Sur le déchiffrement des inscriptions cypriotes* (Extrait du *Journal des Savants.*)

3° *Sur un passage des tables Eugubines. Le mot ombrien* nerf *désigne-t-il des dieux ou des officiers ?* Réponse au professeur Bücheler (Extrait des *Mémoires de la Société de linguistique*).

M. Bréal offre, en outre, de la part de l'auteur, M. L. Noiré, un volume intitulé : *Der Ursprung der Sprache* (*L'origine du langage*) Mayence, 1877, in-8°). «Dans cet ouvrage instructif et intéressant, l'auteur, dit-il, passe en revue les solutions tentées depuis Platon jusqu'à Guillaume de Humboldt, mais il insiste surtout sur les travaux d'un savant mort il y a quelques années, M. Lazare Geiger, dont il adopte et développe les idées. Ce livre, ajoute M. Bréal, est rempli d'aperçus ingénieux, qui invitent à la réflexion, alors même qu'on n'adopte pas toutes les vues de l'auteur.»

M. Naudet fait hommage au nom de M. Vuitry, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, d'un volume qui a pour titre : *Études sur le régime financier de la France avant la révolution de 1789* (Paris, 1878, in-8°).

«Dans l'histoire des nations, dit M. Naudet, les générations successives sont solidaires les unes des autres, et il faut chercher l'origine et la raison d'être de ce qui est dans ce qui a été. M. Vuitry, en suivant ainsi la généalogie des institutions financières de la France, est descendu de branche en branche jusqu'au tronçon principal, jusqu'aux racines, c'est-à-dire à la féodalité.

«Mais tout se tient dans la constitution d'un pays, et l'administration

de ses finances dépend de la nature et de la combinaison des éléments dont l'État se compose.

«De là, nécessité de se faire préalablement une idée nette et précise de la formation de la royauté française, de ses progrès et de ses développements, lorsque les finances n'étaient encore que l'administration des richesses domaniales et le concours de services fédératifs, jusqu'à ce que naquit la notion de dépenses et de contributions publiques avec l'ascendant de la puissance royale : la finance subordonnée à la politique.

«M. Vuitry n'a pas eu la prétention, comme il le déclare, de faire œuvre d'érudition, mais il a consulté, étudié avec soin les travaux des érudits. Plusieurs des membres de cette Académie sont nommés avec honneur dans sa préface et cités dans la suite du récit.

«La science chez lui est éclairée par l'expérience pratique des affaires et par les méditations d'un esprit supérieur ; il en est résulté un ouvrage aussi intéressant qu'instructif, où se montre le talent d'un écrivain distingué, profondément instruit en même temps qu'élégant et lumineux, portant la marque de l'homme d'État historien.»

SÉANCE DU VENDREDI 23 NOVEMBRE.

M. Garcin de Tassy fait hommage, au nom de M. Jozon, d'un volume intitulé : *Des principes de l'écriture phonétique et des moyens d'arriver à une orthographe rationnelle et à une écriture universelle* (Paris, 1877, in-12).

M. de Wailly offre, de la part de M. de Mas Latrie, un volume intitulé : *La prise d'Alexandrie ou Chronique du roi Pierre Ier de Lusignan*, par Guillaume de Machaut (Genève, 1877, grand in-8°).

M. Ad. Regnier présente, au nom de M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, une brochure ayant pour titre : *Notes sur la vie et les ouvrages de Jean-Jacques Boileau, publiées avec divers documents inédits,* par M. Tamizey de Larroque (Bordeaux, 1877, in-8°).

«Cet opuscule, dit M. Regnier, se compose :

«1° D'une notice sur la vie dudit abbé, un des trois de ce nom, très-connus, sinon célèbres, dans la seconde moitié du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe ;

«2° D'une appréciation judicieuse des divers ouvrages imprimés sous son nom, à laquelle est jointe l'indication de ce qu'ils contiennent d'intéressant, de digne de remarque, à quelque égard que ce soit ;

«3° De lettres ou fragments de lettres extraits, le plus grand nombre

(vingt et un) d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale, et onze des papiers de la famille Boileau. Les premiers vingt et un numéros ne sont pas tous inédits; une partie a été publiée par M. l'abbé Hurel, en appendice à son livre intitulé : *Les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV.* Mais la nouvelle publication est loin de se confondre avec celle de M. l'abbé Hurel, soit pour le choix des extraits, soit surtout pour le commentaire dont les deux éditeurs les ont accompagnés.

«Les onze autres numéros sont entièrement inédits;

«4° D'un appendice contenant divers autres extraits des papiers de la famille Boileau, et un fragment, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, d'une Vie de madame d'Épernon, carmélite.

«Je n'ai pas besoin de dire, pour qui connaît M. Tamizey de Larroque, ajoute M. Regnier, que sa nouvelle œuvre se recommande par le choix des morceaux publiés, intéressants ou par eux-mêmes, ou comme pierres d'attente pour d'autres travaux; qu'il les a éclaircis par un de ces commentaires comme il les sait faire, où le neuf ne manque pas, et où souvent il fait un bon et original usage de ce que d'autres ont trouvé avant lui.

«J'appellerai surtout l'attention sur deux passages qui contrôlent le dire de Saint-Simon, et le contredisent et corrigent avec grande vraisemblance.

«En somme, dit en terminant M. Regnier, le livre me paraît digne des mêmes éloges qui ont été donnés récemment par notre savant confrère M. Defrémery à la publication de M. de Larroque sur Gassendi.»

SÉANCE DU VENDREDI 30 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie :

1° *Arabic-english Lexicon,* par M. Edward-William Lane (Londres, 1877, in-4°).

2° *Notice sur les Vestales,* par M. l'abbé Marchant.

M. G. Paris fait hommage, au nom de M. Delboulle, d'un *Supplément au glossaire de la vallée d'Yères pour servir à l'intelligence du dialecte haut normand* (Havre, 1877, br. in-8°), et au nom de MM. Chabrand et de Rochas d'Aiglun, d'un volume intitulé : *Patois des Alpes Cottiennes (Briançonnais et vallées vaudoises) et en particulier du Queyras* (Grenoble Paris, 1877, in-8°).

M. de Saulcy présente, au nom de M. Maspero, professeur d'égyptologie, deux fascicules dont l'un est le neuvième de la collection des *Mé*

langes d'archéologie égyptienne et assyrienne (Paris, 1877, in-4°), et l'autre la deuxième livraison du premier volume du *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes* (Paris, 1877, in-4°).

Il rappelle que M. Maspero fut, en 1869, le fondateur de ce recueil; qu'en 1871 M. de Rougé prit la direction de cette publication qui changea de titre et put, grâce à un subside accordé par le Gouvernement, être imprimée à Paris, à l'Imprimerie nationale. Jusqu'alors le recueil de M. Maspero, édité par le libraire Vieweg, était imprimé à Leipzig.

Dans la présente année, 1877, le subside voté par l'État ayant été retiré, la publication des *Mélanges* est restée close, et M. Maspero a repris la publication de son *Recueil,* qui s'imprime à Vienne, en Autriche, par économie.

SÉANCE DU VENDREDI 7 DÉCEMBRE.

(Séance publique annuelle.)

SÉANCE DU VENDREDI 14 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le tome XXVI, 2e partie, des *Notices et extraits des manuscrits.*

M. Geffroy, directeur de l'École de Rome, envoie à l'Académie la série complète des *Comptes rendus* des fouilles faites sur les différents points du territoire italien depuis 1876.

M. Renan offre, au nom de M. Rhoné, un *résumé chronologique de l'histoire d'Égypte depuis les premières dynasties pharaoniques jusqu'à nos jours* (Paris, 1877, in-8°).

M. Duruy fait hommage, au nom de M. Albert Dupont, professeur au lycée de Nantes, d'un volume intitulé : *De la constitution et des magistratures romaines sous la république.*

M. de Rozière présente le discours de réception prononcé le 26 juin 1877, par M. Caillemer, à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Ce discours a pour titre : *L'établissement des Burgondes dans le Lyonnais au milieu du ve siècle.*

M. Garcin de Tassy dépose sur le bureau la onzième livraison du nouveau *dictionnaire hindoustani-anglais* de M. W. Fallon (Londres, novembre 1877, in-8°).

Sont encore offerts :

Deux nouvelles répliques au sujet du Fra Bartolommeo de Besançon, par M. Castan (broch. in-8°).

Erasmo Guattamelata da Narni, suoi monumenti e sua famiglia, par Giovanni March. Eroli (Rome, 1876, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 21 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le tome XXIX, première partie, de ses *Mémoires,* contenant l'*Histoire de l'Académie* de 1869 à 1875 inclusivement.

Le Secrétaire perpétuel rappelle qu'il a présenté, il y a un an, à la Compagnie, le tome XXV, première partie, comprenant l'*Histoire de l'Académie* de 1861 à 1864, volume préparé par son prédécesseur, M. Guigniaut. Depuis il s'était proposé de remplir le plus tôt possible la lacune qui existait encore dans cette partie de notre recueil. Il a déposé, il y a deux mois, sur le bureau de l'Académie, le tome XXVII, première partie, comprenant l'*Histoire de l'Académie* de 1865 à 1868. Le volume qu'il présente, comprenant les cinq années suivantes, de 1869 à 1873 inclusivement, achève de combler la lacune, car l'histoire de 1874 à 1877 ne pourra venir que lorsque la collection des mémoires sera arrivée au tome XXXI, et pour le moment le tome XXIX, 2ᵉ partie, n'est pas encore achevé. Il paraîtra en son lieu à la suite du tome XXIX, première partie, qui est offert aujourd'hui à l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel dépose, en outre, sur le bureau, pour la Bibliothèque, le tirage à part de sa notice sur M. le vicomte Emmanuel de Rougé.

Sont encore offerts :

Documents juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée, par MM. Oppert et Menant (Paris, 1877, in-8°).

Corpus inscriptionum atticarum, consilio et auctoritate Academiæ litterarum regiæ Borussiacæ, vol. IV (Berlin, 1877, in-f°).

Droit musulman. Traduction, par M. Sauvaire (broch. in-8°).

Royal asiatic Society of Great Britain and Ireland. On a treatise on weights and measures. The name of the twelfth imam on the coinage of Egypt. A dinar of Salih ebn Mirdas of Aleppo, par le même (broch. in-8°).

M. Girard fait hommage, au nom de M. Rayet, ancien membre de l'École française d'Athènes, de la première livraison d'un ouvrage im-

portant intitulé : *Milet et le golfe Latmique*, publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts (Paris, 1877, in-4° avec atlas). «C'est, dit-il, le résultat des fouilles et explorations archéologiques que M. Rayet a faites aux frais de MM. les barons G. et E. de Rothschild, avec la très-utile collaboration de M. Albert Thomas, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

«Cette première livraison, dit M. Girard, se compose de dix planches et d'un volume de texte. La plupart des planches se rapportent à la restauration du temple ionique d'Athéné Poliade, à Priène. On y a joint deux reproductions héliographiques, d'un lion en marbre trouvé dans la nécropole de Milet, et de l'Apollon Didyméen en bronze, que possède le Louvre.

«Mais il faut d'abord mentionner deux cartes de la vallée inférieure du Méandre et des régions adjacentes dressées par M. Rayet. L'une donne l'état actuel, l'autre rétablit l'état des côtes tel qu'il a dû exister vers le ve siècle avant J. C. Cette restitution était indispensable, et elle constituait une des parties à la fois les plus intéressantes et les plus difficiles de la tâche que M. Rayet avait entreprise. Il lui fallait d'abord déterminer le champ de ses explorations. Or, les lieux ont tellement changé depuis l'antiquité, que les ruines d'Héraclée du Latmos, autrefois sur le golfe Latmique, sont aujourd'hui au fond d'un grand lac dont le bord opposé est à une distance considérable du littoral actuel. La ville maritime de Myonte et le champ de bataille de Mycale sont maintenant assez avant dans l'intérieur des terres. C'est le Méandre dont les atterrissements ont modifié à ce point et modifient encore la nature de ces régions. Ils ont complétement comblé le golfe Latmique et ne cessent de faire reculer la mer devant eux avec une rapidité qui a dû atteindre, dans les parties où la vallée qu'il forme était encore resserrée entre les montagnes, cinq à six cents mètres par siècle.

«Tel est le sol mobile et changeant du pays exploré par M. Rayet. Il a remonté la vallée du Méandre jusqu'à Tralles; puis il a redescendu la rive droite en reconnaissant et étudiant les emplacements de Magnésie et de Priène, pour ne citer que les villes principales. De Priène, en traversant le fleuve, il s'est rendu en face, à Milet, et, vers le sud de la presqu'île Milésienne, à Didyme, où ont été faites les fouilles du temple d'Apollon. Enfin, de là, il est remonté jusqu'à Héraclée, au pied du Latmos. M. Rayet a donc fait une exploration complète du cours inférieur du Méandre, la partie la plus hellénique et, de beaucoup, la plus intéressante. C'est la première fois qu'elle était étudiée avec cette préci-

sion et cette sûreté. Les erreurs de Chandler avaient été indiquées par Leake, et M. Texier avait compris cette région dans sa *Description de l'Asie Mineure;* mais il restait beaucoup à faire pour le géographe, l'historien et l'archéologue, et, en réalité, le travail de M. Rayet est original.

«Le premier tome de la publication contient d'abord la géographie physique de la vallée du Méandre et des régions voisines. Pour le cours supérieur du fleuve, M. Rayet s'est aidé surtout du travail de M. Tchihatchef. Cette première partie est un modèle d'exposition méthodique, fondée sur l'examen géologique du sol et sur l'étude attentive des textes.

«Le reste du volume, beaucoup plus considérable, est rempli par une description d'Aïdin, la ville turque qui a remplacé Tralles, et par une histoire de Tralles depuis les premières origines de cette ville jusqu'au temps où sa destinée se confond, sous l'Empire, avec celle de toute cette région de l'Asie. Cette partie se recommande encore par la méthode, la clarté et l'agrément de l'exposition. La netteté en paraît la qualité dominante. Après avoir éclairci l'obscure question de la fondation par les Thraces, l'auteur suit en détail l'histoire de Tralles à travers ses vicissitudes et fait bien comprendre les causes qui ont assigné à cette ville un rôle secondaire, mais cependant d'une certaine importance : sa situation sur la route d'Éphèse et de la vallée du Caystre, la forme de sa position qui lui valut plus d'une fois l'honneur de servir de résidence aux satrapes et aux généraux qui traversaient la province, et la fertilité de son territoire qui la disposait médiocrement à l'héroïsme et fut pour elle une source de richesse toutes les fois que la domination étrangère ne la traita pas avec trop de rigueur. À propos de cette richesse que quelques-uns de ses citoyens durent au commerce, M. Rayet insiste avec raison sur un des faits les plus curieux qui se rapportent à l'histoire de Tralles, la fondation d'une dynastie asiatique dans la famille de Pythodoros qui eut l'honneur d'épouser Antonia, la fille du triumvir.

«M. Rayet, dans tout le cours de cette exposition, s'est heureusement servi des monuments épigraphiques, des monnaies et des textes anciens. Je crois devoir louer en particulier, ajoute M. Girard, l'étude intelligente qu'il a faite des textes, dont plusieurs, comme des passages du *Pro Flacco*, présentent un vif intérêt, et l'on peut d'autant mieux l'apprécier, qu'il a eu soin de les citer au bas des pages.

«En résumé, cette première partie de la publication fait très-favorablement augurer du reste, où les questions archéologiques prendront nécessairement plus d'importance.»

M. Renan offre, au nom de M. Barbier de Meynard, le neuvième volume des *Prairies d'or* de Maçoudi (Paris, 1877, in-8°). «Les *Prairies d'or,* dit M. Renan, sont l'ouvrage le plus intéressant de la polygraphie arabe. C'est un recueil d'anecdotes, liées ensemble par le fil le plus léger; malgré ou peut-être à cause de ce désordre, il n'y a pas de lecture plus attachante. Ainsi se trouve terminée une des publications les plus considérables de la littérature orientale, qui fait le plus grand honneur à la Société asiatique, qui l'a entreprise et au savant éditeur et traducteur, M. Barbier de Meynard.»

M. Delisle présente la seconde partie de l'ouvrage que M. Édouard Fleury a consacré aux *Antiquités et monuments du département de l'Aisne* (Paris, 1878, grand in-4°). «Cet ouvrage, dit-il, se rapporte exclusivement aux époques romaine, mérovingienne et carlovingienne. Le département de l'Aisne est un des plus riches en débris de tous les âges, l'un de ceux dans lesquels les fouilles les plus fructueuses ont été exécutées. M. Édouard Fleury, qui s'est depuis longtemps fait connaître par de nombreux et savants travaux sur les antiquités et l'histoire du département de l'Aisne, a résumé dans ce dernier ouvrage beaucoup de découvertes et d'observations, dont plusieurs, et des plus importantes, lui appartiennent en propre.

«Les dessins qui accompagnent le texte, et qui sont dus à M. Fleury lui-même, suffiraient pour donner une réelle valeur à son ouvrage, qui sera prochainement terminé par une troisième partie.»

M. Hauréau fait hommage, au nom de M. Ludovic Drapeyron, d'une brochure intitulée : *M. Thiers, historien, géographe et homme d'État.*

SÉANCE DU VENDREDI 28 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part de M. Debidour, un volume intitulé : *La Fronde angevine, tableau de la vie municipale au XVIIe siècle.* C'est un savant travail qui a mérité à son auteur le titre de docteur devant la Faculté des lettres de Paris.

Sont encore offerts :

La Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie, par M. Prou (t. XXVI, 2e partie, des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale,* Paris, 1877, in-8°).

Étude philologique et liturgique sur les noms de baptême et prénoms des chrétiens, par M. l'abbé J. Corblet (Paris, 1877, in-8°).

M. Garcin de Tassy fait hommage à l'Académie de sa brochure inti-

tulée : *La langue et la littérature hindoustanies en 1877. Revue annuelle* (Paris, 1878, in-8°). «On y trouve, comme toujours, dit-il, des détails sur les journaux et les ouvrages hindoustanis récemment publiés, sur les établissements d'éducation et sur les sociétés scientifiques et littéraires : il y est traité incidemment du mouvement social qui se manifeste dans l'Inde, et c'est ainsi qu'il y est parlé de la réforme hindoue des brahmaïstes, des missions chrétiennes et de l'opposition qu'elles rencontrent, surtout de la part des musulmans qui sympathisent vivement avec les Turcs dans la guerre actuelle. On y lit des réflexions tirées des journaux indigènes en faveur de la liberté de la presse et sur le nouveau titre d'Impératrice de l'Inde, donné à la reine d'Angleterre : enfin dans la nécrologie on remarquera, entre autres, la mention d'une jeune Hindoue décédée à l'âge de vingt ans, petit prodige qui avait traduit un choix de poésies françaises, dont son père prépare une seconde édition.»

M. Desnoyers présente, au nom de M. Bonvalot, conseiller à la Cour d'appel de Dijon, une brochure ayant pour titre : *Les plus principales et générales coustumes du duché de Lorraine.* Texte inédit, précédé d'une introduction (Paris, 1878, in-8°).

«L'auteur de cet ouvrage, dit M. Desnoyers, a déjà publié d'autres coutumes d'Alsace et de Lorraine, particulièrement du Val d'Orbey, du Val de Rosemont, de la ville de Remiremont, et quelques autres coutumes locales. Il les a commentées par des éclaircissements fort instructifs.

«*Les coutumes de la haute Alsace,* dites *de Ferrette,* ont obtenu une des médailles du concours des Antiquités nationales pour l'année 1872.

«*Les coutumes du duché de Lorraine,* que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de M. Bonvalot, étaient inédites. Elles sont publiées d'après cinq manuscrits, comparés entre eux et aux textes de la rédaction ultérieure de ces mêmes coutumes modifiées et réformées et qui remplacèrent de 1579 à 1594 les coutumes originales. Celles-ci étaient en vigueur de 1506 à 1579 et jusqu'à la promulgation des nouvelles coutumes.

«M. Bonvalot fait l'historique de cette rédaction primitive en la comparant à la rédaction plus récente, en examinant toutes les questions de législation et d'usages locaux, avec la science et l'expérience que lui donnent les fonctions honorables qu'il remplit depuis longtemps dans la magistrature.»

Sont encore offerts :

Dictionnaire de la langue française, supplément, 8e livraison, par M. Littré.

Annales de philosophie chrétienne, septembre-octobre 1877 (Paris, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, n°s 89 à 92, t. VI (Orléans, 1876, in-8°).

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique, n°s 1 à 6 (Bruxelles, 1877, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre, 1877 (in-8°).

Bulletin des Beaux-Arts, octobre-novembre 1877 (Paris, in-8°).

Bulletino di archeologia cristiana, par M. de Rossi, 1re et 2e année (Rome, 1877, in-8°).

Le Bibliographe ou *Bulletin mensuel et raisonné de livres anciens et modernes, rares et curieux,* septembre-octobre 1877 (in-8°).

Bibliothèque de l'École des chartes, année 1877 (in-8°).

Le Cabinet historique, juillet-septembre 1877 (Paris, in-8°).

Journal asiatique, juillet, août, septembre 1877 (Paris, in-8°).

Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1876, tome IX (Nancy, 1877, in-8°).

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome XV, avec atlas (Orléans, 1876, in-8°).

Nouvelle revue historique de droit français et étranger, septembre, octobre, novembre, décembre 1877 (Paris, in-8°).

Proceedings of the Society of antiquaries of London, novembre 1876-mai 1877 (in-8°).

Revue archéologique, septembre, octobre 1877.

Revue des questions historiques, octobre 1877 (Paris, in-8°).

Revue géographique internationale, n° 23, septembre-octobre 1877 (in-4°).

Revue africaine, juillet-août 1877 (Alger-Paris, in-8°).

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUIÈME VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE.

A

B

C

E

F

G

H

I

J

K

L

M

Q

R

S

T

V

W

NOTE ADDITIONNELLE A LA PAGE 320.

M. DE WITTE annonce à l'Académie qu'il prépare un travail sur les apothéoses privées chez les anciens. «Mes recherches sur ce point, dit-il, confirment ce que mon savant confrère, M. Edmond Le Blant, vous exposait tout à l'heure. Dès à présent je puis mettre sous les yeux de l'Académie les dessins d'un curieux monument funéraire, conservé au Musée du Vatican. C'est une épitaphe consacrée à la mémoire de quatre frères; le père Pomponius Endæmon et la mère Pomponia Helpis élèvent ce monument, dit l'inscription qui est gravée sur une des faces, à leurs fils et à eux-mêmes. Sur le devant sont représentés quatre personnages en pied, et sur les côtés on voit les bustes du père et de la mère avec leurs noms; au-dessous du premier buste est figuré l'aigle, au-dessous du second le paon, et ces oiseaux assimilent les deux époux, dès leur vivant, aux deux plus grandes divinités de l'Olympe, Jupiter et Junon. Dans les apothéoses impériales, on représente les empereurs portés au ciel par l'aigle et les impératrices enlevées ordinairement par le paon.»

CORRECTIONS.

Page 39, ligne 4, lisez : Parmi ces huit petits-fils de Néron Drusus, *père de* l'illustre vengeur, etc. — Les mots *père de* ont été oubliés. (Communication de M. Mowat.)

Page 257, ligne 3, lisez : *British Museum* au lieu de *Bristish Museum.*



